944.592
C386c

# Chaudes-Aigues

Une description
Une histoire

PIERRE CHASSANG

LIBRARY U. OF I., URBANA-CHAMPAIGN

The person charging this material is responsible for its return to the library from which it was withdrawn on or before the **Latest Date** stamped below.

**Theft, mutilation, and underlining of books are reasons for disciplinary action and may result in dismissal from the University.**

**To renew call Telephone Center, 333-8400**

UNIVERSITY OF ILLINOIS LIBRARY AT URBANA-CHAMPAIGN

L161—O-1096

## ERRATA

*Page 42, ligne 33, lire :* 23 et 24 novembre 1446

*57, ligne 3, :* Jean XXIII

*67, ligne 35, :* 30 avril 1585

*72, ligne 40, :* par lesquelles Charles de Noailles

*162, ligne 15, :* 1er floréal (20 avril 1795)

*270, ligne 44, :* 1838-1849

*301, ligne 17, :* emprisonné à Clermont

*302, ligne 27, :* prison clermontoise

*315, ligne 14, :* un autel en bois sculpté

*315, ligne 29, :* chemin de croix en lave émaillée

# Chaudes-Aigues

## Une description
## Une histoire

*Préface du*

*Docteur Pierre RAYNAL*

*Député-maire de Chaudes-Aigues*

PIERRE CHASSANG

LIBRARY U. OF I., URBANA-CHAMPAIGN

944.592
C386c

*A mon père défunt et à ma mère qui m'ont fait Chaudesaiguois,*

*A mon fils pour qu'il ne l'oublie pas.*

# Préface

*Lorsque mon compatriote Pierre Chassang me confia son intention de rédiger et publier une histoire de Chaudes-Aigues et des eaux chaudes, je l'encourageai vivement dans cette entreprise, persuadé qu'en dépit des difficultés, il saurait la mener à son terme.*

*N'était-il pas un enfant de la Cité thermale ? Né au cœur même de la ville un jour de février 1929, y ayant vécu toute son enfance et sa jeunesse au sein d'une famille de petits commerçants enracinés dans le pays.*

*Les « fréquents retours aux sources » qu'il cite dans son avant-propos ne lui ont-ils pas permis de nourrir sa compréhension du passé, des contacts qu'il a su garder, quasi permanents, avec une population très attachée à son terroir et à ses traditions ?*

*N'avait-il pas déjà manifesté des qualités d'historien régional en signant un « Saint-Flour », une plaquette sur « Alleuze », des articles dans « Auvergne-Magazine » et la « Dépêche d'Auvergne » ?*

*N'appartenait-il pas aussi à cette « Société des Lettres, Sciences et Arts de la Haute-Auvergne », dont la revue avait publié, entre autres, son étude sur « Chaudes-Aigues à la veille de la Révolution » ?*

*Cinq ans de recherches patientes et minutieuses, effectuées dans le souci constant de l'exactitude la plus grande, ont été nécessaires à la réalisation de cet ouvrage, qui situe Chaudes-Aigues et son passé dans sa réalité d'aujourd'hui.*

*« L'Histoire de la Baronnie de Chaudes-Aigues » de Charles Felgères, ouvrage célèbre, livre érudit et austère, devenu introuvable, s'attachait à narrer la vie de la petite cité et des « Chaudesaiguois », à travers celle de leurs seigneurs successifs et, pour cette raison, s'arrêtait à l'année 1789.*

*Avec « Chaudes-Aigues, une description, une histoire », Pierre Chassang s'est efforcé d'offrir à un très large public, un ouvrage de référence sur la Ville d'Eau du Caldaguès, sérieusement documenté et néanmoins d'une lecture facile.*

*Vingt-neuf chapitres nous font partager, siècle après siècle, la vie souvent agitée de ses habitants depuis les origines obscures, mais vraisemblablement gallo-romaines, de la bourgade jusqu'à l'époque contemporaine et au développement de la Station Thermale. Personne, à ce jour, n'avait dépouillé avec autant de minutie les archives concernant la ville et ses habitants depuis la Révolution de 1789. De même, il n'avait jamais été proposé une histoire aussi complète des Etablissements Thermaux, en activité ou en projets, et de l'usage des eaux chaudes à travers les âges.*

*Enfin, l'auteur a su prendre le risque d'analyser, d'interpréter le comportement des « chaudesaiguois » pendant l'époque contemporaine, y compris au cours des années troubles de l'Occupation et de la Résistance.*

*Ainsi, au fil des pages, le lecteur pourra appréhender comment la vie de cette communauté « caldaguésienne », très traditionnaliste et volontiers indépendante voire frondeuse, s'inscrit dans l'histoire nationale ou se marginalise parfois.*

*L'autochtone verra surgir du passé des noms qui ont fait souche, des événements qu'il a connus ou parfois vécus.*

*Le villégiateur se sentira plus à même d'apprécier les richesses artistiques et touristiques du Caldaguès.*

*Le « baigneur » apprendra à mieux connaître une population accueillante ainsi que cette eau chaude qui lui dispense ses bienfaits.*

*Y contribuera, du reste, la qualité de l'illustration que l'auteur a voulu confier à deux jeunes talents de chez nous : Géraud Jarlier de Saint-Flour, photographe apprécié ; Jean-Michel Cornut de Chaudes-Aigues, chef cuisinier réputé, formé auprès des grands noms de la gastronomie française, mais aussi dessinateur inspiré à ses heures de loisirs.*

*Tel est bien imparfaitement présenté « Chaudes-Aigues une description, une histoire » que Pierre Chassang nous a racontées avec rigueur et méthode, sans se départir cependant de la simplicité, de la spontanéité de celui qui a su garder bien vivant en son cœur l'amour du pays natal.*

*Puisse cet ouvrage porter au loin et longtemps le message de son auteur : message de foi en l'avenir de ce petit chef-lieu du Caldaguès, que la nature a doté de sources hydrominérales et hyperthermales, dispensatrices de bienfaits pour la santé des hommes.*

*Foi en l'avenir de Chaudes-Aigues, station thermale qui, par delà son passé, entend bien, comme ses sœurs auvergnates, prospérer et vivre avec son temps.*

Docteur Pierre RAYNAL
*Président du Conseil général du Cantal,*
*Député-maire de Chaudes-Aigues.*

## RETOUR AUX SOURCES

*En ce prometteur matin de juin 1977, de Saint-Flour j'ai pour la millième fois repris la route de Chaudes-Aigues. J'ai traversé des paysages et des bourgs oh ! combien familiers : Bouzentès aux consonnances bizarrement écologiques, Les Ternes dont la discrète église romane se blottit contre les murailles de l'imposant château féodal rénové, les molles ondulations de la Planèze basaltique où les verts pâturages ont peu à peu grignoté les champs de seigle et de lentilles, Cordesse, ancien relais de diligence où le plateau de laves cesse brusquement, laissant à vif les croupes cristallines de la Margeride méridionale profondément entaillées par la Truyère. Avec le légendaire « Saut-du-Loup », j'ai abordé prudemment la pittoresque descente de Lanau, serpent sinueux au flanc d'une côte sauvage dégringolant d'un seul élan jusqu'aux eaux inquiétantes à force de calme du lac artificiel. J'ai négocié virage après virage, jeté en passant un coup d'œil aux trois orbites énucléées des « Fours de Cluzel » et franchi la rivière sur le pont cent-cinquantenaire de Lanau à l'échine étroite, mais aussi solide sur ses arceaux de pierre que le tout jeunot barrage construit quelques mètres en amont dont les vannes ouvertes rendent à la Truyère son flot torrentueux.*

*Je me suis alors senti « chez moi », en Caldaguès. Le Caldaguès, c'est ce triangle de terre cantalienne qui s'enfonce comme un coin entre Lozère et Aveyron jusqu'à la « Croix des Trois Evêques » et dont la base est tracée au nord par la Truyère, du Cirque de Mallet au voisinage du Pont de Tréboul, le côté oriental par le Bès et son affluent L'Hère, le côté occidental par les bois de Rigambal et de*

*Saint-Urcize, les plateaux aveyronnais de Laguiole, Lacalm, La Viadène, Cantoin. Le Caldaguès, c'est géologiquement trois bandes de terrains horizontales se succédant du nord au sud parallèlement à la rivière : vieux socle gneissique des derniers contreforts de la Margeride, granites et microgranites très durs de la partie centrale, basalte tertiaire des plateaux de l'Aubrac. Le Caldaguès, c'est pour tout dire le canton de « Calidae-Aquae », de Chaudesaigues ou Chaudes-Aigues, alliance curieuse d'un adjectif français et d'un nom occitan, qui aurait pu s'appeler « Chaudes-Eaux » ou « Caldas-Aygues ». Mais le Caldaguès, c'est aussi pour moi un retour aux sources : aux sources de l'enfance, aux sources de la vie, aux sources d'eaux chaudes sans égales.*

*Le mois de juin lui sied à merveille : l'exubérance d'un printemps tardif a chargé sa palette de jaune d'or, de vert tendre, de vert foncé, de bleu pervenche; la saison thermale à son apogée a ranimé les rues de la station, l'asphalte des routes tortueuses, les rives bucoliques des cours d'eau, les lisières tonifiantes des bois de pins et de bouleaux. J'ai remonté l'étroit vallon du Remontalou, ce ruisseau cascadant qui déroule son ruban d'argent parmi les prairies verdoyantes entre des côtes pentues, rocheuses et arides, mais enrichies ce jour-là de dix mille louis d'or par les genêts nains en fleurs sous un ciel sans tache : symphonie de couleurs dans un cadre champêtre effleuré par une brise embaumée. Le tournant dit de La Condamine à peine amorcé, la chapelle Notre-Dame de Pitié a surgi sur sa masse rocheuse, sentinelle avancée et protectrice de la bourgade. La voiture ronronne de plaisir et glisse doucement sur la chaussée de l'avenue Dr Mallet surplombant la piscine, les courts de tennis, le terrain d'évolution que borde le rideau vert sombre des sapins du parc Emile Ruc. Et la ville se découvre enfin, toute en enfilade, dans un minuscule repli du sol, tassant la plupart de ses vieilles demeures le long des deux rives du Remontalou, tandis que d'autres plus récentes et plus à l'aise montent à l'assaut des collines qui l'enserrent. Je l'ai traversée sans m'arrêter du nord au sud par le cours P. Vialard, la place du Gravier et l'avenue G. Pompidou, je me suis engagé sur le pont moussu et haut perché qui enjambe le ruisseau en amont; j'ai contourné l'établissement thermal ultra-moderne et gravi à l'est, par une route en lacets, les pentes abruptes et à ressauts qui m'ont hissé jusqu'à la Barre de Fer, ainsi nommée parce que le voyageur se heurtait autrefois sur ce plateau à l'âpre et violente bise comme à une barrière infranchissable. Près du Chirol, à la limite des vieilles terres cristallines et des jeunes coulées de laves de l'Aubrac, un demi-tour m'a replacé dans la direction de la petite ville d'eau.*

*Le regard émerveillé a embrassé alors un vaste panorama de hauteurs qui s'étagent en amphithéâtre jusqu'à l'extrême horizon. Au sud-ouest, sur sa butte de granite à fins cristaux soudée au plateau du Glézial, les masses grises des château et ferme du Couffour; toutes proches, sur le tapis de verdure du camping municipal, les taches*

*colorées et quelque peu anachroniques des toiles de tentes. Au second plan, les montagnes basaltiques d'Arjalet et d'Espinasse et, à l'horizon lointain, la ligne de crêtes imprécise des monts du Cantal, voilée d'une légère mousseline de brume. A l'ouest, les côtes de la Jarrige qu'escalade péniblement la route conduisant au pont de Tréboul et au Barrage de Sarrans. Au nord, la colline de Redondet — (Radoundet en patois) — et sa maigre végétation. A l'est, les coteaux âpres, stériles, adossés à l'énorme massif de la Margeride.*

*Avant de rentrer à Chaudes-Aigues, j'ai garé ma voiture sur le large terre-plein aménagé sur le côté gauche d'un virage en épingle à cheveux. Un banc solitaire m'a offert son hospitalité et une vue imprenable sur la station thermale qui paraît d'autant plus à l'étroit dans son minuscule écrin que, sur les hauteurs, les espaces semblent infinis. Pourquoi diable s'est-elle nichée là ? L'explication tient dans ce vaporeux nuage blanchâtre qui, s'élevant du pied de la Jarrige, trahit la présence des sources chaudes. Toutes les ruelles convergent à la place du Marché avec, de part et d'autre de ces « Charreyres », les maisons des quartiers les plus anciens; le Gravier et les deux avenues qui épousent la rive gauche du ruisseau apparaissent comme des pièces rapportées. Les immeubles neufs — établissement thermal, hôtel moderne, hôtel des postes, centre de rééducation, groupe scolaire... —, aux façades blanches et aux toits rutilants, émergent ça et là d'une masse d'ardoises épaisses et patinées par le temps, de cheminées branlantes et de fenêtres mansardées. Sous la voûte ajourée des arbres, les eaux claires du Remontalou se devinent à leurs scintillements. Perchée sur le « Planol », comme pour affirmer son antique prééminence, l'église Saint-Martin et Saint-Blaise exhibe fièrement son remarquable vaisseau gothique et veille comme autrefois sur les quartiers multi-centenaires. Car sous le bois du Couffour et au flanc de la Jarrige les lotissements récents se sont soustraits à sa vigilance.*

*Et un flot d'images surgies des profondeurs de l'enfance ont soudain défilé devant mes yeux en se bousculant : bande d'enfants, à laquelle j'appartenais, qui jouaient à cache-cache sur la place du Marché et dans les tortueuses ruelles du Par, qui se suspendaient aux cloches de la chapelle pour inviter les adultes aux exercices du mois de Marie, qui parcouraient la ville en agitant sonnailles et clochettes pendant qu'elles « s'envolaient » pour Rome, qui furetaient à leur retour pour découvrir les œufs de Pâques déposés par leur soin dans les recoins les plus obscurs des maisons, qui accompagnaient les bœufs gras enrubannés dans leur marche triomphale pour acclamer ces champions du muscle promis à une mort certaine, qui frappaient en cadence sur leurs tambours astiqués pour saluer le Saint-Sacrement devant chaque reposoir de la Fête-Dieu, qui se disputaient les lampions multicolores pour participer joyeusement à la retraite aux flambeaux prélude à des festivités; adolescents qui guettaient la truite imprudente du haut du parapet et la ferraient adroitement sous le ventre avec pour tout appât un triple crochet repérable à son carré de papier de gauloises bleues; jeunes gens qui devisaient, les*

*soirs d'hiver, assis sur les plaques de fer couvrant les réservoirs d'eau chaude, qui orchestraient d'un infernal charivari les remariages, qui enlaçaient leurs cavalières pour tourner de folles valses sur les parquets cirés des fêtes villageoises... « Mais où sont passées les neiges d'antan ? »*

*Soudain je me suis surpris à fredonner ce couplet obsédant :*

« Connaissez-vous Chaudesaigues,
Ce pays merveilleux,
où la chaleur de l'aygues
guérit les douloureux ? ».

*Couplet naïf d'une chanson composée par le félibre Martin Cayla en l'honneur de la petite ville d'eau où il avait trouvé soulagement à ses souffrances; couplet chargé de reconnaissance qu'il avait entonné pour la première fois, s'accompagnant en virtuose de la cabrette, dans les salons dansants de l'hôtel du Midi. « Connaissez-vous Chaudesaigues... ? » : couplet lancinant en forme de question qui s'est mis à chanter dans ma tête comme une invite à la réponse. Tandis que la Renault 20 parcourt l'ultime kilomètre me séparant de la capitale du Caldaguès, s'est affermi dans mon cœur et mon esprit le désir de faire mieux connaître ma ville natale. Et comment ? sinon en racontant avec le souci constant de la vérité et de l'objectivité l'histoire de Chaudes-Aigues, de ses habitants et de ses eaux depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'époque contemporaine. Ainsi, en ce matin radieux de juin 1977, j'ai pris cette redoutable décision et me suis mis aussitôt à l'ouvrage, sans savoir si je le mènerais à son terme et quel accueil éventuel il recevrait du public.*

*Quatre ans ont passé. J'ai péniblement bouclé la boucle. Ce livre d'histoire vous appartient désormais à vous lecteurs dont j'implore le jugement indulgent. Je ne voudrais pas clore là cet avant-propos sans remercier le Dr Raynal, député-maire, et son conseil municipal grâce auxquels il a pu voir le jour, ainsi que tous ceux — auteurs, archivistes, bibliothécaires, parents et amis — qui m'ont facilité la tâche, fourni des documents ou procuré encouragements et conseils.*

*D'autres, tel le grand écrivain Maurice Toesca, vous ont décrit avec poésie les paysages enchanteurs du Caldaguès; trop heureux si je peux vous intéresser en vous narrant avec rigueur et simplicité l'« Histoire de Chaudes-Aigues et de ses eaux ».*

*Saint-Flour, le 20 juillet 1981.*
*Pierre CHASSANG.*

I.

# De la préhistoire à la féodalité des siècles d'obscurité

*Mystères de la préhistoire*

Alors que des vestiges préhistoriques — outils de la pierre taillée et de la pierre polie, objets de bronze et de fer, mégalithes et tumuli — ont été découverts et recencés en nombre respectable dans le Haut-Pays d'Auvergne, et plus particulièrement dans la Planèze de Saint-Flour et la vallée de l'Allagnon, les trouvailles archéologiques ont été à peu près nulles dans le canton de Chaudes-Aigues, mal exploré, il faut le dire. Tout reste à faire en ce domaine dans le Caldaguès et, dans l'état actuel des choses, il n'est pas possible à l'historien objectif d'affirmer ou d'infirmer la présence d'hommes préhistoriques dans ce coin de terre auvergnate. Entre les deux dernières guerres pourtant, M. Louis Chayla, passionné d'histoire locale, avait entrepris en profane quelques recherches qui l'avaient conduit à des conclusions parfois hâtives et incontrôlées. Ainsi il signala la présence d'un menhir abattu près d'Arjalet; aucun spécialiste ne vint confirmer son authenticité et, comme il n'en reste pas de trace, il est impossible d'affirmer qu'il s'agissait vraiment d'un mégalithe. Il crut également en reconnaître un dans le monolithe grossièrement taillé et surmonté d'une croix qui se dresse au lieu-dit La Baïsse, sur le chemin des Mazes à Burguerettes, à deux kilomètres au sud de Lieutadès : menhir christianisé ou œuvre de quelque fruste tailleur de pierre

médiéval ? Autre point d'interrogation. Quant au « Roc de Las Pisades », situé près des « Hermals » dans la même commune et assimilé par lui à un dolmen orné d'énigmatiques dessins ressemblant à des pieds humains — d'où son nom patois de « Roc des Pas » —, il est considéré aujourd'hui comme une curieuse fantaisie de la nature. Dans sa quête estimable, il affirma aussi avoir recueilli dans un champ voisin du Puech-Blanc « quelques silex taillés de l'époque moustérienne ». Malheureusement le doute reste là encore permis étant donné qu'aucun préhistorien de formation, à notre connaissance, ne vint contrôler ces découvertes.

Bref ! Que des recherches scientifiquement conduites révèlent un jour des traces de vie humaine à l'époque de la préhistoire sur les plateaux dominant la vallée du Remontalou, il n'y aurait rien d'étonnant. Mais il ne faudrait pas en conclure pour autant que quelques-uns de nos lointains ancêtres s'étaient installés près des sources d'eau chaude, bouillonnantes et fumantes, car elles leur auraient sans doute inspiré plus de terreur que de curiosité. Et puis l'histoire sérieuse ne peut se bâtir sur des hypothèses.

### *Pasteurs de l'Aubrac et de la Planèze*

Cependant il est tout aussi impossible de croire que ce lieu ait été ignoré jusqu'à l'époque médiévale, si l'on veut bien se souvenir de quelle vénération superstitieuse les Celtes entouraient les sources. N'est-il pas logique de leur attribuer la fondation de Jabrun ou « Gabrodunum », composé des mots gaulois « gabros », chèvre, et « dunum », colline, d'autant plus que cette localité du Caldaguès se trouve placée sur une hauteur qui commandait vraisemblablement le saillant de la Cité des Arvernes, entre les Gabales et les Ruthènes, le ruisseau des Evgurandes — de « equoranda » (« limite de l'eau ») — marquant la frontière entre ces peuples. Les pasteurs celtes de l'Aubrac et de la Planèze — Ruthènes et Arvernes — divinisaient les sources, les lacs, les cours d'eau, génies bienfaisants qui étanchaient leur soif, abreuvaient la terre nourricière et guérissaient leurs maux. Selon Charles Felgères, les désinences celtiques de villages tels Lher, Pered, Pussac, Le Chirol... — pas aussi évidentes aujourd'hui — prouvent « que les plateaux et les vallées du Caldaguès étaient occupés par les populations de la Gaule ». Comment les vapeurs brûlantes s'élevant de l'étroite vallée du Remontalou auraient-elles pu les laisser indifférentes ? Pourtant l'effroi qu'elles devaient leur inspirer, plus fort que la fascination, les détourna vraisemblablement d'établir leurs demeures à proximité, même si la colline au pied de laquelle les eaux chaudes coulent à gros bouillons a été appelée « La Jarrige », nom d'origine ibère (de Garric : le chêne).

Il est également peu probable que ces populations aient participé activement à la lutte menée par Vercingétorix contre les légions de César. Vainqueur définitif près d'Alésia, en 52 Avant Jésus-Christ, ce

dernier livra la Gaule à la domination romaine pendant quatre cents ans.

*Chaudes-Aigues fondée par les Romains : une légende*

Dans l'une de ses lettres, l'évêque de Clermont Sidoine Appolinaire remarquait avec quelle lenteur et quelle prudence les Arvernes adoptèrent la civilisation romaine et que les Notables ne commencèrent à se dépouiller de leurs mœurs celtiques qu'à compter du Ve siècle. Dans ces conditions, il serait téméraire de parler d'une véritable occupation romaine en Auvergne. A plus forte raison dans le Caldaguès, pays rude, à l'écart des grandes voies de circulation, sans villes, sans camps militaires, sans monuments comme en construisirent ailleurs les Romains. Les Arvernes du Haut-Pays ne furent pas « romanisés », mais ils se « romanisèrent » en quelque sorte insensiblement.

Dans son « Histoire de l'Auvergne », de la collection « que sais-je ? », René Rigodon signale une voie romaine ayant laissé des traces qui, partant d'« Augustonemetum » (Clermont), desservait Martres-de-Veyre, traversait la Truyère, passait aux « Calentes Baiae » (Chaudes-Aigues ?), franchissait le Lot et se rendait à Segodunum (Rodez). Or son tracé à travers le Caldaguès est sujet à caution. En effet, il est très improbable, même si nous devons décevoir les Chaudesaiguois, que les « Calentes Baiae », dont parle Sidoine Apollinaire, avec ses eaux sulfureuses convenant aux affections du foie et des poumons, aient désigné les thermes de Chaudes-Aigues aux propriétés toutes différentes. Les historiens semblent aujourd'hui d'accord pour penser que l'évêque de Clermont nommait ainsi les sources du Mont-Dore ou de Royat. De plus, les difficultés d'accès aux gorges abruptes et inhospitalières de la Truyère et du Remontalou, ainsi que le passage plus haut, dans l'Aubrac, de la voie Lyon-Toulouse, ne militent pas en faveur de cette thèse.

Dénonçons donc, après Ch. Felgères, la légende reprise à souhaits d'une ville de Chaudes-Aigues fondée par les Romains eux-mêmes : la vérité historique y gagnera et les eaux les plus chaudes d'Europe n'y perdront rien de leurs vertus curatives. La découverte fortuite de baignoires prétendues romaines et visibles aujourd'hui près de l'entrée principale de l'établissement thermal, l'attrait bien connu du peuple conquérant pour les sources minérales et les bains, l'assimilation de cette ville d'eau à l'« Aquis calidis » de la « table de Peutinger » qui la situait d'ailleurs sur le trajet de Lyon à Clermont et, il faut bien l'avouer, une soif de prestige née du patriotisme local ont contribué à forger cette légende. Or la « table de Peutinger » doit être interprétée avec la plus grande prudence. Cette copie de la première carte géographique de la Gaule, dressée vraisemblablement au Ve siècle, est source d'erreurs, au point que si « Aquis Calidis » pouvait se confondre avec Vichy, il est prouvé maintenant que cette dénomination ne s'appliquait pas à Chaudes-Aigues, pas plus qu'« Anderitum » ne s'identifiait à Anterrieux, chef-lieu d'une commune du

canton. Les baignoires creusées dans la pierre volcanique et découvertes dans deux excavations proches de la fontaine du Par ont quelque chose de fruste, d'inachevé, qui cadre mal avec le soin que prenaient les Romains dans l'installation de leurs thermes. Par contre, des vestiges de canalisations et de piscines mises à jour près de la même fontaine, avec des monnaies frappées à l'effigie des Césars, suggèrent que ces eaux chaudes n'étaient pas inconnues des Gallo-Romains établis dans les « villae » ou domaines des plateaux voisins, à Ladinhac, Montignac, Paulhac, Védrines, La Fouillouse, etc..., et que, mariant la tradition celtique et les mœurs romaines, ils venaient s'y baigner et y jeter des pièces en offrandes aux dieux. Outre ces toponymes, d'autres noms de lieux en ergue(s) — Andiergues —, en ange(s) — Barberange, Morsanges — prouvent que la civilisation gallo-romaine avait fait une percée en direction du Caldaguès. Au total, on compte au moins 14 toponymes de cette origine dans la commune.

Sous la protection de dieux hybrides, nos montagnards apprirent à construire des abris plus confortables, à capter les sources, à se perfectionner dans l'art de la céramique, à intensifier la production agricole en accélérant les défrichements et en combinant heureusement culture et élevage. Mais il faudra attendre l'expansion du christianisme et les débuts de la féodalité pour que l'urbanisme se développe et que naisse le bourg de Chaudes-Aigues.

*Premiers noyaux de population*

On sait que les trois premiers apôtres de la Haute-Auvergne semblent avoir été Marius (saint Mary), Mametus (saint Mamet) et Florus (saint Flour), que ce dernier réunit autour de lui, sur le plateau d'Indiciac, une « église » ou communauté chrétienne. Mais il est possible qu'à la même époque — sans doute à la fin du IIIe siècle — l'évangile ait pénétré aussi dans le Caldaguès, prêché par Martial, futur évêque de Limoges, dont le passage dans la région, en direction du Gévaudan, pourrait expliquer le nom de Saint-Martial donné à ce village proche de Chaudes-Aigues. Il y avait là, aux temps anciens, un prieuré : avait-il pris la place d'un oratoire érigé pour commémorer un éventuel passage ou tout au moins le souvenir de l'apôtre ? Encore un mystère des temps obscurs. Quoi qu'il en soit, un peu partout se constituent des communautés religieuses, embryons de paroisses. Celle de Maurines — Parochia Marina — tire son nom de Mary qui ne l'a pourtant pas évangélisée. Entre les VIIIe et IXe siècles, le culte de saint Martin et de saint Julien, déjà développé dans le Midi, s'est substitué peu à peu au culte païen de la source.

Nul doute que le premier noyau de Chaudes-Aigues fut le quartier du Par où s'étaient regroupés quelques autochtones près de la source principale. M. Boudet a même affirmé qu'en 886 la « villa » du Par appartenait à un seigneur nommé Bodon qui la donna « avec tous ses mas et tout son territoire rural au chapitre Saint-Julien de

Brioude ». Que les colons du Par aient travaillé pour un seul propriétaire ou qu'ils se soient « donnés » à lui, rien de plus normal à une époque où les plus faibles se « recommandent » à des voisins plus puissants, attendant d'eux sécurité matérielle et protection en échange de leur labeur et de leur liberté. Ainsi va naître le régime féodal, ainsi la « villa » du Par deviendra village.

Mais, parallèlement à la féodalité, se met en place le cadre paroissial, quand l'évangélisation des païens (Pagani) est suffisamment avancée. Entre le VIII^e^ et le X^e^ siècle, de nouveaux chrétiens du Caldaguès construisent leurs demeures autour du sanctuaire dédié à leur saint protecteur : ainsi se développe, à quelque deux cents mètres du Par, le village de Saint-Julien dont un quartier de Chaudes-Aigues porte encore le nom, comme un défi aux idolâtres que la superstition pousse à vénérer encore la source empanachée de vapeurs blanchâtres. Dans une petite église (« ecclesia ») s'assemble la communauté religieuse (« gleysia ») : elle devient le centre de la vie du village. Le seigneur qui a bien voulu assumer les frais de construction s'y réserve le droit de patronage pour lui et ses descendants, avec de nombreux privilèges.

La petite ville d'eau de Chaudes-Aigues sera plus tard la fille née de l'union de ces deux villages de la « civitas » arverne.

*La viguerie de « Civitas vetula »*

Les chartes des IX^e^ *et* X^e^ siècles permettent d'y voir un peu plus clair : terres et villages y sont localisés par l'indication du comté et de la viguerie dans lesquels ils se situent. En effet, lorsque les premiers Carolingiens avaient tenté une réorganisation administrative du royaume franc, la « civitas » arverne avait été divisée en cinq comtés secondaires ayant pour sièges Clermont, Billom-Turluron, Brioude, Tallende et Carlat. Eux-mêmes étaient subdivisés en vigueries (« vicaria ») d'une étendue moyenne égale à celle d'un ou deux cantons actuels. A leur tête un viguier-fonctionnaire (« vicarius ») désigné par le comte et dont le salaire consistait en cens, droits de justice, redevances et services divers, exigibles dans les limites de la circonscription. Le plus vaste comté — celui de Tallende — englobait toute la région de Saint-Flour et le Caldaguès en faisait donc partie. Quant aux vicairies, il est impossible d'en donner une liste exhaustive. Au sud de la Truyère, il semble que le pays de Chaudes-Aigues ait été compris dans celle de « vitas vetula », signalée par Grégoire de Tours, et que M. Boudet situait à Ville-Vieille, hameau de Saint-Urcize, traversé par la route qui conduit de cette localité à Réquistat. Cette localisation est aujourd'hui contestée : certains historiens identifiant « Civitas vetula » à Saint-Paulien-en-Velay, capitale des Vellaves, mais sans apporter là encore de preuves décisives. Ce qui est certain, c'est que la charte 200 du Cartulaire de Brioude, datée de 841 (2^e^ année du règne de Charles Le Chauve), fixe la place du Caldaguès (« Caldacienci ») dans le comté de Tallende (« in

comitatu Telamenci »). Elle fait allusion à une remise de biens à l'église Saint-Julien de Brioude. La région de Chaudes-Aigues pourrait donc être un démembrement de la viguerie de « Civitas vetula », ce qui expliquerait la suprématie des seigneurs de Saint-Urcize, successeurs des viguiers primitifs devenus de plus en plus indépendants à mesure que se précipitait la décadence carolingienne.

A l'avènement des Capétiens, les anciens comtés et vigueries ont disparu, absorbés dans le comté d'Auvergne. Le système féodal s'est mis en place.

En 972, l'évêque d'Auvergne, Etienne II, a convoqué à Aurillac tous les principaux seigneurs de la contrée et les représentants du clergé. L'assemblée synodale a tracé les frontières entre l'Auvergne d'une part, le Limousin, le Rouergue et le Gévaudan d'autre part. Le Caldaguès, particulièrement concerné, y a trouvé ses limites au Sud et à l'Ouest, celles de l'Est et du Nord épousant la rive gauche du Bès et de la Truyère. Elles ne devaient guère changer lorsque furent créés le bailliage des Montagnes d'Auvergne sous le règne de Louis IX, le diocèse de Saint-Flour en 1317 et le département du Cantal en 1790.

Mais en même temps, en cette fin du x^e^ siècle, nous sortons de la nuit des temps et du domaine des suppositions. Nous marchons sinon en pleine lumière, du moins en terrain plus ferme.

II

# Le temps des seigneurs

*Les sires de Saint-Urcize,*
*premiers seigneurs de Chaudes-Aigues (1025-1290)*

Ainsi les sires de Saint-Urcize furent les seigneurs de Chaudes-Aigues, vraisemblablement avant l'an mille, mais à coup sûr de 1025 à 1290. Le premier dont l'histoire fasse mention est Robert. Il apparaît vers 1025 dans la charte de fondation du monastère de Saint-Flour, contemporain et vassal du comtour Amblard de Nonette. Son château de Saint-Urcize lui donnait autorité sur un mandement qui englobait de vastes territoires dans l'Aubrac et le Gévaudan. Il possédait aussi une forteresse à Chaudes-Aigues, sur le roc escarpé où s'élève aujourd'hui la chapelle Notre-Dame de Pitié. Elle s'appelait « Château-Vieux », ce qui laisse supposer une jouissance déjà ancienne, et Robert prit son nom, puisque cette charte le désigne sous le titre de Robert de Château-Vieux. A quelque distance de la ville, au pied de la colline de Radondette, s'étendaient ses terres allodiales de « la Condamine » — en latin, « Campus Domini », c'est-à-dire « le champ du Seigneur » — dont le nom s'est perpétué jusqu'à nous grâce à la source ferrugineuse qui déversait ses eaux fraîches et reconstituantes dans une vasque de pierre colorée de rouille, en bordure de la route de Saint-Flour. Sur un territoire compris dans l'angle que forment le Remontalou et le ruisseau du Merdaric, aujourd'hui couvert dès son entrée dans la ville jusqu'au square Vialard, il fit édifier une église dédiée à saint Julien dont il nommait le chapelain

et touchait les revenus. Autour de l'édifice se groupaient les habitations des vilains : ainsi prit naissance le village de Saint-Julien, contigu à Chaudes-Aigues, mais indépendant de la ville elle-même pour de longs siècles. Hommes, maisons, terres, tout était à lui. En cas de danger, les habitants trouvaient rapidement asile dans le Château-Vieux. A Chaudes-Aigues même, dont les masures se serraient autour de la source du Par, il était reconnu comme le seigneur principal. Au sud-ouest, sur le « Planol », élévation de terrain où pouvait s'organiser la défense, se dressait l'église paroissiale Saint-Martin, construite au début du XI^e siècle. Robert de Saint-Urcize de Château-Vieux n'en possédait que la moitié, l'autre appartenant aux seigneurs d'Oradour, vassaux des Brezons.

Lorsque saint Odilon, abbé de Cluny, fonde le monastère de Saint-Flour dans le premier quart du XI^e siècle, les fiers et farouches seigneurs des montagnes d'Auvergne se muent en généreux donateurs. Astorg II de Brezons cède au moine bâtisseur le promontoire basaltique d'Indiciac où se développera la ville de Saint-Flour. Les autres barons du pays, même de moindre envergure, ne veulent pas passer pour des rustres et souhaitent se faire pardonner leurs frasques et leurs violences; aussi font-ils assaut de générosité : Robert de Saint-Urcize, pour sa part, se dépouille au profit du nouveau prieuré de l'église Saint-Julien et de son pré, de « l'appendaria del Rieou » — section agricole du Remontalou avec ses cultivateurs —, de toutes les redevances qu'il prélevait sur le village de Chaudes-Aigues et des manses du « Cassan » et du « Cheyrol », c'est-à-dire des fermes de Chanson et du Chirol. Le chapelain de Saint-Julien ajoute à ces donations les dîmes en foin qu'il percevait au profit de l'église, un pré qui faisait partie de son patrimoine et six appendaria sur le territoire de la Chazelle. Autant dire que la totalité du village de Saint-Julien et une bonne partie de Chaudes-Aigues devenaient terres ecclésiastiques par la grâce de Robert de Saint-Urcize. Son fils Etienne complètera la donation — entre 1040 et 1050 — en cédant sans contrepartie au prieur Géraud la moitié de l'église Saint-Martin avec toutes ses dépendances. Les moines de Saint-Flour, qui convoitaient la possession pleine et entière de cette église, depuis qu'ils se rendaient régulièrement en pèlerinage dans un sanctuaire voisin où trônait la statue de Notre-Dame de Fridières, dont l'origine et la disparition ont conservé tout leur mystère, arrivaient à leurs fins. Ne venaient-ils pas d'obtenir d'André Jurquet, seigneur d'Oradour, avec le consentement de son suzerain Amblard de Brezons, la cession, contre quelques compensations, de l'autre moitié de Saint-Martin de Chaudes-Aigues avec ses droits de sépulture et d'offrande et de tout ce que la communauté des prêtres desservant l'église tenait de lui. En 1095, les cinq frères Jurquet tentèrent de révoquer les libéralités de leurs aïeux. Mais les foudres des papes Urbain II et Calixte II et les pressions d'Astorg de Brezons firent céder les récalcitrants qui opérèrent, en 1131, entre les mains du prieur Anselme, la restitution du bénéfice usurpé.

La branche aînée des Saint-Urcize s'éteignit avec Pons dont la fille Miélher épousa Déodat de Canilhac et lui apporta la plus grande partie des biens de ses ancêtres : la terre de La Roche, dont le château prit le nom de La Roche-Canilhac, et toute la seigneurie de Chaudes-Aigues, amoindrie par les dons faits au monastère de Saint-Flour et par la dot d'une fille de Saint-Urcize, Blavia, épouse de Falcon Réveilhac qu'elle rendit maître du domaine du Couffour et de divers cens sur la capitale du Caldaguès.

### *Les Reveilhac, seigneurs du Couffour et coseigneurs de Chaudes-Aigues*

Un donjon rond de faible élévation, un pavillon carré étriqué avec son toit à quatre pans incurvés, un corps de logis sans caractère architectural transformé en étable, c'est tout ce qui subsiste aujourd'hui du château du Couffour. Edifié au midi, sur le bord extrême du plateau taillé en abrupt par les gorges du Remontalou, il fut au Moyen Age une imposante forteresse, flanquée de sept tours et entourée d'une enceinte dont un léger renflement de terre laisse deviner encore l'existence. Les vestiges actuels ne rendent que médiocrement compte de son importance. Nous venons de voir comment Falcon Réveilhac, possessionné en Gévaudan, en hérita. Il se para du titre de seigneur du Couffour et adopta l'ours des Saint-Urcize sur son blason. Pour le tiers de Chaudes-Aigues qui lui appartenait, l'un de ses successeurs, Géraud II, se reconnaissait le vassal de deux suzerains : le prieur de Saint-Flour, en vertu des donations des Saint-Urcize; le seigneur gévaudanais Astorg de Peyre pour le château du Couffour et son mandement fort étendu comprenant entre autres divers mas de la paroisse de Chaudes-Aigues tels que La Tour, Les Angles, La Chazelle. A partir de 1322, les Réveilhac substitueront définitivement à leur patronyme celui de Besse, ayant hérité d'un fief de ce nom plus conséquent. En 1339, Géraud III de Besse, seigneur du Couffour, n'hommage plus aux Peyre mais directement à Béraud I^er^ de Mercœur. Le dernier de la race des Réveilhac fut Jean de Besse qui dut vendre ou donner la terre du Couffour, au début du XV^e^ siècle, à Antoine de Rochedragon, seigneur d'Yolet, on ne sait dans quelques circonstances.

### *Les seigneurs de la Roche-Canilhac et les barons de Peyre*

Grâce à Miélher, son épouse, Déodat de Canilhac s'est installé dans le château des Saint-Urcize. Sans doute séjourne-t-il parfois dans le « Château-Vieux » de Chaudes-Aigues. Mais celui qu'il préfère s'élève dans le fief très ancien de La Roche, paroisse de Saint-Rémy, tout près des eaux claires et cascadantes du Bès, sinon pourquoi aurait-il accolé à son nom de famille originel celui de ce château ? En 1270, Marquès, son fils, reconnaît Astorg de Peyre comme haut seigneur justicier de Chaudes-Aigues et du Caldaguès. Ce dernier, grand pêcheur en eaux troubles, avait poussé ses avantages dans la région,

prétextant les risques encourus par le monastère de Saint-Flour dont les vassaux révoltés pillaient les terres de Planèze. Astorg laissa à Marquès la jouissance de tous ses fruits et revenus à condition de recevoir de lui l'hommage pour sa part de Chaudes-Aigues.

Le prieur du monastère se sentait militairement trop faible pour protéger ses possessions, à savoir l'église Saint-Martin, quelques terres autour de la chapelle Saint-Julien et plusieurs mas dans la foraine. Il chercha un appui auprès de Marquès de Canilhac, en lui inféodant la moitié indivise de la montagne Fortailler, qui s'étendait de la rue Saint-Julien à la forteresse de Château-Vieux, et du village de Saint-Julien, moyennant une redevance féodale de 6 livres tournois, payable à Chaudes-Aigues le jour de la Saint-Martin d'hiver, et la promesse de bâtir une tour d'au moins cinquante livres : ce fut la tour Saint-Julien dont les ruines se voyaient encore dans la cour de la maison Chassang-Cournut et qui disparut complètement lors de la construction d'une habitation mitoyenne (maison Sadron). Ces terres étaient tenues du prieur en fief franc et libre — « in feudum francum et liberum » —, c'est-à-dire exonérées de cens et de toutes autres redevances. Marquès obtenait aussi le privilège de nommer le chapelain destiné à desservir la petite église du village, située à peu près à l'emplacement actuel de l'école libre de filles.

Mais, clause importante pour la suite de l'histoire, la charte consacrait les franchises des hommes vivant et travaillant en territoire monacal, soit à Saint-Julien, soit dans l'enceinte de l'église Saint-Martin : exemption envers Marquès de la taille seigneuriale, du droit de « leyde » sur les grains vendus et des corvées; recours à la haute et basse justice du prieur. Ainsi se trouvait officialisée sans discussion l'existence de deux villages distincts : d'une part Chaudes-Aigues, d'autre part Saint-Julien. Les habitants de ce dernier se prévaudront plus tard de cette charte pour s'opposer à toute tentative d'unification de leur village avec Chaudes-Aigues... jusqu'à ce que Jean II, duc de Bourbon, le leur impose au XV^e^ siècle. En ce 13 des ides de septembre 1275, l'accord une fois conclu, Marquès de Canilhac rendit au prieur Geoffroy le Vert l'hommage manuel avec le serment de fidélité dans le verger du presbytère tout proche de l'église Saint-Martin. La convention fut ratifiée à Saint-Flour le 17 octobre suivant.

En cette fin du XIII^e^ siècle, la pyramide féodale aussi compliquée à Chaudes-Aigues qu'ailleurs paraît ainsi construite : les Canilhac, les Réveilhac et, pour une petite part, le collège des prêtres sont coseigneurs de la plus grande partie de Chaudes-Aigues et de sa foraine; mais ils se reconnaissent les vassaux soit des Peyre, soit du prieur de Saint-Flour, représentant l'Abbé de Cluny; de même, les Peyre hommages à des seigneurs plus puissants, les « Majores Domini », barons de Mercœur ou même comtes de Rodez pour les arrière-fiefs qu'ils déclarent tenir d'eux dans le Caldagués.

*Le poids de l'autorité royale*

En 1195, le roi de France annexe la terre d'Auvergne, affaiblie par des luttes intestines. Déjà « souverain fieffeux », « Seigneur pardessus » de tout le royaume, il oblige de nombreux chevaliers à s'avouer ses vassaux. Au retour d'une expédition punitive dans le Midi, en 1226, Louis VIII vient du Rouergue s'abriter derrière les solides murailles de l'« Oppidum Sancti Flori » — la place forte de Saint-Flour. Il est possible qu'il soit alors passé par Chaudes-Aigues. Le roi en profite pour inféoder la Vicomté de Grèzes en Gévaudan à Béraud V de Mercœur afin de maintenir à la couronne ce trait d'union entre les terres d'Oil et les terres d'Oc et d'empêcher les châtelains auvergnats, possessionnés des deux côtés de la frontière, tels les Canilhac et les Saint-Urcize, de nuire à l'œuvre d'unité territoriale entreprise par les Capétiens.

A partir de 1241, Alphonse de Poitiers devient apanagiste de la terre d'Auvergne, dont il est investi par son frère Louis IX, le futur Saint Louis. Elle ne fera retour à la couronne que si le comte meurt sans postérité. Une période de paix relative s'instaure alors. Quelques années plus tard, Alphonse de Poitiers crée le « bailliage des Montagnes », constitué par une grande partie de la Haute-Auvergne, y compris le Caldaguès, et placé sous l'autorité d'un bailli. A la fin du XIII^e^ siècle, la subdivision du bailliage en prévôtés inclut Chaudes-Aigues, sa foraine et le village de Saint-Julien dans celle de Saint-Flour. Le prévôt et sept sergents sont chargés de faire régner l'ordre et la justice du bailli royal. Pour mettre un frein à la cupidité, à la turbulence, à l'esprit d'indépendance des seigneurs, c'est la main du roi qui s'appesantit sur toute la région. Et le petit peuple ne s'en plaint pas. Quand Alphonse décède sans héritier, les rois de France reprennent possession de la terre d'Auvergne et continuent l'œuvre de centralisation. Le seigneur du XIV^e^ siècle, tel Marquès de Canilhac, reste un puissant personnage, mais il réside de moins en moins dans le Caldaguès; ses « hommes » le considèrent comme un étranger, car ils ont affaire le plus souvent à son bailli ou à son receveur. Le roi grignote peu à peu son autorité et ses prérogatives, surtout en matière judiciaire. Bref, si l'ordre féodal demeure en place, il n'a plus au XIV^e^ siècle la même solidité qu'autrefois. L'ascension, à Chaudes-Aigues comme ailleurs, d'une nouvelle classe sociale riche d'argent et ambitieuse contribuera à lui porter des coups fatals.

Toutefois, malgré les efforts du bailli royal, Chaudes-Aigues, le Caldaguès, l'Aubrac demeureront dans l'orbite du Languedoc jusqu'à la réunion définitive de l'Auvergne à la Couronne, sous François I^er^. On y parle la langue d'oc, succédané du latin populaire — fora = dehors; hort = jardin... —, transmise de bouche à oreille, donc plus ou moins déformée, transformée, qui avait emprunté au gaulois quelques mots — braies, brayes : culottes; saie, saïle : longue cape de berger... — et aux idiomes germaniques certains néologismes. Parler essentiellement oral modifié, altéré, de génération en génération, mais

resté à l'abri de toute ingérance étrangère dans cette contrée isolée par les gorges de la Truyère. Région du « Tcha » et du « Ja » — « Tcho » : chien; « Tchabre » : chèvre; « Tcharreyra » : petite rue. La dualité sur le plan juridique du droit écrit et du droit coutumier, aux limites imprécises et enchevêtrées, semble s'atténuer à partir de 1220 : le droit écrit se substitue à la coutume, d'autant plus aisément que Chaudes-Aigues et Saint-Julien sont pour partie en terres ecclésiastiques.

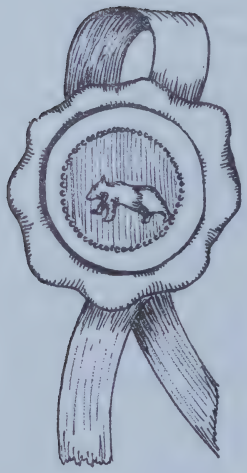

L'ours, emblème des sires de Saint-Urcize.

III

# Chaudes-Aigues à la veille de la guerre de cent ans

En 1317, la création de l'évêché de Saint-Flour par démembrement de celui de Clermont place les Canilhac sous la dépendance de l'évêque, qui a supplanté le prieur en temps que seigneur féodal. C'est à lui, désormais, que Marquès II doit l'hommage pour ce qu'il tient du monastère dans le Caldaguès. Afin d'éviter toute contestation, Canilhac fait dresser en 1332 le premier terrier connu de Chaudes-Aigues, c'est-à-dire qu'il fait recenser la totalité de ses possessions — parcelles, habitations et redevances — et enregistrer les reconnaissances faites à lui devant notaire par l'ensemble des tenanciers. Ce terrier, incomplètement utilisé par Ch. Felgères, a été récemment exhumé des archives de l'Aveyron par Mlle Bouyssou, archiviste du Cantal, qui l'a publié intégralement dans la « Revue de la Haute-Auvergne » (1977), avec une interprétation serrant de plus près la réalité. Ecrit en langue d'oc, il permet de se faire une idée précise de la topographie de la ville de Chaudes-Aigues et du village de Saint-Julien au XIV^e^ siècle, en soulignant toutefois qu'il contient seulement l'énumération des reconnaissances pour « Mossenhor de Canilhac, senhor de Chaldas-Ayguas », soit 197 pour la ville et 105 pour la foraine, et laisse donc de côté tout ce qui relevait de Géraud Réveilhac du Couffour, de l'évêque de Saint-Flour et vraisemblablement du collège des prêtres.

*Quartiers, rues et routes* (1)

L'ensemble de la ville s'est développé sur la rive gauche du Remontalou — la « Ribeyra de Raymontalo » — et entreprend, timidement encore, la conquête de la rive droite. Elle est partagée en deux bourgs bien distincts par le « Rieu de Merdaric », nom qui évoque de façon réaliste le rôle d'égout collecteur à ciel ouvert qu'il jouait. Déformé plus tard, volontairement sans doute, en « Margueric » aux sonorités moins offensantes pour l'oreille, il a été récemment capté par une buse et recouvert. A l'époque, il coulait au fond d'une ravine depuis la Pradelle jusqu'à son confluent avec le Remontalou et à la levée qui alimentait un moulin (maison Juéry, détruite par un incendie). Au nord, le village de Saint-Julien; au sud et à l'ouest, la ville proprement dite structurée autour de ses deux éléments fondamentaux : la source du Par et l'église Saint-Martin.

A l'ouest du Remontalou, les quartiers du Par où coulent les principales sources et la vingtaine de maisons qui se sont groupées « sobre lo baynh » (sous la piscine publique) forment la partie la plus importante de la ville, celle qui sera entourée de fortifications au siècle suivant. L'eau chaude qui ruisselle dans la rue du Par (rue de la Source du Par) n'est pas captée en totalité par les riverains pour chauffer leurs maisons; l'excédent se déverse dans un bassin public, le « baynh », autour duquel se pressent les habitations les plus huppées, celles qui paient les cens les plus élevés. Contrairement aux déductions de Ch. Felgères, il semble que ce « baynh », à l'usage des moins fortunés, se soit trouvé au centre de la partie haute de l'actuelle place du Marché, et non au sud-ouest (à l'emplacement de l'hôtel des Postes) où des maisons particulières disposaient de piscines alimentées par des sources de même nature. En effet, le repavement de la place a permis de découvrir dans le sous-sol des vestiges de voûtes fissurées à travers lesquels on put enfoncer des perches dans l'eau et la boue jusqu'à une profondeur de plus de 4 mètres. L'espace compris entre « sobre lo baynh » et le Remontalou était occupé par la « Plassa », car le porche de la place du Marché et la route qui longe le ruisseau n'existaient pas encore.

Au sud, dans la direction du Couffour, le quartier de l'« Erm » (Bar de l'her); au nord, celui du « Forn » (du Four) jusqu'au Merdaric; au-delà, le village de Saint-Julien où le terrier dénombre trente reconnaissances. A l'ouest, des maisons groupées escaladent les « Costa » ou hauteurs qui dominent la ville : quartier de « la Jarriga » (la Jarrige) dont le nom s'est perpétué jusqu'à nous; celui de « la Serveleyra » dont le souvenir s'est effacé des mémoires sans qu'on ait

(1) Pour que le lecteur s'y retrouve, nous mettons entre parenthèses les noms que portent actuellement quartiers et rues de la ville.

pu en expliquer l'origine, mais vraisemblablement situé entre le chemin qui monte à la cité de Pré Michel et l'ancien cimetière accoté à l'église; enfin, ceux de « La Pradela » (La Pradelle) et de Fertalhier (Forthaler) au-dessus de Saint-Julien; près de « La Serveleyra », un lieu dit Chastel Bec n'a pu être identifié et nous ne croyons pas qu'il pût s'agir de ce « Chastel vieilh » (Château-Vieux) placé par Felgères sur le rocher où s'élève aujourd'hui la chapelle de Notre-Dame de Pitié. Cette situation lui permettait de commander l'entrée dans les deux agglomérations et de vérouiller le « cami ferrat » (chemin ferré) de Saint-Flour. Entre le quartier du Four et la rive gauche du ruisseau s'étendait « La Gravieyra » d'où la place du Gravier tirera plus tard son nom.

« Ostral rieu » (sur l'autre rive), le faubourg naissant de la « Verneda » (Faubourg d'Outre) se prolongeait en direction du cimetière actuel par quelques maisons échelonnées le long de la « Colobre » (rue Sainte-Elisabeth) qui aboutissait à « Las Forchas » où s'élevaient probablement les fourches patibulaires, c'est-à-dire le gibet seigneurial. Surplombant la vallée sur ce versant, le quartier de la « Runhosa » (la Rouniouze) avec deux maisons seulement. Quelques territoires de la foraine sont aussi mentionnés dans le terrier, par exemple « Frey dieras » (Fridières).

La plupart des rues que nous parcourons aujourd'hui étaient tracées dès cette époque, l'exception principale étant constituée par la route nationale longeant le Remontalou dont la percée date du XIX^e^ siècle. Les plus importantes sont appelées « via », « via publica »; les autres « charreyra », « chami » ou « viol ».

De la grande source partaient deux rues : l'une, « via publica », vers l'église (rues de la Tour et de la Chazelle); l'autre, « charreyra publica del Par », aboutissant à la « Plassa » sous le bain public. De cette place, diverses rues irriguaient les autres quartiers de la ville : « charreyra publica » qui conduisait à la Jarrige, « charreyra de la Plassa » (rues Saint-Jean et Saint-Jacques) qui s'étirait jusqu'au « barri » (faubourg) de l'Erm (Bar de l'her) où sont énumérées une cinquantaine de reconnaissances, « charreyra del Forn » (rue Notre-Dame d'Août) qui prenait la direction du four public, près de l'emplacement où fut édifiée plus tard la fontaine du Gravier.

Une « charreyra publica » longeait le Merdaric. Perpendiculairement à celle-ci et sur l'autre rive prenait naissance la rue Saint-Julien avec sa petite place, prolongée par la « via publica del Chastel-Vieilh » : l'ensemble constituait la « via que vay a S. Flor », mettant en communication la ville et le village avec le chemin ferré de Saint-Flour. Difficile à situer avec exactitude, une petite voie dite « chami del Chastel » pouvait être un chemin longeant le Remontalou et rejoignant la « via publica » déjà citée.

La rive gauche de ce ruisseau était desservie par la « charreyra dreyta » (possible rue des tanneurs), « lo charreyro » encore pavée

il y a quelques années et appelée tout simplement le charreyrou (rue du Moulin), enfin le petit chemin qui descendait à la « Gravièyra ».

Deux voies montueuses desservaient Montvallat : l'une, par la Pradelle, gravissait la pente de Radondette; l'autre serpentait sans doute sur le versant de la Jarrige jusqu'au plateau dominant le bois de la Pradelle. Pour se rendre au Couffour, il fallait emprunter la « via publica que vay a la Gleola » (rue de la Rase), utilisée encore au XIX^e^ siècle comme le prouve le plan cadastral de 1832. La route actuelle du Gévaudan et de l'Aubrac, tracée derrière l'établissement thermal, n'existait pas. Mais par la « colobre » (rue Sainte-Elisabeth), point de départ de la « via publica que vay a la Rocha », on pouvait se rendre à la « Rocha-Canilhac » où se dressait la forteresse seigneuriale. On comprend mieux l'emprise du système féodal sur la vie médiévale de la population quand on constate que les quatre voies permettant de quitter la ville desservaient les quatre principaux châteaux du Caldaguès.

*Les édifices*

Les principaux édifices de Chaudes-Aigues étaient ceux indispensables à la vie d'une petite ville sans franchises communales et sans fortifications. D'abord, sur une éminence dominant le quartier du Four et le vallon du Merdaric, l'église primitive — « ecclesia insuper de Calidis Aquis » — bâtie vraisemblablement au X^e^ siècle, en même temps que le Château-Vieux, et consacrée à Saint-Martin et à Saint-Julien, deux saints particulièrement honorés en Gévaudan où les sires de Saint-Urcize avaient été largement possessionnés. Nous avons dit comment elle fut donnée au monastère de Saint-Flour, en 1095. Jusqu'à l'érection, à la fin du XIV^e^ siècle, du collège des prêtres en chapitre collégial, la cure appartint au prieur, puis à l'évêque qui déléguait un ecclésiastique pour y exercer les fonctions curiales. Près de l'église, le cimetière utilisé jusqu'au XIX^e^ siècle et le « prat del obi » appartenant à ce collège de prêtres qui vivaient essentiellement des « obit » ou fondations pieuses : contre le versement d'une rente en espèces et parfois en nature, « li senhor del collegi » s'engageaient à dire un certain nombre d'offices pour les défunts de la famille du fondateur. Le four public occupait à peu près la même place que l'actuelle fontaine dite du « Griffe » (place du Gravier). Nous avons déjà situé dans le village de Saint-Julien la « Capela » (petite église) et la « Tor » (Tour) et indiqué leurs origines.

Enfin, deux « malauteyra » (maladreries) avaient été construites : l'une, très ancienne, à l'extrémité sud-ouest de la ville, dans un terrain vague entre les rues de l'Her et de la Rase; l'autre au nord-est du quartier Saint-Julien, sur la rive gauche du Remontalou. Elles accueillaient les pestiférés et tous les contagieux, condamnés à mourir dans l'isolement le plus complet afin d'éviter la propagation des épidémies.

Bien que le terrier n'en fasse pas mention, un second cimetière devait exister près de la « Capela » Saint-Julien. En 1960, des ouvriers qui ouvraient une tranchée dans le sol de la rue Saint-Julien mirent à jour des ossements très anciens, à l'entrée de la place de la Mairie.

### *La population*

Sur la population, le terrier ne nous donne que des renseignements incomplets, d'abord parce qu'il manque de précision, ensuite parce qu'il concerne seulement les « hommes » du seigneur de La Roche-Canilhac. De son analyse, il appert que Chaudes-Aigues et Saint-Julien réunis comptaient, à cette époque, au moins 300 familles, ce qui, à raison de 4 à 5 personnes par feu, donnerait une population totale oscillant entre 1200 et 1500 habitants et une densité plus forte qu'aujourd'hui (1096 en résidence principale lors du recensement de 1975). Ce n'est pas une surprise, car on a constaté partout une expansion démographique importante au cours du XIII[e] siècle à laquelle mettra fin la terrible peste des années 1348-1350.

La plupart des « hommes » sont désignés par un prénom suivi d'un nom, quelques-uns par un prénom suivi d'un nom de métier — « Jacme lo fabre » (le forgeron) —, trois seulement par un surnom. Des femmes, le terrier ne donne que le prénom auquel s'ajoutent parfois un nom de lieu — « Agnès del Erm » —, le nom du mari ou du père — « Garina, filha d'Andrieu del Erm, molher de J. Vergas » —. Il est peu bavard en ce qui concerne les métiers; on n'y découvre que deux forgerons, deux bâtiers, un barbier, un mercier et un cornayre (sobriquet ? ou fabricant de cornes ? ou sonneur de corne ?). Une dizaine de noms sont précédés du titre honorifique de « Maistre », réservé sans doute aux notaires, ou de Moss., abréviation pour « Mosseu » ou « Mossenhor », signes qu'une première aristocratie bourgeoise s'était dégagée de la masse par ses richesses, ses fonctions, son influence.

### *Les biens*

Les 197 reconnaissances nous fournissent des renseignements précieux sur la nature des biens et les charges des tenanciers du seigneur de Canilhac. Elles portent sur 199 maisons — les 2/3 à peu près — appelées « mayo », « mayso » ou « ostal ». Deux « sobre lo baynh » ont des colombiers et appartiennent à des « mossenhors ». Certaines sont indivises entre deux possesseurs : la « mayo soteyrana » (rez-de-chaussée) à l'un; la « mayo sobeyrana » (premier étage) à l'autre. Quelques locaux à usage commercial ou artisanal sont appelés « Estra », « obrador », « sotel » ou « crota » (cave). Il faut ajouter à cette liste le moulin combier de Guilhem Jussieu, sur le Remontalou, à l'emplacement du Centre de rééducation fonctionnelle, qui foule les laines et prépare les tissus, et les moulins à grains Achart et de Saint-Julien, ce dernier proche de la maladrerie, situés l'un et

l'autre sur une levée à quelque distance de la rive gauche du ruisseau; enfin, « l'ostal del forn » ou maison du four.

212 jardins sont reconnus. Les simples potagers sont désignés par le mot « ort », dérivé du latin hortis, et qui a subsisté dans le patois du pays. Certains ont plusieurs propriétaires, comme les maisons. Les plus remarquables, probablement couplés avec des vergers, sont appelés « plantiers » ou « parras ». Ils sont attenants aux « ostals », surtout dans les quartiers les plus aérés de l'Erm et de Saint-Julien, ou bien longent le Remontalou et le Merdaric, ou encore s'étagent sur les « Costas » de la Jarrige, de la Serveleyre et de Runiouze. Six « pratz » (prés), treize « chams », une dizaine d'« afars » et de « territori », trois « pedas » (petites pièces de terre) ceinturent la ville.

Les redevances versées au seigneur par les tenanciers sont très variables. Tous paient un cens en argent, le plus imposé étant le propriétaire du moulin foulon avec 110 sols. Enrichi par la fabrication des draps, il possède aussi deux maisons et le moulin Achart. Les moins riches ne versent que quelques deniers (1). S'y ajoutent pour certains des redevances en nature : avoine, seigle, gélines, beurre, correspondant sans doute à d'anciens champs ou pâturages transformés en jardins.

Enfin, presque tous doivent au seigneur la taille aux cinq cas. Aux quatre cas habituels — un fils armé chevalier, le mariage d'une fille ou d'une sœur, le paiement de la rançon si le seigneur est fait prisonnier, la participation aux frais de la croisade ou d'un pèlerinage — est prévue pour les tenanciers de Chaudes-Aigues l'adjonction d'un cinquième : l'achat d'une terre. En ces cinq circonstances, le cens est alors doublé pour une centaine d'entre eux (« doblador a V cas ») et la taille variable selon les tenures pour une soixantaine d'autres. Plus de quarante sont astreints aux corvées. Les exemptions ne concernent qu'une vingtaine de Chaudesaiguois.

Trois reconnaissances seulement font allusion aux eaux chaudes, captées en partie et utilisées par les propriétaires de maison situées « sobre lo baynh », autour de « la Plassa ». C'est le début de l'appropriation privée de certaines eaux chaudes considérées jusque là comme biens publics.

### *L'administration de la ville*

Le terrier reste muet sur ce point, sans doute parce qu'il n'existait alors aucune communauté organisée, aucun consulat octroyé par quelque charte de franchise. Pourtant, cinquante ans plus tard, les

---

1 livre = 20 sols; 1 sol = 12 deniers.

registres consulaires de Saint-Flour parlent du « sindic de Chaldas-Ayguas ». Il est donc probable qu'entre les années 1332 et 1377 se constitue une communauté des habitants qui ont obtenu le droit de s'assembler et d'élire un syndic gérant les affaires d'intérêt général, sous la tutelle étroite du bailli seigneurial. Bien sûr, le village de Saint-Julien et la foraine échappent à son autorité très restreinte.

### *Un bourg médiéval*

Chaudes-Aigues a bien tous les caractères d'un bourg médiéval : paysage rural verdoyant et quartiers urbains sans hygiène étroitement mêlés. Malgré son isolement dans ce Caldaguès au relief tourmenté, au sol infertile, à l'habitat dispersé, que les gorges de la Truyère coupent de la Planèze, il se classe tout de suite après Saint-Flour et Murat en Haute-Auvergne orientale. Un chemin de fortune, très étroit pour les chars à bœufs, fort dangereux pour les cavaliers, le « cami ferrat », est son seul lien avec la cité épiscopale. Encore les voyageurs doivent-ils franchir la rivière de « Trueyre » sur un bac ou « nau », dont les maisons construites sur la rive gauche prendront le nom — « la Nau » — car le pont de Ventuéjols a disparu en ce XIV^e^ siècle, emporté vraisemblablement par une crue. Dans le terrier de 1332, les habitants de Ventuéjols reconnaissent la « nau » (le bac) sur la rivière à Marquès II de Canilhac.

Chaudes-Aigues connaît déjà une extension, une activité, un peuplement de bourgeois aisés, d'artisans, de commerçants, de tenanciers laborieux, assez respectables pour qu'elle soit considérée comme un bourg d'importance. Les cordonniers y sont assez nombreux pour célébrer saint Crépin, leur patron, dans une chapelle de l'église. Tisserands et chapeliers se sont déjà placés sous le patronage de saint Sébastien. Mendiants et infirmes viennent chercher en hiver, autour du baynh public et le long des rigoles où l'eau du Par coule à ciel ouvert avant d'être canalisée vers les habitations riveraines, une chaleur que la nature leur dispense si généreusement. Aux alentours, la dispersion de l'habitat est le trait caractéristique, favorisé par l'abondance des points d'eau et l'individualisme des habitants : boriages isolés, « mas » de quelques « feux » rayonnent autour du groupement humain principal, avec leurs murs de pierres empilées sans liant et leur coiffe de paille de seigle qui abritent famille et bestiaux.

Mais Chaudes-Aigues ne peut encore se prévaloir du titre de « bonne ville », car elle est toujours sans consulat, sans fortifications et ne députe pas aux Etats provinciaux. De plus, elle ne peut se parer encore du titre de « baronnie », comme l'a écrit à tort M. Felgères : jusqu'au XVI^e^ siècle, la « Villa de Caudesaygues » et ses « barri » constituent une simple châtellenie.

IV

# Cent ans de guerres et de troubles

*Les seigneurs de Séverac*

Marquès II de Canilhac était mort entre 1350 et 1359, à quelque temps des guerres anglaises. Marié au moins trois fois, il ne procréa que des filles. L'une d'elles, Guérine, épousa un frère du pape Clément VI, Guillaume Roger, et lui donna un fils, Marquès III[e] du nom qui perpétua la descendance des Canilhac, mais en ajoutant à ce nom celui du fief paternel de Beaufort en Anjou : il devint donc Marquès III de Beaufort-Canilhac, dont l'illustre lignée posséda jusqu'au XVIII[e] siècle Saint-Urcize mais perdit Chaudes-Aigues à la suite d'un accord conclu entre Guillaume Roger et son cousin Guy de Séverac.

Cette famille de Séverac, l'une des plus illustres du Rouergue, s'était alliée à celle de Canilhac grâce à Guy IV, époux de Dauphine de Canilhac, elle-même petite-fille de Déodat. Guy IV mourut avant la naissance de Guyonnet ou Guy V le posthume, et son épouse le suivit bientôt dans la tombe. Jeanne de Narbonne, la grand-mère, devint tutrice de Guyonnet et réclama pour lui aux Beaufort-Canilhac ses droits maternels. Ceux-ci lui promirent une compensation de 300 livres qu'ils n'avaient pu payer entièrement en avril 1359. Un arrangement à l'amiable eut alors lieu à Avignon (3 octobre 1359) sous l'arbitrage de deux cardinaux accepté par les deux parties : à la place de la somme impayée de 48 livres, Guy de Séverac recevrait la ville de Chaudes-Aigues, le Château-Vieux, la tour de Saint-Julien, tous les

hameaux de la foraine et divers manses situés hors du mandement. Et le comte de Beaufort, Guillaume Roger, qui agissait au nom de son fils mineur, délia ses tenanciers de tout lien de vassalité à son égard pour bien montrer que les « hommes » de la ville et de ses domaines ne tenaient plus rien de Marquès III. Le 27 mars 1360, Guy V, « majeur de 18 ans », assisté de son parent le cardinal Raymond, prêta le serment de fidélité à son suzerain Astorg de Peyre, « pour la ville et le château de Chaudesaigues et tout ce qu'il a dans le Caldaguès, qu'il ne tient pas de l'église de Saint-Flour ». Il devenait donc, à la place de Marquès III de Canilhac, le nouveau coseigneur de Chaudes-Aigues. Il épousa, en 1364, Jeanne Dauphine, sœur de Béraud III de Mercœur, dauphin d'Auvergne, et Guillaume de Montvallat fut l'un des principaux témoins de la conclusion de ce beau mariage.

## *LE TEMPS DES CALAMITES*

La guerre de cent ans a déjà éclaté, mettant un frein brutal à une période de prospérité, de développement et d'accroissement de la population. Gens d'armes, bandes anglo-gasconnes, routiers, écorcheurs, Armagnaguais en lutte contre Bourguignons ou Bourbons s'abattent sur la Haute-Auvergne comme autant de cataclysmes, avec leur cortège de ruines, de massacres, de disettes, d'épidémies, de misère : c'est le temps des calamités. Châteaux enlevés, villages et bourgs assiégés, rançonnés, pris d'assaut, habitations pillées, récoltes incendiées, foulées aux pieds, églises mutilées, populations décimées, déracinées, bourgeois constamment en alerte dont le commerce languit, tous les habitants écrasés sous le poids des tailles de guerre et des trêves achetées à prix d'or : telle est la triste réalité de cette époque, tel est le décor lamentable de la vie quotidienne pendant des dizaines d'années. Chaudes-Aigues n'eut pas autant à souffrir que Saint-Flour, par exemple, sa situation n'ayant pas la même importance stratégique, mais elle vécut néanmoins des périodes très difficiles et ne fut pas épargnée par les troubles.

### *Les méfaits des gens de guerre dans le Caldaguès*

Tout commence en Haute-Auvergne après la défaite de Poitiers. Le roi de France Jean le Bon fait prisonnier a dû signer le traité de Brétigny (8 mai 1360) et céder aux Anglais le Limousin, le Quercy et le Rouergue, cette dernière province à quelques lieues seulement de Chaudes-Aigues. De plus, cette trêve conclue jette sur les routes quelques reîtres privés de solde et ne sachant rien faire d'autre que batailler, piller et vivre sur l'habitant. Certains d'entre eux, réputés pour leur talents militaires et leur absence de scrupules, plus ou moins soutenus par les Anglais, se muent en chefs de bande et, à la tête de ces gens de guerre désœuvrés et cupides, envahissent le pays.

On les appellera, suivant les circonstances, Anglo-Gascons, Routiers ou Ecorcheurs.

Face à l'Aubrac où les « Anglais » du Rouergue se sont rabattus, Chaudes-Aigues n'est toujours pas une ville close. Aucun autre moyen de défense que Château-Vieux et la tour Saint-Julien. Au midi, le château du Couffour, avec son enceinte flanquée de sept tours, domine la ville sans vraiment lui assurer une couverture défensive. Au nord-ouest, et à une lieue, le tout récent château de Montvallat n'occupe pas une position stratégique de premier ordre en raison de son éloignement des principaux axes de communication. Quant aux forts de la Roche-Canilhac, de Saint-Urcize, de Mallet, de Châteauneuf et de Miermont, ces trois derniers échelonnés le long des gorges de la Truyère, ils se trouvent trop à l'écart de la bourgade pour lui assurer une protection efficace. Contrairement à Murat, et surtout à l'imprenable Saint-Flour, Chaudes-Aigues est une ville ouverte, proie offerte aux vautours de tout acabit.

Un coup fatal lui sera porté par son ancien seigneur, Marquès de Beaufort-Canilhac, traître à la cause française, qui livre le château de Saint-Urcize à Bertucat d'Albret, aventurier gascon à la solde des Anglais, cantonné jusque là à Mur-de-Barrès. Les émissaires envoyés de Saint-Flour (21 juillet 1383) à La Roche-Canilhac ne réussissent pas à convaincre Marquès qui profite de la situation pour commettre toutes sortes d'exactions aux dépens de ses voisins, y compris du Dom d'Aubrac. Et, en 1368, ce qui devait arriver arrive. Arnaud-Guillaume, bâtard d'Armagnac, déferle avec ses « Anglais » sur le sud-est de la Haute-Auvergne, brûle Pierrefort et occupe Chaudes-Aigues sans coup férir malgré les messages envoyés de Fournels pour prévenir l'attaque. Acte de vengeance sans doute, car les Anglais tiennent pour vassal rebelle Guy de Séverac, coseigneur de Chaudes-Aigues, parce qu'il chevauche contre eux aux côtés du comte d'Armagnac. Onze ans plus tard, Garcie de Caupène, autre chef de bande gagné à la cause anglaise, entre en pourparlers avec le comte d'Armagnac et accepte de vider la forteresse de Carlat moyennant le versement en deux fois de 5126 livres. La ville de Chaudes-Aigues bénéficiera de cet accord et sera évacuée en cette même année 1379. Mais elle ne tarde pas à sentir peser sur elle la menace de nouvelles bandes installées à la Roche-Canilhac, toujours avec la complicité du comte de Beaufort. La libération de Chaliers par Duguesclin lui-même appelé à la rescousse ne procurera à tout le pays sanflorain qu'un court répit. Le connétable meurt quelques semaines plus tard devant Châteauneuf-de-Randon, en Gévaudan. Aussitôt tous les forts constituant les glacis défensifs de Saint-Flour tombent aux mains des Routiers, y compris Chaliers.

Au sud-est, Pierre de Garlande saisit cette occasion pour monter une expédition contre Chaudes-Aigues : le 7 août 1381, il se rend maître de Château-Vieux, assis à l'entrée de la ville sur cette butte baptisée depuis « Four des Angles », c'est-à-dire « Fort des Anglais ».

Cette position favorable sur le chemin ferré de Saint-Flour lui permet de rançonner les habitants et de conclure avec eux d'avantageux patis ou trêves achetées à prix d'or, jusqu'à ce que Béraud de Dienne, commandeur de Celles, ne reprenne le château et ne délivre la ville.

### *Les d'Armagnac, derniers recours, pour le meilleur et pour le pire*

A qui se fier pour redresser la situation sinon aux comtes d'Armagnac, vaillants capitaines, possessionnés aux marches du Rouergue et de l'Auvergne et trop heureux de s'introduire dans ce Caldaguès qu'ils rêvent de réunir à leurs domaines languedociens. Nous sommes en 1383; les routiers chassés d'un côté surgissent de l'autre. L'événement capital sera la prise d'Alleuze que son seigneur, l'évêque de Clermont, a laissé sans défense. Venu de Miermont — paroisse d'Espinasse —, Bernard de Garlan, celui que les Sanflorains surnommeront « le méchant bossu d'Alleuze », s'en empare et, de là, mène des raids dans les campagnes environnantes, compromettant le ravitaillement de Saint-Flour. Ce coup d'audace coincide avec la réoccupation des châteaux de Turlande — paroisse de Paulhenc — et de Mallet sur la rive gauche de la Truyère.

Le duc de Berry et d'Auvergne se complait dans l'inaction et le luxe, incapable qu'il est de concevoir et de mener à bien un plan de dégagement. Les états provinciaux et Charles VI comprennent alors que le salut doit venir de l'extérieur. Or, la famille d'Armagnac s'est assurée depuis 1373 de solides positions dans le sud-est des Montagnes d'Auvergne grâce à ce même Jean de Berry, beau-frère de Jean II d'Armagnac. Ce dernier, qui possède les quatre châtellenies du Rouergue, a reçu du Roi la suzeraineté sur les fiefs auvergnats de Mallet, Châteauneuf, Anglards, Montchanson, Château-Vieux, La Garde-Roussillon, etc... La noblesse reconnaît en lui son chef. Son successeur, Jean III, sera donc considéré par les Etats comme le mieux placé pour servir d'intermédiaire entre eux et les Routiers, à la fois parce qu'il sait se montrer énergique, que son audience est grande dans le sud-est de la Haute-Auvergne où il reçoit l'hommage du baron de Peyre pour Chaudes-Aigues et le Couffour, que des intérêts puissants l'ont incliné parfois à frayer avec les Anglais et que la « vuide » des Montagnes, c'est-à-dire le rachat des places fortes occupées à prix d'argent, l'obsède depuis quelque temps. Le 3 juillet 1387, les Etats intéressés, ceux du Quercy, du Rouergue, du Gévaudan et de l'Auvergne se réunissent chez lui, à Rodez, et le chargent de négocier directement avec les Compagnies. Par un nouveau traité signé à Mende (28 juillet 1390), Jean III d'Armagnac s'engage à délivrer 34 forteresses contre le versement d'une forte somme. Cette fois les résultats sont spectaculaires : Alleuze, Saillans, Turlande, Chaliers... sont libérés et, en 1394, on fête un peu partout la « vuide » des places. En dehors de quelques rébellions locales, la Haute-Auvergne va connaître

trente ans de répit, que rompra l'affrontement de deux factions rivales : celle des Armagnacs et celle des Bourguignons.

Les premiers ont accru leur influence en même temps que leurs possessions dans le Pays des Montagnes en usant de la violence ou de la ruse. Bernard d'Armagnac, successeur de son frère Jean, a épousé Bonne, fille du duc de Berry, et reçoit de son beau-père la vicomté de Carlat (1394) avec la suzeraineté sur Murat. Sans doute rêve-t-il de dominer un jour toute la Haute-Auvergne ? Malgré les reproches timides de Jean de Berry, il entre en campagne contre ses voisins, occupe Chaudes-Aigues en dépit des molles protestations de Guy VI de Séverac, pâle seigneur de la ville après la mort de son père.

La folie du roi Charles VI aiguise les appétits du duc d'Orléans qui intrigue pour récupérer à son profit un trône chancelant; dans l'autre camp, Jean sans Peur, duc de Bourgogne, affiche les mêmes prétentions. Les partisans du premier se groupent autour de la famille d'Armagnac; ceux du second seront appelés tout naturellement « Bourguignons ». Heureusement, la guerre civile qui les oppose ne trouvera que peu d'échos en Haute-Auvergne, les nobles restant dans une prudente expectative tandis que Chaudes-Aigues et le Caldaguès ne se sentent pas concernés par des événements bien lointains.

*Chaudes-Aigues, enjeu d'une lutte pour l'exercice de la justice*

Des préoccupations plus immédiates agitent alors les Chaudesaiguois. Bernard d'Armagnec a occupé militairement la ville; il veut aussi y installer sa justice : unilatéralement, il décide que ses officiers y connaîtront en appel des causes jugées par les juridictions seigneuriales, entre autres celles de Guy de Séverac. Mais son beau-père, duc d'Auvergne, continue à revendiquer ce droit. Et voilà nos Chaudesaiguois nantis de deux justices supérieures en lutte ouverte, les sergents de l'une et de l'autre se disputant les justiciables soumis à des pressions rivales et à des actes d'intimidation. Dans les quartiers, les armes des seigneurs sont alternativement placées, abattues, remplacées... La ville connaît l'anarchie lorsque Guy de Séverac se décide enfin à recourir au Roi. En 1400, Charles VI retire aux deux compétiteurs le droit d'appel jusqu'à ce que le Parlement ait statué. Jean de Berry produit à l'appui de sa demande l'état des usurpations de son gendre, notamment dans le Caldaguès, à savoir « la ville et baronnie de Chaudesaigues et appartenances et, avec ce, toute la terre et mandement du Couffour et ce que le seigneur du Couffour tient au lieu dit de Chaudesaigues », mais aussi les mandements de La Garde-Roussillon (Lieutadès), de Mirmont (Espinasse), les lieu et terre de Montvallat, et nous en passons. Mais l'affaire restera en suspens pendant quatre-vingts ans, avec des alternatives de conflits et de trêves, jusqu'à ce que l'énergique Louis XI, excédé, porte un coup fatal à la maison d'Armagnac.

*Amaury de Séverac, coseigneur de Chaudes-Aigues*

Guy VI de Séverac avait manifestement épousé la cause des Armagnacs. En 1416, il accompagne Bernard à Paris où ce dernier reçoit l'épée de Connétable tout en prenant la tête de la faction d'Orléans. Le coseigneur de Chaudes-Aigues y tombe malade et y meurt sans postérité après avoir testé en faveur de son cousin Amaury de Séverac, compagnon préféré de Bernard d'Armagnac, qui hérite ainsi de la seigneurie. La même année Jean de Berry décède et fait de son autre gendre, Jean Ier duc de Bourbon, son héritier : donation irrégulière et pourtant acceptée en 1418 par Charles VII, monarque aux abois. Or Jean de Bourbon tombe aux mains des Anglais au cours de la désastreuse bataille d'Azincourt et mourra en captivité au-delà de la Manche en 1434. Les Armagnacs en profitent pour conduire le bal dans le Caldaguès.

Amaury a pris normalement possession de la seigneurie de Chaudes-Aigues le 17 décembre 1416, exigé le serment des consuls, accordé des privilèges aux habitants, donné les fonds nécessaires à la réparation de leur église et de l'antique chapelle Saint-Julien, qu'il a placée sous le vocable de Saint-Antoine, et décidé de fortifier la ville. Il se reconnaît le vassal des Armagnacs et ne rend ni foi ni hommage au Roi pour ses seigneuries de Chaudes-Aigues, de Saint-Martin-sous-Vigouroux et de Turlande. Mais un événement imprévu va permettre au Roi d'arracher Amaury à l'influence des Armagnacs : le 12 juin 1418, les Bourguignons massacrent à Paris Bernard d'Armagnac. Le jeune dauphin Charles se voit contraint de fuir la capitale avec ses fidèles de plus en plus réduits en nombre. Il installe sa cour à Bourges et, à son avènement (1422), s'attache les services d'Amaury de Séverac en le nommant maréchal.

Charles VII peut compter en outre sur la fidélité et la compétence d'un chevalier du Caldaguès, Louis de Montvallat, fils de Guillaume, nommé bailli royal des Montagnes en lieu et place de Jean Seaume, un riche marchand sanflorain gagné au parti bourguignon. Le 25 juillet 1419, le nouveau bailli fait son entrée dans la cité épiscopale où on le reçoit avec les honneurs dus à son rang. Il n'est pourtant pas venu pour la parade, mais accompagné de tout l'appareil de la justice royale afin d'informer contre les traîtres ayant projeté de livrer la ville à la petite armée « bourguignonne » de Rochebaron et de Renaud de Murat. L'habile politique de conciliation pratiquée par Louis de Montvallat l'emporte et, malgré ces luttes intestines, le Haut-Pays d'Auvergne connaît une tranquillité relative qui tranche sur les événements de la période antérieure et sur ceux qui vont troubler l'ordre pendant les années suivantes.

Il est probable que le typhus cause alors aux habitants plus d'angoisses et de tourments que les retombées du conflit Armagnacs-Bourguignons. Le bailli, résidant souvent dans son château de Montvallat, veille au maintien de la paix dans la région. Quant au maré-

chal de Séverac, il sait préserver Chaudes-Aigues contre les actes de brigandage de Renaud de Murat et surtout de Jean Raulet, chef de bande possessionné à Mallet et à Montbrun (paroisse de Lavastrie), qui ravage la Planèze. Malheureusement, ces incursions de gens de guerre propagent une nouvelle « impedimia » (épidémie) bientôt virulente à Chaudes-Aigues et dans tout les Caldaguès en juillet 1420. Elle remplit les maladreries et endeuille les populations, y taillant des coupes sombres.

### *L'assassinat d'Amaury de Séverac, source de nouveaux désordres*

Eternels pêcheurs en eau trouble, incarnations de l'esprit régional et intéressé, les d'Armagnac vont alors se dresser face au duc de Bourbon, prince apanagiste d'Auvergne.

L'aîné, Jean IV, tient en son obéissance plusieurs chevaliers dont les Montvallat — neveu et petit-neveu de Louis — et Bertrand de Peyre, seigneur de Pierrefort, considérés comme ses vassaux. Son fils Jean V va recueillir bientôt la succession du maréchal de Séverac par testament du 7 mai 1426 : en plus de la baronnie de Séverac et du château de Beaucaire, il hérite de la ville, château et mandement de Chaudes-Aigues avec les revenus de Saint-Martin-sous-Vigouroux et de Turlande. Pressé de faire bénéficier sa famille de la totalité du legs, l'un des Armagnacs, probablement Bernard de Pardiac, fait assassiner par ses gens Amaury de Séverac dont le corps sera exposé sans sépulture, pendu à une fenêtre du château de Gages, près de Rodez. Ce crime investit la branche aînée d'Armagnac de la pleine propriété de Chaudes-Aigues. Jean V se conduit alors en roitelet indépendant et cesse ses relations avec le duché d'Auvergne auquel il prétend soustraire trente paroisses de la prévôté de Saint-Flour, leur interdisant de verser au Roi les subsides votés à Riom en octobre 1428 pour secourir les Orléanais assiégés. Cet abus d'autorité accroît son prestige aux yeux des Chaudesaiguois : comment le peuple trop heureux de se soustraire à l'impôt ne suivrait-il pas ses directives ? Aussi quand Charles VII, ulcéré, confisque Chaudes-Aigues sur Jean d'Armagnac et vend la seigneurie au duc de Bourbon, le fort parti qui, dans la ville, soutient le comte lui conserve sa fidélité. Il est vrai que le pays semble avoir ignoré la mission dévolue à Jeanne d'Arc, puisque les documents contemporains de la Haute-Auvergne n'en ont répercuté aucun écho. L'intérêt particulier n'a donc aucun mal à oblitérer un sentiment national que les d'Armagnac s'emploient à étouffer.

Rendons hommage cependant à Bernard d'Armagnac, comte de Pardiac, qui va réussir à débarrasser la région d'une des plus redoutables bandes de routiers, celle du Castillan Rodrigo Guttierez de Villandrando, capitaine brillant et sans scrupules, qui met son épée au service de qui le paie. Au cours de l'hiver 1427, il a pillé la Planèze, mais échoué contre Saint-Flour. Pour l'éloigner, Bernard le fait en-

rôler par Jean II de Bourbon, son beau-père, qui guerroie en Albigeois. Mais Rodrigue a pris soin de laisser dans le pays des Montagnes l'un de ses lieutenants, Jean Valette, avec une troupe de pillards appelés « Rodrigais ». Il les entraîne en Margeride et dans le Caldaguès, occupant Ruines et Chaudes-Aigues, jusqu'à ce que le comte de Pardiac les enrôle pour combattre dans le Midi où il les abandonnera.

### *Charles VII, se rendant à Saint-Flour, passe par Chaudes-Aigues (1437)*

Grâce à Jeanne d'Arc, Charles VII n'est plus le « petit roi de Bourges » pâle, esseulé, timoré. L'exercice du pouvoir dans des circonstances dramatiques l'a mûri. En mai 1436, ses partisans, les « Français », peuvent enfin rentrer dans Paris tandis que lui parcourt encore le Languedoc avec une armée dans l'espoir de rallier à sa cause les villes du Midi. Imprudence qui faillit lui être fatale. Des courriers dépêchés par la Reine à Montpellier l'avertirent à temps d'un complot tramé à Angers entre Charles de Bourbon duc d'Auvergne, René d'Anjou, Jean d'Armagnac, alliés de circonstance, et plusieurs complices de ces grands princes qui comptent sur le concours de Rodrigue de Villandrando grassement payé : son rôle consistera à barrer au Roi la route de Paris.

Mais un Roi averti en vaut deux. Parti précipitamment de Montpellier le 9 mai 1437, avec une escorte d'une centaine de cavaliers, parmi lesquels le dauphin Louis, Charles VII brûle les étapes : Lodève, Millau, Espalion... et c'est ainsi qu'il passera par Chaudes-Aigues, franchira la Truyère au gué de Lanau, avant d'arriver le 14 mai à Saint-Flour à marches forcées, tant il languit de se mettre à l'abri dans la place forte et de tâter le pouls d'une ville aussi nécessaire à la sécurité de sa couronne. Huit jours lui suffiront pour gagner la partie et s'assurer la fidélité de la population sanfloraine. Deux ans plus tard, le 8 mai 1439, le dauphin Louis traversera une seconde fois Chaudes-Aigues, en route pour le Languedoc.

Ayant déjoué le complot, le Roi bannira Villandrando du royaume. Pourtant ce dernier est toujours là en ce mois de mars 1438, pillant le Caldaguès et la Planèze, secondé par son lieutenant et compatriote Jean de Salazar, écuyer du Roi de Castille et néanmoins brigand comme son chef. Si Rodrigue de Villandrando finit par quitter la Haute-Auvergne contre espèces sonnantes et trébuchantes, Jean de Salazar, lui, demeure sur les lieux et les Chaudesaiguois en sauront quelque chose. D'autant plus que le remplacement en 1430 de Louis de Montvallat, bailli des Montagnes, par Louis de Courcelles, seigneur d'Aurouze, sera calamiteux pour la Haute-Auvergne. Les Ecorcheurs, gens de guerre jetés sur le pavé par le traité d'Arras (1435), vivront sur le pays jusqu'à la réforme militaire qui portera ses fruits puisque beaucoup deviendront des soldats de métier et que la guerre de cent ans prendra fin en 1453. Mais, revers de la médaille, les tailles de

guerre prélevées pour payer cette armée royale pèseront lourdement sur le petit peuple.

### *Jean de Salazar, chef de bande castillan et néanmoins seigneur de Chaudes-Aigues (1443-1452)*

Jean de Salazar fait partie de ces aventuriers qu'il vaut mieux avoir avec soi que contre soi, Charles VII en est convaincu. A la suite de négociations menées en avril 1439 par la famille d'Armagnac, il réussit à s'assurer les services de l'ancien lieutenant de Villandrando, avec comme appâts le titre d'écuyer d'écuries du Roi qui lui donne ses entrées à la Cour et la promesse de 6000 livres tournois, somme rondelette pour l'époque. Salazar occupe alors Chaudes-Aigues et y reçoit le dauphin Louis qui couche le 10 mai dans la ville avant de rencontrer à Rodez les d'Armagnac. Or ces derniers ont eux aussi contacté le Castillan pour l'attacher à leur parti en lui proposant la donation en jouissance viagère de la seigneurie de Chaudes-Aigues.

C'est une période de troubles qui recommence dont le jeune dauphin, ambitieux et rusé, est la cause directe. Ne trame-t-il pas une conspiration contre son propre père, connue dans l'histoire sous le nom de « Praguerie » ! Il entraîne dans le complot quelques princes de haut rang, parmi lesquels le duc Charles de Bourbon, Jean d'Armagnac et plusieurs membres de sa famille qui règnent en maîtres sur les vallées de la Truyère et du Remontalou. Vaincus en Poitou, les rebelles se replieront sur le Bourbonnais où, serrés de près par les troupes royales, ils capituleront. A Cusset, le Dauphin Louis implorera à genoux le pardon de son père.

Jean de Salazar profite de la situation : cantonné à Chaudes-Aigues avec ses troupes, il est sollicité par les deux partis en raison de ses talents militaires. Finalement il met son épée au service de Charles VII qui a su payer le prix : 6000 livres ni plus ni moins. Mais son seul fait d'armes consistera à laisser piller Massiac et incendier l'église Saint-André, terre du dauphin, ennemi du roi. La reddition des conjurés a eu lieu avant qu'il ait pu combattre. Néanmoins, ayant fait le bon choix, il recevra en gage la châtellenie d'Issoudun, en attendant le versement de la somme promise.

Il ne rompt pas cependant avec la famille d'Armagnac en désaccord avec celle de Bourbon au sujet de Chaudes-Aigues. Jean IV cherche à y placer un homme dévoué, sans scrupules, mais habile capitaine, capable de transformer cette ville-frontière en sentinelle avancée de ses possessions rouergates. Le condottière, trop heureux de l'aubaine, accepte la seigneurie en jouissance viagère (novembre 1443), puis en pleine propriété quelques mois plus tard. Imaginons la tête que durent faire les Chaudesaiguois lorsqu'on leur jeta au visage le nom de leur nouveau seigneur, Jean de Salazar. Certes, la situation de leur ville et de ses dépendances aux marches du Languedoc les avait contraints de supporter, bon gré mal gré et de généra-

tion en génération, des maîtres d'origines très diverses : les Saint-Urcize, les Réveilhac, les Oradour, les Brezons, les Canilhac, les Peyre, les Séverac. Ils n'en étaient plus à un seigneur près. Mais quel malheureux sort leur infligeait maintenant ce reître, valeureux homme de guerre certes, mais formé à l'école de Villandrando et de ses écorcheurs. Comme son modèle, il avait vendu son épée au plus offrant, pillé, incendié. Mais pis que tout, c'était un Espagnol, un « étranger » au sens propre du terme. Ses prédécesseurs, qui n'avaient pas toujours valu plus cher, on les connaissait au moins, on les côtoyait, on comprenait leur langage, on les considérait comme « de chez soi ». Mais Jean de Salazar, leur seigneur ! sinistre plaisanterie, humour noir fort peu apprécié ! Qu'à cela ne tienne, quitte à être déclarés rebelles, jamais ils n'accepteraient le Castillan. Ils allaient dans un premier temps le faire savoir de la façon la plus péremptoire en engageant contre lui une épreuve de force. Le droit était d'ailleurs de leur côté. En effet, au cours d'une guerre menée par les d'Armagnac contre Charles VII à propos de l'héritage de Comminges, Jean IV fut fait prisonnier et le comté d'Armagnac confisqué. Or la clause de donation de la seigneurie de Chaudes-Aigues en faveur du vicomte de Lomagne stipulait qu'elle retournerait à la couronne en cas d'aliénation. Bien que le Roi maintînt Salazar à Chaudes-Aigues, les habitants considérèrent le don jadis consenti comme caduc. Soutenus par le vicomte de Lomagne, les consuls refusèrent de payer les cens à l'intrus, de reconnaître ses officiers et de lui ouvrir leurs portes. Une première fois, ses gens qui essayaient de pénétrer de force par le portail du Four furent dispersés par une grêle de traits et de pierres. Le Castillan appela alors à la rescousse le bailli royal Amaury de Montal, muni de lettres patentes du Roi, et accompagné de sergents royaux. Les consuls, en robe et chaperon rouge et noir, acceptèrent de recevoir le bailli, mais les portes demeurèrent closes pour Salazar qui s'installa au château-vieux désert et ouvert à tout venant. Plusieurs sommations, plusieurs tentatives pour s'emparer de la ville par la ruse (23 et 24 novembre 1466), plusieurs expédients imaginés par Amaury de Montal pour diviser les habitants se révélèrent inefficaces. Il fallut entrer par effraction en défonçant le portail du Four et obtenir la médiation des prêtres du chapitre pour que les mutins retranchés dans la Tour Neuve où sonnait le tocsin acceptassent un compromis : Salazar prendrait possession de la ville, mais les habitants garderaient la Tour Neuve avec tous les titres d'affranchissement et objets précieux qu'ils y avaient déposés. Une longue procédure s'engagea ensuite devant le grand conseil siégeant à Tours, puis devant le parlement de Toulouse. Excédé par ces chicanes, le Roi adressa aux magistrats un mandement impératif. Les consuls durent se soumettre et prêter serment à leur seigneur. Mais, tenaces, ils eurent finalement Salazar « au souffle », si l'on peut dire. Les conflits et les altercations avec les agents du seigneur, la force d'inertie opposée à toutes ses initiatives, la mauvaise volonté des censitaires à s'acquitter de leurs impôts, l'antipathie manifestée en toutes occasions à l'égard d'un baron imposé par la contrainte mais rejeté

par le cœur, découragèrent si bien Jean de Salazar qu'il vendit, trois ans plus tard, la seigneurie à Charles Ier, duc de Bourbon, et la quitta le 14 août 1450 pour ses terres de Champagne. Les Chaudesaiguois se félicitèrent de son départ et accueillirent le duc de Bourbon en libérateur.

### *Château-Vieux, victime de la rivalité des Bourbons et des Armagnacs (1461-1470)*

En 1450 meurt Jean IV d'Armagnac. Son fils aîné, vicomte de Lomagne, lui succède sous le nom de Jean V. Brave guerrier mais prince impulsif et rancunier, il supporte mal les amoindrissements que le Roi de France a fait subir aux domaines de ses ancêtres. La mort de Charles VII (1461) lui permet de recouvrer l'année suivante la presque totalité des territoires confisqués que Louis XI restitue à son ancien complice, à l'exception toutefois de Chaudes-Aigues régulièrement vendue au duc de Bourbon par Salazar et trop longtemps demeurée dans l'orbite du Languedoc alors qu'elle se situe en terre d'Auvergne. C'est aller contre le désir de la plupart des habitants. Plébiscité par les Chaudesaiguois et par les « hommes » du faubourg Saint-Julien que son père a exemptés de garde et de guet en 1427, soutenu par les Montvallat, ses compagnons d'armes, par les Champagnac originaires du Rouergue et très influents dans le Caldaguès, Jean V prétend que Chaudes-Aigues lui est restituée et exige des consuls, fort embarrassés, un serment inconditionnel. Prévenu, Jean de Bourbon, successeur de Charles décédé en 1456, dépêche dans la ville Jean Roux et le bailli des Montagnes, Jean de la Roque, qui ramènent la majorité des habitants à l'obéissance du duc, sauf les principaux meneurs.

Et l'affaire se corse quand une troupe armée par Jean V et commandée par Georges Colombi fait irruption à Chaudes-Aigues et veut extorquer par la menace le serment des consuls qui en appellent au Roi. En août 1464, Louis XI envoie dans la ville le lieutenant du sénéchal de Rouergue avec mission de la placer sous la main du monarque en attendant l'issue du procès qui doit trancher le différend. Chaudes-Aigues est en train de vivre des jours de complète anarchie; les officiers des factions rivales s'y livrent une lutte sans concession, chacun prétendant exercer la justice, prélever les cens, gérer la seigneurie au nom de son maître pour le plus grand malheur de la population tirée à hue et à dia et ne sachant plus à quel seigneur se vouer. Finalement, en novembre 1464, le comte d'Armagnac doit s'incliner et le sénéchal proclame que toute autorité civile appartiendra désormais aux seuls officiers du duc de Bourbon. Par mesure de prudence, les consuls acceptent de se dessaisir d'une partie de leurs prérogatives en confiant les clefs des tours au capitaine de la ville, Jean Blanc, tant ils craignent les représailles de Jean d'Armagnac.

Comme ils ont raison ! Car Jean V ne manquera pas de prendre sa revanche. Il profite pour cela d'un complot ourdi contre Louis XI

par son propre frère et auquel Jean II de Bourbon a la maladresse d'adhérer. Les rebelles seront battus en Bourbonnais par les troupes royales en juillet 1465 avec l'aide de Jean de Salazar. Lors des tractations du Roi avec Jean de Bourbon, le comte d'Armagnac réclame au souverain tous les domaines de ses ancêtres. Dans l'espoir de calmer ses ardeurs guerrières, Louis XI lui accorde le 5 novembre, « comme ayant appartenu à son père et son aïeul... la ville et terre de Chaudesaigues ». Hélas pour lui, le Roi se réconcilie avec le duc de Bourbon, révoque cette décision et réintègre la ville au duché d'Auvergne. Et voici Chaudes-Aigues à nouveau divisée en deux camps : d'un côté les partisans de Jean de Bourbon, groupés derrière son officier Jean Roux; de l'autre les factieux rangés aux côtés des Champagnac qui livrent les clefs des portes à Louis de Montvallat, neveu de l'ancien bailli royal, et à son fils Guillaume, nommés illico capitaines de la ville pour le comte d'Armagnac. Ceux-ci réquisitionnent bombardes, épées, arbalètes, se lancent avec la populace à l'assaut de la Tour Saint-Julien que la petite garnison bourbonnaise doit fuir pour s'enfermer dans Château-Vieux, assaillent la Tour Grosse où quelques fidèles du duc résistent, commettent dans tout le Caldaguès des actes de brigandage qui interdisent aux « étrangers » l'approche de la ville. Deux missions dépêchées à Chaudes-Aigues par Louis XI pour éteindre la rivalité et ramener les rebelles en l'obéissance au duc de Bourbon échouent. Les défenseurs de la Tour Grosse sont contraints à capituler; ceux de Châteaux-Vieux aussi auxquels Montvallat a promis la vie sauve. Mais l'antique forteresse des Saint-Urcize fera les frais de l'opération : Montvallat et les partisans du comte d'Armagnac s'acharneront à la détruire de fond en comble. Le « four des Angles » sera mis à nu jusqu'à la construction, au même endroit, ou presque, de la chapelle Notre-Dame de Pitié. En décembre 1465, Pierre de Beaumont, lieutenant du bailli royal, passé dans le camp des Armagnacs, prend possession armée de Chaudes-Aigues pour le compte de Jean V.

### « *La grande mortalité* »

Les épidémies qui suivent les gens de guerre à la trace comme de mauvais génies n'ont pas manqué, une fois de plus, de s'abattre sur le pays. Elles épouvantent plus que le fracas des armes. Le 9 septembre 1465, Chaudes-Aigues est atteint par « la grande mortalité », qui fait rage, s'attaquant principalement aux intestins. Les consuls se voient dans l'obligation d'employer les grands moyens : sans ménagement, leurs sergents jettent dehors les gens contaminés. A l'époque, quand un membre est malade, une seule solution : le couper pour préserver les parties saines. Les Chaudesaiguois en proie au mal cherchent à se réfugier en d'autres lieux. Quelques-uns d'entre eux, naïvement, se présentent sous les murs de Saint-Flour; ils sont expulsés « manu militari » du faubourg de Fridières avec vingt deniers pour aller boire... ailleurs. Les chaleurs du printemps 1466 ramèneront l'épidémie à Chaudes-Aigues, taillant des coupes sombres

dans la population. Puis elle s'en ira comme elle est venue et les familles en deuil n'auront plus qu'à compter leurs morts.

### *Les Bourbons maîtres de Chaudes-Aigues*

Trois ans seront nécessaires à Louis XI et aux Bourbons pour rétablir la situation à leur profit dans le Caldaguès. Dans le courant de 1468, le Roi décide d'en finir une fois pour toutes avec les agitateurs. Il donne à Antoine de Chabannes, comte de Danmartin, les pouvoirs d'un véritable vice-roi dans le Rouergue, l'Agenais, le Quercy et l'Auvergne haute et basse. Avec environ 6000 hommes, Chabannes s'empare de presque toutes les places du Rouergue, occupe Lacalm et obtient sans rencontrer de résistance la soumission des habitants de Chaudes-Aigues, y compris des Champagnacs. Les officiers du duc de Bourbon prennent possession de la ville en son nom, le 30 septembre 1469, et tous les habitants prêtent serment, les deux genoux à terre, main sur l'évangile; après quoi les clefs des portes sont restituées aux consuls. L'amnistie générale promise à tous les rebelles par Louis XI est appliquée sans réserve : la clémence plus que les représailles gagne les cœurs. Jean II de Bourbon, surnommé « le bon », confirme en février 1474 les anciennes franchises. Chaudes-Aigues devient membre à part entière et définitivement de la terre d'Auvergne en pays de « France ».

Plus sévère s'est montré Louis XI envers Jean V d'Armagnac. Un arrêt du parlement de 1470 confisque ses biens partagés entre tous ceux qui ont concouru à sa ruine. Lui-même est assassiné le 5 mars 1473 dans sa ville de Lectourne; il ne laisse aucune descendance. Quant à son cousin Jacques de Nemours, champion d'une féodalité décadente, il est décapité à Paris en 1477. La famille d'Armagnac, étroitement mêlée à l'histoire de Chaudes-Aigues, s'éteint ainsi. En brisant les derniers soubresauts de la féodalité, Louis XI ouvre la voie à la monarchie absolue. En même temps, il faut le reconnaître, il met fin à cent ans de guerre et de troubles et favorise l'avènement d'une période de paix et de prospérité.

La disparition des Armagnacs de la Haute-Auvergne consacre la prépondérance des Bourbons. En 1489, ils acquièrent la vicomté de Carlat et possèdent toutes les grandes seigneuries laïques du haut pays : outre la vicomté de Carlat et de Murat, le duché d'Auvergne et la baronnie de Mercœur. Le 12 mars 1490, le duc Pierre II de Bourbon fait don de Chaudes-Aigues à son neveu Charles de Bourbon-Malause, fils naturel de son prédécesseur et frère aîné, le duc Jean II, et époux de Louise, vicomtesse de Lavedan. Mais il se réserve les droits de suzeraineté sur cette terre. Les rois de France s'inquiéteront de cette puissance et saisiront à l'avenir toutes les occasions favorables pour porter atteinte aux domaines de la maison de Bourbon.

Les descendants de Charles de Bourbon-Malause seront les premiers è porter le titre de « barons de Chaudesaigues ». Jusqu'à eux, la seigneurie n'avait jamais été titrée et c'est abusivement qu'on avait parfois parlé de la « baronnie de Chaudesaigues ». Les Bourbons-Malause la conserveront jusqu'en 1745. Comme toute l'Auvergne, elle sera désormais tournée vers le nord, bien que linguistiquement son dialecte demeure occitan.

Les Barons du Couffour
Rochedragon : de sinople au dragon issant d'or armé et lampassé de gueules.

V

# Chaudes-Aigues « Bonne ville » de Haute-Auvergne: XV^e-XVI^e siècle

Dans une requête adressée en 1427 à Jean d'Armagnac, les « hommes » de Saint-Julien se plaignent des « cossols novels » (consuls nouveaux) de Chaudes-Aigues qui prétendent les astreindre au service du guet et à la garde des remparts « darnayrement et de pauc de temps en sa bastits » (bâtis récemment et depuis peu de temps). Contrairement à beaucoup de bourgs de Haute-Auvergne, Chaudes-Aigues n'a pas eu l'avantage de se voir octroyer par ses seigneurs respectifs une charte. Mais ce document prouve que la capitale du Caldaguès s'est dotée, au début du XV^e siècle, d'un consulat et de fortifications qui vont l'autoriser à se réclamer du nombre des « Bonnes villes » d'Auvergne ayant le droit de députer aux états provinciaux. La coutume, les nécessités locales, l'ordre réitéré de Charles VI d'enclore de murs les places frontières, la volonté du Maréchal de France et coseigneur de Chaudes-Aigues, Amaury de Séverac, de s'y conformer, telles sont les principales causes qui ont déterminé ces deux événements d'importance pour la ville.

## *L'établissement du consulat*

Les trois consuls de Chaudes-Aigues sont mentionnés pour la première fois dans la transcription de l'hommage rendu en 1416 à leur

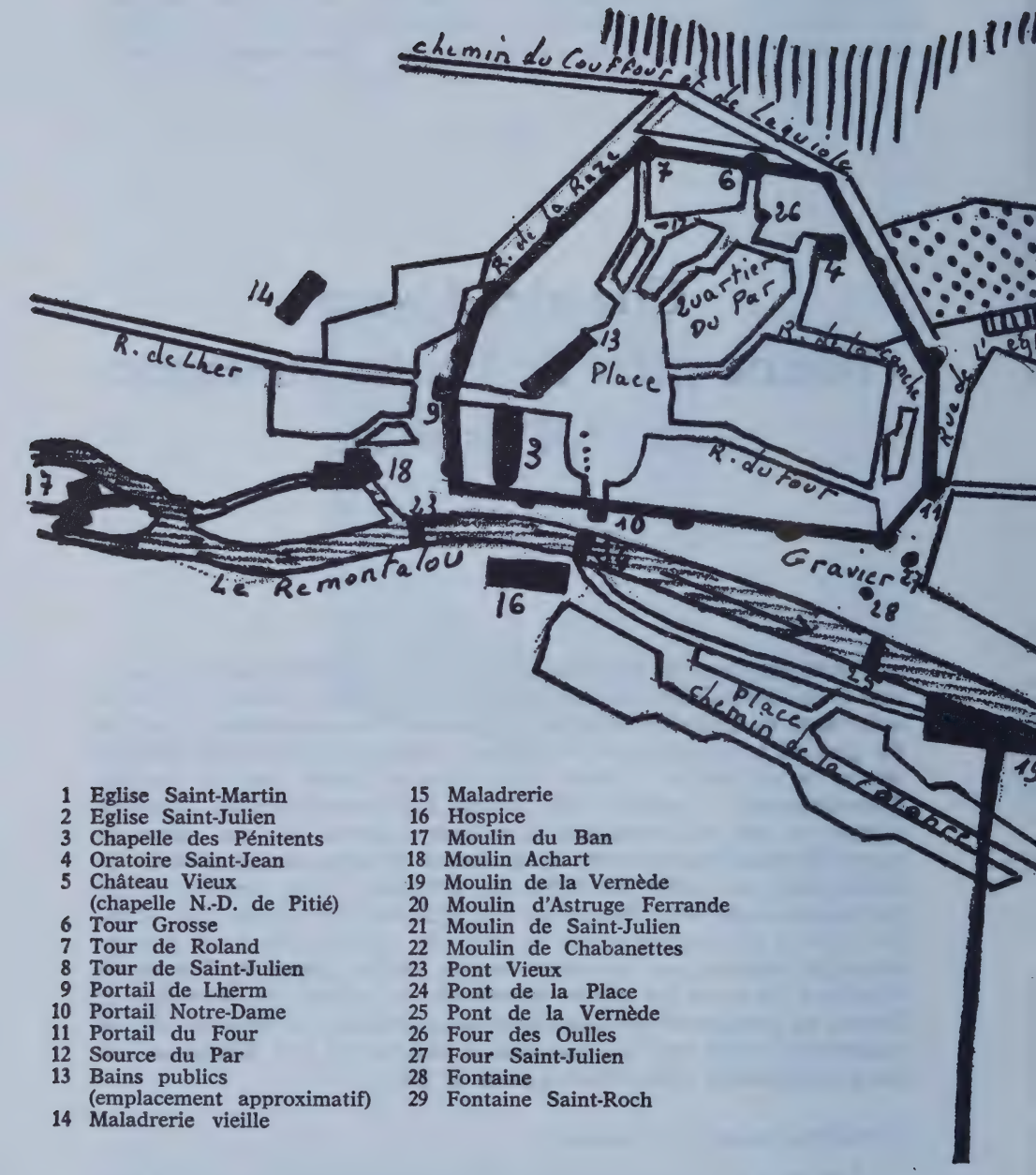


1 Eglise Saint-Martin
2 Eglise Saint-Julien
3 Chapelle des Pénitents
4 Oratoire Saint-Jean
5 Château Vieux (chapelle N.-D. de Pitié)
6 Tour Grosse
7 Tour de Roland
8 Tour de Saint-Julien
9 Portail de Lherm
10 Portail Notre-Dame
11 Portail du Four
12 Source du Par
13 Bains publics (emplacement approximatif)
14 Maladrerie vieille
15 Maladrerie
16 Hospice
17 Moulin du Ban
18 Moulin Achart
19 Moulin de la Vernède
20 Moulin d'Astruge Ferrande
21 Moulin de Saint-Julien
22 Moulin de Chabanettes
23 Pont Vieux
24 Pont de la Place
25 Pont de la Vernède
26 Four des Oulles
27 Four Saint-Julien
28 Fontaine
29 Fontaine Saint-Roch

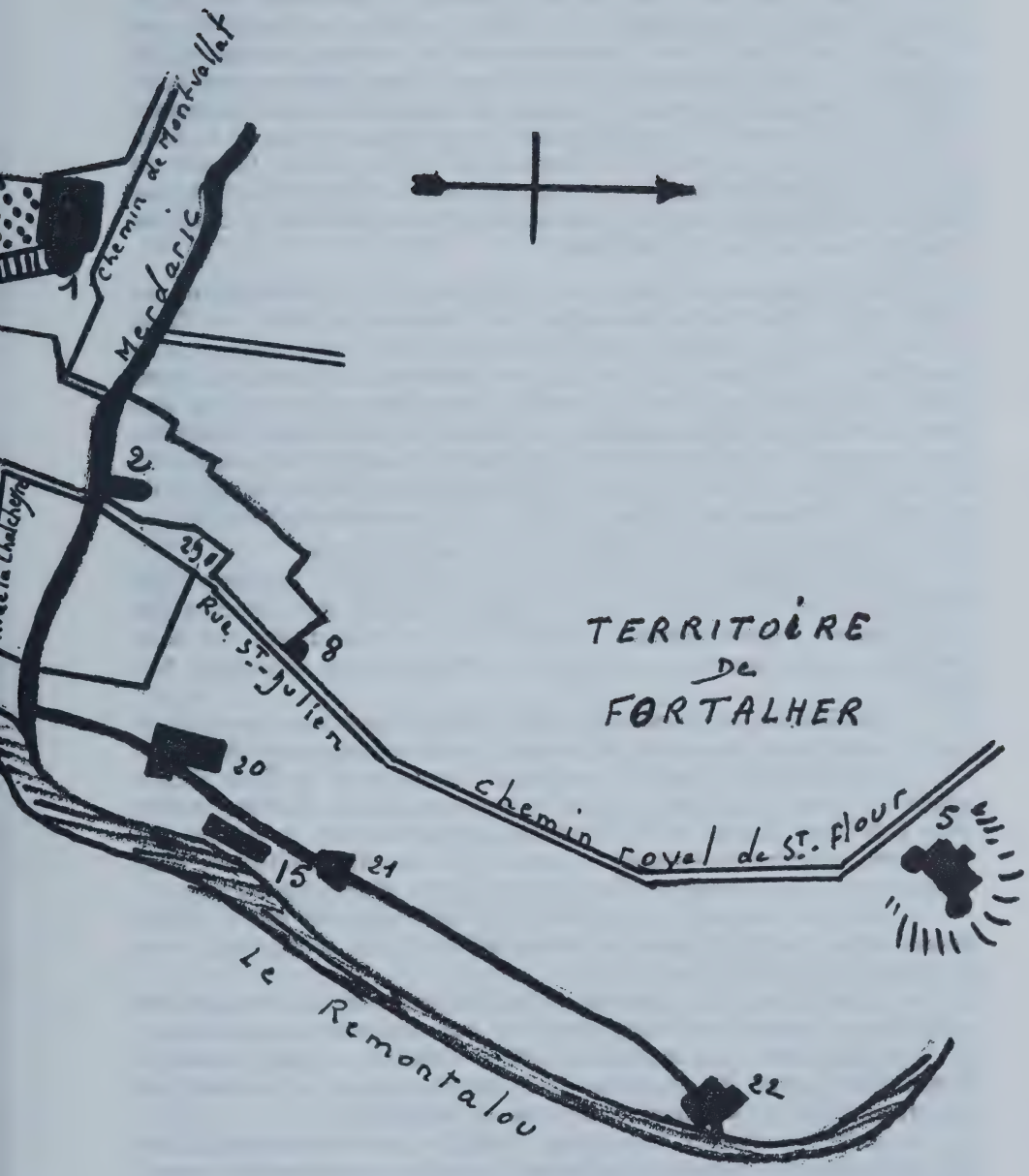
chemin de Montvallat
Merdaric
2
2bis
Rue St-Julien
8
TERRITOIRE
de
FORTALHER
20
chemin royal de St. Flour
5
15
21
Le Remontalou
22

nouveau seigneur, Amaury de Séverac, selon des règles coutumières non codifiées. Elus pour un an, ils prêtent serment entre les mains du bayle seigneurial et lui remettent symboliquement les clefs des portes, signe de vassalité. Ils portent un chapeau et une robe « mi-partie rouge et noire » que leur fournit la communauté pour l'exercice de leurs fonctions. Dans un « clavaire », ils conservent les archives, les sceaux et les deniers de la ville. La tour carrée, édifiée sur le portail de l'Herm, sert provisoirement de maison commune. Ils gardent les clefs, peuvent si la situation l'exige imposer aux habitants le service du guet, sauf à ceux de Saint-Julien qui échappent encore à leur autorité. Pour défendre leurs droits et ceux de la communauté, ils se pourvoient à l'occasion devant le Grand Conseil ou devant le parlement. Leur esprit d'indépendance face au joug seigneurial se manifestera dans la résistance qu'ils opposeront à Jean de Salazar, puis au duc de Bourbon.

Mais les premières chartes écrites, consacrant officiellement les droits de la ville, furent accordées : la première en 1450, par Charles Ier de Bourbon, auquel Salazar venait de vendre la seigneurie; la deuxième en 1474 par son fils Jean qui cherchait à s'attirer la sympathie des habitants plutôt favorables aux Armagnacs. Dans ce dernier texte, le duc Jean rappelait les lettres de franchises accordées par son père et méconnues ou altérées, affirmait-il, « pendant le règne de la faction d'Armagnac ». Il confirmait les anciens titres de la ville et lui octroyait « à son plaisir » de nouveaux privilèges :

— acceptation du consulat et de la communauté;

— union définitive de la ville et des faubourgs y compris celui de Saint-Julien qui s'y était opposé jusque là, étant bien entendu que les habitants « extra muros » jouiraient des mêmes droits que ceux résidant « intra muros », c'est-à-dire à l'intérieur de l'enceinte fortifiée;

— institution de douze conseillers désignés par les consuls et la communauté avec lesquels « ils pussent avoir conseil et conférence »;

— autorisation d'avoir « un hostel commun à la Tour Ronde assise au-dessus des bayns », dans le communal de la Jarrige, et non plus à la Tour Carrée, afin d'y réunir l'assemblée des habitants, d'y délibérer, d'y élire les consuls, « avec arches, escrains publiques pour la garde et conservation de leurs lictres, tiltres et enseignements »;

— élection annuelle des consuls par les habitants qui « seront tenus de les venir présenter à nostre baîle et juge ordinaire » pour la prestation de serment;

— faculté pour les consuls et les habitants d'imposer sur eux « tailles et deniers » afin de faire face aux dépenses communes;

— obligation « en temps de péril » d'assurer « guetz, garde et repparacion » sur les directives du capitaine ducal qui pouvait les autoriser à porter « armes et bastons si nécessaire »;

— ordre de fermer les portes fortifiées avec deux clefs, l'une conservée par les consuls, l'autre par le capitaine qui avait la possibilité de la remettre à un habitant assermenté;

— garde par les consuls des mesures, poids, étalons marqués aux armes du seigneur et sous la surveillance du juge seigneurial;

— mesures de police et de salubrité exercées par ces mêmes consuls, les contraventions étant portées devant le juge;

— permission de « faire jeus et esbattements licites et honnestes en la dicte ville... pourvu qu'ils ne les facent malicieusement »;

— élection d'un des sergents du seigneur par les habitants, entretenu à leurs frais;

— interdiction d'accuser ou d'incarcérer quiconque sans une information « précédente et suffisante et veues par nostre dit juge »;

— liberté de vente du vin et des denrées.

Ces lettres de franchises furent données et scellées dans le château de Moulins, au mois de février de l'an de grâce 1474, et enregistrées à la chambre des comptes de la même ville le 5 avril 1475.

Bien sûr, la justice restait entre les mains du bailli seigneurial pour les deux tiers de la ville et de la foraine, et d'un juge désigné par le sire du Couffour pour le tiers en sa mouvance, avec obligation, avant de rendre les sentences, « d'appeler les consuls et les parties au procès ». En général les jugements étaient assez bien acceptés depuis l'adoption du droit écrit. Le bailli contrôlait les consuls, partageait avec eux les charges administratives, vérifiait leurs comptes, présidait l'assemblée communale, arbitrait les litiges. Il était l'œil et l'oreille du seigneur dans la ville, en même temps que le tuteur et l'auxiliaire des consuls. Aussi ne doit-on pas parler de véritables franchises communales octroyées à Chaudes-Aigues, mais d'un ensemble, intéressant pour cette époque, de libertés, droits et privilèges que d'autres villes de Haute-Auvergne pouvaient lui envier.

De 1474 à 1483, Jean Roux exerça la charge de bailli seigneurial. Parmi les consuls élus de 1445 à 1789 figuraient les représentants de familles dont les noms se sont perpétués jusqu'à nous, à savoir : des Felgères, Brioude, Moisset, Albaret, Costerousse, Clavières, Roux, Chaudesaigues, Podevigne, Valette, Soulier, Abrial, Girion, Lacombe, Pécoul, Fabre, Bonnefoy, Gastal, Touzery, etc... Comme Dieu, chacun pourra y reconnaître les siens.

### *L'établissement des fortifications*

La physionomie de la ville et de ses faubourgs n'a guère changé depuis 1332. Le terrier établi à la demande de Jean de Bourbon en 1474 permet cependant de saisir les principales transformations qui concernent essentiellement la construction d'une enceinte fortifiée. La ville proprement dite —, c'est-à-dire les quartiers compris entre la rive gauche du Remontalou, la montagne de la Jarrige et le Merdaric, — a été enclose de murs et de fossés entre 1416 et 1426. Le maréchal de Séverac, homme de guerre, a compris l'importance stratégique de cette place, sentinelle de la Haute-Auvergne aux marches du Rouergue et du Gévaudan, et la nécessité pressante de la



LIBRARY U. OF L. URBANA-CHAMPAIGN

fortifier. De plus, les notabilités chaudesaiguoises savaient que leurs voix ne se feraient entendre aux Etats qu'à cette condition.

Les remparts dessinaient une sorte de trapèze. La grande base longeait le Remontalou à peu près à la hauteur de la rangée de maisons s'étirant à l'heure actuelle le long de la place du Gravier et de l'avenue G. Pompidou, depuis l'hôtel du Midi jusqu'à la rue de la Raze. La petite base était construite sur le communal de la Jarrige, légèrement en retrait du chemin du Pré Michel; elle était renforcée par deux tours : au centre la Tour Grosse ou Tour Ronde, accessible seulement par un escalier de pierre, et, à l'angle formé par la rue de la Raze (du fossé) et la ruelle baptisée « Mes armes Roland ! » débouchant sur le Par, la Tour de Roland, ainsi dénommée en hommage à un seigneur de Cromières qui s'était illustré au cours des guerres anglaises — du moins peut-on le supposer. Les deux côtés non parallèles et incurvés bordaient : au nord le chemin du Couffour, face au vieux cimetière, et la rue de l'Eglise jusqu'à la Gravière; au sud, la rue de la Raze de bout en bout. « Intra muros » se serraient donc tout le vieux quartier du Par, les bains publics, la « Plassa » et les rues qui s'y jetaient; « extra muros », tous les faubourgs ainsi que l'église Saint-Martin et Saint-Blaise, le cimetière, les fours, les moulins et les maladreries. Trois portails donnaient accès à la ville fortifiée : celui de Lherm (Lher) à l'extrémité sud de l'actuelle rue Saint-Jean, couronné par la Tour Carrée ou Tournelle, qui servit au début du consulat de maison commune et, de ce fait, était l'objet d'une garde vigilante; celui de la place ou portail Notre-Dame, qui existe toujours; enfin celui du Four, au carrefour des rues du Four (N.-D. d'Août), Saint-Julien (Saint-Joseph) et de l'Eglise. La « Plassa » (place du Marché) restait le centre de la ville, autour de laquelle de belles habitations et des auberges s'étaient édifiées : parmi elles, celle des Religieux de la dômerie d'Aubrac (près de l'hôtel des postes actuel), avec sa piscine d'eau chaude à l'usage des pauvres recueillis par les moines. A gauche du portail s'élevaient les quatre « pialos » ou piloris, symbole de la haute justice seigneuriale. Une rue curieuse, aujourd'hui bouchée, s'amorçait à l'angle supérieur gauche de la place et courait presque parallèlement à celle du Par : c'était la rue de l'Horloge, car au faîte d'une solide charpente avait été hissée l'horloge publique. Trois ponts permettaient de franchir le Remontalou : le pont Vieux, à hauteur du moulin du Ban (hôtel Beauséjour); le pont de la Place, face au portail; le pont de la Vernède à l'extrémité nord du « Barri del Pont » (quai du Remontalou). Ces deux derniers, bien que remaniés, n'ont pas changé d'emplacement.

### *Une petite ville florissante*

Malgré les troubles des XIV^e^ et XV^e^ siècles et leurs conséquences néfastes, malgré l'épidémie importée à Chaudes-Aigues depuis Saint-Flour en octobre 1506, la ville se releva rapidement et devint à la fin du XV^e^ et au début du XVI^e^ siècle, aux dires des contemporains, l'une

des plus florissantes du Pays des Montagnes d'Auvergne. Son commerce et son industrie prospérèrent en liaison étroite avec l'agriculture, car le Caldaguès était avant tout pays agricole, producteur de seigle, de viande, de peaux et de laine. A une époque où la terre constituait la principale richesse, bourgeois, artisans et marchands les plus aisés possédaient des métairies dans la foraine et, les moins fortunés, un « hort » (jardin) ou quelque pacage. Deux fois la semaine, le marché attirait les tenanciers des campagnes voisines qui venaient y proposer leurs produits. La foire principale se déroulait le 6 mai. Il y en eut bientôt six annuelles.

D'après le terrier de 1474, on y comptait 11 marchands, 8 cordonniers, 8 teinturiers, 8 meuniers, 6 maréchaux, 3 apothicaires ou barbiers, 3 hôteliers, 2 maçons, 2 sabotiers, 1 menuisier, 1 tisserand et 1 coutelier qui utilisait la force motrice de l'eau pour exercer son industrie. Mais il ne concernait que les deux tiers de Chaudes-Aigues. N'y étaient pas mentionnés les tanneurs installés dans la rue dite de « Las Chalcheyras », c'est-à-dire des séchoirs sur lesquels les mégissiers faisaient sécher les peaux recouvertes de chaux (rue des Tanneurs actuelle où une famille Chassany exerçait encore ce métier, il y a à peine cent ans). Une quinzaine de moulins blaviers ou combiers animaient la bourgade de leurs tic-tacs cadencés et variés : les premiers assuraient la mouture des grains; les seconds, avec leurs pilons, trituraient dans l'eau chaude les laines du pays. Une fois foulées, dégraissées, cardées et apprêtées, elles alimentaient l'industrie de la draperie. Sur des cordes tendues entre deux piquets et appelées « tendes », les drapiers exposaient les laines filées et les pièces de drap au sortir du métier. Ainsi s'explique le nom de « l'Estende » donné à la source d'eau chaude alimentant le lavoir, altération de « les Tendes ».

### *Des eaux chaudes à usages multiples*

Les eaux chaudes contribuaient à l'accroissement des activités. Outre leur utilisation pour tremper la soupe, cuire les œufs, plumer les poulets et chauffer les maisons riveraines du Par et de la Place, grâce à des tuyaux de bois appelés « fut dryras », elles servaient à fouler et apprêter les laines, à échauder les viandes pour leur faire perdre « leur mauvais goût », à épiler les cochons, à satisfaire les besoins des hôteliers, des barbiers, des apothicaires, des meuniers et, nous l'avons vu, des drapiers. A ces derniers, les usagers étaient tenus de restituer l'eau chaude utilisée dans un canal collecteur descendant du Par jusqu'au Gravier. Elle était alors captée et redistribuée aux divers moulins par des aqueducs. L'un d'eux franchissait même le ruisseau pour alimenter le moulin de la Vernède appartenant à Etienne Bouniol.

De plus, et cela nous paraît aujourd'hui tout normal, les eaux de Chaudes-Aigues connaissaient une vogue certaine pour leurs vertus médicinales. L'évêque de Saint-Flour, Bertrand de Cadoen, écrivait

en 1426 qu'on venait de loin (« diversis mundis partibus ») à Chaudes-Aigues (« ad locum Calidarum Aquarum ») et en nombre (« in magna multitudine ») pour y recouvrer la santé (« pro sanitate recuperanda »). Gilles Bouvier, hérault d'armes de Charles VII, citait la ville parmi les stations les plus fréquentées de son temps. Outre des paralytiques, on y conduisait des lépreux « par guarir de la pelsicadura ». Et Jean Blanc, célèbre médecin de Moulins, avouait en 1605 qu'il ne les avait pas vues, mais les connaissait de réputation. Réputation que ne niait pas André de Chêne, puisqu'il les cita en 1609 dans son ouvrage : « Antiquités et recherches des villes de France ».

### *Une bourgeoisie en pleine mutation*

A partir du XV^e^ siècle surtout se dégage une classe moyenne possédant espèces sonnantes et trébuchantes, les plus belles maisons de Chaudes-Aigues et les plus opulentes métairies dans la banlieue. Parmi elle se recrutent consuls, conseillers, juges seigneuriaux, tous ceux qui ont une influence prépondérante dans la vie du bourg. Les légistes, instruits, ayant de bonnes connaissances juridiques, servent tantôt leurs seigneurs, tantôt la population en désaccord avec ces derniers. Le transfert du bailliage d'Andelat à Chaudes-Aigues de 1459 à 1490 accroît leur importance. La paix relative dont jouit la contrée entre les guerres anglaises et les affrontements religieux contribue à l'ascension dans l'échelle sociale des marchands et artisans les plus habiles et les plus entreprenants. Ils paient cher pour l'instruction de leurs fils, pour l'achat de charges ou offices qui en feront des notaires, des procureurs, des avocats. Ils dotent leurs filles avec largesse pour les marier à un homme de qualité et, pourquoi pas, à un noble désargenté. On ne parle d'eux qu'en termes choisis : « Messire », « Sire », « Madame », « honeste femme ». Sire Pierre Paulet, marchand enrichi, acquéreur du fief de Réquistat, marie sa fille Marguerite à Guillaume de Chaudesaigues, licencié-es-lois et juge de Séverac; il lui constitue une dot de 500 écus soleil, sans parler de deux robes et d'un lit avec son nécessaire. Quant à l'époux, il se voit pourvu par les seigneurs du Couffour et de Neuvéglise des offices de judicature dans leurs seigneuries. Antoine Valette place dans la corbeille de mariée de sa fille une métairie au village des Oyets, une maison sur la place de Chaudes-Aigues, une somme de 112 livres, trois robes de drap de France et un lit dotal. Pierre Jaussent devient seigneur d'Arjalet, Jean Felgères seigneur de Saint-Martial, Jean de Chaudesaigues seigneur de La Vergne. Et on pourrait multiplier les exemples, sans oublier pourtant que la masse des petits commerçants et des artisans besogneux vivait au jour le jour et au prix d'un travail acharné.

### *L'église gothique Saint-Martin et Saint-Blaise*

C'est au lendemain de la guerre de Cent ans, alors que Bourbons et Armagnacs se disputent la seigneurie de Chaudes-Aigues, que

l'église gothique Saint-Martin et Saint-Blaise est édifiée. A l'origine, assise sur la même colline dominant la ville, elle était constituée par un simple vaisseau surmonté d'un modeste clocher et enclos d'un cimetière, plan typique de la basilique romaine. Mais elle avait dû souffrir quelque peu pendant les guerres anglaises et, sans doute, ne suffisait-elle plus à une population en accroissement constant. Alors est construit, essentiellement au XV^e^ siècle, le bel édifice qui porte l'empreinte de l'architecture du XIV^e^, ce qui n'étonne guère si l'on songe que l'art gothique a été connu assez tardivement en Haute-Auvergne. La pierre utilisée est le granit gris pailleté de mica, très abondant sur la rive gauche de la Truyère, au grain grossier, dur, difficile à tailler, mais résistant et plus agréable à l'œil que le basalte ou le tuf.

Nous savons que le clocher a été reconstruit avec l'autorisation de Charles de Bourbon. En 1450, les commissaires du duc sont sollicités par les luminiers qui demandent « licence de mettre argent pour le bastiment d'icelle église ». Dans un acte de 1454, il est à nouveau question de la « grande église en construction » et les travaux se poursuivent toujours en 1462.

Une fois achevée, elle se présente comme un vaisseau de style ogival très harmonieux, avec voûte de pierre à nervures d'une hauteur uniforme de 14 mètres, contrebuté par des contreforts à ressauts et à glacis. Le pignon nu actuel de l'ouest et la porte d'entrée principale n'existent pas, car la nef ne comporte que quatre travées. Les deux dernières ne seront construites qu'au XVIII^e^ siècle sans le même souci d'élégance. Par contre, la partie est n'a guère changé : un chevet racé, éclairé par de remarquables fenêtres à meneaux trilobés sans vitraux et, malheureusement, à demi cachées un peu plus tard par un retable immense où peuvent se célébrer conjointement trois messes et offert en 1598 par l'épouse de défunt Pierre Sauvageol, marchand de la ville; un chœur à pans coupés, assez vaste pour recevoir les stalles des chanoines et choriers; un portail avec son arc à quatre voussures reposant sur de fines colonnettes qui s'ouvre toujours sur le croisillon sud du transept et sous le clocher probablement à peigne. Comme aujourd'hui, les arcs doubleaux de la nef partent du sol, des nervures diagonales s'élancent d'un pilastre à l'autre avec écussons armoriés à la clef de voûte et la chaire en pierre fait corps avec l'une des colonnes dans laquelle a été taillé un escalier. Les murs sont lisses, vraisemblablement blanchis à la chaux, avec pour seuls ornements cinq petits bas-reliefs en pierre encastrés.

Dès la fin du XIV^e^ siècle, deux chapelles se sont greffées sur le vaisseau sans en rompre l'harmonie. La première, ouverte sur la deuxième travée à droite et accotée à la base du clocher, a été construite par la communauté des prêtres qui s'y assemblait, et consacrée à Notre-Dame et à Saint-Blaise. La seconde, symétrique à celle-ci, a été fondée par Guillaume de Montvallat, en 1368, pour la sépulture des membres de sa famille avec ses armes à la clef : « d'azur au chevron

d'or accompagné de trois couronnes de laurier d'argent liées de gueules à quatre endroits ». Au XV^e siècle, dans la travée suivante, se sont raccordées, à droite, la chapelle consacrée à saint Pierre; à gauche, celle vouée à sainte Anne que les Champagnacs, ardents partisans des Armagnacs, ont fait édifier. Au XVI^e siècle, le chœur se pare de magnifiques stalles — classées monuments historiques — destinées aux chanoines : cinq de chaque côté, en chêne sculpté, sous un dais ajouré et, sur chaque dossier, le blason du chapitre. Celles réservées aux choriers se trouvent alors dans le bas-chœur, c'est-à-dire devant les stalles des chanoines.

Une abside, un chœur, une nef à quatre travées, quatre chapelles et un portail s'ouvrant au sud-est sous le clocher : telle est érigée au début du XVI^e siècle l'église Saint-Martin et Saint-Blaise de Chaudes-Aigues qui ne manque pas d'allure.

### *La transformation de la communauté des prêtres en chapitre collégial*

Nous avons dit qu'une communauté de prêtres existait à Chaudes-Aigues « ab antiquo ». Au nombre de treize, les seigneurs du collège Notre-Dame et Saint-Blaise — « li senhor del collegi » — avaient peut-être desservi l'église Saint-Martin jusque vers la fin du XI^e siècle, époque où des donations seigneuriales mirent l'édifice tant convoité à la disposition du prieur de Saint-Flour avec le droit d'en nommer le vicaire perpétuel. Les prêtres de la communauté devinrent alors indépendants du curé, furent privés de toute participation à l'administration de la paroisse et aux revenus de l'église. Ils célébraient les messes de Requiem fondées par des testateurs tels que les seigneurs de Miremont, de Montvallat, de Rochegonde, ou obits, d'où leur appellation : « obitus seu collegium clericorum de Calidis Aquis ». C'était là l'essentiel de leurs ressources avec quelques cens en argent ou en seigle assis sur divers mas à Andiergues, Cromières, Prunières, Boissières, La Fouliouze, Les Angles, etc..., et des vivres que des familles compatissantes leur distribuaient à la fin des offices. Ils ne nageaient pas dans l'abondance et devaient parfois mendier pour subsister, importunant les riches étrangers venus prendre les bains, au point que l'évêque Bertrand de Cadoen sera, en 1426, dans l'obligation de leur adresser un blâme. Lorsque l'un d'eux décédait, l'élection désignait un remplaçant au sein de la communauté. Deux bailes élus annuellement administraient leur médiocre pécule. Leur existence illégale fut tolérée d'abord par le prieur, puis par l'évêque de Saint-Flour jusqu'en 1329.

Cette année-là, Archambaud, 3^e évêque de Saint-Flour, qui avait fondé dans sa cité un chapitre collégial, tenta de les dissoudre. Ils firent procès au prélat et le perdirent. Mais quelques années plus tard, en 1355, Déodat de Canilhac, son successeur, enfant de la célèbre famille seigneuriale du Caldaguès, se fit un devoir et un plaisir de donner satisfaction à ses compatriotes en les autorisant à se

constituer en chapitre Notre-Dame et Saint-Blaise, droit reconnu et sanctionné par une bulle du pape Jean XXII datée des ides de septembre 1413. Désormais, ils purent officier aux services mortuaires avec surplis, aumusses et chappes de soie et d'or et adopter un blason capitulaire « d'argent à 3 fasces ondées de gueule ». Mais si le titre de chanoine les honorait et légalisait leur collège, il ne les engraissait guère : leur situation restait précaire. Il fallut la triple intervention des deux coseigneurs de la ville, Amaury de Séverac et Antoine de Rochedragon, et du bailli des Montagnes, Louis de Montvallat, pour que fût signée la convention du 17 avril 1426 : l'évêque Bertrand de Cadoen réunit la cure au chapitre, conserva son titre de curé primitif mais lui abandonna les profits tirés de l'église sous réserve de lui payer 5 sous tournois chaque dimanche de l'année. Les chanoines éliraient parmi eux le vicaire perpétuel chargé des fonctions curiales, et il leur en coûterait chaque fois 30 sous tournois à verser dans la caisse de l'évêché. En échange, le prélat gratifierait le curé de la portion congrue, objet par la suite de procès continuels qui se prolongèrent jusqu'en 1763. La plupart du temps, ce fut d'ailleurs l'évêque qui céda. Ils associèrent le culte de leur patron à celui de saint Martin et l'église porta désormais les titres de « Saint-Martin et Saint-Blaise ».

Malgré les concessions des évêques successifs, malgré des fondations pieuses et lucratives de plus en plus nombreuses, malgré l'acquisition, en 1576, du Prieuré des Deux-Verges, bénéfice non négligeable, les chanoines, volontiers chicaneurs et procéduriers, se plaignaient sans cesse de leur pauvreté et des impôts dont ils se prétendaient accablés. Cependant, au XVI^e siècle, ils s'assemblaient dans une maison commune qui leur appartenait, « la Maison des Ames », située vraisemblablement face au mur du Planol de l'église, en haut de la rue de ce nom, peut-être au numéro 14 actuel, dont le linteau, souligné par une accolade moulurée, s'orne d'un écusson malheureusement usé ou martelé. En janvier 1455, la chapelle Saint-Antoine-Saint-Julien, dans le faubourg nord, a été réunie à « la grande église en construction » par le duc Charles de Bourbon qui mettait fin ainsi aux querelles quotidiennes entre les chanoines et le chapelain au sujet des offrandes perçues par ce dernier. Leurs ressources s'accrurent donc de la prébende attachée à la chapelle, soit 7 setiers de seigle et 60 sols tournois. En échange de ce revenu et du droit de nommer le chapelain, ils prirent certains engagements, en particulier celui de faire achever la dite chapelle « et sur la clef de volte d'icelle chapelle... aposer ung escu à nos armes pour perpétuelle mémoire ». Ainsi s'amorça l'union définitive, à la fois religieuse et administrative, du village Saint-Julien et de la ville de Chaudes-Aigues. Quant à la pauvre chapelle Saint-Julien, elle semble alors avoir été de plus en plus désertée, malgré la célébration prévue le jour de la Saint-Louis d'une messe solennelle, avec drap noir aux armes des Bourbons. Elle n'allait pas pour autant disparaître puisque plus tard les Pénitents s'y réunirent les jours de procession.

Ajoutons que le nombre de choriers attachés au chapitre était illimité, pourvu qu'ils fussent nés et baptisés à Chaudes-Aigues, et qu'ils avaient part aux fruits et aumônes de la communauté. Se jugeant désavantagés, alors qu'ils servaient « aussi et plus que les chanoines » aux messes de fondation, les « pauvres couriers » firent, en 1483, procès aux chanoines pour réclamer leurs droits, en particulier le tiers des rentes en grains et en argent du chapitre, comme ceux de Saint-Flour, et obtinrent provisoirement gain de cause auprès du parlement.

Procès avec l'évêque, procès avec les choriers, procès avec certains emphytéotes s'acquittant mal de leurs redevances, procès avec le seigneur de Miremont à propos de la perception des rentes, de l'exercice de la justice et de la garde du château, les chanoines de Chaudes-Aigues ne badinaient pas quand il s'agissait de défendre leurs droits et privilèges, à une époque, il est vrai, où les contestations naissaient fatalement de l'enchevêtrement des seigneuries et des biens, de la distinction difficile entre droit écrit et droit coutumier et de la complexité dans la perception des redevances.

### *Des impôts royaux de plus en plus lourds*

Comme tous les habitants du pays de France, à partir de 1439 les Chaudesaiguois sont assujettis à la taille royale, devenue peu à peu annuelle et régulière, car Charles VII a créé une armée permanente qu'il faut bien entretenir. Dans chaque circonscription financière ou « élection » — la Haute-Auvergne appartient à celle de Saint-Flour — un « Elu », nommé par le Roi, est chargé de répartir la masse globale de l'impôt entre toutes les paroisses ou « collectes ». Les collecteurs, désignés d'abord par les officiers royaux, puis par la communauté des « habitants », jouent un rôle fort peu prisé : ils vont de maison en maison percevoir la taille imposée par feu ou « fouage ». Les sommes prélevées sont versées dans les caisses du receveur de l'élection. Pendant les périodes de crise économique, le Roi peut en retarder la perception, en réduire le montant ou même en dispenser certaines villes ou paroisses. Rien de nouveau sous le soleil. L'impôt, qu'il soit royal ou républicain, n'a jamais cessé d'augmenter. La taille ne fera pas exception à la règle : en 1483, elle s'élève à 407 livres pour Chaudes-Aigues et 301 livres pour la foraine; deux siècles plus tard, elle aura plus que triplé : respectivement 1393 livres et 1118 livres.

Pourtant les récriminations des consuls et habitants concernent moins le principe de l'impôt lui-même que les inégalités auxquels il donne lieu. En effet, à la fin du XV^e^ siècle, les « exempts », c'est-à-dire ceux qui en raison de leurs titres ou de leurs fonctions en sont dispensés, se sont multipliés — gens d'église, nobles, officiers seigneuriaux, « vrais escolliers » — alors que les sommes réclamées gonflent. La taille royale pèse donc de plus en plus lourdement sur les

modestes ou pauvres roturiers qui, paradoxalement, paient non seulement leur part mais celle aussi des plus fortunés.

Toutefois, aucune imposition ne fut plus haïe que la gabelle. Cet impôt indirect et très ancien sur le sel, dont la vente est devenue monopole d'état, frappe inégalement les paroisses selon leur position géographique ou leur situation administrative. La plus grande partie de l'Auvergne, pays rédimé depuis 1458, c'est-à-dire exempté de la gabelle, achète librement le sel noir du Poitou. Par contre, toutes les paroisses situées au sud de la Cère et de l'Allagnon doivent se servir en sel blanc du Languedoc, dont le prix est augmenté d'une forte taxe. Chaudes-Aigues et le Caldaguès se trouvent donc en pays de petite gabelle et sont des lieux de passage privilégiés pour les « faulx saulniers » qui se livrent à la contrebande du sel entre la Basse-Auvergne et le Languedoc.

### *La décadence des seigneurs du Couffour, coseigneurs de Chaudes-Aigues*

La lignée des Réveilhac, seigneurs du Couffour et coseigneurs de Chaudes-Aigues, s'éteint avec Jean de Besse. Mais avant 1418, ce dernier avait cédé le fief du Couffour à Antoine de La Rochedragon, seigneur d'Yolet. En 1523, l'un de ses descendants prénommé Chattard porte encore les titres de seigneur du Couffour et des Deux-Verges et de coseigneur de Chaudes-Aigues. Mais les temps sont durs pour les petits gentilhommes de province et, avec ses deux fils, s'amorcent à la fois la décadence de la famille et le démembrement de la seigneurie. Guillaume, aux prises avec des difficultés financières, vend au chapitre collégial ses rentes censuelles sur les Deux-Verges. Son frère Antoine, qui s'est fait prêtre et habite Chaudes-Aigues, tout en tirant bénéfice de son prieuré de Saintrailles, porte à son tour le titre de seigneur du Couffour et se voit dans l'obligation de céder à Antoine de Montvallat les cens et la justice de Putsac, du Mourentès, de La Chazelle, de Prunières et de divers villages des paroisses de Maurines et de Saint-Martial. En 1531, le puissant château du Couffour et les domaines en sa mouvance sont devenus propriétés d'une famille rouergate, celle des de La Roque qui les détiendront pendant tout le XVI^e^ siècle. Antoine de La Rochedragon, pourvu d'un bénéfice important dans le diocèse d'Auch, vend en 1534 ses derniers droits sur les censives du Couffour à Jean Rochemaure, riche marchand de Chaudes-Aigues. Lorsque Guillaume de La Roque meurt en 1582, il est, selon ses dernières volontés, enterré dans l'église paroissiale Saint-Martin et Saint-Blaise. Quelque temps plus tard, son épouse, Claude de Massebeau, vient reposer près de lui, laissant deux héritiers. L'un d'eux, Guillaume de Pélamourgue, éliminera, on ne sait comment, le second, Louis de La Roque, et restera de 1587 à 1616, le seul seigneur d'un fief du Couffour très amoindri.

### *Heurs et malheurs des seigneurs de Montvallat*

Moins ancienne, moins titrée — elle ne pourra se prévaloir de la coseigneurie de Chaudes-Aigues qu'à partir du XVII^e siècle —, mais plus solide, plus prodigue en hommes de valeur, la famille de Montvallat connaîtra un déclin moins rapide que celle du Couffour.

Louis de Montvallat — nous l'avons vu — sera honoré par le Roi du titre de « bailli des Montagnes d'Auvergne » en 1418 et le servira avec zèle. Par contre, son héritier, Louis II^e du nom, jouera avec son fils Guillaume un rôle peu reluisant au côté des Armagnacs, au cours des années 1465-66, participant activement à l'émeute qui oblige les Bourbonnais à vider la place de Chaudes-Aigues et provoque la destruction du Château-Vieux. Il n'hésite pas d'ailleurs à rançonner les voyageurs qui ont franchi la Truyère sur le bac de « la Nau » et se trouvent sur la rive gauche. Par contre ce même Guillaume, que son père a dévoyé, se fera pardonner ses péchés en déliant sa bourse au profit des chanoines : il s'engagera à réparer la toiture de la chapelle Saint-Georges et à fournir les objets nécessaires au culte, à condition que les armes des Montvallat figurent sur le vitrail éclairant celle-ci et qu'il y soit enterré auprès de ses ancêtres. Il s'agissait de la chapelle Saint-Jean, qui changea souvent de nom : Saint-Georges, puis Saint-Côme et Saint-Damien quand Louis II y fut inhumé, enfin Sainte-Marguerite à partir du XVI^e siècle.

Le patrimoine de la famille ne cesse de s'accroître : Antoine, fils de Louis II, acquiert la seigneurie de Miremont (Espinasse), de Mornac et, en 1519, achète à Hector de Bourbon-Malause sa part indivise de la baronnie de Chaudes-Aigues, sans oublier ce qu'il obtient du seigneur du Couffour. En 1539, il rejoint ses ancêtres dans la sépulture de la chapelle Sainte-Marguerite.

Son fils François connaîtra heurs et malheurs. Ardent catholique, il guerroie vaillamment contre les Huguenots et reçoit de Charles IX le collier de Saint-Michel, insigne honneur qui le désignera à la vengeance des religionnaires : ils mettront son château à sac. Il prendra une brève revanche lorsque, la baronnie de Chaudes-Aigues ayant été confisquée en 1588 comme bien de l'hérétique Henri de Bourbon-Malause, il s'en rendra acquéreur, conjointement avec son fils Guillaume, pour 2700 écus. Ce dernier épousera d'ailleurs Jeanne de Bourbon-Malause, nièce d'Henri, et se parera du titre de coseigneur de Chaudes-Aigues. L'importance de ses domaines et la dot de 8000 livres que lui apportera son épouse le classeront parmi les plus riches seigneurs de Haute-Auvergne. Mais la baronnie ne restera pas longtemps aux mains des Montvallat; vers 1610, elle appartient à nouveau aux Bourbon-Malause.

### *Chaudes-Aigues, « bonne ville » d'Auvergne*

Chaudes-Aigues est désormais une vraie « ville », car ses consuls assistent aux Etats de Clermont (1444), à ceux de Riom (1445), à ceux

d'Aigueperse (1450). Quand les ducs de Bourbon détachent du bailliage des Montagnes toute la prévôté de Saint-Flour, un second bailli rend d'abord la justice à Andelat, puis à Chaudes-Aigues de 1459 à 1490, date à laquelle le siège est transféré à Murat. Les consuls députent à Clermont, le 15 juin 1510, à l'assemblée tenue pour la rédaction des « coutumes d'Auvergne » : six « bonnes villes » représentent le tiers-état du Haut-Pays, c'est-à-dire Saint-Flour, Aurillac, Mauriac, Salers, Chaudes-Aigues et Maurs, par ordre d'importance. Ni Murat, ni Allanche, ni Ruines, ni Pierrefort, autres villes de la prévôté, n'ont ce privilège.

Le vieux « cami ferrat » lui-même a pris de l'importance : on le qualifie désormais de « chemin royal ». Il est vrai que le trafic entre Saint-Flour et le Rouergue a considérablement augmenté. Chemin toujours mal entretenu et dangereux, car si les seigneurs de Chaudes-Aigues y ont établi un péage, ils ne lui consacrent qu'un nombre restreint de corvées; chemin coupé par la Truyère qu'il faut traverser sur un bac ou « nau »; chemin maudit parfois, parce que les gens de guerre l'empruntent, qu'il faut loger, nourrir, subir, quand ils ne laissent pas derrière eux quelque épidémie; mais chemin « royal » pourtant, car après Charles VII et Louis XI, François Ier l'a parcouru accompagné de la reine mère, de ses fils, d'une cour fort nombreuse de prélats et de princes, parmi lesquels l'évêque de Saint-Flour Louis de Joyeuse. En 1533, venu de Lyon par le Puy, Clermont et Saint-Flour, le cortège royal traverse Chaudes-Aigues en direction de l'Aubrac et du Rouergue pour gagner Marseille où sera célébré le 12 octobre le mariage du Roi avec Catherine de Médicis, nièce du pape Clément VII. Catherine de Médicis ! un nom qui évoque les guerres de religion se profilant déjà à l'horizon, après des années de paix et de prospérité.

Douze ans plus tôt, François Ier a confisqué les biens du Connétable Charles de Bourbon, accusé de félonie, mesure sévère qui parachève le triomphe de l'autorité royale en Haute-Auvergne.

VI

# Au temps des guerres religieuses

*« A fame, A peste, A bello,*
*libera nos Domine ! »*

La prospérité de la « bonne ville » de Chaudes-Aigues va connaître un coup d'arrêt brutal avec la Réforme qui pénètre en Haute-Auvergne par Issoire et Aurillac (1549) et ouvre l'ère des guerres de religion. Comme pendant la guerre de Cent ans, le pays des Montagnes ne sera pas le champ de batailles rangées mais subira les conséquences désastreuses de ces combats sauvages, de ces luttes intestines et compliquées que les Grands du Royaume se livrent ailleurs.

Depuis que le concordat de Bologne a donné au Roi de France le privilège exorbitant de nommer la plupart des évêques et des abbés ainsi que de nombreux prieurs et chanoines, le haut-clergé demeure plus que jamais le domaine réservé des fils de familles nanties, alléchées par les revenus attachés à des « fonctions » désormais plus matérielles que spirituelles. La vie dissolue, le cumul des bénéfices, la non-résidence sont devenus les tares des princes de l'Eglise de France. En bas de l'échelle ecclésiastique, les prêtres des campagnes trop souvent ignares, privés de guides, de soutien et de ressources suffisantes par une hiérarchie défaillante, se livrent à des plaisirs grossiers, au mercantilisme, parfois à la débauche; l'appât du gain et le luxe ont remplacé la spiritualité des premiers âges du christia-

nisme. La réaction contre ce laisser-aller de l'Eglise catholique et romaine sera la Réforme, prêchée d'abord par Luther et Calvin, popularisée ensuite par des prédicants qui portent leur bonne parole jusqu'en Auvergne. En Haute-Auvergne, elle s'introduit timidement à Aurillac où quelques habitants se font huguenots à partir de 1549 et au contact de la Lozère où la famille de Peyre a été convertie à la « religion prétendue réformée » par Théodore de Bèze. Ne trouve-t-on pas en 1550, parmi les premiers « hérétiques » émigrés à Genève, un docteur de Saint-Urcize, Guillaume Saint-Rémy !

Malgré tout, jusqu'en 1562, les idées protestantes ne progressent guère en Haute-Auvergne et les tentatives pour les implanter solidement prennent un caractère pacifique. A l'assemblée des « bonnes villes » d'Auvergne », les catholiques restent largement majoritaires et proclament leur volonté de lutter contre ceux qu'ils appellent « les ennemis du Roi ». Tout se gâte avec le massacre de protestants à Wassy, le 1er mars 1562, qui déchaîne les passions et allume une véritable guerre civile. Les atrocités seront d'abord le fait des catholiques : Louis de Brezons, lieutenant pour le Roi en haut pays d'Auvergne, investit la ville d'Aurillac, organise la tuerie des Réformés et le pillage de leurs demeures. En août 1562, c'est au tour des protestants enrôlés sous la bannière des seigneurs Gévaudanais de Peyre de s'emparer de Marvejols. De ce point d'appui, Astorg de Peyre et ses troupes se répandent sur le plateau de l'Aubrac et enlèvent le fort de Saint-Urcize, en mars 1563, où soixante-dix catholiques environ sont occis. Première grave escarmouche dans le Caldaguès. Chaudes-Aigues et Saint-Flour se sentent dérectement menacées. Aussi, en janvier 1564, les consuls de toutes les villes de la prévôté, y compris ceux de Chaudes-Aigues et de Saint-Urcize, se rendent dans la cité épiscopale pour y sceller l'union sacrée et organiser en commun la défense de la contrée. C'est la dernière tentative sérieuse pour les Chaudesaiguois de faire front à la menace protestante.

### *Henri de Bourbon-Malause, seigneur de Chaudes-Aigues et chef des protestants du haut-pays d'Auvergne*

En effet, la seigneurie de Chaudes-Aigues appartient alors à Henri de Bourbon-Malause, vicomte de Lavedan. Sa grand-mère, Aymée de La Fayette, l'a achetée à réméré pour 2704 écus à sa propre fille, Françoise de Silly. Henri héritera de sa mère la terre de Malause et de son aïeule la baronnie de Chaudes-Aigues, Elevé en milieu protestant à la cour d'Henri d'Albret, petit-fils d'une huguenote convaincue, Henri de Bourbon-Malause embrasse à son tour le calvinisme. Un seigneur protestant, une population en grande majorité fidèle au catholicisme : cette double particularité vaut sans doute à Chaudes-Aigues de connaître entre 1567 et 1569 une paix relative dans une Haute-Auvergne fortement perturbée, même s'il est probable que les Réformés y aient commis quelques exactions vers 1568. En tout

(Cliché G. Jarlier.)

La carte postale parle d'elle-même.

(Cliché G. Jarlier, d'après une carte postale.)

Près de la fontaine du Par, il y a trente ans encore, c'était tous les jours « la fête des cochons ». Ne vous demandez plus pourquoi les Chaudes-Aiguois furent surnommés « les Pelés ».

cas le culte catholique n'y est pas interrompu et l'église Saint-Martin n'a pas souffert, semble-t-il, de leur présence.

Mais les années 70 vont rendre la situation plus sérieuse. En 1571, Henri de Bourbon-Malause épouse Françoise de Saint-Exupéry, fervente calviniste, qui lui apporte en dot les terres et forteresse de Miremont près de Mauriac et le pousse à réunir sous son commandement tous les Réformés de Haute-Auvergne. De plus, un chef de bande protestant, le fameux capitaine Merle, rôde dans les parages : en 1572, il s'empare du Malzieu et de là menace Saint-Flour. 1574 est une année noire pour les catholiques de la contrée : Henri de Bourbon-Malause s'est décidé à sauter le pas en prenant la tête du parti huguenot. On ne l'appellera plus désormais que « Lavedan », du nom de sa vicomté. Tandis qu'il s'empare de Mauriac, il ordonne à l'un de ses lieutenants, le capitaine La Roche, d'occuper avec soixante-dix hommes le chef-fief de sa seigneurie du Caldaguès et le château du Couffour. Habile stratégie ! car Chaudes-Aigues, appuyée au Nord-Gévaudan et au Barrès, contrôlée par les bandes protestantes, devient une ville de garnison, un centre d'approvisionnement et, au besoin, de repli, ainsi qu'une magnifique rampe de lancement pour des raids audacieux dans la vallée de la Truyère et en Planèze. Avec des troupes levées dans la baronnie, La Roche enlève Châteauneuf de Mallet, investit Tanavelle et se venge sur le village de Sériers de n'avoir pu écheler son château épiscopal. Le 15 mars 1576, le capitaine Aymeric, sorti nuitamment du fort de Sériers pour chercher des renforts, informe les consuls de Saint-Flour « qu'ilz sont dénués de toutes munitions de guerre, ayant combattu la nuit passée avec gents de Tanavelle et de Chaudesaigues... Et ont les dictz de Tanavelle et de Chaudesaigues brullé partie dudit village ».

A l'appel des édiles sanflorains, les états de la prévôté se réunissent à Saint-Flour pour parer au plus pressé. Toutes les villes y ont délégué leurs représentants, sauf Chaudes-Aigues, « parce que, précise le procès verbal de l'assemblée, cette ville estait au pouvoir de l'ennemi ». D'ailleurs quelques habitants embrassent la nouvelle religion puisque, le 27 mai 1576, le notaire royal Pierre Brieude enregistre le mariage de « M^e^ Anthoine Béringier, ministre de la parolle de Dieu, fils de Claude Béringier, marchant de la ville d'Olhieirgues » avec « honneste fille Marque Berger, fille légitime naturelle de sieur Jehan Berger, marchant de Chaudesaigues ». Ce Béringier, ministre de la religion protestante à Issoire, s'est rendu sans doute à Chaudes-Aigues pour y faire du prosélytisme. Il se distinguera l'année suivante au cours du siège d'Issoire.

Espoir suprême ! l'édit de pacification de mai 1576 est signifié entre les 3 et 13 juin aux capitaines réformés de Tanavelle, Mallet, Corbières (Ruynes), Saillans et Chaudes-Aigues : ordre leur est transmis de vider les places à peine d'être déclarés rebelles au Roi. Peine perdue ! Les trois commissaires dépêchés à Chaudes-Aigues et à Mallet sont reçus avec méfiance. Le capitaine La Roche déclare ne

vouloir et pouvoir livrer la ville de Chaudes-Aigues qu'au maréchal de Damville en qui les protestants du Languedoc ont placé leur confiance. Le 16 juin arrive donc dans le Caldaguès le baron de Peyre, successeur d'Astorg massacré le jour de la Saint-Barthelmy. Il est « muni par Damville de pouvoirs spéciaux pour l'exécution de l'édit » et propose aux consuls sanflorains une tractation : les Réformés rendront la ville de Chaudes-Aigues si le farouche catholique Louis de Brezons accepte d'abandonner Salers. Hélas ! ce dernier ne veut rien savoir; l'édit de pacification ne sera qu'une brève accalmie. Les foyers de la guerre se rallument un peu partout et pour la sixième fois.

Le 15 février 1577, le capitaine Merle, « gouverneur de Marvejols », qui a pris Issoire, s'empare d'Ambert mais doit bientôt y soutenir un siège en règle contre les troupes royales du gouverneur d'Auvergne, Saint-Herem. Sa situation devient vite intenable au point qu'il appelle en renfort toutes ses réserves de Haute-Auvergne. De Chaudes-Aigues accourt La Roche avec quatre-vingts hommes. Pendant ce temps la ville respire et le capitaine protestant n'y reviendra pas. L'armée royale commandée par le frère du Roi ayant obligé Merle à s'enfuir (avril 1577), ce dernier se replie en direction du Malzieu et de Marvejols, sans porter secours à Issoire enlevée le 17 juin par les Catholiques et mise à sac.

A partir de 1578 et pendant une dizaine d'années, Lavedan et Merle, chacun de leur côté, vont battre l'estrade à la tête du parti réformé sur les marches méridionales de l'Auvergne, depuis Chaudes-Aigues, le château du Couffour et les rives de la Truyère, jusqu'à Miremont près Mauriac et aux bords de la Dordogne. Merle s'empare de Vic, échoue de peu contre Saint-Flour, dans la nuit du 9 au 10 août 1578, se fortifie dans le château de Peyre d'où il mène des raids audacieux et dévastateurs dans le Caldaguès, laissant brûler et abattre en 1579 (ou 1580 ?) l'église des Deux-Verges, propriété du Chapitre de Chaudes-Aigues. Henri de Lavedan ayant désavoué ces opérations de brigandage, Merle prétexte son « impuissance à retenir les siens » et pousse le cynisme jusqu'à occuper Chaudes-Aigues, chef-lieu de la baronnie du Bourbon-Malause. C'est qu'il prémédite une attaque contre Mende à la demande de Henri de Navarre, le futur Henri IV. Dans ce but, il concentre à l'automne 1579 quatre ou cinq cents hommes d'armes recrutés à Figeac, Saint-Céré, Mur-de-Barrès, qui se joignent à ses troupes stationnées dans le Caldaguès. Fin décembre, il quitte evec elles Chaudes-Aigues dans le plus grand secret et, profitant de la nuit de Noël, il surprend Mende où il se maintiendra jusqu'en juin 1581, terme de sa carrière militaire. On peut imaginer ce que la population chaudesaiguoise a dû souffrir matériellement de la présence dans ses murs de cette soldatesque, bien que les documents restent muets sur ce point.

Toutefois, la petite ville n'a pas connu le pire. Tout porte à croire, en effet, que Chaudes-Aigues a été mise à sac et brûlée en 1580.

Plus que des preuves formelles, ce sont des présomptions nées de la lecture attentive de trois documents qui ont permis à M. Felgères d'en retirer l'intime conviction. Un premier document précise que les titres, vases sacrés et ornements d'église du chapitre collégial ont été cachés dans le château de Montvallat « parce que auparavant la dite ville avait été myse à sac et brûlée en l'année m. cens quatre-vingt ». Le 25 mars 1610, à Riom, ce même chapitre s'excuse de présenter au Roi un acte d'aveu et de dénombrement incomplet parce que « ses lettres, papiers et documents ont été brûlés durant les guerres passées et brulement général avenu en la ville de Chaudesaigues ». Enfin, le « livre de Raison » de la famille de Chaudesaigues, que Felgères a eu l'avantage de parcourir, mentionne « l'incendie et le pillage général de la ville, auquel avait échappé par miracle le vieux livre généalogique de la communauté que sa complexité inextricable avait fait surnommer le « rompt-teste » ». Cent ans plus tard le souvenir de cette calamité hantait toujours l'esprit des Chaudesaiguois. Mais nous ignorons quel en fut l'auteur et dans quelles circonstances !

Bien que débarrassé à partir de 1581 de la présence encombrante et redoutable de Merle, le Caldaguès continue à supporter les conséquences fâcheuses d'une guerre larvée, coupée de brèves accalmies. Après avoir essuyé les avanies du parti protestant, il est l'objet des représailles exercées par les troupes catholiques du terrible baron d'Apchier qui veut contraindre Lavedan à évacuer Mur-de-Barrès. Dans ce but, il se jette sur le chef-fief de la baronnie, au mépris d'une trêve, et laisse ses hommes y commettre atrocités et « pilleries », sans tenir compte de ce que la population chaudesaiguoise est demeurée en très grande majorité fidèle à la religion romaine. L'affaire est si grave que le roi de Navarre lui-même, le futur Henri IV, ne peut s'empêcher d'adresser en avril 1582 de vives protestations au maréchal de Matignon, basé à Entraygues. Les guerres civiles portent ainsi en germes toutes les horreurs et les injustices et l'engrenage fatal des vengeances et des revanches.

### *Le sac du château de Montvallat*

Un an plus tard les Chaudesaiguois le vérifieront une nouvelle fois à leurs dépens. Le 30 avril 1583, un coup de main audacieux permet au capitaine La Rue (ou La Roque) de s'emparer de Montvallat avec la complicité d'un tailleur de Chaudes-Aigues nommé Durand Valette. Le document qui relate la prise du château a été publié in-extenso par Felgères. Résumons-le : deux religionnaires de la bande, déguisés en paysans, se présentent à l'entrée du château dont le pont-levis est baissé et la porte de fer ouverte, sous prétexte d'acheter du blé au seigneur du lieu. Mais en ces temps de troubles la méfiance s'impose et la garnison laisse les portes de bois closes. Tout le reste de la troupe, caché à proximité, accourt alors avant que les défenseurs ne puissent vérouiller celles de fer. Deux pétards suffiront aux assaillants pour faire voler en éclats les vantaux de bois. Et c'est la ruée à l'intérieur du château. François I^er^ de Montvallat (et non

Guillaume cité par Felgères), décoré du collier de l'ordre de St-Michel par Charles IX pour services rendus à la cause catholique, et Jeanne de la Croix son épouse sont sequestrés dans une chambre et maltraités tandis que le cabinet du trésor, où sont conservés titres et richesses de la famille, mais aussi l'argenterie des églises de Chaudes-Aigues et « autres paroisses circonvoisines » est livré à la curée. Les domaines proches du Vialard et d'Andiergues sont incendiés. Toutefois, le fils aîné des Montvallat a pu s'échapper en chemise par une fenêtre. Ayant réuni quelques courageux volontaires, il tente, dans les jours suivants, de reprendre le château : son attaque est repoussée et quatre de ses partisans restent sur le carreau. Pour éviter de mettre en danger la vie de ses parents, il se résigne finalement à composer avec les intrus. Ceux-ci acceptent de se retirer à condition d'emporter tout le butin souhaité, mille livres en espèces et quelques otages. Dans une lettre adressée le 24 juin 1583 à son lieutenant général, Jean de Beaufort-Montboissier-Canilhac, le roi Henri III se félicite de la capitulation de Montvallat occupé par des « volleurs », tout en lui reprochant d'avoir rassemblé à Sainte-Marie, sans son autorisation, cent cinquante arquebusiers dans le but de reprendre le château. Tant mieux pour le Caldaguès si l'évacuation négociée de la place n'a pas donné au marquis de Canilhac le temps d'intervenir : des épisodes sanglants lui ont été ainsi évités et, finalement, sa détresse sera moins grande que celle de campagnes voisines livrées à toutes les convoitises. La même année, on grave dans l'airain d'une cloche de Saint-Urcize ce cri d'actualité : « Dieu veuil préserver la crestianté de tous les périls ! ». La position stratégique de Chaudes-Aigues, tout en attirant dans ses murs paysans ruinés, soldats en rupture de ban, aventuriers de tout acabit, la préserve de malheurs plus grands. Quand le capitaine Gentil voudra organiser une expédition punitive en Rouergue, c'est dans le Caldaguès qu'il recrutera et rassemblera 1200 arquebusiers et 300 chevaux.

### *Chaudes-Aigues pendant la ligue (1585-1593)*

Au lendemain des Etats de Blois (octobre 1585), la ligue des Catholiques animée par les ducs de Guise trouve ses premiers fanatiques en Haute-Auvergne. Comme tout le Royaume, le Haut-Pays va se couper en trois partis rivaux : Aurillac, Salers, Vic et Pleaux restent fidèles à Henri III; Maurs, Mauriac, Saint-Flour, Murat, Allanche, Pierrefort, Ruines adhèrent à la ligue; Chaudes-Aigues, en raison de son appartenance à Lavedan, mais aussi Miremont, Calvinet, Marcolès demeurent très provisoirement au pouvoir des protestants. Les troupes des uns et des autres passent et repassent sur la contrée, vivent sur l'habitant, saignent le pays à blanc et propagent les épidémies.

L'« impedimia » a déjà sévi de 1581 à 1583. Mais elle redouble d'intensité à partir de 1586 avec son cortège de misère et de disette. Les habitants de la ville et paroisse foraine de Chaudes-Aigues sont

si désespérés que, le 23 mai 1587, ils font vœu « d'aller avec la procession à Notre-Dame d'Anterrieux, la vigile du Corpus Christi, afin qu'il plaise à Dieu, par l'intercession de Marie, apaiser les trois fléaux que [leurs] péchés ont mérité ». « A fame, a peste, a bello, libera nos Domine » : de la famine, de la peste et de la guerre, délivrez-nous Seigneur, répètent-ils dans leurs prières. Nous verrons que ce vœu pieux jugé exaucé, le pèlerinage à Anterrieux deviendra annuel et que beaucoup de Chaudesaiguois habitant actuellement la ville ont eu l'occasion d'y participer avant sa disparition récente. Pourtant, au cours de la seule année 1587, 274 personnes sont mortes à Chaudes-Aigues même et, si on en croit les archives du chapitre, la peste a fait périr « dans une seule année, tant en ville qu'à la campagne, 1200 habitants ».

Après l'assassinat du duc de Guise (23 décembre 1588), presque toute la noblesse de la contrée se rallie ouvertement à la Sainte-Ligue. Certains nobles frondeurs profitent de cette situation trouble et s'autorisent toutes les audaces, tel Guyonnet de Montvallat qui participe au rapt de Mademoiselle de Fontanges. Chaudes-Aigues, bien sûr, s'est abstenue de paraître aux Etats de Saint-Flour du 24 mars 1589 au cours desquels les villes de la prévôté donnent officiellement leur adhésion à la ligue et reconnaissent pour chef le comte de Randan. L'assassinat du roi Henri III (1er août 1589) accroît l'ardeur des ligueurs. Philibert d'Apchier, gouverneur de Saint-Flour et lieutenant général du Haut-Pays pour la Sainte-Union, convoque à nouveau les Etats à Saint-Flour, le 5 janvier 1591, et décide la levée des troupes et l'offensive à outrance contre les Religionnaires du Gévaudan et du Rouergue. Premier objectif : établir dans la ville de Chaudes-Aigues, proche de ces provinces et délaissée par son seigneur, un magasin et un centre de concentration. Mission confiée à Jean de Lastic, seigneur de Sieujac, qui s'en acquitte pour le mieux. Chaudes-Aigues tombe sous la coupe des ligueurs. Une compagnie de 50 hommes commandée par le sire de La Volpillière s'y installe à demeure. Sombre perspective pour sa population obligée de nourrir, d'entretenir et de supporter cette soldatesque. Or le baron d'Apchier ne la ménage pas : le 18 février 1591, il adresse de Saint-Chély un ordre écrit de réquisition aux « habitants de la ville et paroisse foraine de Chaudes-Aigues ». Sur le champ, ils doivent convoyer à Saint-Juéry 1000 pains, un bœuf, quatre moutons, 4 charges de vin, de l'avoine et du foin « nécessaire pour cent maistres » et une cotisation « d'un sou par livre ». Il compte ainsi approvisionner une partie de son armée avant le déclenchement d'une offensive en Gévaudan où ses terres sont menacées. Brezons de Lescure, son « fondé de pouvoir », passe plusieurs jours dans la ville et fait exécuter l'ordre avec énergie. L'expédition échouera mais aura contribué à plonger les Chaudesaiguois dans la misère. Leur manque de ressources en nature et en espèces est tel qu'ils ne peuvent plus faire face à leurs obligations envers la garnison. Entre les 26 juin et 12 juillet 1592, la générosité du brave Jean de Lastic-

Sieujac y suppléera : il paie de sa bourse 4806 livres pour la subsistance des troupes de Murat, Pierrefort et Chaudes-Aigues.

### *L'abjuration du roi Henri IV et la paix retrouvée*

Quel soupir de soulagement ont dû exhaler les habitants du pays de France lorsque le roi Henri IV, reconnu jusque là par une minorité de Français, a abjuré le protestantisme (25 juillet 1593). Peu à peu les ligueurs lui font allégeance. Dans le Haut-Pays, Saint-Flour donne l'exemple; le rude baron d'Apchier négocie — non sans réticences — sa soumission; la Haute-Auvergne retrouve paix et sérénité et Chaudes-Aigues sa place restée longtemps vide parmi les villes de la prévôté. En 1595, elle est enfin représentée aux Etats de Saint-Flour. Mais tout comme la cité épiscopale, elle est à bout de souffle, dépeuplée, et aura bien du mal à se refaire une santé et une prospérité sérieusement compromises par quarante années de troubles religieux. Le seul bénéfice que tirera le Caldaguès de ces luttes intestines, c'est qu'il cessera d'être une contrée frontière entre le Nord et le Midi, entre pays d'oil et pays d'oc et que désormais il sera laissé à l'écart de toutes les grandes agitations... du moins jusqu'à la Révolution.

MONTVALLAT
d'azur au chevron d'or accompagné de trois couronnes de laurier de sinople liées de gueules à 4 endroits, posées deux en chef et une en pointe.

VII

# Chaudes-Aigues sous la monarchie absolue

## A. — *FONDATIONS ET RESTAURATIONS*

Au lendemain des guerres de religion, la royauté restaure son autorité. Louis XIII et Richelieu d'abord, Louis XIV et Colbert ensuite mettent en place une nouvelle administration de plus en plus centralisée. Cette œuvre n'aura pas que d'heureux effets : Chaudes-Aigues, petite ville perdue dans son étroit vallon, ne jouera plus le même rôle militaire. Mais le Caldaguès, pas trop secoué par les troubles religieux du XVI^e siècle, y gagnera une paix relative que les dernières turbulences seigneuriales ne troubleront guère. Il pourra se refaire une santé morale et matérielle, régénération dont portent témoignage les fondations du XVII^e et des restaurations judicieuses.

### *La confrérie des pénitents blancs*

Les confréries de pénitents avaient proliféré dans le midi de la France en réaction contre le protestantisme hostile aux manifestations religieuses extérieures. Elles avaient un caractère composite qui procédait à la fois des communautés religieuses par la démarche et l'assiduité à des exercices pieux, des sociétés secrètes par l'uniforme, les cérémonies d'initiation et l'esprit de réserve, des sociétés de se-

cours mutuels par l'aide matérielle et spirituelle que les confrères se devaient les uns aux autres.

Les Pénitents blancs de Chaudes-Aigues ou « confrérie du Gonfalon », — altération de « gonfanon » désignant leur bannière —, furent institués le 12 août 1595 « soulz le nom de l'Assomption Notre-Dame ». Ses statuts furent « pressés et rédigés par ordre et articles » en l'an de grâce 1597, sur le modèle de ceux des Pénitents du Puy, et approuvés par l'évêque de Saint-Flour le 15 mars 1598. Ils réglaient :

— les conditions d'admission, le récipiendaire devant donner toutes les assurances de bonnes vie et mœurs, « veu qu'il serait trop absurde d'entendre que aulcung deux fût usurier, détracteur, yvrognhe, danseur ny de mauvais exemple »;

— le cérémonial des réceptions : prestation de serment sur l'évangile d'observer les statuts et d'être ponctuel aux offices, puis remise par le recteur d'« un sac de toile blanche pour montrer l'état de sainteté, d'innocence et de mortification, d'un cordon de même couleur et de la cagoule commune à toutes les confréries analogues », ensuite offrande de deux livres de cire, enfin accolade donnée à ses frères;

— la hiérarchie compliquée : recteur, vice-recteur, deux censeurs, deux maîtres de cérémonies, un syndic, un notaire, un trésorier;

— les diverses obligations religieuses : messes, vêpres et complies, tous les dimanches et fêtes, récitation de prières quotidiennes, quatre processions à travers la ville en commun et « les pieds nus » — le 2e dimanche de la Fête-Dieu, le 15 août, le 1er dimanche de septembre pour honorer « un petit doigt de saint Martin donné à Chaudesaigues en 1661 », le jeudi saint;

— des œuvres de miséricorde : visite des pauvres et des malades isolés, assistance aux agonisants et prières pour les morts;

— le secret de son organisation et de son fonctionnement, des peines sévères étant prévues pour les contrevenants;

— des règles d'assistance mutuelle : secours matériels aux confrères malades ou indigents, participation obligatoire aux funérailles de tout pénitent défunt « veillé, enseveli et porté en terre sur une bière ouverte, revêtu de son sac, le visage découvert et les pieds nus »;

— le versement annuel d'une cotisation d'un demi-écu.

La bulle d'approbation sollicitée de Rome vint seulement en 1618 et les lettres d'institution le 6 juin 1621, par lesquelles le Cardinal de Noailles, protecteur de l'archiconfraternité de « Confolans », agrégeait « à cette archiconfrérie mère la confrérie des Pénitents blancs de Chaudesaigues... », lui communiquait « les faveurs, indulgences et privilèges selon la teneur des constitutions de Paul V et Clément VIII ».

Jusqu'en 1598, en attendant l'approbation de leurs statuts, les Pénitents s'assemblèrent dans la chapelle Saint-Julien désaffectée. Puis ils firent construire à l'entrée du faubourg de Lher la modeste église, « accompagnée d'une basse-cour et d'un petit terrain », qui existe toujours — entre la rue Saint-Jean et l'avenue Bourbon —, mais transformée en salle de spectacle. Son mobilier de valeur consistait en un magnifique retable, style renaissance, d'une richesse plutôt chargée et vraisemblablement contemporain de l'édifice, un bénitier en pierre de 1625, un baiser de paix en argent gravé et doré du XVII[e], un plat en cuivre repoussé de la même époque, les instruments de la passion portés par les Pénitents lors des processions et, à la tribune couvrant presque toute la nef, les stalles et insignes des divers dignitaires de la confrérie.

Pour respecter différents vœux de la ville, les Pénitents blancs se firent un devoir de participer activement à trois pèlerinages : le premier à Anterrieux en l'honneur de sainte Anne et de saint Roch, afin d'éviter le retour de la grande peste qui avait frappé la contrée en 1587; le second, le lundi de Pentecôte, à la chapelle de Notre-Dame de Beaulieu, située autrefois au sommet de l'îlot rocheux, contourné par les deux bras de la Truyère, non loin de Longchamp, paroisse de Saint-Martial, et de l'ancien « Châteauneuf », où trônait une vierge vénérée; le troisième, inauguré en 1620, à Palherols près de Raulhac, pour la paix « entre tous les Rois et Princes chrétiens ». Quand la chapelle de Beaulieu tomba en ruines, au XIX[e] siècle, ils remplacèrent ce pèlerinage dans les gorges de la Truyère par celui, moins éprouvant, à Notre-Dame de Pitié, à l'entrée du bourg même de Chaudes-Aigues.

### *La fondation du couvent Notre-Dame*

Jusqu'en 1658, Chaudes-Aigues n'avait pas eu d'école. Pourtant le terrier de 1615 prouve que sur 139 marchands ou artisans 76, soit plus de la moitié, savaient écrire et signer. De même sur 126 reconnaissants 102 avaient reçu des rudiments d'instruction. Pour ce qui concernait les femmes les conclusions sont nettes : seules 2 sur 28 pouvaient parapher leurs reconnaissances. Il existait donc un embryon d'enseignement primaire, au moins pour les garçons, dispensé par les chanoines, des prêtres retirés ou des âmes charitables, avec pour tout programme l'étude du catéchisme. Les familles les plus aisées envoyaient ensuite leurs fils au collège des Jésuites de Saint-Flour et leurs filles chez les Religieuses de la même ville; luxe coûteux et donc à la portée de quelques rares bourses.

Cette carence et un prosélytisme religieux exacerbé par le schisme protestant déterminèrent l'abbé de Chomeil, official et vicaire général de M. de la Mothe-Houdancourt, évêque de Saint-Flour, à fonder dans le bourg de Chaudes-Aigues, le 9 octobre 1658, le couvent Notre-Dame dont sa propre nièce fut nommée supérieure. La communauté comprenait 40 religieuses, professes ou domestiques. Les

premières vivaient à l'écart de la population et se consacraient à l'enseignement. La plupart étaient issues de familles nobles ou bourgeoises de la région, car il fallait apporter une dot en entrant au couvent. L'église Saint-Antoine-Saint-Julien étant pratiquement désaffectée depuis l'union de la chapellenie à l'église paroissiale, le couvent et sa chapelle s'édifièrent sur son emplacement, c'est-à-dire près du Merdaric où se dressent aujourd'hui les bâtiments de la mairie et de l'école privée de garçons. Le vaste enclos — propriété de M. Brémont — appartenait aux Religieuses et leur servait de sépulture.

Très bien doté, le couvent jouissait à l'origine de revenus en constitution de rente évalués 2000 livres, auxquels s'ajoutèrent au fil des ans des donations et ressources diverses. Plus riche que le consulat, il lui arriva de prêter de l'argent à la ville que les réquisitions militaires et le logement des troupes de passage plongeaient assez souvent dans des embarras financiers inextricables.

### *Un hôpital déshérité*

Le 16 avril 1603, Guillelmine de Fontanges, dame de Saint-Juéry et veuve de François d'Anibert mort sans postérité, fondait l'hôpital de Chaudes-Aigues que des lettres patentes autorisaient l'année suivante. Il était situé dans le faubourg de la Vernède, rive droite du Remontalou, et s'il a subi depuis des transformations conséquentes, il n'a pas changé de place. La rente de fondation ne dépassait pas 50 livres, ce qui était notoirement insuffisant pour accueillir tous les malades et indigents qui venaient chercher un peu de chaleur près des eaux thermales. Peu à peu ses revenus s'accrurent de libéralités testamentaires : en 1616, rente assise sur le domaine de la Moulette par Guillaume de Pélarmourgue, seigneur du Couffour; en 1637, legs de 30 livres par Marie de Lignerac, femme de Georges de Pélarmourgue; legs et prés à Boissières et divers cens en argent et en grains offerts par les Montvallat... Beaucoup de familles fortunées agirent de même. Heureusement car, à partir de 1694, la rente primitive n'était plus payée par les héritiers de la fondatrice et les procès à eux intentés par la ville ne purent être poursuivis faute de moyens. Bref, l'hôpital vivotait et ne secourait qu'un nombre infime de malheureux, malgré l'appoint du produit des amendes.

Au début du XVIII[e] siècle, les mendiants et vagabonds arrêtés par les sergents ou les huissiers étaient « enfermés » dans cet hôpital, à la fois asile, atelier et prison, en attendant que celui de Saint-Flour ne fût équipé et agrandi pour recevoir tous ceux de la région. En 1724, il offrait 10 lits à deux places et pour tout personnel hospitalier une servante. Le coût des réparations nécessaires afin de le porter à une capacité de 50 lits était évalué à 767 livres 13 sols. Le labeur éventuel proposé aux « renfermés » consistait dans le filage de la laine et le travail du chanvre. Les revenus en espèces n'étaient que de 109 livres et les charges — non comprises les dépenses pour l'entretien des pauvres — s'élevaient à 14 livres. Cette même année,

les pensionnaires volontaires ou forcés étaient au nombre de 15 : un seul homme valide et 14 femmes dont 12 invalides, chiffres très faibles qui ne justifiaient pas sa reconnaissance officielle par l'autorité royale. Le produit de leur travail était dérisoire : 10 livres en tout et pour tout. Le 7 août 1725 et jusqu'en 1734, il cessa d'être reconnu par l'intendant comme lieu de « renfermement » des vagabonds. Condamné à végéter, l'hôpital de Chaudes-Aigues ne pouvait survivre qu'avec les aumônes de généreux donateurs et certaines rentes versées très régulièrement.

*Les oratoires de quartiers*

C'est sans doute de cette époque que date la division de la ville en plusieurs quartiers placés sous le patronage d'un saint protecteur. Les oratoires où ils trônent sont au nombre de huit : Saint Jean le Pauvre, Saint Roch, Saint Jacques, Saint Jean le Riche, Saint Joseph, Sainte Elisabeth, Notre-Dame d'août ou de l'Assomption, Notre-Dame de l'Annonciation.

Le plus ancien, celui de Saint Jean le Pauvre, existait déjà au Moyen Age, dans le quartier du Par et, en 1684, le pape Innocent XI accorda des indulgences à ceux qui continueraient à le vénérer, car il devait être tombé quelque peu en désuétude. Curieusement, la statue du saint évoquerait plutôt Saint Julien le pauvre, tant par sa facture que par ses attributs : petit mystère qui ne sera sans doute jamais éclairci. Saint Jacques, lui, eut droit à une véritable chapelle sise au Bar de l'Her, probablement sur la route suivie par les pèlerins qui, de Saint-Flour, gagnaient Toulouse et Compostelle par Chaudes-Aigues, Espinasse, le Pont de Tréboul et Laguiole. L'étroit sanctuaire fut reconstruit il y a trois quarts de siècle. De quelle époque datait le primitif ? sans doute de la fin du Moyen Age. Un peu plus tard on y vénéra aussi Notre-Dame de la Bonne Mort dont le panneau en bois sculpté constituant le retable reproduit l'image avec à ses pieds saint Jacques, saint Jean et saint Philippe, ce dernier patron des tisserands. Le 25 juillet, jour de la fête du quartier, au cours de la messe dite dans la minuscule chapelle, la coutume voulait qu'on portât deux torches, l'une à l'effigie de saint Jacques, l'autre à celle de Notre-Dame de la Bonne Mort.

Les autres saints patrons durent se contenter de niches vitrées plus modestes, une lampe brûlant au pied de leurs statues. Celles-ci ne paraissent pas antérieures au XVII^e siècle. Les vierges du XV^e siècle qui protégeaient les portails du Four et de la Pl ace furent remplacées par Notre-Dame d'Août ayant donné son nom à l'ancienne rue du Four et par Notre-Dame de l'Annonciation nichée au-dessus de l'arcade du Portail en regard de la place du Marché. Au départ de la rue Saint-Julien, la statue de saint Roch pourrait remonter à la fin du XVI^e siècle, après la grande peste des années 1586-87 qui incita les Chaudesaiguois à pèleriner vers Anterrieux où on allait chercher la protection du saint. Posséder le leur, dans leur ville, les aurait

alors décidés à se rendre acquéreur d'une statue et à lui fournir un abri.

A date fixe, la tradition restée vivace veut que les habitants du quartier fêtent avec solennité leur saint patron. Ils ornent l'oratoire, allument deux bougies aux pieds de la statue, laissent la porte vitrée ouverte et, sous la direction des bailes et bailesses autrefois élus, se rendent en cortège jusqu'à l'église paroissiale. Pendant la messe, la « fouace » (ou le pain) est bénie et distribuée aux participants. Après l'« Ita Missa Est », l'assemblée processionne dans le sanctuaire, chantant l'hymne à la gloire du saint. Suivent un « libera me » en souvenir des défunts et une bénédiction de la croix. Puis le cortège précédé de l'oriflamme brodé déambule jusqu'à la niche du saint où est récitée une prière commune. Les bougies brûleront toute la journée tandis que l'étendard et deux cierges imposants regagneront leur cache pour un an. Saint Roch et saint Joseph ont la faveur d'une messe chantée dans leur chapelle respective à l'intérieur de l'église. Mais le symbolisme nous échappe qui exigeait la présence dans la procession du quartier Sainte-Elisabeth d'un enfant porteur au bout d'une épée d'une pomme ou d'une orange !

*La reconstruction du château de Montvallat*

Dans la nuit du 2 janvier 1610, un incendie avait ravagé le château médiéval de Montvallat. François, II[e] du nom, entreprit de le reconstruire. Pourtant ce ne fut pas sans mal. Certes les fonds ne manquaient pas à la famille de Montvallat, alors au faîte de sa richesse, mais Henri de Bourbon-Malause arguait de ses droits de suzeraineté pour essayer d'imposer à François un plan qui aurait fait du nouveau château une aimable gentilhommière sans vertu défensive. Prétention abusive du seigneur principal de Chaudes-Aigues qui redoutait sans doute ce puissant vassal, coseigneur de la ville. Après le décès de ce suzerain, en 1627, Montvallat obtint l'autorisation de « rebâtir son château avec telles fortifications qu'il jugerait convenables ». Ce qu'il fit, mais en donnant à la bâtisse cette touche d'élégance propre à l'époque Renaissance. On peut toujours admirer, à une lieue de Chaudes-Aigues, le corps de logis massif et rectangulaire, en harmonie avec le rude pays cantalien, ceinturé de mâchicoulis et flanqué de deux tourelles en encorbellement dont la cime est constituée par une seule pierre de taille. Des bâtiments d'exploitation ferment sur les trois autres côtés une cour intérieure. Sans doute ont-ils pris la place des corps de logis écroulés. Au centre de cette cour, une fontaine désaffectée porte le millésime 1626 et date l'essentiel de la construction. On y pénètre par un couloir sur lequel s'ouvrent à gauche l'ancienne chapelle à la voûte romane et, à droite, la vaste cuisine voûtée d'arêtes avec sa monumentale cheminée dont l'arc surbaissé se moulure d'une doucine. Un escalier de pierre, également voûté, conduit du côté du couchant à une chambre richement décorée : les feuillages, fleurons végétaux, cadres ornés de fruits et de

mascarons du plafond, les scènes allégoriques évoquant la passion que François de Montvallat vouait à la chasse sur des boiseries entièrement peintes, la cheminée « à la française » portant les armes parlantes du seigneur du lieu, les vantaux de la porte d'entrée à six panneaux ornés de paysages et de mascarons et surmontés d'une peinture figurant une scène de chasse au sanglier suscitent l'émerveillement. Le couloir et deux autres petites pièces foisonnent de frises, de boiseries décorées, de peintures à sujets mythologiques. Au deuxième étage, une seule salle a conservé sa parure. Ces décors semblent contemporains de la reconstruction du château. Regrettons d'autant plus qu'ils soient laissés dans un certain état d'abandon et que le visiteur — sauf exception — ne puisse en apprécier tout le charme prenant.

Baroud d'honneur que la restauration de leur demeure pour les Montvallat guettés par la ruine. Charles, fils de François, à l'âme de coquin, y contribuera amplement.

*La chapelle Notre-Dame de Pitié et sa vierge miraculeuse*

Lorsqu'on arrive de Saint-Flour, au tournant dit de « La Condamine », la première construction de Chaudes-Aigues aperçue est une chapelle aux fondements reposant sur une masse de roche schisteuse dont le Remontalou épouse les contours et qui porte dans ses flancs une grotte dite « Four des Angles », déformation probable de « Fort des Anglais », du temps où les bandes à leur solde occupaient Château-Vieux. Il faut accomplir un long circuit à flanc de coteau pour accéder à l'excavation. On y pénètre par un seul orifice à hauteur de voûte. En se laissant choir, on se trouve dans cette grotte étroite, éclairée au midi par une large ouverture : un coup d'œil prudent suffit pour se rendre compte qu'elle surplombe le précipice. Taillé par l'homme ou caprice de la nature, le roc prend dans la partie la mieux éclairée la forme d'un siège où la Vierge aurait fait ses premières apparitions. Dans la voûte se voient des traces de coups de marteau et des trous creusés pour soutenir des poutres transversales, preuves que l'homme a aidé la nature. Là prend naissance l'histoire « écoutée aux portes de la légende » de Notre-Dame de Pitié. En historien local scrupuleux, trop respectueux des convictions personnelles de chacun, nous avons pris le sage parti de tenir pour légendaire ce qui n'a pu être étayé, vérifié, prouvé, et pour historique ce que des textes authentiques et des témoignages sûrs ont légué à la postérité.

La légende ou plutôt les légendes n'éclairent guère le mystère des origines de la célèbre statue glorifiée à Chaudes-Aigues sous le vocable de Notre-Dame de Pitié, et d'autant moins qu'elles sont diverses. Marie, assise sur le banc de pierre, le visage méditatif et tout auréolé de lumière, serait apparue plusieurs fois à des indigènes qui, du versant dévalant jusqu'à la rive droite du ruisseau, avaient dirigé leurs regards vers le Four des Angles. Ces apparitions auraient excité

les curieux à se rendre dans la grotte, non sans appréhension, pour constater de plus près s'ils étaient ou non victimes d'hallucinations. En lieu et place de la mère de Jésus, ils auraient découvert une statue la représentant assise, les mains jointes, tenant sur ses genoux le corps inanimé et sanglant de son fils, comme si elle venait de le recevoir à la descente de la croix. Sur son visage, douleur et commisération : on aurait pu l'appeler Notre-Dame des sept douleurs; on la nomma Notre-Dame de Pitié. Et c'est alors que cette légende recoupe presque toutes celles qui ont tenté d'expliquer par le merveilleux les origines restées obscures d'un oratoire ou d'une chapelle : l'image sculptée de la Vierge retirée de la grotte et déposée au sein de l'église paroissiale aurait refusé cette somptueuse demeure pour retourner sans cesse dans son antre inconfortable. On comprit alors qu'il fallait lui complaire en lui édifiant un sanctuaire sur le rocher qui avait porté autrefois Château-Vieux. Et les pierres du château féodal ruiné auraient servi sans doute à cette pieuse construction.

Une autre légende colportée de bouche à oreille rapporte que ce premier oratoire aurait été bâti en ex-voto par un jeune seigneur miraculeusement sauvé par l'intervention occulte de Marie. Alors qu'il chevauchait tout près de Chaudes-Aigues, sa monture s'emballa et l'entraîna au grand galop jusqu'au bord du précipice. Impuissant à freiner cette course suicidaire, il invoqua la Vierge et lui promit, moyennant la vie sauve, de faire construire sur ce promontoire rocheux un oratoire qui lui serait consacré. Comme retenu par une force surnaturelle, le cheval fougueux s'arrêta court au bord même de l'abîme... Et la promesse fut tenue. On aurait alors sculpté dans le bois la piéta pour l'offrir à la vénération des fidèles dans cet édicule conçu pour elle.

Pour que les deux légendes ne se contredisent pas, on les a parfois confondues : le chevalier miraculeusement sauvé ayant fait d'abord bâtir l'oratoire; la Vierge étant apparue ensuite dans la grotte pour que sa sainte image fût placée dans cet abri, vraisemblablement une niche surmontée d'une croix, comme il en subsiste encore dans tant de modestes villages et le long des chemins.

Mais si l'on s'en tient à la réalité historique, on chemine en terrain plus incertain. Une certitude toutefois : la dévotion à la Vierge existait à Chaudes-Aigues depuis fort longtemps puisque la communauté des prêtres était placée sous le patronage de Notre-Dame et saint Blaise et se réunissait au XIV^e^ siècle dans une chapelle annexée à l'église sous le même vocable. Nous avons dit aussi que deux vierges trônaient en haut des portes fortifiées de la ville.

Mais, nonobstant les légendes que la tradition nous a transmises, nous ne pouvons qu'émettre des suppositions quant à la provenance de la Vierge de douleurs et aux élans de foi ayant poussé les Chaudesaiguois à bâtir, sur l'emplacement du château féodal détruit, une chapelle. Existait-il déjà au Moyen Age, en quelque point de la ville, une niche fermée abritant une statue de Marie ? Ce modeste oratoire

renfermait-il Notre-Dame de Fridières que les Sanflorains auraient enlevée pour la transporter dans leurs murs et s'assurer sa protection miraculeuse ? Les Chaudesaiguois auraient-ils construit plus tard avec les pierres de la forteresse une petite chapelle où ils auraient placé cette pieta en bois, de facture grossière mais très expressive, que les spécialistes en art sacré datent du XIVe siècle, époque où la méditation sur la mort et sur la croix avaient marqué la mentalité chrétienne ? Cet édicule fut-il détruit par les protestants lors des guerres religieuses, comme l'a affirmé sans citer de preuves M. l'abbé Chabau ?

Simples suppositions qui ne sont pas absurdes mais dont la Vérité historique ne peut se satisfaire. Cette vérité historique qui nous porte à croire à l'existence d'une petite chapelle en ce lieu avant 1571, car une cloche avait été fondue à son usage portant ce millésime et l'inscription « Dieu seul, honneur et gloire ». Brisée au début de notre siècle, elle a probablement été refondue. Mais nous retombons aussitôt dans le domaine des hypothèses : lors de l'occupation de Chaudes-Aigues par les troupes huguenotes du seigneur Henri de Bourbon-Malause, la pieta n'aurait-elle pas été soustraite à l'oratoire et cachée dans la grotte où, pour une raison inconnue, elle aurait été oubliée quelque temps ? Alors tout deviendrait plus clair : les apparitions de la Vierge et la découverte apparemment fortuite de la statue; quant à la destruction possible de la primitive chapelle, elle pourrait expliquer pourquoi on transporta l'image pieuse dans l'église paroissiale, en attendant qu'un nouvel édifice fût construit à son intention. Constatons d'ailleurs que pendant la terrible peste de 1586-87, ce ne fut pas à la protection de Notre-Dame de Pitié que les Chaudesaiguois eurent recours, mais à celle de Notre-Dame d'Anterrieux; n'était-elle pas alors quelque peu tombée dans l'oubli ?

En somme, l'histoire connue et prouvée du sanctuaire ne commence pas avant le milieu du XVIIe siècle. Le renom de la Vierge de douleur allait grandissant, les pèlerins affluaient, la chapelle se révéla bientôt trop exiguë. En 1669, le chapitre délibéra à son sujet et se décida à lui donner des dimensions plus conformes à sa destination : « considérant l'acroissement de la dévotion envers la Sainte Vierge... soulz le nom de Notre-Dame de Pitié et de Consolation..., que la chapelle se trouve trop petite pour laffluance de peuple », pour aussi « se mettre en estat de célébrer le Saint Sacrifice de la messe... avons capitulairement délibéré dalonger ladite chapelle du côté du roscher descendan vers le predt..., comme aussy de faire a costé de ladite chapelle une petite sacristie proportionnée... avec la porte et fenestres... et autres choses nécessaires pour cet effaict. Et pour subvenir aux fournitures a ce nécessaire avons fait nos procureurs M. Antoine Ruc et François Breschet ». Les deux bailes du chapitre chargèrent le Maître charpentier Boussuge de Saint-Flour de diriger les travaux. Ils s'assurèrent aussi le concours financier de M. de Chomeil, fondateur du couvent Notre-Dame. La nef fut élargie et le mur droit fermant le chœur au levant rebâti en retrait jusqu'au rocher. Le chevet eut donc la particularité d'être plus étroit que la

nef. Au nord-est fut accotée une sacristie. Par la suite, deux chapelles latérales lui donnèrent la forme d'une croix latine. A l'occident, la porte d'entrée supportait un clocheton qui ressemblait à un tympan de cheminée. La voûte centrale était en berceau, celles des chapelles latérales basses et disgrâcieuses.

Deux chanoines nommés capitulairement administraient et desservaient l'édifice et le pèlerinage prospéra. Le registre des donateurs de messes au XVII^e siècle est entièrement rempli. Le 15 août, une procession solennelle faisait parcourir à la pieta soutenue par de solides épaules toutes les rues de Chaudes-Aigues. En 1676, Joachim d'Estaing, évêque de Saint-Flour, y établit la confrérie de la Bonne Mort. En octobre 1695, douze paroisses des environs, conduites par leurs curés respectifs et les Pénitents blancs de Saint-Flour avec tous leurs attributs, se succédèrent aux pieds de la Vierge de Pitié. Et ceux de Chaudes-Aigues ne manquaient pas d'y processionner une fois l'an. C'est qu'on lui attribuait moult miracles et de nombreux vœux exaucés par son intercession. Parmi les multiples témoignages écrits de ces interventions miraculeuses, nous n'en citerons que deux propres à émouvoir le croyant comme l'incrédule : une lettre du 18 septembre 1729, rédigée en la sacristie et confiée au sacristain de la chapelle par Jean Charbonnier de Recoules d'Aubrac, certifiait que ce dernier avait été sauvé d'une mort accidentelle en invoquant Notre-Dame de Pitié; une déclaration de guérison d'une paralysie totale fut faite devant notaire par Anne Reversat, fille d'un laboureur du Gévaudan, qui retrouva l'usage de ses membres au cours du pèlerinage du 15 août 1806.

En 1762, plusieurs paroissiens émigrés à Paris se cotisèrent pour lui offrir un ostensoir, un pluvial et un encensoir avec sa navette. Sans doute, en quittant leur ville natale, s'étaient-ils agenouillés selon la coutume au « tournant du Pater » avant de perdre de vue la modeste chapelle. Quant à ceux qui demeuraient au pays, passant devant la croix du Faubourg d'Outre, sur un plan parallèle au sanctuaire, ils ne manquaient pas de s'incliner respectueusement et d'adresser une prière à la Vierge. Depuis ce temps, la ferveur mariale des Chaudesaiguois ne s'est jamais démentie, comme nous aurons l'occasion de le constater pendant la révolution et à l'époque contemporaine.

### *La restauration de l'église paroissiale au XVIII^e siècle*

Depuis sa construction, l'église paroissiale avait beaucoup souffert. En témoigne la supplique adressée en 1740 à l'intendant par les habitants de Chaudes-Aigues déplorant « le triste état où se trouve la nef dont le mur qui sert de pignon et de cloture est en partie abbatu et, par sa chute, il a entraîné quatre chapelles joignantes, deux de chaque côté, dont les voutes et les arceaux ont croulé ». Le 16 octobre, le subdélégué Podevigne fut commis pour dresser procès-verbal des réparations : nécessité de « reconstruire à neuf » le pignon occidental, les murailles, voûtes et arceaux des chapelles Saint-

Pierre et de l'Ange gardien au midi, de Sainte-Anne et de Sainte-Marguerite au nord, « le lembris » et « une partie du couvert... au-dessus de la nef »; consolidation indispensable du clocher « fort élevé » qui est lézardé et menace d'entraîner dans sa chute toute l'église; restauration souhaitable de la chapelle du Rosaire très détériorée. Il ajoute que « le corps commun de la ville consulté » ne pourra faire face à ces dépenses que par l'imposition ou « autres voyes que l'intendant jugera convenables ». En avril 1741, le sieur Rambeau vient sur place établir un devis. Mais trois ans plus tard, les réparations n'ont toujours pas été exécutées et de nouvelles dégradations ont affecté le monument. Les Chaudesaiguois conscients que le montant du devis — 11.550 livres — sera dépassé, affirment leur impuissance à supporter un surcroît d'impositions et implorent la « charité » de l'intendant pour « leur donner de quoy fournir à cette dépense ». L'état de délabrement de l'église est tel qu'elle a dû être désafectée par mesure de prudence : « l'office ne peut s'y faire » et les ornements et vases sacrés ont été transportés dans la chapelle des Pénitents « trop petite ». Si les réparations ne sont pas effectuées dans le plus bref délai, « la voute, le clocher, le lembris et le couvert de l'entier battiment... annoncent une prochaine ruine ».

L'intendant ne restera pas totalement sourd à ces suppliques : le 23 mai 1744, il décharge les habitants de 1000 livres de capitation qu'ils emploieront à l'achat de la chaux, du bois et des pierres de taille utilisés pour réparer le clocher; eux-mêmes apporteront le secours de leurs bras. En 1746, les dépenses se sont élevées à 4057 livres ; la différence a été comblée grâce à 3 057 livres d'impositions nouvelles échelonnées sur trois ans. Mais il faudrait 19 000 livres pour remettre en état toute l'église. Or l'intendant ne veut pas débloquer pareille somme; l'évêque de Saint-Flour et les chanoines de Chaudes-Aigues, premiers intéressés, refusent même de verser une taxe de 50 livres que leur demande le subdélégué. Finalement, en 1750, les « ouvrages [seront] adjugez à la somme de 6400 livres » que les habitants sont autorisés à s'imposer. Malgré ces lourds sacrifices pécuniaires et des contributions volontaires, la réfection sera lente et la voûte ne sera achevée que postérieurement à 1772, grâce à 1200 livres offertes par M. Joseph Podevigne de Bouchâtel, trésorier de France au bureau des finances de Riom.

Depuis longtemps, les revenus de l'église étaient placés sous le contrôle d'une fabrique gérée par deux marguilliers ou luminiers. Ils provenaient surtout du produit des quêtes au plat ou « bassin du Purgatoire », de quelques setiers de seigle, de 7 livres levées annuellement sur deux villages des paroisses de Sainte-Marie et d'Oradour, de dîmes à la 40e gerbe perçues sur le Chirol, Prunières, La Vergne, Ladinhac, Sansart. S'y ajoutait la location des bancs alignés dans l'intervalle des chapelles, places d'honneur que les Notables du pays payaient très cher. Les marguilliers s'asseyaient, eux, sur le banc d'œuvre, face à la chaire, tandis que le syndic, les membres du conseil de ville et les administrateurs de l'hôpital prenaient place sur le pourtour du chœur.

années du règne de Louis XIV. Chaudes-Aigues est alors administrée par un Maire nommé par le Roi sur proposition de l'intendant : en 1766, M. Chaudesaigues de Tarrieux, ancien capitaine d'infanterie, exerce cette fonction. Puis, de 1775 à 1787, le Maire est remplacé par un syndic élu pour un an au sein de l'assemblée paroissiale : M. Durand Daude aura cet honneur en 1787. Les intendants délèguent une partie de leur autorité à des magistrats ou officiers appelés subdélégués, chargés surtout de faire des rapports sur tous les sujets, de « départir » les tailles, de présider aux opérations de tirage au sort et de levée des miliciens. Dans le premier quart du XVIII[e] siècle, Chaudes-Aigues sera le siège d'une subdélégation avec pour subdélégués successifs Besson d'Arjalet et Podevigne de Bouchâtel, exemptés pour cela de la taille. La ville perdra sa subdélégation vers 1731, la retrouvera en 1746 puis la reperdra définitivement en 1762. Elle est alors rattachée à celle de Saint-Flour et ne conserve sur place qu'un « correspondant » — M. Azemard —. Dans le « mémoire sur l'état de la généralité de Riom », rédigé en 1697 par l'intendant Lefèvre d'Ormesson, elle est mentionnée avec Saint-Flour et Murat comme l'une des trois villes de l'élection, bien qu'elle n'ait pas été représentée à l'assemblée des Etats particuliers de la Haute-Auvergne réunis en 1649, ne figurant plus, semble-t-il, parmi les « bonnes villes ».

Le poids de l'autorité royale lié à une administration plus rigoureuse aura certains effets bénéfiques. Ainsi la tentative de Gaston d'Orléans pour soulever l'Auvergne contre le Roi et la fronde parlementaire et nobiliaire contre Mazarin et le jeune Louis XIV passeront presque inaperçues dans ce Caldaguès si éloigné des grands centres d'agitation. Au cours de l'été 1629, Chaudes-Aigues recevra la visite de l'homme le plus illustre de l'époque après le Roi. Pour conforter la prise de La Rochelle, le cardinal de Richelieu est allé soumettre les protestants du Languedoc. Sa mission accomplie, il quitte Montauban pour rejoindre la cour à Fontainebleau et passe par le Rouergue et l'Auvergne. De Rodez, il se rend à « Caudesaigues » où il semble avoir séjourné les 29 et 30 août 1629. Sans doute s'est-il émerveillé à la contemplation de ses eaux chaudes dont Belleforest avait parlé si éloquemment en 1545 dans sa « cosmographie de tout le monde ». L'histoire ne dit pas s'il y prit les bains. Mais ce qui l'intéressera avant tout, c'est de s'informer sur les dispositions d'esprit du seigneur huguenot du lieu, Henri II de Bourbon-Malause, que sa religion n'empêcha pas d'encaisser les dîmes attachées à la cure de Chaudes-Aigues. Il faut croire que le terrible Cardinal trouvera le Caldaguès suffisamment calme pour laisser debout les châteaux du Couffour et de Montvallat, alors qu'il fera raser ceux de Pleaux, de Calvinet et de Murat.

Les nobles du pays qui feront preuve d'indiscipline, d'esprit d'indépendance et de coquinisme seront poursuivis et châtiés. Les Montvallat en firent l'amère expérience. Depuis 1611, ceux-ci doivent disputer aux de la Roue, barons de Pierrefort, la justice qu'ils détien-

nent sur le village de Sainte-Marie en qualité de seigneurs de Miremont, paroisse d'Espinasse. Pour imposer par la force ses prétendus droits de justicier, le seigneur de La Roue dépêche à Sainte-Marie, le 15 août, jour de fête, sergents et valets qui maltraitent les paysans dansant sur la place, brisent les flûtes et cornets à bouquin des musiciens et menacent les villageois des pires représailles s'ils osent s'ébattre joyeusement le dimanche suivant. Prévenus, Guillaume VI de Montvallat et son fils François II décident d'intervenir : que les habitants du village festoient à leur aise dimanche prochain, ils se chargeront du sire de La Roue et de ses hommes. Alors se déroule une véritable scène de western : les Montvallat, auxquels se sont joints des gentilshommes de leurs amis et quelques habitants de Chaudes-Aigues, barricadent la rue de Sainte-Marie avec des charrettes. Derrière ces abris improvisés se postent des arquebusiers. Bientôt les guetteurs annoncent l'arrivée de La Roue chevauchant à la tête d'une petite troupe. Les perturbateurs surpris sont accueillis à coups d'arquebuse et tournent bride. C'est la liesse ! La fête continuera jusqu'à une heure avancée de la nuit tandis que les vainqueurs seront reçus dans le château de Mornac par Jeanne de La Croix, mère et grand-mère des sires de Montvallat. Mais les attroupements armés sans autorisations royales étaient interdits : les deux Montvallat, père et fils, sont condamnés à mort par contumace et Jeanne de La Croix à une forte amende. François sollicitera son pardon et obtiendra en 1612 des lettres de rémission pour lui et son aïeule. Il sera même élu, aux états particuliers de la Haute-Auvergne de 1649, syndic et député de la noblesse. Moins heureux, Guillaume était mort entre temps sans avoir été grâcié.

Charles de Montvallat, fils de François, va s'apercevoir lui aussi qu'on ne badine plus en haut lieu avec les hobereaux outrepassant leurs droits. En 1665, Louis XIV institue à Clermont un Tribunal extraordinaire jugeant sans appel; ainsi s'ouvre ce que l'histoire retiendra sous l'appellation : « Les Grands jours d'Auvergne ». Il s'agit de mettre à la raison la turbulence seigneuriale. Les enquêteurs seront amenés à s'occuper, entre autres, du cas de Charles de Montvallat. L'instruction durera un mois (13 octobre - 13 novembre). Ce dernier sera confronté à une soixantaine de témoins. Que lui reproche-t-on ? Essentiellement d'avoir abusé de ses droits de seigneur sur une partie de Chaudes-Aigues et sa foraine, sur ses domaines de Miremont, Mornac et Collanges. Il s'est dispensé de faire dresser des terriers pour lever, sans tenir compte des « forfaits coutumiers », les sommes d'argent dont il a besoin. Ainsi il oblige les habitants de Chaudes-Aigues à payer les cens en « bled » à la mesure de Montvallat, supérieure à celle de la ville, et exige de ses tenanciers deux ou trois corvées par semaine « quoiqu'elles ne lui soient pas dues ». Si les paysans refusent les corvées ou le cens, il les « réduit à la mendicité » en les frappant de lourdes amendes et en leur confisquant « meubles et bestiaux » : un valet de Montvallat ne s'est-il pas emparé, en un seul jour et au nom de son maître, de 23 brebis pais-

sant dans le pré voisin du château ! Il prête à usure — jusqu'à 25 % — à certains tenanciers l'argent extorqué à d'autres; ceux qui ne remboursent pas à l'échéance sont privés des outils nécessaires à leur travail, parfois jetés dans les « culs de basse-fosse » du château, souvent maltraités et laissés sans aucune ressource. Pour le seigneur cupide, tout est prétexte à amende : 460 livres pour « s'être trouvé en une querelle »; 120 livres pour « avoir séparé des gens qui se battaient »; 30 à 200 livres pour « avoir engrossé une fille »; 20 livres pour « avoir refusé d'épouser une fille »; 12 livres pour « avoir moissonné un jour de fête » malgré l'autorisation du curé, et nous en passons. Il prélève aussi indûment 1 sol sur chaque mariage célébré dans les paroisses de ses domaines. Certes, ce n'est pas un criminel comme tant de seigneurs jugés par la cour des grands jours et il pourrait faire valoir quelques circonstances atténuantes : père affectueux de dix enfants, il tire le diable par la queue pour leur donner une éducation digne de leur rang; époux fidèle, il est fréquemment rossé par une femme acariâtre et fait preuve hors de chez lui d'un autoritarisme d'autant plus exacerbé qu'il n'est pas le maître dans sa maison. Mais il se contentera de réfuter avec beaucoup d'aplomb et d'intelligence les accusations qui l'accablent. L'avocat général Talon, inflexible, requerra contre lui le bannissement à vie et la confiscation de tous ses biens. Le Tribunal, plus clément et très réaliste, le punira en l'obligeant à puiser dans ce qui semblait lui tenir le plus à cœur : son escarcelle. Il est condamné en effet à 8000 livres d'aumônes, à la restitution des sommes et biens extorqués, à la réduction de ses droits seigneuriaux, à la privation de ses diverses justices seigneuriales. Et comme la conduite du sire de Montvallat est symptômatique de celle adoptée par trop de gentilshommes campagnards, l'arrêt de condamnation du 27 novembre 1665 en profite pour réglementer les droits des seigneurs « afin que les effets des Grands Jours ne s'estompent trop vite ».

Le seigneur principal de Chaudes-Aigues, Louis de Bourbon-Malause, sera lui aussi traduit devant ce Tribunal. Protestant, il a touché sans vergogne les dîmes attachées à la cure, par l'intermédiaire d'un homme de paille, M. Ferval, curé de Chalmignat. Il est condamné pour usurpation de biens à 4 000 livres d'amende et à 54 000 livres de restitution de revenus.

### *Les transformations sociales*

Dans cette Auvergne mieux administrée, où le pouvoir royal pèse de tout son poids, où le ministre Colbert s'efforcera sans grand succès de relancer le commerce et l'industrie, où les intendants, parfois remarquables, essaieront d'améliorer le sort des populations, la situation matérielle demeure rude pour le petit peuple, devient difficile pour les hobereaux et ne sourit guère qu'aux bourgeois, gens de robes et marchands enrichis par le négoce. Ainsi, à Chaudes-Aigues comme ailleurs, la société se transforme. La hiérarchie sociale tradi-

tionnelle — gentilshommes, nobles hommes, robins, marchands, laboureurs, artisans, fermiers, brassiers, journaliers, mendiants — ne correspond plus tout à fait à la réalité, au moins pour les premiers. L'argent est devenu le dénominateur commun de la puissance et de l'influence. La propriété foncière, jusque là seul signe extérieur de richesse, va basculer entre les mains de ceux qui détiennent les espèces sonnantes et trébuchantes, précipitant la décadence de la noblesse et promouvant une bourgeoisie avide de titres et de pouvoirs.

*Les difficultés des gens du peuple*

Au retour d'une tournée d'inspection à travers la généralité de Riom, l'intendant La Barre écrivait sans fard dans son rapport au ministre Colbert : « La haute montagne n'a pour richesse que les bestiaux et pour récolte que le fromage, ne recueillant pas de bled, et est misérable par la cherté de celuy qu'il faut qu'elle achète et le peu de débit des fromages A cause de la cherté du bled universelle, le peuple y vit à présent de bouillye d'avoine, n'ayant pas de quoy faire du pain ».Dans ces conditions, il ne peut que constater son impuissance à faire rentrer des impôts de plus en plus lourds et honnis : « La pauvreté règne sur tout... Elle y produit la dureté et oblige à pousser les recouvrements [l'impôt] par des voies qui sont odieuses, mais sans lesquelles ils cesseraient absolument ». On ne peut mieux traduire les difficultés, voire la misère du petit peuple de la Haute-Auvergne. L'un des successeurs de La Barre, Lefèvre d'Ormesson, adressant au Roi un « mémoire sur l'état de la généralité de Riom en 1697 », dénonce la rigueur accrue de la fiscalité royale, les mauvaises récoltes, la dégradation de l'économie générale, les disettes et épidémies de 1693-94, le commerce en sommeil.

En 1721, pour protéger Chaudes-Aigues et le Caldaguès contre la dernière grande épidémie de peste qui affecte le Midi, des mesures draconiennes interdisent tout commerce avec le Gévaudan. Le cordon sanitaire établi le long du Bès se révèlera efficace, mais portera au comble la détresse des habitants : vente des fromages et des étoffes presque nulle, chômage, bergers et tisserands dans la misère. L'intendant est contraint d'accorder à la ville un subside de 500 livres afin d'« acheter du seigle pour les pauvres ouvriers qui meurent de faim ». Misère et disette provoqueront en 1750 une véritable insurrection contre le subdélégué de Chaudes-Aigues, Podevigne du Bouchâtel : les Chaudesaiguois interceptent à Lanau des convois de blé destinés à Saint-Urcize où les habitants « ne vivent plus que d'herbes » et les font vendre finalement sur le marché de la ville avec la complicité du brigadier de maréchaussée.

La pression fiscale s'alourdit pour éponger les dépenses militaires. A la fin du règne de Louis XIV, elle atteint la limite du supportable. D'Ormesson reconnaît que la taille « a été portée plus hault en ce département [province] qu'en aucune autre, par rapport aux forces et au commerce ». A cet impôt direct s'ajouteront bientôt le

Vingtième (1749) — origine de notre impôt sur le revenu — et la capitation payée par tête. Et que dire des impositions indirectes, sans doute les plus impopulaires : la gabelle ou impôt sur le sel, les droits de timbre sur le papier instaurés en 1673, les taxes sur le tabac, monopole d'état à partir de 1674 ! D'après les limites fixées en 1493, Chaudes-Aigues est pays de « petite gabelle » : on y paie le sel trois fois plus cher — 30 livres le minot — que dans la partie de l'Auvergne située au nord de l'Allagnon, en pays rédimé c'est-à-dire exempt de cet impôt. Les habitants doivent encore « l'ustencile », soit le lit avec draps, un pot en verre, une écuelle, une place au feu et à la chandelle ou l'équivalent en argent aux soldats logés d'autorité chez les particuliers. Certes, les troupes de passage sont moins nombreuses qu'autrefois mais tout aussi redoutées par leurs hôtes forcés. Au milieu du XVII^e^, l'une d'elles n'a-t-elle pas mis à sac et profané l'église de Jabrun !

Pour faire face à cette fiscalité écrasante, les habitants de la foraine sont obligés de défricher les communaux, ce qui provoque le déclin de l'agriculture pastorale. Les éleveurs doivent acheter ailleurs du fourrage car la ville n'a plus « aucun pacage pour l'été », et le commerce du bétail, décimé assez souvent par les épizooties, s'en ressent.

N'oublions pas les droits seigneuriaux de plus en plus férocement perçus par des hobereaux désargentés : cens en grains portables au grenier du seigneur le jour de la Saint Michel; cens en argent, fort dévaluée depuis le Moyen Age, payables à la Saint Simon; la gelline à la Saint André et quelques-uns acquittés en livres de cire. S'ils sont minimes pour une maison ou une boutique dans la ville, quelques deniers en général, ils frappent plus lourdement les paysans qui travaillent les terres suburbaines — jusqu'à 40 sols pour le modeste et infertile communal de La Jarrige. Bohades et corvées, bien que réduites, occupent les bras 12 jours par an. Pour remplacer le droit de surget (guet), il en coûte 5 sols. Il faut encore payer les droits de leide, de péage et de fourrages que le seigneur a affermés 5 livres, tandis qu'il retire 11 livres de l'accence du four de Saint-Julien. Quant à la dîme due au clergé, elle est versée avec de plus en plus de réticences comme en témoignent les nombreux procès entre les décimateurs — en particulier les chanoines du chapitre — et les paysans récalcitrants.

La création en 1688 de la milice, sorte de service militaire obligatoire auquel sont assujettis les jeunes gens désignés par un tirage au sort, est ressentie par les familles comme un impôt supplémentaire et rencontre l'hostilité des Chaudesaiguois. Beaucoup préfèrent émigrer temporairement pour s'y soustraire. En 1701, les recrues mises à la charge des marchands et artisans sont au nombre de 15, autant qu'à Mauriac, mais la levée sera très difficile. En mars 1761, un seul milicien est recruté dans la subdélégation, et le brigadier de maréchaussée Devalenc se désole en ces termes : « Je vous supplie

très humblement, Monsieur, d'être persuadé que je ne néglige rien pour vous donner des preuves de mon travail à ce sujet; voicy le tems que les travailleurs arrivent des païs étrangers, cela fera peut-être que je pourrois réussir pour vous procurer quelques hommes... Mais le païs est un peuple qui ne sont pas guerrier ».

Parmi les petites gens, employés, domestiques et journaliers mènent une vie souvent très pénible. Le maître-bouvier gagne 36 livres par an et la servante 10 livres seulement. Un tireur de laine est payé à la journée 5 sols plus la nourriture, de quoi s'acheter soit 2 livres de viande, soit 3 chopines, soit 1 livre de beurre, soit 1/2 litre d'huile d'olive. Si un maçon, un couvreur, un charpentier touchent 10 sols par jour, une cardeuse gagne seulement 1 sol 6 deniers, un peu plus que le prix d'une livre de pain de seigle qui vaut, en 1714, 1 sol 1 denier. Pas de quoi festoyer.

### *Le retour de la baronnie de Chaudes-Aigues à la couronne de France*

Henri II de Bourbon-Malause, seigneur principal de Chaudes-Aigues, abjura le calvinisme sous l'influence de sa belle-fille. Son fils et successeur, Louis Ier, renoua avec la religion réformée mais servit loyalement Louis XIV. Il mourut en 1667, ayant adopté cette arrogante devise :

« *Je suis Malause*
*qui peut tout et tout ose* ».

L'aîné de ses enfants, Guy-Henri, hérita de la baronnie, servit Turenne, fut converti au catholicisme par Bossuet lui-même et rendit l'âme en 1706. Avec ses deux fils — Louis-Auguste décédé en 1741 et Armand blessé à mort en Italie en 1744 — s'éteignit la lignée mâle des Bourbon-Malause, barons de Chaudes-Aigues pendant plus de deux siècles.

Normalement, la seigneurie aurait dû alors faire retour à la Couronne de France, selon les clauses de la donation consentie en 1495. Mais Louis XV, ayant voulu récompenser les services rendus par les Malause, accorda à Marie-Henriette-Gertrude, comtesse de Poitiers et frère d'Armand, la jouissance de Chaudes-Aigues pour toute sa vie et celle de sa fille Elisabeth, à condition qu'elle désintéressât le traitant Charles Adam, sous-fermier des domaines royaux de la province d'Auvergne, ce qu'elle fit en lui versant 6 360 livres d'indemnité. Le revenu annuel de la baronnie avait été évalué à )50 livres. Depuis longtemps les Bourbon-Malause n'y séjournaient plus guère, laissant le soin à des fermiers de régir leurs domaines. Elisabeth mourut en 1773 et sa mère le 3 mai 1778. La seigneurie de Chaudes-Aigues fit alors retour à la couronne. Elle fut comprise dans le duché et comté d'Auvergne constitué en apanage au bénéfice du comte d'Artois. Le vicomte de La Roche-Aymon à qui ce dernier

l'avait donnée jouit de ses revenus jusqu'en 1780. Passé cette date, elle devint définitivement terre royale.

*La décadence des coseigneurs de la ville et foraine*

Pour les sires du Couffour et de Moutvallat, coseigneurs de la ville et foraine, la décadence se fit inéluctable. De 1587 à 1616, Guillaume de Pélamourgue put se prévaloir des titres de seigneur du Couffour et de coseigneur de Chaudes-Aigues à la suite d'une donation faite à lui par Claude de Massebuau, épouse de Guillaume de La Roque. Son fils Georges lui succéda, puis sa petite-fille Gabrielle qui convola, vers 1640, avec son cousin Jean de Montvallat-Teissières et lui apporta en dot ses terres. Cadeau empoisonné, car la perverse Gabrielle précipita la ruine de son conjoint et couvrit son nom de déshonneur. Sans ajouter trop de crédit à la légende qui fit d'elle une véritable « ogresse » — aux dires de ses contemporains — et de son château une nouvelle tour de Nesles, soyons certains pourtant qu'elle entraîna son fils François dans la débauche, se livra à la lubricité et commit avec des complices plusieurs crimes. Ainsi en jugea, fin 1665, le parlement de Toulouse qui condamna à mort tout ce beau monde et déclara confisqués le Couffour et ses dépendances. Gabrielle et son fils ne furent pas exécutés : la première fournit « un mémoire justificatif » malheureusement détruit vers 1900 par Me Rougier, notaire; François se racheta en embrassant la carrière des armes, ce qui lui valut la clémence royale. Quant à Jean de Montvallat, l'infortuné époux, qui ne pouvait désormais « subvenir à nourrir et entretenir luy et ses enfants selon leur condition » avec les maigres revenus du Mourentès, il dut prendre du service dans l'armée. La seigneurie du Couffour et la coseigneurie de Chaudes-Aigues échurent à Jacques de Puel, marié en secondes noces avec Catherine de Montvallat, l'une des filles de Gabrielle. Il mourut en 1699 après avoir encore émietté le domaine. Son gendre, Marc-Antoine de Malefosse, second mari de sa fille Marguerite, recueillit la succession et hommagea au Roi, en 1699, pour les terres du Couffour, des Deux-Verges et partie de Chaudes-Aigues. La seigneurie resta propriété de cette famille jusqu'en 1775. Le 10 juillet de cette année, Alexandre de Malefosse la vendit à un bourgeois de Chaudes-Aigues, Pierre Barlier du Sargé, seigneur des Fons. D'après le contrôle du dixième, elle rapportait alors 1 000 livres, un peu plus que la châtellenie de Montvallat. Son fils Pierre-Guillaume était seigneur du Couffour et coseigneur de Chaudes-Aigues quand la révolution éclata. Il partageait ce dernier titre avec Gabriel de Bosredon, propriétaire dans la ville d'une seule maison d'ailleurs abattue en 1779 lors du percement de la route Saint-Flour-Rodez, car une partie de la coseigneurie avait été engagée vers 1734 par les Malefosse toujours à court d'argent.

Ce qui reste du château — une tour ronde et massive à trois étages, percée de médiocres ouvertures, un petit pavillon carré et, plus loin, un corps de logis abritant le fermier du domaine — appar-

tient aujourd'hui à la commune après avoir été la propriété de M. M. Nicolas, puis Clavières. Il a servi de cadre au tournage pour la Télévision des « Hauts de Hurlevent ».

Ainsi étaient tombés entre les mains de bourgeois enrichis les débris de ce fief, symbole s'il en est de la décadence d'une noblesse provinciale déchue et ruinée. Ce transfert de propriétés est l'une des caractéristiques des XVII^e et XVIII^e siècles. L'intendant Lefèvre d'Ormesson en faisait mention dans son mémoire : il affirmait qu'à Chaudes-Aigues la bourgeoisie de robe ou les marchands tenaient le haut du pavé et achetaient les terres nobles, tandis que les gentilshommes du pays devaient chercher des débouchés pour leurs enfants dans les couvents, le chapitre collégial ou les troupes de milice. Les vérifications des contrôleurs des vingtièmes précisaient qu'à Chaudes-Aigues et à Saint-Urcize les cens étaient « minimes » ou de « très peu de conséquences », ceci expliquant cela. Tandis que la vie renchérissait et que l'argent perdait de sa valeur, les cens demeuraient immuables et le capital ne rendait plus que 3,59 du cent contre 13,50 au XV^e siècle.

La décrépitude de la famille se Montvallat sera tout aussi spectaculaire. A la suite de sa condamnation par « les Grands Jours », Charles fut ruiné. Il ne lui restait presque rien de sa fortune évaluée à 250 000 livre. Ayant acheté, en 1662, la coseigneurie de Chaudes-Aigues à Jacques de Puel pour 23 000 livres, il ne put en payer le prix et en céda le tiers à son cousin. En 1692, son fils Henry n'accepta une succession difficile qu'après inventaire et fit hommage au Roi pour Montvallat, Mornac, Miremont, la coseigneurie de Chaudes-Aigues, Séverac, La Garde, Lieutadès, des cens dans toute la foraine, deux bateaux et plusieurs moulins sur la Truyère. Mais des procès en cours consommèrent sa ruine. Le 1^er juin 1713, les terres patrimoniales furent vendues par décret des Maîtres de requête et adjugées pour 46 300 livres à M. Genevay, président du bureau des finances de Dijon. Au nom de ses enfants mineurs, Henry réussit cependant à racheter son patrimoine en contractant des emprunts : M. Besson d'Arjalet, bailli de Chaudes-Aigues, réunit les espèces nécessaires auprès de certains bourgeois de la ville et des religieuses du couvent Notre-Dame qui, à elles seules, prêtèrent 8 000 livres. M. Genevay fut désintéressé moyennant 53 000 livres. Mais comment rembourser à M. Besson d'Arjalet les sommes recueillies... non sans arrière-pensée ? Montvallat se vit contraint de vendre ses autres domaines : en 1720, la coseigneurie de Chaudes-Aigues, rétrocédée au sire du Couffour pour 23 000 livres, et les fiefs de Lagarde et Lieutadès cédés pour 71 000 livres; en 1730, les terres de La Salvetat et d'Anterrieux. Quand Henry mourut, son fils Jean-Baptiste-Godefroy continua à plaider contre M. Besson d'Arjalet. Une transaction intervint en 1733 : Jean-Baptiste rentra en possession de Montvallat tandis que Besson fut autorisé à toucher les revenus de la seigneurie de Miremont. Décédé sans postérité, il avait légué le château à sa sœur, comtesse de la

Goudalie. Son fils Pierre-Martin en hérita mais n'y résida jamais. Il en confia la garde à un régisseur nommé Colsat qui ne fut pas inquiété pendant la Révolution et, de 1788 à 1810, administra les biens de ses maîtres et en recueillit pour eux les fruits. En 1817, M. de La Goudalie vendit le château à M. Bonniol de Chaudes-Aigues. M. Vital Delort l'acquit à son tour en 1913 : c'était l'aïeul de l'épouse du propriétaire actuel, Maître Daude, avocat à Saint-Flour. Ainsi avait disparu de Chaudes-Aigues la maison de Montvallat, l'une des plus illustres de la Haute-Auvergne.

*Le renouveau du chapitre collégial*

L'une des conséquences les plus directes des guerres religieuses fut le renouveau du catholicisme amorcé par le Concile de Trente. Dans le diocèse de Saint-Flour, il se trouva facilité par le fait que la réforme n'avait pas laissé de traces indélébiles dans les consciences. On y comptait une infime minorité de protestants. A Chaudes-Aigues, restée pourtant très longtemps entre leurs mains, les cœurs étaient demeurés fidèles à l'église catholique et la révocation de l'édit de Nantes (1685) n'y provoqua aucune réaction. Les évêques Pierre de la Baume (1572-1595), Charles de Noailles (1606-1646), Jacques de Montrouge (1647-1664) et Jérôme de La Mothe-Houdancourt (1664-1693) s'efforcèrent de rétablir l'ordre dans le clergé, de donner aux prêtres la formation nécessaire à un apostolat efficace et les moyens de vivre décemment.

Le premier prit en pitié la détresse et la pauvreté des collégiats de l'église Saint-Blaise de Chaudes-Aigues. Les revenus de chaque prébende n'atteignant que la valeur de 20 livres tournois, ils étaient dans l'obligation de délaisser les heures canoniales, d'abandonner le service divin et de mendier. Le 27 septembre 1576, le prélat sanflorain, désireux d'améliorer leur sort, réunit à la mense capitulaire de la collégiale le prieuré des Deux-Verges qui rapportait annuellement 80 livres, tant en argent qu'en seigle, avoine et géline. Toutefois, au sujet de la congrue du curé fixée à 120 livres par un édit de Charles IX, un procès mit aux prises l'évêque et le chapitre pendant dix ans. Ce dernier remontra « qu'à cause de la grandeur de la paroisse, qui contient environ deux lieues de longueur, et de la multitude des habitants d'icelle et de la grandeur des charges qui sont en icelle, le dit chapitre ou celui qui est commis curé sont contraints d'entretenir un cheval ordinairement et un secondaire pour subvenir à l'administration des sacrements aux malades qui sont à l'extrémité de la paroisse ». Pour les contenter, le prélat concéda au vicaire perpétuel « les dîmes de Chaldaguès et par exprès sur les villages de Paulhac, Bessoles, Putsac, Besse et Cromières, 30 setiers de seigle, à la charge par les chanoines de célébrer tous les vendredis une messe des morts pour les évêques de Saint-Flour » (12 février 1595).

Le second donna à ses prêtres un rituel romain, un recueil d'homélies, et visita inlassablement les paroisses de son diocèse.

Jacques de Montrouge créa en 1649 le grand-séminaire de Saint-Flour, car il avait constaté que « le plus grand nombre de ses ecclésiastiques [étaient] dépourvus des connaissances les plus nécessaires ». Le 1er septembre 1661, à la demande du seigneur protestant Louis de Bourbon-Malause, il vint en personne à Chaudes-Aigues porter en procession un os du petit doigt de saint Martin, cédé par les religieuses de l'abbaye de Noirmoutiers parmi lesquelles figurait la duchesse de Longueville, frondeuse repentie et parente du seigneur de la ville.

En 1664, sous l'épiscopat de Jérôme de la Mothe-Houdancourt, les bailes du chapitre souhaitèrent la réduction des canonicats de 13 à 10 « affin que par ce moyen, écrivaient-ils, ayant mieux de quoy vivre et subsister suffisamment en qualité de chanoines nous ayons aussy celluy de mieux vacquer et faire le service divin ». Les habitants de Chaudes-Aigues soutinrent leur demande en ces termes : « L'assemblée du corps commun de la ville... a été proposé... par les juges, consuls et procureurs d'office de ladite ville qu'ilz entendent personnellement des plaintes des chanoines et habitans de leur esglize qu'ils ne peuvent subsister par le peu de revenu de leurs prébandes ». Sur propositions de l'évêque, un arrêt des « Grands jours d'Auvergne » du 27 janvier 1666 leur donna satisfaction.

Si l'on en juge par le nombre de procès intentés au Marquis de Bourbon-Malause, à François de Montvallat, à Antoine de Malefosse, aux religieuses de Chaudes-Aigues, à l'évêque Paul de Ribeyre, à leurs créanciers, à leurs censitaires, aux familles de leurs bienfaiteurs, on peut penser qu'ils avaient le plus grand mal à faire rentrer l'argent et les cens en nature qui leur revenaient. Le rôle d'impositions sur les bénéficiers du diocèse établi par l'évêque précité tendrait à prouver la modicité de leurs ressources : il ne furent taxés qu'à 25 sols alors que les chanoines du chapitre cathédral devaient payer 27 livres. Dans la déclaration qu'ils firent de leurs biens et revenus « pour satisfaire à la délibération du clergé de France » de 1726, ils avouaient un revenu total de 873 livres 13 sols 9 deniers dont il fallait déduire 364 livres de charges : restait net 520 livres 13 sols 9 deniers pour dix chanoines et deux choriers, ce qui était effectivement peu. Aussi demandèrent-ils à l'évêque Paul de Ribeyre l'union de la cure à la mense du chapitre, afin d'augmenter leurs ressources. Par décret du 11 mars 1763, le prélat supprima la vicairie perpétuelle de Notre-Dame - Saint-Blaise de Chaudes-Aigues et l'unit au chapitre de la même église avec tous ses biens et revenus. Le sieur Clavières, alors chanoine-curé, consentit au décret confirmé par lettres patentes du Roi et enregistré au Parlement le 14 janvier 1764.

A l'intérieur même du chapitre, tout n'allait pas pour le mieux : les intrigues, les influences extérieures jouaient leur rôle dans la collation des prébendes, preuve sans doute que la place n'était pas si mauvaise. Les chanoines s'en plaignent dans leur registre de déli-

bération où on peut lire, à la date du 22 novembre 1666 : « Il a été délibéré que, comme il arrive souvent par respect humain ou par crainte de se faire des ennemis, on nomme, on confère vocalement dans les charges de notre chapitre des sujets qu'on voudrait secrètement exclure, que l'on agit ainsi contre son inclination, quelquefois contre sa conscience, et très souvent contre l'intérêt du corps, que lors de la vacance des prébendes ou canonicats dont nous sommes patrons et collateurs, chacun de nous est sollicité, tourmenté par plusieurs postulans, dont la plupart dans une petite ville comme Chaudesaigues sont presque toujours parens ou amis de plusieurs chanoines et qu'on craint de désobliger ou se faire un ennemi de chaque postulant exclus; qu'il se trouve souvent dans le chapitre des chanoines très proches des postulans, qu'on n'ose exclure ouvertement et par là on est souvent empêché de choisir le meilleur sujet; qu'il se trouve souvent des confrères assez indiscrets pour publier ce qui s'est passé dans le secret de nos assemblées et découvrir le sentiment de chacun de ses confrères, et de là des haines et inimitiés qui ne finissent quelquefois qu'avec la vie... » En foi de quoi, le chapitre décida que désormais le scrutin secret serait obligatoire, « le moindre nombre » étant « obligé de souscrire au sentiment du plus grand... ».

### *Vers un déclin de la vie économique*

L'économie de Chaudes-Aigues va connaître pendant deux siècles des hauts et des bas pour aller inexorablement vers un déclin patent à la veille de la Révolution.

Le terrier de la seigneurie de Chaudes-Aigues dressé en 1615 semble indiquer une reprise de la vie économique stagnante ou en baisse depuis le XV^e^ siècle. Le nombre des marchands est passé de 11 à 42, celui des cordonniers de 8 à 22, celui des tisserands de 1 à 21. Il fait état de 7 potiers, 14 tanneurs, 9 bouchers, 10 chapeliers, 2 selliers, 3 tailleurs, 1 orfèvre qui ne figuraient pas dans le terrier de 1494. Par contre, si l'on s'en tenait à ces seuls dénombrements, il n'y aurait plus à Chaudes-Aigues ni meunier, ni teinturier, ni sabotier, ni coutelier. Déplacement d'activité ou lacunes dans le terrier qui recensait dans la ville les seuls biens compris dans la seigneurie principale ? Probablement un peu des deux. La présence de 9 bouchers prouve que la bourgeoisie s'est sérieusement étoffée et enrichie. Mais remarquons surtout l'importance de plus en plus grande prise par le travail du cuir — tanneurs, cordonniers, selliers — et par l'artisanat textile — tisserands, chapeliers —. En 1697, Lefèvre d'Ormesson l'a constaté : les tanneries sont assez prospères à Chaudes-Aigues grâce aux bœufs et aux vaches engraissés dans les montagnes voisines, dont les cuirs sont traités successivement à la chaux et à l'écorce de chêne en dissolution dans l'eau chaude; elles alimentent un petit commerce de colle forte « se faisant des rognures qui restent quand les cuirs sont préparez, lesquels on fait bouillir et on broye jusques à ce

qu'elles soient réduites effectivement en colle ». Toutefois, les tanneries et leurs annexes déclinent à partir du XVIII[e] siècle. Les tanneurs se heurtent à la concurrence de ceux du Rouergue qui emploient l'huile de noix moins onéreuse à la place du suif utilisé à Chaudes-Aigues pour graisser les peaux et pratiquent des prix plus bas pour une marchandise de meilleure qualité. Et les cordonniers de Rodez ne se privent pas de dénigrer la « mauvaise fabrication » des cuirs du Caldaguès. Lefèvre d'Ormesson mentionne également l'existence d'une petite industrie textile : production de cadis, petites étoffes de laine croisée, d'une « serge étroite et légère » et de « burailles ». Au milieu du XVIII[e] siècle, on comptera à Chaudes-Aigues et dans la foraine jusqu'à 180 métiers de cadis malheureusement trop sévèrement contrôlés pour laisser libre cours à l'esprit d'initiative. Depuis 1724, chaque pièce doit être frappée d'une double marque : une avant la teinture faite d'une « empreinte... d'une ancre (sic) composée de noir de fumée, de térébenthine et d'huile de noix »; la seconde, après la teinture, consistant en un plomb. L'industrie y est si en vogue qu'en février 1729 Chaudes-Aigues est le lieu d'une assemblée de fabricants de cadis demandant qu'on proscrive l'emploi des laines de bêtes mortes et des laines de Barbarie, et qu'on fixe l'ouvrage à 6 aunes de Montpellier. Mais c'est en vain qu'un sieur Flouvet-Lavoge, d'Aubusson, essaiera d'implanter à Chaudes-Aigues, au cours de l'année 1736, des rouets perfectionnés, équipés de broches plus solides montées sur des platines : il se heurte à l'hostilité des fabricants méfiants à l'égard des nouveautés. En 1765, dans son « Etat de l'Auvergne », l'intendant Ballainvilliers signale le commerce considérable des cadis de Chaudes-Aigues, étoffes de laine légère, fabriquées sur 18 pouces 4 lignes de largeur, 32 aunes de longueur, propres à la doublure des habits, filées par femmes et enfants, mises en œuvre par les tisserands, teintes et apprêtées, enfin vendues dans les provinces limitrophes et jusqu'à Lyon, principal débouché. Avec la laine lavée à l'eau chaude naturelle, on fabrique aussi des tricots grossiers mais confortables à l'usage du peuple et des petits bourgeois. Deux gardes-jurés sont préposés à la visite et aux marques de fabrique, remplacés dans le dernier quart du XVIII[e] siècle par un commis apointé. Quand les pièces de cadis ne sont pas conformes à la réglementation — largeur, longueur, nombre de fils — elles sont saisies par le commis à la manufacture et le contrevenant est frappé d'une lourde amende. C'est ce qui arrive le 3 janvier 1777, jour de foire : le commis Jean Baldran « s'étant transporté sur la place publique pour y faire sa visite » a dû confisquer un cadis auquel il manquait 80 fils et 1 pouce et demi de largeur.

Les marchands sont organisés en confrérie avec leur bannière — « d'azur à un lion d'argent, au chef de gueules, chargé de 3 fleurs de lis d'or ». Arborent aussi leur oriflamme — « gironné d'or et d'azur à huit pièces » — les corps de métiers regroupés en une seule association, les médecins et apothicaires — « d'argent à une fiole d'azur, entortillée d'une vipère de même » —, et les notaires et pro-

cureurs — « d'argent, à un St Yves de sable, tenant de la main droite une bourse de même ».

Pourtant, dès la fin du XVII^e siècle, Lefèvre d'Ormesson tire la sonnette d'alarme. D'après lui, Chaudes-Aigues ne doit son titre de « ville » qu'à ses franchises et à ses remparts médiévaux; sa situation économique générale est si médiocre qu'il se déclare impuissant à assurer son redressement. Les terres ne produisent que du « bled seigle », du « bled sarrazin » et du fourrage, les chemins sont mal entretenus et ravinés par les eaux, les moulins à vent absents, les eaux chaudes « ny sy hantez (sic), ny sy efficaces que celles du Mon d'or ». Au XVIII^e siècle, elles semblent avoir perdu leur renom. Le chanoine Audigier déplore, en 1768, qu'on ait comblé les bains publics « n'ayant point d'années qui ne fut funeste à quelque enfant qui s'y noyait »; on ne peut prendre les eaux que chez trois apothicaires de la ville.

Les efforts tardifs des ingénieurs des routes et les crédits trop réduits accordés par les contrôleurs des finances n'ont pas permis d'effectuer tous les grands travaux nécessaires à l'élargissement de la trouée de Saint-Flour au Rouergue et à son prolongement au-delà de Lacalm. Le Caldaguès reste un cul-de-sac. Pourtant le pont de Lanau, emporté par une crue en 1710, a été reconstruit quinze ans plus tard. Mais les ateliers de charité, fondés en 1685 par Louis XIV afin de lutter contre la mendicité, travaillent essentiellement dans la montée du faubourg de Saint-Flour à la ville haute. L'ingénieur Mauricet écrit en 1773 : « On a travaillé en 1771 et 1772 au tracé du chemin de Chaudesaigues que l'on a toujours regardé comme intéressant. On en a commencé l'ouverture aux abords de Saint-Flour et elle doit se continuer successivement jusqu'à Lacalm. Les ouvrages à faire sur cette route à prix d'argent demandent beaucoup de temps pour l'exécution. Les paroisses pourront y être employées désormais assidument ». Le tracé prévu à travers Chaudes-Aigues nécessite la destruction de plusieurs maisons. Aussi, en 1780, les habitants s'adressent à M. de Chazerat, l'intendant, et proposent une percée moins onéreuse par « la place... pour aboutir aux faubourg delaire (sic) ».

Deux coups funestes sont portés à la vie économique du Caldaguès : d'une part, en 1645, l'abandon, faute d'entretien, de la route de poste Lyon-Toulouse qui passait par Craponne, Saint-Flour, Chaudes-Aigues et Rodez, avec relais à Lanau et à Lacalm; d'autre part, la création par Colbert d'une chambre à sel dans la ville. Celle-ci paraît si fatale au commerce des fromages et du bétail, sources indispensables de revenus, que l'intendant de Marle demande au ministre sa suppression, en 1678, car « la quantité de muletiers qui venaient es-villes de Murat, Saint-Flour, Chaudesaigues enlever les fromages ne viennent plus parce que les habitants qui leur prenaient leur sel... ne songent plus à en faire provision qui leur serait à charge ». Colbert rejettera sans ménagements ces « arguments de marchands qui ne sont jamais safisfaits ». Alors s'organise la contre-

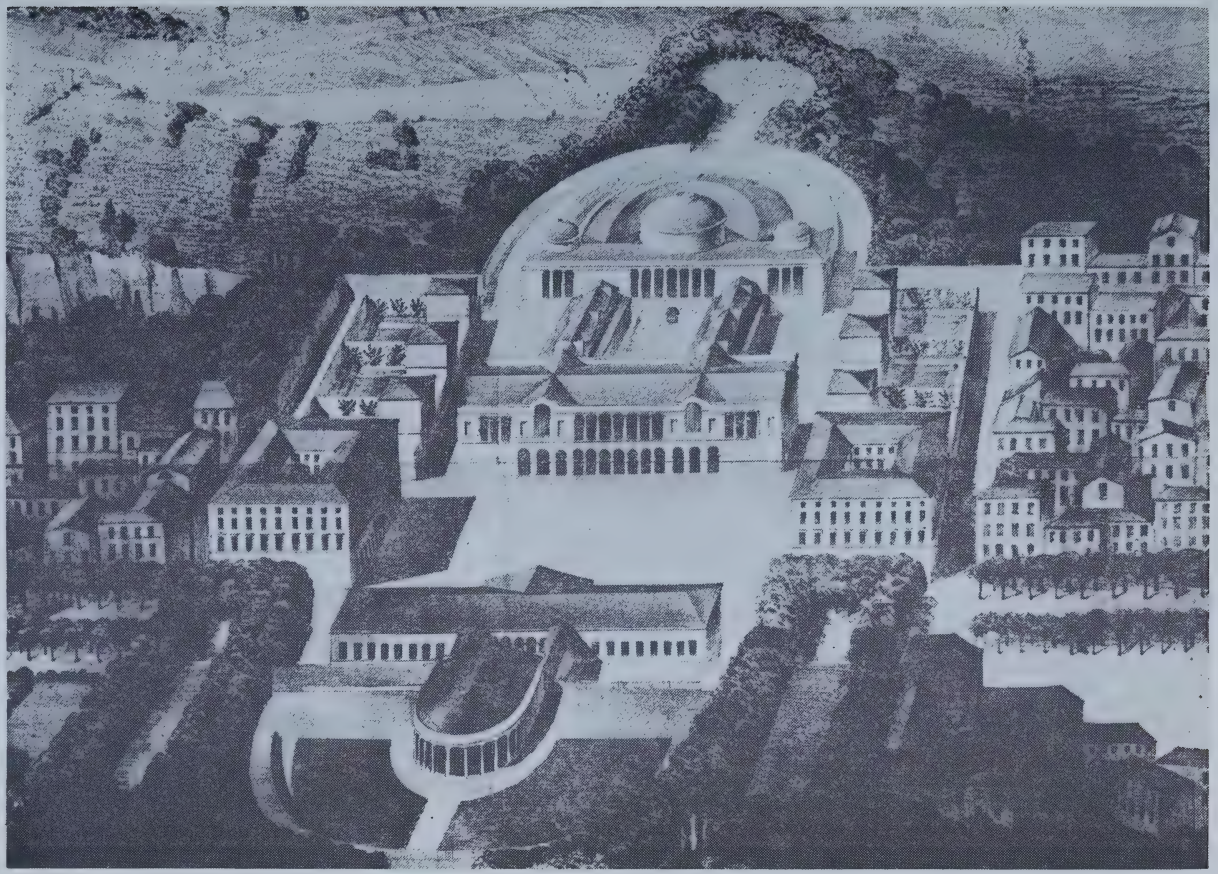

(Cliché G. Jarlier.)

Le mirifique établissement thermal projeté en 1834 par l'architecte Ledru,
à la demande de la municipalité : rêve évanoui !

(Cliché G. Jarlier.)

Le premier lavoir à eau chaude.
En toile de fond, l'établissement thermal du Moulin du Ban.

bande du sel, malgré la répression impitoyable exercée par les « gabelous » ou officiers des gabelles. Des troupes de « faux-saulniers » passent le sel en fraude du nord au sud de l'Allagnon, l'entreposent dans des caches comme ces fameuses grottes de la côte de Lanau, les « fours de cluzel », surnommées à tort « grottes des faux-monnayeurs », alors qu'on les avait baptisées « grottes des faux-saulniers ». Par Saint-Urcize ou le pont de Tréboul, ces contrebandiers gagnent le Rouergue. Leur passage à une lieue de la ville est signalé à l'intendant au cours de l'été 1762 par le subdélégue Podevigne de Bouchâtel.

La situation économique sera aussi tributaire des mauvaises récoltes des années 1693, 1698 et 1708, des disettes de 1694 et 1709 et de l'épidémie de 1692. Le résultat est une émigration fluctuante ou saisonnière, en particulier vers l'Espagne, que d'Ormesson a déjà constatée en 1697. Les migrants se font alors porteurs d'eau, faucheurs, moissonneurs, maçons, chaudronniers, scieurs de long, et vont chercher ailleurs des ressources que « l'industrie » du Caldaguès ne leur apporte plus.

La Communauté des marchands
d'azur à un lion d'argent et au chef
de gueules, chargé de 3 fleurs de lys.

IX

# Chaudes-Aigues à la veille de la révolution et ses doléances

*Chaudes-Aigues à la veille de la révolution*

Les descriptions que les contemporains nous ont laissées de Chaudes-Aigues, si peu thermale à l'époque, donnent de la petite ville une image peu flatteuse. Louis Sauvat, contrôleur des vingtièmes, observe en 1780 que « Chaudesaigues est placée dans une gorge entourée de montagnes, divisée aux trois-quarts par le ruisseau du Remontalou servant aux usines et moulins. Les accès en sont très difficiles et pénibles... Comme la ville se trouve dans un fond, entre trois montagnes escarpées, la foraine — ou banlieue de la ville qui n'en est séparée que pour le temporel — en fait l'enceinte. Cette foraine, quoique d'un difficile accès, est d'une assez grande étendue. Les trois-quarts du territoire qui la composent sont situés au nord, sur des coteaux stériles, secs, et en grande quantité incultes, séparés et traversés en partie par la rivière du Remontalou et bornée par celle de la Truyère aride et sèche qu'on défriche de deux en deux ans, même de trois en trois ans, et qui est très sujette aux ravines... ».

Legrand d'Aussy est plus sévère encore : « Chaudesaigues... est une petite ville sale et laide, comme presque toutes les villes d'Au-

vergne, et qui ne jouit d'aucune célébrité, mais qui mérite d'en avoir beaucoup pour ses eaux thermales. Située à l'extrémité de la ci-devant province et sur la frontière du Gévaudan, c'est un objet isolé qui ne conduit à aucun autre. On y va de Saint-Flour et, quand on l'a vu, on se trouve obligé de revenir à Saint-Flour. Au reste, la distance entre les deux villes n'étant que de 16000 toises [31,186 km], avec un bon cheval suffirait-il d'une journée pour un voyage... ».

Louis Sauvat parle d'une « ville pauvre », d'« habitants misérables » parce que « toutes les denrées de la vie viennent de loin ». De plus, elle est écrasée d'impôts. A l'assemblée de l'élection de Saint-Flour, en octobre 1788, ses revenus nets sont évalués à 12.862 livres et ses impositions se montent à 12.793 livres 2 sols 2 deniers, soit un excédent ridiculement bas de 68 livres 9 sols 5 deniers, de telle sorte, écrit la municipalité, que si les paroisses « payent plus qu'elles ne doivent », celle de Chaudes-Aigues « payent plus qu'elles ne peuvent ». Même en faisant la part des choses, car il était de bonne guerre de paraître pauvre pour échapper à la fiscalité, une grande partie des bénéfices était absorbée par les impôts.

La route, qui longe aujourd'hui la rive gauche du Remontalou, n'a pas encore été percée. On arrive toujours de Saint-Flour par le chemin royal qui débouche rue Saint-Julien et par le Portail et la rue du Four, la place et la rue de Lher conduit au nord de la ville où il se prolonge sous le Couffour jusqu'à Lacalm. Les bains sont désormais englobés dans des propriétés particulières — emplacement actuel de l'hôtel des postes et du garage Mouthiez. Le long du Remontalou 4 moulins font encore entendre leur tic-tac contre 15 au XV^e^ siècle.

Si l'on se fie aux rôles des tailles et des vingtièmes, Chaudes-Aigues doit compter environ 1 500 habitants et 251 maisons répertoriées avec ou sans jardin, masures, écuries, granges ou baraques. La foraine comprend — il faut bien les citer une fois — 40 hameaux : Paulhac, Ladinhac, Le Chirol, La Vergne, Le Monteil, Bressoles, Pussac, La Rochette, Cromières, Prunières, Besse, Chantelouve, Le Chambon, Chassaigne, Arlendès, Venteuge, Filion, Boissières, Lher, Montvallat, Nazat, Péret, La Tour, Les Angles, Andiergues, Montignac, Albinet, Arjallet, La Ribeyre, Chazelles, La Tindoire, La Fouliouze, Lescure, Le Glézial, Mourentès, Le Couffour, Fridières, Les Plos, Riousalat, La Valette, et groupe à peu près 600 habitants. Ces chiffres sont très certainement au-dessous de la réalité en raison des exemptions. Les terres seigneuriales sont données à bail à Pierre Roussilhe, notaire et syndic de la ville en 1789, et leur produit annuel, sans doute sous-évalué, laisse 1 200 livres.

En 1787, Brienne, dernier contrôleur général de la monarchie absolue, tente une réforme administrative pour essayer de sauver le régime, Dans chaque paroisse, il institue des « municipalités » qui, outre le curé et le seigneur, membres de droit, comprend des délé-

gués choisis parmi les imposables payant 30 livres de contribution et élus par ceux qui sont taxés à 10 livres au moins. L'assemblée paroissiale a donc perdu tout caractère démocratique puisque, sur une population de 1 500 habitants environ, celle de 1787 ne réunit que 50 votants pour élire 9 membres, soit : Durand Daude, avocat et syndic; Pierre Azémar, chanoine; Guillaume Pascal, avocat; Joseph Rougier, notaire; deux marchands et deux laboureurs. On voit que les hommes de loi se sont taillés la part du lion; ils joueront tous un rôle assez important pendant la Révolution.

La justice est rendue par un tribunal de simple police qui siège tous les lundis matin. Une brigade de maréchaussée, composée d'un brigadier et de quatre cavaliers exempts d'impôts, a été créée en 1720 et loge dans une caserne entretenue par la ville. Elle a rendu assez de services en recherchant brigands, contrebandiers et faux-saulniers pour qu'en 1790 le conseil général de la commune émette un vœu en faveur de son maintien.

Parmi la population de Chaudes-Aigues, quelques nobles peu nombreux. Certains sont tombés en roture, tel le chevalier du Couffour dont la fortune s'est émiettée au cours des siècles. Ceux qui vont représenter la noblesse à l'assemblée du bailliage, MM. de Chaudesaigues de Tarrieux, Barlier du Sargé, seigneur du Couffour, Besson d'Arjallet, seigneur de Montignac, doivent leur titre uniquement à l'office héréditaire qu'ils tiennent de leur père ou aïeul et qui leur a permis de « faire souche noble ». C'est le cas aussi de M. Podevigne de Bouchâtel, trésorier de France. Le titre de « seigneur » n'est d'ailleurs pas toujours un signe d'anoblissement. Ainsi MM. Daude, seigneur de Cantoinet, et Chaudesaigues, seigneur de La Borie, appartiennent au Tiers-Etat.

Le doyen du chapitre collégial est aussi le curé de la paroisse : en 1789, Messire Guillaume Azémar. Il reçoit la portion congrue payée par l'évêque de Saint-Flour et jouit des novales et de toute la dîme. Il est assisté de trois vicaires. Les canonicats — ou revenus des chanoines (291 livres) — sont jugés si notoirement insuffisants que le cahier de doléances du Tiers-Etat de Chaudes-Aigues en demandera l'augmentation. Ils bénéficient cependant de certains avantages, dont l'exemption de la taille.

Dès le début du XVIII^e siècle, un maître d'école, choisi par la municipalité et payé 60 livres, dispense un enseignement rudimentaire. Mais l'instruction est surtout l'affaire des chanoines et des religieuses du couvent Notre-Dame.

Le commerce et l'industrie n'ont cessé de péricliter dans la deuxième moitié du XVIII^e. Nous en avons déjà analysé les causes. Entre 1778 et 1787, le nombre des tanneurs est tombé de 14 à 5 dont 2 font bien leurs affaires, 1 passablement et les autres sont obligés d'exercer une seconde profession pour subsister. Malgré tout, le procès-verbal des séances du département de Saint-Flour nous ap-

prend que Chaudes-Aigues a vendu encore, en 1787, pour 25 843 livres de cuirs, soit presque le double que Murat, et a traité 4 646 peaux diverses. La fabrication de la colle forte et la cordonnerie ont suivi l'industrie des tanneries dans son déclin. A partir de 1778, on ne compte plus dans la ville que 5 cordonniers au lieu de 22, dont un seul fait bien ses affaires.

La décadence de l'industrie textile est aussi spectaculaire, bien que le commis des manufactures de Saint-Chély affirme, en 1778, ne connaître « qu'un seul marché public en Auvergne pour [les cadis], qui est la ville de Chaudesaigues ». Elle a entraîné un marasme général. Le rôle des industries ne recense plus que 23 marchands, contre 42 en 1615, 6 étant en même temps aubergistes ou cabaretiers, 11 tisserands ou fabricants en étoffes de laine — 22 en 1615 — dont un seul est prospère, 9 faisant mal leurs affaires. Quant aux 22 sergiers, ils sont trop nombreux pour gagner convenablement leur vie. Ce déclin a été accentué par l'effet des réformes de Turgot abolissant les maîtrises, libérant la fabrication, suspendant les contrôles et donnant ainsi essor à des produits de qualité inférieure, mais qui séduisent par leur bon marché. C'est en vain qu'en 1788, par l'intermédiaire de l'assemblée du département de Saint-Flour, la municipalité a demandé à l'administration un règlement « pour faire cesser les abus qui se sont introduits dans la fabrication des cadis et qui amèneraient bientôt la perte de cette branche d'industrie », le rétablissement des marques, des subventions pour perfectionner ses manufactures, en faisant prévaloir l'avantage de ses eaux chaudes, le secours de ses foulons et la belle qualité de ses laines. Dans l'ensemble, aubergistes, meuniers, boulangers et quelques marchands semblent les plus à l'aise, les tailleurs, les maçons, les potiers de terre, un chapelier, le seul armurier et l'unique teinturier, outre les tisserands et beaucoup de sergiers, ayant du mal à gagner leur vie.

Quant aux productions agricoles, elles restent à l'image du sol, fort pauvres. Louis Sauvat observe en 1780 : « Le peu d'héritage qui environne la ville est de médiocre qualité et sujet aux ravines par la rapidité des eaux. Tout l'avenant est roches et montagnes qui ne produisent que très peu de blés noirs et peu de foins... [dans la foraine] il y a assez de pacages et communs. Le bas des pacages fait presque toute la production des foins. Il y a néanmoins quelques prés dans les fonds du village dont la qualité est bonne par l'arrosement des eaux du lieu. Les terres de cette paroisse, ainsi que les prés, sont imposés en 2e et 3e classes, à raison de l'aridité du sol. Elles sont de très légère qualité. On y récolte à peu près la consommation pour les gens qui y restent... Il n'y a pas de bois ». Les propriétaires des métairies dans la foraine sont pour la plupart de riches bourgeois, artisans et commerçants se trouvant souvent en possession de quelque héritage rural; les plus pauvres se contentent parfois d'un pacage ou d'un jardin. D'après le rôle du dixième de 1749, le plus détaillé, les propriétaires des 26 domaines et métairies possèdent les terres les plus riches, celles qui donnent blés et fourrage;

elles produisent presque autant que celles de tous les autres. Ce même rôle permet de constater que les terres consacrées aux cultures sont anormalement importantes, en regard de la pauvreté du sol. Mais il faut bien se nourrir. D'ailleurs, quand les années sont mauvaises, comme en 1787-88, la disette menace les petites gens. Aussi Louis Sauvat ajoute-t-il : « La plus grande partie des habitants s'expatrient pour faire le métier de scieurs de long ou autres métiers les plus vils ». Si la ville souffre de la rareté et de la cherté du bois — 10 à 12 sols le quintal en 1790 — c'est à cause du défrichement des communaux, indispensable pour payer des impôts exorbitants, au point que le sieur Grandet, avocat, et le sieur Juéry ont envisagé de tenter des expériences pour transformer la tourbe en combustible. L'élevage des moutons a périclité avec les filatures et les tanneries. Heureusement, la ville demeure tout de même un centre agricole, lieu de transaction pour les produits de la campagne avec deux marchés par semaine et six foires annuelles.

*Les eaux chaudes*

Et les eaux chaudes pensez-vous ? Nous avons déjà cité Legrand d'Aussy, déplorant l'oubli dans lequel on les a laissées et faisant écho au contrôleur des vingtièmes qui écrivait en 1780 : « Il y a dans cette ville des eaux chaudes dont la source produirait les plus grands effets pour la santé si elles étaient plus connues... ». Certes, au XVIII[e] siècle, la plupart des habitants utilisent les eaux pour chauffer le rez-de-chaussée des 3/4 des maisons, au moyen de tuyaux de bois souterrains; les tisserands en font usage pour dégraisser les laines, les bouchers s'en servent pour ébouillanter les cochons et nettoyer les tripes de moutons; les pauvres y trempent leur soupe. Mais il manque un établissement thermal digne de ce nom, capable de relancer le commerce local. La municipalité a pris conscience de cette carence et, le 15 août 1787, sans grande conviction semble-t-il, présente un mémoire à l'assemblée provinciale à l'effet d'obtenir un établissement thermal, mais aussi une fabrique de draps et une papeterie : « Il n'est peut-être pas dans tout le royaume, dit le mémoire, de ville plus propre à un pareil établissement. Le degré de chaleur des eaux suffirait pour toutes les manipulations. On voit plusieurs foulons sur la rivière. Il serait aisé de les augmenter. Quelque encouragement de l'assemblée provinciale supprimerait la mendicité et le vagabondage qui augmentent à Chaudesaigues par l'oisiveté » et, ajouterons-nous, par l'afflux de gens sans aveu et d'infirmes autour des sources thermales, dont se plaint en 1790 le maire Sauret.

Mais avait-on soupçonné vraiment tout le parti que la ville pouvait tirer de l'exploitation de cette richesse naturelle ? On peut en douter quand on constate, avec stupéfaction, qu'il n'a nulle part été question de ces eaux dans le cahier de doléances de la paroisse.

*Les doléances de la paroisse de Chaudes-Aigues*

Le dimanche 15 mars 1789, selon l'ordonnance de M. le bailli de la Haute-Auvergne, du 26 février 1789, publiée pour obéir aux ordres de sa majesté Louis XVI, qui avait décidé de convoquer les Etats-Généraux du royaume par lettres données à Versailles le 24 janvier, 57 membres du Tiers-Etat sont présents dans l'église Saint-Martin de Chaudes-Aigues, lorsque maître Daude, seigneur de Cantoinet, qui préside, déclare ouverte la plus importante assemblée paroissiale que l'on ait vue depuis longtemps. Il y a là, parmi ces hommes âgés de 25 ans au moins et inscrits au rôle de la taille, des personnalités aussi affirmées que MM. de Chaudesaigues de Tarrieux, seigneur de la Borie, Joseph Rougier, Pierre Pécoul et Henry Vialard, consuls, Pierre Roussilhe, notaire et syndic, etc.

A peine sont-ils installés que Maître Daude entame son discours d'ouverture dans lequel il précise les buts essentiels de cette réunion : rédiger le cahier de doléances et choisir quatre délégués pour le porter à l'assemblée préliminaire du bailliage qui doit avoir lieu à Saint-Flour.

L'examen du cahier préparé par les soins de la municipalité commence aussitôt. Lecture donnée des divers articles, la discussion est ouverte. Chacun trouve naturels la déférence et la confiance avec lesquelles on s'adresse au roi et les remerciements qu'on lui exprime pour la disposition favorable accordant au Tiers-Etat une représentation égale à celle des deux autres ordres réunis. Mais pour que cette concession soit profitable, il faut que le souverain accepte le vote par tête; ainsi le Tiers-Etat pourra disposer d'autant de voix que les privilégiés de la noblesse et du clergé.

En ce qui concerne les autres vœux d'un intérêt général, l'unanimité se fait rapidement à savoir :

— qu'aucun député du Tiers ne soit choisi parmi les nobles ou anoblis;
— que les impositions des provinces soient proportionnées à leur richesse;
— qu'aucun nouvel impôt ne soit établi sans le consentement des Etats périodiquement convoqués à date fixe;
— que l'impôt foncier frappe toutes les propriétés de toutes les classes de citoyens;
— que l'égalité devant l'impôt et la simplification des moyens de prélèvement deviennent réalités;
— que les Etats provinciaux aient une composition plus équitable;
— que les membres du Tiers puissent accéder à tous les emplois;
— que la corvée en nature et les milices fort impopulaires soient abolies;

— qu'un impôt général soit créé, dont le produit serait affecté à l'achat des miliciens (ainsi des volontaires payés remplaceraient ceux désignés jusque là par tirage au sort) et à l'exécution des travaux publics;

— et au cas où les milices seraient maintenues, que les valets et domestiques pour les trois ordres soient assujettis au tirage au sort (par souci de justice, car l'influence de certains nobles riches, possesseurs de domaines, faisaient dispenser fils aînés et valets de leurs métayers : ainsi en 1783, sur 56 célibataires et veufs sans enfant de 19 à 30 ans pour les paroisses de Chaudes-Aigues, la Foraine, Espinasse et Deux-Verges, 22 sont exemptés du tirage, dont 3 valets d'un propriétaire et 3 fils aînés de veuves, payant plus de 60 livres de taille);

— que les troupes soient employées, en temps de paix, à des travaux d'utilité publique (sans doute l'un des moyens suggéré pour supprimer la corvée royale);

— que l'unité de juridiction corresponde à l'unité de législation, que le nombre de magistrats soit réduit, que le ressort des parlements soit restreint afin de rapprocher la justice des justiciables (Chaudes-Aigues ressortissait en appel de Riom-plaine);

— que les tribunaux d'exception soient réunis aux bailliages et aux présidiaux (dans un but d'équité et de simplification);

— qu'une commission chargée de colliger et de classer les ordonnances soit nommée (on admettait ainsi que le roi continuât à gouverner à coups d'ordonnances, donc à détenir le pouvoir législatif);

— que les frais de justice soient abaissés et la procédure civile ou criminelle simplifiée;

— que les privilèges de la noblesse et du clergé soient restreints (on n'ose écrire supprimés !);

— que les douanes intérieures, les droits d'aides et toutes les entraves préjudiciables au commerce soient levés.

Les vingt premiers articles n'offrent rien de très original, car on les retrouve, avec des nuances, dans tous les cahiers de haute tenue, et particulièrement dans celui du bailliage, condensé de tous les autres. Toutes ces aspirations portent en effet l'empreinte des doctrines politiques ou philosophiques alors en vogue et répandues surtout parmi les hommes de loi, véritables animateurs de ces assemblées et rédacteurs des cahiers, qui avaient sans doute lu « le projet » du Riomois Malouet et « Doléances » du Clermontois Biauzat. Déjà le Procès Verbal de l'assemblée de l'Election de Saint-Flour de 1788 contenait en germes la plupart de ces revendications.

Dix-neuf de ces articles, qui constituent un véritable catalogue de tous les principaux abus dont le Tiers-Etat est la victime, sont adoptés. Mais l'article 17 sera rayé : supprimer les douances intérieures, c'est établir le principe de la libre circulation des marchandises d'une province à l'autre, et en particulier des grains, théo-

rie qui avait cause gagnée depuis le ministère de Turgot. Mais à Chaudes-Aigues, on n'est pas de cet avis. Sans doute la situation de cette ville de la province d'Auvergne, à la limite du Gévaudan et du Rouergue, fait craindre l'hémorragie des grains vers les provinces voisines avec ses conséquences : la disette pour la population locale, nous l'avons déjà signalé, et l'aggravation de la cherté du blé. Et puis, on redoute probablement davantage la concurrence que la perspective des débouchés pour les laines du pays dont le commerce périclite « parce que les brebis y dégénèrent » et pour tous les motifs exposés précédemment. Evidemment, on avait un peu perdu de vue l'intérêt du pays pour défendre celui de la paroisse.

La discussion doit ensuite s'animer lorsque l'assemblée aborde l'examen des vœux d'un intérêt local coïncidant parfois avec ceux d'un intérêt général. Le problème de la justice retient particulièrement l'attention. Tout le monde se plaint de l'éloignement des juridictions, aggravé encore par la situation excentrée de Chaudes-Aigues, au sud de la province, qui place la ville à 130 lieues de la sénéchaussée de Riom. Aussi lorsque Maître Daude — doublement intéressé par l'affaire — propose de supplier le roi qu'il accorde une meilleure répartition des sièges, la création dans chaque commune d'un conseil de paix (principe des justices de paix) composé d'un juge élu et des membres de la municipalité, ce qui, bien sûr, entraînera la suppression de la vénalité des charges, cet article est approuvé par l'assemblée. De plus, les hommes de loi présents n'ont pas manqué de rappeler que la ville a été, au XVI^e^ siècle, le siège du bailliage secondaire d'Andelat, installé depuis à Murat, qu'elle a joui à cette époque d'une étonnante prospérité, puisqu'elle ne comptait pas moins de 12 notaires et d'un nombre proportionnel de procureurs et de sergents. Ils suggèrent donc l'adoption d'un article demandant le rétablissement de ce tribunal en leur ville « plus commode que Murat pour les justiciables ». Qui affirmerait le contraire, tant l'intérêt, le patriotisme local et... la naïveté font ici bon ménage.

Le pont de Lanau, qui permettait de franchir la Truyère depuis sa reconstruction en 1725, s'étant écroulé en 1783, n'a pas été reconstruit et c'est un bac mal entretenu qui le remplace. Il faut payer pour le passage 6 deniers par personne, 1 sol par cavalier avec son cheval, 2 sols par attelage de bœufs, etc. : on réclame donc sa reconstruction, tant pour la commodité des communications que pour la facilité des approvisionnements en grains. De même, on désire que soient achevées les routes commencées, en particulier celle qui doit relier la Haute-Auvergne au Rouergue et dont le tracé Saint-Flour-Chaudes-Aigues est fixé depuis 1778. On comprend mieux son importance pour les Chaudes-Aiguois lorsqu'on lit dans le récit de voyage de Legrand d'Aussy : « Le chemin, qui ci-devant conduisait de Saint-Flour à Chaudesaigues était, en quelques endroits, si serré; il avait des parties si rocailleuses, des montées et des descentes si rapides, qu'il n'était point praticable aux voitures... Il a au-dessus de la Truyère et du ruisseau de Sieujac, depuis 340 jusqu'à 400

pieds d'élévation; et dans toute son étendue de mille toises, il ne présente qu'un long précipice qui fait frémir. A la droite est la montagne avec sa hauteur rapide et ses roches menaçantes; à gauche, cette gorge profonde dans laquelle les eaux roulent en grondant. On les voit presque perpendiculairement sous ses pieds; le moindre faux-pas ferait rouler dans l'abîme qu'elles parcourent... ». Même si on fait la part du lyrisme et de l'exagération, il est certain que Chaudes-Aigues a besoin d'être désenclavée, pour employer un terme à la mode, et qu'il ne peut être question de laisser passer l'occasion de dénoncer ouvertement l'isolement dans lequel se trouve la ville et dont pâtit, avec la population, tout le commerce local. Il est juste de dire cependant que les travaux se poursuivent : un pont de bois de chêne a été jeté entre Lanau et Chaudes-Aigues, aujourd'hui remplacé par le pont dit de la Brauze; en 1787, un atelier de charité fonctionne entre La Nation et Pratviel, un autre au saut du Loup, deux autres encore sur la route de Pierrefort à Chaudes-Aigues et sur celle de Saint-Urcize; de plus R. Batisse, adjudicataire en août 1788 de divers travaux, par exemple pour déblayer 280 toises cubes de terre et rochers entre La Truyère et le Remontalou, les a exécutés un an plus tard. Un bureau de poste a été ouvert en 1779 à Chaudes-Aigues, mais le courrier ne va pas plus loin. Un commis distributeur nommé Sadoul va chercher les dépêches à Saint-Flour une fois par semaine. En 1789, la cité épiscopale et Rodez parviennent à communiquer deux fois par semaine au moyen d'un messager.

On insiste bien sûr avec force sur la nécessité d'abolir la petite gabelle et surtout, ce qu'on considère comme relevant de la plus élémentaire justice, sur l'abrogation de l'impôt de 5 sous par minot de sel qu'il faut payer aux fermes du Languedoc pour l'entretien du canal de Cosnes et des chemins de Toulouse, dont la province ne profite nullement. On demande le partage des biens communaux et, dans cette bourgade aux sentiments chrétiens si profonds, l'abolition des ordres religieux jugés inutiles, dont les biens seraient mis en vente, exception faite cependant des communautés enseignantes et hospitalières, comme le chapitre collégial de Notre-Dame, « établissement nécessaire à la ville pour l'instruction de la jeunesse », dont on souhaite au contraire l'augmentation des « revenus trop modiques ».

Enfin signe des temps, la ville désire s'affranchir totalement de la tutelle des nobles, comme semble le prouver la formulation du dernier vœu : que ces derniers soient désormais exclus des municipalités dont « la composition idéale » devrait être, d'après les membres de l'assemblée, la suivante : un tiers de bourgeois, un tiers de marchands et artisans, un tiers de laboureurs. Notons ici encore ce souci d'égalité d'autant plus obsédant que l'inégalité règne partout.

Le cahier signé, il faut ensuite désigner les délégués qui, à raison de deux par tranches de 200 feux, le porteront à l'assemblée générale

du bailliage. Chaudes-Aigues a droit à quatre représentants. L'assemblée désigne ceux qu'elle juge les plus aptes, tout en prenant soin de ne mécontenter aucune catégorie de la population. Aussi choisit-on un juge, Maître Daude, un notaire royal, Joseph Rougier, un négociant, Barthélémy Barlier, un bourgeois, François Valette, mais aucun laboureur. Il est vrai que la faible participation à cette assemblée autoriserait à penser que les travailleurs de la terre étaient venus peu nombreux prendre part aux débats.

### *En guise de conclusion*

Il est curieux de constater que les habitants de Chaudes-Aigues ont totalement passé sous silence l'existence de leurs eaux chaudes. Inconscience ou découragement devant l'indifférence de l'administration à cet égard ? Nous penchons plutôt pour la première hypothèse, confirmée d'ailleurs par Legrand d'Aussy : « J'ai entendu, écrit-il, les habitants faire des plaintes sur la mauvaise police des tuyaux de conduite et sur la distribution des eaux dans les maisons. Mais ce qui m'a bien étonné, c'est de n'en entendre aucun sur l'inutilité dont elles sont pour les usages de la médecine... Hors du canton, elles sont méconnues ».

La situation économique et démographique de la ville et l'examen de son cahier de doléances prouvent en tout cas que les couches de la population les plus évoluées étaient prêtes à accueillir avec enthousiasme les mesures révolutionnaires, y compris la nationalisation de certains biens du clergé. Un noyau de jacobins se constituera même et voudra aller au-delà de ce qui était désiré. Mais un certain attachement à la royauté et surtout à la tradition religieuse de leurs ancêtres, empêchera la plus grande partie des Chaudesaiguois de se sentir solidaires des sans-culottes parisiens et de souscrire à la constitution civile du clergé. De plus, la déception sera grande de constater que, si la Révolution a su satisfaire leurs souhaits les plus ardents, elle ne saura leur apporter le bien-être et, parfois, tout simplement le pain quotidien.

X

# 1789 - 1790
# Aux débuts de la révolution

*La grande espérance*

Tout porte à croire que les premières mesures révolutionnaires eurent, comme partout en France, l'adhésion de la grande majorité des Chaudesaiguois, bien que les renseignements sur l'esprit public de la ville à cette époque restent assez vagues. Ne comblaient-elles pas la plupart des vœux exprimés dans les cahiers de doléances ! La transformation des Etats Généraux en assemblée constituante qui contrôlerait le pouvoir exécutif, le vote par tête souhaité par le tiers-état, l'abolition des privilèges dans la nuit du 4 août même s'il fallait racheter certains droits seigneuriaux, l'égalité devant l'impôt consacrée par la suppression de ceux de l'Ancien Régime et par l'adoption des contributions foncière et mobilière et de la patente frappant indistinctement toutes les couches de la population en proportion de leurs richesses et de leurs revenus, la relégation aux oubliettes de l'histoire de l'injuste gabelle, la création des départements qui permettait d'uniformiser et de simplifier l'administration et la justice, le droit pour les habitants d'élire leurs administrateurs même s'il était réservé aux citoyens « actifs », la déclaration des droits de l'homme et du citoyen et, sans aucun doute, la décision de vendre les propriétés du clergé comme biens nationaux, puisque les ecclésiastiques pourraient vivre décemment en émargeant au budget de la nation : autant de réformes qui durent faire la quasi-unanimité.

Signes des temps : le curé Pierre Azémar accepta son élection au conseil permanent du département; le seigneur du Couffour, Gabriel-Anne de Bosredon, exerça la fonction de receveur du grenier à sel et parut s'accommoder fort bien des idées nouvelles; les bourgeois virent leur rôle s'accroître et saluèrent avec enthousiasme la libération des terres de toutes censives ou directes; les marchands purent envisager avec optimisme la fin des entraves à la liberté du commerce, les paysans possessionnés entrevirent la possibilité d'étendre leurs exploitations en achetant les terres du clergé. Bien sûr, les petits tenanciers avaient des motifs d'insatisfaction : certains droits féodaux — dîmes laïques, rentes foncières, droits de lods et ventes — n'étaient pas carrément supprimés, mais rachetables à vingt ou vingt-cinq fois leur valeur. A ceux qui se faisaient tirer l'oreille pour s'en libérer contre paiement, le directoire du district de Saint-Flour ne manqua de rappeler, le 23 octobre 1790, que ce refus devait « être regardé comme une véritable insurrection ». Ne parlons pas des artisans besogneux et des simples journaliers dont le sort demeurait très précaire. Tous ces gagne-petit, s'ils s'étaient bercés d'illusions, déchantèrent bientôt en constatant que l'accès à la propriété se maintenait très au-dessus de leurs moyens financiers.

Dans le canton de Chaudes-Aigues, comme presque partout en province, ce sont les bourgeois modérés qui s'emparent des rênes du pouvoir dans un climat de grande autonomie locale. Tout au long de cette période révolutionnaire, ceux qui vont exercer des fonctions importantes dans le Caldaguès sont des hommes de loi — Sauret, Grandet, Rougier, Dalmas, Chantal, Daude, Valette, Vaissier —, un greffier — Girion —, des marchands — Felgères l'aubergiste, Fabre l'étapier, Berault le tanneur... —, des officiers de santé — Brémont, Charrier —, des propriétaires — Pascal, Clavières, Amagat... —, le receveur de l'enregistrement — Roche —. Certains prendront leurs distances avec la Révolution lorsqu'elle heurtera leurs convictions religieuses ou parce qu'elle les rejettera. A l'inverse, beaucoup de prêtres constitutionnels, devenus fonctionnaires de l'état, rejoindront le camp de ses fidèles. Artisans, petits paysans, brassiers ne seront que des comparses obscurs ou, au contraire, des recrues de choix pour les contre-révolutionnaires par attachement à leurs prêtres contraints à la clandestinité, par opposition à toute forme d'enrôlement militaire et par réaction envers une Révolution qui ne leur apportera pas le bonheur escompté.

### « *L'Ounadou de lo Paou* » *(L'année de la Peur)*

Les premières convulsions parisiennes n'auraient eu dans ce coin ignoré et enclavé de province que de faibles répercussions si elles n'avaient suscité un phénomène étrange et contagieux d'affolement propagé dans la France entière au cours de la seconde quinzaine de juillet 1789. La nouvelle de la prise de la Bastille, la disgrâce de Necker considéré comme un ami du peuple, les rumeurs incontrôlées

faisant état de l'arrestation des députés de la représentation populaire, le départ des premiers émigrés, les bruits complaisamment répandus d'une invasion étrangère imminente sous leur impulsion, et surtout l'annonce un peu partout que des brigands armés, incendiaires et dévastateurs, arrivaient en force de la Limagne, du Limousin, du Quercy et du pays rhutène, se colportèrent en s'amplifiant de ville à ville, de hameau à hameau, d'individu à individu. Cette fièvre qui fit alors claquer des dents toute la nation fut appelée « la grande peur ».

Dans le Caldaguès, on fut plus long à s'émouvoir que dans bien d'autres coins de Haute-Auvergne, tout comme à Saint-Flour où pourtant on avait raconté, le 31 juillet, que les brigands avaient investi Chaudes-Aigues, courant le pays et dévastant tout. Les 4 et 5 août, les esprits s'apaisèrent lorsque, par un courrier de Clermont, la cité épiscopale apprit que « ce bruit n'avait aucun fondement ». Ces vandales redoutés n'avaient été, en somme, que des fantômes de brigands. 1789 n'en resta pas moins, dans l'esprit des Cantaliens, « l'ounadou de lo paou ».

Psychose collective qui allait profiter aux hommes du Tiers-état. Au plus haut niveau d'abord : la noblesse craignant pour ses propriétés fit, dans la nuit du 4 août, l'abandon de ses privilèges; à celui plus modeste des villes et des bourgs ensuite où on éprouva le besoin, sinon la nécessité, de s'organiser pour se défendre. A l'initiative des bourgeois se créèrent des municipalités spontanées et des milices armées qui bientôt fraternisèrent, se fédérèrent et devinrent les gardes nationales. On était loin d'imaginer alors que cette dernière institution, née d'un faux bruit, serait appelée un jour à la défense de la patrie.

### *La garde nationale de Chaudes-Aigues*

Ainsi naquit la garde nationale de Chaudes-Aigues. Quelques documents permettent de suivre ses premiers pas. Le 21 juin 1790, une réponse favorable à l'invitation faite par le corps municipal de la ville de Saint-Flour au serment fédératif prévu le 14 juillet nous livre les noms de ses principaux officiers : MM. Chaudesaigues de Tarrieux, colonel, Chantal, major, Grandet, capitaine, qui signent ce billet : « C'est avec le plus grand empressement que nous nous rendrons à la fédération que vous nous aves fait l'honneur de nous proposer. Notre amour pour la patrie et pour la liberté vous en sont un sur garand ainsi que le désir que nous avons de fraterniser avec vous tous... ». Le même jour, l'assemblée des gardes nationaux chaudesaiguois nomme par acclamation dix électeurs, parmi lesquels leur commandant qui, avec les représentants des autres gardes du district, se rendront à Saint-Flour afin de désigner leurs députés à la grande fédération nationale de Paris, prévue le jour anniversaire de la prise de la Bastille. Sur proposition du maire sanflorain, M. Spy des Ternes, il est décidé que « l'union de la garde nationale du district »

sera « cimentée par un serment civique et fédératif prêté au moment de l'appel nominal par chaque votant ». Au son du tambour, sont élus huit députés : quatre de Saint-Flour, un de Massiac, un de Pierrefort, Jean Vaissier de la garde de Saint-Urcize, et Chaudesaigues de Tarrieux commandant celle de Chaudes-Aigues. Ils se rendent à Paris, prennent part à la fête de la Fédération (14 juillet 1790) et sont de retour le 6 août au milieu de l'enthousiasme général, porteurs d'une bannière, don de la municipalité de Paris, qu'ils remettent solennellement au conseil du Département siégeant à Saint-Flour.

Cet élan de fraternisation se prolongera puisque, le 28 août, neuf députés de la garde nationale de Chaudes-Aigues sont délégués dans la cité épiscopale avec ceux de Saint-Urcize et de Saint-Rémy pour la cérémonie de la bénédiction des drapeaux suivie d'un banquet et, le lendemain, d'une parade à travers la ville, tambours en tête. Il semble ensuite que l'enthousiasme se refroidit jusqu'à la tentative de fuite du Roi à l'étranger et la menace aux frontières qui fixeront aux gardes nationales d'autres missions et d'autres objectifs.

### *L'acte de naissance du canton de Chaudes-Aigues*

La création d'un département de la Haute-Auvergne répondait au vœu des populations exprimé dans les cahiers de doléances. Après de longues discussions, ses limites en furent tracées le 22 février 1790 et, le 4 mars, on le baptisa « Cantal ». Le choix du chef-lieu donna lieu à des palabres sans fin entre Saint-Flour et Aurillac qui revendiquaient toutes deux cet honneur. Finalement, le principe de l'alternat fut décidé afin de ne mécontenter ni l'une ni l'autre : les autorités départementales — conseil général de 36 membres élus, directoire exécutif et permanent de 12 — ainsi que le Tribunal criminel siégèrent jusqu'en 1791 à Saint-Flour. Puis, le 20 novembre, les divers organismes se transportèrent à Aurillac et y demeurèrent, car les démarches des montagnards aurillacois Carrier et Milhaud obtinrent la suppression de « cette institution vicieuse de l'alternat », solution de sagesse. En compensation, Saint-Flour redevint pour longtemps le siège du Tribunal criminel et conserva le titre de capitale religieuse du Cantal.

Le département fut divisé en quatre districts et les districts en cantons. Au sud du département, les députés cantaliens ne purent obtenir le Mur de Barrez, mais conservèrent le canton de Chaudes-Aigues malgré sa situation sur la rive gauche de la Truyère, coincé entre l'Aveyron et la Lozère : la coutume prévalut. Sans complexes, les administrateurs de la petite ville avaient sollicité pour elle la faveur d'être chef-lieu d'un district afin d'éviter la « tyrannie » des grandes villes. Mais le comité de constitution fit adopter la division du Cantal en quatre districts — d'Aurillac, de Saint-Flour, de Murat et de Mauriac —. Celui de Saint-Flour comprit, outre son canton, ceux de Ruines, de Massiac, de Tanavelle, de Pierrefort et de Chaudes-Aigues. Ce dernier groupait seize communes — Chaudes-

Aigues, Anterrieux, les Deux-Verges, Saint-Rémy, Saint-Urcize, La Trinitat, Jabrun, Lieutadès, Espinasse, Saint-Martial, Magnac, Mallet, Sarrus, Maurines, ainsi que Lacalm et La Capelle-Chaniès —, toutes administrées par un maire, un procureur de la commune et quelques officiers municipaux conseillés par des notables. Bien entendu, Lacalm et La Capelle-Chaniès protestèrent et se donnèrent à l'Aveyron en raison de leur position excentrée et de « la surcharge des impôts » dont souffrait depuis toujours l'ex-Haute-Auvergne. Les administrateurs du Cantal ne voulurent pas céder, se retranchant derrière le procès-verbal de démarcation entre les départements limitrophes arrêté par la Constituante le 22 février. Finalement la coutume prévalut une fois de plus : La Capelle-Chaniès et Lacalm furent rattachées à l'Aveyron car, si elles avaient ressorti autrefois au diocèse de Saint-Flour sous le rapport spirituel, elles avaient toujours dépendu administrativement du Rouergue. Le canton de Chaudes-Aigues dut disputer aussi à celui de Fournels (Lozère) l'île de Saint-Juéry définitivement comprise dans la commune d'Anterrieux par arrêté du 3 Messidor an V (21 juin 1797). Par contre, le village de Grandval resta acquis à la Lozère malgré les prétentions de la commune de Saint-Rémy qui avait inscrit ses habitants sur les rôles d'imposition.

Plus grave fut la rivalité qui opposa Chaudes-Aigues et Saint-Urcize, car elle fit naître des rancœurs entre les maires et les officiers municipaux des deux communes qui devaient conduire à un dénouement tragique. Un premier incident avait éclaté lorsque la municipalité de Chaudes-Aigues refusa de « remplir contradictoirement avec les autres municipalités du canton les listes demandées par le directoire du district, relatives à la population et au nombre des pauvres de leurs paroisses ». Les municipaux chaudesaiguois avaient exigé l'état de Saint-Urcize sans communiquer le leur et celui des autres communes du canton, soit un « seing en blanc au bas des tableaux à remplir ». Le 13 septembre 1790, Saint-Urcize s'en plaignit au conseil du district qui désavoua Chaudes-Aigues et ordonna de recommencer l'opération « contradictoirement avec toutes les municipalités du canton ». Les gens de Saint-Urcize crurent alors pouvoir profiter de ce désaveu : le 18, à la séance du Conseil du district de Saint-Flour, fut lu par un de leurs représentants un mémoire dans lequel ils réclamaient pour leur bourg le titre de chef-lieu de canton. Ils menaçaient d'ailleurs de demander leur rattachement à la Lozère s'ils n'obtenaient pas satisfaction. Ce chantage ne plut pas à l'assemblée qui repoussa sans ménagement la réclamation et passa à la suite de l'ordre du jour. Nouvel incident, un mois plus tard, lors de la désignation du juge de paix. Selon les municipaux du bourg de l'Aubrac, « la populace » de Chaudes-Aigues avait imposé Etienne Grandet qu'ils refusèrent de reconnaître, demandant l'annulation de l'élection pour vice de forme. Sans doute mal à l'aise, ce dernier déclara magnanime qu'il était prêt à se sacrifier en démissionnant et en se retirant même de la compétition. L'administration départementale décida de nouvelles élections sous le contrôle de deux com-

missaires. Le 6 décembre, les citoyens actifs du canton, c'est-à-dire ceux qui avaient le droit de vote, se réunirent à Chaudes-Aigues « à l'exception de la municipalité de Saint-Urcize qui n'avait envoyé personne », et Grandet, notaire et procureur de la commune , fut élu pour la seconde fois. Entêtés, les habitants de Saint-Urcize revinrent à la charge en février 1791 et demandèrent « un cantonnement et un juge de paix » pour leur commune, les paroisses de La Trinitat, de Réquistat, de Jabrun, de Saint-Rémy, de Grandval et une partie de Recoules d'Aubrac, ces deux dernières situées pourtant dans la Lozère. Ils invoquaient des arguments si pressants — éloignement des villes, difficultés de communication, désir d'avoir prompte justice — qu'un canton distinct de celui de Chaudes-Aigues leur paraissait « nécessité indispensable ». Cette tentative ultime de sécession fut comme la précédente vouée à l'échec. Mais l'entente cordiale entre les deux principaux bourgs du Caldaguès devait en pâtir pendant longtemps.

### *Les élections et les assemblées de 1790*

L'assemblée constituante avait imaginé un système électif à deux degrés qui écartait du scrutin les citoyens dits passifs, c'est-à-dire qui ne possédaient rien ou presque, car les bourgeois se méfiaient du petit peuple. Les citoyens « actifs » — âgés de 25 ans au moins et payant une contribution égale ou supérieure à la valeur de trois journées de travail — désignaient dans chaque commune la municipalité et un nombre d'« électeurs » proportionnel à son importance. Ces électeurs, choisis parmi les contribuables payant l'équivalent minimum de 55 journées de travail, se rendaient ensuite au chef-lieu du département pour élire en leur sein les membres des diverses assemblées.

Chaudes-Aigues se donna un conseil général de la commune, présidé par le maire Jean Sauret, avec ses officiers municipaux et ses notables, dont les pouvoirs s'étendaient à la police, à l'administration, à l'économie, aux finances, et désigna ses électeurs qui participèrent, en juillet 1790, à l'assemblée électorale de Saint-Flour, alors chef-lieu du département. Rougier, avocat, de Chaudes-Aigues, devint membre du directoire du district. Quant à Pierre Azémar, curé de la ville, bien que le décret du 13 avril sur la constitution civile du clergé ait provoqué déjà des réticences, il accepta son élection parmi les 36 membres du conseil du département, prêta comme les autres le serment de fidélité à la constitution, comme les autres se félicita de la disparition du despotisme, source d'impôts trop lourds et de « l'arbitraire dans la distribution d'iceux » et, comme les autres, approuva l'adresse à l'assemblée nationale qui proclamait : « Des Français vous avez fait des hommes, des citoyens, des frères... ».

Nouvelle assemblée de la ville en août 1790. 509 citoyens actifs désignèrent les cinq électeurs chargés de choisir en novembre, à Saint-Flour, les administrateurs du département et du district sor-

tants. Le curé Azémar, le maire Sauret, les notaires Grandet et Dalmas ainsi que Roux y rejoignirent les 22 électeurs des autres communes du canton, parmi lesquels deux habitants de Chaudes-Aigues : Maître Daude et le notaire Rougier. P. Azémar resta membre de l'administration du département qui siégea du 3 novembre au 2 décembre 1790. Le procès-verbal de ses délibérations nous renseigne sur l'état d'esprit qui régnait dans le Cantal après deux ans de révolution. On s'y plaint de la surcharge des impositions — 18 589 livres pour Chaudes-Aigues, soit plus que pour Massiac ou Pierrefort —, de l'état des routes et des fonds insuffisants pour les entretenir ou les tracer, de la misère des habitants auxquels la surcharge des impôts n'a pas permis de racheter les droits féodaux, de la lenteur des municipalités à fournir les listes des biens nationaux dont la vente doit procurer les sommes seules capables de « rétablir les finances », de la négligence des élus locaux qui n'ont pas encore envoyé les états des indigents, des hôpitaux et autres maisons de charité, qui n'ont pas précisé leurs revenus par crainte d'être privés des communaux où pacagent les bestiaux et de voir leurs impositions augmentées, du peu d'attrait des officiers municipaux pour des fonctions honorables mais très pénibles et sources de dépenses, de l'émigration temporaire ou définitive qui engendre la hausse des prix faute de bras et la médiocrité des récoltes parce que les terres ne sont travaillées que quatre mois seulement dans l'année, du « défaut de commerce » dû surtout au manque de routes et de chemins. On insiste sur la nécessité de mettre fin à la mendicité en assurant aux pauvres du travail par la multiplication des ateliers de charité et des manufactures, de partager, vendre ou affermer les communaux, d'interdire la vaine pâture dans les prés, de créer « une école publique dans chaque canton pour les enfans de l'un et l'autre sexe », de fournir aux hôpitaux et maisons charitables des secours pris sur le montant de la vente des biens du clergé, d'inclure dans cette vente les bestiaux, outils et meubles en dépendant. On adhère sans restriction au décret de l'assemblée nationale concernant l'émission de 800 millions d'assignats destinés à l'achat de ces biens devenus nationaux.

Cette longue énumération montre à l'évidence que le mouvement général des esprits se révélait alors favorable aux idées nouvelles et souhaitait même des réformes plus radicales afin que la grande espérance de 1789 ne fût pas déçue. Mais la troublante question religieuse devait freiner cet élan unanime.

XI

# L'épineuse question religieuse

La Révolution, ce fut avant tout, pour nos ancêtres du XIX^e^ siècle, l'époque détestable où l'on voulut détruire la religion et où l'on pourchassa les « bons » prêtres, image populaire qui se grava dans la mémoire des Chaudesaiguois plus encore que dans celle des autres habitants de l'Auvergne. La question des subsistances, les prix des denrées et de la journée de travail, les variations monétaires, la construction interminable de la route Saint-Flour-Rodez, l'enrôlement des volontaires, la levée en masse et les réquisitions furent ressenties au bout du compte comme des données économiques et sociales moins importantes que la conscience religieuse. Rien d'étonnant dans ce Caldaguès profondément catholique, véritable pépinière du clergé cantalien. L'attachement aux prêtres et à la religion était d'autant plus ancré au fond des cœurs que la plupart des familles comptaient en leur sein un ou plusieurs ecclésiastiques et religieuses et se sentaient donc concernées personnellement. Les répercussions sur le plan local et concret des décisions majeures prises par le pouvoir central, qui devaient déchirer la nation et plonger la France chrétienne dans le drame, jouèrent un rôle capital dans l'évolution des mentalités à l'égard de la Révolution.

## *Les inventaires et la nationalisation des biens du clergé*

Le 4 août 1789, le clergé avait renoncé à la dîme, l'une de ses principales ressources. Le 23 septembre, l'assemblée nationale avait permis de disposer de l'argenterie des églises, celle du moins dont l'utilité pour le culte n'était pas reconnue nécessaire. Le 10 octobre,

Talleyrand proposa la nationalisation des biens du clergé avec comme contrepartie la prise en charge par l'état des obligations d'assistance qui lui étaient jusque là dévolues. N'oublions pas que la crise financière avait provoqué la réunion des Etats Généraux et que son aggravation, due à la politique d'emprunts de Necker, devait en précipiter la solution. La thèse exposée dans certains cahiers de doléances du Tiers-Etat et de la noblesse, selon laquelle le clergé n'était pas propriétaire mais simple administrateur temporaire des biens qui appartenaient au peuple tout entier, l'emporta. Le décret du 2 novembre 1789, voté à une forte majorité, transféra les biens du clergé à la nation qui s'engagea à pourvoir aux frais du culte et à l'entretien de ses ministres, en garantissant par exemple aux curés un minimum de traitement de 1 200 livres par an. Pour faire rentrer de l'argent frais tout de suite, l'Etat émit des assignats, sortes de bons du Trésor à 5 % gagés sur ces biens. Ils devaient permettre l'achat de ces derniers par les plus démunis et être détruits au fur et à mesure de leur rentrée. En réalité, les assignats servirent bientôt de papier-monnaie, se déprécièrent avec les années d'autant plus vite que leur tirage fut trop important; les petites gens subirent les conséquences d'une inflation galopante et ne purent guère bénéficier de la vente des biens nationaux. Les ordres religieux furent carrément abolis le 13 février 1790 et, comme le clergé séculier, durent déclarer aux autorités municipales leurs ressources et toutes leurs propriétés mobilières et immobilières. Ainsi en novembre 1790, le messager de Chaudes-Aigues réclame le paiement de deux journées pour avoir voituré à Saint-Flour titres et papiers « appartenant aujourd'hui à la Nation ».

Ces décisions furent acceptées avec compréhension, voire avec satisfaction, par une grande partie de la population chaudesaiguoise, avec quelques regrets par certains membres nantis du clergé, avec un appétit aiguisé par ceux qui voyaient dans la vente des biens nationaux un transfert possible de propriété à leur profit. Pendant les années 1791 et 1792, on retirera de leur vente dans le canton près de 200 000 livres, beaucoup moins qu'il n'était espéré, car la plupart furent adjugés à vil prix. MM. les chanoines se classaient parmi les petits propriétaires puisque la vente de leurs biens sis à Chaudes-Aigues et à La Trinitat ne produisit que 900 livres. Très riche, au contraire, se révéla le couvent des religieuses de Notre-Dame dont les propriétés rapportèrent à l'Etat 89 500 livres. Parmi les premiers enchérisseurs, citons J.B. Daude, homme de loi, qui se rendit acquéreur pour 6 650 livres des biens et revenus de la cure de Saint-Martial, et J.Bte Barriol qui acheta la chapelle, « masure et bâtiment et autre, le tout joignant ensemble », ainsi que deux bois du prieuré de Beaulieu. Par contre, en février 1792, la vente de certains biens nationaux sis dans les communes de Lieutadès, Jabrun, Maurines et Magnac fut remise « parce qu'il ne [s'était] point présenté d'enchérisseurs ». S'y ajouta le montant des rachats de cens et de rentes sur les biens ayant appartenu aux chanoines, à l'église paroissiale, à

N.-D. de Pitié, aux religieuses, qui s'effectuèrent avec lenteur. On dut d'abord éplucher les titres et ce fut seulement en août 1791 que le curé P. Azémar se vit désigné comme l'un des commissaires chargé de les inventorier. En l'an IV (1795), l'administration devait encore prendre des arrêtés pour les rachats de certaines rentes sur les biens nationaux provenant des ci-devant chanoines et nommer des experts pour évaluer les domaines sis à Chaudes-Aigues dépendant des ci-devant Pénitents Blancs.

Afin d'éviter que les biens invendus ne fussent laissés à l'abandon et sans aucun rapport, on les afferma à des particuliers. Ainsi de la maison curiale de Saint-Martial avec jardin que Felgères, aubergiste à Chaudes-Aigues, prit à ferme en avril 1793 pour 18 livres par an. Ainsi des couvent, jardin et enclos des « cy-devant religieuses » que le district de Saint-Flour céda en bail à ferme pour 620 livres au citoyen Chassany avant qu'ils ne fussent vendus aux enchères à Joseph Sauret, en septembre 1794, et à Durand Daude. Contrairement aux bonnes intentions des constituants, ce n'était pas des « fauchés » qui s'octroyaient ces propriétés. Quant à la « cy-devant chapelle de Notre-Dame de Pitié », elle fut affermée le 26 germinal an III (15 avril 1795) à un habitant de Chaudes-Aigues pour 120 livres avant d'être vendue un peu plus tard, le 26 messidor an IV (14 juillet 1796), à Jean Roche, marchand de la ville. Le 30 novembre 1792, divers objets et tableaux de la chapelle des Pénitents furent mis en vente et produisirent la somme de 380 livres, 2 sols, 6 deniers dont il fallut déduire 100 livres et 5 sols de dépenses, notamment pour les honoraires du « tambour de ville » et du crieur public. La Nation encaissa donc 279 livres 17 sols 6 deniers. Ornements, argenterie et vases sacrés restèrent sous la garde du sieur Devèze, secrétaire des Pénitents. Quant à la chapelle elle-même, le susnommé Jean Roche s'en porta acquéreur. Elle avait été évaluée à 1 296 livres seulement en raison du mauvais état de sa toiture et de murs « trop minces pour soutenir le couvert ». Sans doute finit-elle par échapper au feu des enchères, car la société populaire la choisit comme lieu de réunion.

Afin de ne pas tout perdre, les anciens chanoines essayèrent de soustraire certains titres et papiers constitutifs de créances. Le secrétaire-greffier Girion les dénonça par écrit au directoire du département qui ordonna une enquête. Les religieuses avaient agi pareillement lorsque la mise en vente de leurs meubles fut décidée en septembre 1793, pour éviter « leur dépérissement » et des frais de garde, à l'exception toutefois de « l'argenterie, livres communs, vases et ornements d'église » que la municipalité devait mettre en sûreté. Elles cédèrent contre argent comptant à des particuliers — des officiers municipaux pour la plupart — une partie de ceux-ci. Après enquête, le procureur-syndic du district décida, le 5 janvier 1793, de les faire poursuivre et de « surseoir au payement » de leurs traitements, pour avoir spolié la Nation. Finalement la vente « à la chaleur des

enchères » de leurs biens mobiliers ayant échappé au pillage ou au marché clandestin ne rapporta que 969 livres.

*La constitution civile du clergé*

Votée le 12 juillet 1790, sanctionnée par le Roi le 24 août, la loi sur la constitution civile du clergé réorganisait l'Eglise de France. Nombre de diocèses réduit à un par département; celui des paroisses à une par commune; évêques élus par le corps électoral des divers départements et curés par celui des districts. Décision unilatérale qui enlevait au pape toute juridiction sur le clergé français, elle fut de l'avis de la plupart des historiens la grande erreur de l'assemblée constituante : elle cristallisa le parti contre-révolutionnaire trop heureux de lier la défense de la religion à la survie de la monarchie; elle créa des difficultés supplémentaires en détachant de la Révolution toute une fraction du clergé et de la population, quand la situation déjà difficile aurait exigé l'union sacrée autour des idées libertaires et égalitaires. D'un côté une majorité de Constituants, croyants pour la plupart, mais aussi patriotes, qui pensaient pouvoir bâtir une Eglise de France plus pure, plus indépendante de Rome et plus proche du peuple; de l'autre, un grand nombre de catholiques qui ne saisissaient pas la complexité des problèmes ainsi posés mais voulaient fermement conserver leur curé et leur église.

Le décret du 27 novembre 1790 institua ce serment obligatoire : « Je jure de veiller avec soin sur les fidèles dont la direction m'est confiée; je jure d'être fidèle à la Nation, à la Loi, au Roi; je jure de maintenir de tout mon pouvoir la constitution civile du Clergé », et plongea les prêtres dans la perplexité. Si tous semblaient disposés à accepter le serment civique qui exprimait le respect et l'obéissance dus par tous les citoyens à la Nation, à la Loi et au Roi, par contre le serment constitutionnel que le pape se refusa à cautionner provoqua leur division et celle de leurs ouailles en deux camps bientôt ennemis. Certains prêtres de Chaudes-Aigues, comme G. Bertrand, curé de Sarrus, et P. Azémar, curé de la ville, pensèrent pouvoir éluder le dilemme en prêtant un serment restrictif qui ne les engageait pas au plan spirituel. Mais un nouveau décret, voté par les Constituants le 3 janvier 1791, coupa court à toute tergiversation : « Tout ecclésiastique qui ne prêtera pas le serment purement et simplement sera destitué de ses fonctions et sa place déclarée vacante ». L'évêque et député du Cantal, M. de Ruffo, se rangea alors du côté du pape, rejeta cette loi, demanda à ses prêtres de rester attachés à la « Religion catholique et Romaine » et aux chrétiens du département de ne pas reconnaître comme légitimes les curés élus. On devait bientôt qualifier ces derniers d'« intrus », de « schismatiques »; officiellement, on les appela les « constitutionnels », les « assermentés » ou les « jureurs ». Les autres, qui obéirent à leur évêque et refusèrent le serment, se virent privés de leurs fonctions, de leurs traitements et des droits de citoyens, furent classés dans la catégorie

des « réfractaires », des « insermentés » ou traités par les révolutionnaires les plus ardents, de « fanatiques » et de « perturbateurs de l'ordre public ». Dans l'ensemble du Cantal, on compta plus d'assermentés que d'insermentés : 297 contre 220; mais, dans le seul district de Saint-Flour, la proportion fut inversée : 87 réfractaires pour 76 jureurs. Ces chiffres révèlent donc une coupure en deux très nette du clergé cantalien et, par suite, de la population.

*Constitutionnels et réfractaires de Chaudes-Aigues*

Bien plus grave apparut rapidement la situation dans le canton de Chaudes-Aigues où pour 14 paroisses on dénombra seulement 3 assermentés : MM. Pagès, curé de Saint-Rémy, Chanson et Boussuge, curé et vicaire d'Espinasse. 17 refusèrent de prêter le serment, savoir tous les membres du chapitre collégial, soit 9 chanoines, le 10e canonicat étant alors vacant : MM. Pierre Azémar, Pierre Chaudesaigues, Guillaume Breschet de Védrines, Jean Felgères, Pierre-François Jordin, Pierre Barlier Desfonds, Guillaume Besson de Boissières, Jacques Besson d'Arjalet et Pierre Devèze; les deux vicaires de la ville : Pierre Fédou et Jean Teisset; les curés et éventuellement les vicaires des paroisses d'Anterrieux, des Deux-Verges, de Jabrun, de La Trinitat, de Lieutadès, de Mallet, de Magnac, de Maurines, de Saint-Martial, de Saint-Urcize, de Sarrus. Il faut joindre à cette liste les noms de plusieurs prêtres originaires de Chaudes-Aigues mais exerçant ailleurs, qui se réfugièrent dans leur ville natale après avoir refusé le serment : Guillaume Azémar, curé de Rodez, Jean Brioude, chanoine d'Auzon, Jean-Baptiste Breschet, curé de Pierrefort, Jean Roux, curé d'Oradour, Pierre Chaudesaigues, curé de Quézac, Guillaume Podevigne, curé de Sainte-Marie, Guillaume Chaudesaigues, ex-moine bernardin, Guillaume Chantal, archidiacre d'Auch, Etienne Juéry, vicaire de Saint-Georges. L'autorité civile ne les priva pas de suite de leurs fonctions et de leurs traitements car, à la demande du directoire du département, elle décida, en janvier 1791, que les fonctionnaires publics insermentés pouvaient et devaient continuer leur ministère en attendant que toutes les paroisses fussent pourvues de prêtres jureurs.

*Elections aux cures vacantes*

Pendant ce temps le clergé constitutionnel essayait de s'organiser. Le 13 mars 1791, Anne-Marie-Alexandre Thibault, curé de Souppes et député du bailliage de Nemours, fut élu évêque constitutionnel du diocèse en remplacement de M. de Ruffo « démissionné » pour avoir refusé le serment. Il y eut seulement 175 votants sur 396 inscrits, signe évident d'un malaise. 12 électeurs du canton y participèrent parmi lesquels Grandet, Sauret et Dalmas.

Au cours du premier semestre 1791, plusieurs curés assermentés apprirent à leurs dépens combien les populations du Caldaguès étaient peu disposées à les accueillir et restaient au contraire atta-

chées à leurs « cy-devant » curés. La lettre pastorale adressée le 12 avril 1791 à ses diocésains par Mgr de Ruffo, leur demandant de fuir les nouveaux pasteurs et de les regarder « comme des intrus et des schismatiques », avait porté ses fruits. M. Gorse, élu curé de Maurines, dut renoncer à cette paroisse devant l'hostilité des habitants. M. Fabre ne put s'installer dans sa cure de Jabrun, malgré l'appui de la garde nationale, de la brigade de Chaudes-Aigues et de la maréchaussée de Saint-Flour. Le 21 mai, l'abbé Abrial, élu curé constitutionnel de Chaudes-Aigues à la place de P. Azémar, réfractaire, devait être officiellement installé. Mais l'agitation était si vive dans la ville que la municipalité fut contrainte de prendre un arrêté pour requérir la garde nationale de se porter au devant de ce prêtre dès son arrivée « de crainte de quelque insurrection de la part des fanatiques et des aristocrates dont notre ville est infectée ». Le maire Sauret insulté, menacé, crut même devoir donner sa démission, mais revint sur sa décision quelques jours plus tard. Le 7 juin, l'administration départementale constatait que les prêtres « rebelles » répandaient la révolte partout avec parfois la complicité des municipalités, déclaraient les « intrus » profanateurs des églises et engageaient les fidèles à suivre leurs propres messes dans des chapelles publiques ou privées. Les consciences étaient troublées, les indécis intimidés, les plus intolérants encouragés. L'évêque Thibault réagit en frappant d'interdiction « toute les chapelles domestiques et rurales du département... à l'exception néanmoins des églizes succursales et oratoires déclarés nationaux ». D'autres curés élus, — Rastoul à Maurines, Filliol à Lieutadès, Biron à Saint-Urcize —, cherchèrent rapidement à obtenir leur transfert dans des paroisses plus accueillantes. Exemple significatif : Claude Trabut se plaignit qu'il ne pouvait aller exercer son ministère à Anterrieux sans le secours de la gendarmerie de Chaudes-Aigues, le peuple étant « égaré » par l'ancien curé Martin et par Jalbert dénoncés bientôt à l'accusateur public. Les 25 et 26 mars 1792, de nouvelles élections aux cures déclarées vacantes pourvurent entre autres Guillaume Clavières, prêtre de Chaudes-Aigues. Ce dernier, curé de Maurines, devait surtout vivre dans sa ville natale et jouer un rôle important au sein de la société populaire.

### *L'odyssée de Pierre Azémar, « cy-devant curé de Chaudesaigues »*

Le prêtre qui jouait le premier rôle dans le canton, à la fois par ses titres — curé de Chaudes-Aigues et premier chanoine du chapitre — et par sa forte personnalité, était Pierre Azémar, une des figures les plus originales de l'époque révolutionnaire dans le Cantal. Né le 22 janvier 1740 dans une famille bourgeoise de la ville, il avait reçu à l'université de Paris une solide formation philosophique et théologique qui lui valut d'être nommé curé de Villafrancœur au diocèse de Blois et, le 14 janvier 1778, chanoine de Chaudes-Aigues. Selon une pratique courante sous l'ancien régime, et fort critiquable, qui permettait à un prêtre titulaire d'un bénéfice de démissionner en désignant lui-même celui qu'il souhaitait pour successeur, Guillaume

Azémar, curé doyen de la ville, se démit de ses fonctions en faveur de Pierre : ce dernier prit possession de sa nouvelle cure le 11 septembre 1789, par devant Me Roussille, notaire royal, suivant les titres de provision accordés par l'évêque deux jours plus tôt. Nous avons vu comment il participa activement aux premières assemblées électorales et fut élu à deux reprises administrateur du département, seul ecclésiastique a obtenir cet honneur. Il exerça ses fonctions avec sérieux et accepta plusieurs fois des délégations de commissaire, par exemple pour surveiller l'emploi de 600 livres accordées à Chaudes-Aigues sur les fonds des ateliers de charité. Tout porte à croire qu'il avait approuvé les premières mesures révolutionnaires. Mais, en mai 1791, il avait perdu la confiance des autres administrateurs pour avoir refusé le serment de fidélité à la constitution civile du clergé et, le 1er septembre, il fut remplacé au conseil général du département.

Le 3 mai 1791, le maire Joseph Sauret avait adressé en effet aux instances départementales une dénonciation contre « le sieur Azémar curé » parce que, le jour indiqué pour la prestation de son serment, il fit au prône de l'église paroissiale un discours des plus incendiaires contre certains articles de la constitution civile du clergé présentés par lui comme de véritables « principes de Luther et de Calvin », capables, s'ils étaient appliqués, de détruire la religion catholique. Selon le maire de Chaudes-Aigues, quelques personnes soudoyées par le curé et postées dans différents coins de l'église poussèrent de hauts cris et excitèrent la plupart des fidèles au point que plusieurs insultèrent gravement le déclarant et le menacèrent même de mort s'il exigeait ce serment. Devant la fermeté de la municipalité de faire exécuter la loi votée par l'assemblée nationale, « la populace emporta le sieur curé sans vouloir lui laisser prêter aucune espèce de serment et le conduisit chez lui ». Selon Sauret, le curé revint un peu plus tard et ne prêta que le serment restrictif; puis il fanatisa le peuple pendant la quinzaine de Pâques, ne cessa de vitupérer dans toutes les églises et chapelles de la ville contre la municipalité et les décrets de l'assemblée nationale, ravala les prêtres assermentés au rang de mauvais sujets, conseilla à ses paroissiens de ne pas écouter les partisans de cette révolution ignares et parlant à tort et à travers, refusa l'absolution à ceux qui soutenaient la constitution et les menaça de la damnation éternelle, spolia l'église paroissiale « en prenant cierges, burettes et autres ornements » et répandit cette opinion « qu'il valait mieux ne jamais entendre la messe, ni se confesser, ni faire baptiser les enfants » que de recourir aux « intrus ».

Ce rapport — reflet fidèle de la réalité ou tendancieux, on ne sait — fut lu au directoire du département qui s'en montra très irrité et chargea le procureur général syndic de dénoncer les faits à l'accusateur public. Jean-Baptiste Coffinhal reprit l'accusation dans les mêmes termes que le citoyen Sauret, y ajoutant seulement son avis personnel : « Ce prêtre a trop de lumière pour ne pas connaître que la loi contre laquelle il se récrie si fort, ne fait qu'épurer le culte

et rendre la religion plus florissante, que la religion s'accommode de toutes les formes de gouvernement, qu'elle ne fait qu'exhorter à la douceur, à la paix, à la soumission à la loi. Quel est donc l'intérêt qui l'anime, puisque la religion n'est pas en cause ? Il n'y en a qu'un : celui d'exciter une guerre civile, et de faire anéantir une constitution qui détruit les abus qui lui étaient trop chers ». Le procureur général syndic, loin de trouver des circonstances atténuantes à l'accusé, forçait encore la note.

Fort de l'appui moral d'une grande partie de la population, Pierre Azémar fit front avec courage et panache à l'orage qui s'amoncelait sur sa tête. L'année 1792 n'ébranla pas son autorité et le conforta au contraire dans sa résistance. Le parti « patriote » fut battu à Chaudes-Aigues au cours des élections municipales et les catholiques entrèrent en nombre dans le conseil. Il est vrai — nous en parlerons plus loin — que Sauret et certains de ses familiers s'étaient déconsidérés en abusant de leurs fonctions. Le maire suspendu, jugé, condamné, dut se cacher pour ne pas purger sa peine. Mais Pierre Azémar avait perdu sa cure au profit de l'abbé Abrial, prêtre constitutionnel élu à sa place. Il demeura dans l'ombre jusqu'en ce jour du 30 vendémiaire an II (26 octobre 1793) où le décret contre les prêtres réfractaires vint le frapper. Il décida, et avec lui presque tous les insermentés du canton, de se soumettre à la loi. Le 6 brumaire an II (26 novembre 1793), il se présenta volontairement, à la tête de 22 autres ecclésiastiques, devant l'administration du Cantal à Aurillac, fut condamné à la déportation et écroué à la maison de justice. Quinze jours plus tard, il demanda que la déportation fût commuée en peine de réclusion en raison de ses infirmités légalement constatées. Sa requête fut sans aucun doute examinée avec bienveillance, puisque son nom ne figure pas sur la liste des 53 prêtres déclarés valides et déportables, le 6 ventôse an II (24 février 1794). Simulait-il la maladie ou sa santé était-elle vraiment chancelante, la suite semblerait donner un air de vérité à la première hypothèse. En effet, le 22 messidor de la même année (10 juillet 1794), il comparut à nouveau devant les officiers de santé Brugoux et Darses qui le déclarèrent cette fois en état de supporter le voyage et d'être embarqué. Conséquence inéluctable : l'administration prononça contre lui la peine de déportation définitive et le renvoya devant l'accusateur public chargé de pourvoir au transport.

Mais Pierre Azémar avait plus d'un tour dans son sac et beaucoup de courage. Informé de la sentence, il conçut le projet de s'évader au plus vite. Il s'assura d'abord de la complaisance de Géraud Fabrègues, concierge de la ci-devant abbaye du Buis transformée en prison : celui-ci l'autorisait à faire de longues promenades dans le jardin aux murs croûlants par endroits. P. Azémar profita d'une nuit noire pour franchir la clôture et prendre la clef des champs. Le 27 messidor an II, l'agent national de la commune d'Aurillac expédiait une lettre indignée au président du district pour l'aviser que « ce J. F. de Calotin Azémar » avait trompé perfidement la

surveillance de ses gardiens et réussi à s'évader en compagnie de Vaissier, administrateur du département, lui aussi incarcéré. Le 9 thermidor an II le sauva en même temps qu'il condamnait Robespierre et les principaux Montagnards. Le régime de la terreur prit fin. Un représentant en mission plus modéré que Musset fut envoyé dans le Cantal, l'honnête Chazal, qui, le 15 thermidor an II (1er juillet 1795), ordonna la mise en liberté de Pierre Azémar et de 42 autres ecclésiastiques. Il put se montrer librement à Chaudes-Aigues, fut réintégré dans la société et s'installa à nouveau dans ses meubles après main levée des scellés. Le 21 germinal an V (10 avril 1797), il obtint sa radiation de la liste des émigrés et vécut sans faire parler de lui jusqu'au Concordat de 1801 où il fut nommé à l'une des cures les plus prestigieuses du Cantal : celle de Notre-Dame aux Neiges, à Aurillac. Telle fut, trop brièvement résumée, l'odyssée de ce prêtre peu ordinaire.

### *La déportation ecclésiastique (1792-1799)*

Elle s'inscrit sans aucun doute comme l'un des épisodes les plus douloureux de la Révolution dans le canton de Chaudes-Aigues. Les prêtres réfractaires étaient accusés, parfois avec raison, quelquefois injustement, de provoquer des troubles et de saper le moral de la Nation. Un bref du pape du 19 mars 1792, qui les félicitait de leur refus d'obéissance, mit le feu aux poudres. L'assemblée législative riposta en élaborant les dispositions redoutables de la déportation. Le 25 mai, elle décida d'abord que tout ecclésiastique dénoncé comme non jureur et perturbateur de l'ordre public par vingt citoyens actifs serait condamné à quitter la France si le directoire du district émettait un avis favorable. Ce décret se révéla sans grand effet. Alors elle l'aggrava, le 16 août, par le vote d'un texte définitif : tous les prêtres assujettis au serment qui ne l'auraient pas prêté ou qui l'auraient rétracté seraient tenus de sortir du royaume dans le délai de 15 jours. Un passeport leur serait délivré à cet effet ainsi qu'un secours de trois livres par étapes de dix lieues jusqu'à la frontière ou jusqu'au port d'embarquement. Quiconque n'obéirait pas à ces dispositions serait déporté à la Guyane française, exception faite des sexagénaires et des infirmes qu'on internerait au chef-lieu du département. Les administrateurs du Cantal pensaient pouvoir compter sur un grand nombre de départs volontaires qui les débarrasseraient de ces « perturbateurs fanatiques », tout en les délivrant du poids de responsabilités lourdes à porter et de bouches inutiles à nourrir en ces temps de disette. Mais les demandes de passeport ne furent pas nombreuses. Les chanoines de Chaudes-Aigues en réclamèrent pour l'Espagne et, affirme la tradition, certains seraient parvenus jusqu'à Gérone mais, refoulés, ils seraient rentrés au bercail. La plupart des prêtres réfractaires se contentèrent de trouver un asile sûr où ils essayèrent de se faire oublier. L'un des ci-devant vicaires de Chaudes-Aigues se serait réfugié dans sa famille à Péret et, comme autrefois Ulysse pour tromper les cyclopes, il se serait fait surnommer

en patois « Padégus », c'est-à-dire « Personne », pour que sa présence ne fût pas soupçonnée, même par les enfants. D'autres entrèrent carrément en lutte ouverte : les abbés Ollier et Verdier rejoignirent l'armée royaliste de Charrier en formation à Nasbinals (Lozère), aux limites du département et du Caldaguès. Le 30 octobre 1792, le conseil permanent du département, par la voix d'un de ses membres, constatait : « La dernière loi contre les prêtres et les arrêtés qui en ont été la suite, bien loin d'avoir produit l'effet que vous deviez en attendre, y ont au contraire réveillé tout le fanatisme; ... les patriotes ont été exclus des assemblées de communes, lors du renouvellement de la municipalité; ... les prêtres insermentés y ont repris un grand empire; ... les prêtres constitutionnels sont forcés de céder et à la veille d'abandonner leur poste. Voilà, citoyens, quelle est la situation de la ville et canton de Chaudesaigues... ».

Devant tant de mauvaise volonté, le Directoire du département réagit par un arrêté du 7 novembre 1792 qui condamnait à la déportation forcée tout ecclésiastique réfractaire n'ayant pas évacué dans les 8 jours le territoire du département et dans les 15 jours celui de la République. Les commissaires Dupré et Devillas, alors à Chaudes-Aigues pour enquêter sur les malversations de Sauret, ordonnèrent des perquisitions. Améliot, capitaine des volontaires en détachement dans la ville, les divisa en petits pelotons postés devant les issues et sur la place. Moré, lieutenant de gendarmerie, fractionna ses troupes qui, par petits groupes, se rendirent dans les maisons réputées suspectes, en particulier celle du tailleur Trémolière où trois réfractaires se seraient réfugiés. Mais les recherches se révélèrent infructueuses. Le lendemain, ce fut au tour de la Foraine d'être passée au peigne fin. Les hameaux de Fridière, de Védrines, du Gleisial, des Plos, de Rioussalat furent fouillés sans résultat. Dans le domaine de Sansart, appartenant à Barlier de Chaudesaigues, on découvrit cinq sacs pleins d'objets, de livres et d'effets à l'usage des ecclésiastiques, ainsi que plusieurs batteries de cuisine, mais point de prêtres. Le 10, on revint bredouille de Saint-Martial. Enfin, le soir même, Moré et ses hommes se transportèrent illico à Ladinhac où une cachette de réfractaires venait d'être signalée dans le domaine du fils Bosredon. Peine perdue ! Le caveau funéraire « prenant embouchure dans la crèche des bœufs » ne contenait pas âme qui vive. Il est probable que le téléphone arabe fonctionnait à merveille, donnant le temps aux proscrits de déguerpir avant l'arrivée des troupes.

Toutefois, l'administration départementale ne se tint pas pour battue. Le 29 novembre, elle prescrivit de nouvelles visites domiciliaires et des perquisitions partout où serait soupçonnée la présence de prêtres insoumis; elle invita les administrateurs de l'Aveyron et de la Lozère à mettre en état d'arrestation tous ceux qui se cacheraient aux limites des trois départements, zèle qui lui valut les félicitations du ministre de l'intérieur. La chasse aux insermentés était ouverte et, à part quelques périodes de rémission, elle ne devait s'achever que le 18 brumaire, avec le coup d'état de Napoléon Bona-

parte. Le « gibier noir » ne pouvait plus compter, pour échapper aux recherches, que sur des refuges sûrs, la complicité de la population ou la volonté des autorités municipales de fermer les yeux aussi longtemps et aussi souvent qu'elles le pouvaient. Le Maréchal des logis Ruc, entièrement gagné à la cause révolutionnaire, fit preuve d'une activité inlassable dans la poursuite des insoumis.

En 1793, le représentant Châteauneuf-Randon fut envoyé en mission à Saint-Flour pour punir la ville de ses sympathies girondines et donner une impulsion nouvelle à la chasse aux Réfractaires. Son successeur Bô, médecin de Mur-de-Barrez et député de l'Aveyron, montra la même sévérité : la déchristianisation du pays devint le but suprême et tout prêtre dénoncé pour cause d'incivisme risquait la déportation, y compris désormais ceux qui avaient prêté serment de fidélité à la Constitution civile du clergé. Une force armée considérable fut envoyée à Chaudes-Aigues comprenant entre autres les brigades d'Aurillac, de Vic et de Laroquebrou. Chaque prise était récompensée par une prime de 100 livres. Entre avril et novembre 1793, furent tour à tour arrêtés et incarcérés à Aurillac : Guillaume Chantal, ci-devant archidiacre d'Auch, réfugié dans sa ville natale; Pierre Jordin et Guillaume Breschet, ex-chanoines du chapitre; Jean-François Jalabert, ancien vicaire de Lieutadès; Pierre-Joseph Ipcher, sous-diacre de Saint-Urcize. La tour Saint-Julien leur avait servi de cachot avant leur transfert dans le chef-lieu du département.

Le 5 octobre 1793, le directoire du Cantal signifie aux municipalités d'avoir à dresser la liste des émigrés et des insermentés assimilés à eux, ce qui justifiait le séquestre de leurs biens et ceux de leur famille. Cet arrêté frappait donc non seulement les prêtres réfractaires ayant échappé aux recherches, mais aussi leurs parents. Ainsi le frère de Guillaume Podevigne vit ses biens sequestrés en raison de l'indivision régnant entre eux. Les parents de Guillaume Chantal, cultivateurs à Lieutadès, subirent le même sort.

Mais pour les prêtres qui avaient échappé aux investigations de la maréchaussée, des gardes nationales et des bataillons en garnison à Chaudes-Aigues, la vie devint rapidement intenable, le danger trop pressant pour leur famille et leurs complices, le laxisme trop compromettant pour les autorités municipales, l'esprit de vengeance trop aiguisé pour les Jacobins les plus exaltés et les prêtres constitutionnels de la société populaire. Les traqués prirent alors la décision courageuse et raisonnable de sortir de leur retraite et de se soumettre à la loi promulguée le 30 vendémiaire an II (31 octobre 1793), qui ordonnait aux ecclésiastiques condamnés à la déportation de se présenter dans le délai de 10 jours devant les administrations locales pour être transportés dans les colonies d'Outre-Mer; ce délai expiré, ils seraient arrêtés manu militari, jugés et guillotinés sur le champ. P. Azémar se concerta avec les autres membres de la collégiale et plusieurs prêtres originaires de la ville encore libres que le péril commun avait rassemblés. Unanimement, ils résolurent de se rendre

à Aurillac et, au nombre de 22, de comparaître devant l'administration départementale le 6 brumaire an II (26 novembre 1793). Azémar P., Barlier G., Besson J.-B., les deux Chaudesaigues P., Devèze J.-F., Felgères J., tous ci-devant membres du chapitre, mais aussi Jalbert D., Barlier J.-B., Podevigne Ch., Roux J., Brioude J., Juéry E., tous natifs de Chaudes-Aigues, plus Bouchareinc P. de Saint-Rémy, Chantal J.-P., Ipcher P.-Joseph et Avit J. de Saint-Urcize, furent condamnés à la déportation et écroués à la maison de justice, rejoints plus tard (2 décembre) par trois autres prêtres du Caldaguès : Chaudesaigues G., ex-bernardin, son homonyme Chaudesaigues G., frère d'un chanoine et ci-devant curé de Quézac, et Bonnefoy Etienne, ancien vicaire de Saint-Urcize.

*A la grâce de Dieu !*

Trois d'entre eux furent déclarés « intransportables » par les officiers de santé pour infirmité permanente : les deux Chaudesaigues Pierre et Chaudesaigues Guillaume, — nom béni semble-t-il —, qui restèrent enfermés au Buis ou au château Saint-Etienne jusqu'à la fin de la Terreur. Nous avons vu comment P. Azémar échappa à la déportation en s'évadant, puis en bénéficiant de la chute de Robespierre. Au total, 17 prêtres du canton prirent le chemin forcé de l'exil, un record dans le département, preuve supplémentaire de la solidité des convictions religieuses dans ce triangle de terre Cantalienne.

60 lieues séparaient Aurillac de Bordeaux. Les prisonniers reçurent chacun un viatique de 18 livres. Les plus âgés et les malingres bénéficièrent du secours d'une charette payée par l'administration. Le voyage fut un long calvaire : sous la pluie ou la neige, dans le vent, les prêtres enchaînés, mal nourris, mal logés à l'étape, tantôt reçus avec déférence et pitié, tantôt insultés, rudoyés, menacés dans les localités au jacobinisme exacerbé, atteignirent Montauban en 7 jours. La seconde partie du trajet s'effectua par voie d'eau jusqu'à Bordeaux. Ceux du deuxième convoi furent enfermés au Fort du Hâ; ceux du troisième aboutirent — oh ! dérision ! — au petit séminaire, jadis caserne, maintenant prison. Bonnefoy E. croupit un an dans le fort avant de rentrer dans le Cantal grâce à l'arrivée au pouvoir des Thermidoriens. Felgères J. fut transféré aux Catherinettes, puis renvoyé comme sexagénaire à Aurillac, dans la prison du Buis, en germinal an III (mars 1795). MM. Jalbert et Juéry furent embarqués sur « Le Gentil » le 13 brumaire an III (3 novembre 1794); MM. Avit, Bouchareinc, Devèze, Jordin, Podevigne et Roux sur « Le Républicain » le 1er frimaire (21 novembre). Mais la flotte anglaise veillait et les navires ne purent gagner la haute mer avec leur cargaison humaine. Entassés, confinés dans un air putride, sales, rongés par la vermine, ils connurent sur ces prisons flottantes les pires moments de leur vie avant d'être internés au fort-de-Blaye, à Brouage ou sur les pontons de Rochefort. Grande fut la mortalité; mais les

(Dessin de Jean-Michel Cornut.)

Un coin pittoresque de Chaudes-Aigues : le quartier Saint-Jacques.

(Dessin au crayon de Jean-Michel Cornut.)

L'église Saint-Martin et Saint-Blaise des XV$^{e}$ et XVI$^{e}$ siècles
et la croix de la Canche.

Chaudesaiguois résistèrent moralement et physiquement. Tous devaient revoir le pays natal, à l'exception de Besson Jean-Baptiste dont on perd la trace à Bordeaux et qui mourut sûrement dans cette ville. En août 1795 (thermidor an III), au plus tard, ils avaient pu retrouver leur famille et leur petite patrie.

*Les religieuses du Couvent Notre-Dame chassées de leur maison*

Le décret du 13 février 1790 ayant supprimé les ordres religieux et les vœux monastiques, les sœurs de Notre-Dame déclarèrent préférer la vie commune et vouloir vivre dans la maison de leur profession. Le 9 octobre, ordre fut donné d'apposer les scellés sur leurs papiers. Le 19 novembre, l'assemblée du département, où siégeait le curé Azémar, décida qu'elles se verraient délivrer par le receveur du district « les revenus dont elles jouissaient, échus et à écheoir, à fur et à mesure qu'il les percevra », car elles avaient réclamé 4 000 livres à valoir sur leur traitement de 1790. Le 1er décembre 1791, leurs pensions furent portées à 700 livres, mais, en mars de l'année suivante, elles n'étaient pas encore payées. De ce fait, elles réclamèrent la remise de leur don patriotique, « les biens sur lesquels elles avaient fondé leur offre étant devenus nationaux ». Nous avons vu ce qu'il advint de ceux-ci; nous verrons plus loin comment elles seront compromises dans une affaire de spoliation par le maire Sauret. Beaucoup avaient déjà abandonné la vie commune pour se réfugier dans leur famille. D'autres — telles Marie-Anne et Madeleine Barlier — furent détenues, avec plusieurs de leurs compagnes de Saint-Flour, dans les prisons de la cité épiscopale : le registre d'écrou porte la date du 14 août 1792. La réaction thermidorienne mit fin à leur captivité, mais l'ancienne communauté ne put se reconstituer faute de local. Trois des survivantes, les mères Marie-Anne Barlier Desfonts, Colrat et Salvage demandèrent alors asile à la maison de Saint-Flour en voie de rétablissement.

XII

# Le maire Joseph Sauret

« Ce ne sont pas les révolutionnaires qui ont fait la révolution de 1789. C'est la révolution qui a fait les révolutionnaires »

R. R. Palmer (*Les révolutions de la liberté et de l'égalité*).

Si nous avons relevé cette citation au début de ce chapitre consacré à Joseph Sauret, c'est parce qu'elle semble assez justement convenir à son cas. Sans la Révolution, comme beaucoup d'autres individus plus célèbres que lui, le sieur Sauret serait sans doute resté l'obscur notaire qu'il était et n'aurait pas eu l'honneur ou le déshonneur — c'est affaire d'appréciation — de figurer dans les annales révolutionnaires du département du Cantal.

Son nom apparaît pour la première fois dans un document historique, le 15 mars 1789, puisqu'il est mentionné sur le procès-verbal de l'assemblée générale du Tiers-Etat de Chaudes-Aigues. Sans doute se félicita-t-il de la tournure des événements à Paris, comme la majorité de la population chaudesaiguoise, ce qui lui valut une considération certaine. Aussi, en application du décret du 30 décembre 1789 sur l'élection des officiers municipaux, l'assemblée électorale du « plus grand nombre des habitants » le choisit comme maire.

La constitution civile du clergé créera les premières tensions sérieuses entre le maire, soutenu par le parti dit « patriote », et le

curé P. Azémar, dont une majorité de catholiques épousera la cause. Le refus de prestation de serment du curé de Chaudes-Aigues, imité par le plus grand nombre de prêtres du canton, la dénonciation de ce dernier par Sauret auprès des autorités départementales, les troubles qui s'en suivirent accentueront la cassure entre les éléments avancés de la population et ceux qui resteront attachés aux traditions de l'Eglise catholique et romaine. Et les passions vont s'exacerber.

Le maire de Chaudes-Aigues révèle un caractère entier et vindicatif. Il a décidé de faire appliquer sans faiblesse les décrets de l'assemblée constituante et les arrêtés du Directoire du département. En somme, il remplit les obligations inhérentes à sa qualité de premier magistrat de la commune avec zèle, mais sans tact et bientôt sans scrupule. En 1791, Sauret participe à l'élection de l'évêque constitutionnel du Cantal et à l'installation du nouveau curé assermenté M. Abrial. A la suite des troubles provoqués par les partisans de P. Azémar, le 25 juillet 1791, cinquante chasseurs en garnison à Saint-Flour seront envoyés, à la charge de la municipalité, dans le canton de Chaudes-Aigues « où l'insubordination et la résistance à la loi se sont manifestées » : le maire se doit de maintenir l'ordre. A partir du 3 septembre, il sera aidé dans sa tâche par l'établissement dans la ville d'une brigade de gendarmerie commandée par un maréchal des logis. Fidèle à lui-même, il se rend à cette époque, avec MM. Abrial, Grandet, Chantal et Ruc, à l'assemblée électorale du district pour élire les nouveaux administrateurs et un certain nombre de prêtres à des cures toujours vacantes.

Jusque là, Joseph Sauret a fait preuve, aux yeux des autorités départementales et des « patriotes », d'un civisme sans faille. Il est bien en cour. Il sera tour à tour nommé commissaire dans le canton pour l'engagement des volontaires, encore commissaire, avec son compatriote Grandet, pour inventorier meubles, effets et rentes du couvent des religieuses de Chaudes-Aigues (8 avril 1792), toujours commissaire, avec ce même Grandet, pour dresser la liste des biens d'émigrés (26 août). Il a même témoigné d'une certaine mansuétude à l'égard des Pénitents blancs : malgré l'ordonnance de l'évêque Thibault, interdisant depuis septembre 1791 l'usage pour le culte de leur chapelle, il les a autorisés à y poursuivre leurs offices à huis clos. Mais la Révolution se durcit en ces mois d'été 1792 et Sauret sait prendre le vent. Le 15 août donc, les Pénitents assistent comme tous les dimanches aux vêpres lorsque le maire, ceint de l'écharpe tricolore et suivi des officiers municipaux, surgit « à la tête de la force armée » et somme les confrères du Confalon de vider les lieux. Il accepte pourtant que la cérémonie puisse s'achever en présence des « autorités constituées ». Après quoi il se fait remettre les clefs et appose les scellés sur toutes les portes au milieu d'un grand tumulte. Encore une fois, ce Jacobin convaincu n'a fait qu'accomplir son devoir en appliquant la loi, même si elle n'a pas l'agrément d'une majorité de la population. Ce qui ne l'empêche pas d'être désigné comme électeur du canton par l'assemblée des habitants réunie dans

l'église paroissiale, le 26 août. Il est vrai que les timorés, les tièdes, à plus forte raison les suspects sont restés chez eux. Le suffrage est devenu quasi-universel; pourtant on ne compte que 358 votants, dont 85 seulement pour la ville et sa foraine. On s'est retrouvé entre « vrais patriotes », et les plus zélés sont désignés pour représenter le canton à Aurillac où, le 2 septembre, seront élus les députés à la Convention et les administrateurs du département et du district, soit dans l'ordre des suffrages : Girion, greffier du juge de paix, Grandet, juge, Sauret, maire, Abrial, curé, Chassany aîné et Gaillard, marchands, Serres, officier municipal, Chantal, homme de loi, Fabre, aubergiste, B. Abrial, marchand; ainsi que plusieurs prêtres assermentés : Clavières, curé de Maurines, Uchol, de La Trinitat, Fabre de Jabrun.

Etienne Grandet obtiendra à Aurillac le nombre de suffrages nécessaires pour faire partie des 36 membres du conseil général du département, qui le choisirent ensuite pour siéger au directoire départemental et comme juge suppléant du tribunal du district de Saint-Flour. Joseph Sauret devra se contenter d'être l'un des douze conseillers généraux du district. En conçoit-il une certaine amertume à l'égard de Grandet ? la suite des événements pourrait le laisser supposer. Selon la loi, il y a incompatibilité entre la fonction d'administrateur du district et celle de maire. Sommé de choisir, Sauret préférera rester à la tête de la municipalité chaudesaiguoise. Le 4 octobre 1792, il motive sa décision par « le peu de zèle et de civisme qui règne en général dans son canton... » et estime sa présence dans la commune « indispensable pour l'exécution des différentes dispositions prescrites aux municipalités ». Etait-il sincère ? Ou ne songeait-il pas plutôt, — signe d'un tempérament autoritaire —, qu'il valait mieux rester le premier dans sa ville que de partager le pouvoir avec onze autres administrateurs ? A partir de ce moment-là, son attitude va prouver que, très intéressé, il pensait pouvoir tirer de ses fonctions municipales des avantages substantiels. Les troubles qui perturberont le canton et dont il portera une grande part de responsabilité feront luire d'autres facettes de son caractère : l'exaltation jusqu'à la violence, l'amour immodéré des biens matériels jusqu'à la délation, la rancune jusqu'à la haine.

### « *Tant va la cruche à l'eau... !* »

Les affaires commencent à se gâter pour lui lorsque, le 30 septembre 1792, le conseil permanent du département décide de soulager Aurillac menacée de disette en répartissant entre les différentes villes du Cantal les volontaires du second bataillon. La mesure devient doublement impérative quand deux délibérations des administrateurs de la Lozère adressées à ceux du Cantal leur apprennent que les « prêtres insermentés et autres ennemis de la République » ont soulevé les paroisses de Nasbinals et de Recoules d'Aubrac toutes proches. Comme certaines communes du Caldaguès se sont oppo-

sées à la prise de possession des cures par les Jureurs, on craint la contagion de la révolte. Le 15 octobre, 400 volontaires et 15 cavaliers du 22e Régiment, accompagnés des commissaires Destanne et Grandet, entrent à Chaudes-Aigues. Quinze jours plus tard, le procureur général syndic Coffinhal pourra se féliciter auprès du ministre de l'intérieur d'avoir, grâce à ces mesures, « contenu » les paroisses du canton de Chaudes-Aigues qui « ont paru soumises aux lois »; malheureusement, il sera bien obligé de lui faire part également de la mauvaise conduite du 2e bataillon, à l'instigation du maire Sauret. Que s'était-il passé ?

Les témoignages recueillis au cours de l'enquête sont éloquents. Et d'abord l'audition des officiers et sous-officiers en mission dans la ville : malgré « leur vigilance à maintenir l'ordre et la discipline dans le détachement, leurs soins à faire exécuter les lois, respecter les personnes et les propriétés, ils avaient vu avec douleur quelques volontaires se livrer à plusieurs excès répréhensibles, et leur autorité méconnue », et ils dénoncent Sauret comme le « moteur du trouble et de l'insurrection des volontaires, et comme l'ayant vu lui-même revêtu de son écharpe » leur donner le mauvais exemple et les exciter à l'insoumission, au viol des propriétés, au vol et au pillage. Rien n'a pu les arrêter puisque le maire leur a commandé « de prendre des armes en disant qu'il les conduirait chez des aristocrates » dont ils pourraient boire le vin en toute impunité. A Chaudes-Aigues, ils se portent chez des particuliers pour « exiger des contributions » et « y boire et manger avec excès ». Le tambour de ville, Jacques Bouniol, les entraîne en battant de la caisse et en jouant du poing contre ceux désignés à la vindicte des troupes; il marque sa préférence pour les caves les mieux fournies, notamment celles des citoyens Breschet-Védrines, Besson d'Arjalet et Bosredon. Mais c'est de Saint-Urcize et de son maire Vaissier que Sauret veut tirer vengeance. En pleine place, il harangue les volontaires partant pour ce bourg de l'Aubrac, leur recommandant « de faire boucan chez les aristocrates », jusqu'à ce que le commissaire du département le prenne à part et le prie de ne pas tenir des propos susceptibles de « troubler la tranquillité publique et la subordination du détachement ». Pourtant l'élan est donné et les volontaires vont mettre en pratique les leçons reçues du premier magistrat de Chaudes-Aigues : on exige sous la menace des dons en argent de divers habitants de Saint-Urcize, on boit et on s'empiffre à leur santé, on enfonce les portes, défonce des barriques, casse des assiettes, vole des volailles, des denrées, des objets mobiliers, des couverts en étain. On s'acharne surtout contre la remarquable maison — plus tard caserne de gendarmerie — qui sert de logis au ci-devant curé Delbès, et contre celle du maire Vaissier dont les dégâts seront évalués à 5 741 livres, somme considérable. Ce dernier a réussi à se cacher ayant appris que Sauret avait réclamé sa tête. Quant aux officiers municipaux de Saint-Urcize qui essaient de s'entremettre, ils manquent d'être massacrés et ne sont sauvés que par l'intervention du maigre détachement de cavalerie dont la conduite sera jugée impeccable.

Or, dès le 16, les agissements du maire de Chaudes-Aigues ont été dénoncés à l'accusateur public, car d'autres accusations graves pleuvent sur lui : ce Jacobin de village n'avait rien d'un « incorruptible ». L'une émane de deux volontaires de la paroisse qui, se trouvant en permission, ont rencontré Sauret, le 7 octobre, et lui ont demandé des comptes quant à la somme d'environ 25 à 30 000 livres levée en leur nom en « don gratuit » auprès de plusieurs particuliers. Servain et Gastal — ainsi se nomment-ils — soupçonnent le maire de leur avoir livré une partie seulement de l'argent récolté. Le lendemain, tandis qu'ils mènent leur enquête auprès des généreux donateurs, Sauret les accoste, les traite de « mauvais sujets », leur distribue des coups dans les jambes qui « marquent encore » et les fait jeter en prison. Le 13, le directoire du district est saisi de leur pétition appuyée par un certificat de Grandet qui confirme leurs allégations et justifie leur retard de deux jours pour rejoindre leur casernement. Les deux jeunes gens concluaient en demandant justice « d'un ancien despotisme que l'on voudrait encore faire régner » et en souhaitant que Sauret rendît compte de « l'argent si injustement retenu » et de vexations dont leur « honneur » criait vengeance.

Du 5 au 11 novembre, l'enquête menée sur place par les administrateurs du district Dupré et Devillas permet de découvrir d'autres délits commis par le maire et ses acolytes. Epaulés par un détachement de gendarmerie, ils assurent d'abord la sécurité de Grandet et des « bons citoyens » contre qui Sauret a retourné sa colère. Des affiches placardées sur les murs de la ville et sur la propre porte de l'administrateur départemental accusent ce dernier tantôt d'être la cause des troubles survenus à Chaudes-Aigues et à Saint-Urcize, tantôt d'être un apostat de la religion pour avoir signé l'arrêté contre les prêtres réfractaires, et le menacent de mort lui et sa famille. Les enquêteurs apprennent également comment le maire a truqué les élections du juge de paix en ayant « intimidé les votants par la menace » et imposé le vote « de citoyens non majeurs ». Elles sont annulées pour illégalité et seront recommencées le 2 décembre. Mais Dupré et Devillas ne sont pas au bout de leurs surprises. Ils s'aperçoivent ainsi que Sauret conserve chez lui trois registres avec des pages blanches prêtes à recevoir des délibérations municipales antidatées, qu'il a touché de l'argent pour délivrer un passeport, légaliser des actes de baptême et de sépulture, avec la complicité probable, sinon prouvée, du secrétaire-greffier Girion.

Et puis éclate surtout au grand jour l'affaire du mobilier des Religieuses du couvent Notre-Dame. Sauret et Dalmas, notaire comme lui, « commissaires désignés pour présider à la vente », se sont entendus avec un certain Bréchet pour s'adjuger à vil prix des pièces convoitées qu'ils ne livrent donc pas à la chaleur des enchères. Mieux ! entre les 16 et 18 octobre, Sauret, aidé par Serres et Gaillard, officiers municipaux, et Chalvet, valet de ville, s'introduit dans le couvent, brise les scellés, fait transporter chez lui ornements d'église, linges et vases sacrés, une cuve en pierre, deux tonneaux de vin, des

tuiles plates, du bois... et nous en passons. Les témoignages des gendarmes chargés de la garde du mobilier accablent le ci-devant maire, déchu de ses fonctions : considéré comme « prévaricateur, spoliateur d'objets nationaux », abandonné à son sort par les autres présumés coupables qui s'en tirent bien en le chargeant, il sera dénoncé à l'accusateur public en même temps que les Religieuses complices de ses actes pour avoir tenté de monnayer ces objets soustraits à la nation. Le terrible jacobin abattu, les plus timorés s'enhardissent et joignent d'autres accusations à celles déjà accumulées contre lui : n'a-t-il pas abusivement prélevé sur eux des contributions forcées appelées par un doux euphémisme « dons volontaires » !

*Condamné par contumace*

Le 5 janvier 1793, le procureur général syndic confirme la suspension de toutes fonctions officielles du sieur Sauret, déjà effective depuis le 30 octobre 1792, de Serres, Gaillard et Dalmas, et l'ordre au juge de paix de décerner contre eux « des mandats d'amener ».

Mais Sauret, décidé à vendre chèrement sa peau, a contrattaqué. N'ayant rien pu contre son rival Grandet dont le jacobinisme est très apprécié par ses collègues administrateurs, il tente de donner des preuves de son civisme en portant une grave accusation contre Jean Vaissier, maire de Saint-Urcize. Il a conçu pour cet « aristocrate » une haine tenace depuis la tentative de la municipalité de Saint-Urcize à détacher sa commune du canton de Chaudes-Aigues et à la suite de la dénonciation portée contre lui pour excitation au pillage. Bien que suspendu provisoirement de ses fonctions, le 9 novembre 1792, il fait emprisonner un certain Bousquet père, dit Penot, et lui extorque une accusation d'embauchage contre Vaissier dont il avise le comité de sûreté générale de Saint-Flour. Elle n'est pas sans fondement : Joseph, son fils âgé seulement de 15 ans, a bien émigré, bientôt rejoint par un domestique de son père, le jeune Bousquet. L'embauchage pour l'émigration est puni de la peine de mort. Vaissier risque donc sa tête. Il s'adresse alors à Daude, président du tribunal du district, Bertrand, directeur du jury d'accusation, Baldran, greffier, et Vaissier — un homonyme administrateur — qui décident de le sauver. Sans doute ont-ils une triste opinion du ci-devant maire de Chaudes-Aigues puisqu'ils pensent qu'on peut l'acheter. Et ils n'ont pas tort : moyennant le versement par l'accusé d'une somme de 3 000 livres, Sauret accepte de substituer une dénonciation moins grave à celle qu'il a portée. Baldran se transporte à Chaudes-Aigues et convainc Grandet d'accepter lui aussi de renoncer à cette accusation; Bertrand peut alors retoucher l'interrogatoire du prévenu pour le rendre anodin. Et Vaissier est relâché. La vérité nous oblige à dire que Sauret ne toucha pas la totalité de la somme versée par ce dernier, puisque ce furent 6 000 livres que les magistrats de Saint-Flour concernés avaient reçu. Les sauveurs de Vaissier furent-ils totalement désintéressés ? L'histoire ne fournit pas de réponse.

Toutes les tentatives de Sauret pour éviter sa traduction devant le tribunal criminel échouent. Se sentant perdu, il se cache et, lorsque son procès a lieu, le 1er avril 1793, c'est par contumace qu'il est condamné à 16 ans de galère et 24 000 livres de dommages et intérêts. Parti sans laisser d'adresse, il est porté sur la liste des émigrés et ses biens sont sequestrés. Grandet, Serres, Gaillard, Chalvet et divers volontaires obtiendront l'acquittement.

*La revanche de Sauret*

Mais avec le régime de terreur établi par le gouvernement révolutionnaire, en 1794 la situation a évolué dans le Cantal. Les Montagnards d'Aurillac y font la pluie et le beau temps. Carrier, Milhaud, Hébrard, Boudier, pour ne citer que les principaux, ont attiré les foudres de la Convention sur Saint-Flour et ses administrateurs jugés trop girondins et trop modérés. Le représentant en mission, Châteauneuf-Randon, s'est chargé de punir la cité épiscopale; les Sanflorains influents — Daude, Vaissier, Vayron — sont arrêtés. Le représentant Bô poursuit l'œuvre de ses prédécesseurs. Sauret comprend alors que l'heure a sonné de prendre sa revanche et sort de sa retraite. S'il doit purger sa contumace, il le fera payer cher à Vaissier : il a eu son or, il se charge d'avoir aussi sa peau. Le 13 germinal an II (2 avril 1794), il pétitionne auprès du conseil du district de Saint-Flour pour demander sa radiation de la liste des émigrés. Puis il obtient la révision de son procès fixée au 18 messidor an II (6 juillet 1794). Parmi les témoins à charge, Vaissier qui confirme sa précédente déposition. Et voici que l'accusateur devient l'accusé. Sauret avoue en effet avoir reçu 3 000 livres du maire de Saint-Urcize, avec la bénédiction de certains membres du Tribunal de Saint-Flour, pour renoncer à l'accusation d'embauchage portée contre celui-ci. Il déclare en éprouver des remords et comparaître pour réparer sa propre « turpitude ». Il affirme donc que Jean Vaissier a poussé son jeune fils à émigrer — ce dernier est d'ailleurs mort le 30 août 1793 dans une ambulance de l'armée des Princes —, qu'il a coopéré à la formation de l'armée royaliste de la Lozère avec l'abbé Ollier, ci-devant prieur de La Trinitat, et son frère Jean-Joseph Vaissier dit Beauregard. Sauret est alors acquitté : on oublie tous ses méfaits, on tient pour négligeables les preuves de sa vénalité et on lui substitue Vaissier sur le banc des accusés. Version tragique de « l'arroseur arrosé ». Loin de nous l'idée d'innocenter le nouveau prévenu, même avec le recul du temps, comme des historiens partiaux ont cru pouvoir le faire. Comment imaginer un seul instant que son fils, à 15 ans, avait pu émigrer sans son consentement ? Ce qui est écœurant, c'est l'acquittement de Sauret blanchi sur le champ de tous ses actes vénaux et prévaricateurs, les conditions d'un procès tronqué par les pressions exercées sur certains témoins venus pour soutenir Vaissier, et la condamnation de ce dernier à la peine de mort, sur la foi d'un individu sans scrupule. Le lendemain, 19 messidor an II (7 juillet 1794), quelques jours seulement avant la chute de Robespierre qui l'aurait

sauvé, Jean Vaissier périt sur l'échafaud dressé à Aurillac. Ses biens sont déclarés propriété de la nation. On conçoit l'émoi causé à Saint-Urcize par cette exécution survenant après celle du curé Delbès. Le bourg de l'Aubrac a payé un tribut sanglant à la Révolution.

### *Comme un père tranquille*

Si Sauret a eu le dernier mot dans cette affaire, il a perdu la confiance de ses concitoyens et sans doute la sympathie des révolutionnaires modérés et honnêtes. Son rôle public est terminé. Il se console avec l'argent dont il s'est rempli les poches, comme le confirme le rôle de l'emprunt forcé établi d'après la loi du 19 frimaire an IV qui le fait figurer dans la 15e classe, celle des plus riches de Chaudes-Aigues (1 200 livres) avec 11 autres habitants. Rayé définitivement de la liste des émigrés le 3 vendémiaire an III, il se permet d'acheter le 12 (3 octobre 1794) l'ancien couvent des Religieuses vendu comme bien national. Il vivra dans l'aisance sans être autrement inquiété, malgré les accusations lancées ici et là contre lui. Le 26 brumaire an VII (17 novembre 1800), il prête comme électeur, à la sous-préfecture de Saint-Flour, le serment de fidélité à la nouvelle constitution, œuvre du 1er Consul Bonaparte. En 1803, la plupart de ses biens, dont l'ancien couvent, font partie de la dot de sa fille qui épouse Jean-Baptiste Barlier, futur conseiller général du canton, bien que les idées de ce dernier se situent à l'opposé des siennes. Mais, heureusement, l'amour est le plus fort, à moins que l'argent n'ait vraiment pas d'odeur ! Le père de la mariée n'assistera pas à la noce : était-il malade ou avait-on jugé préférable de le maintenir à l'écart ? Peu importe ! Il mourra à Chaudes-Aigues à l'âge de 67 ans. On peut toujours rêver que Jean Vaissier, sa tête décolée sous le bras, tel saint Denis, lui a ouvert lui-même les portes du paradis.

XIII

# « Aux armes citoyens ! »

*« La patrie en danger »*

A partir de 1791, le rôle des gardes nationales s'était singulièrement accru : elles ne devaient plus se contenter de maintenir l'ordre en renforçant la gendarmerie, mais se charger aussi de faire appliquer les lois contre les réfractaires et les suspects et de fournir des cadres à l'armée. Lorsque l'administration départementale, siégeant encore à Saint-Flour, apprit le 24 juin 1791 la nouvelle de la tentative de fuite du roi Louis XVI, elle exhorta toutes les communes à organiser ou réorganiser leur garde nationale. Celles de Chaudes-Aigues et de Saint-Urcize, les seules du canton, semblaient être parties en quenouille, la chasse aux prêtres et aux « aristocrates » n'ayant pas plu à certains de ceux qui avaient autrefois adhéré avec enthousiasme à cette milice bourgeoise.

Le 22 avril 1792, la déclaration de guerre passa presque inaperçue dans la région. Mais bientôt le déferlement des Autrichiens, des Prussiens et des Espagnols sur le territoire français, le décret du 6 mai ordonnant la levée d'un premier bataillon de 800 volontaires dans le Cantal dont les gardes nationales devaient être les pépinières et la proclamation, le 11 juillet, de « la patrie en danger » réveillèrent désagréablement les consciences. Dès le 2, des registres avaient été ouverts dans toutes les communes pour recevoir les engagements. Le district de Saint-Flour en enregistra 156, mais aucun volontaire ne figurait le 5 sur la liste de la commune de Chaudes-Aigues. Sans

doute faut-il rechercher la cause principale de ce manque de patriotisme dans cette déclaration datant de 1788 : « Le paysan de nos montagnes est naturellement robuste, hardi et même téméraire. Cependant il craint la milice... ». Ce n'était donc ni la peur, ni l'indifférence, mais la méfiance née d'une institution pourtant dépassée qui empêcha nombre de jeunes gens, à Chaudes-Aigues et ailleurs, de voler au secours de la patrie. Du volontariat à la réquisition, le pas fut vite franchi pour arriver à compléter les effectifs des trois bataillons successifs réclamés au Cantal avant la fin de l'année 1792.

Le 30 août, une réunion a lieu à Chaudes-Aigues groupant les gardes nationaux et les citoyens en état de porter les armes. « Frères et amis, la patrie est en danger... La patrie en alarme se tourne vers vous, vous tend les bras et vous appelle à son secours » : cette adresse de l'administration départementale est suivie d'un arrêté ordonnant la formation, dans toutes les communes et dans un délai de trois jours, de gardes nationales sur lesquelles serait prélevé un nombre suffisant de recrues. Est recommandée aussi la mise sur pied de guerre d'une compagnie de chasseurs, dragons et canonniers « si l'habileté des habitants dans le maniement des armes, leur connaissance des évolutions militaires et l'expérience du service le permettent ». C'était prêcher dans le désert ! Le conseil du district avoue bientôt son impuissance à faire exécuter ce décret car « il n'existe de vraie formation en compagnies et bataillons que dans les cantons de Massiac et Pierrefort ». Les gardes nationales de Chaudes-Aigues et de Saint-Urcize se sont donc désagrégées et la mission confiée au juge de paix Grandet et au marchand Chassany de les réorganiser semble avoir échoué. Pourtant, le maire Sauret ne ménage pas sa peine : il obtient de la municipalité le vote d'une proposition d'indemnisation des citoyens « qui auront la confiance publique pour avoir l'honneur de marcher les premiers à la deffence de l'état », grâce à l'ouverture d'un registre où sera inscrit « le sacrifice pécuniaire » consenti par chaque Chaudesaiguois, et enfin une exhortation au public « d'exampter l'individu qui faira un sacrifice de cent louis ». Hélas ! Sauret détournera de sa destination une partie des sommes recueillies. Il avait cependant versé 15 190 livres de dons gratuits dans la caisse de Girion, greffier de la commune, preuve que la générosité ou la contrainte, ou encore le désir d'être exempté, avaient produit des fruits.

En novembre 1792, les parents d'émigrés et d'ecclésiastiques disparus sont mis eux aussi à contribution : tous devront porter dans la caisse du receveur du district, « par chaque enfant émigré », l'équivalent de la solde de deux hommes, soit 30 sols par jour, « tant que la guerre durera », plus 350 livres, évaluation de leur équipement.

Malgré tant de zèle, le succès ne répond pas aux espérances des administrateurs : « Dans des districts presque entiers, reconnaissent-ils, les citoyens ont refusé de s'inscrire... ». Il est vrai que la levée des volontaires se heurte à d'autres difficultés : l'émigration saison-

nière, les travaux pressants des champs, l'intérêt trop exclusif porté aux propriétés et à l'achat des biens nationaux, le sabotage de certains élus locaux. En mars 1793, leur nombre demeure insuffisant, surtout dans le canton de Chaudes-Aigues au voisinage duquel couve l'insurrection royaliste de la Lozère. Afin de compléter les effectifs fixés pour les communes du Caldaguès, il faut en arriver au recrutement obligatoire en assujétissant les célibataires de 18 à 40 ans au tirage au sort. Quatre commissaires sont désignés pour y veiller dans le canton : Rougier, nouveau juge de paix, Alhenc, son greffier, Girion, secrétaire de la municipalité, et Valette, de Saint-Urcize, administrateur du district.

La jeunesse de Chaudes-Aigues se prétend lésée dans la répartition du contingent : elle ne devrait fournir que 22 hommes au lieu des 40 exigés. L'administration rétorque qu'elle s'est basée sur l'état de la population dressé par la municipalité. Les autres communes du Caldaguès prennent exemple sur le chef-lieu, diminuent arbitrairement le nombre de recrues et désignent « des gens incapables de servir ». Le 25 mars 1793, le directoire du district fustige la conduite des Chaudesaiguois : « l'exemple qu'a donné la ville... a été contagieux et funeste au bien public ». Les officiers municipaux, un instant inquiétés, mettent cette « insubordination » sur le compte des malveillants et des fanatiques « dont le canton abonde ». Finalement, on décide que le recrutement sera repris le 2 avril dans les communes rebelles et, pour faire participer les absents, le tirage au sort sera substitué à « la voix du scrutin ». Malgré les menaces, le résultat est décevant : le 11, 22 jeunes gens du district figurent sur la liste des retardataires du 2e bataillon du Cantal, dont 7 du seul canton de Chaudes-Aigues. C'est dire que la fibre patriotique des habitants n'a guère vibré et que le dénommé Roche, chargé de « la première instruction et la conduite des recrues », a eu moins de travail que prévu.

Lorsque sera ordonnée la levée en masse de 300 000 hommes, le Caldaguès sera tenu de recruter parmi les plus robustes et par tirage au sort 14 cavaliers et 6 canonniers. Mais les réticences seront les mêmes. Ainsi en brumaire an II (novembre 1793) réquisition est donnée à la gendarmerie pour procéder à l'arrestation de J.Bte Touzery, de Chaudes-Aigues, qui s'est caché parce qu'il fait partie des 30 000 hommes de cavalerie désignés.

### *Les réquisitions pour les armées*

A l'impopularité du recrutement s'ajoute celle des réquisitions. Il faut en effet nourrir, vêtir, chausser, équiper les armées en campagne. Le canton, malgré la disette qui menace, doit fournir son contingent d'avoine, de foin, de grains, de fromages, de bovins, de porcs. En mars 1793, Rougier est nommé commissaire pour dresser l'état dans le canton « des chevaux de luxe... propres au service de l'ar-

mée » qui seront rassemblés au chef-lieu le 6 octobre. Dupré, lui, parcourt le district pour recenser ce qu'il peut offrir comme selles, brides, arçons, mors, couvertures, etc... On réquisitionne même les corps de métiers : tous les cordonniers de Chaudes-Aigues devront fabriquer 100 paires de souliers pour chausser les combattants. Un an plus tard, c'est deux paires de souliers par décade qu'on leur réclame, tant que la guerre durera. Et quand la fabrication doit être suspendue faute de cuir, on exige des fabricants et marchands tanneurs des déclarations de stock. La municipalité de Chaudes-Aigues, qui ne les a pas encore envoyées au district le 3 fructidor an II (20 août 1794), est menacée d'être considérée comme suspecte si elle ne s'exécute pas dans les vingt-quatre heures. Il s'agit de contraindre les tanneurs de livrer aux cordonniers des cuirs au prix du maximum. Le 25 frimaire an III (15 décembre 1794), un arrêté du directoire du district place sous la surveillance du bureau militaire les fosses des tanneurs. En cas de refus de déclaration des cuirs en préparation ou de « fourniture infidèle », leur confiscation sera prononcée. Les cordonniers n'auront plus alors d'excuses pour livrer en retard les deux paires de souliers par décade, sous peine de 100 livres d'amende.

Les tailleurs Tremolière et Bouniol ne font pas de difficultés apparentes pour obéir aux réquisitions et proposent même que tous leurs ouvriers travaillent en commun dans une salle du ci-devant couvent, afin de confectionner des uniformes. Mais ils réclament 5 livres pour une veste, 3 livres pour un pantalon, 2 livres pour un gilet, 1 livre 10 sols pour un bonnet de police, soit 11 livres 10 sols pour un équipement complet. Rougier ne leur offre que 8 livres 10 sols et, devant leur refus d'accepter ces conditions, les requiert d'office. Le citoyen Chassany est sommé de livrer, à cet effet, 50 pièces de cadis.

Le 14 mars 1793, un arrêté du directoire du département a ordonné aux citoyens de présenter dans les trois jours, au conseil général de leur commune, toutes les armes en leur possession sous peine d'être déclarés « gens suspects » et surveillés en conséquence. Les gardes nationaux vont se retrouver ainsi désarmés. Comment pourront-ils accomplir leurs missions les mains nues ? Qu'à cela ne tienne, on les équipera en piques. Dans chaque commune a lieu, le dimanche de Pâques 1793, l'adjudication de leur fabrication par les forgerons au prix minimum de 6 livres la pièce. Et, comme le rythme de production ne sera pas jugé suffisant, cinq mois plus tard « tous les ouvriers en fer... propres à la fabrication de ces armes », seront réunis à Saint-Flour pour recevoir de sévères instructions. Les battants des cloches, les fers provenant des maisons des émigrés et des domaines devenus nationaux, les plaques de cheminée portant « des insignes royalistes » seront des matériaux tout trouvés et peu coûteux. Mais la récolte se révèle maigre, au point que le représentant Bô ordonne, en mars 1794, le transfert au chef-lieu du district de tous les métaux « existant encore dans les ci-devant églises », en particulier du bronze des cloches destiné à être fondu à Clermont

pour fabriquer des canons. Le commissaire Séverac, chargé de faire exécuter cet arrêté dans le canton, se heurtera à la réprobation quasi-unanime des populations du Caldaguès. Le 6 floral an II (25 avril 1794), on réquisitionnera même les vieux linges employés aux pansements de l'hôpital pour en tirer du papier qui fait cruellement défaut.

*L'atelier de salpêtre dans le ci-devant couvent*

Le salpêtre, ou azotate de potassium, entrait pour une bonne part dans la fabrication de la poudre. On en extrayait des murs des caves, des vieux plâtres et de certaines terres, mais en quantité insuffisante, car la Révolution en guerre estimait ses besoins à 15 millions de quintaux. Le chimiste Lavoisier mit alors au point une méthode aussi ingénieuse que nauséabonde pour en fabriquer : un mélange de terre, de fumier, de purin, d'urine et, à défaut, d'excréments naturels. Le district de Saint-Flour eut son agent spécial préposé à sa production : le « chimiste-apothicaire » Travade, très imbu de sa science. Il forma des agents salpétriers dont un certain Giraldon qui vint à Chaudes-Aigues demarrer l'atelier installé dans le ci-devant couvent Notre-Dame et y demeura jusqu'au 22 thermidor an II (8 août 1794). Ensuite, la fabrication continua tant bien que mal sous la responsabilité de Clavières, agent national de la commune, qui avait effectué un stage de huit jours à Saint-Flour. Les résultats furent si médiocres, le salpêtre produit à un prix si onéreux que l'atelier cessa de fonctionner en vendémiaire an IV (octobre 1795).

XIV

# La révolution en marche

Le 25 septembre 1792, un courrier apprend au département que la Convention vient d'abolir la royauté. Le 29, Etienne Grandet signe avec les autres administrateurs une adresse aux Cantaliens qui leur fait part de la nouvelle dont cet extrait résume bien le ton : « Citoyens, si vous pouviez donner des regrets à cette idole trop adorée, jettez (sic) un coup d'œil sur l'histoire de votre pays... L'histoire des malheurs du peuple n'est que le récit des longs crimes de ses rois... ». Il est difficile de dire quelle impression produisit sur la population du Cantal cette grave décision. Nous savons, par contre, que la situation était jugée peu brillante dans le district de Saint-Flour, si on se réfère au long rapport du procureur syndic lu à la séance du 2 octobre : les impôts ont doublé, les rôles sont confectionnés avec retard ou mauvaise volonté, l'ordre est sans cesse perturbé par les « fanatiques », l'enseignement public reste inorganisé, les biens du clergé ou des émigré se vendent trop lentement par « négligence, incurie, incapacité » de certaines municipalités, les routes demeurent en souffrance, notamment celle de Saint-Flour à Rodez par Chaudes-Aigues, le Pont de Lanau est toujours en projet, « ce qui nuit au commerce des bestiaux et des fromages avec le Haut-Languedoc et l'Espagne », la disette menace en raison d'un approvisionnement défaillant, les mendiants prolifèrent que seuls de nombreux ateliers de charité pourraient absorber. C'est dans cette atmosphère trouble que va éclater bientôt, aux portes du Caldaguès, l'insurrection royaliste de la Lozère.

*L'insurrection royaliste de la Lozère*

Bien qu'on ait qualifié de « royaliste » la révolte de quelques milliers de paysans lozériens sous la conduite de Charrier, notaire de Nasbinals et ancien député du Gévaudan aux Etats Généraux, il semble que l'exécution de Louis XVI (21 janvier 1793) n'ait constitué qu'un mobile secondaire. D'autres plus puissants animent les rebelles : la fidélité à leurs prêtres — presque tous réfractaires — qui les « fanatisent »; l'attachement à leur sol qui les rend hostiles à toute idée de recrutement; la situation précaire de ce département que la Révolution n'a su améliorer. Aussi la révolte prend un tour essentiellement populaire : paysans, prêtres, bourgeois, la plupart des aristocrates ayant déjà franchi les frontières.

Les autorités révolutionnaires craignent une jonction avec les autres grands foyers d'insurrection : l'Ouest (Vendée), le Sud-Est (Lyon...), le Midi Méditerranéen (Toulon). Elles veulent particulièrement éviter que les départements limitrophes ne soient contaminés. Or la révolte a éclaté à Nasbinals et Recoules d'Aubrac, bourgs tout proches du canton de Chaudes-Aigues. Quelques signes avant-coureurs ont d'ailleurs avivé les inquiétudes des administrateurs du Cantal : avanies infligées au curé « intrus » de Jabrun (17 janvier); mauvais accueil fait par les officiers municipaux de Saint-Urcize au nouveau curé Durand Cros (19 janvier); effervescence dans la paroisse de Jabrun qui renferme « en totalité des gens suspects et mal intentionnés » capables « à la moindre insurrection » de se joindre « aux malveillants».

La Convention, alertée le 26 mai, prendra des mesures importantes mais trop tardives : envoi de 1 000 fusils et, si besoin est, de deux bataillons destinés à la Vendée. En réalité, les gardes nationaux du département voisins suffiront à submerger les insurgés, grâce au rôle actif de l'administration du Cantal et à l'effort capital des Sanflorains.

Le 27, Valette, administrateur du district et officier municipal de Saint-Urcize, confirme la prise de Marvejols par Charrier et sa marche sur Mende à la tête de 1 500 hommes. Il précise en outre que 1 800 rebelles sont rassemblés à Rieutord, parmi lesquels des déserteurs. Le même jour, Etienne Grandet revient d'une tournée d'inspection dans les localités troublées et donne lecture d'une circulaire de Charrier qui excite les habitants du canton de Chaudes-Aigues à la révolte « au nom du Roy et du Régent », « à peine d'être traités comme rebelles et de confiscation de leurs biens ». On envoie aussitôt des commissaires dans le Caldaguès, avec des pouvoirs étendus. Parmi eux, Girion et Abrial. Ils vont s'efforcer de détruire l'embryon contre-révolutionnaire avant son développement. Ils réussiront à lever 276 hommes dans le canton, plus que dans les autres du district. A la mobilisation armée s'ajoute celle psychologique des énergies. Le directoire du district de Saint-Flour lance le 30 mai un appel au sens

civique et au courage des patriotes des régions suspectes de Chaudes-Aigues et de Saint-Urcize : « Si vous êtes vraiment républicains, aucun motif ne sera capable de vous empêcher de vous montrer dignes de vos places, il faut oublier que l'on est parent, que l'on a été ami, pour servir la patrie... »; et on ne néglige pas de réveiller les intérêts matériels : « Incitez les habitants de Chaudesaigues à seconder de tout leur pouvoir les mesures que nous prenons pour les sauver eux-mêmes de l'invasion et du pillage... ». Habile tactique, car les bourgeois chaudesaiguois ne veulent pas perdre les acquis de la Révolution et se dressent contre Charrier. Saint-Flour, centre coordinateur de l'application des décisions défensives, juge indispensable de faire passer des détachements du côté de Recoules, de Nasbinals et de Saint-Urcize afin de couper toute retraite aux « brigands ». 200 volontaires sont donc envoyés sur Saint-Urcize. Le même jour (30 mai), on apprend que l'armée de l'Aveyron a repris Marvejols aux insurgés et que celle de Saint-Chély a enlevé Mende. Mais Charrier réussit à s'échapper. Un détachement renforcé par 50 hommes de Chaudes-Aigues surveille les bois de l'Aubrac. Le 5 juin, Devillas, qui les commande, peut aviser le district que Charrier et son aide de camp Laporte ont été capturés la veille au soir dans la foraine de Nasbinals et ses bandes désorganisées. Les fouilles continuent pendant quelques jours, des insurgés traqués se rendent. Mais la répression sera relativement modérée. 15 prévenus seront jugés par le tribunal criminel qui s'est transporté d'Aurillac à Saint-Flour. Deux seront emprisonnés : Jacques Vaissier et sa sœur Marguerite, de Saint-Urcize, contre lesquels les preuves manquent. Les Lozériens Jean Fabre, de Nasbinals, et l'abbé Vanel seront guillotinés le 15 juin sur l'actuelle place d'Armes de Saint-Flour, et l'abbé Prouzet, de Florac, exécuté un peu plus tard. Les autres sont relâchés, parmi lesquels P. Griffoul, de Lieutadès. Quant à l'abbé Verdier, natif de Chaudes-Aigues, il sera condamné à mort par le tribunal criminel de la Lozère et exécuté le 24 floréal an II (13 mai 1794) pour avoir propagé « de toutes ses forces le mouvement royaliste et religieux qui soulevaient les arrondissements de Marvejols et quelques paroisses du canton de Chaudesaigues ». Victime indirecte de cette insurrection, l'abbé Joseph Delbès, curé réfractaire de Saint-Urcize, soupçonné d'avoir encouragé la contre-révolution, sera arrêté dans la maison Vaissier-Repons par le maire Girbal et huit autres « patriotes », écroué à Aurillac le 30 décembre, condamné à mort le lendemain et guillotiné sur le champ. Saint-Urcize fut la seule commune du Cantal à payer un si lourd tribut à la Terreur, puisque son ci-devant curé et son ex-maire périrent tour à tour sur l'échafaud.

Constatons, pour conclure, qu'il y a eu véritablement une riposte républicaine à l'insurrection de la Lozère, dernier exemple d'union des forces vives de la région avant les divisions de l'an III. Les « patriotes » cantaliens se sont dressés unanimes devant le danger contre-révolutionnaire et, tout comme Saint-Flour, Murat et Aurillac, Chaudes-Aigues a joué son rôle dans cette riposte. Toutefois, preuve

supplémentaire de leur modération, les mesures de police à l'égard des ennemis de la Révolution n'ont pas pris ce caractère collectif et violent qu'elles montreront ailleurs.

*Les suspects, les émigrés et leurs parents en point de mire*

Entre février et mars 1793, la Convention avait pris des mesures sévères contre les émigrés, les réfractaires et tous ceux qui leur viendraient en aide, mesures qui s'élargirent bientôt à tous les individus soupçonnés d'être défavorables à la Révolution. Informé, le conseil permanent du département décida, le 12 avril, la mise en arrestation dans leurs maisons de tous les parents, ascendants ou descendants d'émigrés, et la déportation hors de leur district des plus suspects, y compris les domestiques, pour être enfermés dans des maisons d'arrêt. Mais, la répression demeura modérée dans le Cantal en raison de l'isolement du parti dit patriote.

La liste des émigrés du district de Saint-Flour, dressée le 5 octobre 1793, nous fournit pour le canton de Chaudes-Aigues 63 noms. Outre les prêtres réfractaires n'ayant pas pris de passeport pour l'étranger et privés de leurs droits de citoyens, quelques déserteurs et Sauret, condamné par contumace, y figuraient notamment : deux Albaret de Jabrun; J.-Bte Besson d'Arjalet fils, ci-devant noble; Bosredon, fils et petit-fils, habitant Sugères mais possessionnés dans le canton; Bousquet dit Penote, journalier à Saint-Urcize; les deux fils Colrat, bourgeois de Chaudes-Aigues; Pierre Vaissier, fils du ci-devant maire de Saint-Urcize. Tous n'étaient pas d'ailleurs d'authentiques émigrés : ainsi J.-Bte Besson et J.-Bte Colrat obtinrent plus tard des certificats attestant qu'ils n'avaient pas quitté le pays. Pourtant leurs biens furent déclarés propriétés de la Nation. Valette, de Saint-Urcize, et Rougier, juge de paix de Chaudes-Aigues, furent nommés commissaires à l'effet de placer sous sequestre, d'inventorier et d'apposer les scellés « sur les meubles, titres ou effets de toutes personnes absentes », et des prêtres considérés comme émigrés. Ces biens nationaux devaient être vendus mais rares furent les mises en adjudication, à part quelques champs, jardins et maisons. Le district se plaignait de cette nonchalance probablement voulue et de l'état d'abandon, « nuisible à la chose publique », dans lequel étaient laissés ces biens. On se contenta la plupart du temps de les affermer. Sans doute les bourgeois du Caldaguès se montraient-ils trop respectueux de la propriété pour appliquer avec rigueur de telles mesures. Le 16 ventôse an II (6 mars 1794), le directoire départemental dut prendre un nouvel arrêté à leur sujet, preuve que les ordres avaient été imparfaitement exécutés.

Les parents d'émigrés subirent d'abord le contre-coup de ces décisions : beaucoup de biens sequestrés étaient indivis, et ceux qui étaient restés au pays se virent privés de leur jouissance au même titre que les membres de leur famille passés à l'étranger ou réputés

tels. La loi frappa bientôt directement les pères et mères d'émigrés : le 22 nivôse an II (11 janvier 1794), Valette et Girion, le nouveau juge de paix de Chaudes-Aigues, furent chargés de poser les scellés sur leurs propriétés. Quelques habitants profitèrent de l'aubaine, tels P. Trémolières, boucher, qui afferma une petite maison avec jardin appartenant à Colrat père; ou P. Fabre, aubergiste, qui prit à ferme la colline de Rédondet, autre bien de ce même Colrat, le pré de Notre-Dame, propriété de J. Juéry, et le bois du Couffour faisant partie du domaine de Besson d'Arjalet. Les possessions des parents de prêtres déportés ou reclus n'échappèrent pas au sequestre, en particulier celles des familles Azémar, Barlier et Chaudesaigues.

La nouvelle municipalité, débarrassée de Sauret, était accusée par les administrateurs du département de favoriser les aristocrates, les royalistes, les émigrés, les prêtres réfractaires, et éprouvait beaucoup de peine à se disculper totalement. Aussi quand le Conseil eut pris son arrêté du 12 avril 1793 contre les suspects, il envoya à Chaudes-Aigues le commissaire Tournier, avec un détachement de 45 gendarmes, pour sommer l'assemblée municipale de lui en remettre la liste. Les personnes qui y figuraient, parents et serviteurs de présumés émigrés, furent pendant un mois consignées chez elles ou enfermées dans la tour Saint-Julien. Certains furent acheminés vers Saint-Flour et incarcérés dans sa maison d'arrêt « comme ennemis de la révolution » : Desfonts père, Besson d'Arjalet père, Podevigne La Prade, Rougier piqueur de travaux des routes, Gard simple journalier, et, comble de l'ironie ! Colrat Jean-Baptiste, chargé de la régie des biens sequestrés et salarié de la Nation. Mais le modérantisme prévalut. Dès le 20 avril, on commença à examiner avec bienveillance les mesures d'élargissement dont bénéficièrent Pascal fils et Jacques Chaudesaigues, libérés en mai.

### *Les comités révolutionnaires*

Leur origine remontait à la loi du 11 août 1792 qui remettait la police « de sûreté générale » aux soins des départements, districts et municipalités. Pourtant le comité révolutionnaire d'Aurillac — dont E. Grandet devint le secrétaire — et celui de Saint-Flour — où entra Girion — furent créés seulement en septembre et octobre 1793. A Chaudes-Aigues fut élu un comité de surveillance de 12 citoyens patriotes, gratifiés d'une indemnité journalière de 3 livres prélevée sur les revenus des biens sequestrés et chargés de contrôler les activités de la municipalité, de dénoncer les ennemis de la Révolution, en somme d'être, à l'échelon communal, l'œil de la Convention. Le 4 octobre, « attendu que la municipalité de Chaudesaigues s'est enveloppé des formes légales pour éluder avec plus d'impunité l'esprit de la loi », le Conseil du département institua près d'elle une commission capable de faire arrêter tous les suspects et composée de quelques membres du comité de surveillance : Abrial, président, Clavières, Girion, Grandet. Désormais, le conseil de la commune ne

put délibérer sur des « objets de sûreté publique » qu'en présence de trois d'entre eux. Pour faire bon poids, une force armée de 25 Républicains et Sans-Culottes de Saint-Flour s'établit à demeure à Chaudes-Aigues jusqu'au 12 novembre. Cette mini-terreur administrative et policière porta ses fruits : le 12 octobre, Rougier, ci-devant juge de paix, considéré comme « l'ami des prêtres réfractaires », et Barlier, notable de la commune, furent suspendus de toute fonction officielle; le 13, Girion annonça qu'il faisait conduire dans la prison de la ville J.-P. Valette, frère utérin de Charrier, arrêté à Saint-Urcize. Ce même comité de surveillance n'hésita pas à taxer arbitrairement de 2 000 livres le citoyen Barlier, à vider la maison de P. Chaudesaigues de Tarrieux, premier commandant de la garde nationale, et à prendre « des mesures fortes et vigoureuses contre les jeunes parents d'émigrés qui s'étaient permis des indécences contre des patriotes et même des insultes », ce dont le félicitèrent les autorités départementales.

*La société populaire et les tentatives de déchristianisation*

S'ils avaient traqué les prêtres réfractaires, interdit au culte les chapelles particulières, les Sans-Culottes avaient tout d'abord respecté les constitutionnels et les églises où ils exerçaient tant bien que mal leur ministère. Mais, sous le règne de la Terreur montagnarde, ce fut la religion elle-même et tous ceux qui la servaient que certains voulurent abattre. Car la déchristianisation ne fut pas décidée d'en haut, par l'ensemble de la Convention, qui s'efforça au contraire de la freiner. Chacun sait que Robespierre réprouvait les mascarades anti-religieuses et croyait, autant par nécessité que par conviction intime, à l'existence d'un Etre-Suprême auquel il fallait rendre un culte simple, débarrassé de toute ostentation. L'initiative vint des représentants en mission et des « enragés ». Le 14 novembre 1793, le conventionnel du Puy-de-Dôme Couthon publia un arrêté qui outrepassait les intentions de la Convention : il supprimait le traitement des prêtres constitutionnels, ordonnait la destruction des clochers, la confiscation de tous les objets du culte, la suspension de toute cérémonie religieuse. Le calendrier chrétien s'effaça devant le nouveau calendrier républicain et « écologique » de Fabre d'Eglantine : le 22 septembre 1792 devint le premier jour de l'an I de la République; les douze mois furent divisés en trois décades; les trois décadi remplacèrent les dimanches comme jours chômés. Reçu à la Convention à la tête d'une députation du Cantal, l'Aurillacois Hebrard s'écria à la tribune : « Plus de prêtres, plus de préjugés. L'éternel n'aura plus de temples autres que nos cœurs, seuls sanctuaires qui soient dignes de lui ». Huit jours plus tard — (8 frimaire an II ou 28 novembre 1793) —, à cette même tribune, l'évêque de Saint-Flour, Thibault, déclara renoncer à l'épiscopat et à toute fonction ecclésiastique.

Dans le district de Saint-Flour, le représentant en mission et

député de la Lozère, Châteauneuf-Randon, se chargea de donner l'élan révolutionnaire et anti-religieux qui lui manquait encore. Poussé par les Montagnards aurillacois Carrier, Milhaud, Hébrard et Boudier qui reprochaient à la Cité du Vent ses tendances fédéralistes et sa tentative pour obtenir la création d'un département dont elle serait le chef-lieu avec la partie orientale du Cantal et les districts de Brioude, de Saint-Chély et du Mur-de-Barrez, il proclama Saint-Flour en état de siège, la fit occuper militairement, s'y rendit lui-même le 25 frimaire (15 décembre 1793) et prit toute une série d'arrêtés contre les prêtres réfractaires, leurs parents et tous les « vestiges » d'un « fanatisme » religieux coupables à ses yeux de faire dégénérer l'esprit public.

Son successeur Bô, médecin aveyronnais, moins impétueux, moins violent, plus diplomate, mais particulièrement anticlérical, leva le siège de Saint-Flour tout en accentuant les mesures de déchristianisation. En pluviose an II (février 1794), il a pu constater en effet : « ... dans tout le département, l'esprit révolutionnaire est rare, le caractère des habitants flegmatique, le peuple y est grossièrement ignorant et les hommes un peu instruits sont rarement dignes de sa confiance ». Manifestement, la machine révolutionnaire grippait, et surtout dans le district de Saint-Flour. Pour la remettre en marche, il promut le Chaudesaiguois Etienne Grandet au poste clef d'agent national du district, ce qui lui valut d'être inquiété après Thermidor. Il reprit, en les amplifiant, les ordres de Châteauneuf-Randon : démolition de tous les clochers, signes de la « superstition », jusqu'à hauteur des toitures, enlèvement de tous les métaux des ci-devant églises, dénonciation de ceux qui chômaient le dimanche, mais aussi remise des lettres de prêtrise par tous les ecclésiastiques n'ayant pas abdiqué leurs fonctions et reconnu leurs erreurs. Le clergé constitutionnel était donc frappé à son tour et bien mal récompensé de son adhésion à la constitution civile du clergé. Le 14 germinal an II (3 avril 1794), un arrêté du même Bô l'atteignait de plein fouet : « Tous les soi-disant prêtres salariés ou pensionnés par la République » devaient, dans les vingt-quatre heures, se retirer dans le chef-lieu de leur district respectif et y justifier, tous les jours, de leur résidence, à l'exception toutefois des prêtres mariés et de ceux qui auraient déposé auprès de l'administration leurs lettres de prêtrise.

Quelques-uns d'entre eux militaient ardemment au sein de la société populaire de Chaudes-Aigues, aile marchante de la Révolution. Fondée par des gens assez modérés quoique imbus des principes révolutionnaires, mais bientôt épurée par les représentants en mission, elle comprit une centaine de membres, essentiellement fonctionnaires, petits bourgeois, artisans, et devint sous l'influence de quelques meneurs un foyer de propagande et d'agitation jacobines. Parmi les plus assidus, neuf prêtres ou ci-devant prêtres constitutionnels : Pierre Abrial, curé de Chaudes-Aigues, Guillaume Clavières,

qui avait abandonné sa cure de Maurines, Jean-Baptiste Biron, ex-religieux, Jean Fabre, persécuté par les contre-révolutionnaires de Lieutadès, Durand Brioude et Pierre Jordin, retirés à Chaudes-Aigues, Jean Tailland, autrefois clerc de la ci-devant église paroissiale, Jean Poulalion, curé malheureux de Sarrus, et Pierre Pécoul, prêtre défroqué et marié dans la ville. La société populaire avait élu domicile dans la chapelle désaffectée des Pénitents. Elle reçut, le 12 nivose an II (1er janvier 1792), la visite de Salsac, délégué de Châteauneuf-Randon; il y annonça la prise de Toulon qu'on se hâta de fêter avec une fureur toute patriotique : des statues, des vitraux, le rétable volèrent en éclats et alimentèrent un feu de joie. Le mobilier et les ornements épargnés furent vendus à l'encan. La cloche de Notre-Dame de Beaulieu, qui ornait le campanile, protesta à sa façon quand on voulut la déloger : elle s'écrasa sur le sol et on dut emballer ses morceaux pour les expédier à Saint-Flour. Pour réparer les dégâts et aménager plus confortablement le local, la municipalité sollicita, le 2 ventose (20 février), une somme de 3 000 livres auprès de Bô. La société populaire écouta Salsac avec intérêt et approuva les mesures prises contre les prêtres constitutionnels. Elle plaida cependant en faveur de deux de ses vedettes « dont le patriotisme, le républicanisme et la philosophie [étaient] connus ». Il s'agissait d'Abrial et de Clavières, le premier agent national, le second membre du comité de surveillance. Comment pourraient-ils être confondus avec les autres prêtres assermentés, eux qui « depuis la Révolution, n'ont cessé d'être les persécuteurs des aristocrates, des modérés et feuillants, ainsi que des prêtres réfractaires... ». Salsac promit d'intervenir en leur faveur. En réalité, presque tous abdiquèrent leurs fonctions : Abrial, Clavières, Fabre, Poulalion, Brioude, J. Felgères, Jordin, Biron, imités par la plupart des prêtres en activité dans les communes du canton.

A l'intérieur de la société, les suspicions, les dénonciations, les surenchères allaient se donner libre cours. Fabre, ci-devant curé de Lieutadès, fut mis en état d'arrestation chez lui malgré ses tentatives pour se disculper. Dans la séance du 15 germinal an II (4 avril 1794), Poulalion déclara renoncer pour toujours à la prêtrise; Durand Brioude proclama avec dédain : « Je ne suis plus prêtre, ni ne prétends plus l'être »; Jordin s'écria pompeusement : « L'état de prêtre n'est plus le mien, c'est la qualité seule de citoyen que je demande... ». Le 17 germinal (6 avril), l'un des secrétaires fit sensation en affirmant : « Le vrai témoignage de la déprêtrisation, c'est le mariage » et, à sa demande, un délai de deux mois fut accordé à tout ci-devant prêtre pour se marier, à peine d'être exclu de la société populaire. Mais on était sans doute allé trop loin et trop vite; et puis les candidates à ce genre de mariage durent être rares. Car peu nombreux se comptèrent ceux qui passèrent des intentions aux actes : J.-F. Daude, originaire de la ville, qui épousa une veuve; Pierre Teisset, de Lieutadès, dont la vie conjugale fut un calvaire; J. Poulalion qui de-

manda, le 4 floréal (23 avril), « un délai d'une quinzaine pour aller se marier » et préféra se faire oublier.

La déchristianisation se poursuivit néanmoins, en prenant parfois un tour burlesque. Ainsi, le 20 prairial (8 juin), on s'indigna, au sein de la société, que « les quartiers de cette ville » fussent affublés encore de noms annonçant « l'erreur et l'imbécilité... [c'était] outrager les Saints que de donner leurs noms à des murailles...». La municipalité fut invitée à débaptiser les quartiers Saint-Joseph et Saint-Julien. Le 5 thermidor (23 juillet), E. Grandet s'attaqua aux « idoles » qu'il fallait renverser : « Il existait dans cette ville, s'écria-t-il, une chapelle Notre-Dame de Pitié. Les bigots ou plutôt vos grugeurs lui faisaient faire des miracles à volonté, et cela pour voler le fruit de vos travaux. Cette chapelle existe encore aujourd'hui. Les malveillants persuadent au peuple qu'il suffit que la Vierge y ait habité pour qu'ils adorent jusqu'aux pierres qu'ils croient l'avoir touchée ». Un autre secrétaire renchérit : « On nous fait un crime de voir ici, dans la chapelle des Pénitents, quelques morceaux de bois à figures hypocrites. Pourquoi ne pas ôter aux malveillants la possibilité de nous nuire ? Pourquoi des Saints puisque nous n'y croyons plus ? Je vous propose donc de les envoyer à leur place, c'est-à-dire au feu ». Le vœu fut adopté et deux ci-devant prêtres, Fabre et Poulalion, désignés à cet effet, furent chargés de veiller à la destruction des statues et objets du culte ornant encore les deux chapelles. La statue de Notre-Dame de Pitié fut cependant sauvée. La tradition rapporte qu'elle fut cachée sous un tas de charbon dans la maison dite de Crémat appartenant à une famille Teissèdre.

N'exagérons pas pourtant l'importance des destructions dans ce Caldaguès où les municipalités n'obéissaient pas toujours aux desiderata des révolutionnaires les plus exaltés ou bien ne s'y pliaient qu'avec retard et à regret. Mis à part quelques actes de vandalisme, quelques modestes autodafés et la réquisition des cloches et objets cultuels en métal, le canton sut préserver l'essentiel de son patrimoine religieux et artistique. Le 10 germinal an II (30 mars 1794), si la démolition du clocher de l'église paroissiale de Chaudes-Aigues fut bien adjugée à E. Breschet, charpentier, pour la somme de 700 livres, et si Antoine Malefosse, du Couffour, suspect à la société populaire, se fit nommer commissaire à cet effet afin de donner des gages de son « patriotisme », la mesure ne fut pas menée à son terme puisque en fructidor (11 septembre), un certain Passenaud pétitionna auprès de l'administration réclamant une indemnité pour avoir entretenu le clocher et l'église. Seuls le clocher de La Trinitat et les cuïes du clocher à peigne d'Anterrieux furent abattus jusqu'au niveau de la toiture.

### *Les fêtes patriotiques*

Les fêtes nationales créées par un décret de la Convention, sur proposition de Robespierre, ne réussirent pas à supplanter les fêtes

religieuses et plongèrent les municipalités dans l'embarras. Les populations indifférentes, lassées ou scandalisées, ne se résignèrent pas aux décadi, dates où elles étaient célébrées, et continuaient à chômer le dimanche. A Chaudes-Aigues, quelques tentatives pour leur donner du lustre se soldèrent par autant d'échecs. Le 7 pluviose an II (26 janvier 1794), la société populaire décida de célébrer la fête de la Raison, ordonnée dans toutes les communes de France à l'occasion de la prise de Toulon, le décadi suivant. Des Chaudesaiguois judicieusement choisis incarneraient des divinités païennes : une déesse de la Raison, un Mercure, un Amour et douze nymphes. Un orateur, le citoyen Roche, receveur de l'enregistrement, ferait, dans le Temple de la Raison — la ci-devant église paroissiale —, un discours sur la victoire des armées révolutionnaires et les martyrs de la liberté. Un « bal d'égalité » devait clore la fête. Trois jours plus tard, quelle déception ! Les habitants avaient boudé la cérémonie au point qu'on décida de la renouveler en y convoquant fermement toutes les communes du canton.

La première fête de l'Etre Suprême connut les mêmes déboires, mis sur le compte des deux commissaires désignés pour l'organiser — les citoyens Malefosse, du Couffour, et Barlier, du Sargé — et fut, elle aussi, recommencée, le « prochain décadi », selon un plan ainsi tracé : programme publié et affiché trois jours à l'avance afin que personne ne prétextât l'ignorance; présence obligatoire des sociétaires « décorés de leur diplôme », des agents salpétriers portant à la main un cornet de salpêtre d'une manière ostensible, de la gendarmerie et des gardes nationaux en tenue de parade. Pourtant la fête se déroula dans l'indifférence générale et le lieutenant Ruc renonça à prononcer son discours patriotique dans le temple vide. Au cours de la séance du 11 messidor (29 juin 1794), les membres de la société populaire s'en indignèrent. Ils invitèrent instamment la municipalité à secouer l'apathie de ses administrés. Apeurés par les menaces, le maire Daude et les conseillers de la commune se sentirent contraints de prendre un arrêté contre ceux que « l'esprit du fanatisme... insufflé par quelques prêtres réfractaires réfugiés dans ce canton » égarait : Défense de se parer les « cy-devant dimanches et fêtes »; obligation de travailler ces jours-là et de tenir boutiques ouvertes; ordre de célébrer les décadis en habits de fête et de se rendre, à 10 heures du matin, au Temple de l'Etre Suprême « pour y entendre les discours de morale et la lecture des décrets de la Convention »; nomination dans chaque quartier de surveillants; mission confiées à la garde nationale de patrouiller dans toute la ville les cy-devant dimanches et décadis.

Pas plus que la persuasion, les mesures autoritaires n'eurent d'effet sur une population bien décidée à poursuivre sa résistance passive, d'autant plus que la chute de Robespierre et des principaux Montagnards (9/10 thermidor an II - 27/28 juillet 1794) allait mettre un frein au régime de terreur. Le 15 pluviose an III (3 février 1795),

la société populaire consigna cet aveu d'impuissance : « Le discours de morale n'a pu être prononcé aujourd'hui à cause du petit nombre d'auditeurs ». Cette dernière disparut peu après sans qu'on sache avec précision ce que devinrent certains de ses adeptes éminents, tel l'ex-curé jureur de Chaudes-Aigues Pierre Abrial.

Sur la muraille du château,
les armoiries du Montvallat.

XV.

# La question des subsistances et la route de Saint-Flour-Rodez

Avec le problème religieux, ceux posés par l'approvisionnement du canton et par l'achèvement de la route Saint-Flour-Rodez préoccuperont les administrateurs du département, des districts et des communes. Ils reviennent comme des leitmotive dans leurs délibérations et ne seront pas résolus.

## *Insuffisance des grains*

Le pain demeure l'aliment de base de la plus grande partie de la population. Le Cantal, au sol ingrat, est obligé d'importer des grains même en période d'abondance. Or le froid et les pluies continuelles de l'année 1789, les gelées printanières de 1790, les orages de grêle et les ravines de 1791 ont aggravé le déficit. Dès octobre 1791, le ministre doit affecter 100 000 livres au département pour en acheter. La somme se révèlera insuffisante puisque les administrateurs devront emprunter 300 000 autres livres pour assurer la soudure. Le district de Saint-Flour, qui compte trop sur la Planèze, n'a pas de grand commerce céréalier et, lorsque la disette menace, se voit contraint d'adopter des mesures sporadiques, sans plan d'ensemble et

sans esprit de continuité. Garder jalousement pour lui le blé planézard sera sa première préoccupation; ensuite, et selon les besoins, on enverra des commissaires-blatiers quérir au petit bonheur la chance la précieuse manne dans les départements limitrophes, à Nevers, à Sètes, voire même à Nantes. En cas de succès, le transport des grains est long, coûteux, périlleux. Encore une partie servira-t-elle à nourrir les troupes de passage et les forces mobiles envoyées pour réprimer les troubles. De plus, en 1792, l'absence de certains jeunes ruraux, volontaires ou déserteurs ou émigrés, freinera la production. Le 27 septembre 1792, sur une consommation totale de seigle de 960 000 quintaux dans le Cantal, le déficit de la production sera évalué à 360 000 quintaux. On recourt alors aux recensements des réserves, mais pas encore à la limitation des prix. Les bourgeois sont rarement gênés, surtout s'ils possèdent des propriétés. Ils s'autoravitaillent ou achètent la farine au prix fort, pétrissent et portent la pâte au fournier. Mais la masse se fournit au marché ou achète le pain chez le boulanger. Les administrateurs devront donc s'efforcer d'assurer l'approvisionnement des marchés en grains, des boulangers en farine, et à un prix taxé.

Chaudes-Aigues souffre de cette pénurie plus que d'autres cantons en raison de son isolement géographique et économique, de la faible production de ses terres céréalières, de la fréquence des troupes stationnées sur son territoire et d'un marché qui doit s'approvisionner directement. Lors de sa séance du 22 mai 1792, le directoire constate « le triste tableau » des besoins du district de Saint-Flour et le « peu de moyens » qui lui restent « pour y pourvoir ». Le canton réclame sans cesse des secours au département. 450 quintaux de blé attribués le 5 décembre ne peuvent conjurer le péril de disette et l'année 1793 s'annonce difficile. Dès le début janvier, Chaudes-Aigues renouvelle ses doléances. On ordonne à la municipalité de faire connaître ses besoins et aux boulangers d'accepter les assignats discrédités en paiement, « ainsi que toutes les autres monnaies ayant cours ».

En mars la situation empire et, le 27, une révolte éclate à Chaudes-Aigues : un particulier agressé par la foule se voit contraint « de délivrer la provision de bled qu'il avait faite pour sa subsistance et... il a été fait des menaces qu'on se porterait ailleurs ». Le directoire du district se contente l'admonester la municipalité qui « demeure chargée... de prévenir de pareilles insurrections », devra poursuivre les auteurs de celle du 27 et « veiller à ce que les grains de la Nation ne soient pas accaparés ». Et, en trois mois, Chaudes-Aigues ne reçoit que 450 quintaux de céréales achetées aux départements voisins.

Le renchérissement des denrées est tel que la Convention vote le 4 mai la loi sur le prix maximum des grains. Avec retard, et comme à regret, le conseil général du département fixera le 29 le prix du quintal de froment à 28 livres, alors qu'il se vendait 56, celui du

seigle à 25, du blé noir à 18, de l'orge à 8. Mais la loi est carrément ignorée dans le Cantal, au point qu'on en suspend l'application le 20 juin. Pourtant les choses vont de mal en pis. Grêle et sécheresse ont fait souffrir les blés de mai. Les cantons de Chaudes-Aigues et de Pierrefort connaissent la disette. Il faut envoyer des commissaires dans l'Aveyron qui n'obtiendront en tout et pour tout que 250 sacs de grains à partager. Mais pour les convoyer, le district ne trouvera que sept chars à bœufs.

### *Autres produits de première nécessité*

Toutes les matières et denrées de première nécessité se raréfient et renchérissent en proportion de leur rareté. Aussi, en septembre 1793, la loi sur le maximum est étendue à la viande, au beurre, à l'huile, au poisson salé, au vin, au sucre, au miel, au savon et autres produits de consommation courante. Mais elle est constamment bafouée : les bouchers se déclarent « dans l'impossibilité de pouvoir fournir la viande au prix du maximum »; le marché noir du savon sévit : taxé en août 1794 à 35 sols la livre, la municipalité de Chaudes-Aigues devra payer, deux mois plus tard, son contingent au prix exorbitant de 25 livres. Les fromages provenant des fermages nationaux « ne sont point dans une mauvaise tenue, écrit dans un rapport le commissaire Filhon, mais les gros rats et petits, mais les chats et les belettes, tous ces animaux conspirent contre cette propriété nationale ». Aussi donne-t-on l'ordre au receveur du domaine de Chaudes-Aigues de les vendre au plus tôt, sans que les indigents puissent en profiter.

Quant aux réquisitions pour nourrir les troupes en campagne et les ouvriers employés sur les routes, elles se multiplient et accroissent la pénurie. Ainsi le 21 nivôse an II (10 janvier 1794), le district de Saint-Flour est sommé de livrer 38 bœufs, dont 18 par le seul canton de Chaudes-Aigues, qui seront conduits à pied à Aurillac, à raison de 8 sols par lieue et par bœuf. Fabre l'étapier, chargé de la fourniture des convois militaires, pétitionne le 3 germinal (23 mars) auprès du conseil du district parce qu'il n'arrive pas à s'approvisionner. En prairial (mai), ce sont les foins, pailles et avoines qui sont réquisitionnés. Parallèlement, le bureau des ponts et chaussées prélève sans cesse son contingent de bestiaux, grains et fourrages au profit des adjudicataires des travaux des routes, afin de retenir les ouvriers sur leurs lieux de travail.

### *L'approvisionnement du marché de Chaudes-Aigues*

Toutefois, le problème le plus épineux reste celui de l'approvisionnement en grains des marchés en général et de celui de Chaudes-Aigues en particulier. Saint-Flour essaie de conserver jalousement les céréales de la Planèze; les communes de Lavastrie et de Neuvéglise rechignent pour porter leur blé au marché de Chaudes-Aigues. Les

municipalités du canton — notamment Saint-Urcize et La Trinitat — se plaignent de cet état de fait et de l'impuissance du commissaire Podevigne à y remédier. En brumaire an II (novembre 1793), la municipalité est sommée « d'user de toutes les voies de la réquisition » pour contenter les acheteurs et, comme on suspecte son civisme, le citoyen Bory est envoyé par le district pour enquêter sur place, recenser les grains récoltés et procéder à des visites domiciliaires. Mais réquisitionner quoi et sur qui ? En pluviôse (janvier 1794), les blés recensés ont déjà été absorbés, la présence du 3e bataillon du Cantal ayant à elle seule privé la commune de 1 500 quintaux. Il en résulte « une misère affreuse, une émigration nombreuse ». La décision d'imposer, s'il le faut « par la force armée », aux deux communes planézardes de Lavastrie et de Neuvéglise de porter régulièrement leurs grains au marché de Chaudes-Aigues ne résoud pas le problème et multiplie les incidents : le 3 ventôse (21 février 1794), la municipalité de Neuvéglise se plaint des agissements virils des commissaires envoyés du Caldaguès pour faire transporter les grains requis, et celle de Chaudes-Aigues l'accuse d'avoir cherché à soulever le peuple pour s'y opposer. Le Conseil du district renvoie les deux parties dos à dos : l'une est tancée pour avoir abusé de ses droits, l'autre réprimandée pour avoir désobéi aux ordres de réquisition contrairement à celle de Lavastrie, ayant commis ainsi « un crime de lèse-nation ». D'autres municipalités récalcitrantes seront dénoncées. L'administration leur confirme alors ses directives tout en priant celle de Chaudes-Aigues de lui faire parvenir « l'état des réquisitions qui ont été faites sur ses propres citoyens ».

Malgré les arrêtés et les mesures, les marchés des 27 et 30 ventôse (17 et 20 mars 1794) sont très mal pourvus et des mesures autoritaires seront prises pour que toutes les communes concernées approvisionnent la foire du 4 germinal (24 mars), sous peine d'« être poursuivies et punies selon toute la rigueur des lois ». Pourtant le Conseil reconnaît que le canton de Chaudes-Aigues est « le plus indigent de ce district ». Les grains font défaut en ce début de printemps alors que la prochaine moisson est lointaine : comment, dans ces conditions, assurer la soudure ? Des citoyens du Caldaguès se rendent à Saint-Flour, sac sous le bras, réclamer aux administrateurs du grain pour subsister; ils sont renvoyés sans ménagement : c'est à leurs municipalités respectives d'y pourvoir. Quant au maire et à l'agent national de Neuvéglise, ils seront menacés d'arrestation. La commune de Chaudes-Aigues ne vit plus alors que de réquisitions et de distributions. Le 2 prairial (21 mai), la municipalité charge Abrial de transmettre sa délibération à Saint-Flour : la famine menace le canton « et autant la commune »; le peuple est à la veille « de se porter aux plus grands excès; ordre a été donné aux propriétaires de bestiaux de les conduire à Chaudes-Aigues pour les faire égorger et en distribuer la viande; autorisation est requise d'obliger les cultivateurs à porter chaque décade une quantité de lait, de beurre, d'œufs, de fromages, proportionnelle au nombre de leurs bêtes. La disette va

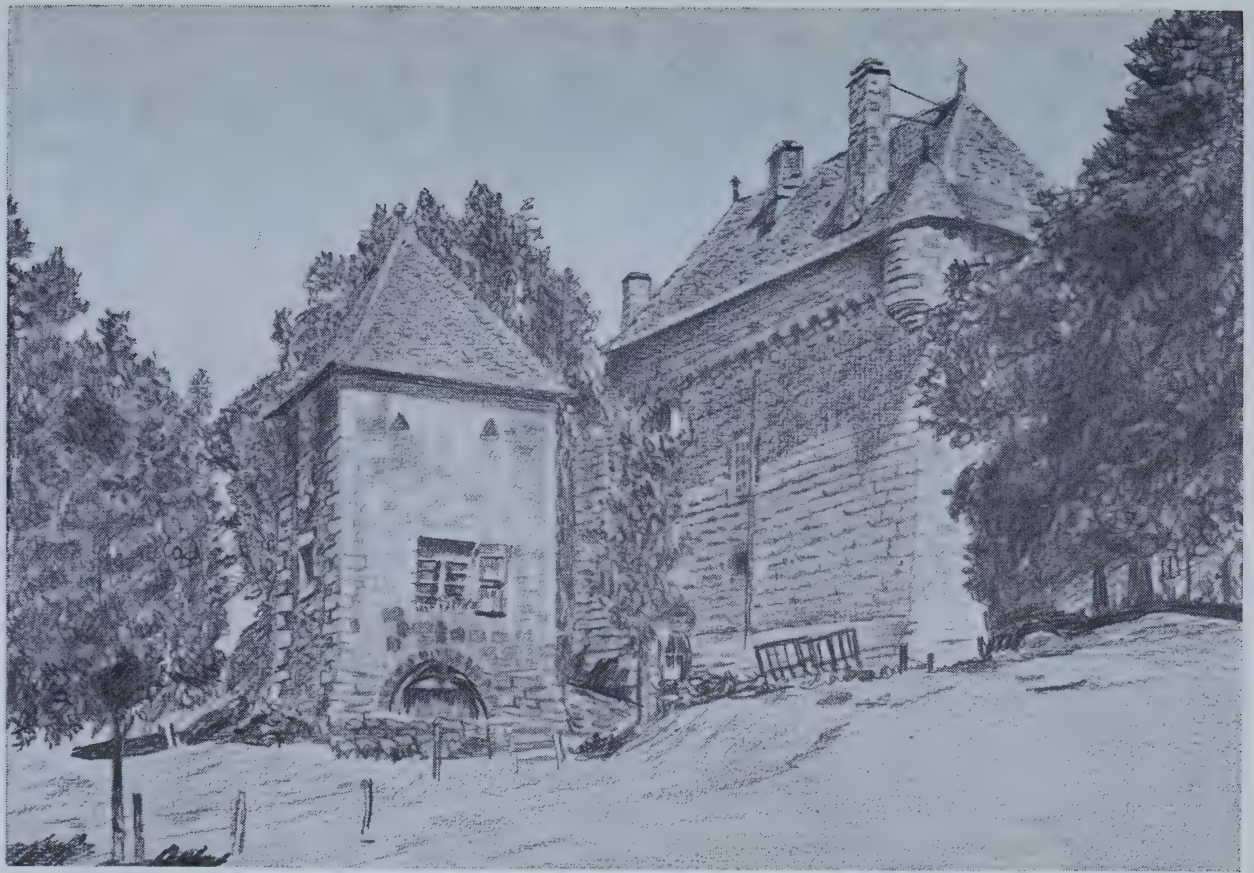

(Dessin de Jean-Michel Cornut.)

Le château des sires de Montvallat, co-seigneurs de Chaudes-Aigues, reconstruit au XVIII[e] siècle.

(Dessin de Jean-Michel Cornut.)

**Vestiges du château féodal du Couffour.**

s'aggraver, les meuniers n'ont plus grand-chose à mettre sous leurs meules, des « mouvements » sont à craindre, mais le district affirme une fois de plus que Murat et Aurillac ont tout épuisé. La ville de Saint-Flour est plus « vierge » que jamais et les Chaudesaiguois sont condamnés à survivre « avec de l'herbe et du lait bouilli ». Tant de misère incite enfin l'administration à agir en délivrant provisoirement quelques dizaines de quintaux de blé, mais surtout en demandant à la commune de réquisitionner sans attendre tous les chevaux et mulets du canton qui partiront par brigades de trente et sous les ordres d'un commissaire chercher à Cette ou à Marseille des grains devant être emmagasinés ensuite à Saint-Urcize et distribués selon les besoins. Hélas ! « Aide-toi, le ciel t'aidera » ne semble pas la devise préférée des habitants du Caldaguès : faute de voitures, le blé ne peut être transporté en quantité suffisante. Nous sommes en messidor an II (fin juin 1794); la moisson n'est pas pour demain. Poussés par la faim, les paysans ne risquent-ils pas de couper trop tôt une récolte qui s'annonce belle ? Heureusement, quelques secours venus de l'Aveyron et une grande patience ne compromettront pas la moisson qui se révèlera abondante.

Seul inconvénient maintenant : les grains doivent être recensés avant consommation; et les résultats ne seront communiqués au représentant Musset que le 25 frimaire (15 décembre). En attendant, les administrateurs du district sont obligés de prendre des mesures contraignantes pour approvisionner le marché de Chaudes-Aigues : chaque particulier ou propriétaire sera tenu d'y porter quatre cartons de grain par paire de bœufs et deux par paire de vaches, sous peine d'être traité comme suspect. Pour s'en procurer, le système D fonctionne et la loi est bafouée : plaignons « les malheureux sans-culottes » de Saint-Urcize « entièrement dépourvus ds subsistances » qui « ont la douleur de se voir enlever en traversant les communes de Lavastrie, Neuvéglise et Chaudesaigues » les grains qu'ils ont réussi à se procurer en Planèze, sous le prétexte qu'ils ne peuvent acheter ailleurs que dans les marchés. Honnis soient les Lozériens qui battent la campagne et enlèvent les blés à 11 livres le carton, le mauvais temps qui a retardé le battage des gerbes, le bac de Lanau hors d'usage qui a permis aux municipaux de Lavastrie et de Neuvéglise de retarder la livraison des grains requis, « les neiges ou la glace » qui empêchent « de rien voiturer » pendant trois mois de l'année, l'obligation de s'approvisionner toutes les décades dans un pays où chacun fait son pain ! Devant tant de récriminations et de mauvaise volonté, l'administration est persuadée que « l'opiniâtreté des cultivateurs » et leur désobéissance annoncent « l'existence d'une coalition perfide qui, au milieu de l'abondance, ne peut pas manquer de perpétuer la disette ». Compte tenu de tous ces facteurs, le conseil du district prend des mesures pour arrêter l'exportation clandestine des grains : tous les cultivateurs seront tenus d'avoir dépiqué leurs gerbes avant huit jours, un « recensement révolutionnaire » sera

effectué et des réserves seront constituées pour deux mois dans chaque bourg où se tient un marché...

Pourtant, le 3 pluviôse an III (12 janvier 1795), la municipalité de Chaudes-Aigues réclame toujours des secours et le district ne peut que dresser un constat de carence, « l'égoïsme des cultivateurs et des propriétaires ayant rendu presque nulles les mesures prises ». S'y ajoutent la cupidité des fermiers nationaux qui ne veulent plus payer leurs fermages en nature, tel le citoyen Chabrillac du Couffour, et la complicité des municipalité qui veulent conserver le blé récolté dans les limites de leur commune. Pour essayer de mettre fin à « cet agiotage infernal », on décide de dénoncer au tribunal criminel les fermiers ayant demandé et les officiers municipaux ayant délivré de faux certificats. Malgré quelques secours et dix quintaux de riz attribués à une population peu habituée à en consommer, la révolte gronde à Chaudes-Aigues le 1er floréal (20 avril 1790) : un « rassemblement nombreux de femmes » se rue dans le bureau du receveur « pour demander la délivrance des grains provenant des fermages des biens nationaux ou d'émigrés et s'opposer à leur départ pour Saint-Flour, disant qu'elles iraient le prendre elles-mêmes chez les fermiers, si on refusait de les leur délivrer et qu'elles périraient plutôt que de les voir partir pour Saint-Flour ». L'affaire n'aura pas de suite; mais les administrateurs du district emprunteront 400 000 livres au gouvernement pour acheter la précieuse subsistance, épuisée avant même que la prochaine récolte assure la soudure. D'ailleurs elle est médiocre et les 400 000 livres de la revente des grains sont déboursés pour renouveler les achats.

Et recommence, à la fin de l'an III et en vendémiaire an IV, le concert ininterrompu des plaintes, ordres de réquisitions et menaces. Il semble même que la situation n'a jamais été aussi désastreuse, au point que « les cultivateurs... manquent de grains pour ensemencer leurs terres ». Le canton de Chaudes-Aigues, ravagé par la gelée et le terrible orage de grêle du 18 fructidor, a subi des pertes évaluées aux deux tiers de la récolte prévue; et les terres voisines ont subi le même sort. En six mois, le prix du quintal de blé est passé de 200 à 1 000 livres; les indigents crient famine; le garde-magasin ne peut plus ravitailler en fourrages et avoines la brigade de gendarmerie Le directoire du district, dont la réaction thermidorienne a singulièrement émoussé la force de persuasion, ne pourra que reprendre en faveur de Chaudes-Aigues des mesures à l'efficacité depuis longtemps réduite. Seules nouveautés toutefois : la création dans la ville d'un magasin national où un certain Roux sera préposé à la réception des grains, et la fixation d'un prix maximum pour le setier de froment (30 livres, 12 sols, 7 deniers), de seigle (26 livres, 11 sols, 3 deniers) et d'orge (22 livres).

Notons que le beurre, les œufs, les fromages sont tout aussi rares, les communes du canton et celles de Lavastrie et de Neuvéglise ne se conformant pas « aux anciens usages » en portant ces denrées au marché de Chaudes-Aigues.

*La route Saint-Flour-Rodez et le pont effondré de Lanau*

Les difficultés d'approvisionnement que connaissait Chaudes-Aigues étaient aussi liées à son enclavement : route Saint-Flour-Rodez inachevée; pont de Lanau effondré et remplacé par un bac. Dès 1790, le maire Sauret se plaint que son écroulement empêche le transport des blés de la Planèze, indispensables à la subsistance des habitants du canton. La mise en service rapide d'une voie de communication carrossable et ininterrompue entre Saint-Flour et Rodez, via Perpignan, revêtait donc une importance primordiale pour la ville de Chaudes-Aigues, tant dans le domaine du ravitaillement que dans celui de l'acheminement du courrier. Ce dernier est assuré vaille que vaille deux fois la semaine depuis 1789. En 1791, Pierre Fabre effectue la liaison entre l'administration du district de Saint-Flour et les communes du canton jusqu'à Lacalm. En 1793, les dépêches sont acheminées par l'entrepreneur des postes, depuis Saint-Flour jusqu'à Laguiole où vient les chercher un messager de Rodez. Pendant toute la période révolutionnaire, les municipalités successives ne cesseront de protester contre un état de fait qui nuit au Caldaguès et d'adresser pétition sur pétition pour obtenir satisfaction... Mais en vain.

Certes, la plupart des travaux d'entretien de la route, entre Saint-Flour et la limite avec l'Aveyron sont adjugés avec régularité et fonctionnent assez bien. Au début de 1792, Chaudes-Aigues a son conducteur de travaux, le sieur Crozat, son piqueur, Rougier, quatre cantonniers équipés chacun d'une brouette, d'une pioche, d'une pelle et d'une bourre à briser les pierres. Les abords du pont de La Brauze sont remblayés, la côte du Couffour élargie. Pourtant le district de Saint-Flour peut écrire que cette route « la plus intéressante, qui doit donner des communications avec l'Aveyron n'est pas ouverte » et, en octobre 1792, le procureur syndic Clavière constate que les trois quarts du nouveau tracé ne sont pas achevés. Le gros point noir demeure la côte de Lanau. L'atelier du « Saut du Loup » a bien été adjugé à un entrepreneur de Thiézac pour 3 954 livres, le 13 juin 1790, et l'ouvrage mené à son terme sur 44 toises de longueur, le « rocher de granit très dur » escarpé à plomb dans toute sa hauteur « sans aucune bosse saillante ». Mais on est loin d'atteindre Lanau. En novembre 1793, 15 000 livres sont accordées par le département pour les travaux à effectuer au-delà du Saut du Loup, mais les entrepreneurs reculent devant l'ampleur de la tâche et le prix d'adjudication jugé trop bas. Le 18 nivôse an II (7 janvier 1794), ce sont 20 000 livres qui vont être employées sur cette route, dont 5 000 destinées aux « escarpements de rochers à la côte de Laneau ». Mais les ouvriers, les bêtes de somme, les matériaux, le ravitaillement manquent. Il faut réquisitionner poudre, fers, acier, grains, journaliers, voitures, animaux et même les déserteurs. L'entrepreneur Lherbet n'accepte de continuer sa tâche que si une « considérable » indemnité lui est versée en raison de l'augmentation du prix des denrées et des matériaux. Pour comble d'infortune, un « ouragan » survenu le 19 thermi-

dor an III (6 août 1795) ravine la partie de la route comprise entre Cordesse et Lanau, et l'ingénieur Lamarle estime nécessaire de consacrer 539 journées d'hommes et trois paires de bœufs à sa remise en état. L'optimisme reste pourtant de rigueur : en « vue de pouvoir terminer les travaux avant l'hiver », le 14 vendémiaire an IV (6octobre 1795), le directoire du district décide d'utiliser des brassiers et de nombreux prisonniers de guerre équipés avec des outils achetés au citoyen Lherbet.

Hélas ! La bonne volonté et les déclarations énergiques ne suppléent pas les actes. Quand le Directoire se met en place, la route de Saint-Flour à Rodez par Chaudes-Aigues n'est toujours pas ouverte.

Celles de troisième classe qui s'embranchent sur elle sont encore moins favorisées : le chemin de Chaudes-Aigues à Saint-Chély, jugé indispensable pour les deux villes en raison de leurs rapports commerciaux, est confié aux médiocres ateliers de charité et se heurte à l'égoïsme des propriétaires des terres pourtant incultes sur lesquelles il est tracé. Des sommes ridiculement insuffisantes sont accordées pour l'ouverture ou l'entretien des autres voies secondaires : en 1793, 2 000 livres pour le chemin de Saint-Chély, 1 500 livres pour celui de Saint-Urcize, autres 1 500 pour celui de Pierrefort. Les années suivantes, la manne n'est guère plus abondante et des indigents valides sont employés de préférence sur le chemin vicinal de Chaudes-Aigues à Saint-Chély. Bref, le désenclavement de Chaudes-Aigues n'est pas pour demain, d'autant plus que la reconstruction du Pont de Lanau reste aussi en souffrance.

Le « Mal français » existait déjà à cette époque et le comble de la pesanteur administrative et de la lenteur à faire exécuter les travaux sera atteint avec ce fameux pont : comme « l'Arlésienne », on en parlait toujours, on ne le voyait jamais.

Depuis son écroulement en 1789, le passage de la Truyère est assuré « provisoirement » par un bac redonnant à Lanau son véritable sens. J.-Bte Fabre l'a affermé en mars 1790 pour 10 ans, moyennant la somme annuelle de 90 livres, à charge pour lui de « l'entretien du bac et batelet, des rames, cordes, chaînes de fer et généralement tout ce qui en dépend ». C'est un pis aller et le conseil du département, harcelé par les administrateurs de Chaudes-Aigues, ne cesse d'insister sur la nécessité de reconstruire le pont, soutenus par ceux de l'Aveyron qui souffrent aussi de cette situation. Aussi, en novembre 1790, l'assemblée départementale réunie à Saint-Flour décide que le premier emploi des fonds des ouvrages d'art sera consacré à ce travail, soit la construction d'une pile et de deux arches avec les matériaux existant sur place, avant que les crues et les voisins n'aient tout emporté. Encore un vœu pieux !

En l'an 1791, le bac permet seul de franchir la Truyère, lorsque les catastrophes ne l'épargnent pas. Ainsi en janvier, à quelques jours de la foire de Chaudes-Aigues, le câble se rompt, la barque se brise :

il faudra du temps pour les remplacer. En novembre, le bac est « englouti dans les eaux » avec le malheureux batelier Combes. Le rapport alarmant de l'ingénieur du district sur la répétition possible d'accidents semblables, les protestations des municipalités du canton dont les administrés sont surchargés d'impôts, menacés par la disette et maintenant atteints dans leurs possibilités de commercer, aiguillonnent une nouvelle fois le Directoire de Saint-Flour : un devis de reconstruction du pont sera présenté parmi les travaux à exécuter sur les fonds du trésor public; en attendant, le bac ensablé sera retiré de la Truyère et réparé.

Mais les Chaudesaiguois ne croient plus aux promesses : puisque un pont de pierre semble trop onéreux à reconstruire, pourquoi ne pas lancer « un pont provisoire en bois sur les piles de l'ancien », suggèrent-ils au département. Le devis de 21 745 livres présenté par l'ingénieur ordinaire pour rebâtir une pile et réunir les rives par un tablier de chêne est adopté sans réticences « pour l'intérêt non seulement du district et principalement du canton de Chaudesaigues, mais encore pour rendre à cette route de 1re classe une communication qui a été jusqu'à présent si souvent interrompue... ». Prompte exécution en sera ordonnée. Belles intentions et beaux écrits qui ne seront pas suivis d'effet. En octobre 1795, ni pont de bois, ni pont de pierre sur la Truyère, en dépit de l'adjudication enfin concédée de la reconstruction d'un pont en pierre à l'entrepreneur Savy pour 212 000 livres, le 16 messidor an II (4 juillet 1794). C'est le système du bac qui reste en vigueur, mal entretenu d'ailleurs par Fabre. Le passage est fréquemment interrompu pour effectuer les réparations indispensables. Ainsi de fructidor an II à frimaire an III (août-décembre 1794), soit pendant quatre mois, le bac reste hors de service.

Certes, on s'active à la même époque pour arracher les fonds nécessaires au projet du pont de Lanau. L'ingénieur Cahouet profite de son congé pour se joindre à la députation cantalienne chargée d'obtenir l'autorisation « prompte et définitive » de lancer cet ouvrage d'art indispensable, de réquisitionner poudre à mine, fers, aciers, grains, et bien sûr le déblocage des subventions. Le 11 frimaire (1er décembre), 26 466 livres sont mises à la disposition du département à cet effet. Mais le plan, signé par l'ingénieur en chef, n'est adressé à l'ingénieur du district que le 26 ventôse (16 mars 1795) ... et restera dans les cartons.

En germinal (avril 1795), la traversée de la Truyère à pied sec est redevenue impossible : le bac a été endommagé par les crues au point que les communes de Lavastrie et de Neuvéglise n'ont pu approvisionner le marché de Chaudes-Aigues. Il faut en construire un nouveau aux frais du canton, ce qui soulève de sa part des protestations : la route de Saint-Flour à Chaudes-Aigues étant de 1re classe, donc utile à tout le territoire français, « de Paris jusqu'à Perpignan ». Contestations, atermoiements ralentissent les travaux. Six mois plus tard, le bac n'est toujours pas rétabli. Le devis n'est approuvé que

le 14 brumaire an IV (5 novembre 1795), aux premiers jours du Directoire, et l'adjudication traîne en longueur. Lassées, les administrations municipale de Chaudes-Aigues et départementale de l'Aveyron écrivent conjointement au bureau des ponts-et-chaussées afin de réclamer l'établissement d'un câble au-dessus de la Truyère destiné à l'acheminement des dépêches.

La construction d'un autre pont est aussi réclamée instamment par la municipalité. En effet, la route actuelle faisant communiquer Chaudes-Aigues avec Saint-Martial, Maurines, Fridefont et, dans le canton de Ruynes, avec Faverolles et Garabit jusqu'à la route de 1re classe de Paris au Languedoc, n'existe pas. Pour se rendre dans ces communes et en Lozère, il faut emprunter l'étroit chemin serpentant sous Fareyrou, guéer le Remontalou et continuer à travers la côte, sur la rive droite du Maleval. En pluviôse an III (11 février 1795), la municipalité de Chaudes-Aigues sollicite la construction d'un pont en bois « sur la jonction des deux rivières de Remontalou et de Maleval pour faciliter les communications d'une grande partie de la foraine avec la dite commune, celles de Maurines, Sarrus, Magnac, Saint-Martial, Faverolles, Saint-Marc, Saint-Just, Bournoncles, ainsi qu'une partie du département de la Lozère, qui se trouvent interrompues lorsque les eaux sont fortes et particulièrement pendant tout l'hiver ». Comme d'habitude, le directoire du district décidera d'envoyer sur les lieux l'ingénieur ordinaire pour étudier « l'utilité et la nécessité » de ce pont et présenter un devis. Par contre, ceux de La Roche et de Tréboul sont toujours opérationnels entre le sud-est du Cantal et l'Aveyron. Maigre consolation !

Sceau de la Confrérie des Pénitents.

XVI

# La réaction thermidorienne

Les 9-10 thermidor an II (27-28 juillet 1794), Robespierre, Saint-Just, Couthon et les principaux Montagnards, victimes à leur tour du système de terreur qu'ils avaient instauré, sont devenus les proies de la guillotine. Dans le district, la nouvelle est connue au plus tard le 15 et confirmée le 25 par une lettre commune des députés du Cantal : Thibault, Méjansac, Bertrand. La municipalité de Saint-Flour s'est réjouie de la chute des « tyrans ». Dans le canton de Chaudes-Aigues, les sentiments contre-révolutionnaires d'une bonne partie de la population se donnent libre cours et les troubles qu'ils vont provoquer s'insèrent dans cette période de l'histoire appelée « la réaction thermidorienne ». Elle ne tarde pas à s'y manifester. Dès le 21 thermidor, le conseil du district doit autoriser Clavières, l'agent national de la commune, à organiser toutes les recherches et patrouilles nécessaires contre les « malveillants de la Lozère » qui se sont infiltrés « dans le canton de Chaudesaigues où ils font cause commune avec les aristocrates, fanatiques et réfractaires ».

La chasse aux Jacobins, ou Terreur blanche, prendra des formes légales, — arrêtés, mandats d'amener, enquêtes —, ou illégales, — actes de vandalisme, de vengeance et même assassinats. Le 6 brumaire an III (27 octobre 1794) est le véritable 9 thermidor du Cantal : Musset, nouveau représentant en mission, lance des mandats d'arrêt contre les Jacobins les plus exaltés du département, à l'exception du Chaudesaiguois E. Grandet, jugé moins compromis que ses collègues. Il épure l'administration et nomme par exemple Barlier, de Chaudes-Aigues, connu pour son modérantisme, administrateur du district, poste dont il démissionne en thermidor (août 1795). Peu à peu il ouvre les portes des prisons de Saint-Flour : 11 détenus sont

d'abord élargis, puis, en quelques mois, tous les autres — au total 63 — par le biais des mises en liberté provisoire pour maladie ou infirmité, avec la complicité des médecins et officiers de santé.

### *Troubles et violences dans le Caldaguès*

Le 8 frimaire an III (28 novembre 1794), l'agent national de Saint-Urcize signale au district que quatre « coquins », travestis et masqués, à l'accent lozérien, ont rançonné deux particuliers ayant acheté des biens nationaux. En floréal (mai 1795), deux assassinats ayant été commis en Lozère aux confins du canton, des listes de proscription contre les Jacobins circulant de main à main, des bruits se répandant sur une prétendue « résurrection de l'infâme Charrier », on craint que l'agitation contre-révolutionnaire n'embrase le Caldaguès et des mesures promptes sont prises pour empêcher une éventuelle vendetta : toutes les communes feront rechercher les « séditieux », les « gens sans aveu ou dépourvus de passeports », tous les émigrés ou réfractaires réputés tels ou rentrés de déportation, sauf ceux n'ayant pas troublé l'ordre « en cherchant à ralumer la torche du fanatisme pour étouffer le flambeau de la liberté »; Chaudes-Aigues, chef-lieu de canton, désignera 50 citoyens choisis parmi les gardes nationaux, dotés d'armes prises aux suspects, prêts à marcher au premier signal avec l'assistance d'un commissaire. Dans la petite ville on ne récupérera que 25 fusils en mauvais état et on devra compléter l'armement au moyen de réquisitions; Joseph Rougier sera désigné comme commissaire; la municipalité donnera une réponse favorable au procureur syndic du district de Saint-Flour quant à la conduite des prêtres remis en liberté : un comportement sage et prudent, pas de discours factieux et des détails sur la surveillance étroite à laquelle ils sont soumis. A Saint-Urcize, un détachement à poste fixe assurera la sécurité des « patriotes » contre les tentatives des rebelles de la Lozère et de l'Aveyron.

L'incident le plus grave éclate à La Trinitat : en fructidor (août 1795), Antoine Cros, premier officier municipal, est assassiné par des individus armés et masqués, « au moment que ce patriote était à invoquer l'être suprême ». A la suite de cette « audace des brigands qui ont osé se montrer dans le canton de Chaudesaigues », l'administration départementale envoie des brigades de gendarmerie qui stationneront dans le chef-lieu pendant quinze jours et que l'étapier doit nourrir malgré la disette.

### *Application des mesures contre les partisans de la tyrannie*

Une information est ouverte par le comité révolutionnaire de Saint-Flour au sujet des troubles survenus à Chaudes-Aigues à l'époque du Jacobinisme triomphant. Un grand nombre de témoins sont entendus entre le 15 pluviôse et le 14 ventôse an III (3 février - 4 mars 1795), à la suite de « différentes dénonciations relatives au coquinisme et au système de terreur ». Deux officiers municipaux de Lieutadès, Vacaresse et Biron, déclarent avoir été arrêtés arbitrai-

rement sur ordre du comité révolutionnaire de Chaudes-Aigues, enfermés dans une chambre du couvent des ci-devant religieuses où il siégeait, et libérés seulement au bout de 18 jours après avoir versé respectivement 1 500 et 400 livres à ses membres. De plus, ils accusent « l'armée révolutionnaire de Chaudesaigues conduitte par les citoyens Girion, Abrial cadet, Chassagny » d'avoir commis à Lieutadès des exactions, des taxations, des abus de pouvoir.

Le citoyen Salsac, en mission dans la ville en nivôse an II (décembre 1793 - janvier 1794) n'est pas épargné. C'est lui qui, à la tribune de la société populaire, a prêché « le système de terreur, mettant toujours la guillotine à l'ordre du jour » et qui, lors du procès fait à Sauret, affirma avant le verdict que Vaissier serait guillotiné. Clavières, agent national de la commune, est également dénoncé par Jean Pascal et Joseph Daude fils pour être monté à cette même tribune et s'être écrié : « J'ai des pouvoirs dans ma poche qui ne sont connus de personne; je les manifesterai et la guillotine ira ». Etienne Grandet est aussi sur la sellette : lors de la tentative séparatiste de Saint-Flour, n'a-t-il pas convoqué la société populaire et obtenu d'elle un acte d'adhésion pour Aurillac « sous prétexte, affirme Pascal, que le district de Saint-Flour serait supprimé et qu'il en serait étably un à Chaudesaigues ».

Mais les coups les plus rudes sont portés par le maire, Durand Daude, contre la tyrannie du comité révolutionnaire, composé de membres « tous proches parents », et en particulier contre Clavières, les frères Abrial, Girion, Grandet et le lieutenant de gendarmerie Ruc. Et il cite comme témoins à l'appui six habitants de Chaudes-Aigues et quatre des communes voisines. Les accusés comparaissent et se défendent comme ils peuvent : J.-F. Grandet, Joseph Daude fils se disculpent en feignant l'ignorance ou en chargeant Salsac et Clavières. E. Grandet, beau-frère de ce dernier, déclare qu'il se trouvait hors du district de Saint-Flour « à l'époque de la délégation de Salsac et qu'il ne sait rien »; il traite de calomnie atroce « la prétendue invitation » faite à la commune de Chaudes-Aigues de « marcher contre Saint-Flour... à l'époque de la guerre révolutionnaire », alors que cette proposition a été l'œuvre d'Abrial cadet, lui-même ayant plutôt calmé les esprits et prêché la patience. Ces affaires traînent en longueur, les passions s'apaisent et, finalement, les Jacobins de Chaudes-Aigues semblent n'avoir pas été autrement inquiétés. On se contente de les rendre inopérants. Barlier sera chargé, le 27 germinal an III (16 avril 1795), de faire appliquer le plus tôt possible la loi relative au « désarmement de ceux qui ont participé aux horreurs commises par la tyrannie qui a précédé le 9 thermidor ». Quant à la société populaire, un rapport adressé le 29 messidor (17 juillet 1795) au représentant Chazal déclare qu'elle s'est dissoute.

### *Premiers signes de détente dans la crise religieuse*

Le 13 ventôse an III (21 février 1795), la Convention vote une loi recommandant la liberté de tous les cultes. L'état ne fournira ni

salaire, ni local; les cérémonies religieuses se dérouleront à huis clos dans des lieux choisis et réparés par souscription. Les prêtres soi-disant émigrés quittent alors leurs cachettes, produisent des certificats de résidence accordés avec grâce par les municipalités : ainsi le ci-devant curé Pierre Azémar sort on ne sait d'où, se présente devant la municipalité, déclare qu'il a été mis en liberté par un décret de Chazal (13 thermidor an III - 31 juillet 1795), — en réalité il s'était caché après son évasion —, qu'il veut exercer le culte connu sous le nom de Religion catholique, apostolique et romaine et qu'il se soumet aux lois de la République. Les ecclésiastiques déportés et détenus dans la rade de Rochefort, à bord du « Gentil », pétitionnent auprès des officiers municipaux de Chaudes-Aigues afin d'obtenir attestation qu'ils n'ont jamais été dénoncés pour incivisme, agitation ou participation à des actes contre-révolutionnaires. Le maire Durand Daude, les officiers municipaux Roux, Gaillard et Pascal signent une motion adressée au comité de sûreté générale qui permettra à G. Chantal, G. Barlier-Desfonts, J. Brioude, J.-Bte Barlier, E. Bonnefoy, E. Juéry, P. Devèze, J. Roux, G. Podevigne, P. Jordin, d'être mis en liberté dans les mois qui suivront. Ils viendront tour à tour faire leur déclaration cultuelle et leur soumission aux lois de la République. Le 28 thermidor, grâce à un arrêté de Chazal, tous les prêtres reclus — P. Chaudesaigues, J. Felgères, G. Breschet-Védrines... — sont libérés les uns après les autres et les scellés mis sur leurs biens levés.

Mais ces mesures ne satisfont pas pleinement les Chaudesaiguois : ils réclament le libre exercice du culte avec des ministres de leur choix et pétitionnent en ce sens le 8 messidor an III (26 juin 1795). Les officiers municipaux mettront à leur disposition la ci-devant église paroissiale — appelée encore temple de l'Etre Suprême —, avec le cimetière attenant, et « à cause, dit l'arrêté, de la grande dévotion à la Vierge, la chapelle Notre-Dame de Pitié, sous réserve du consentement de Firmin Teyssèdre qui l'avait affermée et de l'approbation des autorités suprêmes ».

Beaucoup de prêtres jureurs, las d'être considérés comme des intrus et conscients d'avoir été les dindons de la farce, rétractent le serment jadis prêté et acceptent ainsi d'être rayés du tableau des traitements ecclésiastiques. C'est le cas de F. Jordin qui avait pourtant renoncé à ses fonctions de prêtre au sein de la société populaire, de J. Poulalion qui ne s'était donc pas marié, de J. Trémolières, J. Felgères, Touzery, Lacombe...

Partout les administrateurs sont dépassés par les événements. Les Thermidoriens réagissent, le jour même où la Convention se sépare (4 brumaire an IV - 26 octobre 1795), en votant une loi qui reprend celles de 1792 et 1793 contre les prêtres réfractaires et contre les fonctionnaires publics convaincus d'en négliger l'application. Pendant la nuit, des Chaudesaiguois avaient arraché les épitaphes attachées à l'arbre de la liberté et scié l'arbre de la fraternité.

XVII

# Sous le directoire

Les débuts du Directoire sont donc marqués par une reprise de la persécution religieuse, avec mollesse toutefois dans le Caldaguès, et la mise en place d'une nouvelle administration élue au suffrage censitaire. Celle du département, installée le 24 brumaire an IV (5 novembre 1795) ne comprend aucun Chaudesaiguois. Mais, deux jours plus tard, le notaire Joseph Rougier, accusé de modérantisme pendant la Terreur, est nommé commissaire provisoire du Directoire exécutif près le canton de Chaudes-Aigues. Les autorités municipales bénéficient d'un secrétaire au traitement de 800 livres, de deux commis, et reçoivent annuellement 1 000 livres pour frais de bureau.

## *Les « notabilités » cantonales*

La liste des candidats aux fonctions législatives, administratives et judiciaires nous fournit les noms des principales notabilités de l'époque : Jean-Baptiste Pascal, président de l'assemblée municipale, Durand Daude, ci-devant maire, Joseph Rougier déjà cité, Barthélémy Barlier, Jean-Antoine Séverac, J.-F. Grandet, Passenaud fils de Lieutadès, Valette et Avit, les deux notaires de Saint-Urcize. Le 1er germinal an V (21 mars 1797), 209 votants, tous citoyens actifs, choisiront pour électeurs G. Besson, G. Biron et J. Roche, pour juge de paix A. Séverac, pour président de l'administration cantonale J.-Baptiste Dumas, malgré les vigoureuses protestations d'E. Grandet qui s'élève contre la présence de certains citoyens autrefois inscrits sur les listes

des émigrés ou des suspects. Il quittera rageusement la salle suivi de ses partisans. Le jacobinisme avait fait son temps, du moins à Chaudes-Aigues.

### *Un esprit public perturbé*

Ainsi l'esprit public est perturbé dans le Caldaguès par ces luttes d'influence, mais principalement par le discrédit absolu des assignats réduisant à la misère ceux qui ne disposent pas de numéraire, par la loi de brumaire an IV qui relance la querelle religieuse après un bref rétablissement de la liberté du culte et par la chasse organisée aux conscrits requis et aux déserteurs.

En brumaire an IV, en effet, le district envoie à Chaudes-Aigues les commissaires Daude et Gaillard qui, assistés de Roux le procureur de la commune et des gendarmes, ont pour mission de se rendre au domicile des prêtres insermentés ou rétractés afin de les arrêter, conformément à la loi du 10 (1er novembre 1795). Il est probable qu'ils ne firent pas preuve d'un zèle excessif dans ces recherches et qu'ils s'arrangèrent pour perquisitionner après avoir donné le temps aux ecclésiastiques de se mettre en lieu sûr car, écrivaient-ils, « nous n'en avons trouvé aucun chez eux ». Ces hommes, qui connaissaient la vénération des populations de la contrée pour les « sauveurs de la religion », considéraient comme une lourde erreur de vouloir en faire à nouveau des « martyrs de la foi ». Quelques arrestations cependant — celles du ci-devant prieur de Magnac et de l'abbé Jean Ollier — provoqueront des troubles graves à Maurines et à La Trinitat, et les gendarmes de Chaudes-Aigues manqueront d'y laisser la vie. A l'inverse, la « Terreur blanche » s'en prend une fois de plus aux « patriotes ». A Saint-Urcize, la maison de P. Vaissade est pillée par des « bandits masqués » et cet acquéreur de biens nationaux ne trouve le salut que dans la fuite. Pagès, le curé « intrus » de Saint-Rémy, est dévalisé, humilié, menacé de mort, contraint à se rétracter dans son propre presbytère. En nivôse an IV (décembre 1795), l'arbre de la liberté est abattu pendant une nuit à Chaudes-Aigues même. On croit que c'est le fait de quelques isolés pris de vin, dénoncés et arrêtés; mais, au moment de les transférer à Saint-Flour, toute la population se solidarise avec eux et les arrache à la force armée. Dans son manuscrit, l'abbé Glaize, prêtre de Massiac, note que « du côté... de Chaudes-Aigues, il se commet journellement des assassinats et pillages par des brigands masqués » et ajoute « on prétend que ce sont des émigrés rentrés, des prêtres réfractaires et d'autres individus qui se joignent à eux ». La coupe déborde lorsque, le 22 germinal (11 avril 1796), deux prévenus sont enlevés par la force aux mains des gendarmes qui réclament en vain l'aide des autres Chaudesaiguois. Pour les mater, on enverra dans la ville 150 gardes nationaux et plusieurs brigades du district dont les frais de séjour — 7 171 F. — seront mis à la charge des habitants. En s'attaquant au porte-mon-

naie, on pense avoir trouvé un moyen plus efficace de calmer les esprits.

Peine perdue ! La situation reste si tendue que plus personne n'ose s'y déclarer « patriote » et encore moins « acquéreur de biens nationaux ». Les officiers municipaux sont jugés mous et plusieurs fois désavoués par l'administration départementale : « Le courage des citoyens de votre municipalité semble abbatu et détruit; on dirait qu'ils n'ont plus d'énergie ». Leurs arrêtés « autorisant les prêtres sexagénaires à exercer librement leur culte » sont annulés : avoir acquiescé « à la pétition des habitants » annonce « une faiblesse qui compromet l'autorité qui leur est déléguée ». Dénoncés pour leur laxisme, ils sont finalement suspendus de leurs fonctions en frimaire an VI (décembre 1797).

Après la tentative de coup d'état royaliste à Paris, les lois des 18 et 19 fructidor contre les prêtres insermentés seront appliqués sans enthousiasme par la municipalité chaudesaiguoise : un seul reclus, J.-Baptiste Breschet, surpris à dire la messe chez lui pour quelques dévôts qui la suivaient par une ouverture pratiquée dans le mur; un seul déporté à l'Ile de Ré, P. Uchol, ci-devant curé constitutionnel de la Trinitat, rétracté ensuite. Dix prendront des passeports pour l'Espagne mais ne s'en serviront pas. Pierre Azémar résidera jusqu'en l'an X chez son frère Joseph, homme de loi, sans être inquiété. Le 6 nivôse et le 3 pluviôse an VI (26 décembre 1797 - 22 janvier 1798), ceux déjà rayés de la liste des émigrés seront même autorisés par la municipalité à reprendre possession et jouissance de leurs biens personnels. Certains se trouvent alors dans la gêne, leurs pétitions en font foi, tel Guillaume Breschet qui, déclarant n'avoir aucune ressource pour vivre, obtiendra un sauf-conduit pour se retirer chez son neveu dans le Puy-de-Dôme.

En règle générale, l'esprit public du canton se révèle très défavorable aux anciens Jacobins, exacerbé encore par ces nouvelles lois jugées antireligieuses. Deux clans se sont constitués et des incidents vont éclater entre eux au cours des assemblées primaires.

Les 1er, 2 et 3 germinal an VI (21-23 mars 1798), l'assemblée électorale du canton réunit 232 votants sous la présidence de Durand Daude, commissaire du pouvoir exécutif. A. Séverac est réélu juge de paix, A. Passenaud greffier, et Joseph Rougier président de l'administration cantonale. Mais les « patriotes » protestent contre la présence parmi les électeurs des gens que les lois excluaient. 82 d'entre eux — une minorité — se retirent au fond de l'église et font scission « ... les Républicains n'ayant plus d'espoir de réunion, leurs cris d'obéissance à la loi n'étant plus écoutés ». Ils nomment Girion juge de paix et E. Grandet président de l'administration cantonale. Les deux partis se plaindront en haut lieu de ces élections jugées par chacun d'eux illégales.

Les troubles se reproduiront lors de l'assemblée primaire de l'an VII, un an plus tard. Sur 280 citoyens actifs venus voter, 110 feront scission parce que les administrateurs du canton ont inscrit sur la liste des votants ceux que les lois électorales de l'an V et de l'an VI récusaient. Les « Républicains » s'en indignent, mais leurs réclamations sont « étouffées » par les huées et les menaces. « Le parti social a été méconnu, écrit le commissaire près l'administration municipale, les lois méprisées, et les patriotes forcés à faire scission. Les Républicains se sont alors constitués en assemblée primaire... Si leurs choix sont confirmés, le fanatisme est détruit, les espérances royalistes anéanties ». Sensible à ces arguments, l'assemblée électorale tranchera en faveur de ces minoritaires et chassera les électeurs délégués par l'Assemblée-mère.

Malgré les communiqués optimistes, ces incidents révèlent bien l'esprit public du canton et de quel côté vont en plus grand nombre les sympathies. Les plus modérés ont l'oreille des habitants. Daude, commissaire du Directoire, et Barlier, agent national de la commune, sont eux-mêmes proches parents de prêtres réfractaires et suspects. Plusieurs fois la force armée devra se déplacer à Chaudes-Aigues pour y rétablir l'ordre et le tribunal civil condamner la ville à verser 10 471,55 F dans la saisse du receveur du département pour éponger les frais occasionnés par ses séjours, en exerçant au besoin des contraintes contre les vingt plus forts contribuables de la commune.

*Un régime discrédité*

Pendant ce temps, la guerre continue, le territoire français est à nouveau menacé, la conscription plus que jamais à l'ordre du jour et toujours aussi mal acceptée malgré les proclamations de l'administration centrale. Retardataires et déserteurs se comptent en si grand nombre, surtout du côté de Saint-Urcize, que cette dernière fait appel aux hussards, aux brigades de gendarmerie, à la garde nationale d'Aurillac et à une colonne mobile de cent hommes de Saint-Flour pour arrêter les insoumis (11 prairial an VII - 29 novembre 1799). Et le système des garnisaires pèse lourdement sur leurs parents ou tuteurs.

Quant aux assignats, en 1799 ils ne valent plus rien. Il y a beau temps d'ailleurs que les marchands et les paysans ne les acceptent plus en paiement des objets et denrées qu'ils vendent et que les fermiers nationaux cherchent à s'en défaire : ils insistent pour régler leurs fourrages avec ce papier-monnaie tandis qu'ils écoulent leurs produits contre espèces sonnantes et trébuchantes. Les impôts rentrent mal : le 2 ventôse an VI (27 décembre 1797), des commissaires sont dépêchés près la municipalité de Chaudes-Aigues afin de recouvrer les droits de patente impayés en l'an V et l'an VI. Le Directoire a perdu toute autorité, tout prestige.

Aussi quand les 18-19 brumaire an VIII (9-10 novembre 1799), le

coup d'état de Bonaparte met fin à ce régime discrédité, l'ex-Montagnard Lacoste peut écrire au ministre de l'intérieur que, dans le Cantal, « le nouveau pacte social y a été accepté avec enthousiasme par plus de 12 000 votants. L'espoir et la confiance sont dans le gouvernement et tous les vœux se font pour son affermissement et la paix ». Le 21 pluviose (10 février 1800), tous les fonctionnaires publics, le brigadier de gendarmerie et les gardes nationaux prêteront serment de fidélité au Consulat dans le « temple décadaire ». Parmi eux, Barlier, président de l'administration cantonale, et Rougier, commissaire du gouvernement.

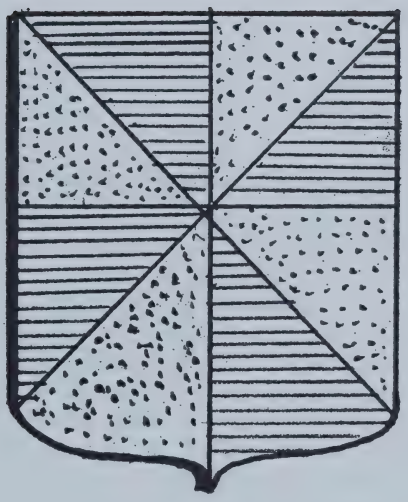

La Communauté des Arts et Métiers
gironne d'or et d'azur de 8 pièces.

XVIII

# L'esprit public et l'administration de 1800 à 1870

A Chaudes-Aigues, l'esprit public reste peu ouvert aux idées nouvelles, chargé d'un lourd héritage qui le comprime, d'une éthique que la Révolution n'a guère entamée. Le Consulat, l'Empire, le retour à la royauté, l'éphémère Seconde République, le Second Empire, la IIIe République se succéderont sans bouleverser la vie des Chaudes-aiguois. Les nouvelles sont rares, arrivent avec retard, propagées par les voituriers, les colporteurs, les vagabonds, souvent déformées, surtout sous l'Empire et la Restauration quand la presse est muselée. La plupart ne connaissent guère d'autres horizons que ceux familiers des rives du Remontalou, de la colline de Radoundet, des gorges de la Truyère et du plateau de l'Aubrac. Les autres, plus ouverts sur le monde extérieur, font preuve d'un conservatisme proche de l'apathie.

La migration temporaire a presque cessé au profit d'une migration définitive qui commence à priver le Caldaguès de ses forces vives. Pour ceux qui restent au pays, la « maison de Dieu » devient plus que jamais le foyer spirituel autour duquel on se serre et la sonnerie des cloches, si longtemps muettes, rythme à nouveau les jours et les nuits, les travaux et le repos, les joies et les peines. L'esprit public finit par se confondre avec l'esprit de clocher.

Dans le domaine économique, la force d'inertie empêchera tout développement de la ville et la plongera dans une somnolence fâcheuse : l'agriculture piétine, les petites industries traditionnelles

disparaissent les unes après les autres, la construction d'un établissement thermal digne de ce nom est sans cesse projetée, toujours repoussée à échéance plus lointaine. La crainte de bousculer l'ordre établi, l'entêtement dans le souci de ménager les finances locales, l'intérêt particulier des uns ou l'indifférence des autres freineront l'esprit d'entreprise, et il faudra attendre cent ans avant que les eaux thermales, sources de chaleur, deviennent véritablement sources de profit.

*Sous le Consulat et le I^er^ Empire (1799-1814)*

La conquête du pouvoir par Bonaparte ne provoque à Chaudes-Aigues, comme dans tout le département, aucun remous. La loi du 17 ventôse an VIII (8 mars 1800) met en place une armature administrative solide très centralisée et acceptée sans difficulté. Préfets et sous-préfets nommés par le premier consul et ne dépendant que de lui se révèleront de bons administrateurs, soutenus dans leur tâche par les conseillers généraux. Ceux-ci, choisis parmi les notables locaux, bourgeois nantis et partisans d'un régime fort, seront plus sensibles aux problèmes économiques du département qu'aux questions sociales. Alors commence pour les administrateurs et les administrés de Chaudes-Aigues une longue période d'engourdissement politique.

Dans un rapport sur la situation du département adressé à Lucien Bonaparte, frère du premier consul et ministre, le préfet Riou résume ainsi ce que la population attend du nouveau régime : une diminution des impositions « écrasantes pour le Cantal », la restauration des routes, le rétablissement du commerce, la paix qui mettra fin à « cet état affligeant » la désertion, pourvoyeuse du crime. Dans l'optique des Cantaliens, la relance économique l'emporte donc sur les aspirations politiques tout entières contenues dans ce vœu pieux : la paix.

La paix extérieure, Bonaparte ne saura la lui donner en 1802 que pour une année, durée de l'éphémère Traité d'Amiens avec l'Angleterre. Mais à l'intérieur, il rétablit l'ordre en prenant des mesures propres à réconcilier les Français. Les anciens jacobins ou royalistes sont invités à faire taire leurs rancunes et à rallier le pouvoir en place. En l'an IX, Joseph Sauret, l'ex-maire jacobin de Chaudes-Aigues, J.-Baptiste Besson et J.-Baptiste Colrat sont rayés définitivement de la liste des soi-disant émigrés. Devant le sous-préfet, ils prêtent serment de fidélité à la nouvelle constitution et retrouvent une vie normale.

Mais surtout, par le concordat de juillet 1801 signé avec le pape, le premier consul donne aux Français la paix religieuse. Il abandonne l'église constitutionnelle; Pie VII reconnaît la confiscation des biens du clergé qui se voit pratiquement fonctionnarisé par le versement d'un traitement; le repos du dimanche redevient officiel; les fêtes

religieuses sont rétablies. Ces mesures ne font que légaliser une reprise officieuse du culte à Chaudes-Aigues où la tentative de déchristianisation n'a pas connu le succès escompté. Si le conseil municipal réuni en pluviose an IX appelle encore l'ancienne église « temple décadaire », les habitants ont déjà renoué avec l'habitude de s'y réunir, les dimanches et jours de fête, pour y chanter offices et vêpres « comme ci-devant ». L'édifice est demeuré en assez bon état à part le clocher quelque peu découronné. Il est rendu officiellement à sa destination première en germinal an IX (avril 1801) par décision de Bonaparte. Une délibération du conseil municipal constate alors que l'église est pourvue de presque tous les objets nécessaires au culte et que 600 F suffiraient « pour se procurer ce qui manque ». On a donc sauvé l'essentiel, évité le vandalisme. L'horloge a même été réparée en l'an III.

C'est M. Montanier de Belmont, installé sur le siège de Saint-Flour en 1802, qui a signé le concordat avec le préfet Riou pour l'étendue de son évêché. L'évêque constitutionnel Louis Bertin élu en 1800 s'est incliné. Tous les prêtres insermentés sont autorisés par senatus-consulte à reprendre légalement leur ministère, après avoir prêté serment de fidélité au premier consul et rentrent en possession de leurs biens non aliénés. Succédant à M. Pierre Azémar, nommé à la cure de Notre-Dame aux Neiges d'Aurillac, M. Auzolles devient curé de Chaudes-Aigues. La réconciliation entre prêtres réfractaires et prêtres jureurs est facilitée dans le canton par le petit nombre de ces derniers : cinq seulement émargent encore au budget de la nation. Tous, y compris les anciens déportés, sont placés à la tête d'une paroisse, car le chapitre des chanoines de l'église Notre-Dame a vécu. La pastorale avant tout !

En cette même année 1802, le plébiscite en faveur du Consulat à vie ne trouve pas un seul opposant dans le Caldaguès, pas plus que celui de 1804 offrant à Napoléon Bonaparte la couronne impériale. Mais les abstentions sont nombreuses, car le petit peuple ne se sent guère concerné par ces événements politiques d'importance. Evêque et curés se conduisent en fonctionnaires dociles, voire zélés, de l'empereur, ne manquent pas de faire en chaire son panégyrique lors de la Saint Napoléon fixée au 15 août, anniversaire de sa naissance, et de chanter de nombreux Te Deum à l'occasion de ses victoires.

Les circonscriptions des cures du Cantal sont fixées par un décret du 30 septembre 1807. Il a fallu cinq ans d'efforts avant que tout le monde tombe à peu près d'accord. Seules les paroisses de chefs-lieux de cantons ont droit au titre de cures inamovibles. Celle de Notre-Dame de Chaudes-Aigues comprend la ville et les villages, hameaux, moulins ou fermes isolées de Falgueyroux, Pratviel, La Rochette, La Pelle, La Brauze, Filhon, Ventuejols, La Pradelle, Les Angles, La Tour, Nazat, Montvallat, Le Vialard, Andiergues, Lher, Arjallet, Péret, Fridières, Le Mourentès, Le Couffour, Lescure, La Tindoire, Le Glaizial, Boissière, Rieusalat, La Vergne, Le Chirol, La-

dignac, Sansard, Chanson, Paulhac, Bressolles, Pussac, Prunières, Cromières, Besse, Le Chambon, Chanteloube, Chassagne, Arlandès, La Valette, La Chazelle, Le Monteil, Les Plos, Védrines, Montignac, Albinet. Les autres paroisses deviennent de simples succursales administrées par des desservants. Un autre décret du 30 décembre 1809 réorganise les conseils de fabriques : ceux-ci doivent élire les marguilliers, recevoir les dons et le produit des chaises, bancs, troncs, afin de pourvoir aux frais du culte en collaboration avec les municipalités. Mais déjà la conscription accélérée par la désastreuse guerre d'Espagne et le conflit avec le pape précipitent de nombreux curés dans l'opposition sous la houlette du vicaire général, M. de Rochebrune, qui dirige le diocèse depuis la mort de Mgr de Belmont. Son apparente soumission à l'empereur cache en réalité une sourde hostilité de cet homme d'ancien régime, en conflit fréquent avec le préfet.

Quant aux habitants du Caldaguès, ils se détachent aussi peu à peu d'un régime qui leur impose la conscription. Pour les familles, celui qui tire un mauvais numéro est un homme mort; c'est aussi un bras qui manque, et un journalier coûte de plus en plus cher. La conscription est donc ressentie comme une sorte d'impôt supplémentaire, fruit du hasard, comme une injustice obligeant les seuls pauvres puisque les riches peuvent acheter un remplaçant. Dès le 1er brumaire an VIII (23 octobre 1799), les Chaudesaiguois sont dénoncés par l'administration départementale à l'accusateur public pour rébellion contre les gardes municipaux chargés d'accélérer le départ des conscrits. Il faudra envoyer dans le canton des hommes du 1er bataillon pour rechercher les coupables. De germinal à prairial an XI (mars-mai 1803), trois lettres du préfet exhorteront l'évêque à user des moyens en son pouvoir pour engager la population à se soumettre de bon gré aux mesures relatives au recrutement. Le prélat enverra une circulaire à tous les curés et recevra les remerciements du ministre. Malgré tout, 15 jugements sont rendus par le Tribunal civil et correctionnel de Saint-Flour contre les insoumis du Caldaguès. Leur nombre ne cessera d'augmenter : 20 condamnations en 1807, 23 en 1810, 42 en 1811. Jean Tailland, de Chaudes-Aigues, écopera de trois ans de travaux publics forcés et de 1 500 F d'amende.

Le maire de la ville est nommé par le gouvernement. Sa charge est écrasante, à la mesure de ses pouvoirs très étendus : police de sûreté et de salubrité, recherche d'un percepteur d'impôts recevant 4 centimes par franc perçu, organisation de la conscription, correspondance avec les autorités, administration des biens communaux, établissement d'un budget, etc... C'est l'époque où la commune trouve son assise, où la prédominance des Notables se fortifie grâce au code civil, à la législation commerciale et à la montée de la rente. Pendant tout le Consulat et l'Empire, Chaudes-Aigues sera administrée par le notaire Joseph Rougier, ancien président du département et commissaire du gouvernement sous le Directoire. Ce républicain s'est rallié au bonapartisme, comme beaucoup de bourgeois nantis, parce qu'il

souhaite voir l'ordre restauré et ainsi préservés les acquis essentiels de la Révolution. La soif des honneurs a fait sans doute le reste. Maire d'une ville déshéritée qui n'a « point de local pour la maison commune », il préside l'assemblée du canton qui désigne les membres du collège électoral d'arrondissement en proportion du nombre de citoyens dont elle se compose. Le 1er prairial an VIII (21 mai 1800), il est nommé, à 44 ans, conseiller général du canton de Chaudes-Aigues par décret consulaire, choisi sur une liste de cinq noms proposés par le préfet Riou. Quand en floréal an XII (mai 1804) le sénat déclare Napoléon Bonaparte premier empereur des Français, M. Rougier prête serment d'obéissance aux constitutions de l'Empire et de fidélité au souverain. Il administre la ville et siège à l'assemblée départementale jusqu'en 1815, année où il est destitué par Louis XVIII et la monarchie restaurée. Sagement il se tiendra à l'écart des affaires publiques et mourra dans sa ville natale en 1828.

Mais le personnage le plus considéré aux yeux du peuple est le juge de paix dont le rôle se trouve valorisé par l'esprit de chicane. Il est choisi par l'Empereur pour dix ans parmi deux candidats présentés par l'assemblée cantonale. Arbitrant amicalement et équitablement les différends entre les habitants du Caldaguès, celui de Chaudes-Aigues, M. Séverac, restera 45 ans en place et mourra, sous la monarchie de juillet, l'un des doyens des juges de paix de France. Son successeur, M. Podevigne, exercera pendant 30 ans. Magnifiques exemples de stabilité en dépit des fréquents changements de régime.

L'ordre et la sécurité publique sont assurés par une brigade de la gendarmerie impériale dont les locaux occupent l'angle de la rue Saint-Joseph et du Portail du Four, à l'emplacement actuel du café Batifol.

### *Sous la Restauration (1814-1830)*

Ce fut apparemment sans grands regrets que les Chaudesaiguois accueillirent la chute de Napoléon : les persécutions contre le pape et les incessantes levées d'hommes lui avaient aliéné bien des cœurs jusque là dévoués. Le 15 mai 1814, les vicaires généraux du chapitre cathédral pouvaient faire lire en chaire par tous les curés des paroisses cantaliennes ce mandement : « ... C'en est fait : un gouvernement immoral, oppresseur, et qui avait outré le despotisme même vient de finir... C'en est fait : les fleurs de lys refleurissent en France, les fils de Saint Louis sont rentrés dans l'héritage de leurs pères. Ils ont pour nous gouverner et nous régir les droits que donnent le devoir, la naissance et les hautes vertus... C'en est fait : la religion va reprendre son élan, son empire et son lustre... ». Ces extraits sont significatifs et tout est de la même veine. En juillet, un Te Deum sera chanté pour la paix conclue entre le Roi et les puissances alliées.

Février 1815 : le retour de Napoléon Ier sur le trône jette un moment la stupeur. Pourtant les populations rurales du Caldaguès

sont prêtes à se jeter à nouveau dans les bras de l'Empereur : le bruit n'a-t-il pas couru que les Bourbons se préparaient à rétablir les dîmes et les droits seigneuriaux abhorés. Elan de courte durée, car la conscription de juin est encore plus mal acceptée que les précédentes. Décidément, l'Empire reste synonyme de guerre; tout plutôt que l'enrôlement forcé et peut-être la mort sur le champ de bataille. Et vive la seconde Restauration quand Waterloo brise les ailes de l'aigle impérial ! Seuls les grognards demeureront fidèles à leur dieu. Mis en demi-solde, ils rentreront chez eux, traînant leur misère, leur chagrin et leur ennui, comme ce Thouzery, officier des armées de la République et de l'Empire, qui vivra désormais retiré à Chaudes-Aigues, sa ville natale, de 1815 à 1847. Enfant du peuple engagé volontaire pendant la Révolution, il était parvenu au grade de lieutenant en premier dans le corps d'élite des grenadiers à pied de la garde impériale et avait été décoré de la Légion d'honneur au soir d'Austerlitz. Le 18 juillet, un nouveau mandement des vicaires généraux avise les Chaudesaiguois que « Louis le Désiré, l'ami de son peuple, l'ange de la paix, est entré dans sa capitale... » et qu'un Te Deum devra être chanté dans l'église paroissiale à cette occasion.

Louis XVIII n'a guère apprécié les palinodies de certains administrateurs au cours des cent jours. Le préfet Locard propose une liste de maires et de conseillers généraux à révoquer. Parmi eux Joseph Rougier, de Chaudes-Aigues, « un des maires contre lesquels, après le retour du Roi, il s'est élevé le plus de plaintes ». Jean-Baptiste Barlier, déjà conseiller d'arrondissement, propriétaire et négociant, lui succédera à la tête de la mairie. « Légitimisme prononcé », il est proposé par le préfet de Juigné le premier sur une liste dressée pour pourvoir au remplacement de M. du Chassan, conseiller général démissionnaire. Il est nommé en mai 1820 par ordonnance royale. En épousant, en 1803, la fille de l'ex-maire révolutionnaire Sauret, il avait hérité de ses biens, y compris du couvent Notre-Dame vendu par la nation. Elu député du Cantal le 25 février 1824, il offre à son arrivée à Paris un banquet à tous les Cantaliens émigrés. Son originalité, sa laideur, sa tendance à somnoler pendant les séances de la chambre des députés le rendront célèbre. En 1827, il ne se représentera pas aux suffrages des grands électeurs. Mais sa popularité auprès des ses concitoyens est telle que la monarchie de juillet ne ruinera pas sa carrière politique sur le plan local.

Sous la Restauration, les structures administratives s'étoffent : Chaudes-Aigues bénéficie — si l'on peut dire — des services d'un receveur de l'enregistrement, d'un receveur à cheval des contributions indirectes avec son commis et, vers 1830, d'un percepteur des impôts directs. Mais l'esprit public souffre d'une sous-information. Le timbre, droit versé à l'Etat, renchérit d'autant les journaux et les réserve aux plus fortunés. En 1829, il n'existe d'ailleurs dans le Cantal que trois feuilles d'annonces hebdomadaires, « entièrement étrangères aux matières politiques », selon le préfet Panat.

*Sous la monarchie « bourgeoise » (1830-1848)*

Rien d'étonnant donc si la Révolution parisienne de juillet 1830 ne provoque aucun soubresaut à Chaudes-Aigues. Simplement, Charles X entraînera Barlier, chevalier de Saint-Louis, dans sa chute. Il fera partie des 61 maires du Cantal suspendus de leurs fonctions par Louis-Philippe Ier en 1831. Ses successeurs, choisis par le préfet tous les trois ans, parmi les membres du conseil municipal, auront noms tour à tour : Daude, notaire, Podevigne de Bouschâtel, conseiller d'arrondissement, et à nouveau Daude, jusqu'à la Seconde République. En juin 1843, le conseil municipal de Chaudes-Aigues élu par 91 électeurs communaux ne comprend que des bourgeois nantis : MM. Daude, déjà cité, Pascal l'adjoint, propriétaire et conseiller d'arrondissement, Podevigne, avocat, Barlier Ch. et Cody jeune, propriétaires, Berbigier, marchand, deux médecins, Brémont et Bonniol... Preuve que même dans les coins les plus reculés de province la monarchie de juillet est vraiment une monarchie bourgeoise.

Sur proposition du nouveau préfet Guitard, J.-Baptiste Barlier sera également remplacé par J. Daude, juge au Tribunal de Saint-Flour, comme conseiller général. Mais ses convictions légitimistes ne l'empêcheront pas d'être élu sans concurrent en 1833 par les électeurs du canton, au suffrage censitaire, conformément à la loi du 22 juin « sur l'organisation des conseils généraux et des conseils d'arrondissement ». Le 12 novembre, sur 33 votants, 32 lui donneront leur voix.

La grande masse de la population est plus sensibilisée aux préoccupations quotidiennes qu'aux aléas d'une vie publique dont elle reste exclue. Ainsi la conscription continue à sévir selon le système injuste du tirage au sort. La maison Ducros fils et Cie d'Aurillac s'est même spécialisée dans la recherche de remplaçants pour les fils de familles aisées, grâce à une « assurance contres les chances du tirage au sort ». Entre 1841 et 1848 c'est, tous les ans, de 20 à 25 jeunes Chaudesaiguois, sur plus de 80 inscrits, qui doivent effectuer un long service militaire. En avril 1846, une épidémie de fièvre miliaire — sans doute varicelle ou rougeole — crée un climat d'angoisse chez les Chaudesaiguois. Plus de deux cents personnes en sont atteintes. Pour seconder M. Brémont, seul médecin à demeure, le préfet devra requérir M. Tassy de Saint-Flour et deux médecins d'Aurillac. On dénombrera vingt et un décès, des jeunes pour la plupart, parmi lesquels le gendarme Soubrier. Et puis il faut compter de temps en temps avec les intempéries. Le mois de février 1845 a été tellement « affreux » que le facteur Thouzery, enseveli dans la neige, ne doit son salut qu'à l'intervention des cantonniers sur la route royale 121, près du Pont Rouge. Il en sera quitte pour une belle peur... et l'amputation de plusieurs doigts. Les familles manquent de bois de chauffage et ne peuvent faire moudre le blé. Les loups se font menaçants pour les troupeaux. Car ils survivent encore nombreux malgré les battues organisées tous les ans sous la direction d'un lieutenant de louveterie : les dimanche et lundi 19 et 20 novembre 1843, trois loups

seront tués et transportés à Saint-Flour. Le sieur P. Chassany, de Chaudes-Aigues, « n'ayant pu résister au désir de tirer sur un lièvre qui passait à ses côtés », sera verbalisé par le garde général des forêts pour n'avoir pas respecté la loi. L'année suivante et dans les mêmes circonstances un couple de loups est abattu aux environs de Chaudes-Aigues.

### *Sous l'éphémère Seconde République*

Est-ce à dire que la Révolution de février 1848 et la proclamation de la Seconde République laisseront la partie la plus éclairée de la population caldaguesienne apathique ? Certainement pas et pour diverses raisons : paysans écœurés par le droit de 20 francs imposé aux chasseurs, commerçants et artisans furieux de la nouvelle loi sur les patentes, petits bourgeois ulcérés d'être privés du droit de vote accueillent ce changement de régime sinon avec des transports de joie, du moins avec sérénité. Sans verser dans l'euphorie, les uns et les autres seront assez rapidement gagnés aux idées républicaines et se regrouperont en nombre au sein de la garde nationale. Mais, le 20 août, J.-Baptiste Barlier y perdra son siège de conseiller général au profit d'un libéral, J.-Baptiste Podevigne, juge de paix très considéré. Ce dernier sera invalidé et à nouveau réélu un mois plus tard. Quant à Barlier, il ne jouera plus aucun rôle politique et mourra à demi ruiné, en 1865, dans une maison de retraite d'Auteuil. Son habitation de Chaudes-Aigues — l'ancien couvent Notre-Dame réaménagé — sera achetée 20 000 francs par la commune et deviendra — affirmait-on — le plus cossu presbytère du diocèse. Daude puis son adjoint Brémont se succèderont à la tête de la municipalité pendant cette brève période républicaine, tandis que Pascal conservera son titre de conseiller d'arrondissement. Aux élections présidentielles, comme tout le Cantal, Chaudes-Aigues accordera une écrasante majorité au prince Louis-Napoléon Bonaparte : la légende napoléonienne commence à faire son chemin. De plus, au cours des années 1848 à 1850, de bonnes récoltes font reprendre les affaires. Bref ! le coup d'état du 2 décembre 1851 est plébiscité sans manifestations hostiles. Mieux ! le 29 août 1852, la municipalité de Chaudes-Aigues transmet à la sous-préfecture une pétition signée par de nombreux habitants pour réclamer l'Empire. Elle ira rejoindre celles envoyées par toutes les communes du Cantal. Et, le 2 décembre, tandis que Napoléon III est couronné à Paris, le maire Abrial proclame publiquement son avènement.

### *Sous le Second Empire*

Plus que jamais dans la commune l'esprit public somnole. Un seul journal autorisé, « Le moniteur du Cantal », distille les nouvelles officielles. Mais combien de Chaudesaiguois s'intéressent encore à la politique ? Ce qui se passe sur le plan local les tient autrement en haleine et encore doivent-ils s'en remettre, pour en saisir

l'essentiel, aux opinions si peu divergentes de quelques personnalités influentes par leur instruction, leurs fonctions, leurs titres et leur fortune. Dans ce Caldaguès très enclavé, sans grande ville, sans mouvement économique capable de faire naître ou de renouveler les idées, s'exerce tout naturellement la tutelle de certaines familles, de quelques notables — médecin, notaire, propriétaire, juge de paix... —. La population, nourrie pour une bonne part aux traditions patriarcales et catholiques des départements voisins de la Lozère et de l'Aveyron, reste méfiante à l'égard de tout ce qui risque de bouleverser ses habitudes.

Aussi les citoyens appelés à voter pour élire leurs édiles respecteront l'ordre établi par l'usage, gage de stabilité. Quand le maire quitte ses fonctions, c'est son adjoint qui prend sa place : ainsi M. Rouchès succède à M. Brémont, M. Verdier-Chantal à M. Rouchès et M. Abrial à M. Verdier-Chantal. Tous s'accommodent du régime impérial comme ils ont accepté sans regimber la République. J.-Baptiste Podevigne, « candidat de l'administration », conserve sans problème son siège de conseiller général en 1852 et en 1855. Quand il décide, en 1864, de ne pas se représenter, c'est encore le candidat du gouvernement, J.-P. Ipcher de Saint-Urcize, vice-président du Tribunal de Saint-Flour, qui est véritablement plébiscité par les électeurs du canton. Au conseil d'arrondissement, le libéral M. Pascal doit laisser sa place à M. Rougier, notaire, qui conservera son siège pendant 16 ans. En 1867, M. Verdier-Chantal, propriétaire et maire sortant, le battra nettement, car l'autoritarisme a fait son temps.

Les régimes changent, les administrateurs aussi, mais inébranlable, disons même intouchable, Jean-Baptiste Podevigne continue à exercer ses fonctions de juge de paix et ce jusqu'à sa mort survenue en 1881. Car c'est un homme juste et très charitable, un bienfaiteur du pays. Il laissera à ses héritiers les fonds nécessaires pour attirer à Chaudes-Aigues et loger les religieuses garde-malades dont les multiples services seront si appréciés que le conseil municipal les subventionnera régulièrement.

XIX

# L'esprit public et l'administration sous la IIIe république (1870-1940)

*La République des notables*

Le 2 septembre 1870, Napoléon III vaincu par les Prussiens capitule à Sedan et se constitue prisonnier. Deux jours plus tard, la IIIe République est proclamée, un gouvernement provisoire chargé de poursuivre une guerre de libération du territoire. Chaudes-Aigues adhère au comité de défense nationale créé à Saint-Flour pour organiser la résistance dans le département. Quelques Chaudesaiguois, embrigadés dans le 72e Régiment de Mobiles, s'illustreront au cours de cette guerre : Ed. Chauchon, engagé à 17 ans, J. Castor chaudronnier, J.-Bte Amadieu facteur rural, Chirac chef cantonnier, J.-F. Bos propriétaire, Babillot charbonnier, J.-C. Vidal propriétaire, qui recevront tous par la suite la médaille des combattants. Quand le conflit prend fin en 1871 sur une défaite irrémédiable, l'administration républicaine se met en place, non sans mal, car bonapartistes et surtout monarchistes n'ont pas désarmé. Mais, une fois de plus, ce changement de régime n'émeut guère la commune, les autorités prenant soin de se rallier au pouvoir établi. Qu'ils soient institués par simple décret du président de la République comme en 1874 et 1878 ou élus par le conseil municipal à partir de 1882, les maires successifs seront tous des notables et, à une exception près, des modérés.

M. Abrial, notaire et conservateur, gardera la mairie jusqu'en 1880. Républicain de circonstance comme il s'était montré bonapar-

tiste par nécessité, il donnera des gages à la République en guerre contre l'envahisseur en envoyant au sous-préfet, au nom de la population, un colis comprenant 166 gilets de laine, 144 paires de chaussettes, 9 paires de bas, 4 ceintures de flanelle, 2 paires de genouillères, 1 caleçon, destinés aux mobiles et francs-tireurs du Cantal, « magnifique exemple de patriotisme républicain », selon les journaux de l'époque. Mais il se fera de nombreux ennemis, même au sein du conseil municipal : souvent absent, son adjoint Chassany le supplée la plupart du temps; de plus, une délibération de mai 1878 constate avec indignation que les registres municipaux n'ont pas été mis à jour entre 1866 et 1872. Aussi un autre notaire, Vaissier Charles, sera nommé maire à sa place en mars 1881. On lui reprochera, quelques mois plus tard, d'avoir marqué sa préférence pour M. Oudoul, candidat député de gauche, aux dépens de M. Amagat, et d'avoir fait déplacer d'office le conducteur de travaux Martin pour des motifs politiques. La loi de mars 1882 ayant modifié la désignation des maires, M. Roussilhe, aux « opinions républicaines modérés », obtiendra la confiance de ses concitoyens. Le journal « La Haute-Auvergne » avait estimé que cette loi ferait « justice des maires imposés par l'esprit de coterie et des dictateurs au petit pied qui ont trop longtemps gouverné à Chaudesaigues ». L'élection de M. Roussilhe, plutôt conservateur, dut quelque peu décevoir. En 1885, toute sa liste est réélu à une majorité écrasante au point que, trois ans plus tard, elle est seule à se présenter aux suffrages des Chaudesaiguois. A propos de ces élections de 1888, « La République libérale » note les sentiments profondément religieux des populations du Caldaguès, toutes dévouées à la cause conservatrice : « Elles n'accepteraient le gouvernement de la République, écrit le rédacteur, que tout autant que ce régime mettrait un terme à la guerre religieuse, ferait respecter la liberté de conscience et prospérer les affaires du pays... ». Allusion directe aux vagues soulevées par la laïcisation de l'enseignement. Toutefois, ajoute le journaliste, « les élections municipales ont été très calmes... La politique y a été absolument étrangère ». A preuve la large liste d'union présentée par le maire sortant qui comprenait un radical, une républicain sans épithète, un républicain fort tiède, un républicain « de sens et de raison », sept républicains conservateurs ou libéraux et cinq conservateurs purs. M. Roussilhe se disait républicain conservateur et libéral et son adjoint, M. Chassany, républicain « de sens et de raison », tout un programme !

Pourtant Guillaume Roussilhe cèdera son siège en 1896 à Ludovic Ginesty, « républicain avancé », le plus « radical » des maires de Chaudes-Aigues. Ce notaire devait jouir d'une solide réputation auprès de ses compatriotes pour bénéficier de leurs suffrages malgré ses convictions politiques nettement favorables à la Gauche. Radical-socialiste, il approuve les lois scolaires de 1881-82, soutient ardemment les candidatures de la Gauche aux élections législatives et, selon ses adversaires, rêve d'abattre le château du Couffour, « une des anciennes citadelles de l'obscurantisme ». Ayant vendu en 1901

son étude à Me Coumoul, il en achète une, deux ans plus tard, à Toulouse. Le 24 octobre, il adresse une lettre au directeur de « La Haute-Auvergne », dans laquelle il déclare notamment : « Je vais donc quitter incessamment ce bon canton de Chaudesaigues dont j'ai été, en politique, l'enfant véritablement gâté. J'y conserve ma propriété des Plos où je reviendrai tous les ans, avec ma famille, respirer l'air natal et entretenir mes relations d'amitié avec une population un peu réfractaire aux idées du jour, mais essentiellement généreuse et dévouée... ». Les fonctionnaires du canton lui offriront un banquet à l'hôtel Valette (rue Notre-Dame d'Août), au cours duquel le juge de paix Jacomy retracera « le combat soutenu par M. Ginesty contre les réactionnaires... ». Un autre banquet d'adieux réunira autour de lui, à la mairie, plus de deux cents convives, y compris ses « adversaires les plus irréductibles » qui tiennent ainsi à lui rendre hommage. Parmi eux, celui qui lui succèdera à partir de 1904, le Docteur Pierre-Germain Brémont, « intelligent et actif ». L'huissier Legrand et le Docteur Brémont P., modérés, seront les deux derniers maires de Chaudes-Aigues jusqu'à la seconde guerre mondiale. Même le front populaire n'arrivera pas à ébranler la forte position de ce dernier.

Au conseil général, le maire Abrial enlève le siège du canton à deux reprises (1871 et 1874). Mais, en 1880, ce conservateur est battu, tout comme à la mairie, par son confrère Roussilhe qui renouvelle sa victoire en 1886. Dans sa profession de foi, il se prétendait du parti des modérés « qui, après avoir fait la République au nom de la liberté, du patriotisme et de la raison, restent toujours fidèles à son principe », tout en déplorant « les atteintes portées récemment aux droits sacrés de la conscience par la persécution religieuse ». Ce disant, il flattait les Chaudesaiguois à l'épiderme toujours sensible quand on semblait vouloir s'attaquer à leurs convictions profondes. Le préfet du Cantal affirmait d'ailleurs, dans un rapport daté de 1889, que les communes du canton de Chaudes-Aigues se trouvaient « entre les mains des cléricaux ».

En 1892, Guillaume Roussilhe est pourtant battu par Ludovic Ginesty, un « rouge », qui lui enlève aussi la mairie : exception à Chaudes-Aigues qui confirme la règle. Ce dernier est réélu en 1900 malgré les attaques dont il est l'objet de la part de ceux qui voient en lui un obstacle à la réalisation de l'établissement thermal projeté. On lui reprochera un peu plus tard d'avoir profité de ses fonctions de maire, de sa présidence de la commission d'administration de l'hospice et de sa situation de notaire pour s'être fait adjuger le domaine des Plos vendu conjointement par le Grand-Séminaire de Saint-Flour et l'hôpital de Chaudes-Aigues. Son départ pour Toulouse, en 1904, lui fera perdre son siège au profit du Docteur P.-G. Brémont. Ce dernier démissionne deux ans plus tard. C'est un Sanflorain de bonne réputation, ancien député de la Seine, rédacteur au « Rappel », promoteur des tramways et candidat malheureux à la députation dans la circonscription de Saint-Flour, François-Charles Bos, qui

représentera le canton au conseil général de 1906 à 1910. Un nouvel échec aux législatives l'incitera à laisser sa place. Le Docteur Brémont retrouvera son siège cette même année avant d'être battu en 1919 par un revenant, L. Ginesty, devenu « le châtelain des Plos ». Un mois plus tôt ce dernier s'est fâché avec le Docteur Hugon, député sortant, et à même failli se présenter contre lui. Il semble dépité de n'avoir pas été choisi par le congrès radical comme candidat aux législatives à la place de son ancien ami. Une violente diatribe les opposera dans la presse locale. Il tombera avec les honneurs, en 1928, devant Frédéric François-Marsal, « républicain modéré », sénateur du Cantal, ancien ministre des finances et président du Conseil, qui est venu curieusement chercher un siège de conseiller général à Chaudes-Aigues. Notons que si l'ensemble du canton a élu François-Marsal, la ville a donné une voix de majorité à L. Ginesty. Six ans plus tard, il le cèdera sans combattre au Docteur F. Besson, un autre « républicain modéré », adjoint au maire de la ville.

La représentation du canton au conseil d'arrondissement pendant la même période ne manque pas d'éclectisme. Y siègeront tour à tour : MM. Bonniol, médecin, Vaissier, notaire, Clavières, propriétaire, Bergougnon, maire de Saint-Urcize, Peyralbe, curé-doyen, Legrand, huissier, et Moisset, médecin de Saint-Urcize.

Quant à la brigade de gendarmerie à cheval, réduite à cinq hommes, elle a changé plusieurs fois de domicile. A la fin du XIX^e siècle, l'ex-hôtel Felgères — connu ensuite sous le nom d'hôtel Notre-Dame — est devenu sa caserne. Au début du XX^e siècle, les gendarmes s'installent dans la partie sud de l'hôtel du Midi, alors propriété de M. Ginisty, comme le montrent les vieilles cartes postales de cette époque, avant d'émigrer en haut de la rue Sainte-Elisabeth.

Petit événement local : en 1876, Mme Parroche, receveuse des postes, se voit en sus chargée de service d'un bureau municipal et cantonal des dépêches télégraphiques établi dans la ville. On peut imaginer avec quelle satisfaction les élites chaudesaiguoises durent accueillir ce progrès technique leur permettant de recevoir et d'envoyer nouvelles et messages aussi rapidement que n'importe quels autres Français !

### *Grandes causes, petits effets !*

Les grandes affaires politiques qui secouent la III^e République semblent laisser les Chaudesaiguois de marbre. Les élections législatives accentuent leurs réactions conservatrices et libérales, malgré quelques sautes d'humeur dues à un esprit d'indépendance, voire de contradiction, développé. Les candidats de gauche n'obtiennent pas leur faveur. L'ascendant des personnalités locales joue un rôle déterminant, beaucoup d'électeurs se comportant en moutons de Panurge par ignorance ou par intérêt. Le clergé paroissial lui-même exerce une influence occulte sur une population très attachée à la religion

catholique. Il n'hésite pas à recommander la « bonne presse » locale — « La Voix du Cantal », « Le Courrier d'Auvergne », « Le Sanflorain », « Le Caldaguès » — et à flétrir les « mauvais journaux » — « La Haute-Auvergne », « L'Union démocratique » — jugés de véritables dissolvants sociaux et religieux. Comment un vrai chrétien oserait-il voter pour des candidats soutenus par l'un de ces hebdomadaires aux idées pernicieuses ?

Envers les grands événements nationaux donc, c'est la quasi-indifférence. Ainsi, en 1871, les sanglants affrontements de Paris entre « Versaillais » et « Communards » ne trouvent guère d'écho à Chaudes-Aigues. L'affaire Dreyfus, qui divise pourtant la France en deux, non plus. Le 14 juillet 1880, la célébration de la première fête nationale, qui revêt partout un éclat particulier, n'y soulève pas l'enthousiasme. D'après un journal de l'époque, la commune s'est montrée « tiède pour la République », malgré quelques illuminations, une retraite aux flambeaux et l'inauguration d'un buste de Marianne offert par le comité radical du canton.

Par contre, les élections législatives sont l'occasion d'un défoulement salutaire, bien que les forces soient disproportionnées. « Culs-blancs » et « culs-rouges » — nous n'inventons rien — s'affrontent alors sans méchanceté particulière mais non sans malice. Les premiers ont la satisfaction de voir leurs candidats préférés arriver en tête dans le Caldaguès et savourent, lors de chaque élection, le succès local remporté sur les « blocards »; les seconds se consolent en saluant la victoire fréquente sur le plan départemental de leurs favoris et la défaite des « Calotins ». Car les résultats parlent d'eux-mêmes : alors que le Cantal se radicalise de plus en plus, que la Gauche y obtient des résultats flatteurs, le canton de Chaudes-Aigues donne avec constance la majorité de ses suffrages à la Droite. Ainsi, en 1877, vote-t-il monarchiste quand le département affiche son républicanisme; en 1898, il plébisciste le républicain modéré Bory, quand l'arrondissement élit le radical et anticlérical Hugon; en 1924, il se déclare à une écrasante majorité pour la liste d'union républicaine et nationale, alors que le cartel des gauches l'emporte; en 1936, il se prononce pour les candidats d'union républicaine tandis que ceux soutenus par le Front populaire enlèvent les trois sièges.

Seule exception à la règle, mais de taille ! En 1890, Mary-Raynaud, directeur de la « Banque d'Etat » à Paris, se présente à la députation dans l'arrondissement de Saint-Flour. Sa candidature est appuyée par le journal républicain de gauche « La Haute-Auvergne ». Pourtant la commune de Chaudes-Aigues lui accorde 275 suffrages sur 305 exprimés. L'explication est simple : Mary-Raynaud a pris en charge l'ex-établissement Abrial ainsi que le château du Couffour. Il a promis d'en faire un complexe thermal de grande qualité et aussi d'assurer pendant 40 ans, et gratuitement, l'éclairage de la ville grâce à une turbine déjà à l'essai. L'intérêt communal a étouffé les passions politiques. Mary-Raynaud est élu. Mais une violente campagne de

presse se déchaîne contre lui : on l'accuse d'escroqueries et de malversations financières. Il ne peut se justifier et s'enfuit en Belgique. Ses biens — dont l'Etablissement thermal et le château du Couffour — seront vendus aux enchères, son élection invalidée. Chat échaudé craint l'eau froide. Chaudes-Aigues, qui a dérogé à ses habitudes politiques et a été fort mal récompensée, s'ancrera plus que jamais dans ses convictions droitières.

Des incidents tragi-comiques émaillent les périodes pré-électorales. En janvier 1882, MM. Oudoul et Amagat arrivent à trois heures d'intervalle dans la ville. Ce dernier, candidat de la Droite, est accueilli par le comité de soutien co-présidé par MM. Roussilhe, conseiller général, et Bonniol, conseiller d'arrondissement. Il harangue la foule depuis le perron de l'hôtel du Midi alors que son adversaire n'a connu qu'un succès mitigé. La soirée est chaude. Dans une auberge, un partisan de M. Oudoul est frappé d'un coup de couteau par un supporter de M. Amagat. La rixe n'aura pas de conséquences graves, sinon dans les journaux locaux qui montent en épingle cette querelle d'ivrognes pour accabler l'un ou l'autre candidat.

En 1902, au lendemain des lois Combes interdisant aux congrégations d'enseigner sans autorisation, Chaudes-Aigues prend plutôt parti pour Jean de Castellane, candidat nationaliste et « de l'évêché » contre le Docteur Hugon présenté par le bloc des gauches. A contre-courant, le maire Ginesty fait campagne pour ce dernier. » La République libérale » se déchaîne alors contre « le cauteleux chevalier des Plos », cet « intrigant..., dreyfusard par intérêt..., vendu à Hugon..., vendu aux Juifs... ».

En mai 1906, la S.F.I.O. de création récente permet à la Gauche de remporter une victoire écrasante. Le Docteur Hugon est réélu. Mais Chaudes-Aigues a réservé la majorité de ses suffrages à M. Charles Bos, avocat à Saint-Flour, qui a rompu avec le radicalisme et s'est engagé à « voter dans l'avenir tous les projets ayant pour but de rendre la séparation plus libérale, c'est-à-dire plus acceptable » et il s'est élevé dans ses déclarations « contre les inventaires odieux, attentatoires à la liberté ». Car nous sommes en pleine guerre religieuse après le vote, en décembre 1905, de la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat. Les fabriques sont supprimées, les biens des églises inventoriés, les ministres du culte privés de tout subside de l'Etat. Le curé-doyen de Chaudes-Aigues, M. Peyralbe, suivant les prescriptions de Mgr Lecœur, laissera dresser l'inventaire des objets, titres et fondations de l'église paroissiale et des chapelles sans s'y opposer, mais refusera tout comme les fabriciens de signer un procès-verbal jugé par eux comme un mauvais coup porté à la liberté et au droit de propriété. « Blancs » et « Rouges » deviennent plus farouchement encore cléricaux ou anticléricaux, s'insultent, se menacent et emploient des moyens parfois discutables pour faire triompher leurs idées. Les vieux Chaudesaiguois se souviennent toujours de ces affrontements où le verbe et la malice avaient plus de part

(Cliché G. Jarlier.)

L'église des XV[e] et XVI[e] siècles, perchée sur le « Planol », semble veiller sur la ville ; à gauche et à droite, les côtes de la Jarrige et de Radoundet

(Cliché G. Jarlier.)

Notre-Dame de Pitié, protectrice attitrée de la ville, dont le couronnement fut autorisé en 1879 par une bulle du Pape Léon XIII conservée à la cure.

que la violence. Tel commerçant bien connu de la ville n'hésitait pas alors à parcourir nuitamment les campagnes pour indiquer aux électeurs le bon choix, les sabots de son cheval enveloppés de chiffons; ainsi il n'éveillait pas l'attention de ses adversaires et pouvait tout à son aise recommander sa technique particulière permettant de glisser dans l'urne « uno pougnado » (une poignée) de bulletins.

La mesure de l'esprit public dans le Caldaguès à la veille de la première guerre mondiale est donnée par cette note adressée à l'évêque de Saint-Flour par le curé-doyen. Ce dernier constate que, si les offrandes des fidèles se raréfient et le produit du casuel baisse, la pratique religieuse reste forte, car la « politique radicale » cause moins de mal qu'ailleurs. Certes les émigrants perdent l'habitude d'accomplir leurs devoirs de chrétiens, mais ils la retrouvent dès leur retour au pays. Bien sûr, « le député Hugon » a divisé politiquement la commune, « blocards » ou « Hugonards » se croient obligés d'abandonner l'Eglise par mimétisme anticlérical et certains fonctionnaires n'osent plus pratiquer par crainte de nuire à leur carrière, mais la population reste en majorité favorable aux candidats bien pensants et la « bonne presse » est plus répandue dans le canton que certains mauvais journaux de Saint-Flour.

Pendant la guerre de 1914-18, les cœurs battront à l'unisson pour défendre la patrie menacée. Beaucoup de familles ne se contenteront pas de donner à la grande dévoreuse 83 de leurs enfants; elles échangeront aussi, contre de mauvais billets de banque, les pièces d'or économisées jour après jour, année après année, afin de soutenir l'effort de guerre. Et tant pis si quelques-uns se montreront moins patriotes ou plus rapaces.

Mais le conflit ne changera rien à l'esprit public du Caldaguès. Entre les deux dernières guerres, il continuera à favoriser de ses suffrages les candidats républicains modérés et à se méfier des « révolutionnaires » de tout bord. Le meeting S.F.I.O. organisé à Chaudes-Aigues en 1938 n'obtiendra qu'un succès mitigé, car le Parti social Français du Colonel de La Rocque a fait de nombreux adeptes dans le canton. Aussi Chaudes-Aigues sera choisie, cette année-là, pour accueillir le congrès régional de ce parti. Le 4 septembre, dans la propriété de M. Ruc de Montignac, plus de 3 000 personnes se presseront autour de l'estrade d'honneur où ont pris place les membres du bureau politique départemental ainsi que le Docteur Moisset de Saint-Urcize, conseiller d'arrondissement, et le Docteur Julhe de Saint-Flour, président d'arrondissement... A 16 heures, le Colonel de La Rocque en personne prononce un discours nationaliste et musclé, applaudi par une assistance en grande partie gagnée à sa cause et subjuguée par ses dons d'orateur. Mais les passions politiques n'en seront pas pour autant exacerbées outre mesure. Simplement, cette manifestation d'envergure prouvera, s'il en est besoin, que l'esprit public des populations du Caldaguès reste ancré à ce qu'on appelle, à tort ou à raison, la Droite, avec une remarquable continuité. Et

quand la guerre civile espagnole propulsera jusqu'à Chaudes-Aigues un contingent de réfugiés « républicains », ces « Rouges » seront mal acceptés par les autochtones plutôt hostiles à leur combat, car ils ne soupçonnent pas alors ce que sera la dictature de Franco. On méconnaît le fascisme quand on côtoie « les bolcheviques » ... jusqu'à ce que le bruit des bottes nazies retentisse aux frontières du pays.

Bénitier du XVII[e] siècle
(église paroissiale)
provenant de la chapelle des Pénitents.

XX

# Déclin démographique et transformations sociales

*Aux lendemains de la Révolution*

Avec une population évaluée lors des élections de l'an V (1797) à 9 544 habitants, le canton de Chaudes-Aigues se classait au troisième rang du district. Or 653 seulement étaient inscrits sur la liste des citoyens actifs susceptibles de participer à l'assemblée primaire, ce qui le classait au dernier rang, preuve certaine de la relative pauvreté de ses habitants. Le rôle de l'emprunt forcé établi d'après la loi de frimaire an IV (décembre 1795) et qui recensait tous les citoyens aisés, divisés en seize classes selon les revenus que leur attribuait la « notoriété publique », comprenait dans la ville même deux hommes de loi, deux notaires, un officier de santé, quatre marchands, un meunier, deux aubergistes, un piqueur de travaux, un messager, le lieutenant de gendarmerie et vingt-quatre rentiers, dont deux père d'émigrés. Autrement dit, Chaudes-Aigues était habitée par une minorité de bourgeois aisés ou de marchands enrichis et par une majorité de besogneux, parmi lesquels presque tous les artisans. Les plus riches, ceux de la 15e classe d'un revenu au moins égal à 12 000 livres, sont des gros propriétaires, des négociants et l'inévitable Joseph Sauret, l'ancien maire jacobin, qui, malgré ses malheurs, s'était largement engraissé par l'achat de biens nationaux. On note d'ailleurs dans ce rôle les noms de ceux qui se sont distingués d'une façon ou d'une autre

pendant la période révolutionnaire : Daude, homme de loi, Pascal, Clavières, Valette, Abrial aîné, Bonniol-Montvallat, tous propriétaires, Rougier et Grandet, notaires, Brémont, officier de santé, Fabre, le messager, A. Felgères, aubergiste. Cette nouvelle « aristocratie », enrichie par l'achat ou l'afferme de biens privés ou nationaux, formait une classe de propriétaires plus que de capitalistes, car elle utilisa ses capitaux dans un sens conservateur plus que novateur. Ainsi aucun d'eux n'eut, dans l'immédiat, l'idée de consacrer cette richesse à la mise en valeur et à l'utilisation rationnelle des eaux chaudes dont la plus grosse quantité irait longtemps encore se perdre dans le lit du Remontalou.

La noblesse s'était appauvrie en ayant perdu ses droits féodaux et les revenus de ses biens confisqués; par la vente de leurs derniers grands domaines à des bourgeois, les nobles de souche disparurent du Caldaguès. Marc-Gabriel de Malefosse vivait encore en 1802. Le « chevalier du Couffour » se fit appeler le « citoyen Malefosse-Couffour » pendant la Révolution et, ayant donné des preuves de son civisme, avait passé sans encombre cette période redoutable pour les nobles. Mais il était ruiné. Pierre-Martin de la Goudalie — nous l'avons déjà dit — vendit en 1817 le château et la terre de Montvallat à M. Bonniol, de Chaudes-Aigues. Barlier du Sargé, « ancien officier de l'armée de Condé », avait perdu tous ses biens et, en 1822, il se trouvait à 74 ans « dénué de toutes ressources ». Le député Croizet intervint en sa faveur, alors que la loi du Milliard des émigrés n'était pas encore en vigueur.

La Révolution n'avait guère profité aux classes populaires qui restaient pauvres. La fonction artisanale s'était dégradée avec le déclin de la cadisserie et des tanneries. Les indigents se comptaient nombreux. La situation matérielle de ces défavorisés n'ayant pas évolué comme ils l'avaient rêvé, ils se détachèrent d'une Révolution qui n'avait su leur donner ni pain quotidien, ni travail assuré, ni accès à la propriété, ni instruction gratuite, ni assistance indispensable, ni prêtres à leur convenance.

Quant au clergé, il n'avait rien perdu de son prestige et de son influence sur une population restée fidèle à la religion catholique. Toutefois, la Révolution avait sonné le glas du chapitre collégial de l'église Notre-Dame et Saint-Blaise que la nouvelle organisation religieuse ne reconstitua pas.

### *Le haut du pavé*

En 1830, la liste des électeurs de la commune, suffisamment imposés pour avoir le droit de faire partie du collège électoral des arrondissements Saint-Flour - Murat, est significative : elle comprend neuf noms. Les sept premiers — donc les plus riches — sont tous propriétaires; et en tête figurent, comme par hasard, MM. Podevigne-de-Bouschâtel, conseiller d'arrondissement et adjoint au mai-

re, et Barlier, conseiller général. Suivent les deux notaires, MM. Daude et Roussilhe. Ce groupe de notables sera ensuite étoffé par l'installation d'un ou deux médecins, d'un pharmacien, d'un huissier. Certains — les Docteurs Bonniol, Brémont, Besson, l'huissier Legrand, le pharmacien Podevigne G. — joueront leur rôle à la tête de la mairie, aux conseils général ou d'arrondissement et au sein du conseil municipal. Leurs relations sont souvent cordiales avec les fonctionnaires nommés au chef-lieu de canton : receveurs de l'enregistrement, des contributions indirectes, des postes et télégraphes, agent voyer... Ils se distinguent tous du « Vulgum pecus » et constituent une sorte de petite aristocratie bourgeoise à laquelle la masse fait confiance pour diriger les affaires publiques et assurer le bon fonctionnement des administrations. Certaines dynasties familiales se dévoueront au service du public pendant plus de cent ans, telle celle des Brémont dont un aïeul exerçait déjà comme officier de santé sous la Révolution. Au demeurant, riches et pauvres se côtoient, et Chaudes-Aigues ne connaît ni quartier résidentiel, ni faubourg exclusivement populaire. Pourtant, quelle distance entre cette famille bourgeoise, bien connue des anciens, avec son valet en livrée et gants blancs, et ces pauvres habitants du Par qui, le jour de l'an, vont frapper à sa porte, formulent leurs vœux et font cercle autour de Madame avant de recevoir un sou chacun !

### *Le clergé paroissial*

L'influence du clergé sur la société chaudesaiguoise était restée puissante en dépit des persécutions et des tentatives de déchristianisation. Elle retrouva toute sa force après le Concordat. Le curé-doyen et ses trois vicaires, soutenus par l'évêque du diocèse, purent peser sur l'opinion des citoyens en conservant jusqu'en 1889 la main-mise sur l'enseignement élémentaire par l'intermédiaire des congrégations, frères du Sacré-Cœur et sœurs de la Présentation, qui dirigeaient les écoles communales. Curé et maire avaient mission de les inspecter, conjointement, une fois par semaine s'ils le souhaitaient. Le clergé imposait les livres, la discipline, l'enseignement religieux. Ajoutons à ces considérations le fait que la plupart des prêtres nommés à la tête de la paroisse de Chaudes-Aigues se révélèrent hommes de valeur, car cette cure était particulièrement convoitée en raison de la mentalité de la population et du soutien moral et financier qu'elle leur apportait.

A M. Azémar, nommé curé de Notre-Dame-aux-Neiges, succéda M. Auzolles qui restaura l'enseignement primaire et mourut en 1824. M. Paginelle prit possession de la cure en 1825, après avoir prêté le serment de fidélité prescrit par la loi. Sous son ministère, s'installèrent à Chaudes-Aigues les sœurs de l'Enfant Jésus et du Saint-Sacrement, puis les religieuses de la Présentation, chargées de l'enseignement. Chaud partisan des idées de Lamennais, M. Paginelle rentra dans le droit chemin quand la voix du Saint-Siège se fit en-

tendre. La Révolution de 1848 fut bien acceptée par le clergé du Cantal, à l'exemple de Mgr de Marguerye. Un prêtre originaire de Chaudes-Aigues, l'abbé Thouzery, signait alors dans « Le Courrier du Cantal », sous le pseudonyme de « l'ami du peuple », des articles favorables à la République, M. Paginelle célébra bien volontiers un service funèbre pour les victimes de cette Révolution et bénit le drapeau de la garde nationale. L'année suivante lui fut fatale : mordu par son chien, il négligea la plaie et succomba à un accès de rage.

M. Tailland fut nommé à sa place et demeura huit ans à Chaudes-Aigues jusqu'à son élévation aux titre et fonction de vicaire général du diocèse. M. Tourette prit sa succession et s'intéressa particulièrement à la chapelle de Notre-Dame de Pitié. Il avait réussi à installer les frères du Sacré-Cœur pour dispenser l'enseignement aux jeunes garçons de la commune.

En 1870, M. Lamouroux commença un ministère malheureusement marqué par l'incendie du presbytère, le 1er février 1878. Il s'en suivit une polémique avec les autorités municipales, car le curé-doyen revendiquait « comme un droit » sa reconstruction. Il offrait 5 000 F de sa poche, l'assurance verserait 18 000 F, alors que la commune évaluait le coût des travaux à 60 000 F. Le maire Abrial et les conseillers jugèrent « inconvenantes » les exigences sèches de M. Lamouroux, estimèrent sa responsabilité morale engagée dans l'éclatement de l'incendie et lui proposèrent une indemnité de 300 francs inscrite au budget pour lui permettre de louer « un logement conforme à sa condition sociale ». La maison Valette fit parfaitement l'affaire,. Chaudes-Aigues doit à M. le curé Lamouroux l'érection du beau Christ du Planol, au sud de l'église paroissiale. Il eut aussi le privilège de préparer et de réaliser le couronnement de Notre-Dame de Pitié.

Installé en 1884, M. Coutarel — le premier du nom — occupa la cure pendant 14 ans. Peu populaire, il accomplit pourtant une œuvre considérable. Outre les travaux de rénovation entrepris dans l'église paroissiale, il acquit en 1886, avec le concours financier de M. Ravnal d'Auzolles, les ruines et le jardin du presbytère incendié et y fit édifier l'école des frères du Sacré-Cœur. Lorsque celle des filles fut laïcisée, il multiplia ses interventions pour que les sœurs de la Présentation pussent continuer à exercer. Elles possédaient la plus grande partie des locaux scolaires; l'autre aile, propriété de la commune, lui fut cédée pour la somme de 1 000 francs. Ainsi prit son essor l'école libre de filles. M. Coutarel relança la polémique avec la municipalité, dirigée par le maire radical-socialiste Ginesty, au sujet du presbytère. En août 1896, par mesure de représailles, son indemnité de logement fut réduite de 100 francs et l'allocation accordée aux vicaires sur les fonds communaux supprimée. Il fallut qu'il exprimât ses regrets à propos de fâcheux « malentendus » et affirmât : « plus que personne, je veux l'union et la concorde... »,

pour que l'une et l'autre fussent rétablies, comme par le passé, six mois plus tard.

M. le chanoine Charles Peyralbe devint curé-doyen de Chaudes-Aigues en 1898 et l'une des figures marquantes du clergé cantalien. En 1906, il n'opposa pas de résistance violente à l'inventaire des biens des églises de Chaudes-Aigues. Un an plus tard, il signa même avec le maire Brémont le bail de concession gratuite des édifices du culte pour dix-huit ans. Sa popularité lui permit de se présenter, le 28 juillet 1907, au conseil d'arrondissement et d'être élu à une forte majorité. Au sein de cette assemblée, il s'évertua en vain à obtenir la création de la ligne de chemin de fer Saint-Flour - Chaudes-Aigues - Espalion, si nécessaire, affirmait-il, à la prospérité de l'établissement thermal, à l'exploitation des mines de mispichel et au commerce des bestiaux. Lors de la mission de mai 1911, il fit ériger le grand Christ du cimetière, à l'extrémité de l'allée centrale, sur un terrain acquis de ses deniers et destiné à la sépulture des prêtres de Chaudes-Aigues. Sombre pressentiment ? Le 10 décembre, alors qu'il célébrait la messe dans la chapelle des Pénitents, il s'écroula devant l'autel, victime d'une attaque de paralysie, mourut dans l'après-midi et fut enseveli le 13 dans la concession qu'il avait payée la veille.

En janvier 1912, le très rigide curé Jean Berc prenait la relève. Le nombre des vicaires avait été réduit à deux, puis à un, signe évident d'une crise des vocations et d'une dépopulation de la commune qui n'exigeait plus autant de ministres du culte. Décédé en 1929, à 65 ans, il alla reposer à côté de son prédécesseur. Quelques mois plus tard, par un beau dimanche d'août, M. Michel Coutarel, quarante-cinq ans après son oncle, était installé dans l'église paroissiale pleine à craquer. « Il arrivait d'Oradour, écrivit l'abbé Virolleau, avec la réputation d'un lutteur, d'un bâtisseur, d'un redresseur de situation. Elle ne se démentira pas ». Il adopta Chaudes-Aigues comme elle l'avait adopté, au point d'y exercer son ministère pendant 32 ans, d'y prendre sa retraite en 1961, d'y décéder à 88 ans alors qu'il s'apprêtait à dire sa messe dans la chapelle de l'hospice et d'être enterré près de son oncle. Il avait acheté et restauré — non sans quelque ostentation d'ailleurs — le presbytère actuel, mais aussi la chapelle et la vierge Notre-Dame de Pitié. Son soutien inconditionnel aux écoles libres les rendit, on doit l'avouer, florissantes, et le conseil paroissial put se féliciter de sa rigueur financière. Nous parlerons plus loin du rôle qu'il joua lors des journées tragiques de 1944 et des épreuves qu'il endura avec une grande force d'âme.

### *Le déclin démographique*

D'après l'état topographique des communes dressé en juillet 1808 par le préfet du Cantal, Chaudes-Aigues « ville de cure » comp-

tait 275 feux et 1515 habitants. La commune comprenait en outre 47 hameaux ou maisons isolées. 23 n'abritaient qu'un seul foyer. Les plus importantes étaient, dans l'ordre : Boissières (17 feux et 79 hts), Ladignac (10 feux et 56 hts), Prunières (9 feux), Chassagne (8 feux) et Nazat (7 feux). La foraine n'était donc pas dépeuplée comme aujourd'hui et ses 749 habitants s'ajoutaient à ceux de la ville pour porter la population totale de la commune à 2264 âmes, chiffre évidemment approximatif faute de recensement rigoureux. Chaudes-Aigues ne paraissait pas comme aujourd'hui le chef-lieu d'un canton désertifié. Disons même que ce dernier, avec ses 8923 habitants, était au contraire peuplé, compte tenu de ses ressources. En 1836, sous la monarchie de juillet, la commune avec 2557 habitants, soit 44,2 au km², le canton avec 9074 avaient atteint leur apogée. Les registres paroissiaux confirment cette hausse : le nombre de baptêmes avait crû faiblement mais avec régularité — 650 de 1826 à 1836 —. A l'inverse, les décès répertoriés avaient baissé de façon constante — 692 entre 1813 et 1822, 584 de 1833 à 1842 —. Seul signe inquiétant pour l'avenir, les mariages célébrés à l'église restaient stationnaires et amorçaient même une légère régression — 162 de 1813 à 1822, 158 de 1833 à 1842.

Ce surcroît sensible de la population jusqu'au maximum de 1896 était particulier à l'Aubrac et au sud de la Margeride, puisque le Massif Cantalien et la Planèze de Saint-Flour avaient déjà tendance à se dépeupler. Plusieurs causes se conjugaient pour expliquer cet essor : une forte natalité bien sûr, un recul de la mortalité — plus de véritables disettes, plus d'épidémies meurtrières —, le maintien, pour quelques temps encore, d'un artisanat local apportant des ressources complémentaires aux travailleurs des champs, aux femmes, aux enfants, mais aussi un relatif isolement qui préservait la foraine d'une émigration brutale et la perspective d'un établissement thermal en devenir qui retenait les citadins dans leur atelier ou leur boutique.

En cent ans, la chute fut vertigineuse : 2 557 habitants dans la commune en 1836, avons-nous écrit; 1 272 seulement en 1931. Chaudes-Aigues avait perdu plus de la moitié de sa population; la densité était tombée de 44,2 à 22 hts/km². L'examen des registres paroissiaux illustre cet état de fait : par exemple, pendant les dix années comprises entre 1903 et 1912, furent enregistrés 315 baptêmes, 108 mariages et surtout 408 décès. L'excédent de ceux-ci sur les naissances commença d'ailleurs dès 1843 et ne cessa d'empirer. Le phénomène n'était pas particulier à Chaudes-Aigues puisque l'ensemble du Cantal était saisi du même vertige et perdit 70 000 habitants pendant un siècle. Mais cette commune, et a fortiori le canton en subirent les effets plus que d'autres régions cantaliennes. En 1936, avec 4 842 habitants, le canton était le moins peuplé des neufs constituant l'arrondissement de Saint-Flour.

Premières responsables, la baisse de la natalité, certes, mais

aussi une mortalité encore élevée : à Chaudes-Aigues, les accouchements étaient toujours faits par des matrones, habiles parfois, mais ne respectant pas les mesures d'hygiène indispensables et impuissantes en cas d'accident. Madame Gervais, installée comme sage-femme en 1879, semble n'avoir exercé dans la ville que pendant quatre ans. Entre les deux dernières guerres, les femmes en couches avaient encore recours, pour les délivrer, à une brave et habile Chaudesaiguoise, la « Marie-Jeanne ». Le médecin ne venait à la rescousse que si l'accouchement prenait un tour dangereux. Bien évidemment, les périls pour la mère et l'enfant se révélaient plus fréquents. Le « Docteur » était souvent moins écouté que le simple officier de santé et surtout que les guérisseurs et les rebouteux. Beaucoup de consultants attendaient le jour de foire ou de marché, quand la maladie avait empiré. De même, on se fiait davantage — du moins dans les campagnes — aux remèdes de bonnes femmes qu'aux exutoires et potions prescrits par la faculté et savamment dosés par le pharmacien. Les fièvres, la variole, la petite vérole tuaient toujours, même si on les combattait avec plus d'efficacité. En 1877, Chaudes-Aigues fut victime d'une de ces épidémies locales de petite vérole dont l'importance fut grossie par les journaux et la rumeur publique au point que la municipalité dut faire publier un démenti à des bruits alarmistes et préjudiciables au commerce local. Du 23 janvier au 13 avril, douze décès lui furent imputés dont ceux de quatre enfants non vaccinés. Et que dire du manque d'hygiène de la ville : eaux sales déversées dans les rigoles, selles et ordures jetées dans le ruisseau, bétail abattu par les bouchers dans la rue, devant leurs boutiques, ou près de la source du Par, cadavres ensevelis dans le cimetière à deux pas de l'église !

Mais avant tout, la dépopulation fut proportionnelle à la progressive disparition d'un artisanat local encore actif pendant le premier quart du XIX^e^ siècle. De 1846 à 1871, Chaudes-Aigues perdit 200 habitants tous les cinq ans; au lendemain de la guerre 1914-1918, le déclin démographique se précipita. Si la ville proprement dite fut un peu moins touchée, la foraine souffrit d'une hémorragie d'autant plus redoutable qu'elle la privait de sa jeunesse.

Comme beaucoup d'Auvergnats, les Chaudesaiguois « partaient conquérir Paris » et la voie de chemin de fer qui relia Saint-Flour à la capitale, à la fin du XIX^e^ siècle, leur facilita la chose. A la migration saisonnière constatée au XVIII^e^ succéda une émigration souvent définitive qui atteignit son point culminant de 1900 à 1935. L'annuaire statistique du Cantal de 1817 notait déjà, à propos du Caldaguès : « Le sol de ce canton est en grande partie montagneux et aride, l'industrie y est très bornée, le commerce presque nul; aussi en part-il pour Paris et les départements méridionaux de nombreuses émigrations qui s'élèvent au tiers de la population ». Exagération probable, mais signe avant-coureur d'un phénomène qui ne fit sentir ses cruels effets qu'un peu plus tard, parce qu'il était

alors limité et compensé par une immigration assez forte de Lozériens aux ressources plus médiocres encore. La décadence rapide du rôle industriel l'accentua ainsi que la prépondérance de l'élevage sur la culture, l'habitude d'avantager le fils aîné dans les successions, les logements inconfortables, la femme doublement exploitée, aux champs et à la maison, le service militaire obligatoire qui renforçait les jeunes paysans dans l'idée de sortir de leur condition d'êtres considérés comme inférieurs, l'école primaire qui promouvait les meilleurs sujets campagnards en les éloignant de leur milieu, enfin l'incapacité des administrateurs Chaudesaiguois à doter leur ville d'un complexe thermal de qualité, indispensable pour créer ou maintenir des emplois. Quelques réussites spectaculaires, comme celle de M. Ruc, de Montignac, jouèrent pour beaucoup de candidats au départ un rôle incitateur et pour quelques-uns celui de miroir aux alouettes. Schéma classique ensuite : les jeunes filles débutaient comme bonnes à tout faire dans des familles bourgeoises ou comme servantes dans des auberges, les hommes comme garçons de café ou commis chez un « bougnat », ce qui ne nécessitait aucune formation particulière. On économisait, on se mariait et on s'installait la plupart du temps à son compte. On achetait un fonds de vin ou de charbon ou de restaurant grâce aux prêts consentis par des fournisseurs, parfois des compatriotes; on revendait cher, on revenait quelques mois au pays, puis on achetait à nouveau un fonds plus important. On travaillait beaucoup, on s'enrichissait parfois ou bien on accédait à une aisance suffisante pour faire un retour aux sources et retraiter dans la maison retapée ou construite dans le lieu natal. Et les racines se révélaient si fortes qu'il arrivait à ces revenants d'exploiter une fermette : la boucle était ainsi bouclée.

Pour réussir dans la « limonade », il fallait bon sens, esprit d'économie, volonté et diplomatie. Les Chaudesaiguois n'en manquaient pas si l'on en croit Jules Romains. Dans « Les hommes de bonne volonté », il s'exprime en ces termes au sujet d'un certain Edmond, gérant d'un débit de boissons : « Le patron, qui est de Chaudesaigues, déteste ce que les Parisiens appellent la boisson. Il considère les buveurs, ses clients, comme une espèce d'hommes en tous points méprisables, dont les coutumes sont répugnantes, l'idéal de vie absurde, mais dont il faut subir le contact par devoir d'état, puisqu'on est venu exprès au milieu d'eux pour faire fortune ». Donner envie de boire, servir à boire, et s'abstenir soi-même de boire restaient donc les secrets de la réussite.

Mais pendant ce temps le pays natal se vidait de ses forces vives, s'assoupissait pour de longs mois et ne retrouvait vie, animation, jeunesse que pendant le bref été. Fort préoccupé par la désertion des campagnes, Mgr Lecœur, évêque de Saint-Flour, envoya à tous les curés du diocèse un questionnaire sur l'immigration qu'il qualifiait de « grave fléau ». Les réponses de M. le doyen Berc furent éloquentes : si la population de la paroisse avait légèrement

augmenté de 1900 à 1912, elle le devait surtout à « l'invasion lozérienne », car sur deux ou trois enfants que comptaient en moyenne les familles, un seul demeurait au pays. Filles et garçons, en proportions à peu près égales, gagnaient surtout la capitale. Mais il signalait que cent émigrants environ revenaient régulièrement passer quelques semaines dans la paroisse et que soixante à quatre-vingts familles y faisaient un retour définitif. D'après lui, quatre ou cinq seulement s'étaient enrichis, dix à quinze jouissaient d'« une petite aisance », « tous les autres » restaient « dans la gêne ». Visiblement, il noircissait le tableau pour bien montrer qu'aux yeux d'un chrétien Paris ne pouvait apparaître autrement qu'un lieu de perdition et de misère.

Les descendants de ces expatriés ne coupèrent jamais le cordon ombellical qui les reliait à la terre de leurs pères et que la société « la Chaudesaiguoise de Paris » se chargea de renforcer, tout comme Louis Bonnet en créant « l'Auvergnat de Paris » (1882) et les trains de vacances (1903), Martin Cayla, imité par d'autres félibres, en remettant au goût du jour le folklore. Ainsi les Chaudesaiguois de Paris se muèrent en Parisiens de Chaudes-Aigues, génération après génération, et les uns et les autres multiplièrent à l'égard de la petite patrie les marques d'attention et les gestes de générosité.

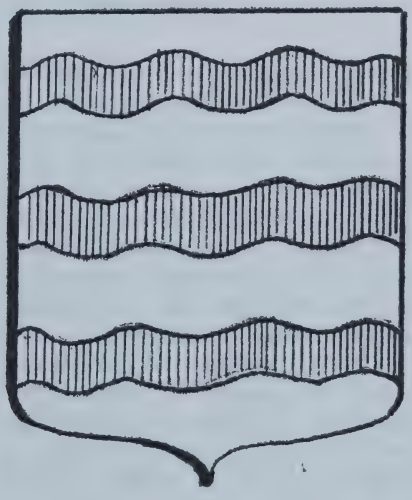

Le Chapitre
d'argent à trois fasces
ondées de gueules.

XXI

# La vie économique du Consulat à la fin de la IIIe République

*Des lendemains qui déchantent*

Le Consulat et l'Empire furent pour beaucoup de régions de France l'occasion de transformations et de développement économiques parfois remarquables. Malheureusement l'Auvergne resta en marge. De plus, si la Révolution avait modifié les structures, elle n'avait pas changé les mentalités dans ces coins de province reculés. La vie dans les campagnes avait peu évolué depuis le XVIIIe siècle : ni herse, ni prairies artificielles pour longtemps encore; les sélections d'espèces demeuraient l'exception; la culture de la pomme de terre tardait à se généraliser. Les tanneries déclinaient, tout comme le tissage de la laine et la cadisserie minés par la concurrence et le recul des étoffes grossières. A Chaudes-Aigues, on se refusait à mettre en accusation la routine, le manque de dynamisme, l'incapacité à passer du stade artisanal à un mode de production semi-industriel. On se contentait de déplorer l'insuffisance des moyens de communication : pas de voie navigable, la route impériale 121 en chantier perpétuel, le pont de Lanau toujours à l'état de projet. Cet aveuglement, mais aussi le problème de la production, l'absence de débouchés, la rentabilité de plus en plus aléatoire d'un artisanat qui glissait rapidement vers le petit commerce devaient précipiter le déclin économique de la commune en même temps que sa régression démographique. Bientôt on ne produit plus; on achète et on revend.

Bien sûr, on va enfin songer à cette richesse naturelle, les eaux chaudes, « espoir suprême et suprême pensée ». Mais, nous le verrons, les autorités locales seront impuissantes, pendant tout le XIX^e siècle, à promouvoir Chaudes-Aigues au rang de station thermale renommée, alors que la mode des cures dans les villes d'eaux bat son plein.

### *Le déclin de la fonction artisanale*

La cadisserie, autrefois si florissante, n'a cessé de péricliter. Le défrichement des communaux commencé en 1790, inconsidérément, sans méthode, a raréfié les pacages et freiné le développement de l'économie pastorale : moins de moutons, moins de laine, donc difficultés d'approvisionnement pour les cadisseries fortement concurrencées de surcroît par les fabriques de la Lozère qui emploient de meilleures matières premières et produisent serges et escots. Malgré leurs demandes pressantes, les commissaires du bureau de mendicité n'ont pu obtenir la somme nécessaire à l'acquisition de nombreux métiers et à l'achat des laines indispensables au maintien de cette fonction artisanale.

Toutefois, cet artisanat continue à faire vivre quelques personnes et à constituer une ressource d'appoint pour beaucoup d'habitants de la ville et de la foraine. Dans son « grand mémoire sur le Cantal » rédigé en 1807 à l'intention de l'administration impériale, le préfet s'extasie avec un peu trop d'enthousiasme sur la qualité supérieure des laines du Caldaguès et les activités qui en découlent : « Il n'y a pas de maison, écrit-il, où il n'y ayt un tisserand qui convertit en cadis ou serge de même qualité que celles de la Lozère, les laines qui sont filées au rouet par chaque ménage. Les cultivateurs vendent ces étoffes partant du métier à des marchands de Chaudes-Aigues ou des villes voisines qui les expédient ailleurs; on prétend qu'il en passe jusqu'en Espagne. Dans les mêmes communes on fait à l'éguille, avec les mêmes laines, une quantité étonnante de bas ». Bref, dans le Caldaguès, la cadisserie bénéficie encore d'un préjugé favorable en raison surtout de la propriété des eaux chaudes. Sur les coteaux arides qui enserrent la vallée du Remontalou et sur les plateaux voisins, les paysans élèvent des moutons qui fournissent une laine bon marché. Les autorités départementales et le comice agricole cantonal s'emploient d'ailleurs à bonifier l'espèce par des croisements entre races du Rouergue et de l'Espagne. Ainsi en 1841, par arrêté préfectoral, cent francs sont mis à la disposition du comice agricole pour encourager l'amélioration des bêtes à laine; ils devront être employés par ses soins à l'achat de béliers « de la race la plus propre à améliorer l'espèce indigène ». L'expérience sera renouvelée les années suivantes. Ajoutons que des primes sont attribuées aux chasseurs de loups, ces mortels ennemis de la gent ovine.

Après la tonte, les laines sont lavées à l'eau du Par qui les désuinte, sans terre argileuse ni savon, et leur procure une blancheur et une ductilité au tissage inégalées. Elles sont ensuite cardées et filées, teintes en gros bleu, vert foncé ou brun, en partie exportées, en partie employées sur place à la fabrication de divers vêtements ou à la manufacture de ces cadis utilisés en particulier pour doubler les uniformes militaires. Selon Jean-Baptiste Bouillet, dans sa « description historique et scientifique de l'Auvergne » (1834), les femmes et les enfants du peuple tricotent ces laines à toute heure et à vive allure, grâce à l'expérience et à la dextérité acquises dès le plus jeune âge, assis devant leurs maisons en été, sur le carreau chauffé à l'eau naturelle ou près des sources particulières en hiver.

Mais dans le second quart du XIX^e siècle, les manufactures de cadis ont disparu, faute de débit et en raison de vices de fabrication. Les tisserands et les cardeurs les plus aisés se reconvertissent dans le négoce et deviennent drapiers ou rouennais. A l'emplacement actuel du centre de rééducation fonctionnelle, le moulin à foulons de la Vernède, alimenté par un béal qui dérive une partie des eaux du Remontalou, ne « combera » (foulera) plus longtemps les laines afin d'en rapprocher les fils et de rendre plus serré le tissu. La famille Clavières le convertira en modeste établissement de bains. Les laines, toujours désuintées sur place, sont alors expédiées dans des filatures « étrangères » d'où elles reviennent pour être transformées à Chaudes-Aigues en jupes, bas, gilets, cravates et autres vêtements chauds exportés surtout vers Paris. Selon F. Esquirou de Parieu, ancien ministre de l'instruction publique et des cultes, ce tricotage occupe encore, en 1860, 600 femmes et 400 enfants et rapporte environ 100 000 francs. Un état de la situation industrielle du canton, dressé en 1881, signale la création par la famille Cros d'une filature, sous la chapelle Notre-Dame de Pitié, rive droite du Remontalou, à l'emplacement d'un ancien moulin en ruines. Elle emploie deux hommes et trois femmes. Une carderie fait travailler un ouvrier et trois enfants. Deux artisans se disent « fabricants de tricots », dont un certain Bousquet, membre du Tribunal de Commerce de Saint-Flour. Mais plus un seul tisserand. Et le nombre de teinturiers a chuté de six en 1825 à un.

A la fin de ce XIX^e siècle, les tricots fabriqués à l'aiguille s'écoulent sur place; les expéditions vers Paris ont cessé et « le chômage augmente chaque jour ». Au XX^e siècle, la tradition du tricotage se perdra; seul le père Portes, dit « le tricoteur », que beaucoup de Chaudesaiguois du 3^e âge ont connu, la perpétuera quelque temps encore. Quant aux gens de la campagne, ils confieront la laine du pays à la filature Cros jusqu'à sa disparition. Entre les deux dernières guerres, celle-ci vivote, car elle fonctionne selon l'antique système à foulons avec 156 broches et elle manque de matière première, les bouchers achetant les agneaux en plus grand nombre que les moutons adultes.

La seconde industrie locale, celle des tanneries, déjà fortement ébranlée au XVIIIe siècle, ne sera plus ou presque, au siècle suivant, qu'un nostalgique souvenir. L'impôt sur les cuirs, la concurrence de ceux de Pézenas, entre autres, l'archaïsme des installations et du traitement des peaux lui porteront un coup fatal. De 1813 à 1864, on ne recence plus à Chaudes-Aigues que cinq tanneurs et un marchand pelletier. Encore doivent-ils pour vivre se livrer à des activités annexes. Ils travaillent dans six fosses les peaux achetées sur les lieux ou dans les départements limitrophes de l'Aveyron et de la Lozère et utilisent le tan tiré de l'écorce du chêne, la chaux, l'huile et la cendre. En 1813, ils ont préparé 45 cuirs de bovins avec l'huile de graisse ou de poisson, 200 rasés à la chaux prise à La Canourgue, 8 douzaines de peaux de veau et 50 de mouton. Aucune de cheval ou de chèvre. La production est écoulée essentiellement aux foires de Rodez. En 1881, un seul tanneur poursuit son activité, dont l'état est jugé « stationnaire ». Il emploie deux ouvriers qui se classent parmi les plus mal payés. Bientôt, il ne restera plus que le nom d'une « charreyre » pour rappeler l'importance d'une industrie locale autrefois prospère. Une famille Chassany y exercera encore ce métier dans le premier tiers du XXe siècle avant de capituler à son tour.

La meunerie se maintient quelque temps parmi les premières activités de la commune. En 1839, le tableau des patentés y recence huit moulins à eau qui tournent toujours. Certains sont loués à l'année par leurs propriétaires. La source d'énergie est fournie par les eaux du Remontalou, qu'un béal canalise en partie. Tout ne va pas sans difficultés. Ainsi, fin juillet 1870, les meuniers de Chaudes-Aigues pétitionnent auprès de l'administration : à cause de la sécheresse, les riverains se refusent à lâcher l'eau du ruisseau qu'ils réservent à l'irrigation de leurs terres. Ils n'obtiendront pas satisfaction. L'ingénieur des ponts et chaussées leur répondra que la sécheresse est momentanée et localisée et que « les intérêts de l'agriculture ne sont pas moins dignes » que les leurs. Vingt ans plus tard, leur nombre s'est réduit à trois : l'un (de Valette) à l'entrée ouest de la ville, sous le Couffour; un autre (de Mouthiez) le long de l'actuelle Avenue Pompidou; le troisième (d'Alhinc) à l'est, alimenté par un béal qui sera compris dans le futur square. En 1929, celui de Filhon fonctionne aussi. Mais seul le moulin de la famille Mouthiez — ex-moulin Achard — a prospéré et s'est véritablement transformé en minoterie qui fait vivre une demi-douzaine de familles. Il moud une grande partie du blé produit par les paysans du canton et aussi celui qui arrive par la gare de Saint-Flour. La farine est vendue aux boulangers du Caldaguès et de la Planèze. A la veille de la dernière guerre, il reste seul en activité à Chaudes-Aigues même tandis que celui de Filhon végète. Il faudra la période de restrictions des années 1940 à 1945 pour redonner à ce dernier une seconde jeunesse avant son arrêt définitif.

Depuis longtemps les potiers ont disparu : le four où ils cuisaient, au bas de la rue de l'église, a été abattu et le gisement argileux du Pré Michel a cessé d'être exploité. Quant au dernier cirier, vaincu par la lampe à pétrole, son activité s'est éteinte, si j'ose dire, comme un bout de chandelle dès la fin du XIX^e siècle.

Une tentative courageuse mais téméraire d'industrialisation, grâce à l'exploitation du mispichel, échouera lamentablement. On peut voir aujourd'hui encore, à un kilomètre de Chaudes-Aigues, sous le hameau de Sansard, les ruines des bâtiments et cheminée ainsi que les tunnels désaffectés du lieu-dit « la mine ». En novembre 1891, deux personnalités connues dans les milieux économiques, MM. le comte Lionel de Bondy, président du conseil d'administration de la société des chantiers de la Gironde, et Charles-Philippe Flament, directeur de la société immobilière pour la France et ses colonies, également copropriétaires de l'ancien établissement thermal Abrial, ont déposé une demande de concession. Ils obtiennent satisfaction, poursuivent leurs recherches et construisent prématurément une usine de traitement destinée à produire de l'arsenic. Ils se heurtent alors à l'hostilité d'une partie de la population qui craint la pollution de l'air et du ruisseau et la désaffection des curistes : en 1909, l'exploitation doit cesser momentanément et les souterrains sont fermés. Puis elle reprend et, en 1911, « la lumière électrique » est même installée dans l'usine et les chantiers. Pourtant l'usine ne fonctionnera guère que pendant la guerre 1914-18 avec des minerais importés de Corse. De la fin des hostilités à 1921, elle tourne au ralenti : la médiocrité du gisement et l'enclavement de la ville nuisent à sa rentabilité. C'est l'abandon pur et simple d'une tentative vouée dès le départ à l'échec.

Année après année, le rôle industriel de Chaudes-Aigues s'est dégradé. Les capitaux de plus en plus maigres qu'il procure sont tout entier absorbés par les achats de blé, de vin, de sel, d'huiles, de savon, de fer et de produits fabriqués. Pas d'investissements possibles, peu de dépenses sauf aux cabarets qui se multiplient et un établissement thermal moderne qui ne sort jamais de terre. Quel handicap pour la ville d'eau ! Que de temps perdu que Chaudes-Aigues ne rattrapera jamais ! Reste pour subsister le commerce dans la bourgade, une polyculture essentiellement vivrière dans la foraine et l'ultime recours, l'émigration vers Paris.

*Mutations économiques*

En un siècle, Chaudes-Aigues est devenue essentiellement une ville de commerçants, un centre d'échanges qui ne dépassent guère les limites du canton. Beaucoup de petits artisans se sont reconvertis dans le négoce : les ferblantiers et chaudronniers dans la quincaillerie, les tricoteurs et tisserands dans la rouennerie et, plus tard, le prêt à porter; d'autres vendent des produits achetés ou fabriqués de leurs mains, dont ils assurent ensuite les répara-

tions, tels certains cordonniers, les selliers, les sabotiers et galochiers. Au fil des ans naissent des métiers nouveaux enfantés par les techniques, la mode, l'élévation du niveau de vie lente mais réelle : entrepreneurs du bâtiment, couturières et modistes qui confectionnent jupes et corsages ajustés, transforment les chapeaux, réparent le linge, vendent les trousseaux de mariage et les articles dits de Paris; tailleurs d'habits qui partagent avec les meuniers la réputation de prélever « leur part » sur les matières premières confiées par leur clientèle; coiffeurs pour hommes et pour dames, souvent les mêmes; et, quelques années apès la grande guerre, un transporteur en commun — mon propre père —, trois garagistes, trois banquiers privés sans influence déterminante sur les affaires locales. Mais ce qui frappe surtout quand on consulte les archives du XIXe siècle concernant la commune de Chaudes-Aigues, c'est la multiplication et la diversification des boutiques d'alimentation. A cela plusieurs causes : le rôle de centre d'approvisionnement cantonal tenu par la ville, le nombre de plus en plus élevé de familles ayant les moyens de varier et d'enrichir leur nourriture, des arrivages plus rapides, enfin une fonction thermale mieux comprise, même si elle ne draine encore qu'un flux limité de curistes. Boucheries, boulangeries, pâtisseries, épiceries, magasins de fruits et primeurs, caves de grossistes en vins s'ouvrent aux chalands. Les cafetiers, déjà nombreux en 1825 (vingt), se sont faits souvent aubergistes et hôteliers qui se multiplient avec la fréquentation et la modernisation de la station : deux en 1825, six en 1889, dix en 1898, douze en 1914, quatorze en 1929, dix-sept en 1937. Mais ne nous laissons pas leurrer par les chiffres : beaucoup de Chaudesaiguois doivent pour vivre exercer plusieurs métiers et souvent cultiver un petit lopin de terre en bordure de la ville. Tel boucher débite aussi vin et alcools; tel meunier est également voiturier et grainetier; tel cordonnier, tel quincailler, vendent aussi des chapeaux; tous les forgerons ajoutent à leur activité première la charronnerie ou la serrurerie; tel banquier gère aussi un porte-feuille d'assurances. Des familles comme celles des Mouthiez, des Castor, des Jurquet, des Ginisty, pour ne citer que les plus connues, ont plusieurs cordes à leur arc. Le Tribunal de commerce de Saint-Flour règle les litiges. Parmi ses membres, nous avons relevé en 1882 les noms de quatre Chaudesaiguois : MM. Bousquet, fabricant de tricots, Brunet, marchand de laine, Clavières, teneur de bains, Eschalier, coutelier et limonadier, tous représentatifs des activités de Chaudes-Aigues à cette époque.

Cette fonction commerciale de mieux en mieux assumée s'explique aussi par sa position de centre rural dans une région d'économie essentiellement agricole et pastorale. Deux fois par semaine, les lundis et mercredis, des paysans viennent au marché vendre fromages de campagne, poulets, œufs; des marchands de primeurs ambulants, leurs fruits et légumes. Un angle de la place sera aménagé dans ce but à partir de 1910. Une fraction de l'argent gagné se dépense ensuite dans les différents commerces. Mais le jours de

foire sont ceux des transactions privilégiées. Jours de transactions, mais aussi de rencontres, de retrouvailles... Jours de fête pour tout dire. On se rend « à la ville » à pied, à cheval, en char à bancs, en carriole. Tandis que les femmes aux atours austères, l'anse d'un panier noir, ovale et à double couvercle bien câlé sur l'avant-bras replié, s'embrassent, bavardent, plongent leurs mains avides dans les « petas » étalés par les forains, les hommes en blouse bleue et pantalon de velours cotelé se ruent dans les bistrots et, autour d'une chopine rapidement vidée, échangent en patois leurs impressions sur les cours des bestiaux, l'avancement des travaux des champs et parfois la politique locale, le tout entrecoupé de vigoureux jurons et de fréquents « remettez-nous ça ! ». L'addition des bouteilles produit souvent des effets dits secondaires, mais qui se révèlent de première importance pour les fermières et leurs progénitures, obligées de se livrer à la chasse aux hommes avant que les bourses ne soient plates et les jambes en flanelle. L'hiver, dans le froid et la neige, les plus ivrognes paient parfois de leur vie leur incontinence.

Le nombre des foires n'a cessé de croître : six aux temps médiévaux, neuf en 1817, dix sous le second Empire — cinq fixes et cinq mobiles. La plus fréquentée est aussi l'une des plus anciennes, celle du 6 mai, déjà mentionnée dans les registres consulaires de Saint-Flour en 1421. Les autres ont lieu le 13 janvier, le lundi gras (février), le lundi avant la mi-carême (mars), le lundi de Quasimodo (avril), le 22 juillet, le 25 août, le lundi après la Saint-Michel (septembre), le 29 octobre et le lundi avant Noël. En 1878, le conseil municipal réclame une foire mobile en juin pour meubler la trop longue période s'écoulant entre le 6 mai et le 22 juillet. L'administration exaucera ce vœu une dizaine d'années plus tard. La douzième fixée au 24 novembre deviendra officielle en 1923. Traditionnellement, les bêtes à cornes occupent la place du Gravier où se font et se défont les « patches » (affaires), à grands renforts de disputes et de tapes dans les mains. Les pesées ont lieu sur la bascule qui mange un coin du foirail. Les moutons se serrent en troupeaux compacts sur la place du Faubourg d'Outre, le long de la rue de l'Eglise et près de la fontaine d'eau chaude du Marché : leur toison blanche ou brune se zèbre au hasard des transactions de larges marques bleues ou rouges. Les veaux meuglent de désespoir autour de la petite bascule installée sur cette place. Rue de la Raze, entre l'Avenue Bourbon et la rue Saint-Jean, porcs et porcelets, emprisonnés dans des claies et perturbés par les marchands, lancent des cris perçants entre deux grognements. Paysannes et ménagères se querellent sur la qualité et les prix de la volaille, du fromage campagnard, des chevretons ou « cabecous », du beurre fermier proposés sur la « placette du Marché ». La grande, elle, est laissée à la disposition des camelots et de leurs étalages bariolés. Si les uns et les autres font leurs affaires, le commerce local en récoltera les fruits.

*Une agriculture désuète*

Nous avons déjà dit combien la foraine de Chaudes-Aigues, fortement accidentée, se prêtait mal, par sa topographie, à une exploitation aisée et rentable. Le sol fait de micaschistes et de gneiss était peu productif en grains : le seigle ou « blat » ne fournissait que le 3e ou 4e grain, le sarrasin le 30e — si les intempéries ne le tuaient pas —; la culture du froment était un luxe, et la pomme de terre, considérée au début comme bonne pour les seuls cochons, mettait longtemps à se généraliser. De plus, l'isolement et la routine freinaient le progrès. Les enfants adoptaient les habitudes des parents; les préjugés se révélaient aussi inébranlables chez les propriétaires que chez les colons, toute expérience nouvelle étant condamnée à priori comme aléatoire. Les prairies artificielles étaient ignorées, les engrais insuffisants. Outre le fumier, on utilisait la cendre obtenue par le procédé archaïque de l'écobuage qui consistait à peler la terre en extirpant les mottes avec fleurs de bruyères, herbes et racines et en brûlant le tout sur place. On labourait avec l'araire à laquelle on adjoignit un versoir, car la charrue à brabant double n'apparut qu'en fin de siècle; herses et rouleaux étaient peu employés. L'assolement triennal du XIIIe siècle restait la règle : seigle d'hiver, blé noir, orge, avoine de printemps et jachère ou pommes de terre. Les céréales récoltées étaient battues au fléau sur l'aire de la grange balayée avec soin. On portait ensuite le grain au meunier, puis la farine au boulanger qui, en échange, assurait une partie de l'approvisionnement en pain; le complément était pétri dans la maie et les tourtes de pain bis, cuites au four du village en même temps que deux ou trois « pompes » (pâtés) aux pommes ou aux poires, se conservaient plusieurs jours dans le profond tiroir de la table commune. Avec la farine de seigle, on préparait aussi des plats locaux : « bourriols », « pountis », « ase », « picoucelle », fort appréciés aujourd'hui des touristes. Bref, un cultivateur moins borné et moins timoré que les autres put parler d'une culture « plus arriérée que celle de l'Arabe des montagnes de l'Atlas ». Pour augmenter la superficie des terres cultivables on avait trop déboisé. Aussi le bois était-il devenu rare et cher. Il fallut, à la fin du second Empire, en mettant à contribution les pépinières de Saint-Flour et de Murat, encourager des opérations de reboisement sur la commune de Chaudes-Aigues.

Le paysan essayait de compenser la médiocrité des récoltes par les soins donnés à l'élevage qui fournissait les bêtes de trait — trois paires de vaches pour une paire de bœufs —, la viande, la laine, le lait, le fumier. Cette économie pastorale donna longtemps encore la première place au mouton estimé pour la délicatesse de sa chair et indispensable pour sa laine travaillée à domicile. Mais le défrichement anarchique des communaux, leur partage — ainsi en 1882, puis 1889 de ceux de Védrines et de Rioussalat — et encore et toujours la routine qui ne facilitait pas l'amélioration de la race firent

régresser cet élevage. En 1807, le « grand mémoire sur le Cantal » présentait le sieur de La Goudalie, propriétaire à Montvallat, comme un modèle à imiter : ce précurseur possédait trois cents têtes de moutons d'Espagne, de race pure ou métis; il avait « eu la constance de faire trois voyages à Perpignan et d'escorter à pied, au retour, les individus qu'il s'y était procurés ». Par croisement avec l'espèce du pays, il avait réussi à augmenter leur production lainière : une toison donnait deux kilogrammes de laine, soit le double que celle de « l'espèce indigène dégénérée », et de meilleure qualité car crépue et débarrassée de ces poils longs et luisants appelés « jarres ». Hélas ! l'exemple ne fut pas suivi par des paysans laborieux mais timorés et traditionnalistes. Au XX[e] siècle, les bizets dominèrent sur les hauts plateaux et fournirent les plus beaux spécimens à la boucherie, alimentant un petit commerce d'expédition de viande vers les grands centres et surtout Paris.

Puis l'élevage des ovins fut grignoté peu à peu par celui des bovins. Ce dernier bénéficia d'ailleurs du pacage des moutons qui avait amélioré la qualité des herbages et des pâturages, surtout dans les vallons du Remontalou irrigués et engraissés par le ruisseau et ses affluents. La race d'Aubrac y domina, car la Salers transplantée à Chaudes-Aigues y perdait ses qualités. Le voyageur Ardouin-Dumazet, visitant la région au début du siècle, se montra élogieux pour elle : « La vache d'Aubrac est une admirable bête d'une nuance beige, teinte se dégradant insensiblement au brun avec des reflets de moire. La croupe est très droite, comme celle des Durhams, mais les formes sont plus fines; il y a de la grâce et de l'élégance dans ces animaux ». Il aurait pu ajouter qu'elle a les plus beaux yeux du monde sous des paupières noires auréolées de blanc. Et vigoureuse avec ça ! Moins de lait que la Salers, mais du travail et une viande de qualité indiscutable. Et que dire des bœufs, marcheurs infatigables, increvables sous le joug !

A partir de la Monarchie de Juillet, les initiatives ne manquèrent pas pour stimuler l'agriculture : directives, conseils, concours, comices auxquels on donnait un maximum d'éclat avec discours, banquet et bal. Le comice agricole de Chaudes-Aigues se révéla comme ses alter ego l'intermédiaire indispensable entre les paysans du canton et la société d'agriculture qui proposait ses théories et ses méthodes en fonction des convenances et des besoins. En juillet 1841, il reçut du préfet 200 F à distribuer le jour du concours aux éleveurs de bêtes à cornes primées. Nous avons vu que l'élevage ovin n'avait pas été oublié. Cet encouragement de choc fut renouvelé les années suivantes. Le comice cantonal, longtemps présidé par M. Bonniol, correspondait avec la chambre consultative d'agriculture de l'arrondissement de Saint-Flour. Il fallut cependant attendre 1911 pour que le premier syndicat agricole vît le jour, présidé par M. Clavières, et 1923 pour qu'un dépôt de remonte avec

deux étalons fût ouvert à Chaudes-Aigues et un marché aux poulains institué le 2 novembre, afin d'améliorer la race chevaline.

Mais déplorable carence ! le Caldaguès souffrit de l'absence de vétérinaire : un seul y exerça son art, entre 1840 et 1860, installé à Saint-Urcize. Aussi les animaux succombaient-ils nombreux aux attaques de la fièvre putride et du charbon, dont la propagation était facilitée par le manque d'air et d'espace des étables étroites et privées de larges ouvertures. Celles-ci étaient contiguës aux maisons, elles aussi inconfortables et mal tenues, obscures en raison de l'impôt frappant les portes et fenêtres et du souci de conserver à l'intérieur fraîcheur en été et tiédeur en hiver. Pour toutes pièces, la salle commune avec son mobilier restreint et le traditionnel « cantou », la souillarde où s'affairait la maîtresse de maison et, parfois, une chambre au premier étage. A l'abri de murs en pierres de blocage solidement appareillées avec de la terre glaise ou du mortier de chaux, la ferme-bloc rectangulaire rassemblait sous le même toit pentu, au rez-de-chaussée la famille paysanne et le bétail, par-dessus le grenier où les grains étaient préservés de l'humidité et des termites, et la fenière à laquelle on accédait sur l'arrière par une « montade ». Seul luxe, le chaume céda peu à peu devant la tuile et surtout les lourdes « lauzes », dalles schisteuses posées sur la « douelle » de chêne elle-même chevillée à de robustes chevrons. Dans la cour pavée et boueuse, le fournil, la « soue » du porc, une remise et le tas de fumier où s'ébattait la volaille.

Les petits exploitants — propriétaires, fermiers ou métayers — gagnaient juste l'indispensable pour faire vivre leur famille, si les récoltes étaient convenables et les produits de l'élevage vendus à un cours satisfaisant. Tout était absorbé par leurs propres besoins, et le manque de main-d'œuvre lié à la conscription et à l'émigration accroissait leurs charges sans augmenter leurs bénéfices. Ainsi vivaient-ils en circuit fermé, restant fidèles, par crainte de la disette ou de la ruine, à une polyculture absurde dans ce pays aux terres pauvres, mais qui leur assurait un minimum de sécurité quoi qu'il arrivât. La vente de quelques sacs de blé, d'un peu de paille, d'un ou deux veaux, des produits de la basse-cour, de mottes de beurre à la belle saison et de fromages du terroir leur permettaient de faire face aux dépenses inévitables : articles d'épicerie, exceptionnellement viande de boucherie, impôts, sous-vêtements et vêtements modestes... Le vin n'apparaissait que rarement sur les tables, sauf les jours de foire où l'on « se pintait » au cabaret. Le porc élevé et tué à la ferme, le pain qui ne coûtait qu'un dur labeur, les légumes du jardin constituaient l'ordinaire. Certes on mangeait à sa faim, mais les menus manquaient singulièrement de variété. La laine du pays, blanche ou « burelle », permettait de tricoter et de façonner de grossiers mais chauds habits.

Au début du XX^e^ siècle, « l'annuaire statistique du Cantal » ne mentionnait que cinq « gros fermiers » dans la commune de Chau-

des-Aigues : deux à Ladinhac et ceux de Montignac, de Montvallat et du Couffour. Les terres labourables occupaient encore 30 % de celles cadastrées, contre 28,5 % consacrées aux herbages de toute nature et 13,5 % aux bois. Anachronisme qu'il fallut des trésors de patience et beaucoup de persévérance pour vaincre. Quant aux 27,6 %, soit plus du quart du terroir laissé aux landes, patis, bruyères, terres vaines, ils traduisaient avec éloquence l'état de pauvreté du sol communal.

XXII

# La ville de 1800 à 1939

Pendant tout le XIX[e] siècle, Chaudes-Aigues va rester bien calfeutrée dans l'étroitesse de la vallée du Remontalou, ne se lançant que très timidement à l'assaut des côtes rapides qui l'enserrent. Ses maisons, ses boutiques, ses auberges serrées les unes contre les autres, sans hiatus, le long de rues sans espace et sans soleil, lui donnent vraiment l'aspect d'une ville, d'un petit centre commercial. Sous la Monarchie de Juillet, les anciens remparts ont disparu, à part le portail de la place; plus de ligne de démarcation désormais entre le bourg et l'ancien faubourg Saint-Julien complètement agrégé à celui-là. Taylor et Nodier, ces grands voyageurs, sont venus jusqu'à Chaudes-Aigues et curieusement ont été surtout frappés par une imposante croix dont nous ignorons l'origine et qu'ils décrivent ainsi dans les « Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France » : « Au centre d'une petite place, s'élève une croix dépourvue de ses croisillons, assez grossièrement sculptée, mais dont le fût, orné de bas-reliefs bizarres, est cependant assez remarquable. Au sommet est représenté un chevalier armé de toutes pièces, tenant du bras gauche son écu et de la main droite une bannière sur laquelle est une croix; la tête et une partie des épaules manquent à cette figure. Au-dessous d'elle, est un groupe de captifs liés ou dans l'attitude de la consternation; au pied de ces figures sont taillés dans une plus grande proportion, le masque d'un jeune homme et celui d'un vieillard. Plus bas encore, et à l'endroit où le fût présente un renflement, est la figure d'un homme qui paroit plongé dans la tristesse et qui, du bras droit, presse contre sa poitrine une longue

épée dont la garde est en forme de croix. Ce monument est élevé sur deux rangs de marches. Il est probable que c'est là le trophée de quelque chevalier, sorti victorieux d'un combat, et qui a voulu transmettre à la postérité un témoignage de ses hauts faits d'armes; nul sous le rapport de l'art, il offre un caractère curieux par sa couleur et par ses détails ». Incluse dans l'ouvrage, une lithographie due au talent d'Eugène Isabey représente cette croix disparue à jamais. Assis sur son socle ou agglutinés autour, paysans et villageois coiffés de chapeaux à larges bords, vêtus de chemises amples, de vestes mal ajustées et de culottes serrées sous le genou, chaussés de souliers ferrés ou de sabots, discutent ou disputent devant des paniers profonds et des hottes en osier, comme s'il s'agissait d'un jour de marché. En toile de fond, des maisons à colombages soutenus par des poutres apparentes, aux toits débordants et pentus, avec boutiques au rez-de-chaussée et logements à l'étage; certaines, plus huppées, ont conservé les meneaux de leurs fenêtres. Ce même type d'habitation se remarque aussi sur la planche 195, œuvre de Bouton qui a représenté la rue pavée du Par, fréquentée par des Chaudesaiguoises en costume local et coiffe blanche, allant remplir à la source d'eau chaude de larges baquets qu'elles portent avec élégance sur leur tête.

*Aménagements et transformations*

Taylor et Nodier étaient arrivés quelques années trop tôt pour avoir la possibilité d'emprunter la percée réalisée à travers la ville un peu plus tard, le long de la rive gauche du Remontalou, dans l'intention louable de donner à la route royale 121 une largeur plus conforme à son importance. Elle changera la physionomie de Chaudes-Aigues et s'embellira par la suite au point de se métamorphoser en une belle allée de Tilleuls bercée par le chant ininterrompu du ruisseau. Maisons particulières cossues, auberges accueillantes et hôtels récents se construiront de préférence le long de cette voie principale ou sur les quais voisins bordés de parapets, au détriment du quartier du Par dont les bicoques médiévales seront progressivement abandonnées par l'élément bourgeois et occupées par des familles plus modestes. La place du Gravier, qui tire son nom de l'ancienne gravière, supplante bientôt celle du Marché, sauf les lundis, et devient le centre animé de la ville. Là arrivent les voitures hippomobiles avec leurs chargements, les diligences et la malle-poste avec leurs voyageurs, leurs curistes, leurs nouvelles, et, plus tard, les premiers autobus et automobiles, véritables attractions dans ce pays à l'écart des grands axes routiers, comme le prouvent les cartes postales de l'époque 1900. A la fontaine du Griffe, on vient puiser l'eau dormante ou remplir les seaux avec celle vomie par les griffons. Le conseil municipal n'hésitera pas, en 1878, à consacrer 2 500 F aux fouilles nécessaires pour « rechercher, recueillir et conduire à la fontaine du Gravier la source qui l'alimentait et qui s'était perdue ». Des travaux entrepris dans « le pré

de la Michelle », à La Jarrige, permettront de la recapter. Pareille réussite laisse augurer un dénouement heureux en ce qui concerne l'eau ferrugineuse de La Condamine. Vers 1888, la place est empierrée en attendant le goudronnage des temps modernes. Trois ponts franchissent le ruisseau de la route aux quais que l'auteur du premier « guide du Cantal » a trouvé charmants, larges et proprets, par contraste avec les rues étroites et souillées. M. Durif est favorablement impressionné par les cinq grands hôtels avec remises, les quinze auberges bien tenues et les mille baigneurs accueillis par les établissements de bains Abrial, Verdier et Clavières, installés justement à proximité de la voie principale. La passerelle qui enjambe le Remontalou, à hauteur de l'actuel hôtel-restaurant « Aux bouillons d'or », sera jetée, en 1881, par un limonadier, M. Champelaux, avec l'autorisation du conseil municipal, afin d'assurer un passage direct de la place du Gravier au « quai de l'Ile » où il tenait café. Le pont actuel est de construction récente. A l'opposé, le poids de la ville et son « abri », aménagés en 1897, servent surtout les jours de foire.

Les commerces et les ateliers auront tendance à rester groupés dans les rues en enfilade — Saint-Julien, Saint-Joseph et du Four — qu'empruntait autrefois la route Saint-Flour - Rodez. Celle du Four troquera d'ailleurs son nom contre celui de rue Marchande. Elle débouche sur la place du Marché. En 1908, les ruines de trois maisons incendiées appartenant aux chanoines Dommergues sont acquises 3 200 F par la commune. Des travaux de terrassement entrepris deux ans plus tard transforment cet emplacement en un petit marché en léger surplomb et à ciel ouvert où les fermières, assises sur des murettes de pierre, exposent leurs produits pesés dès que vendus par Mme Guimbal, moyennant une pièce de monnaie.

La place de la Mairie demeure le centre administratif, culturel et cultuel. Dans les locaux rénovés de l'ancien couvent Notre-Dame se sont logés l'hôtel de ville, la justice de paix, la halle aux blés et le presbytère. Ils voisinent avec les écoles des frères du Sacré-Cœur et des sœurs de la Présentation. Le 1er février 1878, le presbytère, « l'un des plus beaux, des mieux disposés, des plus confortables, en un mot, du diocèse », selon le journal « La Haute-Auvergne », sera la proie des flammes et il faudra tout le dévouement de la compagnie des sapeurs-pompiers, commandée par le lieutenant Ginisty, et le concours actif de la population pour que les bâtiments administratifs soient préservés. La halle, mais aussi la bascule et les droits d'octroi sur les animaux et fourrages, les boissons et liqueurs, les combustibles et matériaux entrant dans la ville, sont donnés en bail à ferme par voie d'enchères publiques. Leur éventail est large, depuis 5 centimes, en 1879, pour 100 kg de charbon de terre jusqu'à 95 centimes pour un hectolitre de vin. En 1900, à « l'emplacement des deux croisées extrêmes de la halle », une large porte sera pratiquée pour garer le matériel d'incendie et le corbillard. L'ancienne remise servira de « violon », c'est-à-dire de chambre de sûreté réclamée depuis long-

temps par la gendarmerie. Des travaux de réfection de l'hôtel de ville, achevés en 1904, justifieront cette bouffée d'orgueil des édiles locaux : « Notre commune peut se vanter d'avoir une des plus belles salles de délibérations du département ».

En aval de l'établissement Abrial, grâce aux sources de l'Estende, les lavandières s'affairent et papotent autour du lavoir à eau chaude. Ces sources perdues puis recaptées alimenteront, à partir de 1921, un nouveau lavoir couvert et une conduite permettant de chauffer en hiver l'école publique de filles.

*Déplacement du cimetière*

Le vieux cimetière attenant à l'église s'avère trop petit. Pour satisfaire toutes les demandes de concession, mais aussi par mesure d'hygiène, la municipalité sera conduite à rechercher un nouvel emplacement. En 1882, on songe à une partie de « l'enclos » de M. Podevigne G., pharmacien, proposition qui soulève les objections du maire Roussilhe au nom de la « salubrité publique », car le lieu est trop proche des habitations. On se rabat finalement sur le « Champ Fougeret », dit encore « Le Fromental », fort pentu certes, mais situé à 750 m de Chaudes-Aigues. Sur une parcelle dont l'achat coûte 5 050 F sont réalisés les travaux nécessaires d'un montant de 7 800 F. Ainsi est aménagé le cimetière actuel, en haut de l'ancienne rue de la « Colobre ». Les premières concessions sont vendues en 1884 et le lourd portail de fer posé l'année suivante. Le corps de M. Podevigne J.-Bte, ancien juge de paix décédé en 1881, bienfaiteur de l'hospice et des principaux édifices religieux de la ville, y sera enseveli l'un des premiers. Quant au maire Roussilhe A., célibataire endurci, qui légua sa fortune à l'école de médecine de Paris, il y repose aussi depuis 1905.

*L'éclairage de la ville*

En juillet 1884, un ouragan « d'une violence inouïe » et les eaux du Remontalou rendues furieuses conjugueront leurs efforts pour emporter les passerelles de bois, abattre les parapets du Gravier, déraciner des tilleuls et causer des dégâts « considérables » à l'hospice, aux établissements Abrial et Clavières, « qu'on a cru une fois perdus », à la filature Cros récemment construite et aux maisons riveraines inondées. Oui, ce jour-là, le ruisseau déborda sur la place du Gravier et, relatent les journaux de l'époque, les habitants apeurés s'enfuirent dans les côtes. A quelque chose malheur est bon : cet incident exceptionnel incitera les édiles locaux à accélérer l'éclairage du bourg. Le 16 novembre de la même année, le conseil municipal vote l'installation immédiate de six réverbères, avec consoles et réflecteurs, au prix de 80 francs pièce. Six ans plus tard, le banquier Mary-Raynaud, candidat à la députation, fait une promesse mirobolante aux Chaudesaiguois : il fournira « gratuitement » et pendant

40 ans l'éclairage électrique à la ville et a déposé, dans cette perspective, un cahier des charges à la mairie. Sa faillite frauduleuse condamnera le projet si tant est qu'il ait pu se réaliser un jour. Chaudes-Aigues ne bénéficiera de « la fée lumière » qu'au début du XX^e siècle. En août 1911, la commune concède à l'ingénieux minotier, M. Mouthiez, la fourniture de l'éclairage électrique, moyennant un prix annuel de 1 000 F pour 660 bougies, soit 50 lampes environ. Le samedi soir 13 juillet 1912, la lumière jaillit « électriquement » dans la ville pour la première fois. Relatant l'heureux événement, « L'écho sanflorain » ajoutait : « La moitié de la population était sortie pour voir l'effet produit. L'essai fut merveilleux et réussit pleinement ». Progressivement, les maisons particulières seront à leur tour alimentées par le courant continu et fort irrégulier que la petite usine électrique fabrique en utilisant la chute des eaux du Remontalou en partie détournées. Dès 1927, pourtant, on songe au courant alternatif, plus puissant et plus régulier; un technicien de la « société française d'électrification rurale » donne une conférence sur le sujet dans une salle de la mairie. Les années passeront; la « société hydroélectrique de la Truyère » prendra la relève, la minicentrale de M. Mouthiez cessera de fonctionner, puis la minoterie, et un vaste hôtel sera construit à leur emplacement par les petits-enfants.

Notons encore que M. Ginesty L., maire, demandera en 1902 l'adhésion de la ville au projet de réseau téléphonique départemental, mis en service seulement en octobre 1906, et que, dix ans plus tard, le conseil municipal présidé par M. Brémont P. acquerra pour 600 F la source de Sansard afin de satisfaire des besoins sans cesse accrus en eau froide et potable. Les travaux d'adduction ne seront achevés qu'en 1926 après un procès engagé et gagné par la commune contre l'entrepreneur Lefort. Pour faciliter l'approvisionnement des ménagères en eau chaude naturelle, des bornes-fontaines seront installées dans différents quartiers de la ville à partir de 1920. Mais si le maire Brémont déclare, en 1930, que « la ville possède des égouts », il doit avouer que « les ordures ménagères sont portées au ruisseau... à des endroits spéciaux désignés et à des heures fixes », regrettable lacune pour une station thermale.

### *Le square Pierre Vialard et le monument aux morts*

Deux ans après la première guerre mondiale, Chaudes-Aigues songera, comme la plupart des communes de France, à ériger un monument en hommage à ses enfants martyrs. Le 6 mai 1920, M. Pierre Vialard, généreux Chaudesaiguois de Paris, écrit à la municipalité pour lui proposer le don d'un jardin lui appartenant, en bordure de la nationale. Il y met les conditions suivantes : à son emplacement, un square englobant le béal du moulin Juéry sera aménagé, clos par une grille, avec deux portes d'accès, des allées, des arbres, des fleurs, quelques bancs et le monument aux morts projeté. Le nom du donateur et, après sa mort, ses dates de naissance et de décès

seront placés « à un endroit bien apparent ». L'offre est acceptée avec enthousiasme, d'autant plus que la famille Tyssandier-Baldran y ajoute un petit triangle de terrain contigu. Face à celui-ci, sur la rive droite du Remontalou, la commune acquiert de M. Vincent, rentier, le terrain dénommé « Le Randal » afin d'y aménager une promenade à laquelle une passerelle de chêne jetée sur le ruisseau donnera accès.

Le matin du 22 juillet 1923, le vœu de M. P. Vialard est exaucé : square et monument aux morts sont inaugurés, en présence de nombreuses personnalités : MM. Marsal et Cazals, sénateurs, Bataille et Hermabessière, députés, le sous-préfet de Saint-Flour, Bory et Ginesty, conseillers généraux, Vert, maire de la cité épiscopale, tous les maires du canton, les représentants de la colonie auvergnate de Paris et, bien sûr, les combattants rescapés et les familles des disparus. L'église décorée aux couleurs tricolores a d'abord accueilli le défilé parti de la mairie et entraîné par les airs martiaux de la musique municipale. Les chœurs, mis au point par le chanoine Berc, ont chanté la messe et le futur cardinal Saliège, alors supérieur du grand-séminaire, prononcé une poignante homélie. Puis, devant « une foule énorme » qui s'agrippe aux grilles, le cortège s'est massé à l'intérieur du square. Dévoilé, le monument « produit le plus bel effet » : sur la colonne de pierre dédiée « A nos glorieux morts — 1914-1918 » sont sculptées les armes de Chaudes-Aigues sous une allégorie composée d'une épée, d'un sabre et d'un drapeau en faisceaux, d'un casque et d'une branche de lauriers; sur la face opposée, la médaille militaire sur fond de palmes. Côté route et côté ruelle, sur deux plaques sont gravés les 83 noms des Chaudesaiguois morts pour la France dont le maire Legrand fait le premier appel. (Plus tard s'y ajouteront ceux des trois victimes de la guerre 1939-45 et celui de l'aspirant Cros tué en Indochine.) La cérémonie, orchestrée par la fanfare, s'achève sur sept discours successifs. Un banquet de deux cents couverts est ensuite servi à l'hôtel du Midi, ponctué par les allocutions de MM. Legrand, Hermabessière et Bataille, ces deux derniers annonçant, bien imprudemment, que la ligne de chemin de fer Saint-Flour - Espalion allait être déclarée d'utilité publique.

Dans ce square viendront jouer des générations de petits Chaudesaiguois sous la surveillance de leurs parents; là se recueilleront, année après année, leurs aînés lors des cérémonies du souvenir et des fêtes nationales.

### *L'œuvre du Syndicat d'Initiatives*

Le 28 janvier 1939 mourut Bernard Clavières, grand bourgeois qui avait bien mérité de sa ville. Il présidait depuis plus de vingt ans le syndicat d'initiatives de Chaudes-Aigues. Grâce à son activité inlassable et au dévouement de tous ses membres, aux subventions octroyées par le Touring Club de France ou l'Office national du Tou-

risme, le S.I. put aménager, en 1925, les accès des Cascades du Gourgatut et du Saut de la Chèvre, les abords de la source ferrugineuse de la Condamine et un court de tennis. Surtout, il assura la publicité indispensable pour faire connaître Chaudes-Aigues et les vertus de ses eaux, telle cette affiche, popularisée aujourd'hui par une carte postale, où l'on voit des convalescents heureux brûler leurs béquilles désormais inutiles après une cure miraculeuse dans la station thermale.

(Cliché G. Jarlier.)

Saint Jacques avec ses attributs ; l'une des statuettes qui veillent de temps immémorial sur les quartiers de la ville, à l'abri des oratoires.

(Cliché G. Jarlier.)

Trois visages en un seul : l'une des sculptures qui ornent les stalles des « ci-devant chanoines » du Chapitre, installées dans le chœur de l'église depuis le XVI[e] siècle.

XXIII

# Les écoles

## *L'instruction primaire démantelée et négligée*

La Révolution ne sut pas toujours remplacer ce qu'elle avait détruit. Avant 1790, l'enseignement privé, placé sous la responsabilité des ecclésiastiques et des sœurs du couvent Notre-Dame, ne concernait qu'une fraction des jeunes Chaudesaiguois; mais il avait le mérite d'exister. La suppression du couvent devenu bien national lui porta le coup le plus rude. Ensuite, ce fut le vide ou presque. Certes la bonne volonté des administrateurs ne manquait pas, tout comme le désir d'instruire tous les enfants du peuple et non plus quelques privilégiés versant 15 sous par mois. Les élus locaux avaient conscience de la carence en ce domaine : en 1790, la municipalité de Chaudes-Aigues désigna de son plein gré un sieur Jurquet en qualité d'« instituteur pour le français » auprès des garçons et Me Felgères, prêtre et bachelier en Sorbonne, pour enseigner le latin. Le premier devait se contenter de 30 livres de gages annuels plus la rétribution d'usage due par chaque enfant; le second touchait 90 livres et en sus ce que les jeunes latinistes lui versaient en fonction de leur progression dans le savoir et de « la peine qu'ils donnaient ». Mais ce n'était qu'un pis aller, excluant encore les fils des familles pauvres ou modestes; car le directoire du district sollicita de la Convention, en octobre 1792, « l'organisation la plus prompte de l'instruction publique ». Malheureusement, les projets échafaudés par les assemblées successives n'aboutirent pas. Les lois de 1793 et de l'an II (1794), qui créaient un embryon d'enseignement public, ne reçurent qu'un com-

mencement d'exécution. D'ailleurs, le système imaginé était mauvais : le traitement des instituteurs et institutrices était laissé à l'appréciation des municipaux sous la responsabilité desquels ils étaient placés, et chaque élève devait verser une rétribution annuelle. Chaudes-Aigues s'efforça d'appliquer ces lois et proposa 12 livres par enfant pour un instituteur, un peu moins pour une institutrice (sic), l'une des plus faibles participations parmi toutes les villes du département. En prairial an IV (juin 1795), vaille que vaille, onze écoles groupant 505 élèves fonctionnaient dans le canton, dont deux à Chaudes-Aigues. Cinq mois plus tard, un décret portait à 4 francs par mois pour les garçons et 2 pour les filles le montant de la rétribution scolaire. Hors des congrégations, les enseignants semblaient si difficiles à recruter et les municipalités si peu exigentes quant à leurs qualités de pédagogues que parfois, comme à Jabrun, l'agent national s'apercevait avec retard que l'institutrice ne savait pas écrire. De plus, les livres de lecture et de grammaire étaient introuvables sur place, les classes peu fréquentées l'hiver et désertes l'été, les parents trop indifférents ou financièrement gênés. Rien d'étonnant si, en brumaire an VI (octobre 1797), le commissaire du pouvoir exécutif se plaignait en haut lieu de la nullité de l'instruction publique dans le département, à l'exception d'Aurillac et de Saint-Flour. L'arrêté du 12 vendémiaire an VII (3 octobre 1798), qui imposait la création d'une école dans chaque canton, n'y changea rien.

Sous le Consulat, le I^er^ Empire et la Restauration, la situation ne s'améliora guère, Napoléon et les Bourbons s'étant désintéressés de l'enseignement primaire. Quatre conscrits sur cinq ne savaient ni lire ni écrire. Toute tentative d'organisation resta le fait de l'initiative privée : ainsi, en 1813, le recteur de l'académie de Clermont autorisa provisoirement les sieurs Roche et Mathieu à poursuivre leurs activités de pédagogues à Chaudes-Aigues, sous la surveillance de la municipalité. Une ordonnance de Charles X (avril 1825), transféra cette responsabilité à l'autorité ecclésiastique. L'évêque de Saint-Flour, Mgr Louis Siffren Joseph Foncrose de Salamon, publia alors un règlement à l'usage des écoles primaires de son diocèse. Outre l'obligation faite au curé de la paroisse de les visiter au moins deux fois par mois, il y était question des congés, de la moralité de l'instituteur, des prières obligatoires, des châtiments « exceptionnels » et des livres à utiliser : catéchisme du diocèse, bible de Royaumont, épîtres et évangiles, « les devoirs d'un chrétien » par J.-Bte de La Salle, « Conduite pour la bienséance civile et chrétienne » contenant en outre les « élémens de grammaire française », ouvrage de Chamond, enfin un « abrégé d'arithmétique ». Instruction et éducation religieuse se trouvaient donc étroitement confondues. Bien entendu, les instituteurs ne pouvaient dispenser leur enseignement qu'aux enfants « du sexe mâle », la gémination étant jugée dangereuse et immorale. Les filles se trouvaient donc exclues de cet ersatz d'école publique, mais les plus favorisées pouvaient compter sur le nouveau couvent.

### *L'ouverture et le développement du couvent des religieuses de la Présentation*

Au début du XIX[e] siècle, une tentative pour redonner vie au couvent destiné à l'éducation des filles de « la bonne société » chaudesaiguoise s'était soldée par un échec. Le maire Barlier, qui voulait sans doute se faire pardonner d'avoir hérité de son beau-père les bâtiments des religieuses de Notre-Dame vendus comme biens nationaux, multipliait les interventions et les initiatives pour ouvrir une nouvelle école congréganiste. En 1818, il acquit pour la somme de 8 000 F la maison Tarrieux située à l'emplacement de l'école privée de filles actuelle. Les sœurs de la Présentation de Bourg-Saint-Andéol acceptèrent d'y fonder une maison d'éducation. Pour faire face aux dépenses, le curé de Chaudes-Aigues, M. Auzolles, offrit 3 740 F; M. Azémar, l'ancien curé devenu archiprêtre de Notre-Dame aux Neiges à Aurillac, 1 250 F. La commune déboursa le reste.

Les élèves affluèrent et le local se révéla bientôt insuffisant. La Mère supérieure acheta alors « en son nom et ses deniers » la maison Clavières mitoyenne. Elle fit exhausser les deux bâtiments « en refaisant la partie sur la rue pour avoir une façade régulière » à condition de jouir, en contrepartie, de l'immeuble appartenant à la commune. La demande d'autorisation d'enseigner exigée par la loi du 24 mai 1825 fut enfin obtenue en 1839. Pour vivre, les maîtresses recevaient des dons et, de leurs élèves, une rétribution annuelle fixée par le conseil municipal. La supérieure demanda et obtint le titre d'institutrice communale en 1847 et exerça comme telle jusqu'en 1889, ce qui lui permit de toucher un traitement fixe de plus de 400 F par mois. Une seconde institutrice titularisée recevait les enfants en bas âge dans une salle d'asile, classe maternelle de l'époque.

Les bâtiments de l'ancien couvent furent acquis par la ville à M. Barlier qui put désintéresser ainsi ses créanciers. La chapelle et les dépendances furent transformées en mairie, justice de paix et halle; l'habitation des religieuses et les locaux scolaires désaffectés en presbytère qui, nous l'avons vu, brûla en 1878.

### *L'installation des Frères du Sacré-Cœur*

En 1838, une délibération du conseil municipal proposa que le sieur Vigouroux fût « investi des fonctions d'instituteur », mais pas à titre définitif « car la commune [était] dans l'attente d'un grand bienfait ayant pour objet l'instruction primaire » des garçons. L'année suivante, en effet, l'un des vicaires généraux du diocèse, M. Fouilhoux, offrit à la municipalité une somme de 13 000 francs dans le but de « fonder un établissement d'instruction publique des enfants mâles de la commune », qui serait « dirigé à perpétuité » par des congréganistes, à condition qu'ils fussent convenablement rétribués. Pour mettre ce projet à exécution, le maire acheta la maison Valette — (actuelle perception) — où deux frères du Sacré-Cœur furent installés dans des conditions précaires, touchant de leurs élèves

une rémunération fixée chaque année par la municipalité. Heureusement pour eux, le directeur et son adjoint furent nommés instituteurs communaux en 1847 et ce régime dura jusqu'en 1889. « L'école spéciale de garçons », — ainsi appelait-on cette école communale hybride —, dut même engager un troisième pédagogue dont le traitement — 700 F — était payé intégralement par la municipalité, car l'Etat se refusait à le titulariser. Sur le budget communal était prévu obligatoirement, depuis 1867, la somme nécessaire à l'admission gratuite dans cet établissement d'un certain nombre d'enfants indigents choisis par le préfet sur une liste dressée par le Conseil. Des délégués cantonaux étaient chargés de le visiter, ainsi que toutes les autres écoles du canton, et d'adresser des rapports circonstanciés à l'autorité supérieure. En janvier 1879, ils se comptaient quatre : MM. Abrial et Chassany, respectivement maire et adjoint de Chaudes-Aigues, Ipcher, maire de Saint-Urcize, et Molinier, curé de Lieutadès.

### *Après les lois Jules Ferry sur l'école laïque, gratuite et obligatoire*

En 1881 et 1882, Jules Ferry, ministre de l'instruction publique, fit obligation à toutes les communes de créer des écoles primaires laïques, gratuites et obligatoires. Mais il fallait donner le temps aux édiles de trouver et aménager des locaux, à la III[e] République de former des instituteurs et institutrices. Aussi la laïcisation des écoles de Chaudes-Aigues ne fut décidée que pour la rentrée d'octobre 1887. En réalité, à la demande du curé qui voulait installer les frères ailleurs, le préfet André accorda un délai supplémentaire, malgré l'opposition des plus ardents Républicains qui déploraient, dans la ville, « l'état de supériorité de l'enseignement congréganiste » à cause du « retard indéfini » pris par l'enseignement laïque. En 1889, les frères du Sacré-Cœur cédèrent donc leur maison à des maîtres nommés par le gouvernement; M. Bayle, instituteur, et Mme Allantraz, institutrice. Mais leurs arrières étaient assurés : les Religieux s'installèrent dans l'établissement cossu que M. Coutarel, curé-doyen, (le premier du nom), avait fait édifier sur les ruines du presbytère incendié, grâce à la générosité de M. Raynal d'Auzolles, à l'endroit même où fonctionnent toujours l'école et collège privés.

Côte à côte, malgré une sévère concurrence, école publique et écoles libres prospérèrent, celles-ci favorisées par rapport à celle-là à cause des deux pensionnats qui se remplissaient à la foire de la Toussaint et se vidaient en grande partie à celle des Rameaux. Aussi voyait-on chez les Frères des gaillards de vingt ans venus de la campagne apprendre les rudiments de français et de calcul assis pendant cinq mois de l'année sur les mêmes bancs de chêne polis que de jeunes Chaudesaiguois de sept à quatorze ans avantagés par leur fréquentation assidue. A « l'école laïque », les effectifs ne cessaient aussi de s'accroître et il fallut bientôt séparer les filles et les garçons. Les institutrices allèrent dispenser leur enseignement dans des locaux aménagés Avenue Bourbon, sur la rive gauche du Remontalou

— l'Office du Tourisme utilise actuellement une petite partie de cette bâtisse. Une passerelle jetée sur le ruisseau donnait accès à la cour située sur la rive droite. En 1896, le maire radical-socialiste Ginesty et son conseil municipal y ordonnèrent des travaux importants de rénovation. Pour permettre à la population adulte qui en manifestait le désir de goûter les joies et avantages de l'instruction, ils créèrent dans chaque école publique des cours à son intention. Dès 1897 fut instituée la « caisse des écoles » devenue en 1906 « le sou des écoles publiques ».

Au tout début du XX$^{e}$ siècle, ces dernières devaient bénéficier des lois Combes soumettant d'abord les congrégations à l'autorisation d'enseigner et ensuite les frappant d'interdiction. En décembre 1901, les Frères du Sacré-Cœur formulèrent une demande d'autorisation auprès du sous-préfet qui reçut l'avis favorable du conseil municipal, bien que ce dernier eût regretté « la division des jeunes gens en deux catégories plus par l'éducation que par leurs conditions sociales ». Mais en 1903, les Frères de Chaudes-Aigues figuraient parmi les neuf établissements congréganistes sur vingt-huit du département signalés comme « révoltés » pour leur refus de se disperser. Les écoles publiques comptaient alors cinq enseignants : d'une part un directeur et son adjoint, d'autre part une directrice et deux adjointes.

Cependant, en décembre 1903, sous les pressions d'une population en majorité gagnée à leur cause, un vœu du conseil municipal fut voté, favorable au maintien d'une école libre de garçons. Les frères, qui avaient vidé les lieux, en rouvrirent une dans les mêmes locaux avec des maîtres sécularisés et en civil fournis par eux. Les sœurs de la Présentation de Marie, menacées de fermeture en 1904 et en 1905, en firent autant. L'école libre de garçons fut gérée par un comité paroissial que présidait le curé-doyen. Ce dernier, en la personne de M. Peyralbe, soutint de longs procès contre l'Etat dont il ne vit pas la fin, pour sauvegarder les fondations faites autrefois en faveur des écoles congréganistes. Pour pallier à leur manque de ressources extérieures, des associations se créèrent qui intéressèrent les laïcs à leur fonctionnement. Tous les prêtres du diocèse furent mis à contribution et versèrent une cotisation à leur profit. Des dons divers et l'aide des maisons-mères, beaucoup plus à l'aise, firent le reste.

En juin 1936, M. le curé-doyen Michel Coutarel avait réalisé la restauration et la modernisation de l'école et pensionnat du Sacré-Cœur où les jeunes gens du canton affluaient de plus en plus nombreux. Pendant ce temps, l'école publique de filles réclamait la réfection de la passerelle enjambant le ruisseau, devenue dangereuse. Quant à celle de garçons, elle menaçait ruines; la cour ne pouvait être utilisée qu'avec précaution à cause des chutes de pierres ou de tuiles. Et le curé-doyen lui-même, effrayé par son état de délabrement, affirmait avec son franc-parler que, s'il était maire de Chaudes-Aigues, son premier soin serait de donner aux enfants de « la laïque » une école digne d'eux. Il fallut attendre l'après-guerre et des municipalités plus dynamiques.

XXIV

# Les moyens de communications

*La route Saint-Flour - Rodez*

Alors que le premier consul fait activer un peu partout en France la construction des voies de communication, on continue dans l'arrondissement de Saint-Flour à étudier les différents devis proposés pour le lancement d'un pont provisoire en bois sur la Truyère entre Lanau et Ventuéjols. Il est vrai que la route Saint-Flour - Rodez ne présente pas, pour Bonaparte, une importance stratégique et militaire capable de l'intéresser à ces projets. En 1804, l'inspecteur des postes Vaysse de Villiers constate que le pont de Lanau est toujours en ruines et que seuls les chariots du pays tirés par des bœufs osent s'aventurer dans les dédales du Saut du Loup. Alors que du côté de l'Aveyron cette route est achevée, les travaux continuent à traîner sur son tracé dans le Cantal et les ponts Rouge et du Levandés ont besoin de réparations urgentes. En pluviose an XII (février 1804), on adjuge enfin les ouvrages les plus urgents : l'escarpement des rochers dans « la nouvelle côte de Lanau » et l'élargissement de la partie comprise « entre ledit Lanau et le pont de La Brauze ». Mais rien de positif en ce qui concerne le pont.

Aux interventions pressantes des administrateurs de Saint-Flour, de Chaudes-Aigues, de Rodez, du préfet du Cantal, du sous-préfet Bertrand, le conseiller d'état Crétel répond « que le gouvernement fait d'assez grands sacrifices pour ce rétablissement de routes » et que les « communes riveraines et riches propriétaires qui bordent cette route » ont intérêt « à contribuer à [sa] prompte viabilité...

soit par des travaux en nature, soit par des prestations pécuniaires et volontaires... », manière désinvolte d'éluder le problème.

Pourtant, vaille que vaille, des carrioles de poste du type « hirondelle » effectuent la navette entre Saint-Flour et Rodez depuis 1789, avec changement de chevaux à Chaudes-Aigues, Laguiole et Espalion, relais qui ne varieront pas jusqu'à la fin de la poste aux chevaux. En plus du courrier, elles transportent une dizaine de personnes. Un bureau de postes sera même ouvert à Chaudes-Aigues en 1806. La liaison tant désirée entre le Massif Central et le sud de la France sera ainsi assurée grâce à cette route impériale, puis royale, de 3e classe, et le pont de Lanau est en fait reconstruit lorsque Vaysse de Villiers accomplit un autre voyage d'inspection dans la région vers 1830. Un directeur des postes est nommé à Chaudes-Aigues cette année-là; Felgères aîné s'y installe comme maître de postes en 1834 et y demeurera jusqu'en 1866. Le trajet s'effectue par malle-poste, à quatre roues, bâchée de cuir et tirée par quatre à cinq chevaux. Les voyageurs, en petit nombre, paient fort cher.

Taylor et Nodier ne tarissent pas d'éloges sur ce parcours dangereux, certes, mais si romantique : « ... Cette route aboutit tout à coup à une corniche coupée sur le revers des rochers au-dessus d'un précipice de cent toises à pic, sans offrir à une chaise de poste plus de 6 à 8 pouces de champ de chaque côté; de sorte que, si on avoit le bonheur qu'un cheval s'y abattit sans précipiter la voiture dans l'abîme, il y aurait à peine assez de place de part ou d'autre pour mettre pied à terre... A notre passage, on s'occupait d'élargir ce chemin sublime et formidable, et on avoit déjà creusé de loin en loin des impasses assez commodes pour remiser les voitures à leur rencontre. Nous ne pensons donc pas que cette peinture, toute effrayanqu'elle soit, doive détourner personne de la route qui conduit aux eaux salutaires de Chaudes-Aigues. Nous croyons au contraire qu'il en existe peu de plus imposante et de meilleure à voir, surtout à pied. Les travaux exécutés par d'habiles ingénieurs ont dû rendre cette route, si hardiment tracée, aussi commode qu'elle est importante. Nous regretterions cependant qu'ils eussent négligé de la garantir d'un parapet pour la sécurité des voyageurs sujets aux vertiges... Elle deviendroit alors, sans aucun doute, le plus magnifique des promenoirs de l'Europe, et elle ouvriroit, au devant de l'intéressante ville de Chaudesaigues, la plus étonnante des avenues.

« Ces admirables Thermopyles de l'Auvergne s'appellent immémorialement « le passage de la Nauf » (sic) et plus communément aujourd'hui « le saut du Loup » parce qu'on prétend qu'un loup, poursuivi par les chasseurs, franchit la route d'un bond et disparut dans le précipice, histoire vraie ou fausse, mais très caractéristique et qui peut donner la mesure de l'ancienne voie... Cette ville (Chaudes-Aigues) est placée dans un vallon profond entre des rochers de granit à gros grains. Il en est un qui attire les regards, en gravissant la montée par laquelle on suit la route de Rhodez, et que le peuple

appelle « Gibraltar », quoiqu'il n'offre aucune ressemblance avec cette montagne célèbre. Ce nom est probablement assez moderne et fondé sur la seule analogie de l'extraordinaire. »

Ayant suivi le même chemin en 1834, J.-Bte Bouillet confirme en tous points cette description dans son ouvrage sur la Haute-Auvergne. Il donne quelques précisions supplémentaires sur l'origine de l'appellation « saut du loup » : « Le rocher, bizarrement encavé à gauche de ce ravin, présente l'aspect d'une énorme tête de monstre; les yeux, la gueule, le menton, tout est bien figuré; aussi les habitans du voisinage en font-ils l'épouvantail des enfans ». Surtout, il s'extasie sur le « beau pont à trois arches, nouvellement construit », qu'il qualifie de « port du salut pour le voyageur qui va à Chaudesaigues ». Ainsi le pont de Lanau, qui a fait couler tant de salive et d'encre depuis le XVIII[e] siècle, a-t-il été enfin édifié par dessus la Truyère.

### *Vers un désenclavement routier du Caldaguès*

Que reste-t-il à réaliser pour que la route royale 121 soit plus fréquentée ? continuer l'élargissement de la côte de Lanau, corriger les bords du pont de la Brauze, percer une avenue à travers Chaudes-Aigues, élargir les rampes du Pont Rouge et de la montée du Coufour, rectifier le passage du Moulin du Temple et, en règle générale, diminuer le pourcentage des pentes afin que les chevaux ne « s'y ruinent ».

Dans le procès-verbal d'enquête de commodo et incommodo dressé en 1833 à propos du projet d'érection d'un établissement thermal moderne à Chaudes-Aigues, le notaire et conseiller municipal Roussilhe insiste sur l'urgence de donner à cette route, dans la traversée de la ville, une largeur en rapport avec son intérêt et son trafic, sans pour autant qu'elle s'écarte du centre. L'ancien maire Barlier juge lui aussi « funeste » le projet de l'ingénieur départemental des ponts et chaussées qui veut la faire passer à l'extérieur du bourg. Ce bruit, affirment-ils, « a jeté l'alarme dans la contrée », car il serait néfaste à « la prospérité future » des eaux chaudes. Ils seront écoutés. En 1836, le préfet Delamare obtient du Conseil général 20 000 francs pour « la correction de la traversée de Chaudesaigues », le long du Remontalou. Le 30 juillet, les travaux sont adjugés et les expropriations en cours. Quelque temps plus tard, la magnifique avenue Bourbon est tracée du nord au sud et la route Saint-Flour - Rodez ne souffre plus de la circulation jusque là difficile à travers les rues étroites de la ville.

A partir de 1858, un dernier point noir, le pont de la Brauze, « auquel se rattachent, selon M. Podevigne, conseiller général, des souvenirs lugubres », sera aménagé. Et deux ans plus tard, l'auteur du premier « Guide du Cantal » peut écrire que cette route « si dangereuse autrefois, est actuellement devenue facile, grâce aux travaux coûteux que l'on y a pratiqué ». S'y ajouteront quelques amé-

liorations plus tardives comme la reconstruction du Pont Rouge en 1909 et le goudronnage de la traversée de Chaudes-Aigues en 1929.

Les autres voies de communication sont un peu plus négligées : pour parfaire la départementale N° 4, reliant Chaudes-Aigues à Saint-Chély, le conseil général devra débloquer à plusieurs reprises des crédits substantiels, en particulier en 1845. Mais le chemin de grande communication de Saint-Urcize au chef-lieu de canton, qui se greffe sur elle, n'est pas encore achevé en 1844, pas plus que celui d'Aurillac à Pierrefort dont le prolongement jusqu'à Chaudes-Aigues est voté seulement en 1845. Quant à celui prévu en direction de Nasbinals, il ne sera achevé que postérieurement à 1868.

Les chemins vicinaux sont encore plus mal lotis, leur entretien incombant aux communes. Il leur en coûte, en 1846, 80 centimes pour une journée d'homme, 1,50 franc pour un cheval de bât ou de selle, 2 francs pour une paire de bœufs avec char. Et les subventions du département sont maigres. Pourtant, cette année-là, un agent voyer des ponts et chaussées, appelé encore conducteur de travaux, est installé à Chaudes-Aigues, chargé plus particulièrement de ces voies communales.

A la fin du Second Empire, qui a beaucoup œuvré pour elles, les routes actuelles sont enfin tracées et classées : la route impériale, future nationale, 121, la départementale 4, les chemins vicinaux de grande communication 13 (Chaudes-Aigues - Nasbinals), 2 bis (Pierrefort, Chaudes-Aigues, Mende), les chemins vicinaux d'intérêt commun 48 (Langeac - Ruines - Chaudes-Aigues), 64 (Sainte-Marie - Chaudes-Aigues avec embranchement sur Espinasse), 76 (Murat - Chaudes-Aigues) qui améliore les relations avec Aurillac depuis la percée du tunnel du Lioran. Beaucoup plus tard, en 1920, neuf chemins strictement communaux seront à leur tour classés : ceux qui conduisent au nouveau cimetière par la rue Sainte-Elisabeth, à Paulhac, à Prunières, à Montvallat-Nazat, à Boissières, aux Plos, à Lavergne, à La Valette, à Ladinhac.

### *Au temps pas si lointain des diligences*

A partir de 1867, les relations entre Saint-Flour et Chaudes-Aigues sont assurées par les malles-postes de M. Felgères, habitant du faubourg sanflorain, et par des voitures publiques louées sur place. Mais c'est seulement à la fin du XIX^e^ siècle qu'un service régulier du courrier dessert la capitale du Caldaguès. La voiture, diligence tirée par quatre chevaux, quitte la cité épiscopale à 10 h 45, change de chevaux à Pratviel, s'arrête un court instant à Chaudes-Aigues vers 13 h 30 et arrive à Laguiole à 18 h 45. Le retour ne s'effectue que le lendemain entre 6 h 50 et 14 h 50, avec passage dans la ville d'eaux vers 10 h 35. La municipalité s'opposera en vain à la déviation par Neuvéglise, en

invoquant le retard « occasionné aux dépêches » et « le danger de voir les baigneurs diminuer ». Elle ne sera pas écoutée.

Ce système est toujours en vigueur en mai 1905, comme le raconte dans « Paris-Auvergne » ce Parisien venu prendre les eaux, cette année-là : « De Saint-Flour nous filons en diligence, une vraie diligence, très poétique, vers Les Ternes. Le trajet est superbe, déjà la route s'incline, se déroule, nos chevaux filent au galop ou marchent au pas, toujours en philosophes; ils sont cinq compagnons prestes, légers, touchés par quelques blessures reçues journellement à la bataille pour la vie, ils n'en sont pas autrement chagrinés...

« Les Ternes..., la plaine..., enfin Cordesse : on se désaltère encore à l'auberge du Cheval Blanc dont l'enseigne grince au vent d'automne, et on file, on file en s'enfonçant dans la vallée si verte. Sieujac, gracieux, reste à notre gauche, apparaît et disparaît tour à tour. Les côtes de Lanneau, oh ! ce coup d'œil féérique, magique. Le Saut-du-Loup terrifiant; la Truyère, ruban d'argent en bas, immobile, calme; puis le village de Lanneau; l'eau sort fraîche et pure du rocher. Encore une halte, c'est le midi, et nous cherchons la vigne instinctivement (sic). Nous franchissons le pont à dos d'âne, et nous voilà longeant les coteaux si pittoresques où broûtent les mignons moutons si succulents pour des barbares comme nous, Parisiens. Nos bouchers ! Ils nous vendent ces gigots pour du pré-salé. Comme ils valent mieux que le pré-salé !

« Mais voici Notre-Dame. Tout mystérieux, le paysan s'arrête; nous descendons de voiture et le suivons dans la basilique si aimée; c'est rustique, mais quand même, ces reliques aux murs, béquilles, croix, ex-votos, nous disent que des êtres humains ont trouvé un soulagement à la misère ! Nous sommes sur le parvis et voilà devant nous Chaudesaigues. La ville nous fait une belle impression, elle n'est pas commune, les monts élevés l'encadrent rustiquement, elle nous paraît poétique ».

Le voyage n'offre donc pas que des désagréments, au moins à la belle saison. Car si le trajet de Saint-Flour à Chaudes-Aigues s'effectue presque toujours en diligence, par temps de neige un traîneau doit venir de Laguiole chercher le courrier. A la même époque, une voiture hippomobile assure un service quotidien entre Chaudes-Aigues et Saint-Chély; le transport du courrier est adjugé au plus offrant (en 1904, mon propre grand-père pour la somme de 1 395 F). Quand la neige recouvre la route d'une couche trop épaisse, il transporte les dépêches à cheval : comme dans l'aéropostale, le courrier au-dessus de tout ! Une autre patache relie Lieutadès au chef-lieu du canton. Mais Saint-Urcize réclamera en vain, pendant longtemps, le même avantage par les voix des conseillers général et d'arrondissement.

Dans le dernier quart du XIX^e^ siècle et au début du XX^e^, la mise en service de nouveaux moyens de communication contribuent à

sortir Chaudes-Aigues de son isolement : en 1876, un bureau municipal et cantonal de dépêches télégraphiques fonctionne sous la responsabilité de la receveuse des postes, Mme Parroche; trente ans plus tard, le téléphone devient opérationnel.

### *L'acte de naissance de la « société anonyme des transports automobiles »*

Il faut attendre 1899 pour que la première automobile soit immatriculée dans le Cantal. Quatre ans plus tard, on en compte seulement douze. Sans doute les habitants de la commune ont-ils eu le privilège d'en voir circuler quelques-unes ! Mais M. Henry Hamel, ce « savant et honnête citoyen qui a jeté sur Chaudesaigues le dévolu de sa science et de son talent, voulant en faire une station thermale », aux dires et écrits de « La Haute-Auvergne », est très certainement le premier, tout au moins l'un des premiers parmi les habitués de la ville, à posséder une automobile. En octobre 1905, dans le « Journal des artistes » dont il assume la direction, il nous livre ses impressions sur cet engin révolutionnaire : « Me voici automobiliste, mécanicien, chauffeur, livré aux aventures variées que procurent les pannes imprévues, les pneus crevés, les fils coupés, les piles déchargées, les moteurs grippés. Mécanique tout à fait charmante... J'estime que c'est encore la vapeur qui donne le moins de mécomptes, et qu'il n'y a encore rien de tel qu'une voiture Serpollet. J'ai pu faire, toutefois, 28 lieues sans encombre de Chaudesaigues à Clermont-Ferrand, en passant par Neussargues, Massiac, Issoire... ». Hélas ! deux mois plus tard il fera une autre expérience, fatale celle-là, et s'inscrira comme la première victime locale des accidents de la route.

Au même moment, des hommes d'action à l'esprit ouvert ont compris tout le parti qu'on peut tirer de ces véhicules à moteur pour le désenclavement d'une ville thermale à laquelle le chemin de fer se refuse. Dès février 1904, M. Mouthiez, dont nous avons déjà signalé le dynamisme, effectue des essais de « chariot à vapeur » destiné au transport des marchandises sur le parcours Saint-Flour - Chaudes-Aigues et retour. Les résultats ne sont pas concluants, mais l'idée de motoriser le service entre les deux villes fait son chemin. Le 22 novembre 1906, est envisagée la constitution d'une société d'autobus au capital de 100 000 F grâce à une souscription de deux cents actions de 500 F chacune. En réalité, l'appel de fonds connaît un tel succès que 400 actions seront souscrites et le capital porté à 200 000 F. Après des essais satisfaisants, l'acquisition de trois voitures Darracq-Serpollet de 30 chevaux est décidée. L'acte de naissance officiel de la « société anonyme des Transports automobiles » est daté du 19 janvier 1907. Le conseil d'administration élu comprend MM. Clavières et Pelegry, banquiers à Chaudes-Aigues, Pouget, propriétaire dans la même ville, Thomas, négociant en grains de Saint-Flour, et Boubounelle, directeur du « Courrier d'Auvergne ». Ses représentants se rendent sans plus tarder à Paris où, grâce à de solides relations, ils

obtiennent des conditions avantageuses tant en ce qui concerne l'achat des véhicules que leur délai de livraison. A leur retour, les administrateurs rachètent l'entreprise Rongier-Artigues, exploitants de l'époque, y compris les pataches, chevaux et tout le matériel du courrier de Saint-Flour à Laguiole. Ils aménagent des garages, sollicitent des subventions avec succès : 1 000 F du Conseil général, 100 F de la Chambre de commerce d'Aurillac, 500 F de la commune « qui, avec des finances assez précaires, n'a pas craint de faire royalement les choses », lit-on dans un hebdomadaire sanflorain. Les principaux élus locaux, en particulier MM. Bos, conseiller général du canton, et Hugon, député, ont contribué largement à la réalisation de ce projet.

*L'inauguration de la ligne d'autobus (26 mai 1907)*

Le dimanche 26 mai 1907, c'est la liesse au bourg ! Le premier voyage des autobus de la « société anonyme des Transports automobiles » conduit les personnalités invitées et des curieux de Saint-Flour à Chaudes-Aigues, en 1 h 30, malgré deux arrêts (buffets) aux Ternes et à Cordesse. Bientôt donc, les « puissantes... et confortables machines », écrit un journaliste émerveillé, arrivent à l'entrée de la ville thermale, accueillies par les vivats d'une foule considérable. Elles achèveront leur parcours jusqu'à la place du Gravier précédées par la compagnie des sapeurs-pompiers « en armes » et « la nouvelle musique, l'Amicale », société équipée grâce à la générosité des Chaudesaiguois de Paris.

Devant la maison du notaire Coumoul, l'un des principaux actionnaires, le perron de l'hôtel Ginisty noir de monde, la gendarmerie pavoisée aux couleurs nationales, les autobus s'arrêtent et se vident de leurs passagers. L'un d'eux se rend au garage; l'autre repart pour Neuvéglise chercher les voyageurs laissés en rade le matin faute de place.

Un banquet de cent-trente couverts est servi dans la grande salle de l'hôtel de ville. M. Clavières, qui préside la fête, prononce au dessert un discours fort intéressant. Il énumère en particulier tous les avantages que Chaudes-Aigues retirera de ce nouveau mode de transport : « facilités plus grandes à la population de se déplacer avec des véhicules plus confortables, plus grande rapidité dans les échanges postaux, préparation à un service possible de transport de marchandises moins coûteux, amélioration des conditions d'existence par plus de bien-être, augmentation de la richesse commerciale du pays par les visites de nombreux touristes..., visite prochaine d'un assez grand nombre de médecins appartenant à la société des sciences médicales du centre..., si importante pour l'avenir de la station thermale... ». Il souhaite la continuation du service jusqu'à Laguiole où l'une des voitures se rendra d'ailleurs pour faire un essai tandis que l'autre repartira pour Saint-Flour. Défilé en musique, jeux, feu d'artifice et bal prolongeront la fête jusqu'à une heure avancée du lundi matin.

A partir de cette date, l'arrivée de l'autobus sur la place du Gravier, où l'attendent les pataches de Lieutadès, de Saint-Chély et de Laguiole, la brouette indispensable aux livraisons des colis et la chaise à porteurs de l'établissement thermal, constituera un spectacle permanent, un moment privilégié de la vie quotidienne de Chaudes-Aigues, surtout quand il libère sa clientèle de curistes ou de parents et amis venus de Paris à Saint-Flour par les trains Bonnet. Il en coûte à chaque voyageur 3 F avec 30 kg de bagages gratuits. Malgré certains retards sur les horaires, que raillent non sans arrière-pensée les Aurillacois, ou certains avatars comme cette collision de plein fouet avec une Panhard, « au grand effroi » des usagers, l'autobus fonctionnera pour la satisfaction du plus grand nombre et finira par l'emporter sur la ligne concurrente Neussargues - Chaudes-Aigues, créée en 1910 par Guibal et Francolon, correspondants du chemin de fer. Il constituera le cordon ombellical reliant le Caldaguès au reste de la France. Sans lui, ni courrier, ni journaux, ni colis, ni touristes, ni baigneurs... en attendant la multiplication des voitures particulières qui, réduisant son importance en même temps que sa rentabilité, provoquera très provisoirement sa suppression en 1980..

### *Un rêve avorté :*
### *la ligne de chemin de fer Saint-Flour - Espalion*

Mais le désenclavement de Chaudes-Aigues, la prospérité d'un établissement thermal moderne, le développement de la ville elle-même passaient par la construction d'une ligne de chemin de fer qui ne vit jamais le jour. La mise en service du tronçon Neussargues - Saint-Flour - Marvejols en 1889 avait pourtant suscité bien des espoirs dans le pays. Le premier qui émit le souhait de relier la capitale du Caldaguès à cette ligne alors en projet fut M. Calmette, ingénieur-conseil à Paris. Il comptait « organiser une compagnie pour l'exploitation des eaux thermales et minérales du Cantal » et, selon lui, la réussite d'une telle entreprise était conditionnée par la construction d'un chemin de fer à voie étroite le long de la Truyère entre Garabit et Chaudes-Aigues. Un beau rêve brutalement interrompu en 1881 ! M. Calmette ne fut pas pris au sérieux, avec quelque raison d'ailleurs.

Plus réaliste parut le projet qui germa vers 1890 d'une ligne Saint-Flour - Rodez par Les Ternes, Chaudes-Aigues, La Chaldette, Nasbinals, Aubrac, Laguiole, Espalion. Mais ce tracé fut jugé impraticable en hiver sur les hauts plateaux enneigés. On envisagea alors la possibilité d'emprunter les vallées de la Truyère et du Lot pour relier Saint-Flour à Espalion par Neuvéglise et Chaudes-Aigues. Le déclenchement des hostilités, en août 1914, suspendit les études très avancées. La paix revenue, l'idée fut reprise. On pensa même à électrifier la ligne, ce qui aurait coûté environ 120 millions de francs. Les parlementaires aveyronnais et cantaliens furent reçus en audien-

ce, le 23 avril 1921, par le ministre des Travaux publics qui ordonna une enquête d'utilité publique. La carte générale du tracé au 1 : 80 000, dressée en 1922 par M. Amblard, ingénieur des ponts et chaussées à Rodez, et le registre d'enquête furent examinés par une commission où siégeaient M. Ginesty, conseiller général, et M. Legrand, conseiller d'arrondissement. La station de Chaudes-Aigues aurait été établie à 400 mètres de l'agglomération, sur la rive gauche du Remontalou, et à 810 m. d'altitude, exactement sur la colline dite de Radoundet. Hélas ! l'éternelle rivalité entre Saint-Flour et Aurillac — cette dernière souhaitait une ligne Aurillac - Espalion — fit capoter le projet. Et le service d'études de la voie fut supprimé le 1er janvier 1933. Certes sa rentabilité était sujette à caution; mais Chaudes-Aigues perdait là une bonne occasion de promouvoir des industries et des activités liées à ses eaux chaudes et de voir affluer des curistes toujours plus nombreux.

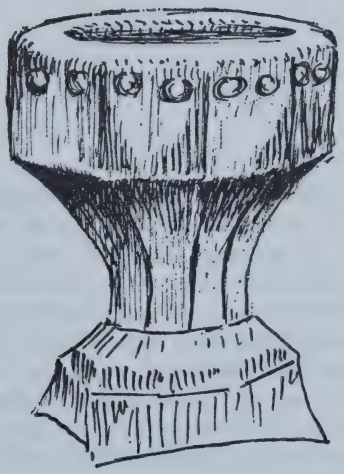

Bénitier du « Planol » de l'église.

XXV.

# L'Hôpital-hospice et les édifices religieux

*L'hôpital-hospice*

D'août 1791 à Brumaire an III (novembre 1794), la municipalité avait pris en charge la gestion de l'hôpital de Chaudes-Aigues aux revenus si modiques que, dans les années de disette, il ne suffisait pas à nourrir et entretenir pauvres et malades. Privé des rentes censuelles abolies par la Révolution et du produit des amendes, il souffrit également de la négligence des administrateurs à l'image du notaire Rougier, son receveur-comptable depuis 1785, qui percevait mal les rentes annuelles consenties en sa faveur par de généreux donateurs et retardait toujours le moment de rendre des comptes. En vertu de la loi de juillet 1794, qui déclara biens nationaux les établissements de bienfaisance, le receveur de l'enregistrement fut chargé d'encaisser les arrérages de rentes dévolues à l'hôpital et le montant des baux d'afferme de toutes ses propriétés. Mais l'excédent de recette se révéla ridiculement bas et, quand Rougier accepta enfin, bon gré mal gré, en 1815, de présenter et justifier sa comptabilité, l'hospice avait mangé ses fonds avec le revenu tant le déficit était important.

Sans doute aurait-il dû fermer ses portes si une âme charitable ne lui était venue en aide en la personne de Pierre-Antoine Fayon, né à Chaudes-Aigues en 1742. Après de brillantes études qui lui per-

mirent de se prévaloir pendant quelque temps du titre de précepteur du jeune marquis de La Fayette, il rentra dans les ordres, fut pourvu d'un canonicat à Angers, devint chapelain de Louis XVI, refusa le serment constitutionnel, se terra pendant la Révolution et termina ensuite son sacerdoce comme vicaire de la paroisse Saint-Roch à Paris. Mais il n'oublia jamais sa ville natale et s'intéressa en particulier à son misérable hospice. Déjà, en 1787, il s'était entremis pour lui obtenir des lettres patentes de confirmation. Il fit mieux en 1806 : l'ancien bâtiment se révélait insuffisant; orphelins, enfants trouvés, invalides, incurables refluaient sur Saint-Flour; le ministre de l'intérieur Chaptal avait refusé la cour d'accouchement projetée dans ses murs; pour 1950 journées d'hospice — soit une moyenne faible de 5 par jour — la dépense totale n'avait pas dépassé 1 350 F, c'est-à-dire 0,18 F par individu. Il s'agissait là, selon le préfet Riou, du prix le plus modique de tous les établissements semblables du département. Alors l'abbé Fayon plaça sur le gouvernement, avec inscription au « grand livre », un capital de 40 000 F pour l'exécution de son dessein. Il mourut à Paris en 1812 et la fondation tant désirée se réalisa six ans plus tard. La commission de l'hospice, entrée en possession de cette somme, acheta en décembre 1816 la maison Barlier-Desfonds, admirablement choisie, pour 17 000 F. Le 30 janvier 1818, elle entrait en jouissance de l'immeuble et, le 31 octobre, y installa deux religieuses de la congrégation du Saint-Sacrement « pour l'administration et le soin des malades ». Les revenus restèrent longtemps modestes — 2 325 F en 1817 —, puis augmentèrent avec les libéralités d'autres bienfaiteurs — 5 749 F en 1835. Cette même année, les sœurs étaient secondées par une personne de service et soignaient dix-huit infirmes ou vieillards. Une commission administrative présidée par le maire et dont le curé de Chaudes-Aigues faisait partie avec seulement voix consultative, selon la volonté du fondateur, gérait ses biens. En 1844, pour réunir les fonds nécessaires à l'amélioration des conditions de vie des hospitalisés, elle adjugea au plus offrant ses propriétés rurales de Boissières (commune de Chaudes-Aigues) et Sanivalo (commune de Jabrun). L'ancien juge de paix, J.-Bte Podevigne, lui légua en 1868 le tiers de son domaine des Plos, sis dans la foraine, les deux autres tiers allant au grand-séminaire de Saint-Flour. En contre-partie, les administrateurs s'engageaient à verser une pension viagère de 600 F aux deux sœurs du donateur, à faire célébrer six messes par an pour le repos de son âme, à payer 4 000 F, après son décès, à la fabrique de Chaudes-Aigues qui subventionnerait avec cette somme la salle d'asile du couvent, à donner 15 000 F à la chapelle Notre-Dame de Pitié, 1 000 F à celle des Pénitents et 400 F à l'ordre de la propagation de la foi. Le testateur mourut en 1881; ses sœurs l'avaient précédé dans la tombe. En 1884, le legs fut définitivement accepté. Aux revenus tirés du bail à ferme de ce domaine des Plos et de celui d'une propriété à Arjalet s'ajoutèrent d'autres ressources : un petit corps de domaine aux Deux-Verges, une maison contiguë à l'hospice donnée par une veuve Berbigier, 15 000 F versés

de son vivant par M. Colrat, ancien greffier, et une somme équivalente léguée par M. Roussilhe en 1906. Pour assurer la survie de cet établissement d'accueil, il fallait parfois aliéner certains de ses biens immobiliers, comme la propriété de Mallet vendue en 1897.

La loi sur les congrégations avait placé les sœurs du Saint-Sacrement dans une situation irrégulière et l'hôpital-hospice devant un avenir incertain. Elles demandèrent, en 1910 seulement, et obtinrent l'autorisation de poursuivre leur œuvre de bienfaisance publique, « vu l'impossibilité de payer un personnel laïque ».

La chapelle ne remonte pas au-delà du XIX^e siècle. M. le curé Coutarel, premier du nom, la fit peindre et décorer en même temps que l'église paroissiale. Dédiée à Saint-Antonin, elle s'énorgueillit longtemps de posséder un tableau, fixé au-dessus de l'unique autel, que Napoléon III lui avait offert. Il orne actuellement la chapelle Saint-Joseph de l'église Saint-Martin. Des travaux plus récents lui ont donné un cachet résolument moderne.

La guerre 1939-45 faillit être fatale au vieil hospice qui dut fermer ses portes pendant plus de dix ans : nous en reparlerons.

### *L'église paroissiale*

L'église Saint-Martin et Saint-Blaise n'avait pas trop souffert durant l'époque révolutionnaire. Aucune modification importante ne fut apportée au gros œuvre jusqu'en 1827. Cette année-là, le conseil municipal dut voter 600 F pour réparer la toiture; somme insuffisante car un an plus tard le maire Barlier déclarait : « une partie de la voûte menace ruine prochaine et la cause provient d'un peu d'écartement qui s'est opéré dans les murs ou de l'infiltration des eaux pluviales sur les piliers extérieurs ». Des réparations urgentes s'imposèrent auxquelles le conseil de fabrique ne pouvait faire face. Ce dernier avait à charge « le luminaire, le pain, le vin » ainsi que tous les frais du service paroissial : vêpres, grands messes, messes basses. Pourvoir aux dépenses ordinaires suffisait au maigre budget que les marguilliers tentaient d'équilibrer tous les ans, le dimanche de Quasimodo. L'assemblée municipale vota donc à deux reprises les crédits nécessaires pour refaire la toiture, crépir et blanchir les murs.

Cependant la grande affaire fut la reconstruction du clocher découronné pendant la Révolution. L'architecte Chauliaguet avait dressé un plan et un devis en 1822. Pour couvrir les 12 000 F de travaux prévus, fut adopté, en 1829 seulement et à la demande du maire, le principe d'un emprunt extraordinaire sur les plus forts imposés de la commune, autorisé par une ordonnance royale. Mais la Révolution de 1830 ayant été fatale à M. Barlier, le nouveau maire, Daude fils, invita en février 1832 l'assemblée communale à solliciter la révocation de l'ordonnance de 1828, « l'impôt » qu'elle légalisait paraissant, à ses yeux, « à la fois trop onéreux et sans utilité » pour, ajoutait-il,

une « construction de luxe et d'ostentation ». Et il suggérait d'employer les fonds déjà recueillis « à l'acquisition d'un terrain pour y fonder un cimetière ». Malgré leur aspect contradictoire, ces propositions furent votées à l'unanimité par le conseil. Aux « assurances et explications sur les fonds perçus pour le clocher », exigées en 1835 par le curé Paginelle et les fabriciens, le maire se contenta de répondre en soulignant « l'inconvenance de ces agressions ». Finalement tout s'arrangea. Les travaux de reconstruction furent effectués entre février 1836 et août 1838, sous la surveillance de M. Figeac, agent voyer du canton, qui avait été substitué à l'architecte Chauliaguet et en avait malencontreusement modifié les plans. Le clocher ne coûta pas une fortune — 11 593 F moins 400 F de subvention — et, pour cette raison peut-être, ne s'avéra pas un modèle de bon goût : masse rectangulaire lourde et écrasée, adossée à une église d'une architecture hardie et élégante. La flèche à huit pans inégaux, prolongée par une croix, portait à son extrémité le timbre de l'horloge installée en 1825. Les quatre ouïes laissèrent bientôt retentir au loin le carillon de quatre cloches solidement suspendues à des chambranles de chêne, la plus ancienne de 1814, la plus récente de 1874. La commune avait également agrandi la clôture du cimetière et construit les quarante et une marches conduisant au « Planol » de l'église. La sacristie fut rebâtie en 1849 et, cinq ans plus tard, deux tribunes superposées adossées au pignon. Les baies de l'abside étaient à demi cachées par un monumental rétable où pouvaient se célébrer trois messes à la fois. M. le curé Tailland le fit enlever pour les dégager et les prêtres originaires de Chaudes-Aigues se cotisèrent pour les orner de vitraux coloriés, œuvres du peintre-verrier Thibaud. Enfin, sous le ministère de M. Coutarel — le premier du nom — le sol de la nef fut cimenté et le chœur pavé de carreaux blancs et noirs. Mais ce dernier eut la regrettable idée, un peu trop à la mode chez de nombreux pasteurs de l'époque, de faire crépir et décorer les murs intérieurs du vaisseau. Le conseil de fabrique disposa à cet effet des 4 000 F légués par M. Podevigne, ancien juge de paix.

Ce fut ce même curé-doyen qui agença une bonne partie du mobilier de l'église. Dans le chœur fut placé à son initiative ce maître-autel en chêne, à filets dorés, élancé et gothique, qui, par sa facture, s'harmonise heureusement avec l'architecture de l'édifice. Il avait commandé cette œuvre monumentale à un célèbre sculpteur de Chaudes-Aigues, M. Roche, dont la réputation d'artiste avait largement débordé les frontières du Caldaguès; il n'eut pas à s'en plaindre. De lui aussi l'idée de déplacer les stalles des choriers pour les fixer dans le prolongement de celles des anciens chanoines, avec dossiers et accoudoirs exécutés avec soin sur le modèle de ceux qui existaient déjà, ensemble complété par des lambris de chêne habillant toute l'abside. Et pour mieux chanter les louanges du Seigneur, il fit installer à la tribune inférieure un puissant harmonium à buffet, sorti tout droit des ateliers Rodolphe.

L'église Saint-Martn et Saint-Blaise ainsi rénovée ne devait plus subir de transformations notables jusqu'à cette restauration intérieure récente et de si bon goût dont nous parlerons plus loin.

*La chapelle Notre-Dame de Pitié*

L'une des conséquences du Concordat fut de rendre la chapelle de Notre-Dame de Pitié à sa destination première. La famille Roche, qui l'avait acquise pour la sauver, la céda au prieur Barlier Desfonts. Avec l'assentiment de MM. les curés Azemard et Auzolles, il la rouvrit au culte et la statue sortie de sa cache retrouva son sanctuaire remis en état grâce à des dons et aumônes. Avant de mourir, et par crainte d'une nouvelle révolution, le prieur s'en dessaisit au profit de son frère, M. Barlier-Dusargé, qui la céda sous seing privé à M. le curé Paginelle. Propriété de la paroisse jusqu'à la séparation de l'Eglise et de l'Etat, elle fut desservie par le curé lui-même ou par un prêtre retiré placé sous sa direction. Le conseil municipal avait toujours refusé de la prendre en charge, craignant des frais d'entretien trop élevés.

Ce titre de propriété permit aux ministres du culte successifs de se lancer dans une véritable campagne d'agrandissements et d'embellissements plus ou moins réussis. De 1841 à 1842, M. Paginelle entreprit la construction de la partie de la nef sur laquelle s'ouvre la porte d'entrée ainsi que du clocher appliqué à la façade et dont la base évidée forme le porche. Cette tour carrée d'assez belle élévation manque pourtant d'unité de style. Les angles, l'encadrement de la porte, les colonnes, le fronton et son tympan orné des initiales entrelacées de la Vierge ont l'éclat du granit brillant extrait des carrières du Couffour. M. le curé Tailland fit exhausser et voûter d'ogives les chapelles latérales trop basses et disgrâcieuses. Il se proposait de rebâtir le chœur étroit et ruiné et avait recueilli des fonds à cette intention. Mais il laissa ce soin à son successeur, M. Tourrette, qui se chargea de ces travaux dans les années 60. Ce dernier commanda à M. Roche, déjà cité, le délicat maître-autel où la Vierge put trôner, au milieu de véritables dentelures ciselées, ainsi que les autels des deux petites chapelles. Les vitraux des baies latérales furent offerts par des prêtres, celui du centre par Mgr de Pompignac, évêque du diocèse, qui vint consacrer solennellement la chapelle en 1861. En 1870, une nouvelle cloche portant l'inscription « N.-D. de Chaudesaigues, priez pour nous » et les noms du curé, M. Tourrette, des parrain et marraine, A. Roussilhe, notaire, et Th. Brun veuve Biron, rejoignit dans le clocher son ancêtre du XVI[e] siècle. Deux ans auparavant, un ancien berger de Bélinay, J. L. Charbonnel, élève à Paris du peintre L. Cognet, avait fait recevoir au salon une « apothéose de Sainte Marguerite » installée ensuite dans la chapelle.

Le renom de Notre-Dame de Pitié était tel que les pèlerins affluaient de toute la région et que les malades venus prendre les eaux dans les médiocres établissements de bains de la ville ne manquaient pas de lui rendre de fréquentes visites. S'ils repartaient guéris ou

soulagés, ils laissaient leurs béquilles en ex-votos dans le sanctuaire marial. La statue miraculeuse méritait une éclatante consécration sous la forme d'un couronnement solennel que réclama à Rome Mgr Baduel, alors évêque de Saint-Flour. Un bref du pape Léon XIII l'autorisa. Le 8 septembre 1879, après un triduum de prières, la Vierge portée sur un pavillon par quatre prêtres en dalmatiques parcourut les rues de la ville en liesse, pavoisées, enguirlandées, entre des massifs de mousse, de fougères, de fleurs, et sous des arceaux de verdure et des arcs de triomphe. Des enfants tout de blanc vêtus, les délégations de paroisses du Cantal, de la Lozère et de l'Aveyron, bannières déployées, la confrérie des Pénitents, les instrumentistes de la fanfare, 280 prêtres dont M. le curé Lamouroux et les évêques de Clermont, Versailles, Rodez et Saint-Flour l'accompagnaient en un cortège interminable. Dans la chapelle magnifiquement parée, les quatre prélats, d'un même geste, déposèrent sur le front de la Pieta une couronne aux branches d'or enchâssées de diamants. Les personnes âgées qui avaient eu le privilège d'assister à cet événement en parlaient toujours avec de l'émerveillement dans la voix.

En septembre 1979, Chaudes-Aigues célébra avec faste le centenaire de ce couronnement, car la dévotion à la Vierge de Pitié, moins démonstrative sans doute, est restée vive dans le cœur des Chaudes-aiguois autochtones. Nous en aurons la preuve lors des journées tragiques de juin 1944 où la ville lui confiera sa sauvegarde. En 1951, la statue restaurée à la demande de M. le chanoine Michel Coutarel fut placée au-dessus du portail : elle y gagna en dorure, mais y perdit en expression artistique. Aujourd'hui, elle s'est prudemment réfugiée dans la niche centrale du maître-autel, façonnée tout exprès pour la recevoir.

Supposons un court instant qu'on décide de raser Chaudes-Aigues et qu'on laisse à ses habitants le privilège de conserver un seul monument. Nul doute qu'ils choisiraient la chapelle Notre-Dame de Pitié, non pour son architecture très ordinaire, mais pour l'attachement vraiment filial à la Pieta dont ils pensent avoir reçu protection et bénédiction. Combien d'enfants y furent consacrés à Marie ! Combien de malades y implorèrent leur guérison ! Combien de jeunes époux y déposèrent le bouquet blanc de la mariée ! Combien de soldats vinrent y chercher la médaille protectrice ! Combien de jeunes, d'adultes, de vieillards s'y agenouillèrent pour obtenir l'intercession de la Madone ! Et combien d'exilés venant de Saint-Flour et l'apercevant enfin à la sortie du virage de la Condamine s'écrièrent avec bonheur : « Nous revoilà chez nous » ! Il est aisé alors de comprendre que Notre-Dame de Pitié c'est, à Chaudes-Aigues, plus qu'un édifice religieux, plus qu'une Pieta, plus qu'un symbole, c'est une véritable institution.

*La chapelle des Pénitents*

Depuis 1796, la confrérie du Confalon avait repris ses offices dans le cadre de l'église paroissiale, car la société populaire s'étant

sabordée, les autorités de la ville avaient affermé la chapelle des Pénitents à un citoyen qui en jouit, moyennant 24 F par an, jusqu'en juillet 1802. A cette date, les confrères « furent subrogés à l'effet de ce bail » et retrouvèrent l'usage de leur lieu d'exercices et de prières, mais sans autorisation officielle. Elle ne vint pas sous l'Empire, parce que Napoléon Ier n'aimait guère ces confréries religieuses qu'il assimilait à des sociétés secrètes. Dans une lettre du 31 octobre 1809, adressée au ministre du culte, le préfet Riou ne manqua pas de signaler la reprise semi-clandestine de leurs activités : « A Chaudesaigues, écrivait-il notamment, il y a des Pénitents blancs. Ils ont repris leur chapelle et sont plus de cent. Ils processionnent malgré le maire. Leur chapelle est bien entretenue et fait concurrence à l'église du lieu ». Il les accusait aussi de perturber le déroulement des offices par « leurs défilés ».

L'avènement de Louis XVIII mit fin à cet ostracisme. Les Pénitents blancs purent alors prier, officier, processionner, pèleriner au grand jour. Leur nombre s'accrut très rapidement. Ils installèrent dans leur chapelle le rétable de style baroque, remarquable par sa beauté artistique, qu'ils avaient acheté dans l'Aveyron. En 1819, ils firent fondre à Rodez une cloche pour remplacer celle du prieuré de Beaulieu détruite pendant la Révolution; sur le bronze est gravée l'inscription suivante : « Societas Confalonis, 1819, Selles, solo Deo honor, gloria - François Martin, fondeur ». Sur la liste des dignitaires de la confrérie figurent les noms de notabilités tels Chantal, Grandet, Barlier, Pascal et nous en passons. Puis la discipline se relâcha, l'esprit de charité le céda au folklore, le recrutement tarit. Autres temps, autres mœurs... et la confrérie cessa faute de confrères. Le dernier procès-verbal d'élection date de 1860. Cette année-là, J.-Bte Podevigne, juge de paix, fut élu recteur. En 1895, quelques Pénitents enfilaient encore leur sac aux jours d'enterrement pour transporter les corps de leurs défunts et restaient fidèles au pèlerinage d'Anterrieux, où un vicaire chantait leur oraison funèbre. Mais le titre de recteur était devenu purement honorifique.

Seule subsistera la chapelle dont ni la paroisse, ni la commune ne désirait revendiquer la propriété. En 1920, des réparations urgentes s'étant révélées nécessaires, la municipalité décida de nommer une commission chargée de rechercher « l'origine de cette église et à qui incombent les réparations ». Il semble que les résultats de l'enquête n'aient pu donner une réponse catégorique. En effet, en novembre, le devis établi pour la réfection de la toiture en zinc de la sacristie et pour la révision de celle de l'édifice proprement dit avait fixé la part de la commune à 1 000 francs, le surplus des dépenses ayant été porté au débit de la paroisse. Curieux destin que celui de cette chapelle des Pénitents devenue, au lendemain de la dernière guerre, salle de spectacle. Au moins, cette métamorphose lui évita-t-elle de disparaître, alors qu'à Saint-Flour...

XXVI

# Des eaux chaudes et de leur usage de 1800 à 1939

## *Ceux qui ont sorti les eaux de l'oubli*

Du XVI^e^ au XVIII^e^ siècle, les vertus thérapeutiques des eaux de Chaudes-Aigues vont sombrer dans l'oubli, malgré les appréciations flatteuses de quelques hommes de science ou voyageurs venus les visiter et qui ont laissé des traces écrites de leur passage dans la ville.

Philandrier Guillaume — en latin : Philander —, architecte et géologue né en 1505, fut attiré à Rodez par l'évêque Georges d'Armagnac et signala l'un des premiers, aux confins de l'Auvergne, dans « une ville qui porte le nom de Chaudesaigues », l'existence de sources d'eau très chaude alimentant un lavoir public ainsi que les étuves et les bains de quelques maisons particulières. Il avait constaté que la population les utilisait aussi pour cuire les œufs, plumer les poules, épiler les animaux.

En 1605, l'éminent hydrologue Jean Banc, auteur de « La mémoire renouvelée des merveilles des eaux naturelles en faveur des nymphes françaises », cita ces sources au nombre de celles connues et utilisées depuis les temps les plus anciens. Duclos, médecin ordinaire du Roy, ne les oublia pas dans ses « observations sur les eaux minérales de plusieurs provinces de France », publiées en 1675, et

les déclara onctueuses au toucher et très chaudes. Il crut même reconnaître dans la source principale la présence du véritable « nitre des Anciens », nom usuel du nitrate de sodium ou salpêtre, ce en quoi il se trompait. En 1771, Bosc d'Antic, médecin de Louis XV, adressa à l'académie royale des sciences un travail intitulé « examen des eaux thermales de Chaudesaigues » avec, pour la première fois à notre connaissance, la température de l'eau du Par mesurée à 72° c. Sept ans plus tard, Bonnel de la Brageresse, médecin à Mende, y consacra lui aussi une étude. Ses expériences lui permirent de trouver à la source principale une température de 77° c., plus proche de la réalité.

Nous arrivons à la veille de la Révolution. Les délégués de l'élection de Saint-Flour, à l'assemblée provinciale de 1787, demandèrent timidement que fût prise en considération la création à Chaudes-Aigues d'un établissement de bains. Mais en vain ! A la même époque, Legrand d'Aussy, nourri de tout un savoir puisé dans « l'encyclopédie » et converti à des principes d'observation rigoureux et méthodiques, voyageait à travers l'Auvergne et ne manqua pas de pousser jusqu'à Chaudes-Aigues. Il fut subjugué par la chaleur des eaux, mesura scientifiquement la température de celles du Par — 75 à 76° c. —, révéla leur caractère légèrement acide, prit conscience de toute cette richesse naturelle perdue et regretta vivement qu'elles ne fussent pas mieux connues et exploitées. Après Bosc d'Antic, il signala dans la maison de M. Barlier-Dusargé, à l'emplacement actuel de l'hôtel des Postes, la présence de baignoires de pierre et d'une petite étuve « en forme de caveau ». Il était arrivé dans la ville alors que les bains à l'abandon n'attiraient plus les malades et témoignaient d'une décadence qui s'était accentuée depuis trois siècles. Seul progrès par rapport au Moyen Age, la plupart des quartiers étaient alors desservis l'hiver par les eaux chaudes répandant leur chaleur au rez-de-chaussée des habitations. En 1792, ce fut pire : tous les petits établissements de bains furent fermés et, depuis longtemps, les Religieux d'Aubrac ne venaient plus prendre les eaux dans la maison qu'ils avaient possédée, contiguë à celle de M. Barlier-Dusargé.

Mais le récit du « voyage fait en 1787 et 1788 dans la ci-devant haute et basse Auvergne », que publia quelques années plus tard Legrand d'Aussy, éveilla l'intérêt des hommes de sciences du XIX^e^ siècle et secoua l'apathie des élites d'une population jusque là indifférentes. Les premiers multiplièrent études, mémoires scientifiques, thèses médicales et redonnèrent aux eaux du pays lustre et renommée; les secondes comprirent quels trésors de santé et quelle richesse matérielle allaient se perdre depuis si longtemps dans le Remontalou. Bref, on commença à se secouer sérieusement.

Sous le I^er^ Empire, A . Felgères, devenu propriétaire de l'ancien hôtel avec quelques baignoires, une piscine rustique et une pompe ne maison Dusargé et de ses deux griffons d'eau chaude, l'aménagea

à douches. Et les malades revinrent, en petit nombre, à Chaudes-Aigues. C'était un premier pas. Les eaux minérales furent soumises à l'inspectorat : Juéry J.-F., professeur d'histoire naturelle à l'école centrale du département, puis médecin de l'hospice de Saint-Flour, fut nommé inspecteur des eaux de Chaudes-Aigues et de Sainte-Marie (canton de Pierrefort). C'était en haut lieu une reconnaissance de fait de leur utilité et de leurs mérites. Une analyse chimique s'imposa pour en apprécier les vertus médicinales : Berthier J.-P., ingénieur des mines, fut commis à cet effet en 1810. Il renouvela cette analyse dix ans plus tard à la demande de M. Felgères. Fruits d'un travail minutieux, ses rapports mirent en évidence le caractère bicarbonaté sodique des eaux thermales et la composition chimique presque identique des différentes sources, ce qui l'autorisa à envisager une origine commune malgré des températures plus ou moins élevées. Il avait calculé que la chaleur naturelle ainsi fournie équivalait à celle dégagée par la combustion de cinq tonnes de charbon par jour. Belle économie d'énergie à une époque où il n'en était pas encore question. L'élan était donné, même si « l'annuaire statistique du Cantal » de 1817 faisait preuve d'un noir pessimisme : on pouvait y lire, en effet, que bains, étuves, douches et malades d'autrefois avaient disparu, car Chaudes-Aigues ne possédait pas d'établissement thermal, l'analyse des eaux n'était pas satisfaisante et « la position de la ville n'offrait rien d'attrayant aux étrangers ». Curieuse conception de la publicité ! En 1822, M. Grassal, inspecteur des eaux minérales de l'arrondissement de Saint-Flour, rédigea un mémoire à la demande du maire Barlier qui projetait la construction d'un grand établissement thermal; un an plus tard, dans ses « recherches sur les eaux du Mont d'Or », M. Bertrand, pas chauvin pour deux sous, écrivait ce compliment flatteur à l'égard de la capitale du Caldaguès : « Nulle autre part on ne saurait trouver autant de ressources pour un établissement thermal, et peut-être n'y a-t-il qu'à le vouloir pour que Chaudesaigues, aujourd'hui si négligée, devienne un jour le Carlsbad de la France ». Barlier porta lui-même à Paris, en 1826, quelques échantillons des eaux analysées par le chimiste Caventou. Il intéressa à son projet le baron Alibert, professeur à la faculté de médecine, le marquis de Saint-Poncy et surtout l'illustre Darcet, membre des académies des sciences et de médecine, qui fit une étude sur les eaux sourdant dans le lit même du Remontalou et intervint auprès du ministre de l'intérieur. Ce dernier dépêcha à Chaudes-Aigues un chimiste officiel, A. Chevallier, pharmacien, membre de l'académie royale de médecine, qui recommença toute une série d'analyses et publia les résultats de ses expériences et observations dans son « essai sur Chaudesaigues, département du Cantal, et analyse chimique des eaux minérales - thermales de cette ville ». Les précédentes analyses furent complétées et confirmées, « les principes dominants » relevés avec leurs proportions, une vingtaine de sources répertoriées avec leur température, le débit total de l'aire d'émergence évalué à environ 500 l/mn, le classement de ces eaux dans le

groupe alcalin définitivement accepté. Composition et chiffres ne différaient guère de ceux observés et admis aujourd'hui, à part la présence de certaines matières organiques et bitumeuses jamais mises en évidence par les analyses postérieures. Interprétation erronée du chimiste ou phénomène passager ? La question reste en suspens.

M. Chevallier se prit d'une véritable passion pour ces eaux thermales. Son travail et ses efforts ne restèrent pas sans lendemain : les hautes sphères administratives furent alertées, les milieux scientifiques intéressés, la population sensibilisée, les municipalités successives incitées à promouvoir Chaudes-Aigues au rang de station thermale. Il fallut de longues, très longues années avant qu'un établissement thermal digne de ce nom sortît de terre. Mais Chaudes-Aigues se sentit désormais tirée de l'oubli où l'avait plongée le XVIII[e] siècle.

Mémoires, études, essais, thèses vont se succéder à un rythme soutenu. Le savant hydrologue du Massif Central H. Lecocq visite la ville en 1832 et, favorablement impressionné, prêchera pour une utilisation rationnelle et méthodique des eaux chaudes. MM. Bonniol et Podevigne soutiennent le même jour (17 juillet 1833) deux thèses de médecine, l'une intitulée « Dissertation sur les eaux minérales de Chaudesaigues », l'autre « Dissertation sur les eaux thermales de Chaudesaigues ». Tous deux mettent l'accent sur le nombre et l'emplacement des sources, la composition chimique des eaux et surtout les résultats satisfaisants obtenus dans le traitement d'affections aussi diverses que les rhumatismes, les engorgements du foie, les paralysies et les maladies du système nerveux par bains d'eau et de vapeur, douches, étuves sèches ou humides et boissons. M. Podevigne se montre particulièrement élogieux en concluant que ces eaux thermales « ne le cèdent à aucune autre de même nature en propriétés médicatrices et en guérisons éclatantes, et de nous étonner qu'elles aient été si injustement ignorées jusqu'à ces derniers temps, au plus grand détriment du malheureux qui souffre ». Tous deux souhaitent ardemment la création de ce grand établissement thermal en gestation. Malheureusement, le premier projet conçu en 1834 par l'architecte Ledru ne se concrétisera pas. D'autres mémoires assez fouillés sur les eaux de la ville thermale seront publiés par MM. Rochette, Teilhard, Verdier, Brémont, Dufresse de Chassaigne, Mathieu, Biron, Tassy insistant particulièrement sur les effets merveilleux des cures à Chaudes-Aigues. L'historien naturaliste J.-B. Bouillet fera une place de choix à ce chef-lieu du Caldaguès dans son étude d'ensemble sur le massif volcanique du Cantal et un certain Blondeau, professeur de chimie au collège de Rodez, effectuera de nouvelles analyses en 1850.

Mais, dans la seconde moitié du XIX[e] siècle, l'enthousiasme semble quelque peu refroidi, les milieux scientifiques prennent leur distance, car tous les projets de construction d'un complexe thermal

moderne échouent les uns après les autres. Les établissements privés qui ont le mérite d'exister n'offrent ni le confort souhaitable, ni les garanties d'hygiène indispensables, ni la surveillance médicale nécessaire. Chaudes-Aigues reste pour beaucoup un objet de curiosité, comme le prouve cet article paru dans « Le Petit Journal » : « Chose curieuse : une source froide surgit au milieu des sources brûlantes. Leurs eaux chauffées par les foyers souterrains, presque bouillantes (80° c.), s'écoulent par vingt-six ouvertures sur tous les points de la ville, dans les cours des maisons, dans l'écurie d'un hôtel, jusque même dans le lit de la rivière glacée qui descend des monts d'Aubrac. La source la plus abondante jaillit au haut de la grand'place. C'est une procession continuelle de ménagères, d'enfants, d'ouvriers qui viennent y laver leur linge, y cuire les œufs, y tremper leur soupe... Les dalles de granit de la place sous lesquelles s'écoule le trop-plein de l'eau brûlent la chaussure, il est impossible d'y marcher les pieds nus... C'est l'eau des sources qui chauffe les maisons pendant l'hiver... ».

Il faudra attendre le XX^e^ siècle pour que les hommes de science portent un intérêt nouveau aux eaux thermominérales de Chaudes-Aigues. L'ingénieur de Launay d'abord qui essaie d'expliquer leur origine par des mécanismes d'ascension et par la géologie. En 1925 est réalisée la première mesure de radioactivité des sources et, sept ans plus tard, le service des mines répertorie, décrit et analyse une douzaine de griffons. Le réputé géologue J. Jung disserte, en 1936, « sur les gneiss à sillimanite de Chaudesaigues » dans la revue des sciences naturelles d'Auvergne. Et, la même année, A. B. Gaillard soutient une thèse de médecine sur « les eaux hyperthermales et leurs indications thérapeutiques », dans laquelle il n'insiste pas outre mesure sur les guérisons plus ou moins spectaculaires dues aux bienfaits des eaux de Chaudes-Aigues, mais adopte une démarche beaucoup plus scientifique et expérimentale en essayant de définir les causes physiques et chimiques des résultats obtenus afin de perfectionner la technique des cures. A cette époque, la famille Febvret-Virolleau a pris en charge le seul établissement privé existant et en a construit un plus moderne tenant compte des expériences passées et des études récentes.

### *A-t-on percé le mystère de leur origine ?*

Depuis toujours, l'origine des eaux chaudes avait posé un problème apparemment insoluble aux esprits scientifiques et aux savants. Quelques-uns s'étaient laissé aller à des supputations, les unes fantaisistes, les autres assez proches de la réalité probable. La plupart avaient fait l'inévitable rapprochement entre le volcanisme du Cantal et de l'Aubrac et l'émergence de ces eaux échauffées par l'activité résiduelle et souterraine de quelque ancienne « caldera ». Des études plus récentes, que MM. Aubignat, Lapadu-Hargues, Vuittenez et Gibert, entre autres, ont vulgarisées, permettent aujourd'hui de ne plus

considérer comme mystérieux les gros bouillons d'eau chaude vomis par la source du Par.

Il y a très, très longtemps, quelque cinq cents millions d'années, le Caldaguès était constitué par « un vaste ensemble de roches » où dominaient sables et argiles. Soumises à de fortes pressions et à de hautes températures, elles furent compressées, écrasées, transformées en une sorte de pâte dure et feuilletée, incrustée de quartz ou de feldspaths grenus et de paillettes de micas noirs, blancs ou verts. Ces roches métamorphiques, — micaschistes et gneiss —, forment le socle de la commune de Chaudes-Aigues et affleurent le long des routes qui conduisent hors du bourg.

A quelques kilomètres au sud de Chaudes-Aigues, à partir du village de La Vergne, un petit massif granitique, datant de trois cent vingt millions d'années, occupe la région. Au sud-ouest, tout près de de la ville, la butte du Couffour est faite de microgranite, sorte de granite à fins cristaux, à peine discernables à l'œil nu, et un peu plus récents.

A la fin de l'ère tertiaire (10 à 20 millions d'années), le long de la route de Tréboul, des laves épanchées peut-être par le volcan d'Espinasse ou par la cheminée ayant pu exister autrefois à la base de la butte des Agneaux, près de Védrines, ont en se refroidissant revêtu de basalte la montagne d'Arjalet.

Mais tout au long de ces longues périodes géologiques, des mouvements tectoniques ont plissé, brisé, découpé les micaschistes et les gneiss en une multitude de failles aux directions variées, dont deux très visibles sont signalées par M. Gibert : « l'une sur le C.D. 921, juste avant la source de la Condamine; l'autre, sur la D. 12, dans l'avant-dernier virage avant le pont sur le Remontalou ». Tout un système de filons microgranulitiques transperça les micaschistes et les gneiss, dessinant une ellipse de 600 à 800 mètres de large entre Falgairoux au nord, La Tindoire au sud, la Borie de Chanson à l'est et le haut de La Jarrige à l'ouest. La porosité de ces fractures exceptionnellement nombreuses, la réouverture de ces filons, l'émission dans les zones profondes de la terre de fluides sous-pression, — gaz, vapeurs d'eau, eau parfois —, qui monteraient à la surface à travers les couches poreuses expliqueraient la naissance des sources de Chaudes-Aigues, selon le principe du thermosiphon. Une petite partie de l'eau de pluie tombée peut-être sur les terrains imperméables de la haute vallée de la Truyère et des montagnes qui l'entourent, comme le Mont-Mouchet, s'infiltrerait par de multiples fissures. Au fur et à mesure de leur pénétration, jusqu'à moins de 6 000 mètres, elles s'échaufferaient au point d'atteindre 200° c., rencontreraient alors le gaz carbonique ascendant et, avec son concours, attaqueraient les roches, se chargeant ainsi de sels minéraux. Très chaudes et allégées, entraînées aussi par le gaz carbonique sous pression, elles remonteraient, sous forme plus ou moins vaporisée, en empruntant un autre

chemin, probablement une seule et conséquente fracture, et s'écouleraient ensuite sans problème à la surface du sol cristallin et à une altitude (770 m) inférieure à celle de leur pénétration. Leur perte de chaleur se conçoit aisément, selon M. Gibert, « par conduction dans les parois de plus en plus froides au cours de la remontée », par un « mélange avec des eaux froides d'infiltration », par le phénomène de « détente du gaz carbonique » à l'approche de la surface, analogue à celui provoqué dans un réfrigérateur.

Reste une part de mystère. Ainsi MM. Aubignat et Lapadu-Hargues penchent pour une origine mixte de ces eaux de Chaudes-Aigues, par mélange dans le sein de la terre des eaux vadoses ou artésiennes dont nous venons de décrire le mécanisme et de certaines eaux juvéniles, surgies des profondeurs, sans infiltration préalable, ultime phase d'une activité volcanique en cours de tranquillisation. Un jour peut-être la science, qui a déjà résolu tant d'énigmes, permettra de se forger des certitudes.

### *Une trentaine de sources chaudes*

Les analyses des eaux chaudes provenant des différentes sources ont révélé une composition chimique et des propriétés physiques à peu près identiques. On peut donc leur assigner, sans grand risque de se tromper, une origine commune. Leur ascension s'effectuerait d'abord par une seule fracture, sorte de tronc unique qui se dédoublerait ensuite en deux tiges secondaires, l'une alimentant l'aire d'émergence du Par, autour de la place du Marché et jusque dans le lit du Remontalou, l'autre, au sud, celle du Moulin du Ban. Tout près de la surface, chaque tige se subdiviserait en de nombreux rameaux donnant le jour à une trentaine de griffons.

Car leur nombre n'a jamais pu être déterminé avec précision. En 1828, M. Chevallier avait étudié six sources avec minutie — (celles du Par, du Moulin du Ban, de la Grotte du Moulin et les trois de la maison Felgères) —, mais il reconnaissait l'existence de dix à douze autres filets, soit au total seize à dix-huit points d'émergence. Après lui, M. Darcet en avait répertorié vingt-trois, chiffre repris par M. Vaissade. Le plan cadastral de 1895 mentionne et situe vingt-cinq sources d'eau chaude dans la localité. Ce sont à peu près celles que M. Gibert a lui-même retenues en 1980 et englobées dans les deux aires d'émergence. Nous allons les citer en nous servant de ce cadastre de la fin du XIX^e^ siècle et en conservant, lorsque les griffons se trouvaient dans des maisons particulières, les noms de leurs propriétaires qui parleront sûrement à la mémoire de nos aînés.

Dans le quartier du Par émerge la source la plus abondante et la plus chaude — à 82° selon le cadastre —. Au-dessus d'elle, celles des maisons Fayet (65°) et Vigouroux (71°), plus une coulant alors sur la voie publique (75°). Au-dessous et à gauche en regardant la fontaine les sources des maisons Beaufils (60°), Brunet (70°), Vigou-

roux le sourd (55°), Coulomb (45°), Baratin (71°), Bonniol (64°), Boyer l'huissier (65°), Lebregeal (50°) et les deux de l'ancien établissement Felgères devenu à cette époque caserne de gendarmerie (63° et 69°). A droite, celles des maisons Costeroste dit Suzan (52°), Passenaud dit l'enfant bleu (68°), Dommergues dit Glodet (58°) et Gastal (60°). Dans le centre ville, à hauteur du Gravier, les sources Rougier, Limouzy (69°), Clavières (68°) et « quelques autres d'un intérêt secondaire ».

Au sud de la ville, les sources de la Grotte du Moulin du Ban (du Bain ?) et de la bonde du Moulin (62° et 72°), appartenant alors à MM. le comte de Bondy et Ch. Flament. Plus bas, le long du Remontalou, celles de L'Estende : l'une dite de l'hospice (71°) chauffant ce dernier et les maisons voisines; une autre alimentant le lavoir en plein air qui la touchait; enfin les sources privées fournissant l'eau chaude aux maisons Mouthiez, Juéry, Rochette.

Certaines de ces températures ont été depuis mesurées avec des instruments plus précis et parfois corrigées plutôt en baisse. Ainsi l'eau du Par sourd à 80° c., température relevée en 1828 par M. Chevallier, et non à 82° comme la tradition le veut.

### *Des eaux bicarbonatées sodiques*

Toutes les sources minérales qui s'alignent parallèlement au cours de la Truyère, celles de Sainte-Marie, de Fontanes (Paulhenc), de Saint-Martin-sous-Vigouroux et de Chaudes-Aigues, appartiennent au groupe bicarbonaté sodique à tendance calcique et légèrement chlorurée.

M. Chevallier ne s'était guère trompé lors de la première analyse chimique sérieuse des eaux du Par qu'il effectua il y a plus de 160 ans. Dans leur composition, il avait mis en évidence la prépondérance du carbonate de soude allié, en quantités moindres, au sulfate de soude, au chlorure de sodium, au carbonate de magnésie, au carbonate de chaux; il avait également noté des traces de sels de potasse et la présence faible d'oxyde de fer et de ce qu'il appela « une matière bitumeuse ».

Des analyses et des études plus récentes, réalisées selon des techniques modernes, ont rectifié quelques erreurs et quelques pourcentages sans oblitérer l'essentiel des résultats obtenus par M. Chevallier. Mais surtout elles ont permis de comprendre pourquoi les éléments chimiques dissous dans les eaux chaudes sont constitués pour 90 % environ de bicarbonate de soude et comment s'effectue leur minéralisation. La rencontre, à moins de 6 000 m de profondeur, des eaux d'infiltration et du gaz carbonique ascendant provoque la formation d'acide carbonique. A très haute température, ce dernier attaque les roches et les minéraux les plus vulnérables, tels que les feldspaths riches en sodium que contiennent les gneiss et les granites

de la région. L'eau échauffée se charge en bicarbonate de soude et, à la suite de réactions chimiques plus ou moins complexes, se minéralise : elle est véritablement devenue thermominérale et acide. Arrivée à l'air libre, elle laisse s'échapper dans l'atmosphère le gaz carbonique dissous, s'alcalise légèrement et dépose les éléments chimiques les moins solubles qui entraient dans sa composition, en particulier du carbonate de chaux. Ainsi s'explique la formation, autour des points d'émergence, de ces dépôts blanchâtres le plus souvent teintés de rouille par des traces d'hydroxydes de fer. Ainsi a-t-on pu savoir pourquoi les canalisations finissent par se boucher complètement, l'eau chaude déposant au passage du carbonate de chaux en couches concentriques qui les engorgent, inconvénient ayant interdit de la faire circuler directement dans des tuyaux et des radiateurs de chauffage central.

Ajoutons que ces eaux thermales sont un peu plus pesantes que l'eau distillée, onctueuses au toucher, donc particulièrement efficaces dans les opérations de dégraissage, et, selon MM. Chevallier et Darcet, limpides, inodores, « presque insipides ». Leur radioactivité reste très faible, de l'ordre de 0,256 milli-microcuries par litre.

### *Une application de la géothermie : le chauffage des maisons*

Alors que le nom « géothermie » n'existait pas encore, Chaudes-Aigues avait depuis des siècles utilisé la chaleur de la terre pour chauffer ses maisons. Ce fut au début du XIX^e^ siècle, vers 1816, que l'usage jusque-là anarchique des eaux thermales à cet effet fut réglementé. En haut de cette ruelle du Par, pentue et empierrée, le maire Barlier fit maçonner un grand réservoir destiné à recevoir toute l'eau du griffon le plus important et le plus élevé. Un canal la recueillit, la conduisit à quelques mètres de son point d'émergence vers une fontaine rustique en pierre tapissée d'hydroxyde de fer ocracé, heureusement épargnée par la publicité mercantile. Pendant l'été, une partie s'écoulait en direction du Remontalou par un canal construit en schiste micacé., vers 1792, à l'initiative du maire Sauret. Mais, du 1^er^ novembre à la fin avril, des tuyaux en bois de pin distribuaient les deux tiers de ces eaux du Par, de chaque côté des rues, à travers les différents quartiers de la ville, du moins tous ceux dont l'altitude n'excédait pas celle de la source. Des conduits latéraux se greffant sur ces canalisations introduisaient ces eaux dans les demeures. Un regard, couvert d'une pierre mobile et placé à l'entrée, permettait au moyen de tampons de régler à sa convenance la quantité admise à l'intérieur, ou même de leur fermer carrément le passage. A la sortie, un second regard servait de mouchard pour vérifier si les eaux étaient restituées en totalité. Ainsi étaient chauffées les rez-de-chaussée de la plupart des 350 maisons de la ville qui prélevait une modeste contribution auprès des usagers. Plusieurs habitations et l'hospice utilisaient les eaux des sources du Moulin du Ban et de l'Estende ou celles d'autres griffons privés. Les pièces bénéficiant de cet

ancêtre du chauffage central par le sol étaient pavées de dalles schisteuses reposant sur une couche de terre argileuse et parfaitement ajustées. L'eau chaude admise se déversait dans de petits réservoirs qu'elle remplissait à moitié, échauffait les dalles et répandait, sans dégagement de vapeur, une chaleur comprise entre 20 et 26°. L'entretien des canalisations fréquemment engorgées par les dépôts fut confiée à un fontanier. Pour les déboucher, il utilisait un rouleau de fil de fer à fort diamètre qu'il enfonçait sur plusiers mètres dans les tuyaux en le vrillant sans cesse pour favoriser sa pénétration.

En 1893, « Le guide indicateur du touriste dans le Cantal », rédigé par A. Meyniel, décrit un système de chauffage qui n'a guère varié : « C'est l'eau des sources qui chauffe les maisons durant l'hiver. Des troncs de sapins creusés, emboîtés les uns dans les autres, la conduisent le long des rues et la distribuent dans les appartements dallés de granit. Quand on veut les chauffer, on soulève une dalle et l'eau qui emplit un petit réservoir répand partout sa vapeur. Si l'on craint trop de chaleur, un tampon de bois ou un torchon enfoncé dans l'orifice du conduit y retient l'eau chaude et la dalle recouvre le réservoir refroidi ». Dix ans plus tard, Ardouin-Dumazet observait le même principe de distribution. Il remarquait la prolifération des grillons et des chats allongés sur les dalles à l'intérieur des habitations; et, à l'extérieur, des pauvres et mendiants agglutinés autour des fontaines et sur des pierres chauffées par la chaleur dégagée. En plein hiver, quand le thermomètre accusait des températures très basses, certains habitants peu fortunés n'hésitaient pas à disposer des matelas près des réservoirs afin de passer la nuit bien au chaud. M. Berthier, « par des calculs comparatifs sur les quantités de bois et d'eau thermale employés à fondre la glace », avait prouvé que les eaux de Chaudes-Aigues fournissaient à la population l'équivalent annuel en chauffage de la combustion d'une forêt de chênes de cinq cents hectares : calorique d'autant plus appréciable que la commune manquait de bois.

Au XX^e^ siècle, le système se perfectionna quelque peu. Beaucoup de sols furent cimentés en ménageant un canal de circulation pour l'eau chaude. Par dessus on pouvait, sans trop diminuer l'efficacité du chauffage, disposer un linoleum plus confortable sous les pieds. Quant aux dalles disposées sur les regards, elles firent place à des couvercles en métal ou en ciment. Ces améliorations eurent en particulier pour effet de diminuer le nombre des blattes ou cancrelats dont la cohabitation se révélait très désagréable.

### *Des usages multiples et parfois folkloriques*

Les usages des eaux chaudes ne se limitaient pas au chauffage des maisons. Elles servaient aussi communément à tremper la soupe dans une écuelle qui avait préalablement reçu quelques tailles de pain de seigle, un doigt de beurre, du sel, du poivre, parfois un

oignon et, ajoutait Ardouin-Dumazet, du fromage si on voulait « se régaler ». Et quelle médication exquise qu'un bon grog préparé avec l'eau du Par. Ce même voyageur eut l'avantage d'en avoir éprouvé les bienfaits : « On nous vante les vertus des eaux, écrivait-il. J'en puis faire l'éloge ». Victime d'« un malaise gastrique assez douloureux, causé par la fréquentation des tables d'hôte et des vagues auberges », il a demandé « un grog préparé avec l'eau du Par... A la première gorgée », son mal s'est dissipé comme par enchantement. « Du reste, ajoutait-il, un verre d'eau thermale avec du sucre tient ici lieu de médicament dans bien des cas ». Faisons fi toutefois d'une légende reprise par de nombreux auteurs selon laquelle, la veille de la Saint-Jean, les Chaudesaiguois buvaient l'eau chaude « à des doses à peine croyables » pour se préserver des maladies pendant toute l'année. Chevallier, déjà, avait contesté le fait après avoir interrogé les gens du pays. En réalité, il s'agissait d'une coutume qui aurait été pratiquée autrefois à Sainte-Marie, canton de Pierrefort, dont les eaux minérales ressemblent par leur composition, sinon par leur température, à celles de Chaudes-Aigues. Par contre, à une certaine époque, les boulangers les utilisèrent pour préparer la pâte et les aubergistes pour infuser le café. Et, depuis toujours, elles sont employées dans la préparation des fameux tripoux de Chaudes-Aigues, à la saveur incomparable.

Des propriétés détergentes leur donnaient une efficacité particulière pour le désuintage des laines, le foulage des draps grossiers, le nettoiement des têtes de veau, de mouton, de porc, des tripes et de tous les abats, et pour la toilette intime « en un pays, affirmait Ardouin-Dumazet, où l'on ne se baigne guère ». Bouillet avait vu des femmes laver leur linge près de la Bonde du Moulin, dans le lit du ruisseau où des petites sources chaudes et des dégagements gazeux échauffaient l'eau courante à condition de l'agiter fortement. Plus tard, un lavoir couvert et bien aménagé mit à leur disposition eau chaude et au froide dans les grands bassins cimentés d'où s'élevaient des nuages de vapeur. Il n'y a pas si longtemps, les bouchers venaient encore tuer les porcs près de la source du Par, le sang qui n'était pas récupéré pour le boudin ou la sanguette s'écoulant dans le caniveau central et à ciel ouvert de la ruelle; ensuite, à grands seaux d'eau chaude, l'épilage n'était plus qu'une formalité, les soies se détachant pratiquement toutes seules. Pour des raisons d'hygiène publique, ce système finit par être interdit.

« J'ai mangé des œufs à la coque, racontait Bouillet, au moyen d'un bien simple procédé : il suffit de trois immersions instantanées. A la troisième, on laisse les œufs séjourner pendant quelques minutes dans l'eau ». En patientant un quart d'heure, on obtenait des œufs durs. Mais nos palais délicats n'apprécient guère aujourd'hui ce genre de cuisson.

Rappelons pour mémoire l'incubation artificielle des œufs tentée à partir de 1827 dans l'établissement Felgères, à l'initiative du savant

M. Darcet, et qui se solda par un échec. Pourtant Ardouin-Dumazet prétendait qu'elle se pratiquait encore au début du siècle dans des maisons particulières, les œufs étant placés, entre deux couches de paille, près des réservoirs « au lieu de les confier aux poules ». Mais il s'agissait plutôt de folklore que d'un procédé véritablement courant.

Parmi les phénomènes naturels dus aux eaux chaudes canalisées de part et d'autre des rues de la ville, en hiver, « Le Petit Journal » avait remarqué, à la fin du XIXe siècle, que « la neige ne dure point sur ce sol et fond à peine tombée ». Mais doit-on ajouter foi à l'auteur de l'article quand il en tire ces conclusions aussi optimistes : « On s'y promène jusqu'à une heure avancée de la soirée dans une atmosphère tiède, à l'abri du froid qui sévit alentour. Les habitants sont plus vifs, plus ardents que dans le reste de l'Auvergne : ils ont les pieds sur la fournaise ». Touristes et curistes, à vous de juger !

### « *La providence des rhumatisants* »

Nous espérons avoir amplement démontré par quelles aberrations, quelle apathie chronique, quelle ignorance feinte ou avérée les eaux de Chaudes-Aigues furent, du XVIIe siècle au XIXe, appréciées davantage pour les usages précités que pour leurs vertus curatives. Et on prétend que le Moyen Age fut une période d'obscurantisme et le XVIIIe siècle celui des lumières ! C'est faux en ce qui concerne cette ville. Il fallut toute la détermination et la sagacité du maire Barlier pour que la commune se rendît enfin compte, dans le premier quart du XIXe siècle, de sa négligence. « L'essai » de M. Chevallier présenté à l'académie royale de médecine en 1828 joua le rôle de révélateur. Il fit connaître Chaudes-Aigues, contribua à promouvoir les propriétés médicales des eaux chaudes et à relancer les cures, même si les établissements modestes qui s'étaient ouverts ou s'ouvrirent jusqu'en 1914 étaient mal équipés, mal adaptés, dotés d'un personnel sans qualification et très longtemps mal surveillés, M. Chevallier avait insisté sur les propriété médicinales de ces eaux, selon lui « plus actives » que celles de Plombières et « propres à combattre les digestions lentes, la débilité de l'estomac, les coliques néphrétiques, le dérangement des règles par atonie, les pâles couleurs, la leucorrhée, les maladies laiteuses, les engorgements des viscères, la gale, les dartres, les rhumatismes simples et goutteux, les paralysies, les tumeurs blanches, la phtisie pulmonaire, la phlogose de l'estomac et de l'intestin..., la sciatique ». M. Bonnel de la Brageresse cita dans son mémoire quelques cas de guérisons particulièrement remarquables, comme celle du marquis de Bosredon, « atteint d'une sciatique des plus violentes », qui « dut à l'usage des eaux de Chaudes-Aigues le rétablissement de sa santé et la faculté de marcher qu'il avait perdue ». Tous les rapports, études, mémoires, thèses qui suivirent ne manquèrent pas de mettre en relief l'efficacité et les effets merveilleux des cures, exemples à l'appui. En 1877, dans un ouvrage sur les eaux

thermales couronné par l'académie de médecine, le Docteur Dufresse de Chassaigne, professeur d'anatomie à l'école pratique de Paris, disserta sur le traitement de l'anévrisme du cœur, selon lui « de cause rhumatismale », par les eaux thermales de Chaudesaigues, « fruit de ses observations pendant qu'il était lui-même médecin-inspecteur de ces eaux ».

Comme aujourd'hui, mais, hélas ! sans l'hygiène requise et la surveillance médicale indispensable, les eaux étaient prises en boissons, en bains à différentes températures, en douches ascendantes, en étuves sèches. Les progrès furent lents. Les médecins-inspecteurs successifs ne pouvaient, dans leurs rapports, que déplorer leur impuissance et leur inefficacité : aussi démissionnaient-ils rapidement. Les teneurs de bains leur interdisaient l'accès de leurs établissements par souci de cacher au fisc une partie de leurs recettes; la plupart des malades ne prenaient pas la précaution de les consulter avant leur cure et usaient des eaux sans contrôle médical.

De longues années s'écoulèrent avant que des règlements stricts venus d'en-haut n'imposassent aux curistes la consultation et la caution d'un médecin traitant. Finalement, l'établissement qui avait réussi, dès la fin du XIX^e^ siècle, à moderniser quelque peu ses installations, celui du Moulin du Ban, sera le seul à survivre. A la veille de la première guerre mondiale, il offrait aux malades ses cabinets de douches sous toutes leurs formes, des cabinets de bains avec eau chaude et eau froide, ses salles d'hydrothérapie, d'inhalation et de pulvérisation, ses piscines. Les soins par massages ne se généraliseront qu'après la construction, dans les années 30, du premier établissement moderne Febvret-Virolleau. Une meilleure connaissance des vertus curatives des eaux limitera alors le champ des maladies traitées aux rhumatismes, sciatiques, névralgies, rhinites, pharyngites, sinusites, otites et autres affections similaires. La durée normale d'une cure efficace sera portée à vingt et un jours et sa répétition trois années de suite au moins vivement conseillée.

La station thermale de Chaudes-Aigues n'était toujours pas devenue « le Carlsbadt de la France », comme l'avait souhaité autrefois avec enthousiasme un homme de science, mais elle avait pris un essor que d'autres réalisations récentes accélérèrent dans cette seconde moitié du XX^e^ siècle.

XXVII

# Les établissements Thermaux de Chaudes-Aigues de 1800 à 1939

## A. — LES MODESTES ETABLISSEMENTS THERMAUX DU XIX SIECLE

### *L'hôtel Felgères*

Sous le Ier Empire, Augustin Felgères, qui possédait une auberge sur la place du Marché, quelques dizaines de mètres en aval de la source du Par, achète la maison voisine Barlier-Dusargé et crée ainsi un embryon d'établissement thermal où, selon le naturaliste J.-B. Bouillet, « les voyageurs trouvent toutes les commodités de la vie ». Des fouilles lui ont fait découvrir une piscine qu'il remet en état. Il y adjoint quelques baignoires en basalte de Bouzentès (carrière proche de Saint-Flour) et une pompe à douches. De plus, trois sources, l'une froide, une autre plus que tiède (51°), la dernière très chaude (70°), émergent dans le bâtiment même. Ensemble elles débitent 25 l/mn. Lorsque Chevallier réalise la première analyse des eaux chaudes, c'est le seul établissement de bains existant, « toujours plein », remarque-t-il; car on peut tenir pour négligeable les maisons particulières du meunier Bonnefoy, de MM. Clavières et Fabre qui ne mettent à la disposition des malades que trois ou quatre baignoi-

res. Malgré des installations précaires, leur nombre va augmenter rapidement de 38 en 1823 à 75 en 1827, puis 350 en 1830. Selon « l'annuaire du Cantal » de cette dernière année, Felgères, « encouragé par la prospérité toujours croissante de son établissement », a fait des embellissements et des augmentations considérables, qui en rendent la fréquentation et plus commode et plus profitable aux malades ». Son « vaste local » s'est équipé en sus de cabinets d'étuve et de douches à chute graduée, « dont l'usage a produit les plus heureux effets, ce qu'on ne possède dans aucun autre établissement thermal ». Aussi, lorsque les maires successifs Barlier et Daude projettent la construction d'un complexe thermal, M. Chevallier leur conseille d'acquérir l'hôtel Felgères « situé sur un foyer immense de chaleur, dans une partie très élevée de la ville, dans un lieu très fréquenté, et ayant une grande étendue de terrain, des eaux froides et chaudes en abondance et qui peut devenir une des concurrences les plus redoutables ». L'émission de 80 actions de 1 000 F, dont 10 données à Felgères, permettrait son acquisition par la commune et le département disposant de la majorité des actions. En 1832, A. Felgères se déclare prêt à céder son immeuble et ses sources particulières, mais l'affaire ne se réalisera pas, un autre projet ayant vu le jour. Il continuera donc son activité et, sur proposition de M. Darcet qui en a établi de semblables à Vichy, l'hôtelier créera « une étuve sèche chauffée par les eaux à 38° c. » pour l'incubation artificielle des œufs. Il recevra pour récompenser son esprit d'initiative une médaille de la société d'encouragement. Mais la technique est trop archaïque pour se révéler rentable : on place les œufs dans un panier sur une couche de paille ou de laine et celui-ci sur une chaise que malheureusement les visiteurs et la lingère « dérangent sans le moindre scrupule »; vingt jours plus tard, les poulets éclos sont parqués dans la grange voisine. L'espérience débouchera sur un échec.

Malgré ses « beaux appartements », malgré son « escalier très large permettant de transporter les malades en chaise à porteurs jusque dans leurs chambres », malgré ses « jardins » et ses « vastes cours », malgré ses « quatre cabinets de bains », ses « deux baignoires en métal » qui se sont ajoutées aux quatre en laves de Bouzentès, malgré sa « belle position » proche du Par, l'établissement Felgères n'offre pas, selon Teilhard, médecin à Murat, le confort et les conditions d'hygiène suffisants : pour se rendre aux étuves, les curistes doivent passer dans les cabinets « tristes et mal éclairés » où d'autres malades prennent les bains, séparés seulement par des rideaux. Les douches descendantes ne peuvent être réglées, pas plus que le degré de chaleur des étuves. Les malades, parfois oubliés dans un bain trop chaud ou trop froid, « sont livrés à leurs propres instincts..., sont leurs propres médecins... Un garçon et une fille de service doivent suffire à tout ». De plus, la piscine ayant été abandonnée, les curistes doivent attendre longtemps aux jours d'affluence. Bref, uniformité du traitement, « manque d'une direction éclairée et d'organisation matérielle », méfiance à l'égard du corps médical pour

des motifs pécuniers, concurrence aussi d'établissements de bains rivaux, guère mieux équipés pourtant, sonneront le glas de l'hôtel Felgères qui cessera pratiquement de fonctionner à partir de 1843, sera transformé plus tard en caserne de gendarmerie et, ensuite, sous le nom d'hôtel Notre-Dame, acquis par un autre teneur de bains, M. Ginisty. Le Docteur Dufresse de Chassaigne affirma que le sieur Felgères « s'y serait ruiné ».

*L'établissement Clavières*

Lorsque J.-B. Bouillet visite Chaudes-Aigues en 1834, Bernard Clavières donne des bains dans trois ou quatre baignoires qu'il a installées dans l'ancien moulin de La Vernède, à l'emplacement occupé aujourd'hui par le Centre de rééducation fonctionnelle. Huit ans plus tard, M. Teilhard constate que les efforts du propriétaire ont porté des fruits : la maison est devenus un véritable petit établissement avec trois cabines de bains, un cabinet à deux baignoires équipées de douches descendantes qui chutent d'un réservoir situé à quatre mètres de hauteur, une salle d'étuve, un bassin de refroidissement maçonné. Deux sources émergent près du pont et l'alimentent : l'une, la source Clavières, débite 16 l/mn d'une eau à 37°5; l'autre, prenant naissance sous la maison du sieur Jalbert, dit « Pécaire », et utilisée sans l'autorisation de la mairie ni de la préfecture, 36 l/mn à 65°5. L'extension de l'établissement a obligé B. Clavières à se faire concéder par la ville une partie des eaux du Par depuis 1831, adjudication qui sera un peu plus tard l'objet d'un procès avec la commune. Teilhard loue le soin et la propreté qui règnent dans cet établissement. Aménagements et agrandissements vont augmenter sa capacité d'accueil : en 1865, « une aile de bâtiment » le long du Remontalou comprend un bel hôtel massif et, dans son prolongement, un vaste corridor chauffé sur lequel s'ouvrent huit cabinets de bains dont six avec douches descendantes, quatre cabinets d'étuve, deux douches de vapeur, trois réfrigérants. Les curistes logent sur place ou dans l'hôtel Fabre voisin, « l'un des plus beaux de la localité » selon le Docteur Brémont, non loin de la fontaine thermale où ils peuvent boire.

En 1874, le nombre de baigneurs ayant fréquenté la maison Clavières est estimé à 150 à raison de 10 jours de cure chacun, bien que le teneur de bains n'en ait déclaré que la moitié dans le but d'échapper le plus possible à la taxation. La pleine saison ne dure qu'un temps restreint, de la mi-juillet aux premiers jours de septembre. Sa situation en plein centre ville, mais au bord du ruisseau, lui causera des dégâts importants à plusieurs reprises. Ainsi, en juillet 1883, un fameux ouragan détruira toutes les conduites et menacera même d'emporter le bâtiment. L'établissement Clavières ne s'en remettra pas, d'autant plus que le maire A. Roussilhe va lui porter un coup fatal. Excédé par les « commérages de concierge » qui l'ont rendu responsable du retard mis à adjuger les deux tiers des eaux du Par

à un seul concessionnaire, il presse le préfet de donner cette autorisation dans une lettre datée de juillet 1886 : « Il faut absolument que cette question se tranche et sur l'heure, lui écrit-il, ... dans l'intérêt de tous, ... à la veille des périodes électorales ». Le dimanche 14 août 1887, la commune décidera la mise en adjudication des eaux du Par pour 1888 au plus offrant. Abrial, concurrent de Clavières, en obtiendra la concession et ce dernier se verra privé d'une alimentation en eau chaude indispensable à la survie de son établissement, malgré un procès intenté à la ville conjointement avec Verdier, autre teneur de bains. En 1889, la maison ne reçoit plus de malades. Lors de l'enquête effectuée en 1915 par l'autorité militaire, dans le but d'envoyer à Chaudes-Aigues des soldats convalescents, elle est signalée dans un état de délabrement tel qu'elle ne paraît pas utilisable sans de grosses réparations. Il est vrai que les projets de construction d'un grand complexe thermal et la concurrence de l'ex-établissement Abrial acheté et rénové par M. Ginisty, n'ont guère incité la famille Clavières à la moderniser.

### *L'établissement Verdier*

Un troisième établissement, de création plus récente, s'est établi à environ 100 mètres en amont du précédent, dans le quartier Saint-Jean. M. Verdier, ancien percepteur, l'a fondé. Après son décès survenu au début de l'année 1841, ses héritiers décident d'abord de l'affermer; mais, faute de candidats ou après mûre réflexion, ils annoncent dans le journal « La Haute-Auvergne » du 19 juin qu'ils continueront à le diriger après l'avoir « amélioré et embelli ». L'année suivante, M. Teilhard y dénombre quatre cabinets de bains et deux cabinets d'étuve. Chaque baignoire est équipée d'un robinet d'eau froide et d'un autre d'eau chaude; au-dessus, un robinet de douche, auquel s'adaptent des tubes aux diamètres différents (6 à 11 mm), laisse chuter de 3 m l'eau d'un réservoir en zinc et en cuivre. Un inconvénient pourtant : il arrive « qu'on ne puisse préparer un bain tempéré par défaut d'eau thermale refroidie » et le service s'interrompt alors. On prévoit donc l'installation de deux réservoirs d'eau refroidie pour donner quatre-vingt bains par jour.

En 1865, l'établissement s'est développé. Il dessine un U s'ouvrant par une vaste cour sur la voie principale : au fond et à gauche, l'hôtel et ses dépendances, à droite, les salles de bains avec douches et deux étuves. Les usagers circulent dans une galerie vitrée donnant sur la porte d'entrée, peuvent loger sur place ou dans l'hôtel Rochette tout proche. L'eau chaude provient de la source du Par dont une partie a été concédée en exploitation au sieur Verdier ou à ses successeurs à partir de 1834.

Au cours de l'année 1874, ce modeste établissement a reçu 130 baigneurs — estimation approximative — bien que le propriétaire n'en ait déclaré que 83. Comme Clavières, il se plaint des maigres

bénéfices des teneurs de bains qui doivent « combler avec le petit produit de leur hôtellerie le déficit constant de l'exploitation des eaux » et de l'obligation qu'il aura de fermer si la régression continuelle du nombre de malades depuis quatre ans se poursuit. Pourtant, trois années plus tard, le journal « La Haute-Auvergne » écrit que « l'établissement Verdier s'est enrichi de nouveaux et puissants moyens curatifs », preuve que les investissements n'effraient pas son propriétaire. Mais la mort de Félix Verdier précipitera sa décadence. En 1881, le sieur Chassany représente sa succession comme fermier de l'établissement vendu en 1884 à un Aveyronnais. Son exploitation cessera trois ans plus tard lorsque la commune décidera d'adjuger la totalité des eaux du Par disponibles à J.-B. Abrial.

### *La pérennité de l'établissement Abrial*

C'est la maison de bains la moins importante à ses débuts qui survivra à toutes les autres et constituera l'embryon de l'établissement thermal moderne actuel. Le Docteur Teilhard constate qu'elle a été créée sans frais, vers 1837, par le sieur Bonnefoy dans le moulin du Ban. Elle n'offre alors aux usagers que deux modestes baignoires et un cabinet d'étuve. Mais elle bénéficie du considérable avantage d'être alimentée par les eaux chaudes à 62° de la Grotte du moulin naissant à l'intérieur même du vétuste bâtiment, dans un bassin carré qui en contient environ un mètre cube. Elle deviendra la propriété de Jean Abrial qui lui donnera l'extension souhaitable et en fera le premier établissement thermal privé de Chaudes-Aigues. Dans les années 60, l'ancienne maison sise sur la rive droite du Remontalou, au midi de la ville, comprend : au rez-de-chaussée, et près du « caveau » où sourd la fontaine chaude, une salle d'attente à température douce, quatre cabinets de vapeur de température progressive avec douche, un appartement chauffé où sèche le linge des baigneurs; aux étages supérieurs, des chambres. Autour du moulin médiéval ou adossés à lui, les autres bâtiments abritant sept cabinets de bains avec baignoire et douche descendante et autant de réfrigérants. Un corridor s'ouvre d'un côté sur le bas de la maison originelle, de l'autre en face d'un hôtel qu'Abrial a fait construire. Les bains y sont administrés aussi bien l'hiver que l'été, et les malades peuvent boire à l'aise et à l'abri l'eau de la source thermale. Le service est assuré, comme dans les établissements concurrents, par les domestiques de l'hôtel rémunérés au pourboire. En 1874, ils ont donné 1 500 bains à 150 curistes. Pour attirer la clientèle, le propriétaire a baissé leur prix de 1 F à 0,75 F l'un. Mais les eaux chaudes de la grotte du moulin ne suffisent plus; Abrial empiète indument sur le terrain communal de l'Estende afin de s'emparer « d'une source d'eau thermale dont le point d'émergence [se trouve] sur la fraction usurpée et qui, de tout temps et ancienneté, a servi au chauffage et autres usages des maisons habitées par les pétitionnaires ». Ceux-ci, au nombre de quatre, demandent à la municipalité le rétablisse-

ment de leurs droits. Après enquête du tribunal civil, satisfaction leur sera donnée : par onze voix contre deux, la commune se déclarera propriétaire du terrain et de la source de l'Estende. Toutefois, afin de permettre à l'établissement de fonctionner correctement, la ville accordera, en 1887, à J.-B. Abrial un bail pour 18 ans des deux tiers des eaux du Par, moyennant un fermage annuel de 1 800 F. A partir de 1889, il reste le seul « teneur de bains », tous les autres ayant mis la clé sous la porte. C'est l'époque où Chaudes-Aigues connaît la décadence, le nombre total des baigneurs étant inférieur à 300. Aussi J.-B. Abrial s'estimera très chanceux de pouvoir céder son établissement à M. Mary-Raynaud, directeur à Paris de la banque d'Etat, et escroc notoire dont nous avons déjà narré les turpitudes. Grâce à ses relations, ce dernier a réussi à drainer vers Chaudes-Aigues un flot de 1 000 curistes au cours de l'année 1890. Pourtant ses initiatives hardies, voire sauvages, inquiètent le conseil municipal présidé par A. Roussilhe : n'a-t-il pas fait « entreprendre et se poursuivre des travaux de fouilles et de sondages dans le tènement connu sous le nom de moulin du Ban », qui ont augmenté le débit de la source mais eu également des « conséquences désastreuses » en abaissant « sa chaleur normale » par infiltrations d'eau froide. Au printemps 1891, quand Mary-Raynaud est convaincu d'escroqueries, la ville devra « rétablir les choses en l'état primitif, combler les excavations pratiquées dans l'intérieur de l'établissement, ... et aveugler le trou de sondage ouvert à l'extérieur... ». Les biens de Mary-Raynaud ayant été saisis, l'établissement sera vendu en folle enchère le 8 avril et racheté par son ancien propriétaire pour 56 340 F. Ce dernier le cèdera, un mois plus tard, à une société en voie de formation au nom de laquelle agissent MM. Flament et le comte de Bondy. Pour éviter que les forages ne soient repris, et malgré les protestations des acquéreurs, la commune obtient la délimitation d'un périmètre de protection autour de la source du Par qui englobe celles du Moulin du Ban.

« L'Auvergne thermale et pittoresque » ne tarit pas d'éloges à l'égard de « la nouvelle société »; grâce à « des prodiges d'activités », elle a « obtenu un vrai succès pour une première année d'exploitation » en attirant dans la ville « 1 500 baigneurs ou touristes ». La vérité semble toute autre que celle présentée par la revue : lorsque M. de Gouy d'Arcy meurt en 1901, le maire Ginesty déclare au conseil municipal que, « par la faute d'un directeur défectueux », le nombre de baigneurs n'a pas dépassé 200 au cours des années précédentes. En conséquence, l'établissement du Moulin du Ban étant à vendre « judiciairement » le 3 avril à la barre du Tribunal de la Seine, sur mise à prix de 80 000 F pour les immeubles et 21 419 F pour les objets mobiliers, il propose l'achat de l'ensemble par la commune qui pourra ainsi l'affermer, service compris, 7 000 F par an et s'octroyer par la même occasion le monopole des eaux. A l'unanimité le maire sera délégué aux enchères... mais, une fois de plus, l'administration

entrave un projet qui aurait pu faire gagner bien des années à Chaudes-Aigues dans le développement du thermalisme, car la loi stipule que les communes ne sauraient être autorisées à acquérir des immeubles en vue de spéculations...

Et on en restera là... jusqu'en 1903. Au cours de cette année, l'hôtelier Ginisty, qu'il ne faut pas confondre avec le maire Ginesty, achète l'ex-établissement Abrial et Chaudes-Aigues entre alors dans l'ère moderne du thermalisme.

## B. — VERS LA CREATION D'UN ETABLISSEMENT THERMAL MODERNE OU « TOUT VIENT A POINT QUI SAIT ATTENDRE »

A l'assemblée provinciale d'Auvergne de 1787, et pour la première fois, les délégués de l'élection de Saint-Flour avaient réclamé la création d'un établissement thermal à Chaudes-Aigues. Vœu pieux sans suite. On n'en reparla plus jusqu'à la Restauration et la nomination à la tête de la commune de J.-B. Barlier. Nous avons déjà mentionné les efforts déployés par cet homme intelligent et dévoué au Caldaguès pour sensibiliser ses concitoyens à la valeur médicinale du trésor que la nature leur dispensait si généreusement et leur apprendre combien l'exploitation rationnelle des eaux thermales pouvait être le pivot de la prospérité publique et de leur fortune privée. Pour atteindre un but si louable, il obtint avec l'appui du gouvernement l'envoi à Chaudes-Aigues du chimiste Chevallier, intéressa au projet d'un établissement thermal de nombreux savants et gagna à cette cause le préfet Delamarre. Le succès ne récompensa pas son activité débordante et son esprit d'initiative, mais l'élan était donné qui finirait bien un jour par vaincre l'ignorance, la routine, les tracasseries d'une administration bornée et décourageante, tous les obstacles dressés par des personnalités trop soucieuses de leurs intérêts particuliers.

### *1833-1838 : le premier projet d'établissement thermal moderne*

Il reviendra aux successeurs de J.-B. Barlier, MM. Daude fils et Podevigne de Bouschâtel, de lancer le premier projet de construction d'un magnifique établissement thermal, immédiatement au-dessus des réservoirs d'eau chaude, « afin de tirer parti de tout ce que cette disposition aura d'avantageux pour la bonne distribution de la chaleur ». Les plans conçus par l'architecte clermontois Ledru sont ambitieux : des bâtiments luxueux dans un cadre idéal, avec rez-de-

chaussée donnant sur la place. Sont prévus une salle de bains de vapeur pris en commun et gradués « en raison de l'élévation à laquelle se place le malade », des cabinets pour transpiration forte ou modérée, des étuves pour bains secs, des cabinets de douches avec ou sans vapeur, des piscines, des pièces « pour onctions, frictions, massages », des salles avec lits de repos et bien d'autres commodités. A chaque extrémité, — pour ne pas mélanger torchons et serviettes —, deux grandes piscines gratuites accueilleront les indigents avec douches, baignoires, étuves et bains de vapeur. Dans une galerie-promenoir couverte, les curistes pourront boire les eaux thermales abondamment distribuées par des fontaines jaillissantes. Une partie de l'établissement sera réservée aux jeux et distractions, une troisième étant occupée par un hôtel et des pavillons individuels. Ne lésinant pas sur la dépense, Ledru a même prévu des embellissements dans toute la ville : la traversée prévue de la route Saint-Flour-Rodez aménagée en promenade avec plantations, le revers des montagnes jusqu'aux plateaux voisins transformé en jardins, bosquets, salles de verdure et de jeux, un étang sous la chapelle, grâce à une digue barrant le Remontalou en aval de la grotte, une petite piscine pour les nageurs alimentée par le trop-plein d'eau chaude et même un grand bassin pour « les chevaux dont les infirmités pourraient être soulagées ou guéries » entouré d'écuries chauffées à la vapeur. Sans parler du développement considérable que prendraient l'incubation artificielle des œufs et l'industrie de la laine. Le devis évalue le coût de l'opération à 4 500 000 F, somme colossale pour l'époque; le financement sera assuré par une souscription locale et par des actionnaires. Deux délibération successives du conseil municipal (août 1833 et août 1834), la première en présence du préfet Delamarre, proposent à l'association qui se chargera de réaliser ce projet la concession de la moitié des eaux thermales pendant cinq mois contre une indemnité de 2 000 F versée à la commune. Le député de Saint-Flour Dessauret, le baron d'Alibert de la faculté de médecine de Paris, MM. Darcet de l'institut, Roussilhe conseiller général et avocat à Saint-Flour, Barlier ancien maire de Chaudes-Aigues écrivent tour à tour au préfet pour qu'il soutienne le grand dessein et sollicite le concours du gouvernement. Le Conseil général alloue une subvention de 2 000 F pour créer une piscine et quelques douches en faveur des indigents de l'hospice. A la même époque, les sieurs Podevigne et Bonniol publient leurs thèses sur les eaux de Chaudes-Aigues. Tout semble concourir à la réussite. Hélas ! premier projet, premier échec ! Sans doute a-t-on vu beaucoup trop grand... et la haute administration est si éloignée de Chaudes-Aigues. En 1838, le plan Ledru semble abandonné; un second, « aux proportions plus restreintes », va lui être substitué.

### *1838-1842 : l'échec du projet de « L'estende »*

Dans une délibération du 14 août 1838, le conseil municipal se plaint de ce que toutes « les entreprises jusqu'à ce jour » se sont « évanouies », tantôt en raison de plans trop ambitieux effrayant les

actionnaires, tantôt parce que les prétentions de la ville ont été exagérées quant à l'intérêt demandé en échange de la concession des eaux. Sur intervention du sous-préfet Pinoteau qui s'est rendu à Chaudes-Aigues, il décide d'accepter la concession gratuite des deux tiers des eaux du Par ainsi que la cession du terrain communal de « L'Estende » et du lit du ruisseau si son détour s'avère nécessaire, à toute société qui envisagera la création d'un établissement thermal de bon standing. Il y met cependant deux conditions : des bains seront réservés aux indigents du Cantal et des baignoires installées à l'usage exclusif de l'armée. Quinze jours plus tard, l'architecte du département de la Dordogne, Catoire, qui a fait ses preuves en se chargeant du plan d'embellissement de Périgueux, vient sur les lieux dresser un avant-projet, tandis que la ville prend l'engagement d'acquérir quelques propriétés privées en recourant s'il le faut à l'expropriation forcée. Il ne manque plus que l'ordonnance royale favorable à cette création. Le coût raisonnable de l'opération est estimé à 400 000 F. L'exemple venant d'en haut, le conseil général propose l'achat de vingt actions de 500 F chacune. Le préfet intervient auprès du ministre de l'intérieur en faveur de la « société en commandite par actions pour la construction et l'exploitation des bains thermaux à Chaudes-Aigues, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Saint-Flour, Cantal ». Le député Dessauret, qui n'aura pas ménagé sa peine, appuie ce nouveau projet. Plans et devis sont approuvés le 24 novembre 1838 par le maire Daude et les conseillers municipaux.

Mais le 21 février 1839, le conseil des bâtiments civils, très favorable à cette réalisation, ne peut cependant l'accepter telle quelle : le deuxième étage du bâtiment manque d'éclairage et de vestiaires et certains travaux sont jugés trop dispendieux, en particulier les deux ponts prévus, un pour chaque sexe, jugés superflus. L'échange de lettres et des dossiers entre la municipalité, les administrations départementales, le préfet, le ministre de l'intérieur, l'architecte, va durer toute l'année. Finalement Catoire, excédé, écrit au préfet ne pouvoir travailler au projet définitif sans un décret de déclaration d'utilité publique et l'assurance qu'une société sera constituée. Cependant la commune active la procédure : enquête commodo et incommodo pour s'approprier les terrains privés, procès-verbal d'expertise, arrêté de non immixtion dans l'achat des terrains à la charge des concessionnaires. En août 1840, trente-quatre expropriations sont envisagées : cinq maisons, les moulins Lacombe et Bonnefoi, des terres, prés et jardins, le tout évalué à 63 338 F.

Mais pour la troisième fois, le 12 août, le conseil des bâtiments civils refuse le plan qui doit être modifié. Deux ans s'écoulent; le préfet de Bantel se plaint à Catoire, sur un ton sec, de sa négligence : « Je ne sais vraiment à quoi attribuer un pareil retard ». L'architecte répond que sa bonne volonté n'est pas en cause; c'est l'administration qui laisse traîner l'affaire. Enfin, le 17 septembre 1842, tout semble rentrer dans l'ordre : le plan a été revu, le devis s'élève à 424 638,67 F

non compris les honoraires de l'architecte, les immeubles à acquérir coûteront 63 338 F aux concessionnaires, le conseil général a voté une subvention de 10 000 F, les deux tiers des eaux chaudes du Par seront concédées pendant 99 ans. Reste la déclaration d'utilité publique. L'ordonnance royale qui l'officialise ne parviendra au préfet que le 24 août 1844. Les journaux locaux pensent que ce projet « raisonnable et positif » sera exécutable, parce qu'il n'est pas « absurde » comme celui de Ledru, et louent MM. de Pompignac, Daude, Barlier et surtout le sous-préfet Pinoteau de l'avoir soutenu sans réserve.

Mais, en janvier 1846, la première pierre n'est toujours pas posée. Le conseil général essaie de remettre le projet sur les rails en décidant qu'« une subvention de 15 000 F sera allouée aux capitalistes qui se rendront soumissionnaires de l'établissement thermal de Chaudesaigues ». Quant à M. Catoire, impatient — on le comprend — de se faire régler ses honoraires d'architecte et ses frais de déplacement, il reçoit 10 000 F d'acomptes prélevés sur la souscription, le surplus devant lui être versé « à l'exécution de l'entreprise ». En juin, l'espoir renaît et « l'union provinciale » croit pouvoir annoncer « de source certaine » la constitution, à Paris, d'une compagnie industrielle dans le but de fonder cet établissement tant désiré. En effet, le 28 juin, sont déposés par devant Me Grandidier, notaire à Paris, les statuts de la « société pour l'exploitation des eaux thermales de Chaudesaigues » au capital de 500 000 F, dont l'administrateur gérant sera M. Henri de Serres, sous la tutelle d'un « conseil de surveillance » de cinq membres comprenant notamment le baron Pinoteau, ancien sous-préfet de Saint-Flour, et J.-B. Barlier, ancien député, domicilié à Chaudes-Aigues. Les actionnaires toucheront annuellement 5 % d'intérêt plus 4 % du dividende restant. La commune encaissera 1/20e des bénéfices, tous frais déduits. Au rythme de 1 200 baigneurs par an, dont « le chiffre ne pourra que s'accroître », grâce aussi à la construction récente de deux hôtels garnis, le bénéfice net d'une saison thermale étalée de mai à septembre est évalué à 21 850 F.

Pourtant, comme le précédent, ce projet plus réaliste tombera à l'eau, si l'on peut dire. Le 26 décembre 1849, le ministre de l'agriculture et du commerce ne cache pas au préfet du Cantal que de nombreux obstacles restent à aplanir avant d'intéresser le gouvernement à la création d'un grand établissement à Chaudes-Aigues, et il se réserve, sans prendre d'engagement, d'examiner « le cas échéant » si des crédits du budget de son ministère permettraient de seconder les efforts des associés et du département. La Seconde République vient d'être enfantée dans la douleur; d'autres préoccupations plus terre à terre occupent nos hommes politiques. Les eaux de Chaudes-Aigues seront une fois de plus négligées. La lettre du ministre suscitera déception et découragement au sein de la municipalité et les sociétaires reprendront leur liberté avec leurs actions. Le plan et les devis de l'établissement de l'Estende, dont la façade devait se dresser, majestueuse, face au pont de l'hôpital-hospice, resteront enfouis à tout jamais dans les cartons d'une administration déconcertante.

*1853-1862 : nouveaux espoirs, nouveaux échecs, et une ville en effervescence*

Heureusement, tout le monde n'a pas perdu l'espoir de voir sortir de terre ce complexe thermal en perpétuel devenir. Le Docteur Dufresse de Chassaigne, nommé inspecteur des eaux de Chaudes-Aigues, se déclare plus que jamais convaincu que la vérité finira par éclater sur les propriétés thérapeutiques des eaux chaudes et veut lutter pour leur promotion « malgré les entraves et les contrariétés de toute espèce qui ont été suscitées par quelques personnes de la localité ». A l'évidence, les « teneurs de bains » ne voient pas d'un bon œil la présence dans la ville d'un inspecteur des eaux préposé à leur surveillance et la construction d'un établissement qui éliminerait les leurs.

En juillet 1853, le conseil municipal se manifeste à nouveau. Il se proclame « agacé » parce qu'on s'occupe depuis vingt-cinq ans d'une « œuvre capitale » sans résultat « pour avoir voulu trop embrasser au début ». A la demande du maire G. Brémont, il envisage de prendre le taureau par les cornes en se chargeant lui-même de l'entreprise. L'architecte Raulhiac est sollicité pour dresser le plan d'un établissement dont la construction est souhaitée sur un autre emplacement, entre l'hôpital-hospice et la maison Clavières, le lit du Remontalou devant être voûté à ses deux exprémités « pour une meilleure communication avec la place publique » (Gravier). Quelques riverains seront expropriés, le moulin du Ban et la propriété Verdier achetés pour supprimer la concurrence. Décision sans lendemain, car le conseil général, très divisé, n'apporte pas le concours financier espéré, malgré l'appui de la préfecture.

Demeure l'espoir de la formation d'une société par actions que le conseil municipal s'emploie à susciter pendant plusieurs années. Il renaît vers 1856 avec l'intérêt que porte à Chaudes-Aigues le sieur Vaissier, dont le père était originaire de Saint-Urcize, personnage ambigu « lancé dans le monde des affaires » à Paris. Après bien des atermoiements, il donne en juillet 1859 l'assurance qu'il dispose des appuis et des moyens financiers nécessaires pour constituer une société au capital de 300 000 F capable de réaliser enfin l'établissement thermal souhaité depuis un demi-siècle. Le conseil général l'approuve et garantit un minimum de 4 % d'intérêts aux actionnaires. Sous l'impulsion du maire Verdier-Chantal, la commune fait un effort pour appâter les porteurs d'actions en leur promettant 1/4 % d'intérêts supplémentaires. Vaissier apportera à la société « les études et les travaux auxquels il s'est livré, les voyages qu'il a faits, les dépenses de toute nature que l'entreprise lui a occasionnées ou lui occasionnera... ». En échange, il sera gérant avec obligation de résider à l'établissement pendant la saison des bains, recevra un salaire fixe de 3 000 F par an et une part des bénéfices. Un caissier lui sera adjoint pour manipuler les fonds et un conseil de surveillance nommé par l'assemblée générale de la société exercera sur lui son droit de tu-

telle. Le bénéfice net sera divisé en 100 parts : cinq au profit de la commune pour prix de la concession des eaux, cinq à la gérance, quarante-cinq aux actionnaires à titre de dividendes et autant au fonds de réserve pour subvenir aux dépenses imprévues et à l'amortissement des actions par voie du tirage au sort. Son excellence le ministre de la guerre sera prié « de vouloir bien aider, par une subvention, à la création d'un établissement qui peut être pour l'armée d'une grande utilité ». M. Marambat est choisi comme architecte par la « compagnie des eaux thermales ».

Mais de sérieuses divergences opposent bientôt la municipalité, le juge de paix et quelques personnalités de la ville qui tiennent à l'implantation du bâtiment sur le terrain de l'Estende, au centre de Chaudes-Aigues, et la société soutenue par une partie de la population qui désire le construire à « La Luzerne », à l'entrée nord du bourg et en contrebas de la route nationale où ont pris place aujourd'hui les terrains de jeux. Une lettre confidentielle adressée par l'architecte au promoteur Vaissier et, selon son auteur, destinée à éclairer l'administration, est révélatrice de la tension qui règne alors chez les Chaudesaiguois. Il y est question de « personnes résidant dans la localité » qui « n'ont pas hésité un instant à sacrifier les intérêts généraux à leurs intérêts propres » en fournissant au préfet des renseignements erronés. Il y critique vivement l'obscurantisme du conseil municipal qui s'est opposé systématiquement et absurdement aux idées de Vaissier, comme il s'est refusé à subventionner le projet de « salle d'asyle » formé par le curé Tailland et destiné à apporter « le progrès de la civilisation et un peu de bien dans la classe ouvrière »; il vilipende « le mauvais esprit dont se trouvent imprégnées beaucoup de personnes de Chaudesaigues », ajoutant, avec méchanceté, que « les étrangers, qui restent seulement vingt-quatre heures à Chaudesaigues, se demandent s'ils sont dans une ville de Cochinchine, et sont à se demander également comment cet état de choses peut exister sous le règne de Napoléon III »; il stigmatise les bourgeois du pays qui ne veulent pas plus de l'établissement thermal que de l'instruction de la classe ouvrière afin de rester « les premiers à la ville et les maîtres de tout ». Si ces derniers ont figuré sur la liste des souscripteurs c'est, assuret-il, dans le but « d'anéantir de l'intérieur la compagnie en portant le ver dans le fruit ». Il balaie les arguments d'ordre financier invoqués par les adversaires du projet en affirmant que l'implantation à la Luzerne » ne coûtera que 300 000F au lieu de 462 208 F à « l'Estende ». Marambat met donc en garde l'administration contre ceux qui excitent la population en répandant le bruit que les agents de la compagnie ont incité les propriétaires des immeubles de « l'Estende » à exagérer leurs prétentions. Il répond à l'accusation portée contre les principaux actionnaires de vouloir construire à « La Luzerne » sans acquérir le Moulin du Ban : comment Abrial pourrait-il rénover son établissement et concurrencer ainsi celui projeté alors qu'il ne possède pas l'argent

nécessaire à une pareille opération et que chacun connaît « son incapacité notoire » à le tenir ?

L'essentiel de ce rapport dit « confidentiel » tombe « clandestinement et furtivement » entre les mains des Chaudesaiguois opposés à la société Vaissier, ce qui n'arrange pas les choses. Au cours de l'année 1860, ce dernier agit comme s'il avait obtenu la concession des eaux et commence les travaux sous la direction de l'architecte. Pour faire face aux premières dépenses, Vaissier a prélevé des sommes considérables sur le versement consenti par les actionnaires. Plaintes en escroqueries sont alors déposées contre lui et la dissolution de sa société réclamée. Un vendredi du mois d'août 1861, le promoteur se rend à Chaudes-Aigues où, écrit le sous-préfet dans son rapport au préfet, il « a été l'objet d'une manifestation concertée sans doute pour agir sur l'opinion politique en vue de l'emplacement choisi par la compagnie », et qui a semblé dirigée « contre l'administration municipale ». Manifestement, précise-t-il, Vaissier et ses agents cherchent « par de sourdes excitations à soulever le sentiment public » contre le maire Chantal et le conseiller général Podevigne qui se défient d'eux, après avoir encouragé leurs projets. Le 1er septembre, le maire s'adresse à son tour au préfet pour l'informer des actes d'hostilité suscités contre lui par Vaissier et ses nombreux partisans. Ne prétendent-ils pas que le maire souhaite un établissement « devant sa porte », à un « endroit impossible » qui exigerait « une dépense de 600 000 F » ? N'affirment-ils pas, à qui veut les entendre, avoir obtenu du préfet la concession des eaux ? Ce dernier dément catégoriquement cette assertion puisque seule la commune, propriétaire, peut donner son accord. Il s'ouvre d'ailleurs au maire de ses doutes quant au succès d'une entreprise au-dessus des forces de Vaissier et approuve son « attitude prudente et ferme... à l'égard de cet individu ».

De nouveaux incidents éclateront à Chaudes-Aigues début septembre : l'assemblée des actionnaires a été orageuse; le président du conseil de surveillance s'est rendu chez Podevigne pour lui annoncer sa destitution de sa place de juge de paix et sa traduction en police correctionnelle sous prétexte qu'il a diffamé Vaissier; des inscriptions ont été placardées à la dérobée pour ameuter les habitants; enfin, la compagnie a employé une vingtaine d'ouvriers sur le chantier de « la Luzerne ». Le verdict du procès pendant devant la cour supérieure de Riom est rendu le 19 novembre 1862. Il constate que la « compagnie des eaux thermales de Chaudesaigues » a été constituée légalement et la reconnaît. Le tribunal correctionnel de Paris déboute quelques actionnaires des plaintes lancées contre Vaissier. Ce dernier marque donc des points et veut pousser son avantage en attaquant le maire pour diffamation, malgré le blâme du préfet.

De toute cette agitation stérile à laquelle le ministre de l'intérieur veut mettre fin, il ne restera que les pans de murs construits sans autorisation, présentés sur une carte postale du début du siècle,

avec une imagination débordante, comme les ruines des thermes romains et toujours debout à la fin de la dernière guerre, avant la mise en chantier du terrain de sports. Encore une occasion de perdue pour Chaudes-Aigues quels qu'en fussent les vrais fautifs. De plus, ces querelles ont certainement nui à l'image de marque de la ville auprès d'une haute administration si rétive à l'idée d'apporter une aide active et substantielle à la réalisation de son établissement thermal. Toutefois, une nouvelle parue dans les journaux de février 1872 atténuera ces regrets : Paul Vaissier, « ingénieur, homme d'affaires, homme de lettres à ses heures, homme de bourses quelquefois et avant tout homme d'expédients et de ressources... », est condamné à la déportation et à la dégradation civique pour avoir « profité » de la commune de Paris. Sans commentaires.

*1868-1879 : le roman de « La Luzerne » (deuxième épisode)*

Loin de nous l'idée de prendre parti dans la lutte qui a opposé la compagnie de Vaissier à la municipalité de Chaudes-Aigues. Mais force est de constater que ce projet de « la Luzerne », jugé si désastreux, va être repris six ans plus tard par les sieurs Podevigne Germain et Delfieux, enfants du pays, avec cette fois la bénédiction du conseil municipal. Il est vrai que le maire n'est plus Chantal mais Abrial Jean-Baptiste. De 1868 à 1879, onze années de gestation aboutiront à un nouvel avortement.

Le plan de l'établissement thermal conçu par l'architecte Ledru, à la demande des susnommés, est soumis en mars 1868 à la commission d'architecture du Cantal qui ne l'accepte pas tel quel, critiquant en particulier sa disposition générale et son éclairage. De plus, le devis estimatif de 182 000 F ne paraît pas correspondre à la réalité. Tout doit être revu, avec bien sûr les encouragements d'usage.

Le nouveau plan soumis au conseil des bâtiments civils le 4 août 1878, avec un devis de 183 000 F, est approuvé, malgré quelques réticences et bien qu'il concerne seulement le rez-de-chaussée et le premier étage. L'établissement sera divisé en trois parties : un hôtel à deux étages; deux sections de bains, une pour chaque sexe, au rez-de-chaussée; des chambres à coucher par dessus communiquant avec l'étage correspondant de l'hôtel proprement dit. Dans sa séance du 10 juin, le conseil municipal a accordé la concession des eaux à la société fondée par Podevigne et Delfieux, « animés du plus pur patriotisme », réunissant « toutes les conditions désirables de moralité, d'aptitude et de fortune », et adjudicataires des terrains, terrassement et constructions exécutées jusqu'au premier étage par la défunte compagnie Vaissier. Les édiles locaux trouvent cette fois « l'emplacement de la Luzerne, à l'extrémité nord de la ville, ... admirablement choisi, surtout au point de vue de la salubrité publique, car le Remontalou coulant du sud au nord et traversant la ville ne sera pas infecté par les eaux souvent malsaines après certains bains sulfureux et corrosifs s'échappant des baignoires ». La concession con-

cerne pendant 99 ans et 5 mois par an les deux tiers des eaux du Par pour lesquelles les administrateurs devront construire à leurs frais un réservoir hermétique avec deux robinets, « l'un du calibre du tiers, l'autre des deux tiers du volume de la source », le premier destiné à desservir le bassin d'alimentation de la ville, le second celui du futur établissement pendant la saison des bains. Pour chaque baigneur traité, la société s'engagera à verser à la commune 1 F jusqu'à concurrence de 600 F. L'excédent sera laissé à sa disposition tant qu'elle n'aura pas épongé la somme de 2 000 F avancée par la municipalité pour couvrir le montant des frais et démarches. L'établissement devra être achevé en quatre ans et une partie réservée aux indigents. L'unanimité des conseillers s'est réalisée autour de ce projet; le conseil général l'approuve, renouvelle sa subvention de 15 000 F et émet le vœu que son excellence le ministre des Travaux publics aide financièrement les concessionnaires et que le ministre de la Guerre envoie en cure des militaires dès le fonctionnement des thermes.

Les eaux chaudes seront captées dans un réservoir en béton enduit de ciment d'une capacité de 300 $m^3$ et acheminées de celui-ci à l'établissement par des canalisations en fonte. Le cahier des charges, adopté en juin 1869, prévoit que la société devra se charger de ces travaux, accueillir en mai et septembre un certain nombre de militaires et d'indigents soignés gratuitement, supporter le traitement du médecin-inspecteur qui assurera « la police médicale », rétribuer les gens de service, porteurs y compris.

Alors que tout semble réglé, vont recommencer les gaîtés de l'administration. De 1868 à 1870, le dossier se promène toujours du ministère des travaux publics à celui de commerce, de là au comité consultatif d'hygiène, à l'ingénieur en chef des mines, à la commission d'architecture, et nous en passons. Le 30 mai 1870, le préfet ne peut que faire part au maire de son impuissance à secouer tous les hauts fonctionnaires. Il faudra attendre deux ans avant que l'enquête d'utilité publique ne soit ouverte. Des objections sérieuses seront alors formulées par plusieurs propriétaires de terrains à « la Luzerne », notamment par le notaire Roussilhe très monté contre les promoteurs du projet. Ce qui n'empêchera pas le préfet de donner, le 6 août 1872, le feu vert à la déclaration d'utilité publique. Le notaire et quelques autres personnes menacées par l'expropriation s'opposeront à cette déclaration en usant de toutes les ressources juridiques, en particulier de la loi qui interdit toute expropriation « en vue d'intérêts privés ». Une délibération du conseil municipal (6 avril 1873), approuvée par Podevigne et Delfieux, va tourner la difficulté : bien que payés par ces deniers, les terrains deviendront propriétés communales; à la fin du bail de 99 ans, l'établissement thermal appartiendra à la commune. A la suite de cette décision, le décret d'utilité publique est signé par le Maréchal de Mac-Mahon, premier président de la III$^e$ République. Le 9 juin 1874, l'expropriation des

terrains est prononcée; les plus réticents finissent par traiter à l'amiable avec les acquéreurs.

A vous de jouer, MM. Podevigne et Delfieux ! Mais les dés sont pipés. En 1875, les deux compères se querellent lorsqu'il s'agit de verser les 160 000 F à dépenser sur le champ. Delfieux paraît avoir présumé de ses disponibilités financières et veut recourir à des capitaux privés. Podevigne le somme de respecter immédiatement « leur traité » et, devant son refus, le poursuit en justice. Le 14 novembre, il obtient du conseil municipal une délibération qui le rendrait seul propriétaire des terrains acquis et lui attribuerait la maison Delfieux, à titre d'indemnité. Ce dernier écrit alors au préfet : Podevigne « n'a nullement envie de faire les bains, mais son intention était et est encore de me déposséder de tout ce qui m'appartient; il vient de me faire vendre la maison, lui seul l'a poussée et aujourd'hui il s'en trouve le propriétaire ». Ne jugeons pas ! mais constatons une fois encore qu'un projet d'établissement sur le point d'aboutir échouera par la faute et l'impéritie des hommes. « Qui trop embrasse mal étreint » : Podevigne et surtout Delfieux auraient dû méditer cette maxime.

L'affaire va traîner pendant quatre années supplémentaires et les esprits s'échauffer à nouveau. La commune excédée accuse d'incurie le maire Abrial, absent le plus souvent de Chaudes-Aigues et suppléé par son adjoint Chassany. Le conseil municipal vote même, en décembre 1878, une motion à la quasi-unanimité pour affirmer que « M. le maire ne jouit pas de sa confiance ». Réparation est demandée au conseil d'Etat « des dommages que lui cause l'inexécution des engagements contractés » par les deux associés. Mais, en juin 1880, la commune est déboutée : le conseil d'Etat estime qu'aucune indemnité ne lui est due, car elle n'a reçu aucune promesse expresse de Podevigne. Le conseil municipal ne cachera pas sa stupéfaction : « à l'annonce de ce désastre, lit-on dans une délibération datée du 4 juillet, et sous le coup de la patriotique émotion qui nous agitait, nous avons tous été sur le point de résigner le mandat dont le suffrage universel nous avait honorés », mais « la réflexion a fait aujourd'hui son œuvre ». Le 8 août, il se résoudra à rembourser au pharmacien Podevigne les frais de procédure.

La leçon sera dure mais salutaire. Le conseil municipal ajoutera prudemment au cahier des charges un certain nombre d'articles destinés à préserver désormais ses droits. En particulier, tout adjudicataire des eaux thermales sera tenu de verser une caution de 50 000 F jusqu'à ce que l'édifice soit construit aux trois quarts, et tout concessionnaire devra remettre à la commune les terrains, bâtiments et travaux effectués en cas de déchéance.

### *1879-1881 : les mirages de M. Calmette*

Avec le projet Calmette, l'historique des thermes de Chaudes-Aigues s'enrichit d'une nouvelle page tragi-comique. En septembre

1879, alors que la commune est encore en procès avec G. Podevigne et attend le jugement du Conseil d'Etat, un certain M. Calmette va s'intéresser à Chaudes-Aigues et à son devenir. Ingénieur conseil à Paris, il s'occupe depuis plusieurs années des eaux de Vic-sur-Cère et se prétend « à la veille d'organiser une compagnie pour l'exploitation des eaux thermales et minérales du Cantal ». Une longue et fiévreuse correspondance avec l'adjoint Chassany nous révélera quelques facettes d'une personnalité difficile à saisir : tour à tour enthousiaste ou pessimiste, flatteur ou menaçant, vénal ou désintéressé, rêveur ou pragmatique, il tentera de réaliser l'irréalisable et, convenons-en, il ne ménagera pas sa peine. Après avoir refusé d'acheter à Delfieux sa part dans le procès qui l'oppose à la commune, il propose au conseil municipal d'utiliser les terrains de « la Luzerne » pour y établir un parc avec pavillon d'été, magasins, fontaine alimentée par la source ferrugineuse de la Condamine, et de couvrir le ruisseau, entre les deux ponts de pierre, pour y construire un établissement thermal et deux pavillons en fer garnis de plantes exotiques : l'un en face de l'hospice servant de salon de conversation et de jeux; l'autre, en face de la maison Clavières, à usage de restauration et de café. A Paris, il multiplie les démarches pour obtenir les capitaux nécessaires et la délimitation d'un périmètre de protection des eaux du Par « dans l'intérêt de la commune ». De Chaudes-Aigues, il se fait expédier des caisses d'eau thermale aux fins d'analyse. Mais le bourg souffre de sa situation à l'écart des grands moyens de communication, et il pense que la construction d'un chemin de fer, même à voie étroite, le reliant à la ligne projetée entre Murat et Mende, lèverait tous les obstacles : « On n'aurait plus besoin, écrit-il au maire, de chercher le capital, c'est lui qui vous rechercherait ». Ce sera son grand souci. Il réclame à la commune 10 000 F pour payer les études indispensables à la réalisation d'un tel projet. Pour aboutir, il n'hésite pas à donner à l'adjoint Chassany des conseils politiques où se mêlent intimement flatterie et intérêt : « Si vous êtes sur la liste prochaine, vous serez nommé maire... Si vous obteniez de faire construire les thermes, on vous offrirait la place de juge de paix... Pour arriver à vos fins, jouez un coup, proposez au conseil la laïcité de vos écoles. Les congréganistes s'en vont et vous proposez les immeubles qu'ils occupent pour un hospice d'indigents et un hôpital militaire »; et il ajoute avec un optimisme communicatif : « L'hôpital, vous l'avez... dans une des maisons des congréganistes; la voie ferrée, vous l'aurez si vous voulez engager le conseil à me garantir la somme demandée pour les études... ». Malgré une certaine méfiance bien compréhensible, le conseil municipal consent, le 14 mars 1880, à lui confier la tâche « de faire revivre l'établissement thermal aux conditions stipulées dans cette délibération ». Le Docteur Biron, médecin-inspecteur, a promis la rédaction d'un mémoire sur les eaux de Chaudes-Aigues indispensable pour arracher une aide substantielle de l'Etat, appuyer la demande du périmètre de protection et accélérer la construction d'un chemin de fer à voie étroite dans le bassin de la Truyère. MM. Oudoul, député, et Abrial, conseil-

ler général, sont mis à contribution, tandis que M. Roussilhe est chargé de suivre l'affaire relative à la voie ferrée demandée.

Mais l'adjoint Chassany reste prudent : il argue de la pauvreté de la commune pour refuser sa participation à des frais d'études trop coûteux; il ne peut proposer la laïcisation des écoles congréganistes, car il doit compter avec « de faux frères dans le couvent ». Pourtant, W. Calmette ne désarme pas : dans sa réponse, il en appelle aux sentiments républicains de son correspondant et lui fait miroiter un avenir politique mirobolant s'il entre résolument dans la gauche. En mars 1880, il se rend en personne à Chaudes-Aigues et se déclare prêt à accepter les clauses du cahier des charges établi pour l'établissement de « la Luzerne », à quelques modifications près. Quant au chemin de fer à voie étroite, il pourrait se greffer sur la ligne Murat-Mende à Garabit, emprunter la vallée de la Truyère à 200 mètres des rives, parvenir à une centaine de mètres en aval du pont de Lanau avant de remonter le vallon du Remontalou, soit 15 à 17 kilomètres de parcours. Deux autres idées ont germé dans son esprit fertile : utiliser les eaux en excédent pour chauffer des serres où s'épanouiraient « toutes sortes de plantes exotiques, si recherchées aujourd'hui »; installer des couveuses artificielles conçues par un grand marchand de volailles les « ayant manufacturées » dans les villes du Mans, de Paris et de Nantes. Et W. Calmette imagine déjà Chaudes-Aigues transformée en station hivernale, estivale, militaire, horticole et avicole. Il manie tantôt l'encensoir — « Vos citoyens mettront sur le frontispice des thermes le nom béni du maire qui en aura pris l'initiative » —, tantôt le bâton du mépris — « La commune, dont les intérêts sont si gravement en jeu, ne peut rien prélever sur son budget, c'est honteux ! » ou encore « nous sommes en Auvergne..., les masses sont élevées par les ignorantins dont la devise est : à bas le progrès ! ». Et il ne manque jamais l'occasion de mettre en avant des arguments politiques qu'il croit susceptibles de secouer les énergies : si M. Abrial veut retrouver son siège de conseiller général, qu'il avance les fonds pour les études de la voie ferrée; si M. Roussilhe, autre candidat, veut conserver une chance d'être élu, qu'il ne s'oppose pas, au sein du conseil municipal, à l'inscription au budget de 500 F par an pour payer les frais engagés au profit des thermes. Mais ce double appel ne trouve guère d'écho. Dans une lettre privée à l'adjoint Chassany, il confie sa déception et son découragement : « Je suis à bout de toutes ressources et comme j'ai besoin de travailler, je vais vous mettre de côté si vous ne me donnez pas un encouragement quelconque... Prêtez-moi quelques mille francs... Je suis fatigué et vous serre la main ». Il s'indigne des propos blessants tenus sur son compte par M. Roussilhe, de l'attitude de « certains brouillons » qui vivent à Chaudes-Aigues. Il veut pourtant s'y rendre si on lui paie ses frais de déplacement et d'études et se fera accompagner par des banquiers. Il souhaite que les communes situées sur le tracé de la voie ferrée à laquelle s'intéresse Léonard Paupier constructeur, cèdent leurs communaux et propriétés privées.

Malgré les promesses de W. Calmette que soutient le député Oudoul, la prudence reste la règle à Chaudes-Aigues. De plus, les élections municipales de janvier 1881 ont été favorables à ceux qu'il appelle les « mauvais génies ». Bientôt Calmette perd la confiance des administrateurs de la ville. Le maire Vaissier s'inquiète du fait que les deux associés, Calmette et Hacquart, ont pris option sur l'établissement du Moulin du Ban, ses sources et les terrains avoisinants, et qu'ils semblent donc abandonner le projet initial. En février 1882, il adresse « à cet individu », c'est-à-dire Calmette, une sommation énergique demeurée sans réponse. Et le projet de « la Luzerne » capotera définitivement.

### *1890. L'établissement du Moulin du Ban aux mains d'un financier véreux*

Rappelons pour mémoire, en y ajoutant quelques précisions, l'épisode Mary-Raynaud, homme d'affaires véreux, qui a pris en charge l'établissement Abrial, dit du Moulin du Ban. Ce dernier ne pouvait tomber en de plus mauvaises mains. Celui qui s'appelle en réalité Raynaud Mary Hippolyte est né au Saillans d'Andelat dans une famille qui acquerra le château. Sa vie sera semée d'escroqueries, de banqueroutes frauduleuses et de démêlés avec la justice. Son cabinet d'affaires parisien est déclaré en faillite en 1878. Réhabilité en 1880, Mary-Raynaud fonde la « Banque de la Bourse » qui sombre dans un krak mémorable quatre ans plus tard. Sur plainte de ses créanciers, il est condamné à trois ans de prison, puis grâcié. Nullement complexé, il crée la « Banque d'Etat » en 1887. Bénéficiant, on ne sait trop pourquoi, d'une popularité usurpée, il se présente à la députation dans la circonscription de Saint-Flour, est élu le 14 septembre 1890 avec de nombreux suffrages chaudesaiguois. N'a-t-il pas, grâce à ses relations, attiré dans le bourg un millier de curistes ? N'est-il pas arrivé dans la ville des projets pleins la tête ? Acquéreur du château du Couffour, il veut créer avec le Moulin du Ban un grand complexe thermal. Malheureusement pour lui, sinon pour Chaudes-Aigues, le 29 novembre, sa banque « saute » et il s'enfuit à l'étranger. Son élection est invalidée, ses biens saisis et vendus aux enchères, et nous avons raconté comment son ancien propriétaire, Abrial fils, racheta le moulin du Ban. Un an plus tard, le château du Couffour est à son tour enchéri.

Les rêves du trop célèbre financier s'évanouissent en même temps que les espoirs mis en lui par une grande partie de la population. Mais comme le proclame le proverbe patois « Tchat estchalda crint l'aïa frida » — chat échaudé craint l'eau froide — et la municipalité s'est montrée réservée à son endroit d'autant plus que les sondages sauvages entrepris à son initiative pour augmenter le débit des sources du Ban ont fortement déplu. Malgré tout la déception a été grande, tant on avait cru un instant avoir déniché l'oiseau rare

capable, avec ses capitaux et ses relations, de prendre la tête d'une société thermale solide et fiable.

### *1891-1897 : Après l'escroc, un comte et deux marquis*

En mars 1891, Abrial fils revend le Moulin du Ban et sa source à une société au nom de laquelle agit Ch. Flament. A sa tête, de grands noms : le comte de Bondy, les marquis de Beauvoir et de Gouy d'Arcy. Nous avons raconté, à propos de cet établissement, leurs démêlés avec la commune. Malgré leur opposition, le 21 février 1895 celle-ci obtient un décret ministériel qui délimite un périmètre de protection englobant toutes les sources de Chaudes-Aigues. Ayant cependant reçu l'assurance de la municipalité que le bail de la source du Par, consenti en 1889, sera reconduit à leur profit pour 18 ans, moyennant une indemnité de 1 800 F, les copropriétaires décident de persévérer. Pour cela, ils sollicitent en 1893 l'autorisation d'exploiter outre leur source particulière de « la Grotte du Moulin » celle toute proche de « la Bonde du Moulin ». Deux ans passent; l'administration reste muette, ils s'en plaignent au préfet. Ce dernier tance vertement le nouveau sous-préfet, M. Ramondou qui active les recherches afin de retrouver le dossier en souffrance. Le 5 novembre, il le découvre enfin, classé par mégarde dans un carton « au milieu des préparatifs du départ de M. Fazulhes » son prédécesseur. Finalement, l'exploitation et la vente de l'eau minérale des deux sources ne seront autorisées par décret ministériel que le 14 janvier 1897. Par contre, le projet d'aménagement de serres, imaginé par Ch. Flament, ne verra pas le jour : il aurait nécessité pendant sept mois (d'octobre à avril) 3 500 hl d'eaux chaudes.

La construction, à partir des bâtiments du Moulin du Ban, de thermes modernes reste toujours d'actualité; et l'affaire urge si l'on en croit le journal « La Haute-Auvergne ». Car tout va de mal en pis à Chaudes-Aigues depuis quelques années. Bernard Clavières, candidat en 1895 au conseil d'arrondissement, est pris à parti : le rédacteur l'accuse d'être un protégé du maire Roussilhe qui laisse « somnoler la commune ». Qu'on en juge : seulement trente à quarante baigneurs ont fréquenté Chaudes-Aigues au cours du mois d'août. Certains malades couchent « comme au régiment » à quatre ou cinq par chambre. La ville est mal entretenue, le Remontalou une véritable poubelle. Même si on tient compte de l'esprit partisan bien naturel à la veille d'une élection, il n'y a pas de fumée sans feu. Clavières est battu par le maire de Saint-Urcize Bergounhon, ce qui n'arrange pas les choses. Nous avons dit ce qu'il adviendra de l'établissement du Moulin du Ban après le décès en 1901 d'un des associés, M. Gouy d'Arcy. Vendu aux enchères, il ne pourra être acquis, au nom de la commune, par le maire radical Ginesty. Et Chaudes-Aigues perdra une nouvelle occasion de s'ériger en station thermale de premier ordre, par la faute d'une administration intransigeante.

*1903-1934 : Avec l'établissement Ginisty commence l'ère moderne du thermalisme à Chaudes-Aigues*

J. Ginisty a suppléé la commune impuissante et achète pour son propre compte l'établissement du Moulin du Ban. Il modifie de fond en comble les installations, aménage un hôtel-restaurant, un parc, un kiosque de repos, une salle de jeux, s'assure le concours d'un médecin spécialiste et ouvre la saison le 1er juin 1903. Alimenté en hiver par sa source d'un débit de 44 l/mn et, du 1er mai au 30 septembre, par les deux tiers de la source du Par, l'établissement rénové met à la disposition des malades vingt-trois cabines de bains, cinq douches écossaises, deux douches à la lance, treize douches descendantes, six douches latérales, une douche ascendante, six étuves individuelles dont l'une, surnommée « l'enfer », atteint 65°. Les prix pratiqués — logement, nourriture et traitement compris — varient de 5,50 F par jour en 2e classe à 10 F en première. Rapidement, le nombre de baigneurs s'élève de 163 en 1903 à 328 en 1905.

Pourtant, J. Ginisty connaîtra quelques difficultés lorsqu'il voudra obtenir de la commune le renouvellement du bail des deux tiers des eaux du Par, venu à expiration en cette année 1905. Car Henry Hamel, propriétaire de trois maisons sises en haut de la place du Marché et de l'ancienne maison Felgères, connue alors sous le nom d'« Hôtel Notre-Dame », rêve d'exploiter un autre établissement thermal avec les eaux chaudes émergeant dans ses immeubles, mais en quantité insuffisante. Pour mener à bien son projet, il faut qu'il obtienne de la commune l'autorisation d'installer 20 mètres de canalisations dans le sous-sol de la place et la division des eaux du Par entre ses futurs thermes et ceux de Ginisty. Une vive polémique oppose au sein du conseil municipal et dans la population les partisans de H. Hamel, groupés autour de l'adjoint Legrand, et ceux de J. Ginisty, soutenus par le maire Brémont. Par 6 voix contre 4, les conseillers décident d'adjuger à nouveau la concession des deux tiers des eaux du Par à Ginisty, moyennant 1 600 F de location annuelle, et refusent à son éventuel concurrent le droit de percer le sous-sol communal. La mort accidentelle de M. Hamel, l'année suivante, apaisera les esprits; et pour éviter à l'avenir toute surprise désagréable, J. Ginisty se rendra lui-même acquéreur, en 1907, des « thermes de César », autre périphrase pompeuse et inexacte dont on affublait parfois le vétuste « Hôtel Notre-Dame ».

Alors que la liaison quotidienne Paris-Saint-Flour par le P.L.M., la mise en service des lignes d'autobus entre cette dernière ville et Chaudes-Aigues, le développement des automobiles semblent assurer la prospérité de son établissement, Ginisty est sur le point de le revendre, entre 1910 et 1912, à un banquier de Lyon, G. Jourde, qui souhaite construire en ses lieu et place des thermes plus vastes et plus modernes avec « hôtel spécial, hôtels pour voyageurs, casino et place publique ». Le bâtiment principal, imaginé par l'architecte

Chauchon, dessinerait un fer à cheval entre la route de Saint-Chély et le ruisseau couvert sur toute la surface nécessaire. Sur proposition d'un ingénieur agricole parisien, Joseph Bonneville, on envisage même un instant d'y adjoindre des « forceries » ou cultures sous verre de fruits et primeurs grâce à la chaleur dégagée par les eaux du Par dont un tiers serait concédé hors saison, soit du 15 octobre au 15 mai. Le cahier des charges et la concession des eaux sont approuvés conjointement par Jourde et le Docteur Brémont, maire, le 21 octobre 1910. Le 3 novembre, le préfet donne son accord. Mais une fois de plus — la dernière —, après deux ans de tractations et de tergiversations, le projet mirifique capote. Le 6 novembre 1912, une délibération du conseil municipal annule « le traité » conclu avec ce promoteur comme n'ayant eu « aucune exécution », car la commune ne veut pas laisser ses eaux « improductives ». Elle demande au Tribunal civil de Saint-Flour de prononcer la déchéance de G. Jourde. Entre temps, J. Ginisty est décédé; sa veuve a pris la direction de l'établissement dont le renom va grandissant. Le 15 juillet 1914, le président de la République Poincaré érige, par décret, la ville de Chaudes-Aigues en station hydrominérale; une chambre d'industrie thermale y est instituée : c'est le couronnement d'un long et parfois déroutant processus.

Paradoxalement, la guerre 1914-1918 contribuera à lancer la station, en la faisant connaître à un public très vaste. En effet, l'armée a songé tout naturellement à utiliser les installations thermales pour hâter la guérison de certains blessés. Une enquête minutieuse menée de mai à août 1915 sur les propriétés thérapeutiques des eaux chaudes et les possibilités d'accueil offertes par la ville se révèlera concluante. Le 5 août, un accord est passé entre la commune, Mme Ginisty, M. Thomas transporteur et la Direction du service de santé de la 13e région militaire. Le conseil vote une subvention de 1 000 F pour indemniser les officiers délégués du service de santé; Mme Ginisty met son établissement à la disposition exclusive des soldats blessés tout en restant gestionnaire; M. Thomas se chargera du transport des convalescents de Saint-Flour à Chaudes-Aigues moyennant 4 F par homme; l'hôpital-hospice est aménagé pour abriter une quarantaine de lits. Ainsi, des hommes originaires de régions très diverses et issus de milieux différents vont pouvoir apprécier l'efficacité des eaux chaudes et élargir l'audience de la station thermale.

### *L'entre-deux guerres et la construction du premier établissement moderne Febvret-Virolleau*

A la fin de la grande guerre, l'établissement Ginisty retrouve sa destination première : soigner les malades civils. La saison reprend du 1er mai au 15 septembre à partir de 1919. Pour promouvoir le thermalisme local, un syndicat d'initiatives a vu le jour. Il demande et obtient en 1920, après avis favorable donné par le Docteur Besson,

commissaire-enquêteur, l'autorisation de percevoir une taxe de séjour dont le produit sera affecté à l'entretien et l'amélioration de la station. D'autre part, la chambre d'industrie thermale reprend ses activités : elle comprend quatre membres de droit (le préfet, l'ingénieur des mines, l'agent voyer cantonal, le maire), deux délégués du préfet, deux représentants du conseil municipal et six élus par les habitants exerçant une profession plus ou moins dépendante du thermalisme. Son assemblée générale de 1926 nous apprend que Chaudes-Aigues dispose d'un médecin, d'un pharmacien, de six hôteliers-logeurs en sus de l'établissement, d'un transporteur et de soixante-treize commerçants sédentaires. En 1928 est créé le lavoir public alimenté par la source chaude de l'Estende.

Mais le modeste établissement Ginisty freine désormais un développement devenu inéluctable. Un jour peut-être, Chaudes-Aigues donnera les noms indissociables de MM. Febvret et Virolleau à l'une de ses rues. Ils le méritent amplement puisqu'ils seront les créateurs du premier établissement moderne de la ville. Avec eux, gens sérieux et de parole, Chaudes-Aigues matérialisera un rêve centenaire. L'achat de l'ancien établissement Ginisty sera la première étape de cette réalisation, favorisée par le mariage, en 1912, de Paul Febvret avec Jeanne Papon, une proche parente des Ginisty; la construction d'un bâtiment neuf, que beaucoup de Chaudesaiguois ont connu et dont une partie sera conservée et intégrée aux thermes actuels, sera la seconde et décisive étape. La nouvelle société conserve les constructions du Moulin du Ban et l'hôtel annexe qui accueilleront les baigneurs en 2e classe. La nouvelle bâtisse rectangulaire, au crépi ocre, avec son entrée en rotonde et ses deux tours modernes engagées dans la façade, se ceinture d'un parc verdoyant égayé par le chant du Remontalou : elle sera réservée aux curistes de la 1re classe. Conçues par MM. Déligny père et fils, architectes à Clichy, les « Thermes du Par » entrent en service fin juin 1934. La société Febvret-Virolleau s'est pliée de bonne grâce à toutes les exigences de l'administration pour le captage, l'acheminement et la réception des eaux chaudes du Par : réparations à ses frais de la niche abritant le bassin de distribution et construction du dit bassin; fermeture par des portes métalliques cadenassées et étanches; prise d'eau de l'établissement sur le réservoir extérieur, isolé de la niche, au moyen d'un robinet-bonde à lanterne; canalisations en plomb gainées de bois et enterrées sauf dans la traversée du ruisseau; pompe d'accélération surplombant ce dernier, près de l'école publique de filles — aujourd'hui siège de l'Office du Tourisme —; réservoir aménagé pour recevoir l'eau chaude dans l'établissement où elle est refoulée avant d'être redistribuée par des tuyaux en cuivre vers la fontaine, les salles de bains et de douches, les étuves. La mise en exploitation des thermes, approuvée seulement le 17 janvier 1935, fait prendre un essor nouveau à Chaudes-Aigues au moment où elle en ressent l'impérieuse nécessité. Les petites industries locales meurent les unes après les autres, victimes du progrès; le canton se dépeuple, sa jeunesse émigrant vers

Paris; la ligne de chemin de fer Saint-Flour-Rodez ne sera jamais construite; une torpeur de plus en plus pesante étreint la cité thermale pendant les longs hivers. Mais, grâce à ses thermes, le Caldaguès renaît à la vie et à l'espoir quand arrive le joli mois de mai : les autobus déversent sur la place du Gravier des flots de curistes et, sur les côtes raides et arides, le genêts se parent de fleurs d'or pour leur souhaiter la bienvenue; les rues s'animent; l'établissement thermal devient une ruche où se fabriquent des litres de sueur aussi bonne pour la santé que le miel; la truite farouche n'hésite plus à sortir de sa cave pour participer à l'allégresse générale, tandis que le Remontalou murmure de plaisir; et Chaudes-Aigues peut se proclamer sans ostentation la « providence des rhumatisants ».

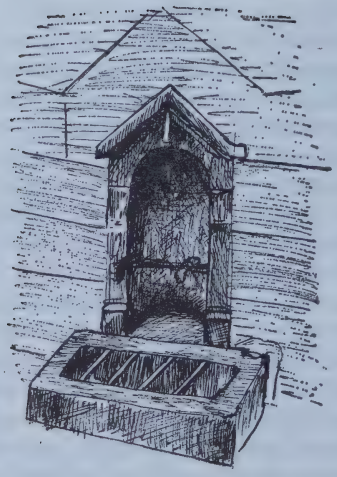

Fontaine à eau chaude et eau froide.

XXVIII

# Le temps des épreuves 1939-1945

*1939-40 — La drôle de guerre et l'exode*

Le 3 septembre 1939, alors que la saison thermale va son petit train, soudain le tocsin sonne au clocher de l'église : la guerre est déclarée. Certes ce n'est pas une surprise, mais on eût tant aimé pouvoir espérer encore. Les visages se rembrunissent ou se couvrent de larmes, les cœurs se serrent; les jeunes mobilisés rejoignent leurs unités, d'autres Chaudesaiguois plus âgés, qui ont déjà combattu en 1914-18, sont appelés comme réservistes; les curistes se raréfient; les provisions s'accumulent dans les caves ou greniers de ceux « qui ont les moyens »; les oreilles attentives se collent aux postes de radio, les yeux avides parcourent les journaux à l'affût de la moindre nouvelle rassurante; les véhicules utilitaires sont réquisitionnés et payés en « bons d'armement », véritable monnaie de singe; les rues de la petite station se vident. Ainsi commence « la drôle de guerre ». Jusqu'en mai 1940, « à l'avant », il ne se passera rien ou presque; « à l'arrière », on s'organise et la vie reprend ses droits après quelques jours de stupeur. Les femmes suppléent les hommes dans les boutiques, les ateliers ou aux manches de la charrue; certains retraités reprennent du service; les enfants affluent dans les écoles publiques et privées dont les effectifs sont gonflés par l'arrivée de petits Parisiens; le maire Brémont, son conseil municipal et le conseiller général Besson poursuivent leur mission d'administrateurs. Pour les soldats, on organise ker-

messes, tombolas, quêtes, on tricote des vêtements chauds, on confectionne des colis. Bientôt règne même une certaine béatitude : aucune tuerie comparable aux hécatombes de 1914-18; la moindre escarmouche favorable à nos couleurs est amplifiée en communiqué de victoire; les permissionnaires confirment que la ligne Maginot est imprenable et notre matériel de guerre irrésistible; la radio, les journaux, les affiches insistent sur l'étendue et la puissance des empires anglais et français et répercutent les phrases-chocs de nos dirigeants : « La route du fer est coupée », « Nous vaincrons parce que nous sommes les plus forts ».

Quel réveil brutal en ce mois de mai 1940 où la foudroyante offensive allemande à travers les Ardennes laisse présager la défaite ! En trois semaines, les « Boches » percent le front, coupent l'armée française en deux, foncent sur Paris. Le 10 juin ils reçoivent l'appui des Italiens; quatre jours plus tard ils occupent la capitale, franchissent la Loire le 16 et encerclent les troupes de la ligne Maginot. A « la drôle de guerre » succède sans transition « la débâcle » et « l'exode ». Pour les gens du Nord, de l'Est et de la région Parisienne, une seule obsession : gagner coûte que coûte, le plus vite possible, par n'importe quel moyen, cette terre promise, la France du Centre et du Sud où, pense-t-on, les ennemis ne s'aventureront pas. Jamais, dans toute son histoire, Chaudes-Aigues n'a connu un tel afflux de véhicules hétéroclites, de charrettes hippomobiles, de bicyclettes, de landaus, de marcheurs harassés, de chiens, de chats, d'oiseaux en cage. Troupeau pitoyable d'émigrants qu'aucun Moïse ne conduit; cohortes disparates de soldats perdus qu'aucun chef ne guide. Mis en congé prématurément, car les écoles ont été aménagées en centres d'accueil, les gosses de Chaudes-Aigues tracent en courant des arabesques, heureux d'aller plus vite que les voitures surchargées qui s'étirent en une file ininterrompue, pare-chocs contre pare-chocs. Insouciants, ils s'amusent de ce spectacle insolite; étonnés et ravis, ils ne partagent pas la désolation générale. Il faudra attendre le 23 juin pour qu'ils comprennent et versent à leur tour des larmes de chagrin et de dépit : l'armistice est signé, la guerre perdue, la défaite consommée; l'exode ne leur apparaît plus comme un divertissement.

La plupart des réfugiés de Paris se sentent en pays de connaissance : ils sont reçus par leurs parents, trouvent un toit pour les abriter, redécouvrent dans les champs des gestes ancestraux. S'ils ne craignaient pour leurs biens, s'ils ne redoutaient une longue occupation allemande, ils se croiraient presque en vacances. Mais les autres ? Beaucoup poursuivent leur migration forcée vers le Midi. Quelques-uns, trahis par leur véhicule, épuisés, attendus nulle part cherchent un abri provisoire à Chaudes-Aigues où l'accueil a été cordial. Le vieil hôtel Notre-Dame, malgré son délabrement, suffira au bonheur immédiat des plus déhérités.

A l'amertume de la défaite, à l'humiliation de la déroute s'ajoute

(Cliché G. Jarlier.)

L'établissement thermal ultra-moderne, inauguré en juin 1964 par M. Georges Pompidou, alors premier ministre, le Dr Raynal étant maire de Chaudes-Aigues.

(Cliché G. Jarlier.)

La piscine de l'établissement thermal
« où la chaleur de l'aygue guérit les douloureux ».

pour beaucoup de familles l'angoisse quant au sort de leurs soldats. Quelques réservistes ayant échappé à l'encerclement ont réintégré leur foyer. Les nouvelles sont longues à parvenir au pays : trois combattants seulement — si l'on peut dire — sont tombés au champ d'honneur; les autres ont pris l'éprouvant chemin de la captivité. Tristesse et soulagement se bousculent dans le cœur des mères, des épouses, des enfants. Mais on espère tout de même : Pétain a pris en main le destin de la France; chacun parie sur la stature et le patriotisme du vainqueur de Verdun pour en imposer aux Allemands. Grâce à la signature de l'armistice, ceux-ci n'ont pas poussé au-delà de Clermont-Ferrand. La ligne de démarcation, qui coupe la France en deux, laisse l'Auvergne et Chaudes-Aigues en zone libre. Après le flux, c'est le reflux : l'attribution d'une allocation d'essence ou l'inscription dans un train de rapatriement avec soixante-dix kg de bagages par personne et trois jours de vivres — on est prudent ! — permet à la plupart des réfugiés de regagner leurs pénates en zone occupée. Seuls les enfants demeurent nombreux dans le pays de leurs ancêtres. Au creux de sa douillette vallée, la petite ville se laisse gagner par un engourdissement rassurant, bercée par la douce mélopée du Remontalou. En cette oasis de paix, personne n'aurait alors osé prédire qu'un jour les Allemands viendraient y livrer combat, à moins de passer pour un cynique farfelu.

### *Vie quotidienne et système D*

Soyons honnête ! Qui ne se sent pas un tantinet pétainiste en ce deuxième semestre de l'année 1940 ? Quel Chaudesaiguois a prêté attention à l'appel lancé depuis Londres par un général pratiquement inconnu ? Combien regrettent cette III[e] République défunte que le gouvernement installé à Vichy a remplacée par « l'Etat français » ? En août, la condamnation à mort de De Gaulle par un tribunal militaire siégeant à Clermont-Ferrand n'est pas perçue comme un événement tragique de première importance et, en octobre, la trop fameuse poignée de main de Montoire choque et rassure tout à la fois : le Maréchal ruse avec les Allemands ou, au pire, cherche ainsi à sauver les meubles. Longtemps la rumeur publique entretiendra cette illusion qu'une entente tacite, une connivence secrète existent entre Pétain et la France Libre. La devise « Travail, Famille, Patrie » ne déplaît pas aux très traditionnalistes habitants du Caldaguès; revoir les frères du Sacré-Cœur et les sœurs de la Présentation en costume religieux dès la rentrée des classes leur paraît plutôt un bon signe. Quant à la légion française des Combattants, créée le 29 août pour redonner à la Nation un élan brisé par la défaite, elle reçoit à Chaudes-Aigues l'adhésion de la majorité des anciens combattants des deux guerres. Réunis à la mairie, en décembre, ces derniers élisent le comité de la section présidé par M[e] Barbès et composé de médaillés militaires et de croix de guerre. Main levée, le serment est prêté d'une seule voix par tous les légionnaires. Beaucoup de Chaudesaiguois leur font

confiance, car ils reconnaissent leurs mérites passés, et adhèrent à certaines de leurs activités présentes. Leur bureau d'entraide organise quêtes, tombolas, séances récréatives, arbres de Noël, confectionne des colis au profit des soixante-quinze prisonniers de la commune, de leur famille et des réfugiés les plus démunis. Leurs manifestations de masse à la gloire du « sauveur de la France », la fête du 1er mai, jour de la Saint Philippe, suscitent une curiosité sympathique. Heureux et naïfs, les enfants des écoles publiques et privées y entonnent le hit-parade de l'époque : « Maréchal, nous voilà... ». La dernière grande cérémonie patronnée par la légion des combattants, qui sera marquée par une certaine ferveur populaire, se déroulera en août 1942, sur la place du Gravier. Venues de tout le canton, des délégations portent un peu de terre de leur commune que, le 30, le Maréchal mêlera aux échantillons prélevés dans toutes les autres. Symbole dérisoire et fallacieux d'une union des cœurs et des esprits derrière Pétain que les épreuves endurées, les déceptions accumulées, les actes politiques réprouvés ont rompue. La légion elle-même s'effrite. Quelques adhérents lui resteront fidèles jusqu'au bout par conviction personnelle, par entêtement ou par aveuglement. On les traitera de « collaborateurs » et certains recevront par la poste le sinistre cercueil miniature destiné à tempérer leur ardeur. Rendons-leur justice : ils ne deviendront jamais des délateurs et aucun Chaudesaiguois ne connaîtra les affres de la déportation. Beaucoup perdront peu à peu leurs illusions, se détacheront du régime de Vichy et prendront leurs distances avec « la révolution nationale ». D'autres encore, persuadés d'avoir été bernés, basculeront carrément dans l'opposition, voire la résistance active, partageant ainsi les sentiments de la majorité de la population.

Car entre 1940 et 1942 l'état d'esprit évolue lentement mais inexorablement. Le soir venu, quand une sorte de couvre-feu exige que les volets soient clos et les rideaux opaques tirés afin qu'aucune lumière ne filtre à l'extérieur, les Chaudesaiguois se barricadent chez eux, tournent le bouton du poste de radio et, malgré un brouillage savant — Tilali, Tilali, Tilali... — écoutent les voix chaudes, chaleureuses, réconfortantes des Français libres qui « parlent aux Français ». Ils fredonnent avec eux « Radio-Paris ment, Radio-Paris est allemand », frémissent à la litanie des mystérieux messages personnels, apprennent à mieux connaître De Gaulle et ses hommes qui leur ont rendu l'espoir. A l'impact de cette propagande s'ajoutent les difficultés de la vie quotidienne qui dressent la population contre les Allemands et le gouvernement de Vichy accusé de gérer la pénurie au profit des occupants.

Restrictions, réquisitions, contrôle économique, troc, ravitaillement au prix fort — le marché noir — des parents ou amis moins favorisés de la zone occupée, personne n'échappe à ces dures contraintes. Se nourrir convenablement, se vêtir et se chausser confortablement, boire agréablement, fumer à sa convenance, laver, se

laver, cuisiner, écrire, voyager relèvent de la gageure avec les seules cartes de rationnement et les maigres ressources légalement mises à la disposition des usagers. Chacun suivant son âge et sa fonction — enfants, $J^1$, $J^2$, $J^3$, adultes, travailleurs, cultivateurs, vieillards — reçoit une carte d'alimentation correspondant à sa catégorie et scientifiquement calculée pour que les ventres ne crient pas trop famine et que le taux de cholestérol reste au-dessous de la moyenne. Sans tickets, pas de pain, pas de viande, pas de fromage, pas de matières grasses, pas de sucre, pas de café, pas de savon..., et malheur à ceux qui n'ont pas su assurer leurs fins de mois ! Riz et tapioca sont réservés aux tout jeunes, le chocolat aux enfants et adolescents, le vin aux adultes. Le pain, dont le taux de blutage avoisine 95 %, est noir et compact. Heureux encore s'il ne contient pas quelques balayures ou crottes de rats. Le pain blanc, que le troc ou le système D permet de temps en temps de se procurer, est savouré comme une gourmandise rare, même si le moulin de Filhon moud pendant la nuit le grain soustrait aux contrôles et aux réquisitions, même si les fours de village ne chôment pas. Tuer clandestinement un porc, étouffer ses cris de désespoir, le transporter, le dépecer, camoufler saucisses, jambons et petit salé, relèvent des coulisses de l'exploit. Dans toutes les pensions et sur de nombreuses tables familiales, les rutabagas et les pois cassés sont rois. Contre des tickets de textile, on peut se pourvoir de mauvais vêtements en rayonne, de pantoufles en mince feutrine et de souliers en cuir avachi ou en carton pâte; avec des relations, de quelques kilos de laine du pays que la filature travaille en cachette. La galoche est promue au rang de chaussure nationale avec semelle de bois renforcée par des lames de pneu clouées. Les écoliers se font un devoir de porter des sabots et la gibecière imitation cuir trop fragile pour abriter longtemps leurs cahiers à feuilles grisâtres. A la veillée, commerçants et restaurateurs collent inlassablement sur les imprimés adéquats les tickets collectés dans la journée et indispensables pour se réapprovisionner. Les fumeurs ont droit en principe à deux paquets de tabac ou quatre de cigarettes par décade. Ceux qui ont horreur de l'herbe à Nicot sont l'objet de sollicitations multiples et peuvent troquer leur ration. Quant aux intoxiqués, ils se muent en planteurs de tabac cultivé dans les parterres de fleurs et le long des allées pour ne pas empiéter sur le terrain réservé aux précieux légumes. Les larges feuilles sont cueillies, séchées, macérées, découpées en fines lamelles, roulées, grillées au four puis brisées. Le liquide noir et sirupeux, obtenu après macération, servira à tuer les doryphores (les Allemands hériteront de ce surnom pour leur amour immodéré des pommes de terre). Dans des grilloirs à manivelle, au-dessus d'un feu de charbon de bois, tournent inlassablement les grains d'orge destinés à remplacer le café : en les infusant, on obtient un liquide pâle appelé « café d'orge » et sucré avec une pastille de saccharine. En fait d'« ersatz », chacun rivalise d'ingéniosité avec les Allemands et fabrique de la colle, du savon, de la mayonnaise sans huile ni œuf, du sucre de châtaigne, du vin avec

des cassis ou même des cosses de petits pois, de la confiture avec des carottes et nous en passons.

Seules la nécessité ou la soif d'aventure peuvent pousser au voyage, car les trains sont rares et bondés, les autobus surchargés, les voitures particulières mises sur cales dans les garages, les formalités administratives décourageantes pour franchir la ligne de démarcation. Les gazogènes, adaptés aux carosseries des véhicules utilitaires, transforment véritablement les conducteurs en « chauffeurs » et redonnent vie à un métier disparu, celui de charbonnier. Les reprises sont médiocres, les côtes gravies au pas. Il faut voir, certains jours d'affluence, le départ de l'autobus sur la place du Gravier : les voyageurs les plus prévoyants prennent d'assaut les places assises; les derniers arrivés se serrent debout dans l'allée centrale; d'autres préfèrent se hisser sur l'impériale au milieu des valises et des colis; les plus hardis s'installent entre les ailes avant et le capot. Quelques conduites intérieures, équipées de curieuses bouteilles de gaz n'épousant des fusées que la forme, servent de taxis. Le cheval détrône le cheval-vapeur et la bicyclette redevient la petite reine. La rareté des pneus donne lieu à tout un trafic; on les use jusqu'à la corde et on les rafistole comme on peut.

*De l'opposition larvée à la résistance ouverte*

1942 marque un tournant décisif dans l'évolution de l'esprit public des Chaudesaiguois. Le Docteur Brémont, maire pendant trente-trois ans, démissionne le 1er mars suivi par l'ensemble du conseil municipal. Le conseil général ne se réunit plus; le Docteur Besson F., représentant du canton, est d'ailleurs suspect pour son républicanisme. Toutes élections étant suspendues, le préfet nomme d'autorité une nouvelle municipalité présidée par Me Barbès. Les réquisitions sont de plus en plus ressenties comme des brimades alors que la population manque de tout : au printemps, les maires du canton doivent se réunir à Chaudes-Aigues pour fixer les quotas de blé et autres céréales que chaque commune versera aux services du ravitaillement après la prochaine récolte; à intervalles réguliers, les paysans du Caldaguès sont astreints à livrer une fraction de leurs bovins rassemblés sur la place du Gravier et conduits à pied par quelques courageux jusqu'aux quais d'embarquement de Neussargues. C'est ce qui s'appelle travailler pour le roi de Prusse. De nombreux juifs traqués ont cru trouver dans ce coin reculé de l'Auvergne un havre sûr. Ils se leurrent; aucun espoir pour eux d'échapper à la gestapo. A l'entrée de Chaudes-Aigues, une inscription tracée par une main indigne, « Chaudes-Aigues, gheto juif ! », dénonce leur présence. Et je me souviens encore de ces nuits tragiques au cours desquelles les gendarmes venaient réveiller mon père, l'accompagnaient jusqu'à son car réquisitionné et râflaient les malheureux Juifs portés sur une liste. Ensuite, c'était le tragique voyage, la mort dans l'âme, jusqu'à Clermont-Ferrand où les attendaient les trains spéciaux de la déportation.

Finalement, trois événements graves vont déciller les yeux de ceux qui voulaient encore croire en l'esprit de résistance du chef de l'Etat, malgré leur écœurement. Le 11 novembre 1942, après le débarquement allié en Afrique du Nord, les armées du Reich franchissent la ligne de démarcation et, au mépris des clauses de l'armistice, envahissent la zone dite libre : l'hydre étend ses tentacules sur tout le territoire français; Saint-Flour, la « ville vierge », connaît pour la première fois de son histoire les affres de l'occupation; finie la relative quiétude de la zone non occupée. Et Pétain se contente d'une timide et inefficace protestation. A ce honteux camouflet succède le décret sur le service du travail obligatoire, imposé par l'occupant avec la complicité des autorités de Vichy. Frappant les jeunes gens de plusieurs classes d'âge, il est ressenti par les familles concernées comme la pire des mesures autoritaires, qui les atteint dans leur chair vive. Quelques-uns obéiront; d'autres s'y soustrairont comme ils pourront, conscients d'être considérés désormais comme des hors-la-loi. En échange, les Allemands ont promis de libérer des prisonniers de guerre : c'est ce qu'ils appellent « la relève ». Cruelle déception ! Deux Chaudesaiguois seulement rentreront de captivité en janvier et février 1943. Enfin, la création de la milice, plus haïssable que la Gestapo, menace directement la région puisqu'une dizaine de miliciens s'installent en juin — pour peu de temps, il est vrai — à Saint-Flour. Autant de décisions brutales et arbitraires qui révoltent l'opinion publique hostile à toute dictature, illustrent la duperie du régime de Vichy, accroissent le nombre de sympathisants gaullistes. Le Caldaguès va entrer à son tour dans l'ère de la résistance ouverte et organisée.

*La naissance du premier maquis de Chaudes-Aigues*

Dans cette guerre pas tout à fait comme les autres, l'imprévu, l'inimaginable pouvaient se produire à tout moment. Jusqu'à l'été 1943, les Chaudesaiguois n'ont connu les Allemands que par la propagande, le récit de leurs exploits ou de leurs turpitudes, les contraintes et privations imposées à chacun. Mais en ce mois de juillet, ils doivent se faire une raison : les « frisés » sont là, installés à Chaudes-Aigues, et l'occupation prend un caractère plus concret que jamais. Certes, elle n'a rien de sauvage et de tyrannique. Les soldats d'Outre-Rhin ne se comptent qu'une dizaine, assez corrects, tantôt distants, tantôt obséquieux à l'égard de la population plus agacée qu'inquiète. Leur rôle consiste à surveiller de jeunes travailleurs français occupés à enterrer un câble téléphonique reliant Toulouse à Paris, le long des Nationales 9 et 121. La plupart des éléments de cette compagnie, dirigée par des techniciens français, ont souscrit un engagement volontaire pour échapper au S.T.O. A la fin de l'entreprise, ils suivront l'organisation Todt sur d'autres chantiers de France... ou d'Allemagne. Perspective peu réjouissante que certains se refusent à envisager. Un matin de septembre 1943, trente-deux d'entre eux manquent à l'appel, mais aussi plusieurs véhicules et

le contenu des magasins de vivres et d'habillement. Pendant la nuit, ils ont déserté le chantier pour aller se réfugier dans les bois des Vaissières-Basses, commune de Lieutadès. Ainsi naît le maquis de Chaudes-Aigues dont l'effectif grossira par la suite dans des proportions considérables. Parallèlement, quelques militaires en rupture de ban sont accueillis à Maurines dès le 6 octobre 1943, détachement précurseur d'un centre de résistance active. Des patriotes locaux ont facilité leur installation : MM. Paulin, contrôleur des indirectes, Lacoste, chef de district, Roux, receveur des postes, Touly, commerçant. Bientôt arrivera Fournier, dit Tito, chef civil de la sixaine cantonale. Hébergé, ravitaillé, renseigné par la population, le maquis « Revanche » est placé sous les ordres du commandant Crevon (Pasteur) et, un peu plus tard, de son adjoint, le capitaine Mancarelli (Marius), réfugié et ouvrier mécanicien à Chaudes-Aigues, qui — hélas ! — manifestera, en une circonstance au moins, une cruauté dont on aurait aimé réserver l'exclusivité aux Nazis. Grâce au concours des habitants et avec 25 francs d'allocation par jour fournie par la Résistance, les réfractaires du S.T.O. franchissent tant bien que mal la rude période hivernale. Le 22 février 1944, l'alerte est donnée car leur emplacement est découvert. Insuffisamment armés, ils doivent se replier en catastrophe sur la Gravière (Jabrun), bravant la tempête de neige avec l'aide des Ponts-et-Chaussées. Leur cantonnement changera encore plusieurs fois et s'établira tour à tour au Chazal (Anterrieux), aux Deux-Verges et enfin à Fridefont.

Le 25 mars, le sergent Franoux, au nom des trente-cinq hommes de « Revanche » qui présentent les armes, reçoit des mains mêmes du chef régional des F.F.I. d'Auvergne, Henry Ingrand (Rouvres), le fanion à croix de Lorraine confectionné par Mme Fournier, marraine de guerre. Ce dernier a conçu un grand projet : faire de ces combattants de l'ombre le noyau d'un maquis plus important. Dans la perspective d'un débarquement prévu sur les côtes de l'Atlantique, les services britanniques et les membres les plus éminents de la résistance française avaient envisagé sérieusement de constituer en Auvergne trois « réduits militaires » capables d'accueillir les réfractaires du S.T.O. de tous les départements concernés et de se muer en centres « mobilisateurs » de toutes les forces vives de la région 6 : le premier au Mont-Mouchet, aux confins de la Haute-Loire, de la Lozère et du Cantal; le second dans le Caldaguès, particulièrement accidenté, sur les plateaux dominant les gorges profondes et sinueuses de la Truyère, du Bès et du Remontalou, au milieu des rocailles, landes à genêts et à bruyères, taillis et bois pentus; le troisième dans la somptueuse forêt du Lioran. Une opération baptisée Caïman ou force C parachuterait, au moment opportun, une division française aéroportée pour encadrer et renforcer les maquisards. Les buts étaient nobles : assurer la liaison entre les zones de débarquement nord et sud, couper les lignes de retraite et retarder l'acheminement des renforts allemands, voire même cons-

tituer le siège du gouvernement provisoire de la France dans une zone libérée et contrôlée par les Français.

Trop longtemps contraints à une inaction lénifiante, les hommes du maquis « Revanche » se préparèrent à jouer le rôle qui leur était dévolu. Depuis le 1er avril, sur l'ordre d'Ingrand, beaucoup de résistants du Puy-de-Dôme et de l'Allier étaient venus l'étoffer. Quelques coups de main lui permirent de compléter un armement défectueux. Ainsi, le 1er mai, ils attaquèrent au lieu dit « le Lac » (Jabrun) un convoi de camions transportant à Rodez des armes, 200 000 cartouches et des couvertures, tuèrent l'un des gardes et regagnèrent leur cantonnement avec tout leur butin. Une quinzaine de jours plus tard, le réduit de la Truyère abritait mille hommes et confirmation de son importance stratégique fut apportée par le major anglais Farmer, de la mission « Freelance », qui le choisit comme zone privilégiée des parachutages prévus, en raison de sa situation et de la conformation des plateaux propices à ce genre d'opérations.

Le 20 mai, suite à une réunion du comité régional de libération présidé par Ingrand, le colonel Coulaudon (Gaspard), chargé de diriger la concentration des résistants dans les trois réduits cités plus haut, lance l'ordre de mobilisation générale des volontaires. C'est la montée en masse en voiture, en camion, en car, à bicyclette, à pied d'hommes venus de toute l'Auvergne et des départements voisins. Le Mont-Mouchet se prépare à accueillir en quelques jours 3 000 hommes; le Caldaguès, qui servira de force de soutien, 1 500 sous le commandement militaire du colonel de carrière Mondange (Thomas). Malheureusement, le colonel Coulaudon n'a pas été prévenu à temps par le comité d'Alger que l'opération Caïman était abandonnée. Or, la concentration ne pouvait se justifier et s'inscrire comme une page glorieuse de la libération du pays qu'avec l'appoint indispensable de la force C. Sinon elle risquait de se révéler dangereuse, coûteuse en hommes et en matériel, douloureuse aux populations civiles. Goguenards, les Allemands de la feldgendarmerie installés à Saint-Flour se contentent d'observer le vaste rassemblement qui s'opère sous leurs yeux et de renseigner leur état-major de Clermont-Ferrand : le mot d'ordre semble être de laisser faire afin d'écraser en bloc la résistance auvergnate. Fort heureusement pour les maquis du Mont-Mouchet et de la Truyère, leurs ennemis commettent des erreurs capitales. La première consistera à mésestimer le courage et la capacité de résistance du maquis du Mont-Mouchet et, le 2 juin, un bataillon de S.S., parti de Mende, est contraint de se replier après de violents combats et avec des pertes sévères. Mais le 6, le général Jesser gagne le P.C. opérationnel de Saint-Flour tandis que les maquisards fêtent le débarquement allié sur les plages de Normandie. Le 10, avec des moyens énormes en hommes et en matériel, les Allemands attaquent à nouveau. Deux jours leur suffisent pour venir à bout d'un maquis trop faiblement armé

et désorganisé par l'afflux de combattants novices, mal entraînés faute de temps. C'est alors que les assaillants commettent leur seconde erreur : leur méconnaissance du terrain et des voies de repli possibles ne leur permettra pas d'écraser la résistance auvergnate. Ils tuent une centaine d'hommes, massacrent des blessés, fusillent quelques civils, brûlent plusieurs villages, détruisent les réserves, s'emparent du matériel qui n'a pu être saboté, mais la plupart des combattants de l'ombre, avec ou sans leurs armes, parfois avec leurs véhicules, réussiront à leur échapper en direction du Caldaguès où une seconde et brève concentration va préluder à la bataille de la Truyère. Comme celle du Mont-Mouchet, elle apparaîtra, selon l'expression de R. Aron dans son « Histoire de la libération de la France », comme le résultat « d'une illusion stratégique ».

*La bataille de la Truyère et la prise de Chaudes-Aigues*

Depuis le 24 mai, le maquis « Revanche » a installé son nouveau P.C. dans la mairie de Fridefont. Là se réunissent et se concertent Fournier, responsable civil, Mondange, conseiller militaire, les commandants Lacoste, Franoux, Hoareau, le capitaine Lévy (Gilles). Mancarelli (Marius) dirige les corps francs, le capitaine-médecin Alcalay le service de santé dont l'infirmerie occupe une ferme de la Brugeire; l'abbé Julhes, diacre, assure un semblant d'aumônerie. Dans un réduit de 45 km de pourtour environ, s'étirant des gorges de la Truyère au nord et à l'ouest à celles du Bès à l'est et à la RN 589 au sud, 1 500 hommes ont été répartis en quatorze puis quinze compagnies numérotées de 21 à 35 et armés avec les moyens du bord. Il faudra attendre le 1er juin pour que les parachutages réclamés instamment par le radio de la mission « Freelance » fournissent des équipements et des armes en quantité appréciable sinon en puissance de feu. Plusieurs compagnies, sous les ordres du colonel Mondange, ont bien tenté de prendre à revers les troupes allemandes lors de la bataille du Mont-Mouchet, mais n'ont pu intervenir efficacement sauf pour préserver la voie de repli vers la Truyère.

Deux jours plus tard, Chaudes-Aigues se serait cru revenue aux jours pénibles de l'exode. En ce 12 juin 1944, la station thermale grouille de tout un monde hétéroclite d'hommes armés ou sans armes, en uniformes, en blousons de cuir ou en civil, de véhicules surchargés, de voitures déposant des blessés dans l'établissement thermal transformé en hôpital provisoire. Selon les ordres reçus ou au gré de leur fantaisie, les rescapés du Mont-Mouchet rejoignent les 1 500 hommes de « Revanche » à Fridefont, Maurines, Saint-Martial, Anterrieux, les Deux-Verges. Quelques-uns logent à Chaudes-Aigues dans des immeubles réquisitionnés ou chez l'habitant. Du 14 au 18 juin, le terrain « Veilleuse », aménagé près de Saint-Martial, reçoit dans des containers des tonnes d'armes et de matériel tombées du ciel.

Pendant ce temps, une atmosphère lourde d'inquiétude et parfois de réprobation plane sur la petite ville promue au rang de capitale du maquis d'Auvergne. La population connaît tous les actes de vengeance commis par les Allemands à Murat, Ruynes, Clavières, Paulhac, et s'attend à de terribles représailles : sa ville brûlée, ses hommes fusillés ou déportés, ses biens pillés, ses terres dévastées, ses jeunes massacrés. Car les Chaudesaiguois dans la force de l'âge ont répondu à l'ordre de mobilisation générale et pris eux aussi le maquis dès le 6 juin. Devant ce qu'il faut bien appeler une certaine pagaille, le réduit n'ayant pas été prévu pour accueillir, loger, nourrir, armer, encadrer, entraîner plus de 5 000 volontaires, certains ont rejoint rapidement leur foyer, surtout les fils d'agriculteurs à une période de l'année aussi active, et leur retour précipité n'entretient pas l'optimisme. De plus, les bons de réquisition, pas toujours justifiés, obligent commerçants, artisans et paysans à livrer leurs produits ou marchandises aux résistants sans être convaincus qu'ils seront payés par la suite. Il y a pourtant peu de réticences, soit par désir de servir, soit par crainte de vengeance. Les « truands » n'ont-ils pas arrêté, le 1er juin, Me Menesclou, avocat parisien retiré chez sa mère à Fridefond, et un réfugié nommé Rouchevarguin, domicilié à Chaudes-Aigues, le premier accusé d'avoir expédié des listes de Juifs au gouvernement de Vichy, le second de les lui avoir fournies. Le bruit court que tous deux ont été exécutés d'une balle dans la tête. La réalité se révèlera plus triste encore. Le corps de Me Ménesclou, exhumé en 1952 à la demande de sa famille, en présence du maire de Chaudes-Aigues J. Julien et du parquet, sera autopsié : aucune trace de balle dans ce cadavre, mais une émasculation horrible ayant vraisemblablement entraîné la mort. Le capitaine Mancarelli (Marius), jugé par le tribunal militaire de Lyon, sera condamné et sa victime réhabilitée avec l'ordre intimé au maire de la commune de graver sur sa pierre tombale l'inscription « Mort pour la France ». Bavures regrettables, avec quelques autres plus ou moins graves, qu'un témoin impartial se doit de déplorer, car elles ne jettent aucune ombre sur la vaillance et l'intégrité de ceux qui ont vraiment combattu pour la liberté et l'honneur de la patrie. Bavures inévitables, dirons-nous, comme il s'en produit dans toutes les époques troublées. Reconnaissons d'ailleurs que chez les « truands » une certaine exaltation génératrice d'actes parfois irréfléchis ou désinvoltes a été transcendée par le sang généreusement versé puisque plus des deux tiers d'entre eux sont tombés lors des combats de la Margerdie et du Caldaguès. Bref, les habitants du canton vivent, sans oser le manifester, dans la hantise du lendemain, partagés entre leur sympathie agissante pour les maquisards, l'appréhension d'une dénonciation possible pour collaboration et l'angoisse d'une attaque allemande en règle. Une chape de plomb semble peser sur toute la région.

Quant au problème qui se pose à l'état-major de la résistance, il peut se résumer dans cette question : comment organiser rapidement et digérer cet afflux imprévisible de 4 000 maquisards au moins ?

On pare au plus pressé dans l'éventualité d'un assaut imminent. Le P.C. du colonel Coulaudon s'est logé dans l'école de Saint-Martial, celui du colonel Mondange à Fridefont; les pionniers occupent la ferme du Puech; le corps franc « Eloy » du capitaine Geneix celle du Crouzet; les transmissions s'affairent au Vialaroux; le service de santé, animé entre autres par le Docteur Mallet, l'un des fondateurs de la résistance sanfloraine, a installé son antenne à Maurines. Outre les crêtes dominant Chaudes-Aigues, les différentes compagnies tiennent les ponts de Lanau, de Saint-Juéry et le Pont-Rouge sur les routes principales. La Nationale 121 de Saint-Flour à Chaudes-Aigues sera rendue inutilisable par des charges d'explosifs qui feront sauter un pan de la côte de Lanau et le petit pont de la Brauze sur le Remontalou. Dans la nuit du 16 au 17 juin, vingt-huit bombardiers alliés déversent une pluie de parachutes qui déposent en douceur sur le sol de quoi équiper 5 800 hommes. Le 18, sur la petite place de Saint-Martial, en présence du maire et du curé, l'anniversaire de l'Appel lancé depuis Londres par de Gaulle est célébré avec solennité : un lever des couleurs, une allocution d'Ingrand, commissaire de la République, et un défilé impeccable sont à peine troublés par quelques rafales de mitrailleuse que lâche un avion de reconnaissance allemand.

Avertissement sans frais ! car les Teutons ne restent pas inactifs. Le maquis d'Auvergne qu'ils n'ont pu écraser au Mont-Mouchet, ils espèrent bien l'anéantir dans le Caldaguès. Le général Jesser en a reçu l'ordre à Saint-Flour en même temps que la recommandation expresse de respecter les femmes et enfants et d'éviter les atrocités. Le 19, le P.C. de Saint-Martial prend connaissance d'informations qui laissent prévoir une offensive ennemie pour le lendemain. On envoie alors un jeune séminariste de Chaudes-Aigues, Léon Cornut, à Saint-Flour en qualité d'agent de liaison pour essayer de se renseigner sur les forces allemandes : grâce à sa soutane, il peut se promener à travers la ville, circuler dans les établissements religieux occupés par les soldats du Reich et évaluer incognito l'importance de leurs effectifs et leur puissance de feu. Il rentre le soir même rendre compte de sa mission qui ne laisse subsister aucun doute sur l'imminence d'une attaque contre le maquis.

Douze heures se sont à peine écoulées que les premières rafales de mitrailleuses crépitent du côté du Pont-Rouge. Nous sommes le 20 juin au petit matin. Le colonel Garcie n'a pas eu le temps d'achever la mise en état de défense du réduit. Il faut pourtant faire front à des assaillants super-armés : 2 000 fantassins, asiates pour la plupart, des engins blindés, de l'artillerie, des avions. C'est presque l'équivalent d'une division qui converge sur le réduit de la Truyère de quatre côtés à la fois : en direction de Chaudes-Aigues par le pont de Tréboul, Lieutadès et le Pont-Rouge; sur Anterrieux par La Chaldette et la Barre de Fer; sur Maurines par Saint-Juéry; sur Fridefont par Auriac et le cirque de Mallet. Le premier combat sé-

rieux se livre au Pont-Rouge : ce dernier, hâtivement miné, saute à moitié seulement quand la première automitrailleuse s'y engage. Sept maquisards se feront tuer sur place pour ralentir la progression allemande; les autres, après une héroïque résistance, se replieront sur le bois de Védrines où trois d'entre eux trouveront la mort. La brèche ouverte dans le pont n'empêche pas une moitié de la colonne ennemie d'atteindre le bois du Couffour tandis que l'autre, revenant sur ses pas, incendie le hameau de Maison-Neuve avant d'emprunter la voie secondaire conduisant à Réquistat et à Saint-Rémy en direction d'Anterrieux et de Chaudes-Aigues.

Aux premiers échos de la bataille, la population civile, persuadée qu'elle sera vouée au martyre si elle reste sur place et que la ville sera livrée aux flammes, a bouclé rapidement quelques valises, emporté ce qu'elle possède de plus précieux et gagné les côtes voisines, notamment la colline de Radoundet où n'aboutit aucune route et dont le versant nord-ouest dégringole jusqu'à la rive gauche de la Truyère. Du plateau du Couffour, les canons et les mortiers allemands arrosent la périphérie de Chaudes-Aigues et l'allure des fuyards doit s'accélérer pour éviter d'être pris sous ce feu roulant. Bientôt les premiers stukas survolent la ville à basse altitude et tous les Chaudesaiguois craignent l'apocalypse. Mais à 12 h 45, les troupes allemandes investissent la station et tendent sur la place du Gravier un large drap à croix gammée pour signaler leur présence aux aviateurs. A cette occupation rapide, au bon sens de l'état-major de la résistance qui n'a pas voulu défendre à tout prix Chaudes-Aigues, celle-ci doit en grande partie d'avoir échappé à une destruction totale. En grande partie, écrivons-nous, car bien malin qui serait capable aujourd'hui d'évaluer la part de mérite évolue à deux hommes de devoir : Me Barbès, maire de Chaudes-Aigues, et M. le chanoine Coutarel, curé-doyen, qui sont restés à leur poste, décidés à sauver ce qui pouvait l'être et conscients du risque encouru. Comme le maire de Clavières, ils s'offriront au besoin en holocauste pour éviter le pire. Leur abnégation et leur sens des responsabilités trouveront leur récompense : interrogés sans aménité par les officiers allemands furieux d'avoir investi une ville vidée dee ses habitants, ils sauront apaiser leur colère et préserver les biens de la population. Quelle part aussi attribuer à la Vierge de Pitié dans cette protection quasi miraculeuse de la station thermale ? Beaucoup de Chaudesaiguois seront persuadés que le triduum de prières promis à Notre-Dame si elle sauvait la ville et ses habitants a été déterminant. Le moment venu de tenir la promesse solennelle, on verra les Chaudesaiguois, même parmi les plus réticents, pavoiser leurs maisons afin de saluer la Pieta portée à dos d'hommes à travers les rues de la bourgade.

Anterrieux ne bénéficiera pas du même privilège. Tandis que le chef-lieu de canton est pris, les camions de la 7e compagnie stationnés près de l'église sont soumis à un violent bombardement pour éviter

un décrochage rapide des maquisards. 58 hommes, dont le capitaine Coupat, resteront sur le champ de bataille et le village sera détruit.

Par Auriac de Faverolles, une troisième colonne allemande atteint la rive gauche de la Truyère. Près du village de Mallet, noyé depuis par le lac artificiel, elle installe ses 77 et ses 105 qui arrosent d'obus Fridefont par-dessus les gorges de la rivière. Des Heinkel lâchent leurs bombes sur Saint-Martial et le Vialaroux dont les habitants se réfugient dans le bois de Sapinou : ils y passeront, dans l'angoisse, trois jours et trois nuits moralement soutenus par la présence de leur curé, l'abbé Bréchet. Leurs villages brûlent, l'église croule sous les bombes, les caveaux du cimetière sont éventrés tandis que certaines unités du maquis résistent sur les crêtes malgré le pilonnage de l'aviation et des pièces d'artillerie mises en batterie près de la chapelle Notre-Dame de Pitié. Sous le commandement du colonel Mondange, elles se battront jusqu'au matin du 21 juin, permettant au gros des troupes de se replier pendant la nuit. Beaucoup de maquisards devront leur salut aux jeunes du terroir qui leur servent d'éclaireurs : ainsi de l'état-major lui-même qui franchit la Truyère dans la nuit du 20 au 21, guidé par les gendarmes de Chaudes-Aigues, gravit les flancs du Puy Montbrun, près de Lavastrie, et gagne sans encombre la forêt du Lioran. D'autres s'égaillent dans la vallée du Bès qu'ils remontent depuis l'usine électrique du Vergne en direction de la Lozère. Les jeunes Chaudesaiguois se regrouperont pour la plupart près de Lanau et longeront les gorges de la Truyère jusqu'au bois du Fleis, sous Espinasse. Quelques jours plus tard, alors qu'ils ont décidé de rentrer à Chaudes-Aigues et approchent d'Espinasse, ma cousine et moi-même serons assez heureux pour les prévenir à temps de la présence des Allemands en patrouille dans le village. Cinq minutes plus tard, ils seraient tombés dans la gueule du loup.

Le 21, à une heure du matin, les corps francs font sauter le dépôt de munitions de Fidefont. Mais quatre-vingts morts restent sur le terrain, ainsi que des armes, des toiles de parachutes, des véhicules, des approvisionnements et des équipements de toutes sortes... pas perdus pour tout le monde. Une Chaudesaiguoise, Mlle Laurore, a été tuée par une balle perdue. M. Plantade et son fermier J.-M. Charbonnier arrêtés comme terroristes et sur le point d'être exécutés ont cherché leur salut dans une fuite éperdue : le premier échappe par miracle au feu nourri des Allemands, mais le second est fauché en pleine course, laissant une veuve et quatre enfants. Un jeune Parisien, Marius Roger, victime de la même méprise, est abattu de sang-froid. Au demeurant, la population civile s'en tire assez bien.

Les épisodes les plus tragiques de cette brève bataille affecteront l'héroïque service de santé. Tandis que l'infirmerie du groupe Mondange, sous la direction de l'abbé Julhes et des séminaristes de Chaudes-Aigues, réussit à se mettre à l'abri dans la vallée de Brezons avec tous les blessés, celle de Maurines subira des pertes

sérieuses. Le 20, dès 21 h, le commandant R.-M. Menut lui a donné l'ordre de repli. 65 blessés, dont 23 gravement atteints, sont portés à dos d'hommes ou transportés en chars à bancs et la plupart parviennent à franchir les gorges de la Truyère en direction d'Albaret-le-Comtal (Lozère). Mais le convoi de grands blessés, immobilisé quelques heures à Saint-Just par un violent orage et repéré par un avion mouchard, va être intercepté peu après le pont d'Estremiac sur l'Arcomie. Tous sont massacrés, ainsi que le Docteur P. Reiss (Raymond) de la faculté de Strasbourg, et le vétéran F. Lafaye qui les accompagnent, accomplissant leur devoir jusqu'au sacrifice suprême. La fille de ce dernier, Anne-Marie Menut, blessée en essayant de les protéger, sera conduite à Chaudes-Aigues d'où le curé-doyen Coutarel, jugeant son état très grave, la fera évacuer sur le dispensaire de Saint-Flour. La Gestapo viendra l'y cueillir, la transportera à Clermont-Ferrand et la torturera à mort. Quant au prêtre, accusé par certains résistants de l'avoir volontairement livrée aux tortionnaires, il sera par la suite emprisonné à Riom avant d'être libéré sans jugement sous la pression de la population de Chaudes-Aigues scandalisée. Le corps du Docteur Reiss figurera sous l'arc de Triomphe à la veillée funèbre du 11 novembre 1946 avec ceux de neuf autres universitaires morts pour la France.

Glorieux et tragique sera le destin du Docteur Mallet et de son fils Etienne, inexpliquée leur arrestation. Ils ont soigné avec dévouement les blessés du maquis, tout sacrifié à la résistance, et les voilà qui errent dans les gorges de la Truyère en compagnie du gendarme Aubert, tentant sans doute de rejoindre leur maison familiale du Barry d'Alleuze. Le 22 juin, le gendarme est tué; le Docteur Mallet et son fils sont capturés dans les ravines, quelque part entre Anterrieux et Fournels. Conduits à Chaudes-Aigues où le maire Barbès essaie en vain de les sauver en feignant de ne pas les reconnaître, tous deux seront fusillés le 24 à un kilomètre de la ville, au tournant de Pratviel, en même temps que trois jeunes maquisards. Comment a-t-on pu laisser à la dérive cet homme généreux qui avait appris quelques jours auparavant la mort de son jeune fils Pierre, fusillé à Saint-Flour, à l'âge de 17 ans, et l'arrestation de son épouse et de sa fille déportées ? Le mystère reste entier. Il serait tout à l'honneur de la Résistance de pouvoir éclaircir ce point d'histoire demeuré obscur.

Le 22 juin, la bataille du Caldaguès a pris fin. Son importance peut se mesurer au fait qu'un représentant des services allemands de sécurité de Paris, le commandant S.S. Hans Duffner, y a participé et n'a regagné le P.C. de Saint-Flour qu'au matin du 24. Du 21 au 23, les opérations de nettoyage se poursuivent et quelques prisonniers seront encore fusillés du côté de Neuvéglise. Dans la commune de Chaudes-Aigues, les assaillants se sont contentés de piller quelques maisons, d'incendier la ferme du Chirol où, affirmeront-ils, ils ont découvert un dépôt d'armes et un poste émetteur, et d'endommager

deux maisons du village de Pussac. Ayant fait savoir que les habitations inoccupées seraient détruites, propriétaires et locataires en reprennent possession avec d'autant plus de zèle que les occupants se sont montrés relativement modérés : les vieillards restés sur place n'ont subi aucune brutalité et les biens meubles et immeubles n'ont guère souffert. Une fois rentrés, quelques habitants éprouveront une peur rétrospective en découvrant dans leurs greniers ou leurs caves des blousons de cuir, des toiles de parachutes, des armes et des munitions dont ils ne soupçonnaient pas la présence. Des hommes charitables — mon père a été de ceux-là — se porteront volontaires pour enterrer les victimes, planter sur leur tombe une rustique croix de bois et déposer un bouquet de fleurs sauvages sur la terre arrosée de leur sang. Au bout de neuf jours, les Allemands qui campent sur les places de Chaudes-Aigues ou occupent les hôtels vident les lieux, dépités de n'avoir pu, une fois pour toutes, anéantir les forces vives du maquis d'Auvergne. Instruit par l'expérience, ce dernier se dispersera désormais et continuera la lutte sous la forme de guérillas locales plus efficaces que les deux grandes concentrations trop légèrement ordonnées par des chefs animés des meilleures intentions, mais pressés par le temps et vite dépassés par les événements.

Quelques résistants reviendront à Chaudes-Aigues, les uns portés par l'élan de leur cœur qui les fera convoler avec des filles du pays, d'autres pour y reprendre la guérilla avec leur chef Fournier, d'autres encore pour vivre aux crochets des habitants. Plusieurs femmes, accusées d'avoir copulé avec les Allemands, sont tondues sur la place du Gravier : spectacle plutôt dégradant qui ne se renouvellera pas. Le curé-doyen Coutarel, arrêté pour le motif déjà signalé, est extrait de sa prison riomoise par un commando de Chaudesaiguois, dirigé par J. Julien, résistant lui-même, qui exige sa parution rapide devant le tribunal ou sa libération immédiate. Le commissaire de la République Henry Ingrand juge l'acte d'accusation si peu convaincant qu'il donne tout de suite satisfaction aux quémandeurs : le curé Coutarel fera le jour même sa rentrée à Chaudes-Aigues sous les applaudissements d'une population gagnée à sa cause.

Auparavant, le 17 août, alors que Saint-Flour est encore occupée par les Allemands, un hommage solennel est rendu aux cinq fusillés de Pratviel : à l'initiative de Fournier, les cercueils sont portés à bras jusqu'à l'église paroissiale où une messe est célébrée par M. l'abbé Bréchet, curé sinistré de Saint-Martial, en présence des corps constitués et d'un détachement en armes. Après l'absoute, le cortège funèbre se rend au monument aux morts. Puis les dépouilles du Docteur Mallet et de son fils aîné sont transportées à Faverolles et inhumées dans le caveau familial. Les trois autres martyrs vont dormir de leur dernier sommeil dans la terre du cimetière de Chaudes-Aigues qu'ils ont contribué à régénérer de leur sang.

Le 24 août, sous un terrible orage, les Allemands évacuent Saint-Flour après avoir refusé de se rendre aux hommes du colonel Mon-

dange. Le Cantal est libéré; Chaudes-Aigues respire à nouveau; la vie reprend son cours normal malgré les restrictions qui dureront deux ans encore. A l'initiative du chanoine Coutarel, 175 000 F, des vêtements et des objets utilitaires de toutes sortes sont récoltés dans tout le canton au profit des 41 familles sinistrées. La Croix-Rouge du Puy, qui a fait appel aux étudiants jésuites de Vals et aux Routiers, a envoyé pour sa part deux cars équipés de matériel sanitaire et placé sur chaque tombe une croix de bois. Paradoxalement, la bataille qui a fait rage sur son territoire a moins touché la commune que la saignée 1914-18. Ses prisonniers une fois rentrés au pays, elle retrouve son potentiel d'activité après avoir redouté le pire. Dans tout le Caldaguès, stèles et monuments jalonnent, année après année, les routes du martyrologue de la Résistance auvergnate. Sur celui élevé à Saint-Flour à la gloire de tous les héros de l'arrondissement, sont gravés les noms de onze habitants du canton victimes des combats de la Truyère. Six gendarmes de Chaudes-Aigues seront décorés de la croix de guerre avec citations à l'ordre du régiment ou de la brigade pour leurs faits d'armes et, le 4 mars 1945, MM. Julien, Soulhard, Paulin et Vaissade, personnalités du pays, seront délégués au comité local de la Libération.

En attendant les prochaines élections, le Docteur Brémont a retrouvé sa mairie. Signe des temps ! « L'Etat français » a vécu, la IV[e] République se profile à l'horizon.

(Cliché G. Jarlier.)

Dans l'étroit vallon du Remontalou, Chaudes-Aigues et son église ;
à l'horizon, la chapelle vénérée de Notre-Dame de Pitié.

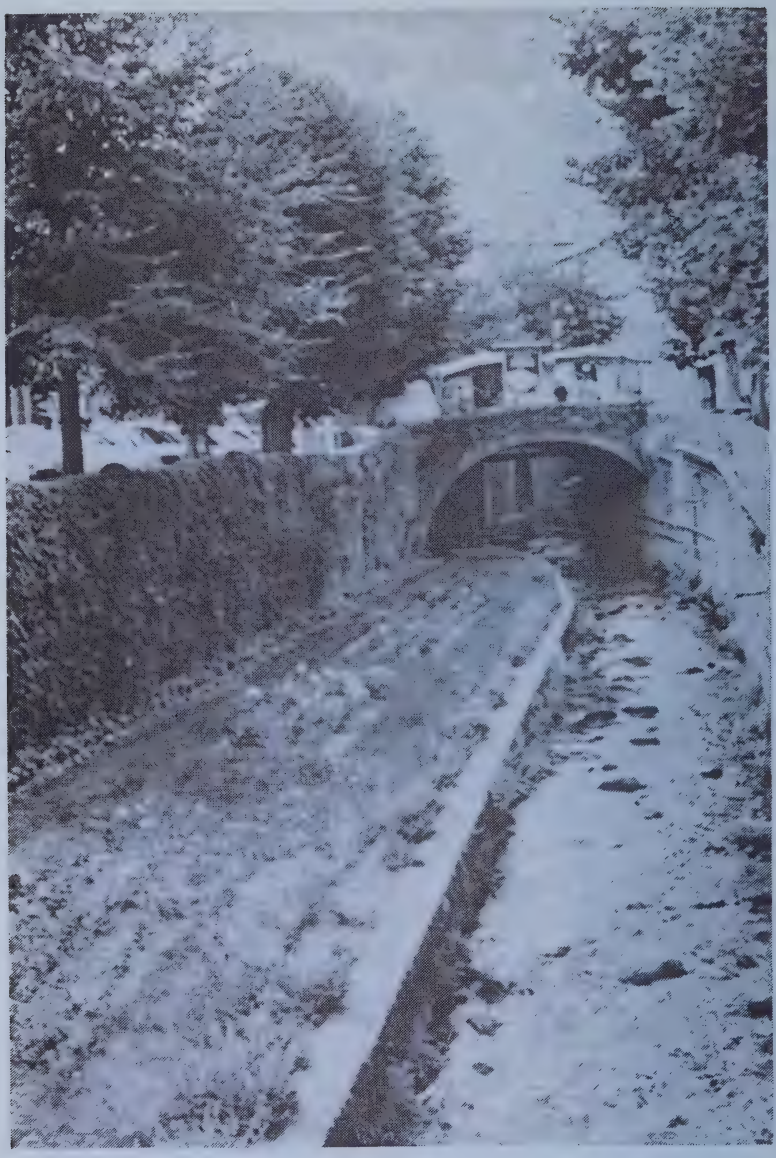

(Cliché G. Jarlier.)

Cœur de la Station thermale, le Remontalou, ses rives, le vieux pont moussu qui l'enjambe et unit la place du Gravier au faubourg d'Outre.

XXIX

# L'après-guerre et la métamorphose d'une station thermale

Les longues années de guerre n'ont pas perturbé l'esprit public des Chaudesaiguois, ni modifié leur comportement habituel lorsqu'ils sont appelés à déposer leur bulletin de vote dans l'urne. L'électorat, où dominent les paysans, les commerçants et les artisans, persiste dans son attitude de modération, de méfiance à l'égard de tout changement possible de société, de fidélité à ses convictions politiques plutôt ancrées à ce qu'on appelle, à tort ou à raison, la droite.

Quand le général de Gaulle lui demande, en octobre 1945, d'accorder tous pouvoirs à l'assemblée de forger une constitution pour la IV^e^ République, il répond en masse « oui », comme l'ensemble des Français. Mais ce dernier ayant démissionné en janvier 1946, il rejette à une très forte majorité le projet de constitution qui lui est proposé et que le pays approuve sans enthousiasme. La population chaudesaiguoise ne souhaite pas que la IV^e^ République ressemble comme une sœur à la III^e^ en ressuscitant un régime d'assemblée. Sans doute a-t-elle retenu les leçons de l'histoire. Rien d'étonnant si, en 1958, elle plébiscite la naissance de la V^e^ République (619 oui contre 27 non), tout comme elle soutient massivement le général de Gaulle lors des référendums sur la fin de la guerre d'Algérie et sur l'élection du président de la République au suffrage universel. Résolument gaulliste, elle votera en majorité, lors des élections présidentielles, pour Charles de Gaulle, puis Georges Pompidou, député de la

circonscription, enfin Valéry Giscard d'Estaing, supporté alors par son député-maire, le Docteur P. Raynal.

Même esprit de continuité lors des élections législatives. Electeurs et électrices de la commune apporteront leurs voix, de préférence, aux candidats modérés qui prennent place à droite ou au centre dans l'hémicycle du Palais-Bourbon : indépendants-paysans de Camille Laurens, qui a choisi, en 1946, le maire de Chaudes-Aigues Jean Julien comme second de liste, M.R.P. ayant à leur tête M. Johannon, puis les gaullistes J. Sagette (1962), G. Pompidou (1968) qui a fait du Docteur Raynal son suppléant, ce dernier enfin élu en 1973, réélu en 1978 et 1981 sans coup férir, dès le premier tour.

Sur le plan communal, l'électorat privilégie des hommes connus et appréciés pour leur valeur personnelle, leurs qualités administratives et leur aptitude à refléter les aspirations d'une population inquiète pour son avenir économique et démographique. Alors sa fidélité ne se dément pas, sa confiance ne se mesure plus. C'est pourquoi, au cours des trente-six années écoulées de 1945 à 1981, la commune ne portera à sa tête que deux maires : Jean Julien et Pierre Raynal. Toutefois, ces deux personnalités si proches par leurs idées, mais si dissemblables par leur formation, leur tournure d'esprit, les ressorts de leur dynamisme, leur capacité à mener à bien des projets ambitieux pour leur petite patrie nous inclinent à diviser l'histoire de l'après-guerre à Chaudes-Aigues en deux périodes : l'ère Jean Julien, de 1945 à 1953, et l'ère Pierre Raynal de 1953 à aujourd'hui.

## A. — L'ADMINISTRATION DE LA COMMUNE DE 1945 A 1953

En 1945, Jean Julien est élu maire de Chaudes-Aigues; il bat aussi d'extrême justesse le Docteur Besson, conseiller général sortant, pour représenter le canton au sein de l'assemblée départementale. Exploitant agricole à La Pradelle, aux portes de la ville, c'est un homme au solide bon sens que sa formation et sa profession inclinent plutôt à se pencher sur les problèmes agricoles de la commune et du canton qu'à programmer des investissements jugés hasardeux et pourtant indispensables à une relance du thermalisme. De plus, il prend en charge la commune au sortir d'une longue et douloureuse épreuve. Le recensement de 1946 souligne son déclin démographique : 1 175 habitants au lieu de 1 360 en 1936. L'exode rural lui a fait perdre en dix ans 7 % de sa population et 47 % en un siècle. Et, dans une période de forte natalité, son taux d'accroissement naturel restera presque nul, signe d'un vieillissement certain. Chaudes-Aigues a cessé de jouer un rôle industriel que quelques activités artisanales

secondaires n'ont pu remplacer. La dépopulation des campagnes se poursuit, amplifiée encore par la mécanisation. Les Thermes ne fournissent du travail que pendant la saison des bains et encore à une main-d'œuvre limitée. Toutes ces contingences obligent la jeunesse à émigrer vers Paris et freinent le développement de la station.

L'unique filature tourne au ralenti faute de matières premières et de débouchés; seuls les agriculteurs qui lui confient la laine de leurs moutons lui permettront de survivre quelque temps encore. Les drapiers-toiliers se fournissent dans les maisons de gros et leur nombre a chuté de 8 en 1900 à 4 en 1945. La dernière tannerie a fermé ses portes avant guerre. En 1951, on ne comptera plus qu'un seul meunier dans la commune, celui de Filhon, qui moud le grain de plus en plus rare de quelques paysans, car la minoterie Mouthiez — ex-moulin Achard —, qui faisait vivre une dizaine de familles et commerçait avec Saint-Flour et toute la Planèze, disparaît elle aussi. L'hospice est clos depuis la guerre : vieillards et infirmes sont aiguillés sur Saint-Flour ou Saint-Urcize. De plus, les » petites sœurs des Pauvres » quittent Chaudes-Aigues en octobre 1948, malgré les démarches du maire Julien et du curé-doyen Coutarel, nouveau coup dur heureusement compensé par l'installation d'un second médecin, le jeune Docteur Pierre Raynal, venu seconder le Docteur Moure. La justice de paix, victime de la réorganisation de la justice en France, est supprimée. Les moyens de communication sont précaires en raison d'un réseau routier en mauvais état et de la pénurie en carburant et en accessoires automobiles : ne voit-on pas, en 1947, le percepteur de Chaudes-Aigues dans l'obligation de cesser ses tournées de recouvrement de l'impôt « faute de pneus ». Cependant, les routes coupées et les ponts détruits sont reconstruits, notamment celui de La Brauze élargi et achevé au printemps 1946. Reste pour maintenir quelques emplois l'hôtellerie et le commerce, dont la pleine activité coïncide avec la période d'ouverture de l'établissement thermal, un entrepreneur de travaux publics qui embauche une dizaine d'ouvriers, quelques scieries ou exploitations forestières, l'industrie du bâtiment très sollicitée par la reconstruction des villages d'Anterrieux et de Saint-Martial et la rénovation de nombreuses habitations et boutiques.

Car Chaudes-Aigues a vieilli : ses neufs hôtels n'offrent plus, dans l'ensemble, les conditions de confort nécessaires à une clientèle de plus en plus exigente; magasins et meublés sont pour la plupart vétustes. Et que dire de l'école publique de garçons dans un état déplorable, du bureau de poste étriqué et incommode, de certaines rues et places encore empierrées comme celles d'un village, du ruisseau qui sert de poubelle à toute heure du jour et de la nuit et dont les rives regorgent d'énormes rats. Tel curiste se déclare ravi par les sites du Caldaguès et les résultats du traitement suivi dans les « Thermes du Par »; il l'écrit dans « Le Montagnard » du 26 août 1947 : « Je suis un baigneur de Chaudes-Aigues et je remercie le ciel d'avoir fait sourdre dans un paysage aussi charmant des eaux aux

qualités incontestables. Nombreux sont les rhumatisants et sciatiques qui bénéficient de leurs bienfaits. Je dois même, pour être franc, reconnaître que je suis, sinon guéri, du moins amélioré considérablement et, si certains à Lourdes laissent leurs béquilles, moi, je vais laisser mes cannes à Chaudes-Aigues... ». Mais il déplore en vrac l'exiguité des lieux de soins, l'insuffisance du personnel, le manque d'organisation, le ramassage des ordures ménagères trop tardif, les relents nauséabonds s'élevant du Remontalou.

Sous la houlette de son maire, Chaudes-Aigues va s'efforcer de négocier au mieux ce virage difficile en parant au plus pressé. Le Syndicat d'Initiatives y contribuera pour une large part et l'Amicale de Paris, présidée par E. Ruc, le soutiendra financièrement. En 1946, elle envoie 80 000 F au président du S.I. et 20 000 F au Comité des Fêtes. L'année suivante, elle offre à la ville quarante plaques émaillées, qui tirent les rues de leur anonymat, et trente autres pour baliser les chemins d'excursions pédestres. Quelques dénominations nouvelles apparaissent : la rue Notre-Dame d'Août à la place de la rue Marchande, le cours Bernard-Clavières et l'avenue Pierre-Vialard en hommage à deux bienfaiteurs du pays, l'avenue Docteur-Mallet en mémoire du héros de la Résistance. Quand Emile Ruc se tue en voiture quelque part sur la route de Chaudes-Aigues à Paris, sa ville natale reconnaissante lui fera des funérailles émouvantes.

Le Syndicat d'Initiatives, qui reçoit désormais 3 % du montant des taxes de séjour encaissées par la commune pendant la saison thermale, se lance dans une campagne de publicité et d'embellissements qu'exige la promotion du thermalisme et du tourisme : édition d'une brochure sur la ville d'eau, adoption d'une flamme postale, aménagements du Pré Michel, du parc public ombragé « Emile Ruc », du Randal, réfection complète du court de tennis, autorisation obtenue pour l'autocar Chassang d'assurer une fois par semaine la liaison Chaudes-Aigues - Aurillac. Ce service complète les liaisons régulières par autobus, l'une quotidienne Saint-Flour - Chaudes-Aigues - Laguiole et retour, l'autre tri-hebdomadaire Chaudes-Aigues - Saint-Flour et retour. Et pour que la station thermale soit mieux connue des voyageurs, on convainc l'assemblée municipale sanfloraine de baptiser sa gare « Saint-Flour - Chaudes-Aigues ».

Le conseil municipal s'active également : le mur de soutènement qui borde l'avenue Bourbon est remaçonné; on a dû sacrifier la plupart des arbres, mais le parapet recouvert de dalles en ciment devient un siège de choix pour converser assis sur « l'aparet ». Le bitumage de toutes les rues est achevé en 1949, le nouvel hôtel des postes mis en service à l'emplacement de l'ancien hôtel Notre-Dame, une sirène d'alarme installée sur le toit de la mairie, le square Pierre-Vialard remis en état, l'école publique de garçons enfin relevée de ses ruines, trois cents logements construits ou rénovés; et la famille Valette surélève d'un étage l'hôtel du Midi, le plus vaste et le plus confortable de la ville.

En 1950, une association d'éducation populaire, présidée par M. Virolleau, directeur de l'établissement thermal, et placée sous le patronage du Docteur Raynal, conseiller général, de J. Julien, maire, et de S. Vialard, président de l'amicale de Paris, décide de transformer la chapelle des Pénitents désaffectée en salle de spectacle. Les Beaux-Arts donnent leur accord sous réserves de sauvegarder l'ensemble de l'édifice et de conserver son patrimoine artistique, en particulier son monumental retable, son bénitier en pierre sculpté de 1625, son plat en cuivre repoussé du XVI^e^, son baiser de paix en argent gravé et doré du XVII^e^, ainsi que les statues et les instruments de la Passion. Exécutés en un temps record, les travaux aménagent la chapelle en cinéma, baptisé bien sûr « Le Thermal », qui ouvre ses portes le 22 avril avec la projection du film « Le voile bleu ». Cette initiative a le mérite de sauver peut-être le monument et d'offrir aux Chaudesaiguois et aux touristes une distraction dont ils étaient privés, mais les Pénitents ont dû se retourner dans leurs tombes.

Pourtant le thermalisme ne connaît pas le développement que pouvaient laisser espérer l'accroissement de la population française et l'appoint précieux de la sécurité sociale ! Certes, en 1946, 647 baigneurs ont fréquenté l'établissement thermal, soit un tiers de plus qu'en 1938. Mais c'est ensuite la stagnation, puis la régression qui frappe d'ailleurs la plupart des stations auvergnates : à Chaudes-Aigues, en 1950, on ne compte que 400 curistes. Cette désaffection s'explique d'abord par l'insuffisance de l'hôtellerie et des installations thermales qui ne satisfont plus aux critères d'une clientèle diversifiée, mais aussi par une publicité encore réduite, une politique des loisirs et de l'environnement trop timide et l'incrédulité, feinte ou réelle, de nombreux praticiens quant à l'efficacité des cures thermales.

Le rétablissement du comice agricole annuel, la reprise du marché hebdomadaire, les modifications apportées aux dates de certaines foires mensuelles, le développement du syndicalisme paysan, les efforts et initiatives du maire, agriculteur lui-même, ne pourront arrêter l'hémorragie qui vide villages et hameaux de la commune de sa jeunesse et conforter Chaudes-Aigues dans le rôle de centre agricole de tout un canton joué jusque là. Le syndicat d'élevage de la race Aubrac est bien né à Saint-Urcize, en 1946, sous la présidence du conseiller général J. Julien, mais les bêtes sont vendues surtout sur les champs de foire de Laguiole, Nasbinals, Aubrac, Brion et Rodez, tout comme les fromages au label « Laguiole ». Car, dans tout le Cal-daguès, l'élevage qui nécessite une main-d'œuvre réduite et convient mieux à la nature des sols a pris le pas sur la culture. En 1950, les terres labourables de la commune ne représentent plus que 4 % de la surface cadastrée contre 30 % en 1912; elles sont consacrées à des cultures de terrains pauvres : seigle, avoine de printemps et pommes de terre. Certaines ont été abandonnées à la lande et aux bruyères qui, avec les terres vaines, occupent 39 % du sol. Par contre, les surfaces réservées à l'élevage ont presque doublé, passant de 28,5 à

50,6 %. Cette spécialisation toujours plus poussée se conçoit bien aux marges de l'Aubrac, sur un terroir où la production de viande et de lait se révèle plus rentable, et dans les perspectives d'une vie moins pénible et d'un avenir plus sûr. Aussi s'attache-t-on à élever surtout des bovins (1 089 en 1950) qui supplantent les ovins (1 013), tandis que les chevaux (18) et les caprins (une dizaine) tendent à disparaître. Malgré tout, la densité du cheptel reste faible en raison de l'extension des friches et terres vaines.

## B. — 1953-1981 : QUAND CHAUDES-AIGUES FAIT PEAU NEUVE

Dès 1947, nous l'avons noté, s'est installé à Chaudes-Aigues un jeune médecin-généraliste de 27 ans, le Docteur Pierre Raynal. Originaire de Saint-Urcize, il a choisi le pays de ses ancêtres pour y exercer son art. Deux ans plus tard, il sollicite la confiance des électeurs du canton, bat de 400 voix le conseiller sortant et maire du chef-lieu, Jean Julien, et devient l'un des plus jeunes conseillers généraux de France. En 1951, il occupe la présidence du Syndicat d'initiatives : le développement de la station thermale semble d'ores et déjà constituer son principal objectif. Le 10 mai 1953, il est élu par l'assemblée municipale comme premier magistrat de la commune : choix mémorable et décisif pour l'avenir de Chaudes-Aigues. Dès lors, il sera constamment reconduit dans ses fonctions à une écrasante majorité, voire même sans concurrent direct. Son action au conseil général, sa connaissance approfondie des problèmes posés à un département essentiellement rural, le sérieux de sa gestion municipale, son dynamisme et son dévouement le font apprécier de Georges Pompidou. Quand ce dernier, suite aux événements douloureux de 1968, brigue avec succès le siège de député de la circonscription de Saint-Flour, c'est le Docteur Raynal qu'il choisit comme suppléant. Un an plus tard, l'enfant de Montboudif accède à la plus haute charge de l'Etat, la présidence de la République, et abandonne son siège de député. P. Raynal, avec plus de 60 % des voix obtenus lors de l'élection partielle qui suit, lui succèdera tout naturellement. Il sera réélu, dès le premier tour, en 1973, comme candidat unique de la majorité présidentielle, malgré une forte opposition socialiste et communiste, et en 1978, avec 62 % des suffrages. Pour compléter un palmarès électoral éloquent, il a accédé entre temps, en mars 1976, à la présidence du conseil général du Cantal. Il est vrai qu'il est d'un abord facile, qu'il sait se mettre au service de tous et de chacun sans exclusive, qu'il occupe sa place d'élu de la Nation au parlement avec une compétence reconnue dans tout ce qui touche aux problèmes de l'agriculture, de l'équipement et de l'économie de montagne.

Sur le plan communal qui nous intéresse au premier chef, le député-maire, secondé par des conseillers municipaux dévoués et par un office du Tourisme actif, va entreprendre un effort sans précédent de modernisation et de rénovation qui fera de Chaudes-Aigues une station thermale et touristique de premier ordre, une vraie petite ville d'eau à la campagne, aussi agréable aux curistes qu'aux vacanciers, sans négliger pour autant l'agriculture mère nourricière d'une partie de la population communale.

*Une politique des loisirs et de l'environnement*

Les deux œuvres primordiales seront à l'évidence l'agrandissement et la modernisation de l'établissement ainsi que le captage et l'utilisation rationnels de toutes les ressources énergétiques fournies par les eaux chaudes, conditions sine qua non de l'essor de la station. Elles ont été si déterminantes que nous leur consacrerons un chapitre spécial. Mais l'administration municipale a fort bien compris que ces réalisations d'envergure doivent s'accompagner d'une véritable politique des loisirs et de l'environnement, pour profiter pleinement à Chaudes-Aigues.

On va donc s'efforcer, dans un premier temps, d'embellir la ville et d'améliorer la qualité et les capacités d'accueil de la commune. Les parkings seront considérablement augmentés : place du Gravier dégagée en installant la bascule près du terrain de sports, place du quai de l'hospice créée artificiellement en bordure du Remontalou, place caillouteuse du Par revêtue d'un bitume qui en double la surface, ruisseau couvert sur diverses parties de son cours. Devant le Château du Couffour, un terrain de camping deux étoiles offrira aux vacanciers en même temps que des installations confortables les perspectives d'un magnifique et vaste panorama. A deux kilomètres au sud de Chaudes-Aigues, près de la C.D. 921, un village de vacances complètera les possibilités d'accueil : les bungalows pour deux, cinq ou huit personnes sont équipés d'une Kichenette, d'une salle d'eau avec baignoire, du chauffage et de l'eau chaude par appareillage électrique; en prime, une piscine chauffée, un court de tennis, un terrain de volley-ball et des jeux d'enfants. Le gai Remontalou cesse de jouer son rôle peu reluisant de poubelle municipale grâce à la pose d'un réseau d'égouts complété ensuite par une station d'épuration. Les rues font assaut de coquetterie, les rives découvertes du ruisseau s'ornent de massifs floraux sur fond de verdure du plus bel effet, le parc Emile Ruc et des jardins sont aménagés avec l'aide financière de l'amicale de Paris, qui vaudront une certaine année à Chaudes-Aigues le titre de première « ville fleurie » dans sa catégorie, l'alimentation en eau potable complémentaire est réalisée à partir d'un captage effectué dans la commune des Deux-Verges. Toutes les initiatives privées allant dans le sens d'un accroissement des capacités d'hébergement et de l'embellissement du bourg sont encouragées : construction de trois nou-

veaux hôtels modernes, celui « des Thermes » à l'emplacement de l'ancienne auberge Baratin, le « Beauséjour » après rasement de la minoterie désaffectée, celui à l'enseigne des « Bouillons d'or » face au Gravier; rénovation de ceux qui existaient déjà; réfection des boutiques aux fonctions plus variées; modernisation des meublés. Chaudes-Aigues s'énorgueillit aujourd'hui de ses six hôtels deux étoiles, deux une étoile et trois de type « préfecture », mettant à la disposition de la clientèle 265 chambres. Sur 73 meublés, 60 sont classés et offrent un maximum de confort. Quant au bureau de postes, il a été récemment aménagé pour faciliter son accès aux handicapés.

Les loisirs n'ont pas été oubliés, bien au contraire. Au nord de la ville, a été tracé et équipé un vaste terrain de sports prolongé ensuite par un jardin d'agrément épousant les rives sinueuses du Remontalou. Chacun peut s'y livrer à l'activité sportive de son choix, s'y promener ou s'y reposer dans un cadre pittoresque, car leurs installations sont très complètes et diversifiés : terrain de boules, deux courts de tennis, piscine chauffée de 25 m, foyer des jeunes construit par la jeunesse elle-même avec des éléments préfabriqués, golf miniature, pièces d'eau où s'ébattent les fameuses « truites japonaises », jeux pour enfants, bancs de repos au milieu de la verdure et des fleurs. Un relais de télévision installé à l'Hert permet aux Chaudesaiguois de capter les trois chaînes et un stade de football, proche du camping, sert tout autant aux jeunes de l'association sportive qu'aux vacanciers amateurs de ballon rond. La bibliothèque centrale de prêts laisse en dépôt suffisamment d'ouvrages pour contenter tous les lecteurs. En hiver, la station voisine de Saint-Urcize - super-Blaise attire de nombreux adeptes du ski alpin ou de fond. Enfin, une animation touristique variée essaie de satisfaire petits et grands, curistes, touristes et autochtones avec la fête patronale du premier dimanche d'août, des spectacles folkloriques, des séances de projection, des expositions, des concerts dans l'église paroissiale, des randonnées pédestres, des excursions, etc.

Le problème de l'environnement thermal a donc trouvé à Chaudes-Aigues des solutions satisfaisantes. Outre l'attrait qu'il exerce sur les vacanciers, chacun sait qu'il entre pour une part non négligeable dans l'efficacité des cures, car il favorise l'adaptation, combat le stress du dépaysement et rend les malades plus réceptifs aux soins prodigués. Le rétablissement physique n'est-il pas conditionné par un équilibre psychique satisfaisant !

### *Constructions et restaurations*

Faute de personnel hospitalier, l'hospice avait fermé le 1er novembre 1945 et les vieillards qui l'occupaient été dirigés en majorité sur Saint-Flour : exil douloureux pour tous, fatal à quelques-uns. Pour utiliser une partie des locaux, on y avait installé, à l'initiative du Docteur Moure, un centre médical scolaire. Cette triste situation ne

pouvait s'éterniser. En 1954, une commission présidée par le Docteur Raynal envisage de le rendre à sa destination première. Des dons importants de l'amicale de Paris et une souscription publique bien accueillie encouragent la commune à lancer un programme d'aménagements dès novembre 1956. La maison de retraite-hospice rouvrira ses portes l'année suivante avec le concours tout de dévouement et d'abnégation des sœurs de la Présentation. Un enfant du pays, Auguste Clavières, lèguera par testament à la commune l'ensemble de ses biens immobiliers situés sur son territoire, dont la moitié du domaine du Couffour, ainsi que des valeurs mobilières, le tout représentant plusieurs millions de francs. C'est une bouffée d'oxygène pour les gestionnaires et une joie non dissimulée pour la population. En hommage au généreux donateur, la municipalité donnera son nom à la place située devant cet hospice et, quelques années après son décès, rapatriera le corps du défunt à Chaudes-Aigues pour respecter ses dernières volontés. Lors de la visite toute récente du nouveau sous-préfet, M. Penalva, le maire a fait part de la volonté du conseil municipal d'agrandir le bâtiment pour accueillir non seulement les vieillards et handicapés du canton, mais aussi quelques retraités venus de différentes régions du Cantal.

La construction du groupe scolaire public de Chaudes-Aigues a été réalisée au cours des années 1956-57, sur un emplacement en terrasse à l'entrée nord-ouest de la ville. Sa façade blanche s'étire sur une cinquantaine de mètres. L'ensemble sobre et fonctionnel dresse ses trois étages en retrait d'une cour spacieuse. Prévu à l'origine pour 120 élèves, il s'est avéré rapidement trop exigu et des classes préfabriquées lui avaient été adjointes. Lorsqu'il est nationalisé en 1973, la municipalité doit donc envisager son extension. Un bâtiment neuf est édifié deux ans plus tard et les élèves prennent possession, le 9 février 1976, des nouveaux locaux : préau, foyer socio-éducatif, atelier, diverses salles de pédagogie, deux dortoirs avec sanitaires, salles de restaurant et une aire de jeux. Il sert aussi de support pour des actions longues de formation continue avec le Greta du Haut-Cantal et de cadre à des séances alternées de « ciné-club » et de « connaissance du monde ». Outre son rôle avant tout éducatif, le collège de Chaudes-Aigues, qui accueille des élèves de tout le canton et des communes de Lacalm et de Neuvéglise, est devenu un facteur indispensable d'activité économique et d'animation au cours de la rude période hivernale.

A compter de l'année 1972, ce n'est pas sans une certaine nostalgie, teintée d'amertume, que les Chaudesaiguois voient s'effacer la belle perspective de l'ancien établissement Clavières. Sur son emplacement et sur la portion du Remontalou converte depuis le pont de la place jusqu'au Randal, s'édifiera le « centre de rééducation fonctionnelle ». Ce projet, inscrit en 1967 dans le VI[e] plan, date en réalité de 1955, année où la « société pour le développement de la station thermale de Chaudes-Aigues » a acquis plus de 5 % des droits sur les immeubles des Consorts, Clavières-Huguet. Quelques

années s'écoulent et la commune achète ces droits à la dite société et ceux que détenaient encore les héritiers Clavières. L'imposante bâtisse, destinée à abriter le centre et conçue par le cabinet Terrisse d'Aurillac, est construite en 1974, malgré un glissement de terrain plus spectaculaire que dévastateur. Le 4 novembre, le « centre de rééducation et de réadaptation fonctionnelles », unique en Auvergne et l'un des douze plus importants de France, ouvre ses portes. Les premiers handicapés physiques y sont accueillis dans un cadre agréable, une atmosphère douillette qui n'évoquent ni l'hôpital ni la clinique : couleurs chaudes, larges baies, chauffage électrique, chambres à un, deux ou quatre lits parfaitement équipées avec, notamment poste téléphonique et radio, salle de séjour spacieuse et bien distribuée avec restaurant, caféteria, jeux, bibliothèque, télévision, dicothèque, et deux ascenseurs. Viennent y chercher guérison ou soulagement ceux dont l'appareil locomoteur est défaillant, qui traînent les séquelles de traumatismes ou d'accidents du travail et de la route, qui ont besoin de séances de rééducation après certaines interventions chirurgicales ostéoarticulaires, qui souffrent de lombalgies, de sciatiques tenaces ou même d'affections neurologiques particulières. Une soixantaine de personnes y sont employées à temps complet dont un rhumatologue, plusieurs kinésithérapeutes, des infirmières, des aides-soignantes et des moniteurs. Les malades bénéficient des techniques les plus modernes de rééducation : baignoires en trèfle pour bains complets, piscine en couloir de marche, gymnastique corrective dans une salle équipée de six boxes de massage, mécanothérapie, ergothérapie, service radiologique, laboratoire d'analyses médicales, travaux manuels éducatifs... Fonctionnant sans interruption, ce centre a permis la création d'emplois et maintenu dans la ville une activité liée au thermalisme et une animation qui manquaient en période hivernale. Il a surtout offert à de nombreux handicapés d'Auvergne et des provinces voisines des possibilités de rééducation qu'ils devaient auparavant aller chercher fort loin.

Outre ces multiples créations d'emplois, il faut, pour fixer au maximum la population, lui proposer des logements décents et confortables. La municipalité encourage alors toutes les initiatives privées quand elle ne se fait pas elle-même promoteur : ainsi naissent la cité Saint-Michel, avec ses villas et son immeuble à usage collectif où la gendarmerie s'installera après l'incendie de son casernement sis avenue Pompidou, le lotissement du foyer Cantalien, accroché à la colline, entre la route de Tréboul et La Jarrige; celui du pré Clavières et la résidence de la Croix-de-Sansard dont les dix-huit pavillons sont tous occupés malgré l'altitude de 910 m.

Depuis de très longues années, l'église Saint-Martin et Saint-Blaise n'avait pas bénéficié de restauration d'envergure. M. le curé-doyen Boutoute obtient, en 1974, le feu vert de la municipalité et des Beaux-arts pour entreprendre des travaux conçus et exécutés avec un goût très sûr grâce aux subventions obtenues ici et là, aux fonds débloqués par la commune et à la générosité des Paroissiens.

Ils commencent le 18 novembre et dureront un peu plus de cinq mois. Des entreprises locales ou venues de régions voisines décapent, sablent et rejointent à la chaux blanche des voûtes, les murs et les acrs, mettant à nu la pierre aux tons nuancés, d'une qualité rare. L'une des tribunes, la plus haute, est supprimée, mais celle qui surplombe la première travée de la nef est plafonnée en lambris et munie d'un garde-corps en bois ouvragé, qui servait autrefois de table de communion. Les lustres bas, qui coupaient malencontreusement la ligne de l'élégant vaisseau, sont remplacés par des spots omnidirectionnels et la sonorisation entièrement rénovée. L'abside en hémicycle, particulièrement belle, conserve son mobilier de valeur : l'autel monumental, des stalles du XV^e^ siècle, les boiseries, le lutrin de pierre d'époque Louis XVI^e^ à l'aigle aux ailes déployées. Au centre du chœur, un autel en pierre taillée en totale harmonie avec l'ensemble de l'église est installé face aux fidèles, sous la protection des deux plus belles statues, celles des saints patrons, disposées face à face. L'aménagement de la nef et des chapelles latérales confirme le souci des maîtres d'œuvre de donner au vaisseau plus de sobriété et d'unité : des bancs éliminent les chaises disparates; les pierres de la chaire sont sablées et son fin bandeau mouluré prend du relief; la très ancienne chapelle des Montvallat accueille les fonds baptismaux discrètement éclairés par le vitrail de la Sainte-Famille, avec sa robuste cuve de pierre au couvercle de métal et sa niche abritant la Vierge à l'enfant Jésus. Les confessionnaux en bois ouvragé trouvent refuge dans deux autres chapelles symétriques. Le bénitier en pierre travaillée du XVII^e^ siècle s'adosse à une colonne, à droite du portail d'entrée, bien campé sur son fût où est sculpté en relief un Saint-Pierre. Quelques tableaux dans les chapelles, plusieurs autels, cinq statues, un grand Christ au-dessus de la porte latérale et un nouveau chemin de croix en métal peint complètent l'essentiel du mobilier. Restauration d'un goût si sûr que l'église paroissiale semble avoir retrouvé sa beauté et sa dignité originelle. A l'extérieur, le « Planol » a conservé ses quarante et une marches et, sur un imposant socle de pierre, sa croix métallique soutenue par deux anges; mais l'aménagement de l'ancien cimetière en esplanade gazonnée et sillonnée de petits sentiers a servi l'édifice gothique en dégageant ses abords et en améliorant son environnement.

Parmi les restaurations réussies, citons encore celle de la remarquable maison, sise au 5 de l'avenue Pierre-Vialard, en face du centre de rééducation fonctionnelle. Elle fut, au XIX^e^ siècle, la propriété de la famille Rougier, qui joua son rôle dans l'histoire de Chaudes-Aigues. Au début de ce siècle, elle fut acquise par les chanoines Dommergue, après l'incendie de leur immeuble de la petite place du Marché. « La maison des Chanoines », — ainsi la surnomment les Chaudesaiguois depuis cette époque —, appartient aujourd'hui à Madame Charbonnier. Le ravalement de la façade, intelligemment exécuté, a donné du relief à ses pierres jointes au ciment, aux arcs en segment

de ses fenêtres, au porche couronné d'une imposte en demi-lune avec clef en légère saillie, qui encadre un tympan vitré, au bandeau sur lequel s'appuie une grille en fer forgée finement ouvragée. Ceux qui ont le plaisir de pénétrer à l'intérieur de cette demeure de caractère et de style, datant du XVIII[e] siècle, ne manquent pas d'admirer l'escalier monumental et la cour intérieure avec sa remise pour les chevaux.

Si les maisons à encorbellement ont disparu, quelques demeures bourgeoises d'autrefois ne laissent pas indifférents ceux qui savent les regarder. Rénovées ou délabrées, certaines ont conservé l'accolade moulurée qui orne le linteau de leur porte d'entrée. Il suffit pour les découvrir de parcourir les vieux quartiers du Par, de la Canche et de l'Eglise. La plus anciennement datée s'ouvre sur la « Charreyre » débouchant sur la rue Notre-Dame d'Août, parallèlement à la rue de l'Eglise : l'écusson sculpté dans son linteau de pierre exhibe fièrement le millésime 1614. A l'angle dessiné à l'ouest par cette ruelle et la rue de la Canche, une croix de pierre au fût rond à godrons imposait autrefois une courte halte aux cortèges funèbres, comme si le défunt désirait la saluer respectueusement une dernière fois.

### *Des travaux routiers considérables pour dévérouiller Chaudes-Aigues*

Les deux routes nationales drainant l'essentiel de la circulation à travers la commune ont été transformées en routes départementales d'intérêt régional : la Nationale 121, de Saint-Flour à Rodez, est devenue la C.D. 921; la N. 589, de Chaudesaigues à Saint-Chély, la C.D. 989. Ce nouveau classement a produit d'heureux effets, car les deux voies par où transitent voyageurs et marchandises ont ainsi bénéficié d'importants crédits de l'E.P.R. et du département. Ceux-ci ont été et continuent d'être surtout employés sur la C.D. 921, où des travaux d'une ampleur inégalée jusque là et particulièrement spectaculaires en raison de la topographie des lieux contribuent au désenclavement routier de Chaudes-Aigues.

Dans un premier temps, entre le pont de Lanau et la station thermale, la route a été sérieusement élargie, son tracé remodelé pour éliminer les virages les plus secs, la chaussée entièrement bitumée. Au nord du bourg, un autre chantier a permis de couper les deux courbes les plus difficiles à négocier et de sauter le Pont-Rouge trop étroit.

Deux autres tranches de travaux sont actuellement en cours : d'une part, des entreprises spécialisées se sont attaquées au gros morceau que constitue la descente de Lanau, terreur des voyageurs d'autrefois. Au-dessus du plan d'eau de La Truyère, artificiellement créé par le barrage de Lanau, la route serpentant à flanc de coteau est élargie et les virages les plus dangereux adoucis. Plus haut, entre la Croix de l'Hert et Cordesse, des travaux gigantesques sont enga-

gés : d'énormes engins mordent dans la montagne et avec leurs puissantes machoires d'acier lui arrachent de gros blocs de roche et des masses de terre qui vont ensuite combler les dépressions et certaines portions du ravin. D'élargissements en terrassements, la C.D. 921 empruntera d'ici 1982, sur près de quatre kilomètres, un tracé plus rectiligne : elle gagnera en sécurité et en rapidité ce qu'elle perdra en pittoresque. De même, les deux virages en épingles à cheveux du Couffour, cauchemars des chauffeurs des poids lourds en période hivernale, ne seront bientôt plus qu'un mauvais souvenir. Sur 80 mètres environ, le ruisselet de Lescure a été canalisé par une buse, le pont qui l'enjambait supprimé; le remblaiement du ravin constituera l'assise d'un nouveau ruban de route au profil moins tourmenté.

Plusieurs dizaines de millions de francs ont aussi été consacrés à la C.D. 13, « itinéraire prioritaire » car « route du plan d'eau » de Garabit à Chaudes-Aigues et voie de communication importante entre la ville et Saint-Urcize, le plus gros village du canton. La C.D. 11 vers Espinasse et Tréboul, hautement touristique elle aussi, a été l'objet de soins attentifs, alors qu'elle était restée longtemps empierrée.

Cet effort sans précédent de désenclavement a failli subir un rude coup avec la suppression, le 1er octobre 1980, du courrier Saint-Flour - Chaudes-Aigues - Laguiole inauguré, nous l'avons vu, en grande pompe il y a 70 ans. La concurrence des voitures particulières a causé un tort considérable à la société Seyt adjudicataire. On ne pouvait cependant concevoir l'arrêt définitif de ce service régulier indispensable à la station thermale. Les maires et conseillers municipaux des communes intéressées s'en sont préoccupés et ont trouvé une solution satisfaisante. Depuis le 1er avril 1981, la liaison en car Saint-Flour - Chaudes-Aigues - Laguiole et retour a repris grâce à la création d'un syndicat intercommunal, présidé par le Docteur P. Raynal, groupant cinq communes de l'Aveyron dont Lacalm et Laguiole, et cinq du Cantal : Jabrun, Chaudes-Aigues, Neuvéglise, Les Ternes et Villedieu. De plus, pendant la saison thermale, ce service régulier sera doublé par un second assurant la correspondance de Saint-Flour à Chaudes-Aigues et de Chaudes-Aigues à Saint-Flour avec les trains du soir. Mais qu'il est loin le temps où l'arrivée de l'autobus sur la place du Gravier constituait l'événement majeur et le spectacle de la journée !

### *Des campagnes qui se dépeuplent, mais une agriculture plus solide*

Les campagnes autour de Chaudes-Aigues se meurent ! Oui, si l'on considère le nombre de feux qui se sont éteints à tout jamais dans les villages et hameaux de la commune; non si on tient compte de la vitalité et de la modernité des exploitations qui ont affermi leur implantation. Certes, le canton de Chaudesaigues est celui qui a accusé les pertes de population les plus lourdes dans tout le Can-

tal : la moitié des générations d'après-guerre a déserté la campagne; de 1968 à 1972, l'indemnité viagère de départ a incité 81 exploitants à quitter la terre; et le recensement de 1975 a rendu un verdict impitoyable puisque ce canton s'est avéré le moins densément peuplé du département, avec 11,2 habitants au km². Mais pour ceux qui ont persévéré ou qui se sont installés à la place des émigrants et des retraités, tous ces départs se sont révélés bénéfiques. En effet, ils se sont vu octroyer des primes, des subventions et des indemnités résultant du classement de la région de Chaudes-Aigues en zone de montagne; la superficie de leurs exploitations a augmenté en moyenne de moitié; ils ont pu ainsi moderniser leurs bâtiments et se mécaniser. Aujourd'hui, ils délaissent de plus en plus la culture pour l'élevage des bovins — certains de la race indigène d'Aubrac —, à la rentabilité mieux assurée en raison de la nature des sols. La majorité d'entre eux élèvent entre 30 et 50 bêtes à cornes et disposent d'un matériel agricole évolué. Récemment encore, le « contrat de pays » a permis à la coopérative d'utilisation de matériel agricole (C.U.M.A.) du canton d'acquérir une ensileuse automotrice et divers accessoires. Et la vie a bien changé : le laitier vient sur place « ramasser » le lait; les maisons d'habitation se sont dotées du confort souhaitable; la création des collèges public et privé a mis l'enseignement du 1er cycle à la portée immédiate de tous; les réseaux téléphonique et électrique ont été perfectionnés; l'installation au chef-lieu d'une succursale du Crédit Agricole a facilité les emprunts et les transactions financières; le maintien du comice agricole cantonal continue d'inciter les éleveurs à produire des bêtes de qualité; enfin, la voiture a libéré l'agriculteur de son isolement passé. Alors, peut-être, l'hémorragie de la population rurale finira-t-elle par s'arrêter.

## C. — DU THERMALISME A LA GEOTHERMIE : UN PARI SUR L'AVENIR

Le jeune et dynamique maire que la commune s'est donné en 1953, en la personne de P. Raynal, a vite compris que Chaudes-Aigues s'acheminait vers un déclin démographique et économique inexorable si elle se contentait de rester le médiocre chef-lieu d'un canton à vocation essentiellement rurale. Il va donc axer la politique communale vers le développement du thermalisme et du tourisme, seuls capables de vivifier les activités commerciales et artisanales et de fixer la population. Les conseillers municipaux sont convaincus sans difficulté; les Chaudesaiguois dans leur grande majorité acquiescent; les appuis et les subventions ne manqueront pas, surtout quand le maire deviendra député. En une vingtaine d'années, Chaudes-Aigues va se doter de structures thermales dignes de la qualité incomparable de ses eaux.

*« La Société thermale de Chaudes-Aigues » et la construction des nouveaux thermes*

Pour sensibiliser les habitants et les associer à l'effort de rénovation et d'équipement nécessaires à la réussite d'un ambitieux dessein, il crée d'abord « la société pour le développement de la station thermale de Chaudes-Aigues », dont la première assemblée consultative se tient le 16 novembre 1954 dans les salons de l'hôtel du Midi. Le problème crucial est l'extension de l'établissement Febvret-Virolleau dont les installations vieillies et les possibilités d'accueil restreintes freinent l'essor du thermalisme et ne paraissent plus à la mesure d'un projet vital. Trois ans de mâturation aboutiront finalement à un vote du conseil municipal qui, le 4 septembre 1957, approuve la constitution d'une société d'économie mixte destinée à prendre en charge l'extension, la modernisation, l'entretien et la gestion des « Thermes du Par ». Cette dernière est agréée après de laborieuses négociations engagées d'une part entre le ministre de l'intérieur et le ministre des finances, d'autre part entre l'administration et les propriétaires de l'établissement en place. Le 30 août 1962, les statuts de « la société thermale de Chaudes-Aigues » sont déposés par le Docteur P. Raynal chez Maître Barbès, notaire : c'est une société d'économie mixte formée entre les propriétaires de l'établissement thermal, — les consorts Febvret-Virolleau —, la commune de Chaudes-Aigues, le département du Cantal, et les propriétaires d'actions à créer ultérieurement, au capital social fixé à 1.251.000 F et divisé en 6.250 actions de 200 F. Madame Virolleau et les héritiers Febvret apportent les immeubles, le fonds de commerce, le matériel, le mobilier et l'outillage servant à l'exploitation, le tout évalué à 600.000 F, soit l'équivalent de 3.000 actions. La commune fournit les deux tiers des eaux du Par, contribution en nature estimée à 105.000 F, représentant 525 actions. La nouvelle société sera administrée par un conseil composé de 3 à 12 membres, en principe 5 délégués de la commune, 2 du département et les autres nommés pour six ans par l'assemblée générale. Grâce à une participation majoritaire, commune et département auront la haute main sur la gestion de l'établissement thermal. Le 26 novembre, se tient la première assemblée générale constitutive. Le Docteur Raynal, cheville ouvrière de cette société, devient son président-fondateur.

Les plans et devis du nouvel établissement de bains sont établis par le cabinet Terrisse d'Aurillac; les travaux adjugés pour la plupart à des entreprises locales commencent le dernier jour de la saison thermale 1963 et sont exécutés en huit mois, un temps record. Comme prévu, les curistes peuvent tester les installations neuves dès le 1er mai 1964. L'économiste A. Cerf n'hésitera pas à écrire dans « la vie française » que les thermes de Chaudes-Aigues sont devenus désormais « les plus modernes de France ». Ils ont coûté 2.200.000 F, financés par le fonds de développement économique et social, par la caisse des dépôts et consignations et par les actionnaires de la société thermale.

*Georges Pompidou, 1er ministre, inaugure l'établissement thermal*

L'établissement thermal est inauguré en grande pompe, le 19 juin 1964, par Georges Pompidou; alors premier ministre. En ce vendredi matin, sur le vaste parking et devant la façade sobre et solide, dans la meilleure tradition du pays, la clique de « l'éveil thermal », le directeur de l'établissement M. Gauthier, le personnel en tenue de travail et les curistes forment une haie d'honneur. Bientôt, trois hélicoptères sortent de la brume et atterrissent sur le plateau de Ladinhac. Quelques instants plus tard, le premier ministre apparaît devant les thermes, accompagné de MM. Marcellin, ministre de la santé publique, Maziol, ministre de la construction, O. Guichard, délégué à l'aménagement du territoire, Ravanel, commissaire général au tourisme, des généraux commandant la VIIIe région militaire et la VIIIe légion de gendarmerie et d'autres personnalités d'importance. Ils sont accueillis par le maire et le conseil municipal de Chaudes-Aigues, la plupart des conseillers généraux, les sous-préfets et le secrétaire général de la préfecture ainsi que tous les maires du canton. Puis le cortège officiel pénètre dans le nouvel établissement. Dans le hall, Georges Pompidou dévoile une plaque qui rappellera la date de l'inauguration et les noms des personnalités qui l'ont présidée. C'est ensuite de couloir en couloir, de salle en salle, la découverte d'une installation thermale complète et rutilante : vingt-quatre étuves, cent une couchettes de sudation avec air conditionné, seize douches, vingt baignoires avec lits de repos, une piscine de marche et de rééducation, deux salles de massage sous l'eau, mais aussi des équipements destinés à une thérapeutique plus ou moins spécialisée, — baignoires de bains bouillonnants, douches sous-marines, quatre postes pour les traitements oto-rhino-laryngologiques; en sus cinquante-six chambres de catégorie deux étoiles A et, dans les annexes du « Castel » et du « Ban », vingt-quatre classées « hôtel de préfecture »; sans parler de l'ascenseur, de la cafeteria, du salon de télévision et de la salle de lecture et de jeux. Au premier étage, Georges Pompidou signe le livre d'or, écoute attentivement l'allocution prononcée par le Docteur Raynal et répond chaleureusement en annonçant entre autres une excellente nouvelle : un prêt de 1.000.000 F à 3 % d'intérêts consenti vingt-quatre heures plus tôt à la commune. Cette visite du premier ministre aura une autre conséquence heureuse pour Chaudes-Aigues : candidat à la députation dans la circonscription de Saint-Flour en juin 1968, Georges Pompidou « en réserve de la République » choisira le Docteur Raynal comme suppléant, point de départ pour ce dernier d'une longue carrière politique au service de ses compatriotes. Appuis, crédits, subventions ne manqueront pas alors au premier citoyen de la commune pour continuer à réaliser un programme ambitieux capable de hisser la ville au rang de station thermale de classe. Chaudes-Aigues va bénéficier aussi du plan de relance du thermalisme en Auvergne auquel le conseil régional a décidé de consacrer 20.000.000 en qua-

tre ans, de 1979 à 1982. Ainsi, avant l'ouverture de l'établissement thermal le 1er mai 1980, d'autres travaux importants ont permis d'accroître le confort et la qualité de l'accueil des curistes et de moderniser dix-sept salles de bains équipées de baignoires perfectionnées avec insufflation d'air et massages par jets sous-marins. D'autre part, le député-maire de Chaudes-Aigues et les conseillers municipaux envisagent sérieusement, dans un avenir proche, la construction d'un hôtel intégré aux thermes qui porterait le nombre de chambres à une centaine.

### *La crénothérapie*

La crénothérapie, — c'est ainsi qu'on nomme aujourd'hui ce véritable « médicament écologique » consistant à traiter certaines maladies par les eaux minérales naturelles —, telle qu'elle est pratiquée à Chaudes-Aigues, se veut d'abord préventive, partant du principe que « mieux vaut prévenir que guérir ». Elle contribue ainsi à faire baisser le coût des dépenses de santé et l'absentéisme au travail. Sur les affections chroniques, elle exerce son action curative et sa fonction de réadaptation. Sont traitées aujourd'hui en priorité toutes les formes de rhumatismes, les sciatiques, les coxarthroses, les périarthrites de l'épaule, les spondylarthrites, la goutte et les séquelles de fractures. Les soins annexes concernent la gynécologie, — métrites, salpingites —, la cellulite pelvienne, l'otorhino-laryngologie, — sinusites, rhinopharyngites. Selon la nature de leur affection, les malades se verront appliquer des techniques de cure ultra-modernes, dans des salles claires, à air conditionné : douches locales ou générales, en jet ou en pluie; douches spinales; étuves où une véritable nébulisation d'eau thermale de 48 à 54° provoque une intense élimination par sudation; bains simples ou bouillonnants, associés ou non à la douche sous-marine ou vaginale; rééducation en piscine; massages à sec ou sous l'eau; inhalations... Trois médecins, dont un rhumatologue, prescrivent les traitements et assurent la surveillance des curistes. Le personnel soignant est composé de vingt-huit personnes qualifiées, dont une infirmière, et quatre kinésithérapeutes. La saison s'ouvre le 1er mai et s'achève le 15 octobre, la durée normale d'une cure étant de vingt et un jours.

Certes, la crénothérapie, à Chaudes-Aigues comme ailleurs, connaît ses limites et n'a pas l'outrecuidance de vouloir totalement remplacer la médication chimique et la chirurgie. Mais elle prétend accomplir sa mission bienfaisante, autrement dit être, selon le titre d'un livre récemment écrit par le professeur Louvrel « La nature médicatrice en renfort de la médecine ».

### *Du thermalisme à la géothermie*

En 1891, le maire Roussilhe reconnaissait que les eaux thermales de Chaudes-Aigues étaient mal exploitées. Selon lui, celles du Par perdaient environ 10° avant d'arriver au bassin de distribution éta-

bli à l'extrémité de la place du Marché. Il évoquait la nécessité « d'un piston » pour que les habitants ne pussent s'en servir à volonté. Certaines sources particulières « tombaient sur la voie publique » après avoir chauffé quelques maisons, aussi évaluait-il à plus de 3.500 hl par jour l'eau chaude ainsi perdue, soit la moitié environ de leur débit total. Ce Monsieur jouait le rôle d'un « anti-gaspi » précurseur qu'on n'écouta pas dans l'immédiat.

Pour éviter ces pertes d'énergie considérables, il fallut patienter longtemps. De nos jours, les fontaines publiques ont cessé de couler à jet continu et de s'empanacher d'un coûteux nuage blanc grâce à l'installation de robinets à pression. Afin de limiter la déperdition de chaleur, l'archaïque réseau de distribution, source perpétuelle d'ennuis, a été remplacé, en 1956, par un système de tuyauterie en acier calorifugée. Enfin, un recaptage de la source du Ban a sérieusement augmenté le débit en eaux chaudes de l'aire d'émergence de Chaudes-Aigues. Cette source alimentant l'établissement thermal donnait des signes évidents de vieillissement, tandis que ses deux satellites — Lestende 1 et 2 — étaient peu sollicitées, bien que l'une d'elles alimentât le lavoir public. Besoins accrus et captages défectueux se conjuguèrent donc pour inciter, dès 1971, la municipalité de Chaudes-Aigues à solliciter l'autorisation d'effectuer un forage profond destiné à récupérer et à rassembler toutes les eaux émergeant dans cette zone bien délimitée. Cette même année, des géologues et hydrologues spécialisés dans l'interprétation des photos aériennes et l'étude des eaux thermominérales commencèrent les travaux préparatoires. Entre les 18 janvier et 8 février 1974, le recaptage, assuré par le B.R.G.M., fit montrer d'une profondeur de 64,50 m une eau à 76 ° c — contre 54° auparavant — et d'un débit de 90 l/mn — au lieu de 20 l/mn — mise à la totale disposition de l'établissement thermal. Actuellement, une trentaine de sources débitent à Chaudes-Aigues 750.000 l par jour d'eaux minérales à températures comprises entre 45 et 80 °, dont 450.000 l par la seule source du Par. Grâce à cet apport énergétique naturel, la ville a pu dépasser le simple stade du thermalisme pour accéder à celui d'une géothermie bien particulière.

Utiliser comme source d'énergie la chaleur contenue dans le sous-sol, c'est le principe de cette science encore expérimentale. A ce titre, on peut dire que Chaudes-Aigues a fait de la géothermie sans le savoir puisque, depuis les temps les plus reculées, elle s'est servie de l'eau issue des profondeurs de la terre pour chauffer ses habitations. Le développement de cette science lui ouvrirait-elle un avenir radieux ? La prudence est de rigueur. Les études faites jusqu'ici ont abouti à des conclusions plutôt pessimistes quant à l'utilisation de ses eaux thermominérales dans une perspective industrielle. Alors qu'à Lorderello, en Italie, on produit 350.000 kw/h d'électricité avec la chaleur captée dans le sous-sol, qu'à Reykjavik, en Islande, on chauffe des serres par le même procédé, à Chaudes-

Aigues les eaux ne sont pas suffisamment chaudes pour être utilisées telles quelles et alimenter de véritables centrales thermiques ou fournir une source d'énergie suffisante à des industries. De plus, elles ne sauraient être employées sans épuration des sels dont elles sont chargées, mais perdraient dans l'opération une partie de leurs calories et pollueraient l'atmosphère.

C'est pourquoi la géothermie n'a reçu pour l'instant que des applications pratiques strictement locales. Si le lavoir à eau chaude naturelle courante a disparu, victime des machines à laver, par contre plusieurs établissements publics sont chauffés par l'intermédiaire d'un échangeur de chaleur plongé dans une cuve alimentée en eau thermale. L'eau froide de la ville s'y échauffe jusqu'à 55° environ et circule ensuite dans les canalisations et radiateurs du chauffage central. Ainsi, l'eau du Par fournit les calories nécessaires au gigantesque ballon d'eau du collège nationalisé. De même, le trop-plein de cette source, mélangé à l'eau chaude de celle dite « de l'hospice », tempère l'eau de la piscine découverte jusqu'à 27° en moyenne. L'établissement thermal, si le besoin s'en fait sentir, et l'hôpital-hospice bénéficient du même système de chauffage.

Enfin, la goéthermie va trouver à Chaudes-Aigues son application la plus typique dans l'installation et la mise en route d'une micro-centrale électrique actuellement en construction au-dessus du Remontalou. 15,5 $m^3$/ h d'eau du Par à 80° seront transformés en vapeur dans un évaporateur. Celle-ci sous pression fera tourner une turbine entraînant un générateur électrique. 80 $m^3$/h d'eau froide prélevée sur le Remontalou alimenteront le condensateur. On escompte produire par ce moyen 20 kw/h d'électricité. Opération intéressante qui n'ira pas sans quelques inconvénients : l'eau du Par utilisée pour le chauffage des maisons et par l'échangeur du collège ne sera plus qu'à 60° de température à la sortie de l'évaporateur. Il faudra donc améliorer d'une part le calorifugeage des conduites, d'autre part la qualité de l'échangeur. Mais on n'a rien sans rien, et l'expérience vaut la peine d'être tentée. Elle débouchera peut-être sur des horizons nouveaux et insoupçonnables.

### *Chaudes-Aigues au présent et au futur immédiat*

Le pari audacieux que le député-maire et tous ceux qui l'ont soutenu ont fait sur l'avenir de la commune n'est peut-être pas totalement gagné en ce qui concerne la campagne, mais il l'est sûrement et définitivement pour ce qui regarde la station thermale elle-même.

Certes, il n'est pas question, du moins pour l'instant, que la coquette ville d'eau retrouve la prospérité commerciale et industrielle du milieu des XIII$^{e}$ et XIV$^{e}$ siècles. Certes, avec son millier d'habitants agglomérés au chef-lieu, Chaudes-Aigues reste pendant six mois une petite bourgade que l'exode rural saignant son canton

a frappé de plein fouet : son marché n'est guère plus qu'un souvenir et ses foires ont perdu leur lustre d'antan.

Mais à certains signes de bon augure, on constate un regain de vitalité, même pendant la saison creuse. L'extension de l'établissement thermal, la croissance vigoureuse de la capacité d'accueil en hôtels, en meublés ou en village de vacances, une politique intelligente de l'environnement et des loisirs ont donné des résultats encourageants. En 1964, année de l'inauguration, les thermes ont traité 1457 curistes, soit trois fois plus qu'en 1950. Le record a été battu en 1968 avec 2015 malades. Si la récession, qui a touché toutes les stations thermales d'Auvergne, a fait baisser quelque peu ce chiffre, il a atteint 1945 en 1979 et 1788 en 1980, avec un maximum en mai et juin, car le gros contingent de « baigneurs » est fourni par les assurés sociaux. Ainsi, Chaudes-Aigues figure parmi les villes d'eau qui ont le moins souffert de la crise économique et des restrictions apportées au remboursement des cures par plafonnement des ressources.

Si la commune a perdu 100 habitants entre 1962 et 1968, sa population tombant de 1218 à 1114, le recensement de 1975 a révélé un gain de 43 qui n'est pas négligeable, même si elle le doit davantage à des créations d'emplois qu'à un excédent du taux de natalité. Si elle a dû laisser fermer son bureau de l'enregistrement transféré à Saint-Flour, elle a conservé un ensemble de services assez complets : municipaux d'abord, — deux secrétaires de mairie, un garde-champêtre, quatre employés, un centre de secours équipé d'un matériel sophistiqué, un véhicule moderne d'enlèvement des ordures, des écoles publiques, un établissement hospitalier, un club du 3e âge —,; d'état ensuite, — une brigade de gendarmerie, une perception, un point de stationnement des engins de déneigement et trois conducteurs de travaux, un collège mixte, une assistante sociale, un centre local automatisé de télécommunications, une recette-poste de plein exercice, deux agents techniques des eaux et forêts; privés enfin, — une étude de notaire, un office d'huissier, une succursale du Crédit Agricole, une école primaire et un collège libres, trois médecins, un pharmacien, neuf infirmières, une coopérative d'utilisation du matériel agricole, un syndicat intercommunal d'électrification et un autre à vocation multiple —; sans compter 45 hôteliers, commerçants ou artisans et deux entreprises de maçonnerie employant une cinquantaine d'ouvriers. L'approvisionnement est largement assuré avec des produits venus surtout d'Aurillac, de Saint-Flour, de Clermont-Ferrand, de Saint-Chély et de Rodez.

Et puis le joli mois de mai apporte son perpétuel renouveau : curistes et touristes, amateurs de pêche et de nautisme, amoureux de la nature affluent et donnent à Chaudes-Aigues le visage d'une ville de province animée, grouillante de vie. Selon les statistiques publiées par l'office du tourisme, 11.000 personnes ont séjourné

dans la commune au cours de la saison 1980, sans compter les adeptes du camping-caravaning.

La signature d'une « contrat de pays » a permis de programmer l'utilisation de prêts à taux préférentiels. Le conseil régional d'Auvergne en a adopté les modalités en janvier 1979. Son but est de développer l'emploi, de maintenir les services publics indispensables dans les bourgs et villages du Caldaguès, de donner un coup de fouet à l'économie du « pays ». 5.500.000 F de travaux pourront ainsi être réalisés dont Chaudes-Aigues aura sa part. La ville a déjà entrepris la démolition de maisons vétustes à l'entrée nord de la rue Saint-Julien pour y édifier un centre de secours avec garages, réserve, atelier de stockage et logement du gardien. Par dessus, une salle polyvalente de 450 places, réservée aux spectacles et aux loisirs, d'une surface de 320 m² et agrémentée d'un balcon de 86 m² autorisera la programmation d'une animation de qualité, hiver comme été. Annexé au terrain de camping municipal, un pavillon fonctionnel aux lignes modernes a été mis en chantier. Il abritera un bureau d'accueil, une salle d'attente et deux pièces équipées de jeux. Tous ces travaux réalisés dans le cadre du « contact de pays » seront achevés au cours de cette année 1981. Ajoutons à ces perspectives d'avenir proche le projet déjà mentionné d'un accroissement de la capacité hôtelière des « Thermes », malgré certaines réticences qui peuvent se comprendre des hôteliers de la ville. De plus, la loi de réforme des finances locales, qui favorisera les soixante stations thermales de France en leur attribuant 10 % du budget alloué aux quelque mille stations dites touristiques, ne fera qu'inciter la commune de Chaudes-Aigues à aller de l'avant.

### *Quelques ombres sur ce tableau flatteur*

Quelques ombres voilent encore ce lumineux tableau, certaines inéluctablement liées à la situation excentrée de Chaudes-Aigues et à sa faible population indigène, pour lesquelles il n'existe pas de solution envisageable à court terme; d'autres temporaires, qui seront résolues progressivement. Parmi les premières, l'éloignement des grands centres : Clermont-Ferrand, la métropole la plus proche, et ses universités se situent à 135 km; Aurillac, le chef-lieu du Cantal, n'apparaît qu'au bout d'un parcours de 80 km sur une route sinueuse; les établissements du second cycle publics ou privés, les hôpitaux, la maternité, la gare nécessitent des déplacements de 30 km minimum, si on va les chercher à Saint-Flour. L'avenir industriel de la bourgade — mis à part le thermalisme et le tourisme — semble au point mort. Les tentatives d'exploitation vers 1950 des feldspaths du Caldaguès se sont soldées par des échecs. Les projets d'extraction de gneiss à sillimanite nécessaires à la fabrication de certains produits réfractaires n'ont pas eu de suite; et le sous-sol n'a révélé que des indices d'uranium.

Par contre, d'autres points noirs seront vraisemblablement gommés à plus ou moins long terme : l'étroitesse du pont de Lanau, la malencontreuse perte de la source ferrugineuse de la Condamine qu'il faudrait recapter, la présence trop voyante, près du square, des ruines lépreuses de l'ancien moulin Alhinc incendié, les problèmes financiers soulevés par une publicité qui toucherait un public toujours plus vaste en France et à l'étranger. Signalons à ce propos l'effort particulier de l'office du tourisme et de la direction de l'établissement thermal qui ont bien représenté la station au premier salon du thermalisme : « Les thermalies ». Sans aucun doute, le stand de Chaudes-Aigues, préparé avec goût et compétence par MM. Barthomeuf et Brousse, aura œuvré efficacement pour une meilleure connaissance de l'infrastructure de la ville, de son environnement et des vertus curatives de ses eaux chaudes incomparables.

Pierre CHASSANG.
*Juillet 1981.*

La Ville de Chaudes-Aigues
d'azur à montagne d'or
d'un bouillon d'eaux fumantes
d'argent surmontée de
fleurs de lis d'orangers
en chef.

# Bibliographie

*ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU CANTAL - AURILLAC*

Série C - Administrations provinciales :
C 1, C 148, C 239, C 327, C 332, C 425, C 462, C 467.
Série G - Clergé séculier d'ancien régime :
5 G 5, 5 G 10, 5 G 12, 5 G 20, 5 G 31, 5 G 33, 5 G 50, 5 G 63, 5 G 64, 5 G 65.
Série F - Collection Chabau :
346 F 42, 346 F 123.
Série M - Eaux minérales et thermalisme :
93 M 1, 93 M 2, 93 M 4, 93 M 5, 94 M 1, 94 M 2, 95 M 19, 95 M 20, 110 M 4, 164 M 2, 164 M 4, 165 M 1.
Série Q - Biens nationaux et Domaines :
1 Q 117 à 119, 1 Q 342, 1 Q 815, 1 Q 827 1, 1 Q 815, 1 Q 1023 10, 1 Q 1482.
3 Z - Registre des délibérations de l'administration de Chaudesaigues (ventôse an XII - floral an XIII).
Série L - Période révolutionnaire (1790-1800) :
N^os^ 16, 17, 20, 23 à 25, 28, 29, 30, 31, 33, 34, 36, 43, 49, 50 à 52, 54, 55, 67, 78, 81 à 83, 89 à 91, 96, 98, 99,
101, 119, 124, 143, 146 à 149, 186 à 191,
320 à 326, 331, 332, 334, 346, 349, 356, 375, 389 à 391,
431, 448,
583, 586 à 589, 590 à 598,
602, 607, 637 à 643, 645, 648.

*ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU PUY-DE-DOME (CLERMONT-FERRAND)*

Série C - Economie et affaires communales :
C 46, 47, 55, 75, 451, 461, 481, 484, 510, 624, 761, 871, 885, 1806, 2827, 3499, 3532, 3714, 6290, 6311, 6326, 6376, 6499, 6745, 6944, 7506.
4 C 21, 4 C 23, 4 C 24.
Insinuations (1576) - Registre 44 (fol. 346-348).

*ARCHIVES COMMUNALES DE SAINT-FLOUR*

1) Antérieures à 1790 :
   — Chapitre II, article 2, N^os 66, 67, 89;
   — Chapitre IV, article 6, N° 18;
   — Chapitre V, article 6, N^os 137, 138, 139;
   — Chapitre VI, article 2 bis, N° 3;
   — Chapitre XV, article 4, N° 5;
   — Registres consulaires de Saint-Flour : 1419 (fol. 2, 17, 21, 30), 1420 (fol. 26, 32, 43, 44), 1424 (fol. 27, 60), 1425 (fol. 29).

2) Postérieures à 1790 :
   — H 1 23 bis;
   — I 2 19, 20, 45, 55, 139;
   — K 5 10, K 6 7;
   — N 5 24, 36;
   — O 1 9, 10, 11;
   — P 1 16, 23, 31.

3) Fonds Auvergne :
   — Collection des annuaires du département du Cantal depuis 1817;
   — « Essai sur la statistique du département du Cantal », par Ed. de La Force (Aurillac, 1836);
   — « Rapport fait au conseil général dans sa session de 1836 », par M. Delamarre, préfet (Aurillac, 1836);
   — « Villandrando et les écorcheurs à Saint-Flour », par M. Boudet (1894);
   — « Sur quelques sources thermales », par L. de Launay (1906).

*ARCHIVES COMMUNALES DE CHAUDES-AIGUES*

   — Registre des délibérations de la commune de 1878 à 1882, 1895 à 1918, 1919 à 1924;
   — Plans cadastraux.

*ARCHIVES PAROISSIALES DE CHAUDES-AIGUES*

   — Pièces non cotées conservées à la cure.

*ARCHIVES DU GRAND-SEMINAIRE DE SAINT-FLOUR ET DE L'EVECHE*

   — Pièces non cotées dont manuscrits divers du chanoine Chaludet et de J. Magne;
   — Registres d'insinuations ecclésiastiques (XVIII^e siècle);
   — Original d'une lettre d'exemption de 1575.

*REVUE DE LA HAUTE-AUVERGNE*

(entre parenthèses l'année et la pagination)

Articles des auteurs suivants :

Aman M. (1955, 475 à 482), Boudet M. (1904, 181 à 190 et 221 273; 1906, 344 à 369; 1908, 36 à 76, 133 à 168, 420 à 441); Bouffet H. (1914, 89 à 131, 201 à 235; 1915, 315 à 341; 1916, 40 à 60 et 131 à 147); Bouyssou Léonie (1943-1944, 101 à 154; 1977, 9 à 35); Capelle P. J. (1967, 589 à 593); Chassang P. (1974); Esquer G. (1905, 381 à 397; 1910, 209 à 235); Faucher B. (1911, 105 à 139, 219 à 236, 339 à 360); Felgères Ch. (1927-1928, 187 à 209 et 251 à 272); Gallon G. (1932, 309 à 341); Capitaine Gilles (1964, 141 à 172); Jalenques L. (1910, 113 à 123 et 236 à 252); Joubert E. (1961, 429 à 431; 1968-69, 473); Julliard M. (1929-30, 215 à 248; 1936, 441 à 492; 1959, 289 à 310 et 376 à 387; 1960, 100 à 137); Leymarie M. (1977-78-79); Lidove P. (1959, 311 à 316); Nougaret P. (1952-53, 415 à 432; 1954-55, 96 à 110 et 150 à 167); Raignoux R. (1970-71, 162 à 188); Ribier L. de (1934, 167 à 199; 1935, 10 à 37 et 65 à 85); Ribier R. de (1904, 125 à 180); Wirth P. (1961, 250 à 276 et 336 à 349).

*REVUE D'AUVERGNE*

Articles de :

Aubignat A. (1979, 15...); Chatard H. (1893, 229 à 278; 1894, 185 à 291; 1895, 82 à 105; 1896, 442...; 1897, 97 à 132; 1898, 1 à 41); Dubuc L. (1909, 289 à 314); Gaume A. (1946, 5 à 20); Imberdis F. (1944, 80 à 90); Mège F. (1897, 400 à 442; 1898, 130 à 239); Dr de Ribier (1904, 21 à 23); Zeller G. (1933, 161 à 173).

*AUVERGNE HISTORIQUE, LITTERAIRE, ARTISTIQUE*

— Actes de François Ier (3e année, 113 à 146);
— Trésors des chartes depuis Charles VII jusqu'en 1567 (1901).

*AUVERGNE LITTERAIRE*

— Article de Juillard M. (1960, 1 à 24).

*TABLETTES HISTORIQUES DE L'AUVERGNE*

— Etat de l'Auvergne en 1765 présenté par M. de Ballainvilliers, intendant d'Auvergne (Tome 7, 1846, 1 à 92, 125).

*ANNALES SCIENTIFIQUES, HISTORIQUES ET INDUSTRIELLES DE L'AUVERGNE*

— Chaudesaigues et ses eaux thermales. Lecoq H. (1836, 285 à 308).

*COLLECTION DE JOURNAUX*

— *La Haute-Auvergne* (1841-1915; 1919-1924; 1946-1966).
— *L'Impartial du Cantal* (1849-1884).
— *La République libérale* (1880-1907).
— *Le Courrier d'Auvergne* (1888-1944).
— *La Croix du Cantal* (1892-1895).
— *L'Union démocratique du Cantal* (1902-1914).
— *Le Sanflorain* (1908-1910).
— *L'Echo Sanflorain* (1910-1928).
— *Le Démocrate de Saint-Flour* (1928-1944).
— *La Glèbe* (1935-1941).
— *La Margeride* (1944-1948).
— *Le Montagnard* (1947-1968).
— *La Dépêche* (1946-1972).
— *La Montagne.*

*BIBLIOGRAPHIE*


Amiaud-Bellavaud G., *Un chef Huguenot, le Capitaine Merle* (Uzès, 1958).
Ame E., *Dictionnaire topographique du Département du Cantal* (Paris, 1849, T 1 et 2).
Anglade J., *Histoire de l'Auvergne* (Hachette, 1974).
Ardouin-Dumazet, *Voyage en France* (1903, 32e série).
Aron Robert, *Histoire de la Libération de la France* (Poche, 2112, 355 à 372).
Aymar A., *Conditions de l'habitation rurale dans le Cantal* (Aurillac, 1896).
Dr Balme P., *L'art roman en Auvergne* (De Bussac, 1968).
Beaufrère A., *Aurillac et la Haute-Auvergne sur les chemins de Compostelle* (Aurillac, 1978).
Beaufrère A., *Monuments et œuvres d'art du Cantal* (Aurillac 1951).
Bertrand M., *Recherches sur les eaux du Mont d'Or* (1823).
Bloch M., *Les caractères originaux de l'histoire rurale française* (Colin, 1964);
*La société féodale* (Paris, 1949).
Bonnefoy G., *Histoire de l'administration civile dans la province d'Auvergne* (Paris, 1895).
Boudet M., *Thomas de la Marche* (Paris, 1900);
*Les Baillis royaux et ducaux de la Haute-Auvergne* (Riom, 1906);
*La Jacquerie des Tuchins* (Champion);
*La grande Peur en Haute-Auvergne* (Paris, 1909).
Bouillet J.-B., *Itinéraire de Clermont-Ferrand à Aurillac* (1832);
*Description historique et scientifique de la Haute-Auvergne* (1834);
*Nobiliaire d'Auvergne,* 8 T. (Clermont-Ferrand, 1846);
*Histoire des communautés des arts et métiers de l'Auvergne avant 1789* (Clermont-Ferrand, 1857).

Bouyssou Léonie, *Guide des archives du Cantal* (Aurillac, 1975).
Bras Y., *Etudes sur le développement économique de l'arrondissement de Saint-Flour* (Paris, 1931).
Brémont G., *Considérations sur les plus belles cures opérées aux thermes de Chaudesaigues en 1850* (Saint-Flour, 1851).
Caire-Jabinet M. P., *Histoire des Auvergnats et des Bourbonnais* (Nathan, 1979).
Chabau J.-B., *Pèlerinages et sanctuaires de la Sainte-Vierge dans le diocèse de Saint-Flour* (Paris, 1888).
Chabrol, *Coutumes locales de la Haute et Basse Auvergne* (Riom, 1786).
Chaludet (Chanoine), *Les évêques de Saint-Flour* (Aurillac, T. 1, 1923; T. 2, 1929).
Chassaing A., *Coutumes du Haut et Bas Pays d'Auvergne* (en 1510).
Chaumeil (Abbé), *Biographie des personnages remarquables de la Haute-Auvergne* (Reprint, Genève, 1971).
Chevallier A., *Essai sur Chaudesaigues, département du Cantal, et analyse chimique des eaux minérales-thermales de cette ville* (Paris, 1828).
Cortat R., *Haute-Auvergne, seuil du Midi* (Paris, 1959).
Couturier de Chefdubois (de), *Mille pèlerinages de Notre-Dame* (1953, p. 134).
Dauzat A., *Le village et le paysan de France* (Gallimard, 1949).
Dauzat A. et Rostaing Ch., *Dictionnaire étymologique des noms de lieux en France* (Guénégaud, 1962).
Delmont H., *Guide du Cantal* (Aurillac, 1948).
Delon J.-B., *La Révolution en Lozère* (Mende, 1922).
Deribier-du Chatelet, *Dictionnaire statistique du Cantal* (Aurillac, 1852).
Dessauret, *Projet d'un établissement thermal à Chaudesaigues* (Paris, 1834).
Douet A., *Le château de Saillans* (Saint-Flour, 1928).
Dreyfus P., *Histoires extraordinaires de la Résistance* (Poche, 5228).
Duby G., *L'économie rurale et la vie des campagnes dans l'Occident médiéval* (Montaigne, 1962).
Dufresse de Chassaigne, *Mémoire sur le traitement de l'anévrysme rhumatismal du cœur* (Angoulême, 1842).
Durif H., *Guide du voyageur dans le département du Cantal* (Paris, 1861).
Esquirou de Parieu F., *Essai sur la statistique agricole du Département du Cantal* (Paris, 1864).
Farges J., *La Haute-Auvergne* (Aurillac, 1928).
Favier J., *La guerre de Cent ans* (Fayard, 1980).
Felgères Ch., *Histoire de la baronnie de Chaudesaigues* (Aurillac, 1904); *Scènes et tableaux de l'histoire d'Auvergne* (Aurillac, 1930).
Fléchier, *Les grands jours d'Auvergne* (Hachette, 1862).
Gachon L., *L'Auvergne et le Velay* (Paris, 1948).
Geneix G., *Les Soutiers de la gloire* (Brioude, 1974).
Gibert J.-P., *L'homme et la chaleur de la terre* (Brochure, 1980).
Glaize A., *Mémorial* (Le Puy, 1901).
Godechot J., *Institution de la France sous la Révolution et l'Empire* (P.U.F.).
Gontard M., *L'enseignement primaire en France de la Révolution à la loi Guizot - 1789-1833* (Annales de l'Université de Lyon, 1959).

Goubert P., *1789 - Les Français ont la parole* (Juilliard, 1964);
*Louis XIV et vingt millions de Français* (Poche Pluriel, 8306).
Gutton J.-P., *Etat et mendicité dans la première moitié du XVIII^e siècle* (Centre d'études foréziennes, 1978).
Imberdis F., *Le réseau routier de l'Auvergne au XVIII^e siècle* (P.U.F., 1967).
Joubert (Chanoine), *Pénitents, ermites et reclus de la Haute-Auvergne* (Aurillac, 1974).
Juillard M., *La vie populaire à la fin du Moyen Age en Auvergne, Velay, Bourbonnais* (De Bussac, 1952).
Las Cases Ph. (de), *L'art rustique en France : l'Auvergne* (A. Michel).
Lalaubie H., *Essai sur les guerres des Anglais dans le Haut-Pays d'Auvergne* (Clermont-Ferrand, 1862).
Lapadu-Hargues, *En parcourant le Cantal* (Clermont-Ferrand, 1971).
Laporte P., *La Milice d'Auvergne* (De Bussac, 1956).
Lebigre Arlette, *Les grands jours d'Auvergne* (Hachette 1976).
Legrand d'Aussy, *Voyage fait en 1787 et 1788 dans la ci-devant Haute et Basse Auvergne.*
Maitron Michèle, *Histoire de Jacques Bonhomme, paysan Français* (Paris, 1957).
Mallouet J., *Entre Dordogne et Puy Mary* (Châteauroux, 1973).
Manry H.-G., *Histoire d'Auvergne* (Clermont-Ferrand, 1965).
Martin H., *L'art gothique* (Flammarion 1930).
Martres E., *Le Cantal de 1940 à 1944 : déportations, internements* (Aurillac, 1963).
Miquel P., *Histoire de la France* (Fayard, 1976);
*Les guerres de religion* (Fayard, 1980).
Monboisse R., *L'ordre féodal des montagnes d'Auvergne du XII^e au XV^e siècle* (Aurillac, 1966).
Ondet R. et Trapon P., *La maison rurale en Auvergne. II. - La Haute-Auvergne* (Nonette, 1977).
Palmade V., *Sous-Préfet à Saint-Flour pendant l'occupation* (Clermont-Ferrand, 1974).
Pirenne M., *Les villes au Moyen Age* (P.U.F., 1971).
Poitrineau A., *Mémoire sur l'état de la généralité de Riom en 1697, par l'intendant Lefèvre d'Ormesson* (fasc. w des publications de l'Institut d'études du Massif Central. Aurillac, s.d.).
Poulbrière J.-B., *Une poignée de documents sur la Haute-Auvergne* (Clermont-Ferrand, 1889).
Pourrat Annette, *Traditions d'Auvergne* (Guide Marabout).
Ribier (Dr de), *Le Conseil général du Cantal* (Aurillac, 1935).
Rigaudière A., *L'assiette de l'impôt direct à la fin du XIV^e siècle* (P.U.F., 1977).
Rochemonteix (A. de Chalvet de), *Les églises romanes de la Haute-Auvergne* (Reprint, Paris, 1966).
Rolland P., *Deux victimes de la Révolution : Delbès, Vaissier* (Aurillac, 1922).
Saige G. et Dienne (comte de), *Documents historiques relatifs à la vicomté de Carlat* (Monaco, 1888-90).
Sanciaume Jh. L., *Maquis d'Auvergne* (La Bruyère, 1945).
Serres J.-B., *Histoire de la Révolution en Auvergne,* 10 volumes (Saint-Amand, 1895).
Taine M., *Les origines de la France contemporaine,* T.L. p. 354.

Taylor et Nodier, *Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France* (Genève, Reprint, 1978).
Teilhard J., *Recherches sur les propriétés médicales des eaux minérales, thermales, froides de Chaudesaigues* (Saint-Flour, 1842).
Travers Odile, *Châteaux vivants de Haute-Auvergne* (De Bussac).
Trin A., *Les chemins de fer Cantaliens* (Aurillac, 1942);
*Dictionnaire biographique du Cantal* (T. 1 et 2).
Vaissière (Mgr de la), *Les journées tragiques dans le diocèse de Saint-Flour* (Aurillac, 1944).
Valette J.-F., *Le Pay natal* (1914).
Vaissade L. A., *Etude sur les eaux thermales de Chaudesaigues* (Imp. du Midi, 1892).
Vaysse de Villiers, *Itinéraire descriptif de la France* (1830, pp. 120-122).
Vuittenez H., *Géologie cantalienne* (Aurillac, 1964);
*Préhistoire cantalienne* (Extrait R.H.A., 1967).
Ouvrage collectif, 5 vol., *Histoire du peuple Français* (Nouvelle Librairie de France, 1967).

# Table des Matières


Préface .. 7
Retour aux sources .. 9
I De la préhistoire à la féodalité des siècles d'obscurité .. 13
II Le temps des seigneurs .. 19
III Chaudes-Aigues à la veille de la guerre de cent ans 25
IV Cent ans de guerres et de troubles .. 33
V Chaudes-Aigues « Bonne ville » de Haute-Auvergne, XV^e et XVI^e siècles .. 47
VI Au temps des guerres religieuses .. 63
VII Chaudes-Aigues sous la monarchie absolue : Fondations et restaurations .. 71
VIII Chaudes-Aigues sous la monarchie absolue : Les transformations sociales et la vie économique 83
IX Chaudes-Aigues à la veille de la Révolution et ses doléances .. 99
X 1789-1790 Aux débuts de la Révolution .. 109
XI L'épineuse question religieuse .. 117
XII Le maire Joseph Sauret .. 131
XIII « Aux armes citoyens ! » .. 139
XIV La Révolution en marche .. 145
XV La question des subsistances et la route Saint-Flour - Rodez .. 157
XVI La réaction thermidorienne .. 167
XVII Sous le Directoire .. 171
XVIII L'esprit public et l'administration de 1800 à 1870 177
XIX L'esprit public et l'administration sous la III^e République (1870-1940) .. 187
XX Déclin démographique et transformations sociales 195
XXI La vie économique du Consulat à la fin de la III^e République .. 205
XXII La ville de 1800 à 1939 .. 217
XXIII Les écoles .. 225
XXIV Les moyens de communications .. 231
XXV L'hôpital-hospice et les édifices religieux .. 241
XXVI Des eaux chaudes et de leur usage de 1800 à 1939 249
XXVII Les établissements thermaux de Chaudesaigues de 1800 à 1939 .. 263
XXVIII Le temps des épreuves 1939-1945 .. 287
XXIX L'après-guerre et la métamorphose d'une station thermale .. 305
Bibliographie .. 327

*Achevé d'imprimer*
*le 28 mai 1982*
*sur les presses*
*de l'imprimerie Gerbert*
*à Aurillac (Cantal).*

Dépôt légal n° 211 — 2ème Trimestre 1982

UNIVERSITY OF ILLINOIS-URBANA
3 0112 076146791

AURILLAC